

P R I E R E S

ET

INSTRUCTIONS CHRÉTIENNES,

*DANS lesquelles se trouve renfermé tout ce
que la Religion veut que nous croyions, que
nous pratiquions, et que nous demandions.*

AVEC

LES OFFICES DE L'ÉGLISE;
à l'Usage de Rome et de Paris.

*Tous me connoîtront depuis le plus petit jusqu'au plus
grand, dit le Seigneur. Jérém. c. 31. v. 35.*

NOUVELLE ÉDITION.



BIBLIOTHEQUE S. J.
Fontaines
CHANTILLY

A PARIS,

Chez **LOTTIN** et **BUTARD**.

Et A LYON,

Chez les **FRERES PERISSE**, Imprimeurs-
Libraires, Grande rue Mercière, N°. 15.

1789.

P R É F A C E.

DI EU a inspiré depuis long-temps un si grand zele à plusieurs de ses Ministres, pour instruire les Fideles des plus solides vérités de la Religion, et pour les former à la priere; et ils ont fait imprimer un si grand nombre de différens Livres à ce sujet, qu'il pourroit paroître tout-à-fait inutile de vouloir en donner un nouveau au Public. - Ce qu'il y auroit, ce semble, de mieux à faire, seroit de multiplier les éditions de ceux qu'on a déjà, et de chercher tous les moyens possibles de les mettre entre les mains de tout le monde. L'excellence de plusieurs de ces Livres est parfaitement connue de l'Auteur de celui-ci; et il conviendrait aisément qu'on ne pourroit en desirer d'autres en ce genre, si tous les Fideles étoient également capables de profiter des mêmes instructions. Mais on sait que, quoique les vérités de la Religion, les regles des mœurs, et les principales demandes que nous devons faire dans nos prieres, soient les mêmes pour tous les Chrétiens, elles ne doivent pas néanmoins être traitées de la même maniere pour tous. Si ceux qui sont déjà instruits ne trouvoient point dans un Livre, du tour, de la délicatesse, de l'érudition et une certaine élévation, ils le mépriseroient et ne daigneroient pas s'en servir. Si au contraire ceux qui sont ignorans et grossiers n'y trouvoient point un style simple et uni, des pensées, des expressions, et un certain détail à

leur portée, ils ne pourroient en tirer aucun profit.

L'Auteur reconnoît avec une sensible consolation, dans les Ouvrages dont on vient de parler, tout ce qui est nécessaire pour les faire goûter et aimer des personnes déjà instruites d'ailleurs; et par la miséricorde de Dieu, il y trouve lui-même tous les jours sa propre édification: mais il voit avec douleur que les ignorans, et les esprits rudes et grossiers, qui font plus de la moitié du monde Chrétien, n'en peuvent tirer que très-peu d'utilité.

On sait (et c'est ce qui cause une autre espèce de douleur) qu'il se trouve dans le simple peuple un nombre prodigieux de Livres d'instructions et de Prières proportionnées à son génie et à son goût. Mais ce sont (pour la plupart) des Ouvrages sans autorité et pernicieux, qui défigurent la beauté de notre véritable Religion, et qui l'exposent à la raillerie des libertins et des hérétiques. Les infortunés Auteurs de ces misérables Livres, sous prétexte de s'accommoder à la portée des ignorans, substituent des fables à la vérité, changent les grands principes du Christianisme en des raisonnemens pitoyables; et au lieu du véritable culte, établissent des pratiques pleines de superstitions. Voilà ce qui perd entièrement le pauvre peuple; et un des plus grands soins des Ecclésiastiques et des bons Laïques devrait être d'employer toutes sortes de moyens pour retirer de ses mains ces dangereux Livres.

On s'est appliqué dans celui-ci à éviter les deux extrémités dont on vient de parler. L'Auteur que la Providence fait vivre au milieu des Pauvres et des ignorans, et qu'elle a mis par

P R É F A C E.

v

ce moyen en état de connoître parfaitement ce qui peut être plus utile à leur instruction et à leur édification, n'a eu précisément en vue que de le leur procurer. Sachant que rien n'est plus lumineux, plus persuasif et plus fort que la vérité, et qu'il ne faut que la faire connoître pour la faire aimer, il n'a eu garde de vouloir la cacher ou l'affoiblir : il s'est fait au contraire un devoir essentiel d'apprendre à ses Lecteurs le fond de la Religion : mais en même temps il a mis toute son application à se rendre intelligible aux esprits les moins intelligens ; et pour cela, il a répété quelquefois les mêmes choses en différens endroits, et s'est servi de plusieurs mots synonymes pour se faire mieux entendre. Il auroit souhaité souvent se rabaisser davantage, sachant par l'expérience qu'on ne sauroit trop le faire pour de certains esprits ; mais il a cru que ce qui est bon dans des discours familiers, pourroit être choquant dans un livre dont peut-être des personnes plus éclairées voudront se servir, quoiqu'on ne l'ait pas composé pour elles.

On ne s'est pas proposé seulement de se proportionner à la portée du simple peuple ; on a cherché encore à s'accommoder à sa pauvreté, en renfermant dans un seul volume tout ce qu'il y a de plus nécessaire pour l'instruction et l'édification de ceux qui n'ont pas le moyen d'en avoir plusieurs, et en leur donnant tout à la fois un livre d'Offices pour l'Eglise, et des Prières particulières, une Bible abrégée, un Catéchisme, des Regles pour les devoirs généraux de la vie chrétienne, et des instructions sur les obligations particulières de leur état ; en sorte qu'un de ces

livres peut servir à toute une famille, et qu'on auroit pu l'intituler : *Bibliothèque Chrétienne pour ceux qui n'en ont point.*

Plaise au Saint-Esprit, qui a inspiré le dessein de ce Livre, de répandre sa bénédiction sur ceux qui s'en serviront, et sur ceux qui en donneront charitablement aux Pauvres.

E X H O R T A T I O N A U X R I C H E S ,

Et à ceux qui ont accès auprès des Riches, de procurer aux Pauvres des livres d'instruction et de piété.

DIEU vous avertit si souvent et en tant de manières dans ses divines Ecritures, et par la bouche des Prédicateurs et des Confesseurs, de l'étroite obligation où sont ceux d'entre vous, à qui il a donné des biens temporels, d'en faire part aux pauvres, que vous ne pouvez en douter, à moins que la cupidité n'ait entièrement aveuglé votre esprit et endurci votre cœur; ce qui est l'effet ordinaire des richesses dans ceux qui y mettent leur affection. On veut bien supposer ici que Dieu ne vous a pas abandonnés jusqu'à ce point, et qu'il vous a fait au contraire la grace de vous convaincre de cette indispensable obligation, et de vous en acquitter exactement : mais si, par une miséricorde particulière de Dieu sur vous, vous n'avez besoin ni d'instruction, ni d'exhortations sur le précepte de l'aumône

corporelle, peut-être n'êtes-vous pas également instruits de l'obligation où vous êtes d'employer une partie de vos biens temporels à remédier aux besoins spirituels des pauvres, en les aidant à sortir de l'affreuse ignorance où ils sont, pour la plupart, des Mysteres de la Religion et du devoir du Christianisme. Pour vous convaincre de cette obligation, il suffit que vous fassiez attention que cette ignorance étant une espece de pauvreté beaucoup plus déplorable et beaucoup plus pernicieuse que celle du corps; si vous vous y rendez insensible, vous méritez avec plus de justice d'être regardés comme *les homicides des pauvres* (selon l'expression de S. Ambroise), que ceux qui ne remédient point, autant qu'ils le peuvent, à la faim corporelle qui les consume : *Si non pavisti, occidisti.*

Vous direz peut-être que vous convenez volontiers que l'instruction des ignorans est un des devoirs les plus indispensables de la charité; mais que ce devoir ne vous regarde pas, et qu'il ne tombe que sur ceux qui sont préposés dans l'Eglise pour instruire le peuple. Ce n'est point ici le lieu d'examiner si vous êtes absolument dispensés d'instruire les ignorans par vous-mêmes : ce qu'on prétend vous montrer présentement, c'est que le précepte de la charité vous engage à contribuer à l'instruction et à l'édification des pauvres, en employant quelque partie de vos biens à leur donner de bons Livres, parce que, faute de ce secours, ou ils demeurent absolument sans instruction, ou ils ne sont instruits que très-imparfaitement. Voici les preuves de ces deux vérités, que l'expérience ne rend d'ailleurs que trop sensibles.

Supposons que ceux qui sont chargés d'instruire le peuple s'acquittent avec un grand zèle de ce devoir ; que le peuple de son côté desire avec ardeur d'être instruit , avec tout-cela il pourra souvent arriver que , faute de livres , plusieurs demeureront dans l'ignorance. Comment , par exemple , un enfant ira-t-il à l'école , s'il n'a point de livres ? et comment en aura-t-il , si ses parens sont si pauvres qu'ils ne puissent en acheter ? Disons la même chose du Catechisme , des Prieres , etc.

Mais supposons encore que les Pauvres puissent sans le secours des livres , avoir quelque connoissance des choses nécessaires au salut ; ce qui est certain , c'est que , sans ce secours , ils acquierent cette connoissance bien plus difficilement et bien plus imparfaitement.

Les prédications sont inutiles à la plupart des Artisans et des peuples de la campagne , parce qu'elles sont au dessus de leur portée : les Prônes et les exhortations familières leur sont un peu plus utiles ; mais celui qui les fait étant obligé de proportionner son discours à tout un auditoire , il lui est impossible d'entrer dans un détail qui convienne également à chacun de ceux qui l'écoutent : et quand il pourroit le faire , l'utilité que les Auditeurs pourroient en retirer est souvent affoiblie , ou par leur peu d'intelligence , ou par l'infidélité de leur mémoire , ou par quelque prévention contre le Prédicateur , ou par le peu de conformité qu'ils trouvent entre sa conduite et ses discours.

Il faut donc avouer que quoique les discours aient , ordinairement parlant , plus d'énergie que les livres , la lecture a néanmoins d'autres avantages , dont la parole est dépourvue.

Premièrement, plusieurs personnes, et surtout le simple peuple, ajoutent bien plus aisément foi à ce qu'ils trouvent dans un livre, qu'à ce qu'ils entendent dire de vive voix.

Secondement, le style d'un livre étant plus naturel et moins figuré que celui d'un Orateur, il s'imprime plus aisément dans l'esprit et dans la mémoire, et par conséquent il est bien plus propre à instruire.

Troisièmement, un discours qu'on entend demande une très-grande attention pour en profiter, et échappe bien vite de la mémoire; au lieu qu'on peut relire souvent les instructions contenues dans un livre, les pénétrer à loisir, et en peser toute la force.

Quatrièmement, un Prédicateur n'ose pas toujours nous montrer à nous-mêmes tels que nous sommes; mais un livre est un ami sincère et désintéressé qui ne nous cache rien: c'est un miroir qui ne flatte personne.

Cinquièmement, un bon livre dans une maison, est comme un Prédicateur qu'on peut entendre à toute heure et à tout moment, et comme un Directeur domestique, que tous ceux de la famille peuvent consulter sur leurs différens besoins.

Sixièmement enfin, pour donner en un mot l'idée des avantages qu'on trouve dans un bon Livre, il suffit de dire que c'est le moyen dont Dieu s'est servi le plus souvent et le plus efficacement pour opérer les plus grandes conversions. S. Augustin qui avoit tant de fois projeté la sienne, mais que la tyrannie de la mauvaise habitude retenoit toujours dans ses crimes et dans ses erreurs, fut converti tout d'un coup par la lecture de S. Paul. Ce même Saint rapporte dans le huitième Livre de ses

Confessions, que quelques Officiers de la Cour de l'Empereur ayant trouvé comme par hasard la vie de S. Antoine, ils furent si touchés de la lecture qu'ils en firent, qu'ils renoncèrent au monde ; ce que firent, à leur exemple, les filles à qui ils étoient fiancés. Saint Ignace de Loyola étant engagé dans la profession des armes, et n'ayant l'esprit et le cœur remplis que de vanité, fut converti par la lecture des vies des Saints, qu'il ne faisoit cependant que par curiosité et par maniere de délasement, et au défaut des romans qu'il avoit demandés. Dieu se servit du Livre des Confessions de S. Augustin, pour rappeler Ste. Thérèse à sa première ferveur, qui s'étoit un peu ralentie par les visites des personnes du monde, par l'usage moins fréquent de l'Oraison, et par l'ignorance de ses Confesseurs, et pour la faire arriver à ce degré éminent de sainteté qui l'a rendue un modele accompli de la plus sublime perfection.

On s'abstient exprès de rapporter ici un plus grand nombre d'exemples de cette nature : mais on ne croit pas devoir omettre ce qu'on lit à ce sujet dans le second livre d'Esdras, chapitre huitieme. Il y est rapporté que les Israélites s'assemblerent un jour de Fête dans une grande place, avec tant d'ordre et de silence, qu'on eût dit qu'il n'y avoit qu'une seule personne. Ils prièrent Esdras, Prêtre et Docteur de la Loi, d'apporter la Loi de Moïse que le Seigneur avoit prescrite à Israël. Il l'apporta donc ; et étant monté sur un lieu éminent, il ouvrit le Livre devant tout le peuple, qui se tint debout par respect, et afin d'entendre plus facilement. Esdras lut donc dans ce Livre distinctement, et d'une maniere

intelligible, depuis le matin jusqu'à midi, en présence des hommes, des femmes et de ceux qui étoient capables de l'entendre. Tout le peuple avoit les oreilles attentives à la lecture de ce Livre; et elle fit une si vive impression sur leur esprit et sur leur cœur, qu'ils fondoient tous en larmes, sans qu'il fût possible aux Lévites de les appaiser. Esdras leur dit qu'ils ne devoient point s'attrister à cet excès, parce que ce jour étoit consacré à Dieu d'une manière particulière. Ainsi le peuple s'en retourna pour prendre de la nourriture, en envoya à ceux qui n'en avoient point, et passa le reste du jour dans une sainte réjouissance, parce qu'il avoit compris les paroles qu'il avoit entendues.

Tout ce qu'on vient de dire suffit sans doute pour vous convaincre, que de même qu'il y a une infinité d'ames qui se perdent par la lecture des mauvais livres (comme vous le savez peut-être par votre propre expérience), il y en a aussi plusieurs autres qui se perdent faute d'en avoir et d'en lire de bons.

Voyez donc présentement, Riches, soit Ecclésiastiques, soit Laïques, qui employez des sommes considérables en dépenses superflues, inutiles, ou même criminelles, voyez comment vous pourrez, au Tribunal de Dieu, soutenir les reproches que vous feront les pauvres de les avoir laissé périr éternellement, faute d'avoir voulu faire la plus petite dépense pour leur donner le moyen de s'instruire de leurs devoirs.

Quant à ceux à qui Dieu n'a pas donné des biens suffisans pour exercer cette bonne œuvre par eux-mêmes, mais qui ont reçu les talens de la parole, du crédit, de l'accès, et

de la familiarité des Grands et des Riches , ils sont obligés d'employer ce talent en faveur des pauvres , et d'imiter en cela l'exemple de la sainte Vierge , qui , voyant que le vin manquoit aux nocés de Cana , et ne pouvant remédier à ce besoin par elle-même , implora la charité et la puissance de son Fils , qui accorda à sa priere un prompt et abondant secours à ces pauvres gens qui les avoient invités.

Ce que nous disons ici ne regarde pas seulement les Directeurs , les Confesseurs et les Prédicateurs , qui doivent faire servir l'autorité de leur ministère à la propagation de l'Evangile , en exhortant puissamment les Riches à répandre abondamment les Livres de piété et d'instruction dans les mains des pauvres , qui n'ont pas le moyen d'en acheter ; cette obligation regarde indifféremment toutes les personnes qui n'ont d'autre talent que celui de la familiarité , comme l'appelle S. Grégoire ; ils sont coupables de la perte des âmes , si une mauvaise honte ou une timidité paresseuse leur fait retenir ou enfouir ce talent. Ce que ce Pere dit par rapport à l'aumône ordinaire : *Que ceux qui ne font pas usage de ce talent doivent craindre le jugement du serviteur lâche et paresseux* , n'est peut-être pas moins à craindre à l'égard des aumônes spirituelles , au moins pour quelques-uns. Que ceux donc qui n'ont jamais réfléchi sérieusement sur ce devoir y fassent une bonne fois l'attention qu'il mérite , afin de n'être pas condamnés au Tribunal de J. C. à être jetés dans les ténèbres extérieures , pour avoir négligé d'aider leurs freres à sortir des ténèbres de l'ignorance.

E X H O R T A T I O N

A U X P A U V R E S

De se procurer quelques Livres de piété . ou en les achetant , s'ils le peuvent , ou en sollicitant les Riches de leur en donner.

L'Apôtre saint Jacques nous apprend , que Dieu a choisi ceux qui étoient pauvres dans ce monde pour être riches dans la foi , pour être les héritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment. Ce Dieu de charité, dont les desseins sont au dessus de notre intelligence , dont la conduite est opposée en tout à celle du monde , réproûve ce que le monde estime , et traite honorablement ceux que le monde rejette avec horreur. Voilà , mes très-chers Freres , l'état que Dieu fait de vous , voilà la préférence qu'il vous donne au dessus des Riches : voilà l'excellence et la dignité de votre vocation. Mais pour profiter de ces avantages , il faut correspondre aux desseins de miséricorde que Dieu a sur vous. Votre état vous procure bien plus de moyens de salut , que celui des richesses, et vous pouvez plus aisément qu'eux, participer dans le ciel à la Royauté de celui qui est descendu du ciel pour participer sur la terre à votre pauvreté. Mais sachez que vous n'arriverez jamais à ce bonheur qu'en vous rendant riches dans la foi ; et par conséquent votre grand devoir est de vous appliquer sérieusement à connoître les principes de la Religion , et à en pratiquer les œuvres.

Un des meilleurs moyens et des plus nécessaires pour vous acquitter de cette double,

obligation, est d'avoir quelques bons Livres. Cela ne vous sera pas difficile si vous le desirez sincèrement, et si vous voulez faire pour votre ame, et pour l'ame de ceux qui composent votre famille, ce que vous faites pour votre corps. Quand on vous parle de l'obligation où vous êtes de vous procurer quelque livre qui serve à former la foi et les vertus dans vos enfans, aussi-bien que dans vous-mêmes, et à vous faire gagner aux uns et aux autres la vie éternelle, vous vous excusez sur votre pauvreté. Mais on voudroit bien vous demander si cette prétendue pauvreté vous empêche de vous procurer et à vos enfans, les soulagemens absolument nécessaires dans vos maladies; si elle vous empêche de faire quelquefois une petite dépense extraordinaire pour vous mieux traiter, et même pour vous mieux divertir; si elle vous empêche d'avoir tous les outils de votre métier. Quelque pauvres que vous soyez, vous trouverez de quoi fournir à ces dépenses: il n'y a que quand il s'agit d'avoir quelques livres nécessaires, que vous alléguiez votre pauvreté.

Mais on veut bien supposer que vous êtes véritablement pauvres, que vous ne pouvez absolument vous procurer ce secours par vous-mêmes. On vous demande encore ici. Que faites-vous quand vous manquez d'outils et des autres choses nécessaires pour votre subsistance et pour celle de votre famille? N'avez-vous pas recours à la charité des gens de bien? Que n'en faites vous autant pour avoir quelques Livres de piété, qui sont les instrumens les plus nécessaires, puisqu'ils servent à acquérir *non une nourriture qui périt, mais une nourriture qui demeure pour la vie éternelle!* Avouez

sincèrement que l'indigence où vous êtes de cette précieuse nourriture, ne vient que de l'indifférence que vous avez pour les choses de votresalut ; car il est constant que si votre foi vous donnoit à proportion autant d'ardeur pour la vie de votre ame que vous en avez pour celle de votre corps, vous trouveriez aisément des personnes de piété qui , charmées d'une demande si chrétienne , si désintéressée et si peu ordinaire , se feroient un devoir et un plaisir de vous donner gratuitement et par charité ces sortes de Livres. Faites-en l'expérience.

I N S T R U C T I O N .

SUR l'obligation où sont les Peres et Meres, d'envoyer leurs Enfants à l'Ecole et au Catéchisme.

QUoiqu'on ait mis dans ce Livre un article exprès des devoirs des Peres et des Meres, on a jugé à propos de parler ici en particulier de l'obligation qu'ils ont d'envoyer leurs enfans à l'Ecole et au Catéchisme.

On peut dire avec vérité, que si tous les Peres et Meres s'acquittoient soigneusement de ce devoir, ce seroit le moyen le plus efficace pour réformer la plus grande partie du monde, et pour diminuer considérablement le nombre des pauvres et des misérables. En effet, pour peu qu'on veuille chercher quelle est la source de la corruption et des désordres qui regnent parmi le simple peuple, et de la pauvreté qui l'accable, on connoitra aisément que c'est le défaut de l'instruction.

Cette vérité est sensible pour ce qui regarde

la corruption des mœurs. Nous naissons tous avec un penchant affreux au mal ; ce penchant augmente avec l'âge ; tout contribue à le fortifier , les objets des passions l'irritent , les discours et l'exemple des autres l'autorisent ; enfin ce malheureux penchant nous entraîne , comme malgré nous , dans le péché et dans la damnation , si on ne fait pas tous ses efforts pour en arrêter la violence. Et qu'y-a-t-il à faire pour cela ? sinon d'étouffer les semences d'erreur qui aveuglent notre esprit , de déraciner les mauvaises habitudes qui corrompent notre cœur , et de s'opposer aux fausses maximes des méchans qui tâchent de nous séduire. Et comment peut-on s'acquitter de ce devoir ? sinon en se remplissant des principes de la foi , et des maximes de sagesse et de piété que Jesus-Christ est venu nous enseigner. Pour s'en remplir , il faut les lire et les entendre , et par conséquent il faut apprendre de bonne heure à les lire , et assister aux Catechismes où on les explique. Quand Dieu fait la grace à un Pere ou à une Mere de commencer , quoique bien tard , à aimer les choses de la Religion , et à vouloir tout de bon travailler à leur salut , ils déplorent amèrement leur sort de ne pouvoir s'instruire et s'édifier par la lecture de quelque bon Livre : ils sont persuadés que cette sorte de lecture serviroit beaucoup à connoître leurs devoirs , et à s'en acquitter ; ils ont raison. Mais que ne procurent-ils à leurs enfans un si grand bien , dont ils regrettent si fort la privation par eux-mêmes , s'ils ne sont plus en état d'apprendre , que ne le font-ils apprendre à leurs enfans ? Ils se procureroient par ce moyen l'avantage qu'ils ne peuvent se procurer d'eux-mêmes.

qu'ils pourroient se faire faire de bonnes lectures par ces enfans, et apprendre de leurs bouches les instructions qu'on leur auroit données à l'Ecole. C'est ainsi que par un saint commerce le zele des parens procureroit la science aux enfans, et la science des enfans serviroit à l'instruction des parens. Par ce moyen, non-seulement on verroit bientôt la sagesse et la piété régner dans les familles, où l'ignorance fait régner la corruption et les désordres : mais on en banniroit encore cette extrême pauvreté qui les désole, et qui n'est souvent causée en partie que par cette affreuse ignorance.

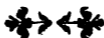
Rien n'est plus ordinaire que de trouver dans les familles du simple peuple quantité de personnes qui ont de l'esprit, de la dextérité et d'autres talens naturels, avec lesquels ils pourroient aisément et en peu de temps, s'ils étoient cultivés, entrer dans de certaines places, où ils pourroient faire une petite fortune pour eux et pour leurs parens ; mais faute de savoir lire et écrire, ils perdent ces places et sont contraints de languir dans la misere : cela se voit tous les jours ; ce qui prouve la vérité de ce qu'on dit ordinairement, que le meilleur patrimoine que les parens puissent laisser à leurs enfans, est une bonne éducation.

Ce qu'il y a de plus criant en ceci, c'est qu'il arrive souvent que ces pauvres enfans ont la meilleure envie du monde de s'instruire et de s'avancer : ils prient et ils conjurent leurs parens de les envoyer à l'Ecole, et ils ne peuvent obtenir cette grace. Cette cruauté ne crie-t-elle pas vengeance ? Et sans parler du compte rigoureux que Dieu fera rendre un jour de cette conduite, à ces parens dénaturés, n'est-ce pas par un châtement secret que Dieu

xviii *Instruction aux Peres et Meres.*

permet que ces enfans tombent dans le libertinage et la débauche, et vivent dans un esprit d'indépendance, de désobéissance et de révolte contre leurs Peres et leurs Meres !

Ces parens croient s'excuser suffisamment, en disant qu'ils n'ont pas le moyen d'envoyer leurs enfans à l'Ecole : qu'il faut qu'ils leur aident à gagner leur vie : mais cette excuse est frivole, du moins par rapport au Catéchisme, car il n'en coûte rien pour y assister : elle l'est aussi par rapport à l'Ecole : car si ces enfans étoient malades, s'ils étoient estropiés, comment feroient les parens ? Il faudroit bien trouver de quoi les nourrir en cet état : et si on n'avoit pas de quoi le faire, on auroit recours à la charité des gens de bien. Que ne fait-on la même chose pour procurer à ces pauvres enfans le moyen d'aller à l'Ecole ? Que ne prie-t-on, que ne sollicite-t-on les personnes de piété d'exercer cette bonne œuvre ? Dieu ne manqueroit pas de bénir ces bonnes intentions de tels parens, et au défaut de ce secours pour l'Ecole, on trouveroit quelque ami, ou quelque bon voisin qui voudroit bien donner tous les jours de son temps pour instruire un ou deux de ces enfans. Ces moyens ne paroissent impossibles aux Peres et aux Meres, que parce que leur indifférence et leur indolence empêchent d'y avoir recours. Qu'ils tentent sérieusement ces moyens, et ils verront s'ils sont aussi difficiles qu'ils se l'imaginent.



L'ORDINAIRE DE LA MESSE.

PRIERE AVANT LA MESSE.

Prosterne au pied de votre saint Autel, je vous adore ; Dieu tout-puissant ; je crois fermement que la Messe à laquelle je vais assister, est le Sacrifice du Corps et du Sang de Jesus-Christ votre Fils : je vous l'offre en m'unissant aux intentions de Jesus-Christ et de son Eglise, pour rendre à votre divine Majesté l'hommage souverain qui lui est dû ; pour vous remercier de tous vos bienfaits ; pour vous demander la rémission de mes péchés ; enfin pour obtenir toutes les graces dont j'ai besoin : faites que j'y assiste avec l'attention, le respect et la ferveur que demandent de si redoutables Mysteres, et que par les merites de la victime qui s'immole pour moi, immolé moi-même avec elle, je ne vive plus que pour vous, qui vivez et réglez dans la suite de tous les siècles. Ainsi soit-il.

Le Prêtre étant au pied de l'Autel, fait le signe de la Croix, et dit :

<p>AU nom du Pere, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.</p>	<p>IN nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.</p>
--	---

<p>ψ. Jem'approcherai de l'Autel de Dieu. R. Je me présenterai devant Dieu qui remplit mon ame d'une joie toujours nouvelle.</p>	<p>ψ. Introibo ad Altare Dei. R. Ad Deum qui lætificat juventutem meam.</p>
--	---

P S E A U M E 42.

Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta : ab homine iniquo et doloso erue me.

R. Quia tu es, Deus, fortitudo mea : quare me repulisti ; et quare tristis incedo dum affligit me inimicus ?

Emitte lucem tuam et veritatem tuam, ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum, et in tabernacula tua.

R. Et introibo ad Altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem meam.

Confitebor tibi in cithara, Deus, Deus meus : quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me ?

R. Spera in Deo quoniam adhuc confitebor illi, salutare

Soyez mon Juge, ô mon Dieu, et prenez ma défense contre les impies : délivrez-moi de l'homme injuste et trompeur.

R. Car, ô mon Dieu, vous êtes ma force : pourquoi vous éloignez-vous de moi ? pourquoi me laissez-vous dans le deuil et la tristesse sous l'oppression de mes ennemis ?

Faites briller sur moi votre lumière et votre vérité : qu'elles me conduisent sur votre montagne sainte, et qu'elles me fassent entrer jusque dans votre sanctuaire.

R. Je m'approcherai de l'Autel de Dieu ; je me présenterai devant Dieu qui remplit mon âme d'une joie toujours nouvelle.

Je chanterai vos louanges sur la harpe, mon Seigneur et mon Dieu : ô mon âme, pourquoi donc êtes-vous triste, et pourquoi me troublez-vous ?

R. Espérez en Dieu : car je lui rendrai encore des actions de grâces : il

est mon Sauveur et mon Dieu.

Gloire au Pere, au Fils, et au Saint-Esprit. *℞.* Aujourd'hui et toujours, comme dès le commencement et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Je m'approcherai de l'autel de Dieu. *℞.* Je me présenterai devant Dieu qui remplit mon ame d'une joie toujours nouvelle.

Notre secours est dans le nom du Seigneur.

℞. Qui a fait le ciel et la terre.

Après la Confession du Prêtre, les Assistans prient pour lui, en disant :

QUE Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.

℞. Ainsi soit-il.

CONFESSION DES ASSISTANS.

* **J**E confesse à Dieu tout-puissant, à la

vultus mei, et Deus meus.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto. *℞.* Sicut erat in principio, et nunc et semper, et in secula seculorum. Amen,

Introibo ad altare Dei. *℞.* Ad Deum qui lætificat juventutem meam.

Adjutorium nostrum in nomine Domini.

℞. Qui fecit cœlum et terram.

Misereatur tui omnipotens Deus, et dimissis peccatis tuis, perducatur te ad vitam æternam.

℞. Amen.

Confiteor Deo omnipotenti, beatæ

* Le Prêtre et le Peuple font alternativement la confession de leurs péchés, et en demandent mutuellement à Dieu la rémission, parce que l'on ne peut célébrer dignement les saints Mysteres qu'avec un cœur pur, et que pour y assister avec fruit, il faut au moins y apporter un cœur contrit et penitent,

Mariæ semper virgini, beato Michaeli Archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis Apostolis Petro et Paulo, omnibus Sanctis, et tibi, Pater, quia peccavi nimis, cogitatione, verbo et opere: mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaelem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, omnes Sanctos, et te, Pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Le Prêtre prie pour les Assistans et pour lui-même.

Misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris, perducatur vos ad vitam æternam.

R. Amen.

Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat no-

bienheureuse Marie toujours vierge, à S. Michel Archange, à S. Jean-Baptiste, aux Apôtres S. Pierre et S. Paul, à tous les Saints, et à vous, mon Pere, que j'ai beaucoup péché par pensées, par paroles et par actions: c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très-grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours vierge, S. Michel Archange, S. Jean-Baptiste, les Apôtres S. Pierre et S. Paul, tous les Saints, et vous, mon Pere, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Que Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.

R. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et

la rémission de nos péchés ; et que la grace du S. Esprit nous purifie de toutes nos fautes.

R. Ainsi soit-il.

Mon Dieu, tournez vos regards vers nous, et vous nous donnerez une nouvelle vie.

R. Et votre peuple se réjouira en vous.

Faites - nous sentir , Seigneur , les effets de votre miséricorde.

R. Et accordez-nous le salut qui vient de vous.

Seigneur , daignez écouter ma priere.

R. Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

Le Seigneur soit avec vous. R. Et avec votre esprit.

P R I O N S .

Nous vous supplions , Seigneur , d'effacer et de détruire nos iniquités ; afin que nous nous approchions du Saint des Saints avec une entière pureté de cœur et d'esprit. Par Jesus - Christ notre Seigneur. Amen.

Le Prêtre en baisant l'Autel , dit :

Nous vous prions , Seigneur par les mérites des Saints dont

bis omnipotens et misericors Dominus ; et gratia sancti Spiritus mundet nos à delictis omnibus. R. Amen.

Deus , tu conversus vivificabis nos.

†. Et plebs tua letabitur in te.

Ostende nobis , Domine , misericordiam tuam.

R. Et salutare tuum da nobis.

Domine , exaudi orationem meam.

†. Et clamor meus ad te veniat.

Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S .

Aufer à nous que sumus , Domine , iniquitates nostras , ut ad Sancta Sanctorum puris mereamur mentibus introire ; Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Oramus te , Domine , per merita Sanctorum tuorum

quorum Reliquiæ hîc sunt, et omnium Sanctorum, ut indulgere digneris omnia peccata mea. Amen.

les Reliques sont ici * ; et de tous les Saints , de daigner me pardonner tous mes péchés. Ainsi soit-il.

Après l'Introit, le Prêtre et les Assistans disent alternativement,

Kyrie, eleison. (trois fois.)

Seigneur, ayez pitié de nous. (trois fois.)

Christe, eleison. (trois fois.)

Christ, ayez pitié de nous. (trois fois.)

Kyrie, eleison. (trois fois.)

Seigneur, ayez pitié de nous. (trois fois.)

GLoria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. Laudamus te. Benedicimus te. Adoramus te. Glorificamus te. Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam. Domine Deus Rex cœlestis, Deus Pater omnipotens. Domine Fili unigenite, Jesu Christe. Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris. Qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Qui tollis peccata

GLoire à Dieu dans le Ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Nous vous louons. Nous vous bénissons. Nous vous adorons. Nous vous glorifions. Nous vous rendons grâces dans la vue de votre gloire infinie. **O** Seigneur Dieu, Roi du Ciel. **O** Dieu, Pere tout-puissant. **O** Seigneur Jesus-Christ, Fils unique de Dieu. **O** Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Pere. **O** vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de

* Anciennement on bâtissoit les Autels sur les tombeaux des Martyrs. On conserve cet usage autant que cela se peut. Du moins la discipline présente veut qu'on mette des Reliques sous le marbre qui est posé sur le milieu de l'Autel.

nous,

nous. O vous qui effacez les péchés du monde, recevez notre priere. Vous qui êtes assis à la droite du Pere, ayez pitié de nous. Car vous êtes le seul Saint, le seul Seigneur, le seul Très-Haut, ô Jesus-Christ, avec le Saint-Esprit dans la gloire de Dieu le Pere.

Ainsi soit-il.

Le Prêtre se tourne vers l'Assemblée, et dit :

Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Le Prêtre récite la Collecte.

Avant l'Evangile, le Prêtre dit au milieu de l'Autel :

* Purifiez mon cœur et mes levres, Dieu tout-puissant, qui avez purifié les levres du Prophète Isaïe avec un charbon ardent : daignez, par un effet de votre miséricorde envers moi, me purifier de telle sorte, que je puisse annoncer dignement votre saint Evangile. Par N. S. J. C. Ainsi soit-il.

Munda cor meum, Mac labia mea, omnipotens Deus, qui labia Isaïæ Prophetæ calculo mundasti ignito; ita me tuâ gratâ miseratione dignare mundare, ut sanctum Evangelium tuum dignè valeam nuntiare. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

* L'Eglise fait réciter cette Priere avant la lecture de l'Evangile, pour apprendre aux Ministres du Seigneur et aux Fideles, que la lecture de la Parole du Verbe incarné demande aussi bien la pureté de leur cœur, que la participation à ses sacrés Mysteres.

b

Jube , Domine ,
benedicere.

Dominussit in corde
meo, et in labiis meis,
ut dignè et competen-
ter annuntiem Evan-
gelium suum,

Amen.

BÉNÉDICTION DE L'ENCENS.
Ab illo benedicaris
in cuius honore cre-
maberis.

R. Amen.

Après l'Évangile les
Laus tibi, Christe.

Et le Prêtre baise
Per Evangelica dic-
ta deleantur nostra
delicta.

Credo in unum
Deum, Patrem
omnipotentem, fac-
torem cœli et terræ,
visibilium omnium
et invisibilium.

Et in unum Domi-
num Jesum Christum
Filium Dei unigeni-
tum : Et ex Patre
natum ante omnia
secula ; Deum de
Deo, lumen de lumi-
ne, Deum verum de
Deo vero. Genitum,
non factum, consub-
stantialem Patri, per

Donnez-moi votre bé-
nédiction, Seigneur.

Que le Seigneur soit
dans mon cœur et sur
mes levres, afin que
j'annonce dignement son
saint Évangile.

Ainsi soit-il.

Soyez béni par celui en
l'honneur duquel vous
serez brûlé.

R. Ainsi soit-il.

Assistans répondent :
Louange soit à vous,
ô Jesus.

l'Évangile, en disant :

Que nos péchés soient
effacés par les paroles du
saint Évangile.

JE crois en un seul
Dieu, le Pere tout-
puissant, qui a fait le
ciel et la terre, et toutes
les choses visibles et in-
visibles.

Et en un seul Seigneur
Jesus-Christ, Fils uni-
que de Dieu, et né du
Pere avant tous les sie-
cles. Dieu de Dieu, lu-
miere de lumiere, vrai
Dieu du vrai Dieu. Qui
n'a pas été fait, mais
engendré. Qui n'a qu'une
même substance avec le
Pere, et par qui toutes

choses ont été faites. **Qui est descendu des cieux pour nous autres hommes, et pour notre salut. A pris chair de la Vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, ET S'EST FAIT HOMME. Qui a aussi été crucifié pour nous, a souffert sous Ponce Pilate : et a été mis dans le tombeau. Qui est ressuscité le troisième jour selon les Ecritures. Qui est monté au Ciel, est assis à la droite du Pere. Et viendra de nouveau plein de gloire pour juger les vivans et les morts ; dont le regne n'aura point de fin.**

Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie ; qui procede du Pere et du Fils ; qui est adoré et glorifié conjointement avec le Pere et le Fils ; qui a parlé par les Prophetes. Je crois l'Eglise qui est Une, Sainte, Catholique et Apostolique. Je confesse un Baptême pour la rémission des péchés. J'attends la résurrection des

quem omnia facta sunt. Qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de cœlis. Et incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Maria Virgine, ET HOMO FACTUS EST ; Crucifixus etiam pro nobis, sub Pontio Pilato passus, et sepultus est. Et resurrexit tertiâ die secundum Scripturas. Et ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris. Et iterum venturus est cum gloriâ iudicare vivos et mortuos : Cujus regni non erit finis.

Et in Spiritum Sanctum Dominum, et vivificantem : Qui ex Patre Filioque procedit : Qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur : Qui locutus est per Prophetas. Et unam Sanctam Catholicam et Apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum Baptisma in remissionem peccatorum. Et expecto

resurrectionem mortuorum, et vitam venturi seculi.

Amen.

morts, et la vie du siècle à venir.

Ainsi soit-il.

OBLATION DE L'HOSTIE.

Suscipe, sancte Pater, omnipotens, æterne Deus, hanc immaculatam hostiam quam ego indignus famulus tuus offero tibi, Deo meo vivo et vero, pro innumerabilibus peccatis, et offensionibus, et negligentis meis, et pro omnibus circumstantibus, sed et pro omnibus Fidelibus Christianis, vivis atque defunctis, ut mihi et illis proficiat ad salutem in vitam æternam. Amen.

Le Prêtre met le vin et l'eau dans le Calice, et dit :

Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti, et mirabilius reformasti, da nobis per hujus aquæ et vini mysterium ejus divinitatis esse consortes, qui humanitatis nostræ fieri dignatus est particeps

Recevez, ô Pere saint, Dieu éternel et tout-puissant, cette hostie sans tache, que je vous offre, tout indigne que je suis de ce ministère; je vous l'offre, Seigneur, comme à mon Dieu vivant et véritable, pour mes péchés, mes offenses et mes négligences, qui sont sans nombre; je vous l'offre aussi pour tous les assistans, et même pour tous les Fideles Chrétiens, vivans et morts; afin qu'elle serve à eux et à moi pour le salut éternel. Ainsi soit-il.

O Dieu, qui par un effet admirable de votre puissance, avez créé l'homme dans un haut degré d'excellence, et qui, par un prodige de bonté encore plus surprenant, avez daigné réparer cet ouvrage de vos mains après sa chute; donnez-nous par le Mys-

tere que ce mélange d'eau et de vin nous représente. la grace de participer à la divinité de Jesus-Christ votre Fils, qui a bien voulu se revêtir de notre humanité : Lui qui étant Dieu, vit et regne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

OBLATION DU CALICE.

Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, en conjurant votre bonté de le faire monter, comme un parfum d'une agréable odeur, jusqu'au trône de votre divine Majesté, pour notre salut et celui de tout le monde.

Ainsi soit-il.

Nous nous présentons devant vous, Seigneur, avec un esprit humilié et un cœur contrit : recevez-nous, et faites que notre sacrifice s'accomplisse aujourd'hui devant vous d'une manière qui vous le rende agréable, ô Seigneur notre Dieu.

Venez, Esprit Sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, et bénissez ce sacrifice destiné pour rendre gloire à votre saint nom.

Jesus Christus Filius tuus Dominus noster; Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia secula seculorum. Amen.

Dieu, vit et regne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clementiam ut in conspectu divinæ Majestatis tuæ, pro nostra et totius mundi salute, cum odore suavitatis ascendat.

Amen.

In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur à te, Domine, et sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi, Domine Deus.

Veni, sanctificator Spiritus omnipotens, æterne Deus; et benedic hoc sacrificium tuò sancto nomini præparatum.

P S E A U M E 25.

Lavabo inter innocentes manus meas, et circumdabo altare tuum, Domine, ut audiam vocem laudis, et enarrem universa mirabilia tua. Domine, dilexi decorem domus tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ. Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam, et cum viris sanguinum vitam meam. In quorum manibus iniquitates sunt: dextera eorum repleta est muneribus. Ego autem in innocentia mea ingressus sum: redime me, et miserere mei. Pes meus stetit in directo: in ecclesiis benedicam te, Domine. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto, etc.

Le Prêtre s'incline au

Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem quam tibi offerimus ob memoriam Passionis, Resurrectionis et As-

JE laverai mes mains avec les justes, et je m'approcherai de votre autel, Seigneur, afin d'entendre publier vos louanges, et de raconter moi-même toutes vos merveilles. J'aime la beauté de votre maison, Seigneur, et le lieu où réside votre gloire. O Dieu, ne me confondez pas avec les impies; ne me traitez pas comme les homicides. Leurs mains sont accoutumées à l'injustice, et ils se laissent séduire par les présens. Pour moi, j'ai marché dans l'innocence: rachetez-moi donc, Seigneur, et prenez pitié de moi. Mes pieds se sont arrêtés dans la voie de la justice: je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées des fideles.

Gloire au Pere, et au Fils, et au Saint-Esprit.

milieu de l'Autel, et dit:

Recevez, ô Trinité sainte, l'oblation que nous vous présentons en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension

de Jesus-Christ Notre-Seigneur, en l'honneur de la bienheureuse Marie toujours Vierge, de saint Jean-Baptiste, des Apôtres saint Pierre et saint Paul, des Saints dont les Reliques sont ici, et de tous les autres Saints, afin qu'ils y trouvent leur gloire, et nous notre salut, et que ceux dont nous honorons la mémoire sur la terre, daignent intercéder pour nous dans le Ciel. Par le même Jesus-Christ notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

Priez, mes freres, que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre *, soit favorablement reçu de Dieu le Pere tout-puissant.

R. Que le Seigneur reçoive de vos mains ce sacrifice, pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité particulière, et pour le bien

censionis Jesu Christi Domini nostri: et in honorem beatæ Mariæ semper virginis, et beati Joannis Baptistæ, et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et istorum, et omnium Sanctorum, ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem; et illi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam agimus in terris: Per eundem Christum Dominum nostram. Amen.

Orate, fratres, ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem.

R. Suscipiat Dominus hoc sacrificium de manibus tuis ad laudem et gloriam nominis sui, ad utilitatem quoque nostram.

* Ces paroles prouvent que la Messe est le sacrifice du Peuple qui y assiste, comme du Prêtre qui le célèbre. Ainsi les Assistans l'offrant conjointement avec le Prêtre, les prieres étant communes, l'esprit et les paroles, la pureté et le respect doivent être les mêmes.

totiusque Ecclesiæ de toute son Eglise
sue sanctæ. | sainte.

Le Prêtre répond Amen, et récite la Secrete.

P R É F A C E C O M M U N E.

PER omnia secula
seculorum.

R. Amen.

Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu
tuo.

Sursum corda.

R. Habemus ad Do-
minum.

Gratias agamus Do-
mino Deo nostro.

R. Dignum et jus-
tum est.

Verè dignum et
justum est, æquum
et salutare, nos tibi
semper et ubique gra-
tias agere, Domine
sancte, Pater omni-
potens, æterne Deus,
per Christum Domi-
num nostrum; Per
quem majestatem
tuam laudant Angeli,
adorant dominatio-
nes, tremunt Potes-
tates, Cœli, cœlo-
rumque Virtutes, ac
beata Seraphim, so-
ciâ exultatione con-
celebrant. Cum qui-
bus et nostras voces

DANS tous les siècles
des siècles.

R. Ainsi soit-il.

Le Seigneur soit avec
vous.

R. Et avec votre esprit.

Elevez vos cœurs.

R. Nous les tenons
élevés vers le Seigneur.

Rendons graces au Sei-
gneur notre Dieu.

R. Il est juste et rai-
sonnable de le faire.

Il est véritablement
juste et raisonnable, il
est équitable et salutaire
de vous rendre graces par
Jesus-Christ toujours et
en tout lieu, o Seigneur,
très-saint, Pere tout-
puissant, Dieu éternel.

C'est par Jesus-Christ
que les Anges louent vo-
tre Majesté suprême, que
les Dominations l'ado-
rent, que les Puissances
la craignent et la réve-
rent, que les Cieux, les
Vertus des Cieux, et la
troupe bienheureuse des
Séraphins célèbrent en-
semble votre gloire dans

les transports d'une sainte joie. Faites, Seigneur, que nous unissions nos vœux à celles de ces Esprits bienheureux, pour chanter avec eux, prosternés devant vous :

<p>Saint, Saint, Saint, est le Seigneur le Dieu des Armées. Votre gloire remplit les cieux et la terre. Hosanna au plus haut des cieux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna à celui qui habite au plus haut des cieux.</p>	<p>ut admitti jubeas deprecamur, suppliciter confessione dicentes :</p> <p>Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt coeli et terra gloriâ tuâ. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis.</p>
--	--

LE CANON * DE LA MESSE.

<p>Nous vous supplions donc, Père très-miséricordieux, et nous vous conjurons par notre Seigneur Jesus-Christ votre Fils, d'agréer et de bénir ces dons, ces offrandes, ces sacrifices purs et sans tache, que nous vous offrons pour votre sainte Eglise Catholique, afin qu'il vous</p>	<p>TE igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, supplices rogamus ac petimus, uti acceptas hæc + dona, hæc + munera, hæc + sancta sacrificia illibata, in primis quæ</p>
--	--

* Canon est un mot Grec qui signifie *ordre, regle*. Les prières qui précèdent, qui accompagnent et qui suivent la Consécration, sont ainsi appelées, parce qu'elles sont les mêmes dans toutes les Messes, en sorte que la regle en est fixe, et l'ordre invariable.

<p>tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta Catholica, quam pacificare, custodire, adunare, et regere digneris toto orbis terrarum : unâ cum famulo tuo Papa nostro N. et Antistite nostro N. et Rege nostro N. et omnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus.</p>	<p>plaise de lui donner la paix, de la conserver, de la maintenir dans l'union, et de la gouverner par toute la terre, et avec elle votre serviteur N. notre Pape, notre Evêque N. et notre Roi N. enfin tous ceux qui sont orthodoxes, et qui font profession de la Foi Catholique et Apostolique.</p>
--	---

MÉMOIRE DES VIVANS.

<p>Memento, Domine, famularumque tuarum N. N. . . . et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est, et nota devotio; pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis, pro se suisque omnibus; pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis et incolumitatis suæ, tibi que reddunt vota sua æterno Deo, vivo et vero.</p>	<p>Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N. et N. . . . et de tous ceux qui sont ici présents, dont vous connoissez la foi et la piété, pour qui nous vous offrons ce Sacrifice de louanges, ou qui vous l'offrent tant pour eux-mêmes, que pour ceux qui leur appartiennent; pour la redemption de leurs âmes, pour l'espérance de leur salut et de leur conservation, et pour vous en rendre leurs hommages comme au Dieu éternel, vivant et véritable.</p>
--	---

* Etant unis de communion avec tous vos Saints, nous honorons la mémoire premièrement de la glorieuse Marie toujours Vierge, Mere de Dieu, Jesus-Christ notre Seigneur, et de vos bienheureux Apôtres et Martyrs Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthelemi, Matthieu, Simon et Thadée, Lin, Clet, Clément, Xyste, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien, et de tous vos Saints; par les mérites et les prières desquels nous vous supplions de nous accorder en tout, le secours de votre protection; par le même Jesus-Christ notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

Communicantes et memoriam venerantes, in primis gloriosæ semperque virginis Mariæ, genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi, sed et beatorum Apostolorum ac Martyrum tuorum Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thadæi, Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmæ et Damiani, et omnium Sanctorum tuorum; quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio; Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

* La mémoire que l'on fait des Saints, ici et dans plusieurs autres endroits de la Messe, marque l'union intime qui regne entre l'Eglise militante et l'Eglise triomphante. C'est en conséquence de cette communion que l'Eglise de la terre prie celle du Ciel de se joindre à elle pour obtenir les effets du Sacrifice, par lequel l'une et l'autre est sauvée.

Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus, Domine, ut placatus accipias, diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari; Per Christum Dominum nostrum.

Amen.

Quam oblationem tu, Deus, in omnibus, quæsumus, bene † dictam, adscrip † tam, ratam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris; ut nobis Cor-

* Nous vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement l'hommage que nous vous rendons par cette oblation, qui est aussi celle de toute votre Eglise: accordez-nous pendant les jours de cette vie mortelle la paix qui vient de vous; préservez-nous de la damnation éternelle, et mettez-nous au nombre de vos élus. Par Notre Seigneur Jesus-Christ.

Ainsi soit-il.

Nous vous prions, ô Dieu, de bénir cette oblation, de la mettre au nombre de celles que vous approuvez, de l'agréer, d'en faire un sacrifice digne d'être reçu de vous, et par

* En faisant cette Priere, le Prêtre tient ses mains étendues sur le pain et le vin qui vont être consacrés. Par cette action (ainsi que les paroles l'expriment) le Prêtre, au nom de toute l'Eglise, fait à Dieu l'aveu de la dépendance entière et de l'indignité absolue de l'homme; qui n'étant pas capable de lui rendre des hommages et de lui faire des satisfactions dignes de lui, y supplée, en lui présentant, pour être immolée à sa place, une Hostie d'un prix et d'un mérite infinis, et le supplier d'en accepter l'oblation.

lequel

lequel nous vous ren- + pus et San + guis
dions un culte raisonnable et spirituel; ensorte fiat dilectissimi Filii
qu'elle devienne pour + tui Domini nostri
nous le Corps et le Sang Jesu Christi.
de votre Fils bien-aimé

Qui, la veille de sa Qui pridie quàm
Passion, prit du pain pateretur, accepit pa-
dans ses mains saintes et nem in sanctas ac ve-
adorables, et levant les nerabiles manus suas;
yeux au Ciel vers vous, et elevatis oculis in
ô Dieu son Pere tout- cœlum ad te, Deum
puissant, vous rendit gra- Patrem suum, omni-
ces, et bénit ce pain, le potentem, tibi gra-
rompit et le donna à ses tias agens, bene +
Disciples, en disant: dixit, fregit, dedit-
Prenez et mangez - en que Discipulis suis,
tous: CAR CECI EST MON dicens: Accipite, et
CORPS. manducate ex hoc
omnes: HOC EST ENIM
CORPUS MEUM.

(O victime du salut,
qui nous ouvrez le Ciel:
l'ennemi nous livre de
rudes combats, fortifiez-
nous contre ses atta-
ques.

*O Salutaris Hostia,
Quæ cæli pandis os-
tium,
Bella premunt hosti-
lia,
Da robur, fer auxi-
lium.)*

De même après qu'il Simili modo post-
eut soupé, prenant ce quam cœnatum est,
précieux calice entre ses accipiens et hunc præ-
mains saintes et adora- clarum calicem in
bles, il vous rendit gra- sanctas ac venerabi-
ces, le bénit, et le donna les manus suas, item
à ses Disciples, en di- tibi gratias agens,
sant: Prenez, et buvez- bene + dixit, dedit-
en tous, CAR CECI EST que discipulis sui di-

cens : Accipite et bibite ex eo omnes : HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI, NOVI ET ÆTERNI TESTAMENTI, *mysterium fidei*, QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM : Hæc quotiescumque feceritis, in meam memoriam facietis.

Unde et memores Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui Domini nostri tam beatæ Passionis, necnon et ab inferis Resurrectionis, sed et in cælo gloriôsæ Ascensionis, offerimus præclaræ Majestati tuæ de tuis donis ac datis, Ho-†stiam puram, Ho-†stiam sanctam, Ho-†stiam immaculatam, panem† sanctum vitæ æternæ, et Calicem† salutis perpetuæ.

Supra quæ propitio ac sereno vultu res-

LE CALICE DE MON SANG, LE SANG DE LA NOUVELLE ET ÉTERNELLE ALLIANCE, *Mystere de foi*, QUI SERA RÉPANDU POUR VOUS ET POUR PLUSIEURS EN RÉMISSION DES PÉCHÉS. Toutes les fois que vous ferez ces choses, vous les ferez en mémoire de moi.

C'est pour cela, Seigneur, que nous qui sommes vos serviteurs, et avec nous votre peuple saint faisant mémoire de la Passion de votre Fils Jesus-Christ notre Seigneur, de sa Résurrection en sortant du tombeau, victorieux de l'enfer, et de sa glorieuse Ascension au Ciel, nous offrons à votre incomparable Majesté ce qui est le don même que nous avons reçu de vous, l'Hostie pure, l'Hostie sainte, l'Hostie sans tache, le Pain sacré de la vie qui n'aura point de fin, et le Calice du salut éternel.

Daignez, Seigneur, regarder d'un œil favora-

ble l'oblation que nous vous faisons de ce saint Sacrifice, de cette Hostie sans tache : daignez l'agréer, comme il vous a plu agréer les présens du juste Abel votre serviteur, le sacrifice de notre Patriarche Abraham, et celui de Melchisédech votre Grand-Prêtre *.

Nous vous supplions, ô Dieu tout-puissant, de commander que ces dons soient portés par les mains de votre saint Ange sur votre Autel sublime, en présence de votre divine Majesté, afin que tout ce que nous sommes ici, qui participans à cet Autel, aurons reçu le Corps et le

picere digneris, et accepta habere, sicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui justii Abel et sacrificium Patriarchæ nostri Abrahamæ, et quod tibi obtulit summus Sacerdos tuus Melchisedech, sanctum Sacrificium immaculatam Hostiam.

Supplices te rogamus, omnipotens Deus, jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum; in conspectu divinæ Majestatis tuæ; ut quotquot ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui Cor + pus et San - +

* Les sacrifices de ces trois hommes admirables sont rappelés ici, tant par le rapport qu'ils ont avec celui de Jesus-Christ dont ils étoient la figure, que pour nous donner un modele excellent des dispositions avec lesquelles il faut offrir Jesus-Christ à la sainte Mess.^e. Abel qui offre à Dieu ce qu'il a de plus précieux dans ses troupeaux; Abraham qui est tout prêt d'immoler son fils par l'ordre de Dieu; Melchisédech qui offre à Dieu du pain et du vin en action de grâces de la victoire remportée par Abraham, nous apprennent que nous ne pouvons accomplir dignement ce sacrifice, qu'autant que nous le ferons dans l'esprit du désintéressement d'Abel, de l'obéissance d'Abraham, et de la reconnoissance de Melchisédech.

guinem sumpserimus, omni benedictione cœlesti et gratiâ repleamur; Per eundem, Christum Dominum nostrum. Amen.

Sang de votre Fils, nous soyons remplis de toutes les bénédictions et de toutes les grâces du Ciel; Par le même Jesus-Christ. Ainsi soit-il.

MEMOIRE DES MORTS.

Memento etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum N. et N. qui nos præcesserunt cum signo fidei, et dormiunt in somno pacis.

Souvenez-vous aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N. et N. qui, marqués au sceau de la foi, ont fini leur vie mortelle avant nous, pour s'endormir du sommeil de paix.

Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur; Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

Nous vous supplions, Seigneur, de leur accorder par votre miséricorde, à eux, et à tous ceux qui reposent en Jesus-Christ, le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix; Par le même J. C. Ainsi soit-il.

Nobis quoque peccatoribus famulis tuis, de multitudine miserationum tuarum sperantibus, partem aliquam et societatem donare digneris cum tuis sanctis Apostolis et Martyribus, cum Joanne, Stephano, Matthia,

Pour nous pécheurs, qui sommes vos serviteurs, et qui espérons en votre grande miséricorde, daignez nous donner part au céleste héritage avec vos saints Apôtres et Martyrs, avec Jean, Etienne, Matthias, Barnabé, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre,

Félicité, Perpétue, Agathe, Luce, Agnès, Cécile, Anastasie, et avec tous vos Saints: daignez nous admettre en leur sainte société, non en consultant nos mérites, mais en usant d'indulgence à notre égard; Par Jesus-Christ notre Seigneur, par lequel vous produisez toujours, Seigneur, vous sanctifiez, vous vivifiez, vous bénissez, et vous nous donnez tous ces biens: Que par lui, avec lui, et en lui, tout honneur et toute gloire vous soient rendus, ô Dieu, Père tout-puissant, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

R. Ainsi soit-il.

P R I O N S.

O R E M U S.

* **A**vertis par le commandement salutaire de J. C. et confor-

Præceptis salutari-
bus moniti, et
divina institutione

* Cette prière, qui est comme la Préface du *Pater*, nous avertit, par la manière dont elle est conçue, du prix de l'Oraison Dominicale. Les termes mêmes sont tout propres à nous inspirer le respect et la confiance que nous devons avoir pour cette prière

formati , audemus
dicere :

Pater noster , qui
es in cœlis , sanctifi-
cetur nomen tuum :
Adveniat regnum
tuum : Fiat voluntas
tua sicut in cœlo et
in terra. Panem nos-
trum quotidianum da
nobis hodie : Et di-
mitte nobis debita
nostra , sicut et nos
dimittimus debitori-
bus nostris : Et ne
nos inducas in tenta-
tionem.

℞. Sed libera nos
à malo. Amen.

Liberas nos , quæ-
sumus , Domine , ab
omnibus malis præ-
teritis , præsentibus
et futuris : et interce-
dente beatâ et glo-
riosâ semperque vir-
gine Dei genitrice
Mariâ , cum beatis
Apostolis tuis Petro
et Paulo : atque An-
drea , et omnibus
Sanctis , da propi-
tius pacem in diebus

mément à l'instruction
sainte qu'il nous a lais-
sée , nous osons dire :

Notre Pere , qui êtes
dans les cieux. Que votre
Nom soit sanctifié : Que
votre regne arrive , Que
votre volonté soit faite
sur la terre , comme
dans le ciel : Donnez-
nous aujourd'hui notre
pain de chaque jour : Et
pardonnez-nous nos of-
fenses , comme nous
pardonnons à ceux qui
nous ont offensés : Et
ne nous abandonnez pas
à la tentation.

℞. Mais délivrez-nous
du mal. Ainsi soit-il.

Délivrez-nous , s'il
vous plaît , Seigneur , de
tous les maux passés ,
présens et à venir ; et
par l'intercession de la
bienheureuse Marie me-
re de Dieu , toujours
Vierge , et de vos bien-
heureux Apôtres Pierre,
Paul , André , et de tous
vos Saints , daignez nous
faire jouir de la paix pen-
dant le cours de notre
vie mortelle , afin qu'é-

divine. Combien donc sont condamnables ces Chré-
tiens sans piété , qui la récitent sans respect , sans
attention et sans foi !

tant assistés du secours
de votre miséricorde,
nous ne soyons jamais
assujettis au péché, ni
agités par aucun trou-
ble *. Nous vous en
prions par le même Je-
sus-Christ votre Fils
Notre Seigneur, qui
étant Dieu, vit et regne
avec vous en l'unité du
Saint-Esprit, dans tous
les siècles des siècles.

R. Ainsi soit-il.

Que la paix du Seigneur
soit toujours avec vous.

R. Et avec votre es-
prit.

Que ce saint et sacré
mélange du Corps et du
Sang de Notre Seigneur
Jesus-Christ devienne
pour moi et pour tous
ceux qui le recevront le
salut de l'ame et du
corps, et une prépara-
tion salutaire pour méri-
ter la vie éternelle. Par
le même J. C. N. S.
Amen.

Agneau de Dieu, qui

nostris, ut ope mise-
ricordiæ tuæ adjuti,
et à peccato simus
semper liberi, et ab
omni perturbatione
securi; Per eundem
Dominum nostrum
Jesum Christum Fi-
lium tuum, qui te-
cum vivit et regnat
in unitate Spiritûs
Sancti Deus, per om-
nia secula seculorûm.

R. Amen.

Pax † Domini sit †
semper vobiscum.

R. Et cum spiritu
tuo.

Hæc sacrosancta
comixtio Corporis
et Sanguinis Domini
nostri Jesu Christi,
fiat mihi et omnibus
sumentibus, salus
mentis, et corporis
atque ad vitam æter-
nam promerendam
præparatio salutaris.
Per eundem Chris-
tum Dominum nos-
trum. Amen.

Agnus Dei, qui

* Ce trouble dont on demande d'être préservé,
n'est pas le trouble salutaire que cause dans un Pêni-
tent la vue de ses péchés, et qui produit la componc-
tion; mais le trouble mortel que cause dans l'ame le
mouvement irrégulier des passions.

tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.

effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez nous la paix.

Aux Messes des Morts on ne dit point, Miserere nobis, ayez pitié de nous, mais Dona eis requiem, Donnez-leur le repos: à la seconde fois, Dona eis requiem sempiternam, Donnez-leur le repos éternel: et à la troisième, Dona eis requiem sempiternam, et locum indulgentiæ; Donnez-leur le repos éternel et une place dans le lieu de la miséricorde; et on omet l'Oraison suivante.

DOMINE Jesu Christe, qui dixisti Apostolis tuis: Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis; ne respicias peccata mea, sed fidem Ecclesiæ tuæ, eamque secundum voluntatem tuam pacificare et coadunare digneris; Qui vivis et regnas Deus, per omnia secula seculorum. Amen.

SEIGNEUR Jesus-Christ, qui avez dit à vos Apôtres: Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix; n'ayez pas d'égard à mes péchés, mais à la foi de votre Eglise; et donnez-lui la paix et l'union dont vous voulez qu'elle jouisse; Vous qui étant Dieu, vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui ex voluntate Patris, Seigneur Jesus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui par la volonté du Pere,

et la coopération du S. Esprit, avez donné la vie aux hommes en mourant pour eux ; délivrez-moi par votre saint Corps et votre précieux Sang ici présents, de tous mes péchés, et de tous les autres maux ; faites, s'il vous plaît, que je m'attache toujours inviolablement à votre Loi, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous ; Qui étant Dieu, vivez et régnez avec Dieu le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

Jesus - Christ, mon Seigneur, que la participation de votre Corps que j'ose recevoir, tout indigne que j'en suis, ne tourne point à mon jugement et à ma condamnation ; mais que par votre bonté elle serve à la défense de mon corps et de mon ame, et à me faire acquérir la vie éternelle : accordez-moi cette grâce, Seigneur, qui étant Dieu, vivez et régnez avec Dieu votre Père en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

cooperante Spiritu Sancto, per mortem tuam mundum vivificasti, libera me per hoc sacro-sanctum Corpus et Sanguinem tuum ab omnibus iniquitatibus meis et universis malis, et fac me tuis semper inhærere mandatis, et à te nunquam separari permittas ; Qui cum eodem Deo Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas Deus in secula seculorum. Amen.

Perceptio Corporis tui, Domine Jesu Christe, quod ego indignus sumere præsumo, non mihi proveniat in iudicium et condemnationem, sed pro tua pietate prosit mihi ad tutamentum mentis et corporis, et ad vitam æternam, percipiendam ; Qui vivis et regnas cum Deo Patre, in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia secula seculorum. Amen.

Le Prêtre ayant adoré la sainte Hostie , le prend entre ses mains , en disant :

PANEM cœlestem accipiam , et nomen Domini invocabo. **J**E prendrai le Pain céleste , et j'invoquerai le nom du Seigneur.

Domine , non sum dignus ut intres sub tectum meum , sed tantum dic verbo , et sanabitur anima mea. Seigneur , je ne suis pas digne de vous recevoir dans ma maison : mais dites seulement une parole , et mon ame sera guérie.

Domine , non sum dignus ut intres sub tectum meum , sed tantum dic verbo , et sanabitur anima mea. Seigneur , je ne suis pas digne de vous recevoir dans ma maison : mais dites seulement une parole , et mon ame sera guérie.

Domine , non sum dignus ut intres sub tectum meum , sed tantum dic verbo , et sanabitur anima mea. Seigneur , je ne suis pas digne de vous recevoir dans ma maison : mais dites seulement une parole , et mon ame sera guérie.

Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen. Que le Corps de Notre-Seigneur Jesus-Christ garde mon ame pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ? Calicem salutæ accipiam , et nomen Domini invocabo : laudans invocabo Dominum , Seigneur pour toutes les graces qu'il m'a faites ? Je prendrai le Calice du salut , et j'invoquerai le nom du Seigneur : j'invoquerai le Seigneur en chantant ses louanges ,

et j' serai délivré de mes ennemis.

Que le Sang de notre Seigneur Jesus - Christ garde mon ame pour la vie éternelle.

Ainsi soit-il.

Faites, Seigneur, que nous conservions dans un cœur pur le Sacrement que notre bouche a reçu : faites que le don qui nous est fait dans le temps ; nous soit un remede pour l'éternité.

Que votre Corps que j'ai reçu , Seigneur, et que votre Sang que j'ai bu, s'attachent à mes entrailles : et faites qu'après avoir été nourri par des Sacremens si purs et si saints, il ne demeure en moi aucune souillure du péché : Accordez, moi cette grace, Seigneur, qui étant Dieu vivez et régnez dans tous les siecles des siecles. Ainsi soit - il.

Après la Postcommunion, le Prêtre congédie l'Assemblée, en disant :

Allez, la Messe est dite. | *Ite, Missa est.*

¶ Rendons graces à Dieu. | *¶. Deo gratias.*

Recevez favorablement, ô Trinité sainte, l'hommage et l'aveu de ma parfaite dépendance : daignez agréer le sacrifice que j'ai offert à votre divine Majesté, tout indigne que j'en

et ab inimicis meis salvus ero.

Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.

Quod ore sumpsimus, Domine, puramente capiamus, et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum.

Corpus tuum, Domine. quod sumpsi. et Sanguinis quem potavi, adhæreat visceribus meis, et præsta ut in me non remaneat scelerum macula, quem pura et sancta refecerunt Sacramenta ; Qui vis et regnas in secula seculorum. Amen.

suis : faites par votre bonté qu'il m'obtienne miséricorde , et à tous ceux pour qui je l'ai offert ; Par J. C. Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Benedicat vos omnipotens Deus , Pater , et Filius , et Spiritus sanctus. *R.* Am. *R.* Que Dieu tout-puissant , le Pere , le Fils , et le Saint-Esprit vous bénisse. *R.* Ainsi soit-il.

Dominus vobiscum. *R.* Et cum spiritu tuo. *R.* Le Seigneur soit avec vous. *R.* Et avec votre esprit.

Commencement du St. Evangile selon S. Jean.

AU commencement étoit le Verbe , et le Verbe étoit en Dieu , et le Verbe étoit Dieu. Il étoit dès le commencement en Dieu. Toutes choses ont été faites par lui ; et rien de ce qui a été fait , n'a été fait sans lui. Dans lui étoit la vie , et la vie étoit la lumière des hommes ; et la lumière luit dans les ténèbres , et les ténèbres ne l'ont point comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu , qui s'appelloit Jean. Il vint pour rendre témoignage à la lumière , afin que tous crussent par lui. Il n'étoit pas la lumière , mais il vint pour rendre témoignage à celui qui est la lumière. C'étoit la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il étoit dans le monde et le monde a été fait par lui , et le monde ne l'a point connu. Il est venu chez soi , et les siens ne l'ont point reçu. Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçu , le pouvoir d'être faits enfans de Dieu , à ceux qui croient en son nom , qui ne sont point nés du sang , ni des desirs de la chair , ni de la volonté de l'homme , mais de Dieu même. Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous plein de grace et de vérité ; et nous avons vu sa gloire , qui est la gloire du Fils unique du Pere.

R. Rendons grâces à Dieu.

CANTIQUE

D'ACTION DE GRACES.

Nous vous adorons,
Dieu tout-puissant;
et nous vous reconnois-
sons pour le Seigneur de
l'Univers.

Toute la terre vous ré-
vère comme le Pere et la
source éternelle de tout
être.

Les Anges et toutes
les Puissances célestes;

Les Chérubins et les
Séraphins chantent sans
cesse pour vous rendre
hommage:

Saint, Saint, Saint, est
le Seigneur, le Dieu des
armées.

Les cieux et la terre
sont remplis de la gran-
deur et de l'éclat de vo-
tre gloire.

L'illustre chœur des
Apôtres,

La respectable multi-
tude des Prophètes,

La brillante armée des
Martyrs célèbre vos
louanges.

L'Eglise sainte, répan-

TE Dum lauda-
mus, te Domi-
num confitemur.

Te æternum Pa-
trem omnis terra ve-
neratur.

Tibi omnes Ange-
li, tibi cœli et uni-
versæ Potestates;

Tibi Cherubim et
Seraphim incessabili
voce proclamant:

Sanctus, Sanctus,
Sanctus, Dominus
Deus Sabaoth.

Pleni sunt cœli et
terra majestatis glo-
riæ tuæ.

Te gloriosus Apos-
tolorum chorus,

Te Prophetarum
laudabilis numerus,

Te Martyrum can-
didatus laudat exer-
citus.

Te per orbem ter-

rarum sancta confitetur Ecclesia,

Patrem immensæ Majestatis ;

Venerandum tuum verum et unicum Filium.

Sanctum quoque Paracletum Spiritum.

Tu Rex gloriæ, Christe !

Tu Patris sempiternus es Filius.

Tu ad liberandum suscepturus hominem non horruisti Virginis uterum.

Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus regna cœlorum.

Tu, ad dexteram Dei sedes, in gloria Patris.

Judex crederis esse venturus.

Te ergo, quæsumus, famulis tuis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

Æternâ fac cum Sanctis tuis in gloriâ numerari.

due par tout l'Univers, confesse et publie votre nom,

O Dieu, dont la Majesté est infinie ;

Elle adore votre Fils unique et véritable.

Et le Saint-Esprit consolateur.

Vous êtes le Roi de gloire, ô Jesus !

Vous êtes le Fils éternel du Pere.

Vous n'avez point dédaigné de vous revêtir de la nature humaine dans le sein d'une Vierge, pour sauver les hommes.

Vous avez brisé l'aiguillon de la mort, et vous avez ouvert aux fideles le royaume des cieux.

Vous êtes assis à la droite de Dieu dans la gloire de votre Pere.

Nous croyons que vous viendrez un jour juger l'univers.

Nous vous supplions donc de secourir vos serviteurs, que vous avez rachetés de votre sang précieux.

Mettez-nous au nombre de vos Saints pour jouir avec eux de la gloire éternelle.

Seigneur , sauvez votre peuple , et bénissez votre héritage.

Conduisez-les et élevez-les jusques dans l'éternité bien-heureuse.

Nous vous bénissons tous les jours.

Et nous louons votre nom à jamais , dans la suite de tous les siècles.

Daignez , Seigneur , nous conserver en ce jour , purs et sans péché.

Ayez pitié de nous , Seigneur , ayez pitié de nous.

Répandez sur nous vos miséricordes , Seigneur , selon que nous avons espéré en vous.

Car c'est en vous , Seigneur , que j'ai mis mon espérance : ne permettez pas que je sois confondu à jamais.

Salvum fac populum tuum , Domine , et benedic hereditati tuæ.

Et rege eos , et extolle illos usque in æternum.

Per singulos dies benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in seculum , et in seculum seculi.

Dignare , Domine , die isto sine peccato nos custodire.

Miserere nostrî . Domine , miserere nostrî .

Fiat misericordia tua , Domine , super nos , quemadmodum speravimus in te .

In te , Domine , speravi ; non confundar in æternum .



SUR LA PRIERE ET L'OFFICE DIVIN.

LA priere est l'ame de la piété chrétienne; car la grace qui donne le prix à tout ce que nous faisons, ne s'obtient que par la priere. Qui ne prie point, ne reçoit rien; et celui qui ne reçoit rien, que peut-il avoir de bon, puisque nous n'avons de notre propre fond que le mensonge et le péché. L'ancien usage des fideles étoit d'avoir un cours réglé de prieres pour louer Dieu, au moins une fois la nuit, et à sept différentes heures du jour. Ils imitoient en cela David. Nous avons des saints Rois qui l'ont exactement pratiqué. Saint Eloi et ceux qui travailloient avec lui chantoient des Pseaumes et faisoient des prieres, même en travaillant. Qui empêche aux artisans de les imiter?

Faites - vous donc une regle de réciter chaque jour en tout ou en partie l'office de l'Eglise, autant qu'il vous sera possible. Donnez - y plus de temps les Dimanches et les Fêtes; et acquittez-vous toujours de ce devoir avec les sentimens de foi, de religion, d'humilité et de confiance, qui doivent animer toutes vos prieres.



PRIERES



PRIÈRES ET INSTRUCTIONS CHRÉTIENNES.

REGLES POUR VIVRE CHRÉTIENNEMENT.

A VANT toutes choses, tâchez de vous former une grande idée de Dieu, et de l'honneur qui lui est dû ; en sorte qu'en entendant seulement prononcer son Nom, qui est saint et terrible, vous entriez comme naturellement dans une vive appréhension de rien penser, de rien dire, et de rien faire qui puisse tant soit peu lui déplaire. Convainquez-vous qu'il est votre souverain bien, que votre esprit n'est fait que pour le connoître, votre cœur pour l'aimer, votre ame et votre corps pour le servir ; et que le comble de la misere est d'être privé de sa grace en ce monde, et de sa possession en l'autre. Regardez comme la première et la plus essentielle de vos obligations, celle

A

de rapporter à sa gloire jusqu'à la moindre de vos actions, mêmes celles qui sont naturelles; en sorte que vous comptiez comme injurieuses à ces droits toutes celles que vous feriez par le seul amour de quelque créature que ce soit, ou par la seule recherche de vous-même, quelque nécessaires et quelque bonnes que puissent paroître d'ailleurs ces actions.

2°. Réfléchissez souvent sur la grandeur et sur la sainteté du Christianisme, auquel Dieu vous a appelé préférablement à tant de millions d'hommes. Estimez infiniment plus la qualité et le nom de Chrétien, que toutes les grandeurs et toutes les richesses du monde. Etudiez avec un grand soin les obligations de cet état, et n'en jugez pas sur les maximes et la conduite du commun des Chrétiens, mais sur les maximes et les exemples de Jesus-Christ et des Saints: car votre vocation vous engage à la sainteté: pensez-y sérieusement.

3°. Gravez bien avant dans votre esprit cette grande vérité, que vous n'avez qu'une seule affaire essentielle, qui est de vous sauver. Que cette pensée vous occupe tellement et vous soit si familière, que vous régliez sur elle toutes vos autres pensées, toutes vos paroles, tous vos desseins, toutes vos actions. Ne regardez comme bon et avantageux que ce qui peut contribuer à votre salut; ne regardez comme affligeans et pernicieux que ce qui peut y être un obstacle.

4°. Ne comptez pour un véritable mal que le péché. Evitez-le avec tout le soin possible, et aux dépens même de vos biens, de votre honneur et de votre vie. Fuyez toutes les occasions qui pourroient vous y faire tomber. Comme vous fuiriez la rencontre d'un serpent.

Dès que vous vous appercevrez d'avoir commis le moindre péché, concevez-en aussi-tôt une sincère douleur, humiliez-vous-en, imposez-vous-en quelque peine ; et si vous pouvez réparer votre faute, faites-le sans délai ; si ce péché est plus grand que vos fautes ordinaires, réparez-le avec un plus grand soin, et punissez-vous-en avec plus de sévérité.

5°. Comme le dernier moment de notre vie doit décider de notre éternité bienheureuse ou malheureuse, et comme vous ignorez quand arrivera ce dernier moment, et qu'il est certain qu'il peut arriver à tous les instans, la véritable prudence consiste à être toujours prêt à paroître au redoutable jugement de Dieu. Ceux qui agissent autrement, sont appelés dans l'Écriture, *des gens destitués de toute sagesse, les plus insensés des hommes*. Vivez donc à chaque moment comme si vous deviez mourir le moment d'ensuite, et ne vous déterminez jamais à aucune affaire, que vous n'ayiez considéré auparavant ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort.

6°. C'est Jésus-Christ seul qui nous a été donné pour être notre Maître et notre Docteur ; c'est lui seul qui est venu enseigner aux hommes la perfection de la véritable sagesse, et leur apprendre le chemin sûr qui conduit au salut. Le nouveau Testament contient tous les préceptes et toutes les maximes qu'il nous a données, et que nous devons pratiquer pour vivre d'une manière digne de Dieu, et pour obtenir la vie éternelle. C'est de ce Livre adorable (qui est le Livre des Livres) que les Directeurs, les Prédicateurs et les Confesseurs tirent tout ce qu'ils vous disent d'utile et de bon : c'est donc dans cette même source que

vous pouvez puiser les véritables regles d'une conduite chrétienne ; et pour cela vous devez faire tout votre possible pour avoir incessamment le Nouveau Testament entre les mains. Plusieurs n'ont point ce Livre, parce qu'ils manquent même des moyens de se le procurer. C'est pour suppléer à leur indigence, que nous avons fait un extrait des principales maximes qu'il renferme, et vous le trouverez dans la suite. Vous ne pouvez faire rien de mieux que d'en lire tous les jours quelques-unes, et même de les apprendre toutes par cœur, si vous le pouvez.

7°. Jesus-Christ n'a pas seulement paru parmi les hommes, plein de sagesse et de vérité, il a encore paru plein de grace. Il ne nous a pas appris seulement le chemin qui conduit au salut, il nous a encore mérité les graces nécessaires pour y arriver, et il a établi les Sacremens comme autant de canaux par lesquels il fait découler ces graces sur nous. Si vous voulez donc éviter le péché et vivre chrétiennement, fréquentez souvent, et avec les dispositions dont nous parlerons dans la suite, les Sacremens de Pénitence et d'Encharistie.

8°. Ceux qui sont les plus éclairés dans les voies de Dieu, et qu'il a choisis pour conduire les autres, ont besoin eux-mêmes d'être conduits par d'autres. C'est l'ordre que Dieu a établi. Il est donc aisé de concevoir que ceux qui sont privés de ces lumieres, s'égareront et tomberont dans le précipice, s'ils veulent se conduire par eux-mêmes, et s'ils n'ont un guide fidele, éclairé et zélé, qui les conduise comme par la main. Ayez donc soin de chercher un de ces véritables conducteurs, à qui vous fassiez connoître tous les replis de votre

œur, que vous consultiez dans vos doutes, et dont vous écoutiez la voix comme celle de Jesus-Christ même : car il a dit en parlant des Pasteurs des ames : *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise.*

9°. Veillez avec un grand soin sur toutes vos actions, afin de ne les point faire au hasard, par habitude et par routine, autrement vous n'en recevrez point la récompense, et vous vous exposerez à y faire de grandes fautes. Accoutumez-vous donc à réfléchir souvent sur ce que vous entreprenez, et sur ce que vous faites actuellement. Demandez-vous de temps en temps à vous-même : Suis-je dans l'ordre où Dieu me veut ? Puis-je dire que cette action est pour lui ? L'amour propre, l'intérêt, le respect humain n'y ont-ils point de part ? Quel jugement Dieu en portera-t-il ?

10°. Un des plus excellens moyens pour vivre dans l'innocence et dans la pratique des vertus chrétiennes, et pour être disposé à paroître au tribunal de Jesus-Christ, est de régler toutes ses actions et tous les exercices de la journée, et de les faire avec attention et avec piété. Rien ne conduit plus sûrement à Dieu, que cet arrangement et cet ordre. En effet, quand on a prévu tout ce qu'on doit faire, on le fait toujours plus tranquillement et plus utilement : cette tranquillité fait qu'on possède toujours son ame en paix, qu'on est toujours présent à soi-même, et qu'on est toujours en état de s'appercevoir des fautes qu'on fait, et d'y apporter un prompt remede. Outre cela, les differens exercices étant comme enchaînés les uns aux autres, ils se soutiennent mutuellement. Ceux qui sont extérieurs ne

nuisent point aux intérieurs, et ceux-ci animent et sanctifient les autres. Par ce moyen, tous les jours de la vie d'un Chrétien sont des jours pleins, selon l'expression de l'Écriture.

Pour faciliter aux Fidéles les moyens d'entrer dans ces saintes dispositions, on a mis ici des instructions sur les actions les plus ordinaires de la journée, et les prières qui doivent les accompagner.

I N S T R U C T I O N S

Sur les actions les plus ordinaires de la journée.

D U L E V E R.

La vie de l'homme est partagée par des heures de sommeil et des heures de veille, comme par autant de petites vies et de petites morts. Ainsi la disposition dans laquelle un Chrétien doit entrer en se levant, est de se regarder comme un homme à qui Dieu vient de donner la vie. Il aura donc soin, dès qu'il s'éveillera, de tourner vers son Créateur sa première pensée et le premier mouvement de son cœur. 1. Il l'adorera comme son premier principe et sa dernière fin. 2. Il le remerciera du bienfait de sa création, de sa conservation, et de sa rédemption. 3. Il lui demandera pardon de l'avoir si mal servi jusqu'à ce jour, et des péchés qu'il peut avoir commis pendant la nuit. 4. Il lui offrira toutes les actions de cette journée, et protestera qu'il ne veut en employer aucun moment qu'à sa gloire et à son service. 5. Il lui demandera les grâces nécessaires pour ne point l'offenser.

En sortant du lit, il conservera toute la modestie possible, et prendra bien garde d'être aperçu des autres dans une posture indécente.

De la Messe

C'est sur quoi les pauvres qui couchent plusieurs dans une même chambre, ne prennent pas toutes les précautions qu'ils devroient.

En s'habillant, il se souviendra que l'homme n'a eu besoin d'habit que depuis qu'il a péché, pour couvrir sa honte, et pour se garantir des injures de l'air, et des dangers auxquels il a été assujetti en punition de son orgueil et de sa désobéissance; les habits dont nous nous revêtons doivent donc nous faire ressouvenir de notre révolte, et de la pénitence que nous sommes obligés de faire. Cette considération peut beaucoup contribuer à la consolation des pauvres, dont les habits grossiers et pleins de pièces sont très-propres à leur inspirer des sentimens d'humilité et de pénitence, et à les faire souvenir des habillemens dont Dieu revêtit nos premiers parens, qui n'étoient faits que de peaux de bêtes.

DE LA PRIERE DU MATIN.

Lorsqu'on sera habillé, on se mettra à genoux, et on renouvellera les actes d'adoration, de remerciement, de contrition, d'offrande, et de demande. On trouvera ci-après des formules de ces actes.

DE LA MESSE.

C'est la pratique des Chrétiens qui ont de la piété, d'assister tous les jours à la sainte Messe, autant qu'ils le peuvent. Nous remarquerons dans la suite avec quelles dispositions on y doit assister. Ceux qui ont la commodité d'entendre la Messe tous les jours, feront leur possible pour commencer la journée par cette pratique de religion, et sanctifier par là toutes les autres actions de la journée.

Ils sortiront de leur maison avec recueillement et avec modestie ; ils se représenteront notre Seigneur allant au Calvaire , chargé de sa croix , et ils se mettront en esprit en la compagnie des saintes femmes qui le suivoient.

En entrant dans l'Eglise , ils tâcheront d'exciter en eux de vifs sentimens de respect pour la Majesté de Dieu qui y réside d'une maniere toute particuliere. En prenant de l'eau bénite , ils feront un acte de contrition , et prieront Dieu d'effectuer en eux tout ce que l'Eglise lui a demandé dans les prieres qu'elle a faites en bénissant cette eau. Etant entrés dans l'Eglise , ils se placeront dans l'endroit où ils pourront être dans un plus grand recueillement , et plus en état de s'unir à Jesus-Christ et à son Ministre. Ils ne tourneront point la tête pour voir ceux qui sont dans l'Eglise : ils n'y parleront point , à moins d'une nécessité indispensable , qui n'arrive presque jamais.

En entendant la sainte Messe , ils seront à genoux , dans la posture la plus humble , sans s'appuyer sur quoi que ce soit , et sans chercher d'autres commodités.

Quand la Messe sera achevée , ils se remettront encore à genoux pendant quelques momens , tant pour éviter la dissipation que peut causer la foule de ceux qui sortent , que pour remercier Dieu des graces qu'il vient de leur faire , et lui demander de nouveau sa bénédiction pour eux et pour leur famille.

D U T R A V A I L .

L'Ecriture Sainte dit , *qu'il est aussi naturel à l'homme de travailler , qu'il l'est à l'oiseau de voler.* Dès que Dieu eut créé le premier homme , et avant même qu'il eût péché , il

le mit dans le jardin pour travailler : après son péché, il le condamna à un travail dur et pénible, et l'obligea à manger son pain à la sueur de son visage. Tous les hommes sont donc obligés de travailler, chacun selon son état, et rien n'est plus juste que cette Sentence que S. Paul prononce contre les paresseux, *que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger.* Mais si l'oisiveté est si condamnable dans le reste des hommes, elle est beaucoup plus criminelle et plus monstrueuse chez les pauvres qui aiment mieux vivre dans la mendicité, et y réduire leur famille, que de travailler, pouvant aisément le faire. Ces mauvais pauvres sont dignes de toutes sortes de châtimens de la part de Dieu et des hommes, parce qu'ils mangent un pain qui n'appartient légitimement qu'aux pauvres qui sont incapables de travailler, et parce qu'ils empêchent souvent les riches d'assister les véritables pauvres, par l'appréhension où ils sont que ces véritables pauvres qu'ils ne connoissent pas, ne soient de véritables fainéans, comme ceux dont nous parlons ici.

Ce n'est point assez pour un Chrétien de travailler, et de travailler beaucoup, il faut qu'il travaille chrétiennement. Pour cela, il ne doit pas travailler par un esprit de cupidité et d'avarice, mais pour avoir de quoi subsister selon sa condition, et faire subsister sa famille : il ne doit point se laisser abattre ni décourager par la fatigue ; il ne doit pas murmurer de cet assujettissement, ni porter envie à ceux qui ont de quoi vivre sans travailler ; mais il doit travailler dans un esprit de pénitence ; il doit remercier Dieu de ce qu'il lui a donné l'industrie et les forces né-

cessaires pour gagner sa vie. Avant que de commencer son travail, il doit l'offrir à Dieu. Pendant qu'il travaille, il doit tâcher de conserver la présence de Dieu, et élever de temps en temps ses pensées vers lui. Après son travail, il doit rendre grâces à Dieu, et lui demander pardon des fautes qu'il peut y avoir commises.

D U P A R L E R.

Entre toutes les actions ordinaires de la journée, il n'y en a point où l'on soit plus exposé à offenser Dieu que dans les conversations; et si chacun veut se rendre justice, presque tous les Chrétiens avoueront que le plus grand nombre de leurs péchés, sont des péchés de la langue. En effet, il faut tant de précautions et une si grande vigilance sur soi-même pour éviter ces péchés, que l'Apôtre Saint Jacques assure que *celui-là est un homme parfait, qui ne pèche point dans ses paroles*. Quoique personne ne puisse se flatter d'arriver à cette perfection, tous les Chrétiens sont néanmoins obligés d'y aspirer, et de prendre pour cela tous les moyens possibles. Nous allons marquer les principaux.

1^o. Il faut se détromper d'une erreur dans laquelle presque tout le monde vit, qui est de s'imaginer qu'on n'offense Dieu en parlant, que lorsqu'on dit des paroles contre la Religion, contre la vérité, contre la charité, contre la pureté, contre l'honneur et les intérêts du prochain et autres semblables. Pourvu qu'on s'exempte de ces sortes d'entretiens, on croit qu'il est permis de parler tant qu'on voudra, et qu'en cela on n'offense point Dieu. Néanmoins notre Seigneur nous assure qu'on rendra compte à son jugement des paroles

osseuses, c'est-à-dire, des paroles proférées sans nécessité ou sans utilité.

2°. Il faut se persuader que le silence, qui est si fort recommandé dans l'Écriture sainte, ne convient pas seulement aux personnes qui vivent dans les Cloîtres, mais qu'il regarde généralement tous les Chrétiens, puisque, selon l'Apôtre S. Jacques, *celui qui ne met point un frein à sa langue, ne peut avoir qu'une fausse piété.*

3°. Il faut nous rendre sages à nos propres dépens. Nous avons eu tant de fois un véritable sujet de nous repentir d'avoir parlé, la même chose nous arrivera encore souvent, si nous ne mettons des bornes à la liberté que nous nous donnons de parler toutes les fois que l'occasion s'en présente.

4°. Il faut se convaincre qu'il est beaucoup moins difficile de s'abstenir tout-à-fait des entretiens inutiles, que de se modérer quand une fois on les a commencés. Il faut donc fuir, autant qu'il est possible, ces sortes d'occasions.

5°. Un excellent moyen encore, est de penser beaucoup à soi, et de n'être point curieux de ce qui regarde les autres; quand on nous en parle, dire que les affaires d'autrui ne sont point les nôtres. Si cette règle étoit bien observée, il y auroit plus des trois quarts des entretiens ordinaires de retranchés.

D E S R E P A S.

Le repas est encore une des actions de la journée dans laquelle on peut faire le plus de fautes. Les pauvres n'en sont pas plus exempts que les riches. Ils n'ont pas, à la vérité, des mets exquis et délicieux, mais ils sont fâchés de n'en point avoir; ils portent envie à ceux qui en ont;

ils murmurent contre la Providence de ce qu'elle donne tout aux uns et rien aux autres ; et souvent, quoique leur nourriture n'ait rien de délicieux, comme ils y sont accoutumés, ils ne laissent pas, en la prenant, de rechercher le seul plaisir qui contente le goût. Les pauvres ne font pas de grandes profusions dans leurs repas comme les riches ; ils ne laissent pas néanmoins d'en faire quelquefois en leur manière, et d'être en cela très-coupables devant Dieu. Cela arrive lorsqu'ils ont une nourriture ordinaire, ou qu'ils font quelques repas extraordinaires, qui, quoique très-frugals, sont au dessus de leurs facultés, et les mettent hors d'état de payer leurs dettes. Un Chrétien doit éviter avec un grand soin ces sortes de péchés, et plusieurs autres qui peuvent se commettre dans le repas.

Voici des règles pour faire cette action chrétiennement.

1^o. On ne doit jamais prendre de nourriture qu'on n'ait auparavant témoigné à Dieu qu'on reconnoit que cette nourriture vient de lui, et sans l'avoir prié de donner sa bénédiction. C'est notre Seigneur lui-même qui nous a donné l'exemple de cette pratique, aussi-bien que celle de rendre grâces à Dieu après le repas. La prière qui convient le mieux avant le repas, est l'Oraison Dominicale, dans laquelle nous demandons à notre Père céleste notre pain de chaque jour.

2^o. Quelque pauvre et quelque grossière que puisse être la nourriture que nous prenons, il faut toujours reconnoître que nous ne la méritons pas, et que c'est un effet de la pure libéralité de Dieu. Si un valet servoit aussi mal son maître que nous servons Dieu, que dirions-nous, s'il se vantait de bien mériter sa

nourriture , et s'il se plaignoit de ce que celle qu'on lui donne ne seroit ni assez bien apprêtée, ni assez abondante ?

3°. Quoiqu'on doive toujours veiller avec un grand soin sur la langue en toutes sortes d'occasions , on doit néanmoins le faire beaucoup davantage pendant le repas : car c'est ordinairement en cette occasion qu'on se donne plus de liberté de chanter des chansons et de dire des paroles dissolues, de parler des absens, de faire des railleries, des bouffonneries, de révéler les secrets, ect.

4°. C'est une erreur grossiere que de s'imaginer qu'on ne peche par gourmandise que lorsqu'on mange et qu'on boit jusqu'à en être incommodé, et qu'à cela près on peut boire et manger tant qu'on voudra. Ce principe, pour être commun, n'en est pas moins faux ni moins dangereux. Un Chrétien ne doit jamais boire ni manger, qu'autant qu'il est nécessaire pour soutenir sa vie et entretenir sa santé : tout ce qui va au-delà, est un excès et une intempérance dont on doit faire une des principales matieres des confessions, et de l'amendement de sa vie.

DE LA PRIERE DU SOIR.

Comme on ne doit jamais commencer la journée sans adorer Dieu et sans le prier de répandre ses bénédictions sur tout ce que nous devons faire, on ne doit aussi jamais la finir sans le remercier des graces qu'il nous a faites, et sans lui demander pardon des péchés que nous avons commis. Pour cela, il est très-bon de faire avec beaucoup d'attention deux examens : le premier, sur les graces particulieres qu'on peut avoir reçues de Dieu en ce jour, par exemple, d'avoir réussi dans telle et telle

affaire, d'avoir évité tel et tel danger, d'avoir résisté à telle et telle tentation, etc. Le second, sur les péchés particuliers qu'on a commis ce jour-là.

Ceseroit une pratique très-chrétienne et très-utile, si les chefs de famille assembloient leurs enfans et leurs domestiques pour faire en commun la priere du matin et du soir. On pourroit peut-être trouver quelque difficulté pour la priere du matin : mais il paroît qu'il n'y en a aucune pour celle du soir, ou du moins qu'il est très-facile de les surmonter, en fixant l'heure de cette priere commune à un temps commode. Graces à Dieu, cette sainte pratique est déjà en usage dans bien des familles, et on exhorte de tout son cœur les Peres et Meres, les Maîtres et les Maîtresses, de l'établir dans les leurs.

Comme on est fatigué des travaux du jour, il n'arrive que trop ordinairement qu'on fait cette priere la plus courte qu'on peut, qu'on se tient à genoux d'une maniere lâche et immodeste, qu'on est tellement assoupi, qu'on ne prononce qu'à demi, entre les dents et sans attention, les prieres du soir. Il faut se faire violence pour ne point tomber dans ces défauts.

DU COUCHER.

Il faut observer, en se deshabillant, ce qu'on a marqué dans l'article du lever : c'est-à-dire, qu'il faut garder dans ses actions toutes les regles de la modestie et de la pudeur, évitant avec un grand soin d'être vu des autres, et de voir soi-même aucune des parties de son corps qui doivent être cachées. Il faut se souvenir que ce corps est le temple de la très-sainte Trinité, que le Saint-Esprit y habite, et qu'il

a dit par la bouche de son Apôtre, que si quelqu'un profane ce temple, Dieu le perdra. Il faut tâcher de garder le silence en se deshabillant, et s'entretenir de quelque bonne pensée, ou réciter quelque prière.

DU SOMMEIL.

C'est encore ici une des occasions de la vie où on est exposé à commettre les plus grandes fautes, si on n'a pas une grande vigilance sur soi-même. Car 1. le corps étant fatigué et appesanti, on peut se laisser emporter au sommeil comme les bêtes, par pure sensualité : et non par raison. 2. On peut se laisser aller à la paresse, dormir au-delà du nécessaire, ce qui est condamné par l'Écriture Sainte. 3. On peut ou ne point résister aux tentations et aux dérèglemens du corps, qui sont plus fréquens et infiniment plus dangereux lorsqu'on est au lit, qu'en tout autre temps, ou n'y résister que très-imparfaitement, et d'une manière qui laisse toujours un juste sujet d'apprehender qu'on y ait consenti. 4. Quand on a quelque insomnie, ou on se laisse aller à des mouvemens d'impatience, ou on roule dans son esprit mille pensées chimériques et inutiles, et quelquefois mauvaises et dangereuses.

Voici ce qu'il faut faire pour obvier à tous ces inconvéniens. 1. Ne se porter au sommeil que par raison, et uniquement pour satisfaire aux besoins du corps, et ne rester au lit qu'autant qu'il est nécessaire pour réparer ses forces. C'est une excellente règle que de dormir ordinairement le même espace de temps, de se coucher et de se lever toujours à la même heure, autant que cela se peut.

2. Comme on peut être surpris par la mort durant le sommeil, il ne faut jamais se mettre

au lit sans avoir tâché de se mettre en l'état auquel on desireroit être trouvé à ce dernier moment.

3. Il est à propos de savoir par cœur quelques courtes prières qu'on puisse dire dans les momens qu'on s'éveille. Heureux ceux qui sont bien habitués à cette pratique ; ils évitent bien des fautes.

P R I E R E S

Pour les actions les plus ordinaires de la journée.

P O U R L E L E V E R .

Aussi-tôt que vous serez éveillé, faites le signe de la Croix, en disant :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Mon Seigneur et mon Dieu, me voici, car vous m'avez appelé. Soyez béni à jamais, ô très-sainte et très-adorable Trinité, qui m'avez tiré des ombres de la mort. Je vous donne mon cœur, et je ne veux vivre que pour vous servir et pour vous aimer. *Ainsi soit-il.*

Prenez de l'eau bénite, et habillez-vous modestement, en disant :

Faites, ô mon Dieu, que je n'oublie jamais la confusion que le péché m'a attirée, et qu'elle me serve à recouvrer la robe précieuse de l'innocence, afin que ce corps corruptible que vous m'ordonnez de couvrir, soit revêtu d'incorruptibilité dans sa résurrection.

Etant habillé, mettez-vous humblement à genoux, et récitez avec une grande attention les prières suivantes.

PRIERES DU MATIN.

Au nom du Pere, et
du Fils, etc.

Venez Esprit Saint,
remplissez les cœurs de
vos Fideles, et allumez-
y le feu de votre amour.

ψ. Envoyez votre Esprit
et tout sera créé. R. Et
vous renouvellerez la
face de la terre.

P R I O N S.

O Dieu, qui avez en-
seigné le cœur des Fi-
deles par la lumiere du
Saint-Esprit, donnez-
nous cet esprit saint, qui
nous fasse goûter et ai-
mer le bien, et qui ré-
pande toujours en nous
sa consolation : c'est ce
que nous vous deman-
dons par N. S. J. C.

Ainsi soit-il.

In nomine Patris,
etc.

Veni, Sancte Spi-
ritus, reple tuorum
corda Fidelium, et tu
amoris in eis ignem

accende. ψ. Emitte
Spiritum tuum, et
creabuntur. R. Et re-
novabis faciem terræ.

O R E M U S.

Deus, qui corda
Fidelium Sancti Spi-
ritus illustratione do-
cuisti ; da nobis in
eodem Spiritu recta
sapere, et de ejus
semper consolatione
gaudere. Per Chris-
tum Dominum nos-
trum. Amen.

*Faisons un acte de foi sur la présence de Dieu,
adorons-le, et le remercions de toutes les
graces que nous avons reçues de lui, parti-
culièrement cette nuit.*

Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes
ici présent ; je vous adore, et je vous reconnois
pour mon Souverain Seigneur et Maître à qui
je dois et veux obéir en tout et par tout : je vous
remercie de m'avoir mis au monde, et racheté
par le précieux Sang de votre Fils N. S. J. C. de

m'avoir fait catholique , et conservé en vie jusqu'à présent.

Demandons pardon à Dieu de nos péchés , et proposons-nous , moyennant sa grace , de passer cette journée sans l'offenser.

Mon Dieu , je vous demande très-humblement pardon des péchés que j'ai commis tout le temps de ma vie. Je m'en repens de tout mon cœur , parce que vous êtes infiniment bon : faites-moi la grâce de passer cette journée et tout le reste de ma vie sans vous offenser , et d'éviter en particulier tels péchés auxquels je suis le plus enclin.

Offrons à Dieu tout ce que nous ferons aujourd'hui , et le prions de nous donner sa sainte bénédiction.

Mon Dieu , je vous offre mon corps et mon ame , toutes mes pensées , toutes mes paroles , toutes mes actions , et tout ce que je souffrirai en cette journée. Je vous prie d'y donner votre sainte bénédiction , afin que tout soit pour votre gloire et pour mon salut.

L'Oraison Dominicale.

Pater noster , qui es. in cœlis , sanctifi- cetur nomen tuum : adveniat . regnum tuum : fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terrâ : Panem nos- trum quotidianum da nobis hodie . Et di- mitte nobis debita nostra , sicut et nos dimittimus debitori-	Notre Père , qui êtes aux Cieux , que votre nom soit sanctifié ; que votre regne arrive , que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel : donnez-nous au- jourd'hui notre pain quotidien : Et pardon- nez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont of-
--	---

fensés ; et ne nous indui- sez point en tentation : Mais délivrez-nous du mal. R. Ainsi soit-il.	bus nostris. Et ne nos inducas in tentatio- nem : Sed libera nos à malo. R. Amen.
---	--

La Salutation Angélique.

Je vous salue , Marie , pleine de graces , le Sei- gneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes , et JESUS le fruit de votre ventre est béni.	Ave , Maria , gra- tiâ plenâ , Dominus tecum , Benedicta tu in mulieribus , et be- nedictus fructus ven- tris tui JESUS.
--	---

Sainte Marie , Mere de Dieu , priez pour nous , pauvres pécheurs , main- tenant et à l'heure de notre mort.	Sancta Maria , Ma- ter Dei , ora pro no- bis peccatoribus , nunc et in horâ mor- tis nostræ.
---	--

R. Ainsi soit-il.

R. Amen.

Le Symbole des Apôtres.

Je crois en Dieu le Pere, tout-puissant , le Créa- teur du ciel et de la terre : Et en Jesus-Christ son Fils unique notre Sei- gneur , qui a été conçu du S. Esprit , est né de la Vierge Marie , qui a souffert sous Ponce-Pi- late ; a été crucifié , est mort et a été enseveli : qui est descendu aux en- fers ; et le troisieme jour est ressuscité des morts ; qui est monté aux Cieux : est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puis-	Credo in Deum Pa- trem omnipotentem, Creatorem cœli et terræ : Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum ; Qui con- ceptus est de Spiritu Sancto : natus ex Ma- ria Virgine : passus sub Pontio Pilato , crucifixus : mortuus et sepultus : descendit ad inferos ; tertiâ die resurrexit à mortuis : Ascendit ad Cœlos : sedet ad dexteram
---	--

Dei Patri omnipotentis, inde venturus est judicare vivos et mortuos.

Credo in Spiritum Sanctum, sanctam Ecclesiam Catholicam, Sanctorum communionem, Remissionem peccatorum, Carnis resurrectionem, vitam æternam. *R.* Amen.

Sancta Maria et omnes Sancti intercedant pro nobis ad Dominum, ut nos mereamur ab eo adjuvari et salvari, qui vivit et regnat in secula seculorum.

Amen.

sant, d'où il viendra juger les vivans et les morts.

Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle.

R. Ainsi soit-il.

Que la sainte Vierge Marie et tous les Saints intercedent pour nous auprès du Seigneur : afin que nous méritions qu'il nous aide et qu'il nous sauve, lui qui vit et regne pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Priere au saint Ange Gardien.

Angele Dei, qui custos es mei, me tibi commissum pietate supernâ, hodie illumina, custodi, rege et guberna.

Amen.

Ange de Dieu, qui êtes mon Gardien, la miséricorde divine m'a confié à vous ; éclairez-moi aujourd'hui, gardez-moi, conduisez-moi, gouvernez-moi.

Ainsi soit-il.

Priere au saint Patron.

Grand saint N., que la Providence divine m'a donné au jour de mon Baptême pour être mon modele et mon protecteur, faites-moi

sentir les effets de votre puissante intercession auprès de Dieu, afin que je vous imite en cette vie comme vous avez imité J. C. et que je participe en l'autre à la gloire dont vous jouissez. Ainsi soit-il.

Priere qu'on dit le matin, à midi, et le soir, pour honorer le mystere de l'Incarnation.

L'Ange du Seigneur a annoncé à Marie, et elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit. Je vous salue, Marie, etc.

Voilà la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. Je vous salue, etc.

Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. Je vous salue, etc.

P R I O N S.

Nous vous prions, Seigneur, de répandre votre grace dans nos âmes, afin qu'après avoir connu l'Incarnation de votre Fils J. C. que l'Ange a annoncée, nous arrivions par sa Passion et sa Croix à la gloire de sa résurrection. Par le même J. C. notre Seigneur.

℞. Ainsi soit-il.

Angelus Domini nuntiavit Mariæ, et concepit de Spiritu Sancto. Ave Maria, gratia plena, etc.

Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. Ave, Maria, etc.

Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. Ave, Maria, etc.

O R E M U S.

Gratiam tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde, ut qui, Angelo nuntiante, Christi Filii tui Incarnationem cognovimus, per Passionem ejus et Crucem ad Resurrectionis gloriam perducamur. Per eundem Christum Dominum nostrum.

℞. Amen.

Priere en entrant dans l'Eglise.

Que ce lieu est terrible ! c'est véritablement votre maison, ô mon Dieu, et la porte du Ciel. Vous êtes vraiment en ce lieu-ci : et je m'y suis comporté jusqu'à présent, comme si je ne l'avois jamais su. Pardonnez-moi, ô mon Dieu, les irrévérences que j'y ai commises : faites-moi aimer la beauté de votre maison, et le lieu où réside votre gloire. Purifiez mes levres et mon cœur, afin que je mérite que vous accomplissiez à mon égard la promesse que vous avez faite de regarder en pitié, et d'écouter favorablement tous ceux qui vous prieront dans ce saint lieu.

En sortant de l'Eglise.

Un seul moment dans votre Maison, ô mon Dieu, vaut mieux que beaucoup d'années dans les plus superbes Palais. Mais comme il ne m'est pas permis d'être continuellement dans cette sacrée Maison, faites, ô mon Dieu, que je devienne moi-même un temple de votre divine Majesté ; et établissez tellement votre demeure en mon cœur, que je vous y adore et vous y prie à tous les momens de ce jour. Ainsi soit-il.

Priere pour demander à Dieu les graces d'éviter les péchés de la langue.

O Sagesse incarnée, qui nous avertissez par un Prophète, qu'il est impossible d'éviter de pécher en parlant beaucoup, mettez une sûre garde à ma bouche, et une porte à mes levres, afin qu'il ne m'échappe aucune parole contre le respect que je vous dois ; ni contre le prochain ; mais que tout ce que je dirai soit conforme à la vérité, à la charité, à la douceur et à la prudence.

*Élévations de cœur à Dieu pendant la journée ,
et principalement quand l'heure sonne.*

Que toutes les créatures vous bénissent et vous servent à jamais , très-sainte et très-adorable Trinité, Pere, Fils, et Saint-Esprit.

Beni soit à jamais l'heureux moment auquel le Fils unique de Dieu a voulu naître et mourir pour moi.

Tous les momens de ma vie s'évanouissent comme la fumée et passent comme l'ombre ; mais je bénirai et j'aimerai le Seigneur mon Dieu durant toute l'éternité.

Faites, ô mon Dieu, que j'aime la pauvreté, l'humiliation et les souffrances pour l'amour de vous.

O mon Dieu, mon Pere, que vous plaît-il que je fasse ? Disposez de moi selon votre adorable volonté.

Accordez-moi la grace, ô mon Dieu, d'être fideles aux promesses de mon Baptême, et de ne me séparer jamais de vous.

O Dieu de miséricorde, ne vous souvenez point des péchés de ma jeunesse.

Ne permettez pas, ô mon Dieu, que je meure dans le péché, ni que je vive pour pécher ; mais accordez-moi la grace, ou d'éviter le péché pendant ma vie, ou de mourir pour ne plus pécher.

Ne permettez pas, ô mon divin Sauveur, que je demeure un moment dans l'état auquel je ne voudrais pas être à l'heure de ma mort.

Me permettez pas, ô mon Dieu, que je mette mon affection à ce qui se passe et qui peut m'être enlevé ; attachez mon esprit et mon cœur aux biens de l'éternité.

Faites, Seigneur, que je travaille sans cesse à mon salut, et que je me tiens toujours prêt

à aller vous rendre compte de mes pensées, de mes paroles et de mes actions.

Quand sera-ce, mon souverain bien, que délivré de la prison pénible de ce corps de mort, je vous posséderai et jouirai de vous ?

Priere avant le Travail.

Jesus-Christ, mon divin Sauveur, qui vous êtes fait pauvre pour l'amour de moi, et qui avez vécu dans de continuel travaux dès votre tendre jeunesse, je me sou mets de tout mon cœur à la sentence par laquelle j'ai été condamné à manger mon pain à la sueur de mon visage. Permettez-moi d'unir mes travaux aux vôtres, afin que la punition de mes péchés en devienne le remede. Ainsi soit-il.

Pensées dont on peut s'occuper pendant le travail.

Puisque j'ai souvent fait servir les membres de mon corps pour commettre l'iniquité, n'est-il pas raisonnable que je les fasse servir maintenant à la justice pour la sanctification de mon ame, et pour l'expiation de mes péchés ?

Quand il s'agit de satisfaire mes passions, je ne compte pour rien la fatigue ; faut-il donc que je regarde comme insupportable le travail d'un jour, qui peut servir à me racheter des supplices éternels, que j'ai tant de fois mérités ?

Pourquoi perdrais-je courage, en travaillant pour obéir à un Dieu qui travaille avec moi, et qui m'a promis d'être lui-même ma récompense ?

Si je travaille avec dégoût, avec lâcheté et à regret, je mérite la punition du serviteur paresseux, que le maître fait jeter pieds et mains liés dans les ténèbres extérieures.

Un serviteur ne doit attendre sa récompense que

que du Maître pour qui il travaille, de qui dois-je donc attendre la mienne, si ce n'est que l'esprit d'intérêt, ou le seul desir de gagner ma vie, et de faire subsister ma famille, qui m'anime à travailler, et nullement le desir d'obéir et de plaire à Dieu ?

Prière après le travail.

Soyez éternellement béni, ô mon Dieu, de la compassion que vous avez de ma foiblesse, en faisant succéder le temps du repos à celui du travail. Comme j'ai desiré de ne me reposer qu'en vous, je vous remercie de la bénédiction que vous avez donnée à mon travail, et je vous prie de me pardonner les impatiences et les autres péchés que j'ai commis en travaillant. Le principal ouvrage que j'ai à faire en ce monde est de vous aimer et de travailler à mon salut. Faites, ô mon Dieu, que je ne cesse cet ouvrage qu'en cessant de vivre.

Bénédition de la Table.

Bénissez.	Benedicite.
B. C'est au Seigneur à bénir.	B. Dominus.
Bénédition. Que la main de J. C. nous bénisse, et la nourriture que nous allons prendre	Benedictio. Nos et ea quæ sumus sumpturi benedicat dextera Christi.
✓. Au nom du Pere, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.	✓. In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti. Amen.
Notre Pere, etc. ci-dessus, pag. 18.	Pater noster, etc. ci-dessus, pag. 18.

Action de grâce après le repas.

Nous vous rendons grâces pour tous vos	Agimus tibi gratias, omnipotens
	B.

Deus, pro universis beneficiis tuis, qui vivis et regnas in secula seculorum.

Amen.

Retribuere dignare, Domine, omnibus nobis bona facientibus, propter nomen tuum, vitam æternam.

R. Amen.

ψ. Benedicamus Domino.

R. Deo gratias.

Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen.

bienfaits, ô Dieu tout-puissant, qui vivez et réglez dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

Daignez, Seigneur, donner la vie éternelle pour récompense à tous ceux qui nous font du bien pour l'amour de vous.

R. Ainsi soit-il.

ψ. Bénissons le Seigneur.

R. Rendons grâces à Dieu.

Que les âmes des Fidèles reposent en paix par la miséricorde de Dieu. Ainsi soit-il.

PRIERES DU SOIR.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il.

Veni, Sancte Spiritus, etc. *ci-devant*, p. 18.

Venez, Esprit Saint, etc. *ci-devant*, p. 18.

Faisons un acte de foi sur la présence de Dieu, adorons-le et le remercions de toutes les grâces que nous avons reçues de lui, particulièrement aujourd'hui.

Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes ici présent: je vous adore et vous reconnois pour mon souverain Seigneur et Maître, à qui tout honneur est dû, de qui toutes choses de-

pendent , et sans qui je n'ai que le néant , le péché et l'ignorance. Je vous remercie de ce que vous m'avez mis au monde et racheté par le précieux Sang de votre Fils notre Seigneur J. C. de ce que vous m'avez fait Catholique et conservé en vie jusqu'à présent.

Demandons à Dieu la grace de connoître nos péchés , et de les détester.

Grand Dieu , comme tout bien vient de vous , aussi reconnois-je que tout péché vient de moi ; mon grand mal est que je suis aveugle , et que je ne connois pas mes offenses assez en particulier ; je vous demande la grace et la lumière pour pouvoir les découvrir et les détester.

Examinons notre conscience sur les péchés que nous avons commis aujourd'hui par pensées , paroles , œuvres et omissions , nous arrêtant particulièrement à ceux auxquels nous sommes plus enclins.

Il faut s'arrêter ici et s'examiner.

Demandons pardon à Dieu des péchés que nous avons commis , nous proposant de n'y plus retomber , moyennant sa grace.

O mon Seigneur et mon Dieu , plus je reconnois que vous êtes bon , et plus j'ai de regret de vous avoir offensé , plus vous me faites sentir l'excès de vos miséricordes , et plus je déplore l'énormité de mes péchés. Oui , mon Sauveur , je me répens de tout mon cœur , pour l'amour de vous , de tous les péchés que j'ai commis durant toute ma vie , et particulièrement aujourd'hui : je me propose , moyennant votre grace , de n'y plus retomber , et de plutôt mourir que de consentir dorénavant à aucune chose qui vous soit désagréable.

B 2

Prions Dieu qu'il nous conserve cette nuit , et tâchons de nous mettre en l'état auquel nous voudrions être trouvés à l'heure de la mort.

Mon Dieu , puisque je ne suis pas assuré si je mourrai cette nuit ou non , et qu'il est certain qu'en l'état où je serai trouvé à l'heure de ma mort , je serai jugé pour une éternité ; permettez-moi que je dépose mon corps et mon ame entre vos mains , et que je renouvelle ici les actes que je viens de faire , d'adoration , de remerciement et de douleur de mes péchés , vous suppliant de me préserver cette nuit et toute ma vie , de tout fâcheux accident , afin que je vive , meure et repose en vous , mon Seigneur : et pour l'amour de vous je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'ont offensé , comme je demande pardon à ceux qui m'ont offensé , comme je demande pardon à ceux que j'ai offensés.

<p>Confiteor Deo omnipotenti, Beatæ Mariæ semper Virgini, beato Michaeli Archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis Apostolis Petro et Paulo, omnibus Sanctis, et tibi, Pater, quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere, meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ. Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaelem Archangelum, beatum Joannem Baptis-</p>	<p>Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à S. Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux Apôtres S. Pierre et S. Paul, à tous les Saints, et à vous, mon Pere, parce que j'ai grandement péché en pensées, paroles et œuvres, par ma faute, par ma faute, par ma très-grande faute. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les Apôtres</p>
--	---

saint Pierre et saint Paul, tous les Saints, et vous, mon Pere, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Que Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde; et que nous ayant pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle.

R. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés.

R. Ainsi soit-il

ψ. Daignez, Seigneur, pendant cette nuit,

R. Nous conserver purs et sans péché.

ψ. Ayez pitié de nous, Seigneur,

R. Ayez pitié de nous.

ψ. Seigneur, que votre miséricorde se répande sur nous,

ψ. Suivant l'espérance que nous avons mise en vous.

ψ. Seigneur, écoutez ma priere.

R. Et que mes cris s'élevont jusqu'à vous.

tam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, omnes Sanctos, et te, Pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur nostri omnipotens Deus, et dimissis peccatis nostris, perducat nos ad vitam æternam.

R. Amen.

Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus.

R. Amen.

ψ. Dignare, Domine, nocte istâ.

R. Sine peccato nos custodire.

ψ. Miserere nostri, Domine,

R. Miserere nostri.

R. Fiat misericordia tua, Domine, super nos,

R. Quemadmodum speravimus in te.

ψ. Domine, exaudi orationem meam,

R. Et clamor meus ad te veniat.

O R E M U S.

Visita, quæsumus, Domine, habitationem istam, et omnes insidias inimici ab eâ longè repelle: Angeli tui sancti habitent in eâ, qui nos in pace custodiant; et benedictio tua sit super nos semper.

Respice, quæsumus, Domine, super hanc familiam tuam pro quâ Dominus noster Jesus Christus non dubitavit manibus tradi nocentium, et Crucis subire tormentum; Qui tecum vivit et regnat in secula seculorum.

Amen.

Sancta Maria, et omnes Sancti intercedant pro nobis ad Dominum, ut nos mereamur ab eo adjuvari et salvari, Qui vivit et regnat in secula seculorum.

Amen.

Priere au saint Ange Gardien.

Angele Dei, qui custos es meî, me

P R I O N S.

Visitez, Seigneur, cette demeure, et éloignez-en toutes les embûches du démon notre ennemi: que vos saints Anges y habitent pour nous y conserver en paix; et que votre bénédiction demeure toujours sur nous.

Jetez, Seigneur, un regard favorable sur cette famille qui est à vous, pour laquelle N. S. J. C. n'a pas dédaigné d'être livré entre les mains des pécheurs, et de souffrir le tourment ignominieux de la Croix; lui qui étant Dieu vit et regne avec vous dans tous les siècles des siècles.

R. Ainsi soit-il.

Que la sainte Vierge Marie et tous les Saints intercedent pour nous auprès du Seigneur, afin que nous méritions qu'il nous aide et qu'il nous sauve, lui qui vit et regne pendant tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

Ange de Dieu, qui êtes mon Gardien, la

miséricorde divine m'a confié à vous. Eclairez- moi cette nuit, gardez- moi, conduisez - moi, gouvernez - moi. Ainsi soit-il.	tibi commissum pie- tate supernâ, ac noc- te illumina, custodi, rege et gubernâ. Amen.
--	--

*Prions Dieu pour le repos des ames de nos pa-
 rens, de nos amis, de nos bienfaiteurs, et de
 tous les Fideles trépassés. De profundis.*

V. Seigneur, donnez- leur le repos éternel.	V. Requiem æter- nam dona eis Domine,
--	--

R. Et faites luire sur eux votre éternelle lu- miere.	R. Et lux perpetua luceat eis.
---	-----------------------------------

V. Qu'ils reposent en paix. R. Ainsi soit-il.	V. Requiescant in pace. R. Amen.
--	-------------------------------------

V. Seigneur, écoutez ma priere, R. Et que mes cris s'é- levent jusqu'à vous.	V. Domine, exau- di orationem meam. R. Et clamor meus ad te veniat.
---	--

PRIONS.

OREMUS.

O Dieu, qui êtes le Créateur et le Rédemp- teur de tous les Fideles, accordez aux ames de vos serviteurs et de vos servantes la rémission de tous leurs péchés; afin qu'elles obtiennent, par les très-humbles prieres de votre Eglise, le par- don qu'elles ont toujours souhaité: Vous qui vi- vez et regnez dans tous les siècles des siècles.	Fidelium, Deus, omnium conditor et redemptor animabus famulorum famula- rumque tuarum re- missionem cuncto- rum tribue peccato- rum; ut indulgen- tiam, quam semper optaverunt, piis sup- plicationibus conse- quantur; Qui vivis et regnas in secula seculorum.
--	---

Ainsi soit-il.

Amen.

ÿ. Requiescant in
pace.
R. Amen.

ÿ. Qu'ils reposent en
paix.
R. Ainsi soit-il.

Pensées dont on peut s'entretenir en se deshabbillant.

Jè quitterai un jour ces habits pour ne plus les reprendre.

Je rougirais de paroître devant le dernier des hommes, sans être couvert de quelque habit, et je ne crains pas d'offenser les yeux de Dieu, par le dénuement de vertus et de bonnes œuvres !

Faites, ô mon Dieu, qu'en me dépouillant des marques du péché, je me dépouille en même temps du vieil homme et de ses œuvres, pour être revêtu de Jesus-Christ.

En se mettant au lit.

Je suis sorti nud du sein de la terre, et j'y rentrerai nud.

On me tirera un jour du lit, pour me mettre dans la terre.

Quelque misérable que je sois, j'ai un lieu de retraite et de repos, et Jesus-Christ n'a pas eu où reposer sa tête.

Etant au lit.

Seigneur, éclairez mes yeux, afin que je ne m'endorme pas d'un sommeil de mort, et que mon ennemi ne puisse pas dire qu'il a prévalu sur moi.

Mon Pere, je remets mon ame entre vos mains.

PRIÈRES CHRÉTIENNES,
sur différens sujets.

A LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

DIEU tout-puissant , Pere , Fils , et Saint-Esprit ; je crois en vous , je mets en vous seul toute ma confiance , je vous aime de toute l'étendue de mon cœur ; je vous demande la grâce de vivre et de mourir dans la pratique de vos commandemens , de sorte que je puisse contempler à découvert dans le ciel l'ineffable mystere que je crois et adore avec sincérité sans le comprendre. Ainsi soit-il.

A JESUS-CHRIST.

Adorable Sauveur , qui nous avez aimé jusqu'à vous déponiller en quelque sorte de toute votre grandeur , pour vous revêtir de notre nature ; vous charger de nos foiblesses pour nous délivrer de nos miseres ; j'adore cette incompréhensible charité , et je reconnois que sans elle j'aurois éternellement été l'objet de la colere d'un Dieu très-justement irrité contre tous les hommes par la désobeissance de nos premiers parens. Achevez à mon égard , ô mon divin Libérateur , ce que votre amour vous a fait si miséricordieusement commencer. Vous m'avez par le Baptême lavé dans votre sang et délivré du péché originel. Par la vertu de ce même sang , vous effacez dans le Sacrement de Penitence les péchés que je commets tous les jours : mais tous ces moyens de salut deviendront pour moi un sujet de condamnation , si j'en abuse , comme très-certainement j'en abuserai , si votre grace toute-puissante ne me

soutient , et si vous ne me servez d'Avocat auprès de votre Pere. Ce n'est que par vous que je puis avoir accès auprès de lui ; ce n'est qu'en le priant en votre nom , que je serai exaucé : ce n'est qu'en vue de vos mérites , que mes actions peuvent lui être agréables. Je mets donc en vous seul toute ma confiance. Si vous m'abandonnez , je suis perdu sans ressource , *puisque il n'y a point de salut par aucun autre ; car nul autre nom sous le Ciel n'a été donné aux hommes , par lequel nous devons être sauvés.* Ayez donc pitié de moi, ô tout-puissant Médiateur : couvrez-moi de votre protection ; fortifiez-moi de votre grace ; revêtez-moi de vos mérites , afin que je vous loue et que je vous adore pendant toute l'éternité , en la compagnie des heureuses brebis que votre Pere vous a données , et que personne ne peut ravir d'entre vos mains. Ainsi soit-il.

A LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

O Marie , la plus simple et la plus humble de toutes les créatures ; je révere en vous la plénitude de la grace et des dons du Saint-Esprit. Je me réjouis de l'éminente dignité à laquelle le Très-Haut vous a élevée , en s'anéantissant lui-même dans votre sein virginal. Puisque vous avez trouvé grace devant le Seigneur , aidez-moi de votre puissante protection. Priez-le de bénir la résolution que je prends d'éviter avec soin tout ce qui peut lui déplaire , et de me soumettre comme son très-humble serviteur à tout ce qu'il demande de moi. Obtenez-moi de la miséricorde les graces dont j'ai besoin pour remplir fidèlement tous les devoirs de ma vocation et de mon état. C'est par vous que le Fils de Dieu est venu à moi ; que ce soit aussi par vous que j'aille à lui,

A SAINT JOSEPH.

Grand Saint Joseph, qui avez vu le Créateur de l'univers devenir un pauvre artisan, manger son pain à la sueur de son visage, et qui avez appris à ce Dieu caché, à ne point rougir de la bassesse de votre vocation, et à aimer la vie retirée et laborieuse; demandez-lui de m'apprendre aussi à aimer les suites incommodes de la pauvreté, à ne point rebuter des emplois humilians, mais à m'en acquitter avec ferveur, en la présence de Dieu, et pour lui plaire. Obtenez-moi la grace de n'avoir que de bas sentimens de moi-même; d'éloigner de mon esprit les jugemens et les soupçons désavantageux au prochain, et de ménager soigneusement sa réputation. Assistez-moi au redoutable moment de ma mort, afin que j'expire comme vous entre les bras de Jesus et de Marie. Ainsi soit-il.

Acte de renouvellement des promesses du Baptême.

Que d'actions de grâces ne dois-je point vous rendre, ô mon Dieu, Pere, Fils et Saint-Esprit, de ce qu'en me faisant naître de parens Chrétiens et Catholiques, et en écartant tous les accidens qui auroient pu me faire mourir dans le sein de ma mere, vous m'avez fait heureusement parvenir à la grace du Baptême, par un excès de miséricorde dont tant de millions d'hommes sont justement privés! Que je suis malheureux d'avoir été si long-temps sans connaître les avantages de cette divine renaissance, et les obligations que j'y ai contractées envers vous? Que je suis ingrat d'avoir abusé si indigne-ment de vos plus tendres faveurs! Bien loin de tenir la parole que je vous avois si solennellement donnée de renoncer au démon pour ne

servir que vous seul , j'ai employé les premiers momens de ma raison à secouer votre joug , pour m'attacher aux plaisirs , et courir après les vanités et les folies du monde. Je ne suis plus digne , ô mon Créateur , d'être appelé votre fils ; je mérite d'être châtié comme un enfant dénaturé ; et comme un esclave fugitif et rebelle. Mais , Seigneur , votre bonté surpasse infiniment mon ignorance et ma malice , et j'espere que vous ne rejeterez pas une brebis égarée à qui vous inspirez le desir ardent de retourner à vous. Reconnoissez à cet auguste caractere (que ces infidélités n'ont pu effacer) qu'elle est à vous spécialement. Oui , mon Dieu , je suis votre serviteur , et le fils de votre servante ; je vous reconnois pour mon unique Maître , que je veux servir et honorer tout le reste de mes jours. Je renonce au démon et au monde , ce cruel tyran , au service duquel j'ai tant souffert. Je condamne et déteste ses pernicieuses maximes , et je veux mourir à tout ce qu'il approuve , à tout ce qu'il aime. Je me servirai , pour vaincre ce superbe ennemi , de ce signe glorieux qu'on a fait sur mon front et sur ma poitrine au jour de mon Baptême. Bien loin d'en rougir comme lui , j'en ferai toute ma gloire , et je m'appliquerai à en faire éclater la vertu dans toutes mes actions , en souffrant avec joie les mépris , les railleries et les injures. Point de nom et de titre plus glorieux pour moi , que d'être serviteur de Jesus-Christ et enfant de l'Eglise. Voilà ô mon Dieu , les sentimens dont vous m'avez donné la semence dans mon Baptême , et que vous venez de faire germer en moi ; donnez-leur l'accroissement , ô mon Pere , et faites-les fructifier pour la vie éternelle. Que le renouvellement que je viens
de

de faire des promesses du Baptême, me rende comme un enfant nouvellement né; et qu'exempt de toutes sortes de malice, de tromperie, de dissimulation et d'envie, je desire ardemment le lait spirituel, afin qu'il me fasse croître jusqu'à l'état de l'homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle Jesus-Christ doit être formé en moi. Je vous demande cette grace par le sang précieux du même Jesus-Christ notre Seigneur, qui vit et règne dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

Priere à l'Ange Gardien.

Bienheureux Esprit, que Dieu a commis pour être mon guide dans ce lieu de mon pèlerinage, et mon protecteur contre tous les ennemis de mon salut; comment puis-je reconnoître assez dignement toutes les obligations que je vous ai de ne vous être point lassé de me faire du bien, depuis que je vous donne tant d'occasions de vous contrister et de pleurer amèrement sur ma conduite? Je reconnois que je ne suis tombé dans tant d'infidelités envers mon Dieu, que pour n'avoir pas été assez fidele à profiter de vos charitables et salutaires instructions; mais aussi je suis bien persuadé que je suis redevable à vos soins de n'avoir point été entièrement abandonné de ce Dieu de miséricorde, après avoir si souvent mérité sa justice, et de ce qu'il a bien voulu me donner le temps et la volonté d'effectuer les promesses de mon Baptême. Je vous conjure, ô mon fidele conducteur, par le respect et la soumission que vous avez pour cette souveraine Majesté, qui vous a confié la garde de mon ame, de ne me point abandonner. Puisque vous connoissez ma foiblesse, mon penchant au mal et mon inconstance dans le

bien , ne vous laissez point de me secourir : affermissez mes bonnes résolutions et le desir que j'ai d'être tout à Dieu. Faites que la lumière de la foi , suppléant au défaut de mes yeux , je vous voie toujours occupé autour de moi , je vous révere en tous lieux , et que je vous invoque dans tous les périls qui m'environnent. Consolez-moi dans mes peines ; conduisez mes pas dans la voie de la véritable justice ; éloignez de moi toutes les occasions d'offenser Dieu ; portez mes prieres et mes soupirs au Ciel ; mêlez-les avec les agréables parfums que vous offrez sans cesse devant le trône du divin Agneau. O très-purs esprits ! vous savez que mon ame est devenue par le Baptême un Paradis terrestre , où le céleste Epoux veut habiter ; défendez-en donc l'entrée à l'esprit impur , arrêtez sa fureur , prevenez ses ruses et ses efforts , repoussez les traits enflammés qu'il lance contre moi , et ne souffrez pas qu'étant racheté par le sang du Fils unique de Dieu , je devienne esclave du démon. Agissez auprès de Dieu , afin qu'il occupe sans cesse mon esprit de saintes pensées ; qu'il éteigne dans mon cœur tous les mouvemens d'impureté et de superbe ; qu'il m'inspire l'amour des vertus contraires , et que je mérite par-là d'occuper la place d'un de ces malheureux esprits que l'orgueil a fait tomber du Ciel. Priez le que j'aime mon prochain avec la même pureté et la même intention que vous m'aimez , et que je ne néglige rien de ce qui peut le porter à servir Dieu. Assistez-moi au redoutable moment de ma mort , et demandez à notre commun Maître qu'il dissolve bientôt mon corps , cette maison terrestre et ténébreuse , et qu'il me fasse habiter cette maison céleste et glorieuse dans

laquelle je contemplerai avec vous à découvert cette divine essence dont la vue fait tout votre bonheur.

A son Patron.

Grand Saint N. qui avez fait éclater si parfaitement les plus hautes vertus dans tout le cours de votre vie, et qui n'êtes parvenu au degré de gloire que vous possédez que par la fidélité que vous avez apportée à remplir les devoirs que le Baptême nous impose; c'est avec justice que je mets au nombre des graces que j'ai reçues de Dieu dans le mien, celle de vous avoir eu dès cet heureux moment pour mon Patron, c'est-à-dire, pour mon protecteur et mon modele. Que j'ai trouvé jusqu'à présent d'avantages dans l'une et l'autre de ces qualités que vous avez parfaitement remplies à mon égard! Comme mon protecteur, vous n'avez point cessé d'employer vos puissantes intercessions auprès de Dieu, pour attirer sur moi ses graces, et pour me ménager ma réconciliation, lorsque j'ai été assez ingrat pour en abuser. Comme mon modele, vous m'avez fourni les plus beaux exemples des vertus chrétiennes, et toute votre conduite a été pour moi une médiation de vie qui m'attiroit puissamment à la vertu. Que j'ai été malheureux d'avoir su si peu profiter de tant de faveurs! Me voici disposé, ô mon cher Patron, à m'étudier à l'imitation de vos vertus, comme vous vous êtes étudié à imiter J. C. Obtenez-moi à cet effet une étincelle de cette ardente charité que vous avez eue pour ce divin Maître. Priez-le de mettre dans mon cœur l'amour de la justice, de la tempérance, de la chasteté, de l'humilité, de la pauvreté et du travail, et un desir ardent des véritables biens qu'il a promis à ceux qui

le serviront jusqu'à la mort. Ne cessez point de lui demander que ce nom qui m'est commun avec vous, ne soit jamais effacé du livre de vie, afin que je puisse bientôt jouir avec vous, en la compagnie de tous les Saints, de l'unique objet de mes desirs dans la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il.

Aux Saints qui ont été pauvres sur la terre.

Bienheureux pauvres, qui avez été riches dans la foi, et à qui Dieu a fait la grace de connoître quelle est la vanité des richesses périssables de ce monde, et quels sont les avantages de la pauvreté chrétienne; pendant que vous étiez regardés en cette vie par les mondains comme les ordures du monde, et comme les balayures qu'on rejette avec mépris, vous étiez l'objet de la vénération des Anges, et de la complaisance de Dieu même, qui, en vous faisant naître, vivre et mourir dans la pauvreté, vous avoit fait le même partage qu'il a fait à son Fils unique, et vous avoit établis comme autant de Princes dans la Cour de J. C. pauvre. Vous souffriez à la vérité la faim, la soif, la nudité et les rebuts; vous étiez errans et vagabonds; vous étiez abattus de lassitude par des travaux pénibles et continuels; mais vous étiez soulagés, soutenus, nourris et fortifiés par les consolations intérieures, et par les graces les plus précieuses de celui qui est le pere des orphelins et le protecteur des veuves. Tout ce que la pauvreté vous a fait souffrir sur la terre est maintenant passé: mais la récompense que vous en avez reçue ne finira jamais, et tant que Dieu sera Dieu, vous serez enivrés de l'abondance des biens de sa maison, et vous boirez du torrent de ses délices.

Amis de Dieu , priez pour moi , afin que plus les biens de ce monde me manqueront , plus je sois persuadé alors que Dieu m'aime , et que j'en suis véritablement et plus riche et plus heureux. Ainsi soit-il.

INSTRUCTION

SUR

LA SAINTE MESSE.

1. **L**E Sacrifice de la Messe est incontestablement ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste dans la Religion Chrétienne. C'est la plus excellente prière que l'on puisse offrir à Dieu : et les fideles doivent y avoir recours dans tous les besoins. Pour être convaincu de ces vérités , il suffit de savoir que c'est J. C. lui-même , qui est tout ensemble , et le Prêtre qui l'offre , et la Victime qui est offerte. Les Prêtres ne sont que les Ministres de ce Prêtre éternel. Le Sacrifice de la Messe et celui de la Croix ne sont point deux Sacrifices différens : c'est un seul et unique Sacrifice , que J. C. a commencé en entrant dans le monde , qu'il a consommé sur le Calvaire , et qu'il continue sur les Autels. Sur le Calvaire , il nous a mérité par l'effusion de son sang , la rémission de nos péchés , et la grace de la justice. Il est sur l'Autel , afin que ses mérites nous soient appliqués , et il y met cette chair immolée et ce sang répandu en état de nous servir de nourriture ,

C 3

et de nous communiquer actuellement les graces qu'il nous a méritées.

II. Quoique le Sacrifice de la Messe soit , quant à la substance , le même que celui de la Croix , cela n'empêche pas qu'il n'en soit aussi la représentation : parce que la séparation sanglante qui se fit sur la croix du Corps et du Sang de J. C. nous est parfaitement représentée dans la séparation mystique qui se fait tous les jours sur nos autels de ce même corps et de ce même sang , par les paroles de la consécration.

III. Ces vérités sont sans doute obscures , principalement pour les simples Fideles , mais il faut qu'ils fassent réflexion que l'Eucharistie est appelé par l'Eglise *un Mystere de foi*. Il faut savoir en général les mysteres que l'Eglise nous enseigne , et les croire sans hésiter : mais on ne doit point le comprendre.

IV. Il y a quatre fins principales pour lesquelles on offre le saint Sacrifice de la Messe.

1°. Pour honorer Dieu par le culte le plus parfait , en reconnoissant par l'immolation de la Victime la plus innocente et la plus sainte , qui est J. C. même , qu'il a un pouvoir souverain et absolu sur toutes les créatures dont il peut disposer en maître , soit pour la vie , soit pour la mort. 2°. Pour remercier Dieu de toutes les graces que nous recevons incessamment de son infinie bonté. 3°. Pour obtenir la rémission de nos péchés , et rentrer en grace avec Dieu. 4°. Pour obtenir de la miséricorde de Dieu , tant pour nous que pour les autres , tous les secours spirituels et temporels qui nous sont nécessaires pour cette vie et pour l'autre.

V. Quoique tous les Fideles participent à toutes les Messes qui se disent par toute la terre , ils participent néanmoins d'une maniere

particulière à celles auxquelles ils assistent actuellement, quand ils le peuvent ; et encore plus particulièrement à celles qu'ils font dire, pourvu qu'ils agissent en cela avec un véritable esprit de piété, de simplicité et de désintéressement.

VI. Quoique cette pratique de faire célébrer le Sacrifice de la Messe pour soi ou pour les autres, vivans ou morts, soit très-sainte et très-salutaire, et qu'on doive y avoir recours, quand on le peut, il s'y glisse néanmoins ordinairement quantité d'abus. En voici quelques-uns.

1°. C'en seroit un de marchander, pour ainsi dire, avec les Prêtres, afin de donner une moindre rétribution, que celle qui se donne ordinairement. Cet abus viendroit d'une avarice sordide dans ceux qui ont le moyen de donner la rétribution ordinaire, et il viendroit d'ignorance dans ceux qui ne sont pas en état de la donner. Ces derniers s'imagineroient fausement qu'il est absolument nécessaire que la Messe soit dite pour eux en particulier, afin d'obtenir l'effet de leur demande : mais il faut qu'ils sachent que cet auguste Sacrifice étant d'une valeur infinie, il suffit pour tout le monde, et pour mille mondes, s'il y en avoit ; que c'est Dieu qui en applique le fruit à qui il veut ; que souvent ceux qui font dire, ou pour qui on fait dire la Messe, n'en retirent pas autant de profit que d'autres qui n'ont pas contribué à la célébration, parce qu'ils ne sont pas disposés comme ils le devraient être. Quand donc vous desirez faire dire une Messe pour vos besoins ou pour ceux de votre famille, et que vous ne pouvez donner l'honoraire accoutumé, donnez aux pauvres ce que vous pouvez donner, ou mettez-le dans le tronc de l'Eglise, dans le mo-

ment que vous allez assister au saint Sacrifice : demandez alors à Dieu avec confiance les choses qui vous sont nécessaires : il aura égard à la simplicité de votre cœur et à votre bonne volonté. Peu de gens pratiquent cela , parce qu'ils regardent ce qu'ils donnent comme perdu , à moins qu'on ne fasse pour eux des prieres particulieres ; comme si Dieu , qui connoît leur aumône , n'étoit pas suffisant pour leur en tenir compte.

2°. Un second abus , est d'exiger des Prêtres qu'ils disent des Messes votives ou des Messes de *Requiem* dans des jours où ils ne peuvent pas le faire sans violer les regles de l'Eglise , ou du moins sans aller contre son esprit , qui est que la Messe soit conforme à l'Office du jour , à moins qu'il n'y ait des raisons légitimes de changer cet ordre , ce qui arrive rarement. Il faut donc que les Fideles sachent que c'est le Sacrifice en lui-même , et non pas précisément certaines prieres que le Prêtre dit à l'Autel avant ou après , qui nous procurent l'effet de nos demandes ; et par conséquent le Sacrifice étant toujours le même , il procure de la gloire aux Saints , et du soulagement aux ames du Purgatoire , indépendamment de telles ou telles prieres qui le précèdent ou qui le suivent.

3°. Un troisieme abus , est celui que commettent ceux qui ne paient point leurs dettes , et qui font dire des Messes ; c'est en quelque façon vouloir rendre Dieu complice de leurs larcins.

4°. C'est encore un abus assez ordinaire que de frustrer de pauvres parens pour faire dire quantité de Messes après sa mort. Ces personnes disent qu'elles veulent avoir des prieres ; comme si la meilleure priere n'étoit pas de rendre justice.

5°. Un cinquième abus, qui est commun à presque tous les Fidéles, c'est de ne faire presque jamais dire de Messes que pour des choses temporelles; par exemple, pour obtenir la santé du corps, pour réussir dans une entreprise, etc. et on n'en fait point dire pour sa conversion, pour être délivré des ennemis de son salut, pour surmonter une tentation, etc. Si un mari, une femme, un enfant sont malades, on fait au plutôt dire une Messe pour leur guérison; mais si ce mari est un blasphémateur et un ivrogne, si cet enfant est un débauché, on n'a pas le même soin.

6°. Un sixième abus qui vient du même esprit que le précédent, est qu'on ne fait dire que très-rarement des Messes en actions de grâces pour les bienfaits temporels et spirituels; on a demandé à Dieu la santé, le gain d'un procès, une bonne récolte, il a accordé ces demandes: on ne pense plus à lui, on ne va point porter à ses Autels les marques de sa reconnaissance.

7°. Quelque efficace que soit le Sacrifice de la Messe, il ne produit néanmoins ses effets admirables, que dépendamment des dispositions de ceux à qui il est appliqué. Il est de la dernière conséquence de bien connoître quelles sont les dispositions dans lesquelles on doit être en entendant la sainte Messe, et d'y entrer. Les unes regardent l'extérieur; les autres sont intérieures. Nous avons parlé des premières dans l'article des pratiques pour passer chrétiennement la journée. Voici quelles sont les secondes.

1°. Si on a eu le malheur de commettre quelque péché mortel depuis sa dernière confession, il faut commencer du moins à s'en repentir, désirer sincèrement d'en avoir une plus grande

douleur , demander à Dieu la grace d'en faire pénitence , être dans la résolution de s'en confesser au plutôt. Si l'on étoit dans les dispositions contraires , et que bien loin de se repentir de son péché , on y eût encore l'affection actuelle, et qu'on fût tout disposé à le commettre de nouveau , bien loin de tirer du profit de la Messe , on ne feroit qu'irriter Dieu de plus en plus contre soi.

2°. Il faut assister à ces redoutables Mysteres avec un esprit de foi qui excite en vous les mêmes sentimens que vous auriez eus si vous aviez été au pied de la Croix au moment de la mort de Jesus-Christ.

3°. Avec un esprit de sacrifice , par lequel vous vous offririez et vous vous immoleriez à Dieu pour dépendre entièrement de lui en tout ce qu'il voudra faire de vous , de vos biens , de vos parens et amis , de votre santé , de votre vie , et unir toujours ce sacrifice de vous-même à celui de J. C. seule victime digne de Dieu , seule capable de l'appaiser , seule qu'il ne peut refuser : l'offrir pour les mêmes fins pour lesquelles il l'a offerte et l'offre encore actuellement.

4°. Il faut s'unir à toute l'Eglise , cette chaste épouse de J. C. qui offre , par les mains de ses Ministres , ce Sacrifice saint et sans tache dans tous les endroits de la terre.

5°. Enfin , s'unir en particulier au Prêtre qui dit actuellement la Messe , tâcher de le suivre en esprit dans toutes les actions qu'il fait , et dans tout ce qu'il dit. Que ceux qui sont en état de se servir de l'Ordinaire de la Messe , profitent de cet avantage. Les autres pourront utilement se servir de l'Exercice suivant.

E X E R C I C E

D U R A N T

L A S A I N T E M E S S E .

Avant que la Messe commence.

JE sais , ô mon Dieu , et je le reconnois à la face du ciel et de la terre , que j'ai indignement outragé votre Majesté par un nombre infini d'offenses. Je désire de tout mon cœur de les réparer , et d'appaiser votre colere justement irritée contre moi. Mais que puis-je faire pour cela ? Mes prieres et mes meilleures actions sont toutes souillées , et je ne mérite par moi-même qu'une juste condamnation. O Pere des miséricordes , détournez vos yeux de mes péchés , et jetez-les sur votre Fils adorable , l'objet de votre affection : le voici qui va s'offrir et s'immoler lui-même en satisfaction pour mes iniquités. Ecoutez donc la voix du sang de cette innocente Victime , qui parle plus avantageusement que celui d'Abel , et pardonnez à un pécheur humilié , en vue de ce juste qui s'anéantit devant vous. Ainsi soit-il.

Autre Priere.

Seigneur , faites-moi la grace d'entrer dans les dispositions que vous demandez de moi pour vous offrir cet adorable Sacrifice avec Jesus-Christ et par Jesus-Christ , et avec le Prêtre , pour les mêmes fins pour lesquelles ils vont vous l'offrir sur l'Autel.

C 6

Je vous l'offre donc ce Sacrifice, ô mon Dieu :
 1°. Pour vous adorer ; 2°. pour vous remercier
 de vos bienfaits ; 3°. pour vous demander pardon
 de mes péchés ; 4°. pour obtenir de votre
 miséricorde par notre Seigneur Jesus-Christ
 toutes les graces dont j'ai besoin.

Au commencement de la Messe.

Au nom du Pere, et du Fils, et du Saint-
 Esprit. Ainsi soit-il.

Jugez-moi, mon Dieu, et ne me traitez point
 comme les impies et les méchans ; séparez-moi
 du monde et de son iniquité, détruisez en moi
 l'empire du démon, de l'orgueil et de mon
 amour propre ; afin qu'éclairé de la lumiere
 de votre vérité, et embrasé du feu de votre
 amour, je puisse paroître avec confiance aux
 pieds de vos Autels, et assister avec fruit à ce
 redoutable Mystere.

Au Confiteor.

Vous n'avez pas besoin de ma confession,
 ô mon Dieu, vous voyez dans mon cœur les
 péchés dont je suis coupable ; je vous les con-
 fesse néanmoins : j'avoue que je vous ai offensé ;
 je vous en demande très-humblement pardon :
 Vierge sainte, Anges du Ciel, Saints et Saintes
 du Paradis, priez pour moi, demandez grace
 pour moi, et obtenez-moi le pardon de mes
 péchés.

Au Misereatur.

Dieu tout-puissant, qui seul pouvez remettre
 les péchés, ayez pitié de moi ; et m'ayant par-
 donné ceux que j'ai commis, conduisez-moi à
 la vie éternelle. Ainsi soit-il.

A l'Indulgentiam.

Seigneur tout-puissant et miséricordieux,
 accordez-moi l'indulgence, l'absolution et la
 rémission de mes péchés. Ainsi soit-il,

Quand le Prêtre monte à l'Autel.

Effacez, Seigneur, mes iniquités, et purifiez mon ame du péché, afin que je sois digne de paroître devant votre sanctuaire, et de vous offrir le Saint des Saints.

A l'Introit.

Faites-moi connoître vos voies, Seigneur, et conduisez-moi dans les sentiers de vos commandemens : car c'est ce que je desire.

Gloire au Pere, au Fils, et au Saint-Esprit. O mon Dieu, vous êtes adorable dans vos Mysteres, vous êtes admirable dans vos Saints.

Au Kyrie eleison.

O Dieu, Pere de Jesus-Christ, Pere des miséricordes, ayez pitié de moi, qui suis votre enfant.

Au Christe eleison.

O mon Sauveur Jesus-Christ, qui êtes mort pour moi, qui suis un pécheur, faites-moi miséricorde. Quand je vous dirois à tous les momens de ma vie, Seigneur, ayez pitié de moi, ce ne seroit pas encore assez pour le nombre et pour la grandeur de mes péchés.

Au Kyrie eleison.

Esprit Saint, sans qui il n'y a rien dans l'homme qui ne soit souillé, purifiez-moi, écoutez mes cris, ayez pitié de moi.

Gloire à Dieu dans le ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous glorifions, nous vous rendons grâces dans la vue de votre gloire infinie.	Gloria in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis. Laudamus te. Benedicimus te. Adoramus te. Glorificamus te. Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam. Domine Deus
--	--

Rex cœlestis, Deus	du Ciel. O Dieu, Pere
Pater omnipotens.	tout-puissant. O Seigneur
Domine Fili unigeni-	Jesus-Christ, Fils unique
nite Jesu Christe.	de Dieu. O Seigneur
Domine Deus, Agnus	Dieu, Agneau de Dieu,
Dei, Filius Patris.	Fils du Pere. O vous qui
Qui tollis peccata	effacez les péchés du
mundi, miserere nobis.	monde, ayez pitié de
Qui tollis peccata	nous. O vous qui effacez
mundi, suscipe de-	les péchés du monde,
precationem nos-	recevez notre priere.
tram. Qui sedes ad	Vous qui êtes assis à la
dexteram Patris, mi-	droite du Pere, ayez pi-
serere nobis. Quo-	té de nous. Car vous,
niam tu solus Sanctus,	ô Jesus-Christ, êtes le
Tu solus Dominus,	seul Saint, le seul Sei-
Tu solus Altissimus,	gneur, le seul Très-
Jesu Christe.	Haut, avec le Saint-
Cum Sancto Spiritu,	Esprit en la gloire de
in gloriâ Dei Patris.	Dieu le Pere.

Amen.

Ainsi soit-il.

Priere pendant le Gloria in excelsis.

O mon Dieu, je vous rends la gloire qui n'est due qu'à vous : donnez-moi la paix que le monde ne peut donner, et la bonne volonté sans laquelle je ne puis l'obtenir : je vous loue, je vous bénis, je vous adore, je vous rends grâces, je vous reconnois pour le seul Saint, le seul Seigneur, et le Souverain du ciel et de la terre : ayez pitié de moi, ô Dieu, Pere, Fils et Saint-Esprit.

Au Dominus vobiscum.

Seigneur, soyez avec nous ; jetez sur nous vos regards favorables : que votre grace éclaire nos esprits et anime nos cœurs. Remplissez de la pureté de votre esprit l'ame de ce Prêtre qui offre le Sacrifice pour nous.

Aux Oraisons.

Recevez, Seigneur, les prières que l'Eglise vous présente pour moi et pour tous vos Fidéles ; permettez-moi de me joindre à elle et au Prêtre, et de vous demander le pardon de mes péchés, la victoire sur mes passions et mes mauvaises habitudes, une foi vive et opérante par la charité, afin que je sois fidèle à vos commandemens et aux devoirs de ma condition, et que je puisse par ce moyen arriver à la vie éternelle. Je ne mérite point que vous m'exauciez, mon Dieu : mais je vous en supplie avec votre Eglise (a), par les mérites de Jesus-Christ votre Fils, qui vit et regne avec vous éternellement. Ainsi soit-il.

A l'Épître, qui est une Leçon tirée de l'ancien ou du nouveau Testament.

Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute ; dites à mon cœur quelque chose de ce que vous avez dit à vos Prophètes et à vos Apôtres : Voici mon ame, ce que dit le Seigneur par leur organe : Hâissez le mal, attachez-vous au bien : Détournez-vous du mal, et faites le bien. Les impudiques, les voleurs, les ivrognes, les médisans ne posséderont point le Royaume de Dieu. Evitez donc ces vices, et suivez en tout la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur ; travaillez à remporter le prix de la vie éternelle, à laquelle vous avez été appelés ; et pour vous en assurer, conduisez-vous d'une manière digne de Dieu, cherchant tous les moyens de lui

(a) Remarquez que l'Eglise termine toutes ses prières par ces paroles : *Per Dominum nostrum Jesum Christum*, qui signifie, *Nous vous le demandons par Notre Seigneur Jesus-Christ* ; parce que ce n'est que par ses mérites que Dieu nous accorde ce que nous lui demandons.

plaire , et portant des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres. Conduisez-vous d'une manière qui soit digne de l'état auquel vous avez été appelés , pratiquant en toutes choses l'humilité , la douceur , la patience. Aimez-vous les uns les autres , comme étant frères. Ne soyez point paresseux , ni lâches : ayez la ferveur d'esprit : servez le Seigneur : soyez patients dans les afflictions : priez souvent : honorez toutes sortes de personnes : aimez vos frères : craignez Dieu. Gravez , ô mon Dieu , ces vérités dans mon cœur : faites-moi la grâce de les pratiquer.

Au Graduel.

Ne permettez pas , Seigneur , que je languisse plus long-temps dans mes misères : guérissez la corruption de mon cœur , et faites-moi monter à vous par les degrés des vertus chrétiennes ; que je m'y élève sans cesse par la pratique exacte et continuelle de la foi , de l'espérance , de la charité , de l'humilité , de la pureté , etc.

Avant l'Évangile.

Venez , Esprit Saint , préparez mon ame à recevoir le saint Évangile ; rendez-la une bonne terre , afin que cette divine semence y soit bien reçue , qu'elle y germe , qu'elle y croisse , qu'elle y fructifie.

A l'Évangile.

(On se tient debout , pour marquer son attention , comme un serviteur qui est toujours prêt à exécuter les ordres de son Maître au moindre signe qu'il lui fera. On fait le signe de la Croix sur le front , pour témoigner publiquement qu'on se fait gloire de suivre Jésus-Christ. On le fait sur la bouche , pour signifier qu'on goûte et qu'on savoure ses divines maximes. On le fait sur son cœur , pour marquer qu'on veut les conserver précieusement , et qu'on n'a rien de plus cher.)

Pendant l'Évangile.

Seigneur, à qui irois-je ? Vous avez les paroles de la vie éternelle ; c'est vous que je cherche : je desiré de vous connoître, de vous écouter, de vous suivre : ô Jesus, mon Maître, enseignez-moi ce que je dois faire pour obtenir la vie éternelle. Voici ce que dit ce divin Maître : Si vous voulez acquérir la vie éternelle : gardez les Commandemens. Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. Aimez Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de tout votre esprit, et de toutes vos forces. Si vous m'aimez, gardez mes commandemens. Heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la pratiquent.

Aimez votre prochain comme vous-mêmes : aimez vos ennemis : faites du bien à ceux qui vous haïssent : priez Dieu pour ceux qui vous persécutent. Agissez envers les hommes comme vous voudriez qu'ils agissent envers vous ; car c'est en cela que consiste toute la Loi et les Prophètes. Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fit. Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite qui mène à la vie ; il y a peu de personnes qui en trouvent l'entrée, etc. Cherchez avant toutes choses le Royaume de Dieu et sa justice. Ne jugez point, et vous ne serez point jugés : pardonnez, et on vous pardonnera, etc. Faites, Seigneur, que j'aime ces maximes fondamentales de la Religion, et que j'en fasse la règle de ma vie et de ma conduite.

Le Symbols.

Je crois en un seul | Credo in unum
Dieu, Pere tout-puis- | Deum, Patrem om-
nant, qui a fait le ciel | nipotentem, Facto-

rem cœli et terræ, et la terre, et toutes les
visibilium omnium, choses visibles et invisibles.
et invisibilium.

Et in unum Dominum Jesum Christum, Et en un seul Seigneur
Filius Dei unigenitum : Et ex Patre Jesus-Christ, Fils uni-
natum ante omnia quecula. Dieu de Dieu, lu- que de Dieu, et né du
mère de lumière, vrai Pere avant tous les sie-
Dieu du vrai Dieu. Qui cles. Dieu de Dieu, lu-
n'a pas été fait, mais mière de lumière, vrai
engendré. Qui n'a qu'une Dieu du vrai Dieu. Qui
même substance avec le n'a pas été fait, mais
Pere, et par qui toutes engendré. Qui n'a qu'une
choses ont été faites. même substance avec le
Qui est descendu des Pere, et par qui toutes
cieux pour nous hom- choses ont été faites.
mes, et pour notre sa- Qui est descendu des
lut. A pris chair de la cieux pour nous hom-
Vierge Marie, par l'opé- mes, et pour notre sa-
ration du Saint-Esprit, lut. A pris chair de la
ET S'EST FAIT HOMME. Vierge Marie, par l'opé-
Qui a aussi été crucifié ration du Saint-Esprit,
pour nous, a souffert ET S'EST FAIT HOMME.
sous Ponce Pilate : et a Qui a aussi été crucifié
été mis dans le tombeau. pour nous, a souffert
Qui est ressuscité le troi- sous Ponce Pilate : et a
sième jour selon les Ecri- été mis dans le tombeau.
tures. Qui est monté au Qui est ressuscité le troi-
Ciel, est assis à la droite sième jour selon les Ecri-
du Pere. Et viendra tures. Qui est monté au
de nouveau plein de Ciel, est assis à la droite
gloire pour juger les vi- du Pere. Et viendra
vans et les morts ; dont de nouveau plein de
le regne n'aura point de gloire pour juger les vi-
fin. vans et les morts ; dont
le regne n'aura point de
fin.

Et in Spiritum Je crois au Saint-Es-

prit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie; qui procède du Père et du Fils; qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils; qui a parlé par les Prophètes. Je crois l'Eglise qui est Une, Sainte, Catholique et Apostolique. Je confesse un Baptême pour la rémission des péchés. J'attends la résurrection des morts, et la vie du siècle à venir.

Ainsi soit-il.

Sanctum Dominum, et vivificantem: Qui ex Patre Filioque procedit: Qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur: Qui locutus est per Prophetas. Et unam Sanctam Catholicam et Apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum Baptisma in remissionem peccatorum. Et expecto resurrectionem mortuorum, et vitam venturi seculi.

Amen.

Au Credo.

Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, qui a fait le Ciel et la Terre. Je crois en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, qui a souffert, et qui est mort pour moi, (c'est à cette mort précieuse que je suis redevable de mon salut); qui est ressuscité, qui est monté au Ciel: qui est assis à la droite du Père, qui viendra une seconde fois plein de gloire pour juger les vivans et les morts, et dont le regne n'aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, qui donne la vie, qui a parlé par les Prophètes.

Je crois l'Eglise, qui est Une, qui est Sainte, Catholique et Apostolique. J'attends la résurrection des morts, et la vie du siècle à venir.

Je crois, ô mon Dieu, toutes les vérités que vous avez révélées à votre Eglise. Je vous proteste que je veux vivre et mourir dans les sen-

timens de cette foi pure, et dans le sein de cette même Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut. Faites, Seigneur, que ma vie soit conforme à ma foi, et que ma foi soit vive et animée par de bonnes œuvres.

A l'Offertoire.

Permettez-moi, ô mon Dieu, de vous offrir avec le Prêtre et avec toute votre Eglise, cette Hostie pure, ce Calice de salut, pour mes péchés, mes offenses et mes négligences qui sont sans nombre, pour tous ceux qui sont ici présents, pour tous les fideles Chrétiens vivans et morts, afin que nous obtenions tous le salut et la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Pour me mettre en état, ô mon Dieu, de vous offrir le Corps et le Sang de Jesus-Christ, votre Fils, après que le pain et le vin auront été changés, faites que je m'offre moi-même avec un esprit humilié et un cœur contrit.

A Veni, Sanctificator.

Invocation du Saint-Esprit.

Venez, Sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, et bénissez ce Sacrifice préparé pour la gloire de votre nom; détruisez en moi tout ce qui peut vous déplaire, et rendez-moi digne de vous être offert.

Quand le Prêtre lave ses mains.

Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon votre grande miséricorde, et effacez mes péchés selon la multitude de vos bontés; lavez-moi de plus en plus de mes iniquités; car je les reconnois. Purifiez-moi des moindres taches: et donnez-moi l'innocence et la sainteté que demande de moi l'Agneau sans tache qui va être immolé sur l'Autel, et qui m'est nécessaire, afin que

L'Offrande que je vous fais , puisse vous être agréable.

A l'Orate fratres.

Oui , Seigneur , avec le secours de votre grace , je serai très-attentif aux saints mysteres que vous allez opérer.

Recevez , ô mon Dieu , le Sacrifice que vous offre le Prêtre , et que je vous offre aussi par ses mains ; recevez-le pour l'honneur et la gloire de votre nom , pour notre utilité particuliere , et pour le bien de votre sainte Eglise.

A la Secrete.

Je vous supplie , Seigneur , d'agréer les dons de votre Eglise , et de me mettre par votre grace en état de vous être offert. Je me joins , autant qu'il m'est possible , aux demandes du Prêtre , et je répons de tout mon cœur : Ainsi soit-il.

A la Préface.

Le Prêtre sentant que le moment du Sacrifice s'approche , ramasse tout ce qu'il a de force et de ferveur pour se disposer à cette redoutable action , et invite le peuple à redoubler son attention et son respect. Il s'éleve autant qu'il peut au dessus de lui-même , pour unir ses pensées et sa voix à celle des Anges ; et c'est pour marquer cette disposition , qu'il ne se tourne plus vers le peuple lorsqu'il lui souhaite la paix. Le peuple de son côté doit tâcher d'entrer dans ces mêmes dispositions , et retirer ses pensées de la terre , pour les porter jusqu'au trône de Dieu ; c'est pour marquer qu'on est dans ces dispositions , qu'on se leve et qu'on se tient debout pendant la Préface , du moins à la Grande Messe , en plusieurs Dioceses. Il faut remarquer que les premieres paroles de la Préface sont la conclusion des Oraisons que le Prêtre vient de dire.

La Préface.

<p> V. Per omnia secula seculorum. R. Amen. V. Dominus vobis- cum. R. Et cum spiritu tuo. V. Sursum corda. R. Habemus ad Do- minum. V. Gratias agamus Domino Deo nos- tro. R. Dignum et justum est. Verè dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gra- tias agere, Domine Sancte, Pater omni- potens, æterne Deus, per Christum Domi- nom nostrum. Per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominatio- nes, tremunt Po- testates. Cœli Cœlo- rumque Virtutes, ac beata Seraphim, so- ciâ exultatione con- celebrant; Cum qui- bus et nostras voces ut admitti jubeas de- precamur, supplicii confessione dicentes: </p>	<p> V. Dans tous les siècles des siècles. R. Ainsi soit-il. V. Le Seigneur soit avec vous. R. Et avec votre esprit. V. Elevez vos cœurs. R. Nous les avons vers le Seigneur. V. Rendons grâces au Seigneur notre Dieu. R. Nous le devons, et il est juste. Il est véritablement de notre devoir, et il est équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tous lieux, ô Seigneur, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, par N. S. J. C. C'est par lui que les An- ges louent votre Majes- té, que les Dominations l'adorent, que les Puis- sances lui rendent leurs profonds respects, en se tenant en sa présence comme dans un saint tremblement. Les Cieux et les Vertus des Cieux, avec les Séraphins céle- brent votre saint nom dans des transports de joie. Et nous vous prions </p>
--	--

de recevoir nos voix avec les louanges de ces bienheureux Esprits , en disant par un humble aveu :

Saint , Saint , Saint , Sanctus , Sanctus ,
est le Seigneur Dieu des armées. Les cieus et la terre sont remplis de votre gloire , qu' Hosanna retentisse dans les lieux élevés. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ; qu' Hosanna retentisse dans les lieux élevés.

A la Préface.

Seigneur , éloignez de mon esprit toutes les pensées des choses créées : ô mon Dieu , dégagez mon cœur de la terre , et remplissez - le de votre amour : élevez mon esprit et mon cœur vers vous , afin que je puisse me joindre à tous les Esprits bienheureux , pour dire dans le lieu de mon exil ce qu' ils chantent et chanteront éternellement dans le séjour de la gloire :

Au Sanctus.

Saint , Saint , Saint , est le Seigneur Dieu tout-puissant. O grand Dieu , le ciel et la terre sont remplis de votre gloire : soyez à jamais glorifié dans le ciel. Soyez béni , Seigneur Jesus , qui venez à nous au nom de Dieu votre Pere , soyez à jamais glorifié dans le Ciel.

Au commencement du Canon.

Je vous offre , ô Pere très-miséricordieux , ce Sacrifice , par Jesus-Christ votre Fils , pour votre sainte Eglise Catholique , afin qu' il vous

plaise de lui donner la paix, de la conserver ; de la réunir, de la gouverner par toute la terre ; pour notre saint-Pere le Pape, pour notre Evêque, pour notre Roi, pour notre Pasteur, et pour tous les Fideles.

Au Memento des Vivans.

Le Prêtre vous prie, ô mon Dieu, pour les assistans dont vous connoissez la foi et la dévotion ; donnez-moi une foi vive et une vraie piété, et souvenez-vous de mes parens, de mes amis, de mes bienfaiteurs, et en particulier de..... Donnez-leur part aux mérites de ce divin Sacrifice, et comblez-les de vos bénédictions en ce monde et en l'autre.

Au Communicantes.

Je m'unis aux Saints qui jouissent de vous dans le Ciel, et particulièrement à la glorieuse Vierge Marie Mere de Jesus-Christ votre Fils, à vos bienheureux Apôtres et Martyrs, et à tous les Saints ; je les conjure de vous prier pour moi ; écoutez leurs prieres, ô mon Dieu, et accordez-moi votre protection et votre secours en tout temps et en tout lieu, par notre Seigneur Jesus-Christ. Ainsi soit-il.

Avant la Consécration.

Je vous supplie, Seigneur, de recevoir favorablement l'offrande que je vous fais de moi-même, de toute votre Eglise ; par Jesus-Christ qui va être immolé, faites-moi jouir par sa médiation de votre paix pendant cette vie, délivrez-moi de la damnation éternelle, et mettez-moi au nombre de vos élus.

O Dieu, bénissez, approuvez, agréez, recevez cette offrande du pain et du vin : changez-les au corps et au Sang de votre Fils bien-aimé

aimé Jesus-Christ notre Seigneur : faites que je participe avec fruit à cette adorable Victime.

A l'Élévation de la sainte Hostie.

Mon Seigneur et mon Dieu, Jesus Fils de David, Christ Fils du Dieu vivant, je crois que vous êtes réellement présent dans cette sainte Hostie ; je vous adore, j'espere en vous, et je desire de vous aimer de tout mon cœur.

Entre les deux Élévations.

Demander quelque grace à Jesus-Christ, comme la crainte et l'amour de Dieu, le zele pour son propre salut et celui de son prochain, la fuite de quelque péché, la victoire sur quelque passion, la force pour détruire quelque mauvaise habitude, la patience dans quelque affliction.

O précieux Sang, qui avez été répandu pour la remission de mes péchés, je vous adore ; guérissez-moi, purifiez-moi, sanctifiez-moi.

Après l'une et l'autre Élévation.

Dans le souvenir de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Jesus-Christ, je vous offre, Seigneur, avec votre peuple saint, cette Hostie pure, sainte, sans tache, J. C. lui-même : son Corps qui est le Pain sacré de la vie éternelle ; le Calice de son Sang, qui est le Calice du salut éternel. Soyez-moi propice et favorable à la vue de cette divine Victime immolée sur l'Autel ; faites qu'en y participant par la Communion sacramentelle ou spirituelle, je sois rempli de toutes les bénédictions et de toutes les graces du Ciel, par le même J. C. notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Au Memento des Morts.

Souvenez-vous, Seigneur, des âmes qui souffrent dans le Purgatoire, de celles de mes parens, de mes amis, et principalement de . . . Achevez de leur faire miséricorde, et accordez-leur le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix : par Jesus-Christ notre Seigneur.

A Nobis quoque peccatoribus.

Jetez aussi les yeux sur moi qui suis votre serviteur : Il est vrai que je suis pécheur, ô mon Dieu, et par conséquent indigne d'avoir part à votre Royaume ; cependant je mets mon espérance dans la multitude de vos miséricordes : faites qu'après avoir vécu dans l'esprit d'une véritable pénitence, je sois en état d'entrer à l'heure de ma mort en société avec vos saints Apôtres et Martyrs, et avec tous vos Saints, dans la compagnie desquels je vous prie de me recevoir, n'ayant point égard à mes mérites, mais à votre bonté, en me faisant grace et miséricorde par J. C. notre Seigneur. Ce n'est que par lui, avec lui et en lui, que vous pouvez recevoir tout l'honneur et toute la gloire qui vous sont dûs, ô Dieu Pere tout-puissant, dans l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Au Pater.

Quoique je ne sois qu'une misérable créature, cependant, mon Dieu, je prends la liberté de vous appeler mon Pere ; vous le voulez, Seigneur ; faites-moi la grace de ne point dégénérer de la glorieuse qualité de votre enfant. 1. Je desire ardemment que vous soyez connu, aimé, honoré et servi de tout le monde. 2. O mon Dieu, détruisez en moi le regne du démon,

du monde et du péché, et régnez absolument dans mon cœur. 3. Faites que j'accomplisse avec amour votre volonté sur la terre, comme les Saints la font dans le Ciel. 4. Vous êtes mon Pere, donnez-moi donc ce Pain céleste dont vous nourrissez vos enfans. 5. Pardonnez-moi, mon Dieu, pardonnez-moi, comme je pardonne pour l'amour de vous à tous ceux qui m'ont offensé. 6. Ne m'abandonnez pas à la tentation, et ne permettez pas que j'y succombe en aucune maniere. 7. Délivrez-moi du souverain mal, qui est le péché; et faites, par le secours de votre grace, que je triomphe de tous les ennemis de mon salut. Ainsi soit-il. Que cela soit ainsi, Seigneur.

Après le Pater.

Délivrez-moi, Seigneur, de tous les maux passés, présens et à venir: pardonnez-moi tous mes péchés passés: ne m'abandonnez pas dans les tentations présentes: préservez-moi à l'avenir de tout péril et de tout danger, etc. et par l'intercession de la bienheureuse Marie Mere de Dieu et de vos Apôtres, donnez-moi par votre bonté la paix pendant le temps de cette vie mortelle, afin que je vive sans aucun péché, et sans aucun trouble qui me détourne de votre service. Je vous en prie par notre Seigneur Jesus-Christ votre Fils, qui ne faisant qu'un seul Dieu avec vous et avec le Saint-Esprit, vit et regne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

A l'Agnus Dei.

Agneau de Dieu, qui portez et qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de moi. Donnez-moi la paix que le monde ne peut donner: la paix avec vous par une véritable réconciliation

et une parfaite soumission à vos volontés ; la paix avec moi-même , par le calme de mes passions ; la paix avec mon prochain , par l'union d'une charité sincère. Donnez la paix à l'Eglise et à l'Etat , par l'extinction des hérésies et des schismes , des divisions , des guerres , etc.

Pendant les Oraisons que le Prêtre dit pour se préparer à la Communion.

O Seigneur Jesus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui par la volonté du Pere, et par la coopération du Saint-Esprit, avez donné par votre mort la vie au monde, délivrez-moi par votre Corps et votre Sang précieux ici présents, de tous mes péchés et de tous les autres maux ; faites, s'il vous plaît, que je m'attache inviolablement à vos Commandemens, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous, qui vivez et réglez avec le même Dieu le Pere et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Autre Priere.

Combien de fois, ô mon Sauveur, me suis-je privé, par ma tiédeur et par ma négligence, des fruits de votre adorable Sacrement ! Combien de fois peut-être l'ai-je indignement profané par l'impureté de ma conscience ! Je m'en repens de tout mon cœur, ô mon Jesus, et je vous demande la grace de réparer par une piété humble et fervente l'abus que j'ai fait du plus précieux gage de votre amour.

Pendant la Communion du Prêtre.

Si l'on doit communier, on dira quelques-unes des prières que l'on trouvera à la fin de l'Exercice pour la Communion. Si l'on ne doit pas communier, on dira la prière suivante.

O mon aimable Jesus, qu'heureux est le sort de vos Ministres, et de ces ames fidelles que vous rendez dignes de vous recevoir tous les jours dans la sainte Communion ! Pourquoi faut-il que je n'aie pas le même bonheur ! Encore si j'étois sensible, comme je le dois, à cette privation : mais non, mon cœur n'en est presque point touché. O Dieu caché, faites sentir à ce pauvre cœur, que vous seul pouvez remplir ses desirs et le rendre heureux, et que sa sécheresse et son aridité ne viennent que du peu de soin qu'il a de manger ce pain qui donne la vie. Je vous demande en toute humilité cette grace, et celle de ne point sortir de ce monde sans être muni de ce céleste Viatique.

Priere pour communier spirituellement.

Quand on ne communie que spirituellement, à quoi on ne doit jamais manquer toutes les fois qu'on entend la sainte Messe, on peut faire la priere suivante.

Non, Seigneur, je ne mérite point de vous recevoir réellement dans le Saint Sacrement. Un pécheur tel que je suis peut-il s'approcher d'un Dieu si saint ? Je déteste de tout mon cœur les péchés qui me rendent indigne de cette faveur. O mon aimable Sauveur, si je n'ai pas le bonheur aujourd'hui d'être nourri de votre chair adorable, souffrez du moins que je vous reçoive d'esprit et de cœur, que je m'unisse à vous par la foi, par l'espérance et par l'amour. Oui, je crois en vous, mon Dieu, j'espere en vous, et je veux vous aimer de tout mon cœur. Ah ! je sens le besoin que j'ai que vous veniez en moi par votre grace ; venez donc, ô mon divin Jesus, et que votre grace y descende. Venez dans mon esprit pour l'éclairer de vos

lumieres : venez dans mon cœur pour l'embraser du feu de votre saint amour, et pour l'unir si intimément au vôtre, que je sois transformé en vous, afin que je ne vive plus, mais que vous viviez en moi, et que vous y régniez dans le temps et dans l'éternité. Ainsi soit-il.

Aux dernieres Oraisons.

Je vous rends graces, ô mon Dieu, d'avoir bien voulu me permettre d'assister à vos saints Mysteres, et de m'y avoir fait participer; faites que j'en conserve précieusement et la mémoire et le fruit. Vous connoissez, Seigneur, ma foiblesse et mon extrême misere; soutenez-moi par la force de votre bras. Augmentez en moi la foi, l'espérance et la charité, que vous m'avez données; et afin que je mérite de recevoir ce que vous me promettez, faites-moi connoître, aimer et pratiquer ce que vous me commandez. Je vous en prie par notre Seigneur Jesus-Christ votre Fils. Ainsi soit-il.

Autre Priere.

Seigneur, je vous supplie très-humblement d'avoir pour agréable le Sacrifice que je viens de vous offrir par les mains de votre Ministre, afin que par le secours de votre grace toujours bienfaisante, et par le bon usage de vos sacrés Mysteres, je mérite d'avoir part au céleste héritage que Jesus-Christ m'a acquis par toutes les actions, les humiliations et les souffrances de sa vie mortelle. Je vous le demande par le même Jesus-Christ votre Fils et mon Seigneur, qui étant Dieu, vit et regne avec vous en l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

A la Bénédiction.

O Dieu tout-puissant, Pere, Fils, et Saint-Esprit, donnez-moi votre sainte bénédiction

par le ministère du Prêtre , afin qu'étant secouru de votre grace, mes pensées, mes desirs, mes paroles et mes actions soient toujours conformes à vos Commandemens. Ainsi soit-il.

A l'Evangile de Saint Jean.

O Verbe éternel , Fils unique de Dieu , égal à Dieu votre Pere , et qui êtes un même Dieu avec lui , qui vous êtes fait homme afin que les hommes deviennent enfans de Dieu , je vous remercie de cette grace ineffable. Ah ! quel amour du Pere céleste à mon égard , et quel bonheur pour moi de porter le nom d'enfant de Dieu , et de l'être en effet ! Faites, ô mon Dieu , que je soutienne cette glorieuse qualité de votre enfant par la sainteté de ma vie , en vous rendant le respect , l'amour , l'obéissance et le service que vous demandez de moi ; que je sois, autant que j'en suis capable, votre imitateur , comme votre enfant bien-aimé , marchant dans l'amour et dans la charité , et me conduisant par votre Esprit dans tout ce que je fais. Si vous m'assurez, Seigneur , que je suis votre enfant , vous me promettez que je serai votre héritier , et le cohéritier de J. C. votre Fils , pourvu cependant que je souffre avec lui , afin que je sois glorifié avec lui. C'est ce que j'espere de votre miséricorde par le même Jesus-Christ.

Après la Messe.

Je vous demande pardon , ô mon Dieu , de toutes les fautes que j'ai faites pendant la sainte Messe que je viens d'entendre : je vous remercie de toutes les graces que vous m'y avez données ; je vous offre toutes les bonnes résolutions que vous m'y avez fait prendre : donnez-moi la grâce de les mettre en pratique.

Soyez à jamais béni , mon aimable Sauveur , de m'avoir souffert en votre présence , et pardonnez-moi les égaremens de mon imagination , les distractions de mon esprit , et ma tiédeur. Que votre Sacrifice , auquel je viens d'assister , produise en moi les effets qu'il produisit lorsque vous expirâtes sur la Croix ; qu'il brise la dureté de mon cœur : qu'il ouvre le sépulcre obscur de ma conscience ; qu'il me fasse sortir du tombeau de mes péchés ; et que frappé des prodiges de votre grace , je m'en retourne tout pénétré de sentimens de componction , et plein d'un desir ardent de mourir avec vous , de mourir comme vous , et de mourir pour vous. Ainsi soit-il.

I N S T R U C T I O N

Sur la nécessité , les avantages , et les conditions de la Priere.

Nécessité de la Priere.

ON ne peut pas douter que Dieu n'ait une charité infinie pour les hommes , et qu'il ne desire plus sincérement et plus ardemment de les secourir dans tous leurs besoins spirituels et corporels , qu'ils ne souhaitent eux-mêmes recevoir ces secours ; on ne peut pas douter non plus qu'il ne connoisse très parfaitement quelle est notre indigence et notre misere : mais sa sagesse éternelle , qui préside à tout ce qu'il fait , l'engage à vouloir que nous lui demandions nous-mêmes les choses dont

nous avons besoin. La conduite que Dieu tient en cela à notre égard , contribue également à sa gloire et à notre avantage. Si nous n'étions point dans la nécessité d'avoir recours à lui pour être soulagés dans toutes nos miseres : et s'il les prévenoit ou nous en délivroit , sans que nous fussions obligés de les lui exposer et de lui en demander la délivrance , nous ne nous appercevrions point des graces qu'il nous feroit , ou nous les regarderions comme des choses qui nous seroient dues ; et par conséquent nous oublierions bientôt cette dépendance essentielle , dont l'aveu humble et sincere est le culte le plus parfait que nous puissions rendre à la Majesté de Dieu. Humilions-nous donc sous sa main toute-puissante ; faisons de notre côté tout ce qu'il exige de nous avec tant de justice et avec tant de sagesse , pour nous donner tous nos besoins , c'est-à-dire , demandons-les lui en la maniere qu'il nous a lui-même enseignée : et nous éprouverons bientôt par notre propre expérience , que si rien n'est plus nécessaire à un Chrétien que la priere , rien aussi ne lui est plus utile et plus avantageux.

Avantages de la Priere.

Si on considere l'homme abandonné à lui-même , rien ne paroît plus foible ni plus misérable ; mais si on le considere protégé et favorisé de Dieu , rien n'est plus grand , rien n'est plus heureux. Or ce n'est que par le moyen de la priere que nous obtenons cette protection particuliere de Dieu. Tant que nous négligerons ce moyen , nous languirons dans notre indigence , dans notre foiblesse , dans nos miseres : mais dès que nous y aurons recours comme il faut , nous jouirons de tous les avan-

tages que nous pouvons souhaiter. C'est Jesus-Christ lui-même qui nous en assure dans une infinité d'endroits de l'Évangile. Voici comment il s'en explique dans S. Marc : *Quoique ce soit que vous demandiez dans la prière, croyez que vous l'obtiendrez, et il vous sera accordé.* Après une promesse faite si solennellement de la bouche de la vérité même, de nous accorder absolument tout ce que nous lui demanderons, ne faut-il pas que nous soyons bien ennemis de nous-mêmes, pour ne pas nous en prévaloir ? De bonne foi, à qui devons-nous nous en prendre après cela, si nous languissons continuellement dans le péché, dans la pauvreté, dans nos mauvaises habitudes, et généralement dans toutes les misères et les afflictions qui nous accablent ? Si un Roi très-puissant avoit donné permission, et même avoit ordonné expressément à un de ses Sujets, d'avoir recours à lui dans tous ses besoins, et lui avoit en même temps promis de lui accorder tout ce qu'il lui demanderoit ; que diroit-on, si cet homme se laissoit accabler par la faim, par la soif, par la nudité, plutôt que d'aller demander ses besoins à ce Roi ? Certainement il passeroit pour un insensé, et personne ne lui porteroit compassion. Voilà néanmoins ce que nous faisons tous les jours. Dieu, en nous permettant et même en nous ordonnant de nous adresser à lui dans tous nos besoins, et en nous promettant de nous accorder toutes nos demandes, a mis en quelque façon notre félicité temporelle et notre salut éternel entre nos mains. Cependant nous aimons mieux mener une vie malheureuse, et nous exposer à perdre le ciel, que d'avoir recours à un remède aussi facile, aussi prompt,

et aussi efficace que l'est celui de la priere. Voilà certainement la dernière des misères, et la plus grande de toutes les folies.

Il est vrai que nous n'abandonnons pas tout-à-fait ce grand remède de tous nos maux et ce grand moyen de salut, et que nous prions de temps en temps; mais nous ignorons tellement quelles sont les conditions que doit avoir la priere pour être bonne, que bien loin d'en tirer du profit, nous irritons souvent Dieu, par le moyen même que nous prenons pour nous le rendre favorable. Rien n'est donc d'une plus grande conséquence pour nous, que d'apprendre de quelle maniere nous devons prier.

Conditions de la Priere.

L'Écriture-Sainte, qui nous apprend quelle est la nécessité et quels sont les avantages de la priere, nous enseigne aussi quelles sont les qualités qu'elle doit avoir pour être bonne. Nous allons mettre ici les principales.

1^o. Il faut prier avec foi et avec confiance, c'est-à-dire, qu'il faut que nous croyions sans hésiter, que Dieu est assez puissant pour pouvoir, et assez bon pour vouloir nous accorder ce que nous lui demandons. Si quelqu'un, dit l'Apôtre S. Jacques, prie sans cette pleine conviction de la puissance et de la bonté de Dieu, il ne doit pas s'imaginer qu'il puisse jamais rien obtenir. Notre Seigneur nous a parfaitement instruits de cette vérité par sa conduite : car sa coutume étoit de demander à ceux qui avoient recours à lui pour être guéris de leurs infirmités : *Croyez-vous que je puisse faire ce que vous me demandez ?* Quand ils avoient répondu qu'ils le croyoient, il les guérissoit ; et après les avoir guéris, il disoit : *Allez, c'est votre foi qui vous a guéris. Ce*

divin Sauveur dit expressément en un autre endroit , que *tout est possible à celui qui croit.*

2°. Il faut prier avec *humilité.* Dieu ne nous doit rien ; au contraire , nous ne méritons par nous-mêmes que des châtimens ; et s'il ne nous avoit permis de le prier , nous ne pourrions le faire sans une témérité criminelle. Voilà le sentiment dont nous devons être tout-à-fait pénétrés dans nos prières. Nous devons prier comme des pauvres qui manquent de tout. Ce n'est pas assez , nous devons , outre cela , prier comme reconnoissant que nous sommes de mauvais pauvres , que nos miseres viennent de notre faute , et parce que nous avons fait un très-mauvais usage des biens de la nature et de la grace que Dieu nous avoit donnés , et que par conséquent nous ne méritons pas qu'on ait la moindre compassion de notre misere , quelqu'affreuse quelle puisse être.

3°. Il faut prier avec *ferveur.* C'est marquer de l'indifférence et une espece de mépris pour les bienfaits de Dieu , que de les demander avec tiédeur et par maniere d'acquiescement. Aussi Dieu rejette ces sortes de prières , et méprise à son tour ceux qui les font. Mais pour prier avec ferveur , il faut sentir vivement le fond de notre pauvreté et de notre misere , et le besoin indispensable que nous avons du secours de Dieu. C'est proprement en cela que consiste l'esprit de prière : et celui-là prie toujours utilement , qui gémit sincèrement.

4°. Il faut prier avec *persévérance.* Notre Seigneur ne nous dit pas seulement de *prier* ; mais il nous dit de *chercher* et de *frapper à la porte* , et de *ne point nous lasser* , et il nous assure que *celui qui cherchera , trouvera , et qu'on ouvrira la porte à celui qui frappera à la porte.*

porte. Nous ne devons donc pas nous étonner si Dieu n'exauce point nos prières ; c'est que nous nous lassons , nous nous rebutons , nous sommes même quelquefois assez téméraires pour nous dépiter , pour compter le temps qu'il y a que nous demandons une certaine grace , sans avoir pu l'obtenir , et pour dire que nous ne la demanderons plus. Certainement cette disposition est d'autant plus criminelle , qu'il y a peut-être long-temps que nous avons été exaucés sans le savoir. Car il est certain que nos prières , lorsqu'elles sont bien faites , nous obtiendront toujours le secours de Dieu ; mais il faut remarquer que ce que nous obtenons , n'est pas toujours précisément ce que nous avons demandé , mais souvent quelque chose de meilleur. Par exemple , si nous demandons comme il faut le rétablissement de notre santé , notre priere sera infailliblement exaucée : non pas toujours que nous obtenions ce rétablissement de notre santé , qui nous seroit peut-être préjudiciable ; mais parce que nous obtiendrons la patience et la soumission à la volonté de Dieu , ce qui est quelque chose de meilleur que la santé. Quoiqu'il en soit , ce qu'il y a de certain , c'est que si nous n'avons rien obtenu , c'est que nous avons mal prié , ou que nous avons cessé trop tôt de bien prier.

5°. Il faut prier avec *charité* , c'est-à-dire , qu'il faut que nous soyons disposés en notre maniere à l'égard du prochain comme nous désirons que Dieu soit disposé à notre égard. Il faut qu'il n'y ait pas un seul homme sur la terre que nous ne soyons disposés dans la préparation de notre cœur d'assister et de soulager de tout notre pouvoir , et aussi sincère

E.

ment que nous désirons que Dieu nous assiste et nous soulage. C'est J. C. lui-même qui nous donne ce moyen pour être exaucés dans nos prières. Il nous dit expressément : *Donnez , et on vous donnera ; pardonnez , et on vous pardonnera ; usez de miséricorde , et Dieu vous fera miséricorde : car on se servira envers vous de la mesure dont vous vous serez servi envers les autres.* Il est vrai que nous ne devons jamais cesser un seul moment de notre vie d'être dans ces dispositions à l'égard de notre Prochain ; mais rien ne peut nous être plus utile que d'en exercer des actes , lorsque nous avons quelque grâce particulière à demander à Dieu , et de proportionner ces actes au bienfait que nous souhaitons obtenir : par exemple , lorsque nous demandons de prospérer dans une entreprise , il faut faire des aumônes plus abondantes : lorsque nous demandons le pardon de quelque péché plus considérable que nous avons commis , il faut s'appliquer plus assiduellement à donner des marques d'estime et d'affection à ceux qui nous ont offensés ; et ainsi du reste.

6°. Il faut prier *au nom de J. C.* Nos prières, sans sa médiation , seroient en abomination devant Dieu. Ainsi, nous ne devons jamais rien demander qu'en protestant à Dieu que nous reconnoissons sincèrement que nous sommes tout à fait indignes d'obtenir ce que nous lui demandons ; que notre confiance n'est fondée que sur les mérites de son Fils bien-aimé , qui a bien voulu prier avec nous comme notre chef, et prier pour nous comme notre Pontife, et qui est encore notre avocat dans le ciel. Si nous entrons bien dans ces dispositions en priant, Dieu ne pourra nous refuser. C'est J. C. lui-même qui nous en assure par ses paroles : *En vérité ,*

en vérité , je vous le dis , tout ce que vous demanderez à mon Pere en mon nom , il vous le donnera.

7°. Il faut prier avec *reconnoissance*. Dieu ne peut rien faire que pour sa propre gloire ; ainsi si nous ne nous servons pas de ses dons pour le glorifier , il nous les retire ; mais si à proportion qu'il nous accorde quelque grace , nous avons soin de l'en remercier de tout notre cœur , il nous en donne incessamment de nouvelles. Comme donc les fleuves retournent au même lieu d'où ils sont sortis , pour couler de nouveau ; de même les biens qui nous viennent du ciel , doivent y retourner par une continuelle *reconnoissance*. Il faut renvoyer sans cesse à notre Dieu les graces qu'il répand sur nous comme une rosée céleste , afin qu'il les fasse retomber avec plus de profusion sur la terre de notre cœur. L'ingratitude est comme un vent brûlant , qui tarit à notre égard cette source infinie de tous les biens.

Des Prieres vocales.

Quoique la priere consiste uniquement dans les mouvemens de notre cœur , il est juste néanmoins que nos levres , que tout notre corps rendent en leur manière l'hommage qui est dû à celui qui les a formés. Ainsi comme le cœur en priant doit s'humilier et s'anéantir devant Dieu , notre corps doit aussi participer à ces sentimens de religion , et se tenir dans la posture la plus modeste , la plus humble et la plus respectueuse. J. C. nous en a donné lui-même l'exemple : car les Evangélistes nous apprennent qu'il prioit , tantôt les yeux levés vers le Ciel , et tantôt le visage prosterné contre terre. Nous ne pouvons rien faire de mieux que de l'imiter dans cette pratique , lorsque nous

prions en particulier. La posture du corps contribue beaucoup à imprimer dans l'âme des mouvemens qui y correspondent. La principale chose que nous devons éviter dans nos prières vocales, c'est le défaut d'attention. Comment Dieu nous écouterait-il, si nous ne nous écoutons pas nous-mêmes ? Et comment le mouvement de nos levres sera-t-il capable de lui plaire, si notre cœur est éloigné de lui ?

Pour se procurer cette attention, il faut choisir le lieu le moins exposé au bruit et à la dissipation. Il faut prononcer posément et s'appliquer au sens des paroles. Il ne faut pas mettre sa dévotion à dire beaucoup de prières vocales, mais dire dévotement et avec piété celles qui sont consacrées par l'usage commun de l'Eglise, et celles qui sont imposées par pénitence.

E X P L I C A T I O N

de l'Oraison Dominicale.

Après l'oblation de l'auguste Sacrifice de la Messe, (qui est la plus excellente et la plus efficace prière), l'Eglise n'en a point de plus nécessaire et de plus utile que le *Pater*.

Cette prière est la plus nécessaire de toutes, parce que nous avons reçu un commandement exprès de J. C. de la réciter.

Elle est la plus utile de toutes : 1^o. Parce qu'elle nous apprend quelles sont les choses que nous devons demander à Dieu : qu'elle renferme tout ce que nous pouvons demander, et qu'elle peut suppléer à toutes les autres prières : 2^o. Parce qu'étant composée des paroles que notre Seigneur lui-même nous a mises dans la bouche, elle ne peut manquer d'être très-agréable à Dieu : 3^o. Parce qu'elle est un prompt

remède aux fautes que nous commettons tous les jours par fragilité, ainsi que les Peres l'enseignent, Cette priere est donc la priere des prieres : c'est par excellence la priere des Chrétiens, et ils doivent y avoir recours dans tous leurs besoins temporels et spirituels. Nous devons toujours réciter cette priere avec un très-grand respect, une très-grande attention, et une profonde douleur d'en avoir si souvent abusé en la récitant par routine, et ayant dans le cœur des affections toutes contraires aux sentimens que nous exprimons dans nos paroles. Souvenons-nous que l'Eglise, toute sainte qu'elle est, ne la dit qu'avec un saint tremblement dans le Sacrifice, et qu'après avoir représenté humblement à Dieu que ce n'est que par la permission et par l'ordre exprès de son Fils qu'elle ose la réciter.

Cette priere s'appelle l'*Oraison Dominicale*, c'est-à-dire, *la Priere du Seigneur*, parce que c'est notre Seigneur qui l'a composée, et qui nous l'a enseignée.

Cette priere, quoique très-courte, est composée d'un exorde, de sept demandes, et d'une conclusion. Voici l'exorde : *Notre Pere qui êtes aux Cieux.*

NOTRE PERE QUI ÊTES AUX CIEUX. Ces paroles nous excitent à prier avec une grande confiance, puisque celui que nous prions étant notre Pere, il ne peut pas manquer d'avoir une grande bonté et une grande tendresse pour nous; et qu'étant dans les Cieux, il a un souverain pouvoir de nous accorder tout ce que nous lui demandons.

Notre Pere : nous ne disons pas *mon Pere*, mais *notre Pere*, pour nous apprendre la charité que nous devons avoir les uns pour les au-

tres, et l'étroite union qui doit être entre tous les Chrétiens, puisqu'ils sont tous les enfans du même Pere, qui est Dieu, et qui veut que nous soyons sensibles aux besoins de tous nos freres comme aux nôtres propres. C'est aussi pour cette raison que nous ne disons pas : *Donnez-moi mon pain*, mais *donnez-nous notre pain*.

Pere, Dieu est notre Pere; 1°. parce qu'il nous a créés; 2°. parce qu'il nous nourrit et nous conserve; 3°. et principalement parce qu'il nous a donné dans le Baptême une naissance nouvelle et toute divine, et qu'il nous a appellés à l'héritage céleste, c'est-à-dire, à jouir dans le Ciel de ses propres biens.

Qui êtes aux Cieux. Dieu est par-tout: 1°. Par son essence, parce qu'il remplit le ciel et la terre: 2°. Par sa présence, parce qu'il voit tout et qu'il entend tout: 3°. Par sa puissance, parce qu'il produit tout et conserve tout. Lors donc que nous disons qu'il est dans le Ciel, cela signifie qu'il y est d'une manière particulière, c'est-à-dire, qu'il y fait éclater d'une manière plus sensible sa grandeur et sa magnificence à ses Saints pendant toute l'éternité.

Les sept Demandes.

Ire. DEMANDE: *Que votre nom soit sanctifié.* Notre Seigneur, en mettant cette demande la première de toutes, veut nous apprendre que nous devons préférer la gloire de Dieu à toutes choses, et à nos propres intérêts. Il est vrai que Dieu est saint, et qu'il se glorifie par lui-même; et que quand tous les hommes le blasphémeroient, ils ne pourroient diminuer en rien la sainteté de sa gloire: il est néanmoins aisé de concevoir que nous sommes étroitement obligés à honorer cette sainteté, à adorer cette gloire, et à désirer ardemment que

tous les hommes s'aquittent de cette obligation, qui est la plus essentielle et la plus étroite de toutes. C'est ce desir que nous exprimons par ces paroles: *Que votre nom soit sanctifié*; et nous demandons que Dieu soit connu, servi et aimé de toutes les créatures, et que nous travaillions tous à devenir saints pour honorer la sainteté de notre Pere céleste.

II^e. DEMANDE. *Que votre regne arrive*. Nous demandons trois choses. 1^o. Que Dieu regne souverainement dans nos cœurs par sa grace, et que nous nous soumettions sans réserve à son empire. 2^o. Nous le prions de s'assujettir tous les fideles et tous les hérétiques que le démon tient sous sa tyrannie, et de les attirer à la connoissance de la vérité et à son service. 3^o. Nous desirons la possession et la jouissance de ce séjour bienheureux, dans lequel nous trouverons la fin des combats que le démon, le monde et la chair nous livrent sans cesse en cette vie, et qui nous exposent à tout moment au péché et à la damnation éternelle. Les Chrétiens qui ont une attache désordonnée à la vie et à l'état présent du monde, et qui n'ont de desirs que pour la terre, peuvent-ils dire que c'est sincèrement qu'ils demandent à Dieu que son regne arrive?

III^e. DEMANDE. *Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel*. Dieu est tout-puissant, et ce seroit un blasphème de penser qu'aucune créature soit capable de lui résister, quand il veut absolument quelque chose; mais il ne veut pas toujours user de ce pouvoir absolu et souverain; il ne veut point contraindre la liberté qu'il a donnée à l'homme, ni le nécessiter: il lui fait connoître ce qu'il exige de lui; il le menace de le punir; s'il n'accomplit pas,

ses commandemens ; il lui donne sa grace , pour qu'il puisse les accomplir ; il lui promet des récompenses s'il les observe fidèlement ; mais il lui laisse toujours la liberté de faire le bien ou le mal. Ainsi , quand nous demandons à Dieu que sa volonté soit faite en la terre comme elle l'est dans le Ciel , nous lui demandons les grâces et les secours qui nous sont nécessaires pour vaincre le malheureux penchant qui nous entraîne au péché , et cet esprit de désobéissance et de révolte dont nous avons hérité de nos premiers parens , et pour coopérer à la bonne volonté qu'il a de nous sauver par la fidélité à pratiquer ses commandemens. Si nous ne voulons pas accomplir en cela sa sainte volonté , elle s'accomplira sur nous en une autre manière, c'est-à-dire, en nous punissant éternellement de notre désobéissance, sans que personne puisse nous retirer des mains de sa justice.

En la terre comme au ciel. Quand nous demandons la grace de faire la volonté de Dieu en cette vie avec la même fidélité et avec la même ferveur que les Anges l'accomplissent dans le ciel , ce n'est pas que nous puissions en cette vie atteindre à cette perfection : mais nous demandons la grace d'accomplir cette divine volonté selon toute l'étendue de notre foible nature , comme les Anges l'accomplissent selon toute la perfection de la leur : c'est-à-dire, que ces paroles ne marquent pas une égalité de fidélité et de ferveur, mais une imitation proportionnée à notre foiblesse , et un ardent desir de pouvoir atteindre en cela à la plus grande perfection et à celle des Anges mêmes , si cela nous étoit possible.

IV^e. DEMANDE. *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.*

1^o. Par le pain que nous demandons à Dieu ,

il faut entendre non-seulement le pain que nous mangeons, mais toutes les choses qui nous sont nécessaires pour la nourriture et l'entretien de notre corps.

2°. Tous demandent à Dieu leur pain, les riches aussi-bien que les pauvres, pour nous apprendre que c'est de lui seul que nous tenons tout ce que nous avons : c'est lui qui a donné les biens aux riches : c'est lui qui nourrit les pauvres, ou en bénissant leur travail, ou en inspirant aux riches de les assister.

3°. Quand nous demandons à Dieu les choses qui nous sont nécessaires, nous ne lui demandons pas qu'il fasse un miracle pour nous les donner, sans que nous employions nos forces et notre industrie pour nous les procurer ; mais nous lui demandons qu'il bénisse le travail que nous faisons, et les soins et les fatigues que nous prenons, qu'il nous a lui-même marqués. Ce seroit tenter Dieu que d'attendre de lui notre subsistance, sans prendre ces moyens quand nous ne pouvons le faire.

4°. Quoique par cette demande nous prions Dieu de nous accorder tous nos besoins corporels, notre Seigneur néanmoins ne nous fait exprimer que du *pain*, pour nous apprendre que nous devons nous contenter de peu, et ne demander ni désirer que les choses absolument nécessaires à la vie, et les choses les plus communes, et nullement les choses superflues, qui ne serviroient qu'à entretenir notre sensualité et notre vanité.

5°. Nous n'avons pas seulement un corps, mais nous avons une ame qui est la principale partie de nous-mêmes ; ainsi, par le *pain* que notre Seigneur nous ordonne de demander à notre pere celeste, nous ne devons pas entendre

seulement ce qui est nécessaire au corps , mais beaucoup davantage ce qui est nécessaire à notre ame ; c'est-à-dire , la grace de Dieu , la connoissance de la vérité , l'intelligence de la parole de Dieu , la pratique des vertus chrétiennes , et une digne participation des Sacrements , et en particulier de celui de la sainte Eucharistie , qui est la plus douce et la plus solide nourriture de notre ame.

Aujourd'hui. Nous ne demandons nos besoins que pour le présent ; ce qui nous fait connoître , 1^o. que nous ne devons pas laisser passer un seul jour sans réciter l'Oraison Dominicale : 2^o. que nous devons nous confier à la Providence de notre Pere céleste. Il est vrai que Dieu nous permet et nous ordonne même de penser à l'avenir , et de travailler pour nous assurer de quoi subsister pendant le temps qu'il lui plaira de nous laisser sur la terre ; mais il veut que cela se fasse sans inquiétude et sans méfiance ; c'est-à-dire , que d'un côté nous ayons une ferme confiance qu'il ne nous laissera jamais manquer des choses nécessaires , et que de l'autre nous soyons disposés à en être privés , si c'est sa volonté.

Quotidien , c'est-à-dire , *de chaque jour.* Par ces paroles , nous témoignons à Dieu que nous reconnoissons que sa Providence nous a préparé les choses qui nous sont nécessaires pour chaque jour de notre vie.

V^c. DEMANDE. *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Nous sommes tous pécheurs ; et le plus juste mentiroit , s'il disoit qu'il est sans péché. Nous avons donc tous besoin de la miséricorde de Dieu. Le moyen qu'il nous a mis en main pour l'obtenir , est d'user de miséri-

corde envers les autres. *Pardonnez*, dit notre Seigneur, *et on vous pardonnera.*

Ceux qui conservent du ressentiment des offenses qu'on a commises contr'eux, et qui ne pardonnent point du fond du cœur, ne font point assez d'attention qu'ils demandent à Dieu leur condamnation, toutes les fois qu'ils le prient de leur pardonner comme ils pardonnent.

Il ne s'ensuit pas de-là qu'on doive s'abstenir de faire cette priere, lorsqu'on a de la rancune contre quelqu'un, et qu'on n'est pas dans la disposition de lui pardonner; mais il s'ensuit qu'on est étroitement obligé à changer cette mauvaise disposition de cœur, et à pardonner sincèrement et sans aucun retardement, afin d'être en état de faire avec profit une priere que notre Seigneur veut que nous fassions tous les jours.

VI^e. DEMANDE. *Et ne nous induisez point en tentation.* Par ces paroles nous demandons deux choses à Dieu: 1^o. De ne point permettre que nous succombions à la tentation: 2^o. De ne pas même permettre que nous soyons exposés à la tentation.

L'Écriture Sainte nous avertit que la vie de l'homme est exposée à des tentations continuelles. Il nous en vient de la part du démon, de la part du monde, de la part de notre propre chair. Tout nous sollicite, tout nous entraîne au péché; et si la grace de Dieu ne nous soutient puissamment, il est impossible de ne pas périr en une infinité de manières. C'est donc cette grace forte et puissante que nous lui demandons, afin qu'elle éclaire tous nos pas, qu'elle nous tienne comme par la main, et qu'elle nous fasse éviter tous les pièges qui nous sont tendus de tous côtés.

A la vérité, il n'y a que le consentement que nous donnons à la tentation qui soit péché. La tentation en elle-même n'en est pas un; au contraire, c'est un sujet de mérite, si l'on y résiste généreusement: néanmoins les efforts des ennemis de notre salut sont si puissans, et notre foiblesse est si grande, que la moindre tentation est capable de nous renverser et de nous faire consentir au péché; c'est donc dans le sentiment de notre foiblesse que nous demandons à Dieu qu'il ne permette pas que nous soyons exposés à la tentation; mais nous devons faire cette dernière prière avec soumission à sa volonté, et avec cette confiance que, s'il permet que nous soyons tentés, il nous donnera les forces nécessaires pour vaincre la tentation.

VII. DEMANDE. *Mais délivrez-nous du mal.*

Comme dans la quatrième demande, sous le mot de *pain*, nous comprenons tous nos besoins, corporels et spirituels, de même ici, sous le mot de *mal*, nous comprenons tous les maux du corps et de l'âme. Ainsi, nous prions Dieu de nous préserver.

1°. Du péché et de tout ce qui pourroit nous y faire tomber, de la malignité du démon, de la fureur de nos passions, de la révolte de la chair, de la force de nos mauvaises habitudes, de l'ignorance, de l'insensibilité aux inspirations divines, de l'endurcissement du cœur, des maximes empoisonnées du monde, de la raillerie des mondains, des calomnies, etc.

2°. Il est certain que les maux de cette vie peuvent beaucoup contribuer à notre sanctification, si nous en faisons un bon usage; mais notre foiblesse est si grande, qu'ordinairement ces maux nous exposent au péché, et nous font tomber dans l'impatience et dans le murmure.

Ainsi, dans cette septième demande, nous prions notre Père céleste que, si c'est sa sainte volonté, il nous préserve, ou nous délivre des fléaux de sa justice, des maladies, des persécutions, de la mendicité, des guerres, de la famine, etc. ou que, si c'est sa volonté que nous soyons livrés à ces maux, il nous donne la patience et la grace d'en faire un bon usage.

3°. Nous demandons à Dieu de nous préserver de la mort dans le péché et de la damnation éternelle.

Amen. Ce mot qui signifie *Ainsi soit-il*, est la conclusion de cette prière, et de toutes celles que fait l'Eglise; et il est lui-même une excellente prière, qui contient en substance ce qui est compris dans les autres. C'est comme une vive expression de tous les sentimens de religion et de piété que nous avons dans le cœur, qui sont connus de Dieu, et que nous ne pouvons suffisamment lui exprimer. C'est un consentement que nous donnons à tout ce que l'Eglise demande pour nous, et par lequel nous témoignons que nous nous unissons d'esprit et de cœur à toutes ses prières. Il faut donc bien prendre garde de ne pas prononcer cette parole par routine, mais avec piété et avec ferveur, toutes les fois que nous la disons à la Messe, et dans les autres Offices publics et particuliers.

EXPLICATION DE L'AVE MARIA, ou *Salutation Angélique.*

Cette prière est la plus solide et la plus excellente de toutes celles que nous adressons à la Sainte Vierge, et elle renferme tout ce qu'on peut dire de plus grand en son honneur, et tout ce que nous pouvons demander à Dieu par son

intercession. Les autres prières ont été composées par les hommes : celle-ci a été inspirée , et même dictée en partie par le Saint-Esprit.

On appelle cette Prière la *Salutation Angélique* , parce que les premières paroles dont elle est composée , sont celles-là même dont l'Ange se servit pour saluer la Sainte Vierge de la part de Dieu , en lui annonçant le Mystère de l'incarnation , qui alloit s'opérer en elle.

Il y a trois Parties dans cette Prière. Les deux premières contiennent l'éloge et les grandeurs de la Sainte Vierge ; la troisième est une Prière que nous lui adressons.

La première Partie est composée des paroles de l'Ange Gabriel ; la seconde , des paroles de Sainte Elisabeth , mere de S. Jean-Baptiste , et cousine de la Sainte Vierge ; et la troisième , des paroles de toute l'Eglise.

Paroles de l'Ange.

Je vous salue : c'est-à-dire , je vous respecte et je vous honore à raison de cette qualité éminente de Mere de Dieu , à laquelle il vous a destinée de toute éternité , et à cause des grâces ineffables dont il vous a comblée , qui surpassent au delà de ce que nous pouvons dire , celle de tous les Saints et de tous les Anges.

Marie. Ce nom signifie *celle qui est élevée :* ce qui convient parfaitement à la Sainte Vierge , que Dieu a élevée par-dessus toutes les créatures.

Pleine de grace. C'est-à-dire , il n'y a en vous aucun péché , ni aucun obstacle à la grâce : vous êtes toute pure et toute sainte ; vous êtes toute remplie des dons les plus précieux de Dieu ; et de toutes les vertus qui conviennent à votre sublime dignité de mere de Dieu.

Le Seigneur est avec vous. C'est-à-dire ,

Dieu qui est le protecteur de tous les hommes, est le vôtre d'une manière particulière ; le péché ne vous a jamais séparée de lui : il se plaît à demeurer dans votre cœur, comme dans son sanctuaire : il vous a choisie pour être dépositaire de ses mystères les plus cachés.

Paroles de Sainte Elisabeth.

Vous êtes bénie entre toutes les femmes. C'est-à-dire, quoiqu'il y ait eu avant vous, et qu'il doive y avoir après vous plusieurs femmes chéries de Dieu, et comblées de ses grâces, aucune d'elles n'a approché et n'approchera jamais des faveurs et des privilèges dont vous êtes remplie : aucune d'elles n'a été prédestinée de toute éternité, comme vous, pour posséder la bénédiction de la fécondité et de l'intégrité, et pour être Mere et Vierge tout ensemble. Vous avez même été l'instrument des bénédictions de Dieu sur elles, en portant dans votre sein celui en qui toutes les créatures sont bénies.

Et Jesus, le fruit de votre ventre est béni. Jesus-Christ, en tant qu'homme, a été béni de Dieu, c'est-à-dire, rempli de sainteté, de perfection et de grâce ; beaucoup plus, sans comparaison, que tous les Anges, et que tous les hommes ensemble ; et plus aussi, sans comparaison, que sa sainte Mere ; Jesus-Christ, en tant que Dieu fait homme, a été le principe de la bénédiction donnée aux Anges et aux hommes, et à la Sainte Vierge en particulier.

Paroles de l'Eglise.

Sainte Marie, Mere de Dieu. Quand l'Eglise appelle la Sainte Vierge *Mere de Dieu*, elle ne veut pas dire qu'elle soit mere de la Divinité, puisque Dieu n'a jamais eu de commencement, comme il n'aura jamais de fin ; et qu'il est le créateur de la Sainte Vierge, et de toutes cho-

ses. L'Eglise veut seulement nous enseigner que le Fils de Dieu s'est uni, d'une union personnelle à l'humanité qui a été formée dans le sein de la Vierge : et que par conséquent elle a porté dans son sein, et elle a mis au monde un Fils qui était Dieu et homme tout ensemble : et par conséquent encore, on ne peut pas dire qu'elle soit la Mere de Jesus-Christ, sans dire qu'elle est la Mere de Dieu.

Priez pour nous. Quelque grandeur et quelque pouvoir que nous reconnoissons dans la Sainte Vierge, nous ne la regardons pas néanmoins comme la source, et comme le principe d'aucune grace : cela n'appartient qu'à Dieu et à J. C. C'est pourquoi nous ne demandons pas à la Sainte Vierge qu'elle nous donne les grâces dont nous avons besoin : nous la prions seulement de demander pour nous ces grâces à Dieu, parce que nous savons qu'elle a un grand crédit auprès de lui, et que, comme c'est par elle que le Sauveur nous a été donné, c'est aussi par elle, plus que par aucun autre Saint, que nous devons attendre de ce Sauveur les secours nécessaires pour opérer notre salut.

Pauvres pécheurs. Il n'en est pas de Dieu et de ses Saints comme des hommes. Les hommes n'accordent leurs faveurs qu'à ceux qui les méritent, et ils les refusent à ceux qui s'en sont rendus indignes ; mais Dieu et les Saints, à son imitation, ne sont jamais plus portés à nous faire du bien, que lorsque nous nous en jugeons indignes. Plus nous reconnoissons le fond de notre misere, plus nous obtenons aisément miséricorde. Ainsi, rien n'est plus propre à engager la Sainte Vierge à prier pour nous, que de lui avouer que nous sommes de pauvres pécheurs dénués de tout mérite. Cette bonne

Mère aime tendrement les pécheurs qui désirent leur conversion, parce qu'elle sait que son cher Fils n'est venu sur la terre que pour sauver les pécheurs. Quand donc nous prononçons ces paroles: *pauvres pécheurs*, prononçons-les du fond du cœur, et tout pénétrés de notre grande misère; alors nous obtiendrons tout ce que nous demanderons, et beaucoup plus que nous n'oserions espérer.

Maintenant. C'est-à-dire, pendant tout le cours et dans tous les momens de notre vie.

Et à l'heure de notre mort, qui est le moment le plus redoutable, et qui doit décider de notre bonheur, ou de notre malheur éternel.

EXPLICATION DU CREDO,

ou *Symbole des Apôtres.*

Le *Credo* est la profession de foi des Chrétiens. Cette profession de foi s'appelle *le Symbole des Apôtres*, parce que ce sont les Apôtres qui l'ont composé, et qui l'ont laissé aux Fidéles par tradition.

Le mot de *Symbole* signifie une marque que l'on donnoit autrefois aux soldats pour les distinguer; comme donc la doctrine chrétienne distingue les Chrétiens de ceux qui ne le sont pas, on lui a appliqué le même terme.

Le *Symbole* est composé de douze articles, et dans ces douze articles est renfermé ce que les Fidéles sont obligés de croire pour être sauvés.

La doctrine contenue dans le *Symbole* est la science du salut, c'est-à-dire, la plus nécessaire et la plus sublime de toutes les sciences: et les personnes les plus simples et les plus grossières

en sachant le Symbole , savent des choses infiniment plus grandes et plus importantes que tout ce qui fait l'objet de la science du monde.

Tous les Chrétiens sont étroitement obligés de savoir le Symbole par cœur : l'Eglise , de tout temps , l'a fait réciter à tous ceux qui se présentoient au Baptême , ou aux parrains et marraines pour les enfans. Si néanmoins il se trouvoit quelqu'un (ce qui est bien rare) qui fût si grossier qu'il ne pût apprendre le Symbole par cœur , après y avoir employé toutes sortes de moyens , il suffiroit qu'il le sût en substance ; c'est-à-dire , qu'il n'y a personne , quelque grossière qu'elle soit , qui ne soit absolument obligée d'avoir la connoissance qu'elle peut avoir de chacune des vérités expliquées dans le *Credo*.

PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE.

Je crois en Dieu le Pere tout-puissant , Créateur du Ciel et de la terre.

DIEU. Dieu est un esprit infiniment parfait , Dieu est un esprit , c'est-à-dire , qu'il n'a point de corps , et qu'il ne peut être aperçu par les sens.

Il est *infiniment parfait* , c'est-à-dire , qu'il n'a aucun défaut , ni aucune imperfection , et qu'il renferme toute perfection.

Il est *éternel* , c'est-à-dire , qu'il n'a jamais eu de commencement , et qu'il n'aura jamais de fin.

Il est *immuable* , c'est-à-dire , qu'il n'est sujet à aucun changement ; il a été de toute éternité ce qu'il est présentement , et il le sera éternellement. Il a pensé et il a voulu de toute éternité ce qu'il pense et ce qu'il veut présentement ; et il le pensera . et voudra éternellement.

Il est *immense*, c'est-à-dire, qu'il n'est point borné, ni limité: il est tout entier dans le tout, et tout entier dans chaque partie du tout: il n'est renfermé dans aucun lieu, et tout est renfermé dans lui.

Dieu est par-tout en trois manières; 1°. Par *essence*, parce qu'il remplit les cieux, la terre et les enfers, en la manière qu'on vient de dire: 2°. Par *présence*, parce qu'il entend tout, et qu'il voit tout: 3°. Par *puissance*, parce qu'il opere en tout, et qu'il gouverne tout.

Il est *indépendant*, c'est-à-dire, qu'il est le souverain Maître de toutes choses, et qu'il en dispose comme il lui plaît, sans que rien puisse l'en empêcher.

Il est infiniment *sage*, c'est-à-dire, qu'il ordonne et qu'il arrange tout dans une proportion admirable, et qu'il conduit chaque chose à la fin par des voies impénétrables. Si donc nous voyons de certaines choses dans le monde qui nous paroissent dérégées et désordonnées, elles ne sont telles que par rapport à nous; mais elles ne le sont pas par rapport à Dieu, parce qu'il sait faire servir ce prétendu désordre à l'ordre même. Il sait faire servir le péché même, qui est le plus grand désordre, au salut des hommes, et quelquefois à la sanctification de ceux-mêmes qui le commettent. Jamais il ne permettroit les injustices, les meurtres, l'oppression des innocens, et les autres crimes abominables qui inondent toute la terre, s'il ne savoit en tirer sa gloire et le bien de ses créatures.

Dieu est infiniment *juste*. Il ne veut, et il ne fait rien que de saint et de juste: il est fidele à récompenser la vertu, et à punir le vice. Quand il a fait servir les impies aux desseins de sa sagesse, il ne manque pas de tirer vengeance de

leur impiété, et des maux par lesquels ils ont exercé la patience des justes. Il ne faut pas nous étonner quand Dieu souffre long-temps ceux qui commettent des crimes qui crient vengeance. Dieu n'est pas comme les hommes; les hommes se vengent le plutôt qu'ils peuvent, parce qu'ils ne cherchent pas l'amendement de leurs freres, et qu'ils craignent de n'avoir pas toujours l'occasion d'en tirer vengeance; mais Dieu ne se presse pas de frapper les impies, parce qu'il sait que s'ils continuent dans leur malice et dans leurs crimes, ils ne pourront pas lui échapper, et qu'il pourra les punir dès qu'ils le voudra, soit en ce monde, comme il le fait quelquefois d'une maniere éclatante; soit en l'autre, comme il le fera inmanquablement, s'ils ne se sont pas convertis avant leur mort.

Dieu est infiniment *bon*, c'est-à-dire, 1^o. qu'il est le seul souverain bien; 2^o. qu'il répand incessamment et avec profusion les effets de sa bonté sur ses créatures. C'est par bonté qu'il les a tirées du néant; il n'avoit pas besoin d'elles: c'est par bonté qu'il les conserve, et qu'il donne à chacune ce qui lui est nécessaire: c'est par bonté qu'il fait luire son soleil sur les bons et sur les méchans, et qu'il fait tomber ses pluies sur les terres de l'impie, comme sur celles du justes: c'est par bonté qu'il nourrit nos corps; c'est par bonté qu'il donne à nos ames les graces et les secours nécessaires pour arriver à la possession du Ciel, pour laquelle il nous a créés: c'est par une insigne bonté qu'il nous souffre si long-temps dans nos désordres, et qu'il nous attend à penitence.

Il est vrai que Dieu permet les maladies, la pauvreté, les guerres, la famine, la peste, et une infinité d'autres maux qui nous accablent;

et il est vrai qu'il y a un grand nombre de personnes et de familles entières qui semblent n'être en ce monde que pour y être malheureuses ? mais il ne faut pas conclure de-là que Dieu n'a aucune bonté pour ceux qu'il laisse ainsi souffrir ; une telle pensée seroit un blasphème. Pour se convaincre de cette vérité ; il n'y a qu'à faire attention :

1°. Que nous péchons tous, et qu'il n'y a pas de pécheur qui ne mérite très-justement de souffrir encore plus qu'il ne souffre : 2°. que toutes ces personnes que nous regardons comme malheureuses, ont été créés pour être éternellement heureuses dans le Ciel, si elles veulent profiter des grâces que Dieu leur fait : 3°. que la plupart ont mérité cent fois l'enfer, et que néanmoins Dieu leur donne le temps de faire pénitence : 4°. que ces miseres dont elles sont accablées, peuvent être pour elles de grands moyens de salut, si elles savent en profiter, et qu'en effet il y a dans le Ciel de grands Saints qui ont évité la damnation, et sont arrivés au bonheur éternel, parce que Dieu les a assujettis pendant leur vie à ces miseres passageres : 5°. qu'il n'y a pas d'homme, si malheureux qu'il soit en ce monde, qui ne jouisse de quelques consolations : on voit en effet des pauvres qui vivent plus contents et plus heureux dans leur misere, que la plupart des riches au milieu de leur abondance.

JE CROIS EN DIEU. C'est-à-dire, je crois qu'il y a un Dieu, qu'il n'y en a qu'un seul, qu'il ne peut y en avoir plusieurs. C'est en lui seul que je mets toute ma confiance et toute mon espérance ; c'est vers lui seul que je tends, comme vers mon centre, ma dernière fin et mon souverain bonheur.

LE PERE. Il y a trois personnes en Dieu; mais ces trois personnes ne font qu'un seul Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une même nature divine, laquelle nature ne peut être divisée ni partagée; c'est ce que nous appellons la *Très-sainte Trinité*. Le *Pere* c'est la première personne, le *Fils*, la seconde, et le *Saint-Esprit*, la troisième.

Le *Pere* n'a point de principe; le *Fils* est engendré du *Pere* seul; le *Saint-Esprit* procède du *Pere* et du *Fils*, non comme de deux, mais comme d'un seul principe.

TOUT-PUISSANT. Aucune des personnes adorables de la *Trinité* n'est ni plus ancienne, ni plus sainte, ni plus puissante que les deux autres. Elles sont égales en toutes choses, et tout ce que l'une des trois fait par rapport aux créatures, les deux autres le font également.

Néanmoins quand on parle des ouvrages de la toute-puissance, tel qu'est, par exemple, la création du monde, on a coutume de l'attribuer au *Pere*, parce que c'est lui qui communique la toute-puissance aux deux autres personnes, en leur communiquant sa propre nature.

Quand on parle des ouvrages de la sagesse de Dieu, on a coutume de les attribuer au *Fils*, parce qu'il est l'image parfaite de toutes les perfections du *Pere*, et que c'est en contemplant cette image, qu'il a créé et qu'il gouverne l'Univers avec une sagesse infinie.

Quand on parle des ouvrages de la bonté de Dieu, on a coutume de les attribuer au *S. Esprit*, parce que c'est en lui que le *Pere* et le *Fils* s'aiment mutuellement, et qu'ils aiment les créatures: c'est en ce sens que, dans le troisième article du Symbole, la conception de J. C.

est attribuée au Saint-Esprit (quoique les trois personnes y aient coopéré) parce que l'Incarnation est le chef-d'œuvre de la bonté de Dieu.

CRÉATEUR DU CIEL ET DE LA TERRE.

Créer, c'est faire quelque chose de rien. Il n'y a que Dieu seul qui puisse le faire, et il a effectivement fait le ciel et la terre de rien. Il n'a employé pour cela que son commandement; il a dit : *soit fait*, et tout à été fait.

Du Ciel. Par le Ciel, on ne doit pas entendre seulement le soleil, la lune, les étoiles, et ce qui paroît au dessus de notre tête; mais il faut entendre aussi tout ce qui est dans le Ciel, c'est-à-dire, les Anges, tant ceux qui sont restés dans le Ciel, que ceux qui ont été précipités du Ciel dans les enfers, pour avoir voulu s'égalier à Dieu, et qu'on appelle *Démons*.

Et de la terre. Par la terre, il faut entendre tout ce qui est dans le monde visible, la terre, la mer, les animaux, les arbres, les plantes, les poissons; il faut même y comprendre les animaux les plus féroces, comme les lions, les ours, les tigres et les insectes les plus vils, comme les crapauds, les vers, les moucheron, etc. C'est Dieu qui a tout créé, c'est lui qui conserve tout.

Si on a de la peine à concevoir comment Dieu a pu vouloir créer ces animaux et ces insectes, qui ne paroissent être d'aucune utilité sur la terre, et qui au contraire sont très-pernicieux aux hommes, il faut faire attention, 1°. qu'il n'est pas plus difficile de concevoir que Dieu ait voulu créer ces choses, qu'il l'est de concevoir qu'il permette qu'elles subsistent : 2°. que rien de toutes ces choses n'auroit été nuisible à l'homme, s'il n'avoit point péché, et que c'est en punition de son péché qu'elles lui sont devenues nuisibles : 3°. Qu'il y a plu-

sieurs de ces choses dont nous ne connoissons point l'utilité, et qui peuvent néanmoins nous être utiles : nous en faisons tous les jours des découvertes, qui n'avoient point été faites avant nous ; et ceux qui viendront après nous, en pourront faire de nouvelles : 4^o. les plus vils insectes peuvent nous porter à l'admiration de la grandeur de Dieu, quand nous considérons l'arrangement admirable de ces parties presque imperceptibles qui les composent, leur multitude, leur variété, leur instinct pour trouver leur nourriture et pour veiller à leur conservation.

Il y a environ six mille ans que Dieu a créé le monde, et il n'y a que lui seul qui sache combien il doit encore durer.

L'Écriture Sainte dit que Dieu employa six jours à créer le monde ; il auroit pu le créer en un instant ; mais il ne l'a pas voulu pour des raisons qui ne nous sont point connues mais que nous devons adorer. L'Écriture ajoute que Dieu se reposa le septième jour, sur quoi il faut remarquer : 1^o. Qu'on ne doit pas entendre ces paroles comme si Dieu se fût fatigué en créant le monde, et qu'il eût eu besoin de se reposer, puisque Dieu n'a employé qu'une seule parole pour tirer le monde du néant, et que, selon l'expression de l'Écriture même, *il s'est joué dans la production du monde*. Ces paroles *Dieu se reposa*, ne signifient donc autre chose, sinon que Dieu cessa la création du monde.

2^o. Quand on dit que Dieu cessa le septième jour la création du monde, il ne faut pas s'imaginer que Dieu ne fasse plus rien depuis ce temps-là à l'égard des créatures : cela signifie seulement que depuis ce temps-là il n'a point produit

produit de nouvelles especes ; mais cela ne veut pas dire qu'il ne conserve pas ces especes, et qu'il ne concoure pas à leur multiplication ; par exemple, depuis la création du monde, Dieu n'a point fait une nouvelle espece d'animaux, de plantes ou d'autres choses ; mais il conserve les especes qu'il a créées, et il concourt à leur multiplication ; il fait germer, croître et mûrir le bled ; il forme et arrange tous les membres de nos corps dans le sein de nos meres, et ainsi du reste.

3°. Il y a trois remarques particulieres à faire par rapport à la création *des ames*. 1°. Dieu n'a pas créé toutes les ames dès le commencement du monde. 2°. Nos ames ne viennent point de l'ame d'Adam, comme nos corps viennent de son corps. 3°. Quand Dieu a formé un corps dans le sein d'une femme, dans le même moment il crée une ame, qu'il unit à ce corps ; ainsi toutes les ames sortent immédiatement des mains de Dieu, et les peres et les meres ne contribuent en rien à leur production.

Article II. *Et en Jesus-Christ son Fils unique Notre Seigneur.*

ET EN J. C. C'est-à-dire, je crois aussi que J. C. est le Fils unique du Pere, et la seconde Personne de la Sainte Trinité, qui s'est fait homme, qui est Dieu et homme tout ensemble. Je l'adore et je mets en lui toute ma confiance.

Jesus-Christ. Ce mot adorable est composé de deux mots.

Jesus, signifie Sauveur, c'est-à-dire, celui qui nous a sauvés du péché et de l'enfer. Ce nom fut apporté du Ciel par un Ange à la Sainte Vierge, puis à Saint Joseph.

Christ. Ce nom signifie oint ou sacré, parce

E

que de même que de tout temps les Prophètes, les Rois et les Prêtres ont été sacrés par des onctions extérieures; ainsi *Jesus*, qui est le Prophète par excellence, le Roi des Rois et le Prêtre éternel, a été sacré par l'onction d'une grace surabondante, et par l'union de la Personne divine avec sa sainte humanité.

NOTRE SEIGNEUR. *Jesus-Christ*, comme Dieu, est le Seigneur souverain de toutes choses; mais *J. C.*, comme Sauveur et Rédempteur des hommes, est d'une manière particulière le Seigneur et le maître des hommes. C'est pour cela qu'en parlant de Dieu, nous l'appellons communément en général, *le Seigneur*; mais parlant de *Jesus-Christ* nous l'appellons *Notre Seigneur*.

Article III. *Qui a été conçu du saint Esprit, est né de la Vierge Marie.*

QUI A ÉTÉ CONÇU. Comme *J. C.* est véritablement Dieu comme son Père, il est aussi véritablement homme comme nous; c'est-à-dire, qu'il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres. Il y a donc deux natures en *Jesus-Christ*; savoir, *la nature divine, et la nature humaine.* Mais il n'y a qu'une seule personne; qui est la personne divine. Cette union de la personne divine avec la nature humaine, s'appelle *Union hypostatique, c'est-à-dire, Union personnelle.*

DU SAINT-ESPRIT. *Jesus-Christ*, en tant que Dieu, a un père et n'a point de mère; mais en tant qu'homme, il a eu une mère, et n'a point eu de père. C'est le Saint-Esprit qui a formé son corps du plus pur Sang de la Sainte Vierge.

EST NÉ DE LA VIERGE MARIE. *Jesus-Christ* a été neuf mois dans le sein de Marie; et elle

l'a mis au monde au bout de ce temps, sans cesser d'être vierge.

Article IV. *Qui a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli.*

QUI A SOUFFERT. Le Fils de Dieu ne s'est fait homme qu'afin de pouvoir s'humilier et souffrir, pour réparer par ses humiliations et par ses souffrances, l'injure que l'homme avoit faite à la Majesté de Dieu par son orgueil et par sa désobéissance, et pour retirer l'homme de la damnation éternelle qu'il avoit encourue par son péché. Ce n'est point la nature divine, c'est la nature humaine qui a souffert en Jesus-Christ.

SOUS PONCE-PILATE. C'est ainsi que s'appelloit le Gouverneur de la Judée qui condamna J. C. à la mort, à la sollicitation des Princes des Prêtres et des Docteurs des Juifs, qui ne pouvoient souffrir la sainteté de ses maximes, et le zele avec lequel il reprenoit leur impiété, leur orgueil et leur avarice.

A ÉTÉ CRUCIFIÉ. Le crucifiement étoit le supplice destiné aux plus scélérats, et ce supplice étoit le plus infâme de tous. J. C. qui auroit pu nous racheter par la moindre de ses actions, a voulu souffrir ce supplice au milieu de deux voleurs, afin de nous mieux faire sentir la grandeur de Dieu à qui il satisfaisoit, l'énormité du péché pour lequel il souffroit, l'abondance de la satisfaction qu'il rendoit pour nos péchés, et le prix des graces qu'il nous méritoit.

EST MORT. La mort de J. C. est arrivée comme celle des autres hommes, c'est-à-dire, par la séparation de son ame d'avec son corps; mais la divinité ne se sépara jamais de cette ame ni de ce corps.

ET A ÉTÉ ENSEVELI. Le corps de J. C. fut enseveli dans un linceul qu'on donna par au-mône, et il fut mis dans un tombeau d'emprunt qui étoit tout neuf, et dans lequel personne n'avoit encore jamais été mis. Il y resta depuis le Vendredi au soir jusqu'au Dimanche au matin.

Article V. *Qui est descendu aux Enfers, et le troisieme jour est ressuscité d'entre les morts.*

QUI EST DESCENDU AUX ENFERS. Le mot d'*Enfer* signifie un lieu très-bas et au plus profond de la terre : c'est-là où est le lieu dans lequel les démons et les réprouvés souffrent les supplices éternels. C'est peut-être là aussi où est le lieu que nous appellons *Purgatoire*. Ce n'est ni l'un ni l'autre de ces endroits qui est appelé ici *Enfer* : ç'en est un autre qu'on appelle communément les *Limbes*, c'est-à-dire, un lieu souterrain où reposoient les ames des Saints, en attendant la venue du Sauveur, qui devoit les délivrer et les faire monter avec lui au ciel, dont l'entrée étoit fermée aux hommes jusqu'à ce que J. C. l'eût ouverte par sa mort.

ET LE TROISIEME JOUR EST RESSUSCITÉ D'ENTRE LES MORTS. Le Dimanche de grand matin l'ame de J. C. se réunit à son corps : il sortit glorieux du tombeau : ce même jour il se fit voir aux saintes femmes qui étoient venues à son tombeau dans le dessein d'embau-mer son corps, croyant qu'il y étoit encore ; et sur le soir à ses Apôtres.

Article VI. *Qui est monté aux Cieux, qui est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant.*

QUI EST MONTÉ AUX CIEUX. J. C. étant ressuscité, il ne monta pas au Ciel le même jour, mais il resta encore quarante jours sur à terre ; et pendant ce temps-là il apparut plusieurs fois à ses Apôtres et à ses Disciples, afin

de les affermir dans la foi de sa résurrection, de les consoler et de les instruire plus à fond des choses qui concernoient la Religion. La plus célèbre de ses apparitions fut en Galilée sur une montagne ; là il leur ordonna d'aller prêcher l'Évangile à toutes les nations, et il leur promit que du haut du Ciel, où il devoit monter, il conduiroit et gouverneroit encore son Église jusqu'à la fin du monde. Le quarantième jour, après les avoir encore instruits, il les mena sur la montagne des Oliviers, où il leur donna sa bénédiction, et s'enleva insensiblement au Ciel en leur présence.

QUI EST ASSIS A LA DROITE DE DIEU. Dieu n'a point de corps, ni par conséquent de droite ni de gauche : c'est un pur esprit. Ainsi quand il est dit ici que J. C. est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, cela signifie que l'humanité sainte de J. C. tient le premier rang après Dieu, et que Dieu lui a donné toute puissance au ciel et sur la terre.

Qui est assis. Comme cette expression, *est à la droite*, ne signifie pas que J. C. soit plutôt d'un côté que d'un autre dans le Ciel, de même cette autre expression, *est assis*, ne signifie pas qu'il soit plutôt assis que debout : mais c'est une expression figurée, qui signifie que J. C. possède tranquillement la gloire et la puissance que Dieu lui communique. Il est marqué dans les Actes des Apôtres que S. Etienne le vit debout, pour marquer par cette situation, qu'il veille incessamment à la conservation de l'Église, et qu'il est toujours prêt à la secourir.

Article VII. De là il viendra juger les vivans et les morts.

DE LA IL VIENDRA JUGER. J. C. qui est présentement au plus haut des Cieux, viendra un

jour réellement et visiblement pour juger tous les hommes réunis dans un même lieu, et décider de leur bonheur ou de leur malheur éternel.

C'est à Dieu seul qu'appartient le droit de juger les hommes, et c'est en cette qualité que J. C. les jugera invisiblement avec son Pere: mais en qualité de Fils de l'homme, il a reçu le pouvoir d'exercer lui seul ce jugement d'une maniere sensible et éclatante, au nom de son Pere: et c'est en ce dernier sens qu'il est dit ici que ce sera J. C. qui viendra juger les vivans et les morts.

Juger. Quoiqu'il ne soit parlé ici que du Jugement général, qui se fera avec un grand appareil à la fin du monde, l'Eglise instruite par le Saint-Esprit, en reconnoît néanmoins un autre qui se fait à la mort de chacun des hommes; ensorte que le Jugement général ne sera qu'une confirmation plus solemnelle de la Sentence qui aura été portée dans le Jugement particulier, et que Dieu manifestera à toute la terre.

LES VIVANS ET LES MORTS. Par *les morts*, on doit entendre les hommes qui sont morts depuis le commencement du monde, et tous ceux qui seront morts avant qu'arrivent ces choses terribles qui annonceront le jour du Jugement.

Par *les vivans*, il faut entendre les hommes qui se trouveront sur la terre lorsque le temps du Jugement général arrivera, pour être jugés avec les autres. Ces derniers hommes verront des prodiges bien effrayans: car J. C. nous dit dans l'Evangile, que l'affliction de ce temps-là sera si extrême, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, et qu'il n'y en aura jamais. Le soleil s'obscurcira, et la Lune ne donnera plus sa lumiere, les étoiles tomberont du Ciel, et les Vertus des

cieux seront ébranlées. Tous les peuples seront dans l'abattement et dans la consternation ; la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots. Les hommes sécheront de frayeur dans l'attente des maux dont tout le monde sera menacé. Les réprouvés diront aux montagnes : *Tombez sur nous* ; et aux collines : *Couvrez-nous.* Enfin ils verront le jour du Seigneur qui viendra comme un larron ; et alors , dans le bruit d'une effroyable tempête , les cieux passeront , les élémens embrasés se dissoudront , et la terre sera brûlée avec tout ce qu'elle contient. Tous ces maux seront comme un enfer anticipé pour les impies ; mais ils serviront aux justes pour les purifier et pour leur faire trouver miséricorde auprès du souverain Juge.

Quand donc tous ces signes terribles auront éclaté , et que le jour et l'heure du jugement seront arrivés , J. C. enverra ses Anges , qui par le son éclatant de leurs trompettes , feront sortir tous les morts de leurs tombeaux , et les rassembleront des quatre coins du monde dans le lieu destiné à ce Jugement. Alors J. C. précédé de l'étendard de la Croix , et accompagné de tous les Esprits célestes , viendra sur les nuées du Ciel avec une grande puissance et une grande majesté.

Il fera asseoir ses Apôtres sur des trônes auprès de lui , pour juger avec lui , selon la promesse qu'il leur en a faite. Tous comparoîtront devant ce redoutable tribunal sans exception : les actions de tous les hommes seront découvertes et examinées à la rigueur , sans qu'il en demeure aucune cachée. Après cette manifestation de toutes les actions des hommes , se fera la séparation des bons d'avec les méchans par le ministère des Anges ; les bons se-

ront mis à la droite, et les méchans à la gauche. Alors J. C. dira à ceux qui seront à sa droite : *Venez, vous qui avez été bénis par mon Pere, possédez le Royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* Il dira ensuite à ceux qui seront à sa gauche : *Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses Anges.* Aussi-tôt ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les Justes iront régner éternellement avec J. C. dans le Ciel.

Article VIII. *Je crois au Saint-Esprit.*

JE CROIS AU SAINT-ESPRIT. C'est-à-dire, je crois que le Saint-Esprit est la troisième personne de la très-sainte Trinité. Je crois qu'il est Dieu, égal au Pere et au Fils, et qu'il procede du Pere et du Fils comme d'un seul et même principe. Je l'adore avec Dieu le Pere et Dieu le Fils, comme auteur de la régénération que j'ai reçue dans mon Baptême, et de toutes les graces et bonnes inspirations que je reçois continuellement. Je mets en lui toute ma confiance. Je desire qu'il demeure en moi comme dans son temple, qu'il prenne possession de mon ame, qu'il me gouverne, qu'il bannisse de mon corps et de mon cœur tout ce qui peut lui déplaire.

Article IX. *La sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints.*

LA SAINTE EGLISE. C'est-à-dire, je crois qu'il y a dans le monde une société d'hommes, qui est la *seule* qui rende à Dieu le culte qui lui est dû, qui a J. C. pour son chef invisible, et le Pape pour son chef visible : qui est gouvernée par des Evêques, et sous eux par des Prêtres ; qui renferme dans son sein tous ceux qui ont été baptisés, et qui font profession de croire en Jesus-Christ, et tout ce qu'il a en-

seigné et révélé à cette société. Je crois que cette société est *Une*, et que hors d'elle il n'y a point de salut.

Ceux qui, après avoir été de cette Eglise ou société, s'en retirent en renonçant à J. C. et à sa doctrine, s'appellent *Apostats*.

Ceux qui, continuant toujours de faire profession de croire en J. C. et de suivre sa doctrine, ont des sentimens particuliers sur quelque point de la Foi, et ne veulent point s'en tenir aux décisions de l'Eglise, s'appellent *Hérétiques*.

Ceux qui, faisant profession d'être toujours attachés à Jesus-Christ, à sa doctrine, et à tout ce que l'Eglise a décidé en matière de Foi, veulent se conduire dans le reste par leur propre jugement, et refusent de rendre aux Pasteurs légitimes, et principalement à l'Evêque de Rome, qui est le souverain Pontife et le Successeur de S. Pierre, l'obéissance qu'ils ont droit d'exiger d'eux, s'appellent *Schismatiques*.

Ceux que l'Eglise retranche de son corps pour leur désobéissance, ou pour quelque autre crime, s'appellent *Excommuniés*; et quoiqu'ils vivent quelquefois au milieu des Fideles, et qu'ils croient tout ce que l'Eglise croit, ils sont privés des droits qu'ils avoient aux biens de J. C. et de l'Eglise.

SAINTE. L'Eglise est Sainte: 1°. parce qu'elle est la seule société qui rende à Dieu le culte saint et véritable: 2°. parce qu'elle a pour son chef J. C. le Saint des Saints: 3°. parce qu'elle ne croit et n'enseigne que la sainte doctrine, qu'elle a apprise de ce divin chef: 4°. parce qu'une grande partie de ses Membres sont saints, et que ce n'est que dans son sein qu'on peut acquérir la sainteté: 5°. parce qu'elle est toujours animée par le Saint-Esprit, et que par

conséquent elle ne peut ni enseigner l'erreur , ni approuver la corruption des mœurs.

CATHOLIQUE. Ce mot signifie *Universelle*. Or l'Eglise est Universelle, principalement en deux manieres : 1°. parce qu'elle renferme tous les temps ; car dès le commencement du monde il y a toujours eu des hommes, soit dans la loi de nature, soit dans le temps de la loi écrite, qui ont attendu le Rédempteur, et qui ont espéré en lui ; et ces hommes appartenoient par avance à l'Eglise que J. C. a établie, et qui, selon sa promesse, doit subsister jusqu'à la consommation des siècles. 2°. L'Eglise est encore appelée *Universelle*, parce qu'elle est répandue dans toutes les nations du monde. Il n'y a point en effet de pays si reculé où il n'y ait quelques fideles Catholiques ; et tous les enfans baptisés qui se trouvent dans la plupart des sociétés hérétiques et schismatiques, sont ses vrais membres jusqu'à ce qu'ils aient adhéré au schisme ou à l'hérésie par leur propre consentement.

Outre ces trois qualités d'*Une*, de *Sainte* et de *Catholique*, qui appartiennent à l'Eglise, elle en a encore deux autres.

1°. Elle est *Apostolique*, c'est-à-dire, que les Apôtres l'ont établie par tout le monde ; qu'elle croit et qu'elle enseigne tout ce que les Apôtres ont cru et enseigné, et qu'elle est gouvernée par des Evêques qui ont succédé aux Apôtres.

2°. Elle est appelée *Romaine*, parce qu'elle a pour chef visible, l'Evêque de Rome, qui est le successeur de S. Pierre, non-seulement dans son Siège, mais encore dans la primauté d'honneur et d'autorité que J. C. a donnée à cet Apôtre dans toute l'Eglise.

Le nom de *Pape* signifie *Pere*, et on donne

présentement ce nom au souverain Pontife, parce qu'il est le Pere commun des Fideles.

LA COMMUNION DES SAINTS. Le mot de *Communion* signifie ici union commune, liaison, communication mutuelle; et le terme de *Saints* signifie ici tous les Fideles que l'Écriture appelle souvent *Saints*.

Nous déclarons donc, dans cet article, que nous croyons que tous les Membres de l'Église sont tellement unis ensemble par la profession de la même foi, et par la participation aux mêmes Sacremens, qu'ils se communiquent mutuellement les uns aux autres les biens spirituels que J. C. a mis dans l'Église, qui sont les bonnes œuvres, les grâces, les Sacremens.

Pour bien entendre ceci, il faut savoir que tout Chrétien qui est en état de grace, a part à toutes les Messes qui se disent, à toutes les prières publiques et particulieres, à toutes les bonnes œuvres, et à tous les actes de vertus qui se pratiquent par les Fideles en quelque endroit de la terre qu'ils soient.

Que si un Chrétien n'est point en état de grace, il est vrai qu'il ne jouit point en la même maniere de cet avantage, mais aussi n'en est-il pas entièrement privé; car l'union qu'il conserve avec l'Église, le met en état de pouvoir profiter des prières et des autres bonnes œuvres qui s'y font, et qui peuvent servir à obtenir la conversion des pécheurs.

Ce qu'il y a encore à remarquer sur cette communication qui est entre les *Fideles*, c'est qu'elle subsiste même après la mort, et qu'il n'y a que les damnés qui en soient privés.

Pour bien entendre ceci, il faut savoir que l'Église que nous voyons sur la terre, n'est qu'une portion d'une Église plus générale, qui

comprend tous les Membres de Jesus-Christ , soit ceux qui regnent déjà avec lui dans le Ciel , soit ceux qui sont purifiés dans le Purgatoire , soit ceux qui sont encore sur la terre.

La société des Membres de J. C. qui sont déjà dans le Ciel , s'appelle *l'Eglise triomphante*.

La société des Membres de J. C. qui sont dans le Purgatoire , s'appelle *l'Eglise souffrante*.

La société des Membres de J. C. qui sont encore sur la terre , s'appelle *l'Eglise militante* ; c'est-à-dire , l'Eglise de ceux qui combattent encore pour remporter la victoire sur les ennemis de leur salut.

Or il y a une union et une communication très-étroite entre ces trois sociétés. L'Eglise triomphante demande à Dieu des grâces et des secours pour l'Eglise militante, et la délivrance ou le soulagement pour l'Eglise souffrante. L'Eglise militante prie de son côté pour l'Eglise souffrante , et contribue à l'honneur et à la gloire de la triomphante, par l'oblation du saint Sacrifice et par la pratique des bonnes œuvres. L'Eglise souffrante reçoit des secours de la triomphante , et même de la militante.

Article X. *La rémission des péchés.*

LA RÉMISSION DES PÉCHÉS. C'est-à-dire , je crois que Dieu , dont la bonté est infinie , pardonne les péchés à ceux qui s'en repentent de tout leur cœur , qui les détestent pour l'amour de lui , qui lui demandent miséricorde avec humilité , et avec une ferme résolution d'en faire pénitence et de les éviter à l'avenir.

Je crois que ce n'est que par les mérites de J. C. et par la vertu de sa mort , que nous pouvons espérer ce pardon. Je crois qu'il a établi dans son Eglise des Sacremens , et en particulier celui du Baptême et de la Pénitence,

par

par le moyen desquels il efface les péchés, et il donne la grace sanctifiante qui nous rend justes et agréables à ses yeux.

Article XI. *La résurrection de la chair.*

LA RÉSURRECTION DE LA CHAIR. C'est-à-dire, je crois qu'au jour du Jugement général Dieu tirera de la poussière et de la corruption cette même chair et ce même corps que nous avons présentement, et que nos âmes seront de nouveau réunies à nos corps pour n'en plus jamais sortir.

Il faut remarquer que tous les hommes généralement, les impies comme les justes, les réprouvés comme les prédestinés, ressusciteront ; mais il y aura une grande différence entre la résurrection des uns et celle des autres. Ceux qui seront morts en état de péché mortel, ressusciteront pour être éternellement malheureux, et pour souffrir dans leur corps et dans leur âme des tourmens horribles et continuels ; leurs corps seront hideux, affreux et insupportables à la vue. Ceux au contraire qui seront morts dans la grace de Dieu, ressusciteront pour être éternellement heureux : leurs corps jouiront des quatre qualités glorieuses, qui sont : *la clarté, l'impassibilité, l'agilité et la subtilité.* C'est-à-dire, 1°. Que ces corps seront lumineux et éclatans comme les astres : 2°. Qu'ils seront exempts de toute corruption et incapables d'aucune souffrance : 3°. Qu'ils pourront, comme les esprits, se transporter en un instant d'un lieu en un autre, et dans les endroits les plus éloignés : 4°. Qu'ils pourront pénétrer les corps les plus durs, et passer au travers des plus épaisses murailles, sans trouver d'obstacle qui puisse les retenir.

G

Article XII. *La vie éternelle.*

LA VIE ÉTERNELLE. C'est-à-dire, je crois que Dieu a préparé dans le Ciel une récompense et un bonheur pour les justes. Je crois que les âmes de ceux qui sont sortis de ce monde, entièrement purifiées de tous leurs péchés, jouissent de ce bonheur, et qu'après la résurrection leurs corps en seront aussi participans en la manière qui vient d'être expliquée dans l'article précédent. Je crois que les bienheureux jouiront d'un repos que rien ne pourra troubler ; qu'ils seront tellement pénétrés et remplis de Dieu, de sa sainteté, de son amour, de sa joie, de sa béatitude et de toutes ses perfections, qu'ils seront semblables à Dieu même, selon l'expression de l'Écriture. Je crois que cet état de félicité n'aura jamais de fin ni d'altération.

Il est de notre plus grand intérêt de faire une attention particulière à cet article du Symbole, toutes les fois que nous le récitons. Nous n'avons été créés, et nous ne sommes en ce monde que pour acquérir la vie éternelle : tout le reste n'est qu'amusement et que folie. Si pendant que nous sommes en cette vie mortelle, nous ne pensons point du tout, ou si nous ne pensons que superficiellement à la vie éternelle, nous en serons éternellement privés, et on doit nous regarder comme les plus insensés de tous les hommes.

En effet, l'oubli de cette béatitude éternelle est la cause de la damnation de la plupart des hommes ; et il est en même temps la source d'une grande partie des maux que nous souffrons en cette vie ; car la pauvreté, le mépris des hommes, les injures, les calomnies, les autres choses qui nous désolent et qui nous

plongent dans la tristesse et dans le désespoir, produiroient-elles en nous ces funestes effets, si nous pensions sérieusement que tous ces maux passeront bientôt, et que le bon usage que nous-pouvons en faire, doit être récompensé par un repos, par une gloire, et par des richesses qui ne finiront point ?

Remarques très-importantes sur le Symbole.

Nous avons dit dès le commencement, qu'il n'y a pas un Chrétien qui ne soit obligé de savoir et d'entendre, autant qu'il lui est possible, les vérités contenues dans les articles du Symbole ; mais il y a principalement quatre de ces vérités dont chaque Chrétien est obligé, sous peine de damnation éternelle, d'avoir une connoissance aussi distincte qu'il en est capable. Ce sont, 1°. le Mystere de la Trinité ; 2°. la chute d'Adam ; 3°. la réparation de cette chute par J. C. ; 4°. l'immortalité de l'ame.

Voici ce qu'il faut savoir, au moins en substance, sur ces quatre vérités.

1°. *Sur le Mystere de la sainte Trinité*, il faut savoir qu'il y a un Dieu ; qu'il y a trois personnes en Dieu : que la première personne est le Pere ; que la seconde est le Fils ; que la troisième est le S. Esprit : que le Fils est engendré du Pere ; que le S. Esprit procede du Pere et du Fils ; que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu ; qu'elles n'ont qu'une même divinité et une même nature.

2°. *Sur la chute d'Adam*, la foi enseigne que Dieu créa Adam le premier homme, et Eve la première femme, dans un état si parfait d'innocence et de justice, qu'ils pouvoient pratiquer la vertu avec une très-grande facilité ; qu'ils n'y trouvoient en eux-mêmes aucun obstacle, et qu'ils auroient toujours persévéré dans cet

heureux état, s'ils avoient voulu : que, s'ils avoient persévéré, ils ne seroient jamais morts, mais ils auroient passé de la félicité temporelle à la félicité éternelle, pour laquelle ils avoient été créés. Dieu les avoit mis dans un jardin de délices, et leur avoit permis de manger de tous les fruits qui y étoient, à l'exception d'un seul, dont il leur défendit de manger, les assurant que s'ils en mangeoient, ils les puniroit sévèrement. Le démon, jaloux du bonheur de l'homme, présenta à Eve de ce fruit défendu, et il vint à bout de lui en faire manger. Dès qu'elle fut tombée dans ce péché, elle sollicita son mari de manger aussi de ce fruit, et il en mangea. Dieu les condamna aussi-tôt à la mort : et s'ils n'en faisoient pénitence, à la damnation éternelle; et comme tous les hommes devoient venir d'eux, ils furent tous compris dans cette condamnation. Par cette désobéissance de notre premier Pere, toute la nature humaine fut viciée et corrompue, et nous fûmes tous livrés à la révolte de nos passions, et à ce malheureux penchant qu'on exprime par ce mot *concupiscence*, qui nous porte incessamment au péché, et qui est la cause de toutes les afflictions et maladies qui nous accablent ; en sorte que l'homme, que Dieu avoit créé avec des perfections peu au dessous de celles des Anges, est devenu, par la dépravation de son cœur, semblable aux bêtes qui sont sans raison.

3°. *Sur la réparation de la chute d'Adam par J. C.* Il faut savoir que tous les hommes seroient restés éternellement dans cette condamnation, sans pouvoir jamais espérer aucune miséricorde, si le Fils de Dieu, la seconde personne de la Trinité, ne se fût fait homme pour satisfaire pour nous à la justice de son

Pere, pour nous racheter du péché et de l'enfer par le prix de son sang. Il nous a mérité des graces beaucoup plus abondantes et beaucoup plus fortes que celles qui avoient été données à nos premiers parens dans l'état d'innocence. Ce Fils de Dieu fait homme, pour racheter tous les hommes, et qui est Dieu et homme tout ensemble, s'appelle *Jesus-Christ*. C'est notre **Médiateur**, notre **Libérateur**, notre **Sauveur**, notre seule et unique espérance. Personne n'a jamais été et ne sera jamais sauvé que par lui. Tous les Justes qui ont vécu depuis le commencement du monde, et long-temps avant l'Incarnation et avant la mort de J. C. ne sont morts dans la paix de Dieu et dans la justice, que par la foi vive et par l'espérance ferme qu'ils ont eues en ce divin Libérateur, que Dieu promet à nos premiers parens immédiatement après leur chute.

4°. *Sur l'immortalité de l'ame*. Il faut savoir que cette partie de nous-mêmes qui anime notre corps, a eu un commencement, puisque Dieu l'a créée, et qu'il l'a mise dans notre corps au moment que nous avons été conçus dans le sein de notre mère. Mais cet esprit n'aura jamais de fin : il quittera notre corps au moment de notre mort ; mais il ne mourra pas comme notre corps ; en sortant de ce corps, il ira ou dans le Ciel, ou dans le Purgatoire, ou dans l'Enfer. Au jour de la résurrection générale, il rentrera dans le corps, et le ranimera pendant l'éternité, ou dans le Ciel avec les **Bienheureux**, ou dans l'Enfer avec les démons.



I N S T R U C T I O N

Sur les Vertus et sur les Péchés.

IL y a deux sortes de vertus, dont les unes s'appellent *Vertus Théologiques*, et les autres *Vertus Morales*.

Il y a trois *Vertus Théologiques*, qui sont la Foi, l'Espérance et la Charité.

Ce mot *Théologiques*, signifie qui regardent Dieu immédiatement.

Ces vertus sont aussi appellées *Surnaturelles*, parce que nous ne pouvons pas les acquérir par les forces de la nature, mais que c'est Dieu seul qui peut nous les donner.

La *Foi* est une vertu par laquelle nous croyons en Dieu, et tout ce qu'il a révélé à son Eglise.

L'*Espérance* est une vertu par laquelle nous attendons avec confiance la possession de Dieu en l'autre vie, et tout ce qui nous est nécessaire en cette vie pour l'obtenir.

La *Charité* est une vertu par laquelle nous aimons Dieu par dessus toutes choses, et notre Prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

Les vertus qu'on appelle *Morales*, sont celles qui regardent immédiatement le régleme[n]t de nos mœurs.

Entre les vertus morales, il y en a quatre qu'on appelle *Cardinales*, qui sont la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance.

On appelle ces vertus *Cardinales*, parce qu'elles sont comme la base, le fondement et la source des autres vertus morales.

La *Prudence* est une vertu qui nous conduit

dans nos actions, et qui nous fait connoître ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter.

La *Justice* est une vertu qui nous fait rendre à chacun ce qui lui appartient.

La *Force* est une vertu qui donne à l'ame de la fermeté pour supporter avec constance les afflictions de cette vie, et du courage pour entreprendre, faire et consommer tout ce qui est de son devoir.

La *Tempérance* est une vertu qui modere nos passions, et qui regle l'usage que nous devons faire des plaisirs et des biens de cette vie.

Il y a encore d'autres vertus morales, dont les principales sont, la religion, la dévotion, la piété, l'obéissance, la libéralité, la gratitude, la simplicité, la douceur, l'affabilité, la complaisance, la patience, le silence, la modestie, l'abstinence, la chasteté, etc.

Pratiquer ces vertus par des motifs purement naturels, c'est les pratiquer comme font les Payens, et on ne peut en attendre aucune récompense pour l'autre vie.

Pratiquer ces vertus par un motif surnaturel, et pour plaire à Dieu, c'est les pratiquer en Chrétien; et Dieu en sera lui-même la récompense.

D E S P É C H É S.

Il y a deux sortes de péchés, qui sont, le péché originel et le péché actuel.

Le péché *originel* est celui dont nous sommes coupables à cause de la désobéissance de nos premiers parens, et que nous apportons en venant au monde.

Le péché *actuel* est une pensée volontaire, un desir, une parole, une action, ou une omission contre la loi de Dieu.

Le péché *actuel* se divise en péché *vénial*, et en péché *mortel*.

Le péché *vénial* est une pensée, un desir, une parole, une action ou une omission contre la Loi de Dieu, mais qui n'est pas pleinement *volontaire*, ou qui n'est pas en matière grave.

On l'appelle *vénial*, parce que Dieu le pardonne plus aisément que le *mortel*.

Le péché *mortel* est une pensée, un desir, une parole, une action ou une omission contre la Loi de Dieu en matière grave, et faite avec une pleine délibération.

On l'appelle *mortel*, parce qu'il donne la mort à l'âme, en la privant de la grâce sanctifiante.

Commettre aisément des péchés *véniaux*, et n'en tenir aucun compte parce qu'ils sont légers, c'est ne pas connoître ce que c'est qu'une offense faite à Dieu; c'est abuser de sa bonté, et s'exposer à tomber plus facilement dans le péché *mortel*. Ce qu'il y a de plus terrible; c'est que souvent ce qu'on croit n'être qu'un péché *vénial*, en est un *mortel*. et par conséquent on s'expose à être trompé dans la chose du monde la plus dangereuse.

Il y a sept péchés qu'on appelle *capitiaux*, qui sont l'*Orgueil*, l'*Avarice*, la *Luxure*, la *Gourmandise*, l'*Envie*, la *Colere* et la *Paresse*.

L'*Orgueil* est un desir déréglé d'exceller et de surpasser son prochain en honneur et en talents d'esprit ou de corps.

L'*Avarice* est un desir déréglé des richesses.

La *Luxure* est un desir déréglé des plaisirs de la chair.

La *Gourmandise* est un desir déréglé du boire ou du manger.

L'Envie est une haine du bonheur du Prochain, ou une joie du mal qui lui arrive.

La **Colere** est un desir déréglé de se venger d'une injure reçue.

La **Paresse** est une négligence volontaire de son salut et des exercices de Religion, ou du devoir de son état.

On appelle ces sept péchés *Capitaux*, parce qu'ils sont comme les chefs et les principes de tous les autres.

I N S T R U C T I O N

sur les Sacremens.

UN des devoirs les plus essentiels à un Chrétien, est de s'instruire autant qu'il le peut, selon sa capacité, de ce qui regarde les Sacremens : faute de cette instruction, on les reçoit sans une préparation suffisante ; et faute de cette préparation, on change en un poison mortel, des remèdes très-efficaces que J. C. nous a donnés pour guérir les maladies de nos âmes, et pour entretenir en nous la vie de la grace.

Les Sacremens de la nouvelle loi sont des signes sensibles institués par J. C. pour signifier la grace invisible qui est communiquée à ceux qui les reçoivent : par exemple, dans le Baptême, le *signe sensible* institué par J. C., c'est l'eau qu'on verse sur la tête de l'enfant, et les paroles qu'on prononce en même temps : la *grace invisible*, c'est la régénération spirituelle.

Il y a sept Sacremens de la nouvelle loi, qui sont le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Ces sept Sacremens sont comme autant de canaux par lesquels les mérites de la Mort et de la Passion de notre Seigneur nous sont abondamment communiqués.

Ce ne sont point ceux qui conferent les Sacremens, qui produisent en nous l'effet du Sacrement, c'est J. C. lui-même; les hommes ne sont que comme des instrumens dont il se sert. C'est pourquoi, tel que soit le Ministre, bon ou méchant, juste ou impie, le Sacrement a toujours son effet, quand il est reçu avec les dispositions nécessaires.

Tous les Sacremens produisent deux effets. 1°. Ils produisent la grace sanctifiante, ou une augmentation de la grace sanctifiante. 2°. Ils produisent une grace qu'on appelle *Sacramentelle*, c'est-à-dire, une grace qui est propre à chaque Sacrement.

Il y a trois Sacremens, qui, outre ces deux effets, en produisent encore un troisième, qu'on appelle *Caractere*.

Le *Caractere* est une certaine qualité spirituelle qui est imprimée dans l'ame, qui ne s'effacera jamais, pas même dans les damnés, et par laquelle on distinguera éternellement ceux qui ont reçu ces Sacremens, de ceux qui ne les ont pas reçus.

Les trois Sacremens qui impriment *Caractere*, sont la Confirmation, le Baptême et l'Ordre. On ne peut recevoir ces Sacremens qu'une seule fois en sa vie.

Il y a cinq Sacremens qu'on appelle *Sacremens des vivans*, parce qu'ils donnent la vie de la grace dans ceux qui les reçoivent, et qu'ils ne font que produire en eux une augmentation de cette grace. Ces cinq Sacremens sont, la Confirmation, l'Eucharistie,

l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Il y a deux Sacremens qu'on appelle *Sacremens des morts*, parce qu'ils sont institués pour rendre la vie de la grace à l'ame qui est morte par le péché. Ces deux Sacremens sont le Baptême et la Pénitence.

Du Baptême.

Le *Baptême* est un Sacrement institué par J. C. qui efface le péché originel, et tous les péchés qu'on peut avoir commis, et qui nous fait enfans de Dieu et de l'Eglise.

Comme dans le cas d'une absolue nécessité tout le monde, et les femmes même, peuvent conférer ce Sacrement, il faut que chacun sache ce qu'il faut faire pour cela.

Voici donc la maniere de conférer ce Sacrement : il faut verser de l'eau naturelle sur la tête de l'enfant, et prononcer en meme temps ces paroles : *Je te baptise au nom du Pere, et du Fils, et du Saint-Esprit*; et il faut avoir intention en cela de faire ce que fait l'Eglise.

Le *Baptême* est absolument nécessaire pour être sauvé : car J. C. a dit expressément : *Si quelqu'un n'est régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, il n'entrera point dans le Royaume des Cieux*. Il est donc de foi que les enfans qui meurent sans Baptême, et ceux-mêmes qui sont morts avant de naître, seront éternellement privés de la vue de Dieu. Mais l'Eglise n'a point décidé s'ils souffrent la peine du feu; c'est une question sur laquelle les sentimens des Théologiens sont partagés.

La supposition d'un lieu qu'on appelle *les Limbes*, où les enfans morts sans Baptême ne sont ni heureux ni malheureux, est une imagination forgée à plaisir, et une erreur populaire contraire à l'Ecriture et à la Tradition. Les

enfans morts sans Baptême sont donc dans un lieu où ils seront éternellement malheureux, puisqu'ils seront éternellement séparés de Dieu, ce qui est le plus grand malheur qui puisse arriver à l'homme et le plus grand tourment qu'il puisse souffrir, parce que Dieu est notre centre, auquel nous tendons nécessairement.

Lorsqu'il est impossible absolument qu'une personne puisse être baptisée, faute d'eau naturelle, ou faute de personne qui la baptise, le Baptême peut être suppléé en deux manières : 1°. Par un désir sincère accompagné d'un acte de charité de recevoir ce Sacrement ; 2°. Par le martyre. C'est ce qu'on a coutume de marquer, lorsqu'on dit qu'il y a trois sortes de Baptême. 1°. Le Baptême d'eau ; 2°. le Baptême de vœu ou de désir ; 3°. le Baptême de sang.

Ce que nous devons savoir principalement du Baptême, c'est qu'il s'y fait un contrat et une alliance entre Dieu et nous : Dieu nous y purifie de tous nos péchés, et nous remet toute la peine éternelle, et toutes les peines temporelles que nous méritons justement ; il nous retire de l'esclavage du démon ; il nous met au nombre de ses enfans bien aimés ; il nous donne droit de l'appeler notre Père, et de jouir éternellement dans le Ciel de son propre bonheur ; il nous fait les frères de J. C. et ses cohéritiers. Voilà ce que Dieu fait de son côté : et jamais il ne nous retire ses grâces, à moins que nous ne manquions les premiers à ce que nous lui avons promis.

Or voici ce que nous avons promis à Dieu. Nous nous sommes engagés solennellement à mourir au péché, à mener une vie nouvelle, à suivre J. C. et à nous attacher à sa doctrine ;

et pour cela , nous avons renoncé au Démon , à ses pompes et à ses œuvres.

Par les pompes du Démon , on entend tout l'éclat extérieur, tous les spectacles mondains, tout le faste et le luxe des habits et des meubles, enfin tout ce qui flatte l'orgueil par une fausse apparence de grandeur. On appelle tout cela les pompes du Démon , parce que c'est lui qui inspire aux hommes toutes ces vanités.

Par les œuvres du Démon , on entend tous les péchés , parce que le Démon ne peut commettre que le péché , et ne peut jamais faire le bien ; et parce qu'il nous porte incessamment au péché.

Comme nous étions hors d'état au moment de notre Baptême de faire par nous-mêmes ces promesses , Dieu a bien voulu que nous les fissions par la bouche de nos parrains et de nos marraines ; mais il est aisé de concevoir que nous ne devons pas nous contenter de cette promesse qu'ils ont faite en notre nom , et qu'étant en état de la ratifier par nous-mêmes , nous sommes obligés de le faire.

Nous ne devons pas même nous contenter d'avoir fait une fois cette ratification des promesses de notre Baptême , nous devons la renouveler le plus souvent qu'il nous est possible , et principalement tous les ans au jour que nous avons été baptisés. Cette rénovation annuelle du Baptême étoit autrefois pratiquée très-exactement par les Fidéles ; mais présentement elle est entièrement négligée par la plupart des Chrétiens , qui ne savent pas même quel jour ils ont été baptisés ; ce qui marque qu'ils n'ont aucune idée de la grâce singulière qu'ils ont reçue en ce grand jour. Et on ne peut pas douter que cette indifférence et cette

ingratitude ne soient très-condamnables devant Dieu.

Pour bien faire cette rénovation, il faut tâcher de se mettre dans les mêmes dispositions dans lesquelles on devoit être, si l'on alloit actuellement recevoir le Baptême; et pour cela il faut, 1°. s'y préparer quelques jours auparavant, et faire une confession plus exacte; 2°. aller à l'Eglise dans laquelle on a été baptisé, si on le peut commodément; 3°. se mettre proche les fonts, et là prononcer l'acte de rénovation. Nous en avons mis un exprès dans ce Livre; dont on pourra se servir utilement.

Rien ne contribueroit tant à donner aux Chrétiens une grande idée des effets que produit le Baptême, que le soin qu'ils prendroient de s'instruire de la signification des augustes cérémonies dont l'Eglise se sert en administrant ce Sacrement. Ces cérémonies sont très-anciennes, et les Peres de l'Eglise se sont fait un devoir de les expliquer au Peuple. Nous desirerions de tout notre cœur pouvoir le faire ici; mais la multitude des matieres que nous avons renfermées dans ce volume ne nous le permet pas. Ceux qui ont du zele pour tout ce qui peut contribuer à leur éducation, trouveront aisément des moyens de s'en instruire d'une autre manière.

De la Confirmation.

La *Confirmation* est un Sacrement institué par J. C., qui nous fait parfaits Chrétiens, qui nous donne le Saint-Esprit avec la plénitude de ses graces et de ses dons, et qui nous donne la force de vaincre le démon et les autres ennemis de notre salut, et de confesser la foi de Jesus-Christ, même au péril de notre vie.

Le terme même de *Confirmation* nous mar-

que les effets de ce Sacrement ; car *confirmer* signifie perfectionner, fortifier, affermir.

La matiere dont l'Evêque se sert pour conférer ce Sacrement, les paroles qu'il dit, les cérémonies qu'il fait, nous font aussi connoître ces effets ; car 1°. l'Evêque impose les mains sur celui qu'il confirme ; ce qui signifie que le Saint-Esprit prend possession de son ame et de son corps. 2°. Il fait une prière dans laquelle il demande que celui qu'il confirme reçoive le Saint-Esprit avec ces sept dons. 3°. Il lui frotte le front avec du saint Chrême, qui est une composition d'huile et de baume. L'huile signifie la force, et le baume signifie la bonne odeur des vertus. 4°. Il profere ces paroles : *Je vous marque du signe de la Croix, et je vous confirme du Chrême du salut, au nom du Pere, et du Fils, et du Saint-Esprit.* 5°. Il donne un soufflet au Confirmé, pour lui faire connoître que par la Confirmation, il est devenu comme le soldat de J. C., pour combattre jusqu'à l'effusion de son sang, non-seulement contre les ennemis de la foi, mais encore contre les tentations du démon, de la chair et du monde.

La considération des effets admirables de ce Sacrement devrait bien couvrir de confusion ce nombre prodigieux de Chrétiens qui sont parvenus à un âge très-avancé sans l'avoir reçu, et qui ne s'en mettent nullement en peine. Après une telle négligence, il ne faut pas s'étonner si ces personnes mènent une vie si éloignée de la sainteté de la religion, si elles succombent aisément à la moindre tentation, et si elles rougissent devant le monde des maximes de J. C. Ces mauvais Chrétiens disent, pour s'excuser, qu'ils sont trop éloignés des lieux où sont les Evêques ; mais, de bonne foi, un éloi-

gnement beaucoup plus grand les empêche-t-il d'aller où le moindre intérêt les appelle? Il est vrai que le Sacrement de Confirmation n'est pas absolument nécessaire au salut, mais il nous procure des grâces pour faire plus sûrement notre salut: et cela suffit pour rendre inexcusables ceux qui négligent de le recevoir.

De l'Eucharistie.

Le mot *Eucharistie* signifie *bonne grâce et action de grâce.*

Ce Sacrement s'appelle *bonne grâce*, parce qu'il confère une plus excellente grâce que les autres Sacrements, et parce qu'il contient J. C. qui est la vraie grâce et la source de toutes les grâces.

Ce Sacrement est aussi appelé *action de grâce*; parce que J. C. en l'instituant, rendit grâces à son Père, et parce que l'Eglise, par le moyen de ce Sacrement, rend grâces à Dieu de tous les bienfaits généraux et particuliers.

L'*Eucharistie* est un Sacrement qui contient réellement et en substance le Corps et le Sang de notre Seigneur J. C., sous les espèces ou apparences du pain et du vin.

J. C. institua ce Sacrement la veille de sa Passion, comme le gage le plus précieux de son amour pour les hommes.

Quand le Prêtre a prononcé les paroles de la consécration, il ne reste plus de pain dans l'hostie, ni de vin dans le calice; mais le pain et le vin qui y étoient auparavant, sont changés au Corps et au Sang de J. C., par la force des paroles sacramentelles.

Ce changement du pain et du vin au Corps et au Sang de J. C. s'appelle *Transsubstantiation*, c'est-à-dire, changement d'une substance en une autre substance.

Ce que nous voyons donc après la consécration, n'est point du pain ni du vin : ce n'en sont que les especes ou apparences, qui cachent à nos yeux le Corps et le Sang de notre Seigneur.

Le changement du pain au Corps de J. C. se fait par ces paroles : *Ceci est mon Corps.*

Le changement du vin au Sang de J. C. se fait par ces paroles : *Ceci est mon Sang.*

Par ces paroles, *Ceci est mon Corps*, le corps de J. C. est mis sous les especes du pain. Et par ces paroles, *Ceci est mon Sang*, le sang de J. C. est mis sous les especes du vin. Mais comme J. C. est vivant dans l'Eucharistie, il est tout entier sous chaque espece, c'est-à-dire, que son corps, son sang, son ame et sa divinité, sont sous les especes du pain comme sous les especes du vin, ensorte qu'il n'y a rien sous une espece qui ne soit sous l'autre ; et cela se fait par *concomitance*, c'est-à-dire, par accompagnement, parce qu'il est nécessaire qu'une de ces choses ne soit point sans les autres.

Quand on rompt l'hostie après la consécration, on ne rompt pas le corps de J. C., il demeure tout entier sous la plus petite de ces especes, comme sous la plus grande.

De la Pénitence.

La *Pénitence* est un Sacrement institué par Notre Seigneur J. C. pour remettre les péchés commis après le Baptême.

Il y a deux parties essentielles du Sacrement de Pénitence. La premiere consiste dans les actes du Pénitent ; la seconde, dans l'absolution que donne le Prêtre.

Il y a trois actes essentiels de la part du Pénitent ; savoir, la Contrition, la Confession

et la Satisfaction ; c'est-à-dire , que pour recevoir le Sacrement de Pénitence , il faut que celui qui a commis des péchés depuis son Baptême , 1°. les déteste ; 2°. les confesse à un Prêtre approuvé ; 3°. soit résolu de satisfaire à Dieu pour les expier ; 4°. qu'il en reçoive l'absolution par le ministère du Prêtre à qui il les aura confessés.

De la Contrition.

La *Contrition* est une douleur de l'ame , et une détestation du péché que l'on a commis , avec une ferme résolution de ne plus pécher à l'avenir.

Ce mot , *Contrition* , signifie *brisement* ; et on nomme ainsi cette douleur , parce qu'elle brise , pour ainsi dire , le cœur , et qu'elle en amollit la dureté.

Il est de la dernière conséquence pour les Chrétiens de savoir à fond quelles qualités la *Contrition* doit avoir pour être bonne ; car c'est de la *Contrition* que dépend leur justification et leur salut. Absolument parlant , et dans un cas de nécessité , on peut être sauvé sans la Confession , sans la satisfaction actuelle , et sans l'absolution du Prêtre , pourvu qu'on desire sincèrement ces trois choses ; mais il est impossible absolument d'être sauvé sans la *Contrition*.

C'est de défaut de *Contrition* qui rend plus communément les Confessions nulles et sacrilèges ; et ce qu'il y a de plus fâcheux , c'est qu'on ne s'en aperçoit pas , et que par conséquent on vit et on meurt dans le sacrilège.

Ce qu'il y a donc d'essentiel à remarquer ici en général , c'est que , quoique la douleur que nous devons avoir du péché , puisse commencer , et commence même ordinairement dans

l'ordre de la conversion , par des motifs de crainte, cette douleur, quoique bonne et utile, est toujours imparfaite, et toujours incapable de nous obtenir le pardon, si elle n'est accompagnée de la haine du péché en vue de Dieu qui en a été offensé ; sans ce motif, ni les larmes, ni les jeûnes, ni tous les autres exercices de la plus dure pénitence ne pourroient point nous faire rentrer en grace avec lui.

Cela étant, il est encore de la dernière conséquence de marquer ici les différentes manières dont cette considération et cet égard de Dieu peuvent agir sur notre ame pour exciter en nous la Contrition. Les voici :

1°. On peut considérer l'infinie perfection de Dieu, qui le rend bon et parfait en lui-même : et pour lors on comprend qu'il mérite tous nos respects et tout notre amour, et qu'il n'y a point de plus grand mal que d'avoir offensé une telle majesté.

2°. On peut considérer ce que Dieu a fait et fait continuellement pour nous, toute la miséricorde qu'il exerce à notre égard, toutes les graces dont il nous prévient ; et pour lors on comprend que c'est la dernière des ingratitude d'avoir offensé un Dieu si bon.

3°. On peut considérer que Dieu étant notre dernière fin et notre centre, il n'y a point de malheur semblable à celui d'être privé de sa possession : et cette considération nous fait détester nos péchés, dans la crainte qu'ils ne soient cause que nous soyons éternellement séparés de lui.

4°. On peut considérer que Dieu ayant un souverain empire sur toutes les créatures, il a droit de s'en faire obéir ; et que c'est le plus grand de tous les désordres, et la plus grande

de toutes les injustices, que de manquer à cette obéissance; et cette considération est très-propre à nous couvrir de confusion, et à nous porter à vouloir rentrer dans l'ordre; c'est-à-dire, dans la dépendance dont le péché nous a fait sortir.

La *Contrition*, pour être bonne, doit avoir cinq conditions. Elle doit être 1°. intérieure; 2°. surnaturelle; 3°. souveraine; 4°. universelle; 5°. efficace.

La première qualité de la *Contrition* est qu'elle doit être intérieure, c'est-à-dire, qu'on doit la ressentir dans le fond de son cœur, et ne pas se contenter de réciter du bout des lèvres un acte de contrition, et de verser quelques larmes. C'est dans le cœur que se forme le péché, c'est lui qui est le principe de tous les péchés; et par conséquent c'est le cœur qu'on doit briser, c'est du fond du cœur que doit partir la conversion. Dieu connoît le fond de notre cœur, et nous ne saurions le tromper par nos paroles, ni par nos cris et nos larmes.

La seconde qualité de la *Contrition* est, qu'elle doit être *surnaturelle*, c'est-à-dire, qu'elle doit être excitée par des principes de foi et par un mouvement du Saint-Esprit, et non pas par un motif purement naturel.

La troisième qualité de la *Contrition* est qu'elle doit être *souveraine*, c'est-à-dire, *par-dessus tout*. Il faut donc que nous soyons tellement convaincus que le péché est le plus grand de tous les maux, et que nous ayons un si grand regret de l'avoir commis, que nous scyons disposés sincèrement de perdre plutôt tout ce que nous avons de plus cher au monde, parens, amis, biens, santé, et notre propre vie, que d'offenser Dieu par un seul péché. En péchant,

nous avons préféré les créatures à Dieu ; il faut donc , pour rentrer en grâce , préférer Dieu aux créatures par un amour dominant ; sans cette disposition , la Contrition ne peut être véritable. Jugeons par-là combien il y en a de fausses.

La quatrième qualité de la Contrition est qu'elle doit être *universelle* ; c'est-à-dire , qu'elle doit s'étendre généralement sur tous les péchés , en sorte que s'il y avoit un seul péché mortel pour lequel on conservât encore une attache volontaire , la Contrition que nous aurions de tous les autres , seroit vaine et inutile , et ne nous feroit pas rentrer en grâce avec Dieu.

La cinquième qualité de la Contrition est , qu'elle doit être *efficace* , c'est-à-dire , qu'elle doit renfermer une résolution sincère et véritable de ne plus offenser Dieu , d'éviter pour cela toutes les occasions qui pourroient nous faire pécher , et de nous faire toute la violence nécessaire pour résister aux tentations. Ce seroit vouloir se moquer de Dieu , que de lui témoigner qu'on est fâché de l'avoir offensé , pendant qu'on n'a point une volonté sincère de ne plus à l'avenir l'offenser.

La Contrition , telle que nous venons de la dépeindre , peut être de deux sortes ; l'une s'appelle *Contrition parfaite* ; l'autre s'appelle *Contrition imparfaite* , ou autrement *Attrition*.

La *Contrition parfaite* est une forte et une vive douleur d'avoir offensé Dieu , uniquement parce qu'il est infiniment bon et aimable , et que le péché lui déplaît. Cette Contrition vient de la charité parfaite , et elle justifie le pécheur par elle-même , et avant même qu'il reçoive l'absolution , pourvu qu'il ait le desir

de la recevoir; ensorte qu'un homme qui meurt avec cette Contrition et avec ce desir, est sauvé, quoiqu'il n'ait pu se confesser ni recevoir l'absolution.

La *Contrition imparfaite* est une douleur moins forte et moins vive d'avoir offensé Dieu, laquelle douleur est excitée, tant par la honte d'avoir commis le péché, et par la crainte d'en recevoir le châtiment en cette vie ou en l'autre, que par un sincere amour de Dieu, encore foible à la vérité, mais néanmoins dominant, en la maniere que nous l'avons expliqué ci-dessus.

On appelle cette *Contrition imparfaite*, non pas qu'elle soit mauvaise, mais parce qu'elle n'est pas si parfaite que la première. Elle ne peut pas justifier l'homme par elle-même, et sans le Sacrement, mais elle le dispose à obtenir la grace de la justification dans le Sacrement.

On appelle *Attrition*, qui est un mot qui ne signifie pas un entier brisement de cœur, comme celui de *Contrition*, mais qui en marque seulement un commencement.

De la Confession.

La *Confession* est une déclaration et une accusation que le Pénitent fait de ses péchés à un Prêtre qui a juridiction sur lui, pour en recevoir la pénitence et l'absolution.

Il y a cinq conditions nécessaires pour une bonne Confession. Il faut qu'elle soit, 1°. volontaire, 2°. entière, 3°. simple, 4°. prudente, 5°. humble.

1°. La Confession doit être *volontaire*, c'est-à-dire, qu'on doit s'y porter de bon cœur, comme à une chose dont on connoît la nécessité et les avantages.

On doit y recourir avec le même empressement avec lequel un malade recourt aux Médecins et aux remèdes : on ne doit pas y venir par contrainte : on ne doit pas regarder l'obligation de se confesser, comme une gêne insupportable, comme font ceux qui voudroient que Pâque ne vînt jamais, et qui attendent au dernier jour de la quinzaine pour se présenter au tribunal.

2°. La Confession doit être *entière*, c'est-à-dire, qu'on doit s'accuser de tous les péchés, au moins mortels, qu'on a commis depuis sa dernière Confession, ou qu'on auroit oublié dans les Confessions précédentes, sans en omettre aucun volontairement ou par négligence.

Trois choses sont cause qu'on omet souvent de s'accuser de quelques-uns de ses péchés : 1°. le défaut d'examen ; 2°. la mauvaise honte ; 3°. le défaut de connoissance.

Quand on omet quelque péché mortel, faute de s'être suffisamment examiné, la Confession est nulle, et elle renferme un mépris formel du Sacrement de Pénitence ; car ce défaut d'examen est une marque qu'on regarde la Confession comme une affaire de peu d'importance, qui ne mérite pas qu'on y apporte autant d'attention, et qu'on y emploie autant de temps qu'aux affaires temporelles et aux maladies du corps. Il s'ensuit de-là que lorsque, faute d'un examen suffisant, on a omis de s'accuser d'un péché mortel, il faut absolument recommencer toute sa Confession. Ce n'est pas la même chose, lorsqu'après s'être bien examiné, on a oublié de s'accuser de quelque péché mortel ; car alors il suffit d'accuser ce péché quand il revient en mémoire, sans qu'il faille pour cela recom-

mencer sa Confession , parce que ce péché a été remis indirectement avec ceux dont on s'est accusé.

Quand la honte fait qu'on cache un péché mortel en Confession , cette Confession est nulle et sacrilège , car cela ne peut venir que d'un fond horrible d'impiété et d'un excès de folie qui passe toute imagination. En effet , croit-on pouvoir tromper Dieu comme on trompe un Confesseur ? Si on ne veut pas faire une bonne Confession , pourquoi se confesse-t-on ? Pourquoi vouloir ajouter un horrible sacrilège à tant d'autres péchés ?

Quand on omet de s'accuser d'un péché mortel , parce qu'on ne sait pas qu'une certaine action soit péché mortel , ou cette ignorance est volontaire , et pour lors la Confession est nulle , ou cette ignorance est tout-à-fait involontaire , et pour lors la Confession est bonne.

L'ignorance est involontaire et innocente ; quand une personne fait tout ce qu'elle peut pour être instruite ; quand , par exemple , elle assiste assiduellement aux instructions publiques , aux prônes , aux sermons ; quand , dans ses moindres doutes , elle consulte les personnes les plus éclairées sur les devoirs généraux de la Religion , et sur ceux de son état particulier ; mais l'ignorance est volontaire et criminelle , lorsqu'on ne se soucie pas de se faire instruire , lorsqu'on ne consulte point , ou qu'on ne consulte que des personnes peu éclairées , douces , commodes , peu zélées , et qui passent tout : lorsqu'on n'a aucun desir de connoître ses devoirs communs et particuliers. Cette ignorance est cause qu'on commet quantité de péchés mortels , dont on ne s'accuse jamais , parce
qu'on

qu'on ignore que ce soient des péchés mortels. Cependant on se confesse et on communie souvent en cet état : ce sont-là autant de sacrilèges.

Quand un de ces trois défauts dont on vient de parler a été cause qu'on a omis de se confesser de quelque péché mortel , il faut recommencer sa Confession toute entière , et commencer par s'accuser d'avoir omis l'accusation de ce péché ; et si on l'a omis dans plusieurs Confessions , il faut les répéter toutes , et souvent même avoir recours à une Confession générale de toute sa vie.

Pour que la Confession soit entière , il ne suffit pas seulement de s'accuser de tous ses péchés , au moins mortels , il est encore nécessaire de dire les circonstances aggravantes , et les circonstances qui changent l'espece.

Une circonstance qui *change l'espece* , c'est celle qui fait que par une action on viole en même-temps deux ou plusieurs préceptes différens ; par exemple , on dérobe quelque chose qui appartient à l'Eglise ; par cette action , on viole en même-temps deux préceptes différens ; 1^o. celui qui nous défend de prendre le bien d'autrui ; 2^o. celui qui nous défend de profaner les choses saintes : ainsi , il ne faut pas se contenter de s'accuser d'avoir volé , mais il faut ajouter que ce qu'on a volé appartenoit à l'Eglise , parce que ce vol n'est pas un simple vol , mais un vol et un sacrilège.

Une circonstance *aggravante* est celle qui rend le péché plus grand sans en changer l'espece ; par exemple , on a dérobé cinq sols , mais on les a dérobés à un pauvre ; c'est une circonstance qui rend le péché bien plus grand , et par conséquent il faut déclarer cette circonstance.

H

3°. La Confession doit être *simple*, c'est-à-dire, 1°. qu'il faut s'expliquer clairement et nettement, ne point chercher de détour pour envelopper ses péchés, en sorte que le Confesseur n'entende presque pas ce qu'on veut lui dire. Il ne faut pas entrelasser les péchés graves avec d'autres circonstances qui puissent détourner l'attention du Confesseur, en sorte que ce grave péché passe presque sans qu'il s'en apperçoive. Enfin, il faut chercher de bonne foi à se faire connoître tel qu'on est : il faut parler douteusement des péchés dont on doute, et avec certitude des péchés dont on est assuré. 2°. On ne doit pas faire de longues histoires inutiles, mais venir tout d'un coup au fait. 3°. Il ne faut pas augmenter et exagérer la griéveté ni le nombre de ses péchés, mais dire l'un et l'autre comme on s'en souvient à-peu-près. 4°. On ne doit pas se servir de la Confession pour gagner l'estime d'un Confesseur, et pour en recevoir quelque assistance temporelle.

4°. La Confession doit être prudente, c'est-à-dire, 1°. qu'il faut, en s'accusant, s'abstenir de termes grossiers et capables de blesser les oreilles du Confesseur, sur-tout lorsqu'on s'accuse des péchés contraires à la pureté. 2°. Il ne faut pas, en s'accusant soi-même, accuser aussi les autres, à moins qu'on ne puisse pas autrement faire connoître son péché, ou à moins que cela ne soit nécessaire pour apprendre du Confesseur comment on se doit comporter avec de certaines personnes qui nous sont occasion de péché, et qu'on ne puisse recevoir ces avis qu'en faisant connoître qui sont ces personnes.

5°. La Confession doit être *humble*, c'est-à-

dire, 1°. qu'il faut s'accuser avec de grands sentimens de douleur, comme un criminel qui est devant son Juge; ne pas dire ses péchés comme si on racontoit une histoire; ne pas s'excuser ni rejeter ses fautes sur les autres. 2°. Il faut avoir beaucoup de docilité aux remontrances et aux avis du Confesseur: s'il juge à propos de vous refuser ou de vous différer l'absolution, il faut croire qu'il a raison, et que vous êtes indigne de la recevoir. Il ne faut pas dire, comme font plusieurs: ce Confesseur est trop rude, il est ridicule, il est capable de faire damner tout le monde; mais il faut remercier Dieu de ce qu'il vous a fait tomber entre les mains d'un Confesseur exact et zélé.

De la Satisfaction.

La Satisfaction est une vengeance que le Pénitent exerce contre lui-même pour réparer l'injure qu'il a faite à Dieu par ses péchés.

Il faut considérer deux choses dans la Satisfaction: 1°. le desir de satisfaire: 2°. la Satisfaction actuelle; c'est-à-dire, l'accomplissement actuel des œuvres de Pénitence.

Le desir sincere de satisfaire à Dieu et au Prochain est indispensablement nécessaire à tout le monde, et c'est ce desir qui est la troisième chose essentielle de la part du Pénitent pour recevoir la rémission de ses péchés.

La Satisfaction actuelle n'est point absolument nécessaire, et ceux qui sont tout-à-fait hors d'état de l'accomplir, n'y sont point obligés.

La Satisfaction actuelle, c'est-à-dire, la pratique des œuvres pénibles et humiliantes, est absolument nécessaire à tous ceux qui peuvent

les exercer , comme le peuvent en effet , d'une manière ou d'une autre , tous ceux à qui Dieu laisse l'usage de leur esprit : car si quelques uns ne peuvent point exercer de grandes mortifications , ils peuvent du moins pratiquer en esprit de pénitence des actes de patience , d'humilité , de charité , d'abandon à la conduite de Dieu , etc.

Quand on est véritablement touché du desir de satisfaire à la justice de Dieu , il n'y a pas un moment dans la vie où on ne puisse trouver des occasions d'en pratiquer des actes.

De toutes les œuvres satisfaisantes , celles dont il faut s'acquitter avec le plus d'exactitude , sont les pénitences que le Confesseur impose : et on ne peut les omettre sans un grand péché , lorsqu'on les a acceptées volontairement , et qu'il n'est point survenu d'empêchement légitime.

Il est bien certain que les pénitences que les Confesseurs imposent ordinairement , ne sont point proportionnées à la grandeur de nos péchés : ainsi un véritable Pénitent ne se contente pas de ces légères pénitences : après avoir pris conseil , il en ajoute d'autres de lui-même , qui soient des œuvres vraiment pénibles et humiliantes , et qui ne soient pas seulement des feuilles , mais de dignes fruits de pénitence , et une véritable vengeance d'un homme saintement irrité contre lui-même , qui desire réparer par tous les moyens possibles l'injure qu'il a faite à Dieu.

De l'Absolution.

Jesus-Christ ayant dit à ses Apôtres , et en leurs personnes à ceux qui leur succèdent dans l'administration du Sacrement de Pénitence : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les re-*

mettez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez : on ne peut pas douter qu'ils n'aient effectivement ce pouvoir. Mais ce seroit une erreur bien grossiere et bien dangereuse, de s'imaginer qu'ils agissent en cela en maîtres, et qu'il suffise qu'ils veuillent remettre les péchés, et qu'ils disent qu'ils les remettent pour les remettre en effet.

Il faut donc savoir que c'est J. C. seul à qui il appartient de remettre les péchés et de donner sa grace ; que les Prêtres ne sont que ses Ministres, et qu'ils n'agissent que comme les économes et les dispensateurs de ses biens.

Il est donc nécessaire que J. C. approuve et ratifie ce qu'ils font ; autrement ceux qu'ils absolvent, demeureroient toujours condamnés ; et ceux qu'ils bénissent, seroient toujours sous la malédiction.

Or, pour que J. C. approuve et ratifie l'absolution que donne le Prêtre, deux choses sont nécessaires de la part du Confesseur, et une autre de la part du Pénitent.

De la part du Prêtre, il faut 1°. qu'il ait assez de lumiere pour savoir quelles sont les dispositions que doit avoir le Pénitent pour mériter de recevoir l'absolution, et en quel cas il doit la lui refuser ; il faut, 2°. qu'il ait assez de prudence et d'exactitude pour juger si le Pénitent est bien ou mal disposé.

De la part du Pénitent, il faut qu'il ait véritablement les dispositions nécessaires : car quelque science et quelque prudence qu'ait le Confesseur, il est toujours homme, et par conséquent il peut se tromper dans son jugement ; et, s'il se trompe, sa science et sa prudence ne justifieront point le Pénitent devant Dieu.

Voici deux conséquences importantes de ce que nous venons de dire.

1°. Puisqu'il est vrai que J. C. , le seul Juge souverain , n'approuve et ne ratifie que les absolutions qui sont données selon les regles de la science et de la prudence qu'il a prescrites à ses Ministres , les Chrétiens ont donc grand tort de s'adresser sans discernement et sans choix à toutes sortes de Confesseurs , contre cette défense expresse du Saint-Esprit : *Ne vous soumettez pas indifféremment à toutes sortes de personnes , quand il s'agit de remédier à vos péchés.*

Et ils sont encore bien plus imprudens et bien plus ennemis d'eux-mêmes , d'éviter , autant qu'ils peuvent , les Confesseurs les plus éclairés et les plus exacts , et de chercher avec soin ceux qui sont les plus indulgens ; qui donnent l'absolution à tous ceux qui la demandent , et qui n'imposent que de légères pénitences pour les plus grands péchés.

Certainement ce n'est pas ainsi que ces Chrétiens en agissent dans leurs affaires temporelles ; s'ils ont un procès , ils choisissent le plus habile Avocat ; s'ils sont malades , ils s'adressent au Medecin le plus expérimenté ; enfin , quand il s'agit du plus petit intérêt , ils ne croient jamais avoir assez pris de précautions , ni avoir assez consulté ; mais quand il s'agit des affaires de leur conscience , ils sont toujours contens dès qu'on ne les gêne point. Qu'un Prêtre ignorant et sans charité les trompe ou non , pouvu qu'il ne leur refuse jamais l'absolution , il méritera toujours d'avoir parmi eux le nom de bon Confesseur , préféablement à tous les autres.

2°. Puisqu'il est vrai que Jesus-Christ , qui

est le seul juge infallible , juge souvent tout autrement des dispositions des Pénitens , que les Confesseurs même les plus éclairés et les plus exacts n'en jugent , les Chrétiens ont donc grand tort de faire consister toute leur dévotion à obtenir , en quelque maniere que ce puisse être , l'absolution du Prêtre , et de demeurer ensuite dans la plus grande sécurité du monde , et sans la moindre appréhension de n'avoir pas apporté à ce Sacrement les préparations suffisantes , et d'avoir peut-être trompé le Confesseur , pour s'être trop flatté eux-mêmes sur leurs prétendues dispositions. Il est bien vrai qu'après avoir fait tous ses efforts pour se bien préparer , il ne faut pas s'abandonner à de vains scrupules , et se gêner inutilement la conscience ; mais il est vrai aussi qu'il ne faut pas tellement compter sur l'absolution qu'on a reçue , qu'on ne conserve toujours une crainte raisonnable de n'avoir point été trouvé digne au Tribunal de Jesus-Christ de recevoir le pardon de ses péchés. C'est l'avis que le Saint-Esprit nous donne , lorsqu'il nous dit par la bouche du Sage : *Ne soyez pas sans crainte pour les péchés qui vous auront été pardonnés.*

De l'Extrême-Onction.

L'*Extrême-Onction* est un Sacrement institué pour le soulagement spirituel et corporel des Malades.

On l'appelle *Extrême-Onction*, parce que c'est la dernière onction que reçoit un Chrétien.

Ce Sacremens a trois effets principaux. 1^o. Il donne la force au malade pour résister aux tentations du démon , qui fait alors ses derniers efforts contre un Chrétien , et pour surmonter les horreurs de la mort. 2^o. Il efface les mauvaises habitudes et les restes du péché , et il

remet même les péchés mortels , si le Malade en avoit pour lesquels il ne pût pas recourir au Sacrement de Pénitence , et dont il eût au moins en général une sincère contrition. 3°. Il rend la santé du corps , si elle est nécessaire pour le salut du Malade.

Quoiqu'on ne doive donner ce Sacrement qu'aux Malades qui sont en péril , il ne faut pas néanmoins attendre qu'ils soient à l'extrémité , parce qu'on tire bien plus de profit de ce Sacrement , lorsqu'on le reçoit avec un jugement sain et libre ; par conséquent ceux-là sont bien coupables devant Dieu , qui , dans l'appréhension d'épouvanter leurs parens et leurs amis , attendent qu'ils soient réduits à la dernière extrémité pour leur faire administrer ce Sacrement , d'où il arrive souvent qu'une personne meurt sans s'être préparée à la mort , et sans même avoir su le danger où elle étoit.

C'est une imagination impie , superstitieuse et ridicule , que d'appréhender que ce Sacrement , qui a été institué en partie pour rendre la santé aux Malades , ne leur procure une mort plus certaine et plus prompte.

De l'Ordre.

L'*Ordre* est un Sacrement qui donne le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques , et la grace pour s'en acquitter saintement.

C'est à Jesus-Christ seul à qui il appartient d'appeler ceux qu'il veut aux fonctions ecclésiastiques ; et c'est à l'Eglise seule qu'il a donné le pouvoir de juger de leur vocation. Ceux qui entrent d'eux-mêmes dans l'état ecclésiastique , sont des téméraires et des voleurs , qui usurpent un droit qui ne leur appartient pas ; et les parens qui y engagent leurs enfans , sans avoir fait examiner leur vocation par de sa-

ges Directeurs , attirent sur ces enfans et sur eux-mêmes , une terrible malédiction de Dieu , en donnant à son Eglise des Ministres qui la deshonnorent.

Du Mariage.

Le *Mariage* est un Sacrement qui donne la grace pour sanctifier la société légitime de l'homme et de la femme.

La mauvaise entrée dans le *Mariage* est la cause d'une infinité de maux spirituels et temporels , non-seulement pour ceux qui se marient , mais encore pour l'Etat et pour l'Eglise , parce qu'ordinairement parlant , il ne sort de ces sortes de *Mariages* , que des enfans qui , ayant été mal élevés , conservent dans les professions qu'ils embrassent , les funestes suites de cette mauvaise éducation.

Il est donc de la dernière conséquence que les Chrétiens soient bien instruits des dispositions avec lesquelles on doit entrer dans le *Mariage*.

On peut réduire ces dispositions à cinq principales.

I. Il ne faut pas prendre le parti du *Mariage* témérairement et imprudemment , mais il faut y avoir pensé sérieusement et long-temps. Or on s'engage toujours témérairement dans cet état ; 1°. quand on n'a point eu soin de consulter si l'on y est appelé de Dieu , ou non ; 2°. quand on s'y engage par une passion grossière et brutale , ou par des vues d'intérêt , ou pour vivre plus licencieusement , lorsqu'on aura secoué le joug d'un pere et d'une mere , ou par quelque autre mauvais motif ; 3°. quand on n'a pas eu soin de s'instruire des obligations et des charges du *Mariage* , qui sont certainement bien plus grandes qu'on ne pense , et qui surpassent les forces de bien des gens ; il est

bien tard de le reconnoître quand on en est accablé. Ce qu'il y a de bien étonnant en ceci, c'est que l'exemple de tant de personnes qui sont malheureuses dans l'état du Mariage, ne rende pas les autres plus précautionnées dans le choix qu'elles en font.

II. Il faut bien savoir que pour se marier chrétiennement, on ne peut se proposer que trois fins: 1°. d'avoir des enfans qui augmentent le nombre des serviteurs de Dieu et celui des enfans de l'Eglise: 2°. de trouver en la compagnie de la personne avec qui on s'unit, une vie paisible, tranquille, et la plus propre à faire son salut par rapport à ses dispositions: 3°. de remédier aux tentations de la concupiscence, en donnant un objet légitime à l'inclination naturelle que le péché a dépravé.

III. Dans le choix qu'on fait de la personne qu'on veut épouser, il faut avoir bien moins d'égard à l'inclination naturelle, aux richesses, aux talens, et aux autres qualités extérieures, qu'à la sagesse, à la vertu, à la bonne disposition pour bien élever des enfans, et aux autres qualités essentielles.

IV. Il faut être en état de grace lorsqu'on reçoit ce Sacrement, c'est-à-dire, qu'il faut avoir fait une bonne confession, à laquelle on se soit préparé pendant un temps suffisant, par l'éloignement des pensées, des desirs, des actions deshonnêtes, sur-tout à l'égard de la personne qu'on veut épouser, et par une vie plus réglée et plus chrétienne. On ne peut à cette occasion assez déplorer l'erreur et la conduite de la plupart de ceux qui se recherchent pour le mariage, et sur-tout de ceux qui sont accordés, qui s'imaginent qu'il leur est permis de prendre ensemble des libertés qui sont dé-

fendues aux autres. Cet abus , pour être très-commun , n'en est pas moins condamnable , et on peut dire qu'il est la cause la plus ordinaire des mauvais mariages. C'est pourquoi les peres et les meres doivent laisser pour l'ordinaire , le moins de temps qu'ils pourront entre les accords et le mariage ; et ils sont étroitement obligés d'empêcher pendant ce temps-là que ceux qui doivent s'épouser , se voient trop fréquemment et hors de leur présence.

V. Il faut éviter avec un grand soin les excès et les autres dérèglemens qui se commettent les jours des noces , et qui sont capables d'attirer la malédiction de Dieu sur les mariés. Il n'est pas à la vérité défendu de faire ce jour-là quelques réjouissances ; mais tout se doit passer dans la modestie chretienne. On doit sur-tout en bannir les danses , les paroles équivoques , et tout ce qui peut blesser la chasteté.

E X E R C I C E

pour la Confession.

TOut ce qui a été dit des dispositions nécessaires pour recevoir dignement le Sacrement de Pénitence , se réduit à cinq choses.

1^o. Il faut examiner sa conscience.

2^o. Avoir une véritable douleur d'avoir offensé Dieu.

3^o. Faire un ferme propos de ne plus l'offenser.

4^o. Confesser tous ses péchés à un Prêtre pour en avoir l'absolution.

5^o. Satisfaire à Dieu et au Prochain.

Priere avant l'Examen.

O mon Dieu, j'ai si souvent et si indignement abusé du Sacrement de Pénitence, que je n'oserois jamais en approcher, si je ne savois que votre miséricorde surpasse infiniment la multitude et la griéveté de mes péchés. Vous avez solennellement promis que vous pardonneriez au pécheur toutes les fois qu'il confesserait humblement et sincérement ses péchés. C'est la disposition, ô mon Dieu, où je me trouve aujourd'hui par votre grâce. Oui, j'ai résolu de confesser contre moi-même mes offenses au Seigneur et à son Ministre, mais j'ai besoin pour cela que vous me les fassiez connoître en détail et dans toutes leurs circonstances. Faites donc, Seigneur, que je m'examine avec une sainte sévérité, et que rien n'échappe à ma connoissance.

EXAMEN DE CONSCIENCE.

Pour bien faire cet examen, 1°. il faut penser que la Confession à laquelle on se prépare, sera peut-être la dernière de sa vie, et s'y disposer comme une personne qui seroit au lit de la mort. 2°. Il faut repasser sur toutes ses pensées, ses paroles, ses actions et omissions, et commencer par les Commandemens de Dieu et de l'Eglise.

Ier. Commandement. *Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.*

CONTRE LA FOI.

J'ai eu des pensées contre la Foi, et je m'y suis arrêté volontairement.

Il faut toujours dire combien de fois à peu-près.

J'ai lu des Livres des hérétiques, et j'ai pris plaisir à entendre parler contre la Religion et contre l'Eglise Romaine.

J'ai

J'ai pensé que la Religion des Calvinistes et des Luthériens pouvoit être bonne, et qu'on pouvoit s'y sauver.

J'ai négligé de m'instruire des vérités nécessaires au salut.

Je n'a pas eu soin d'instruire ou de faire instruire mes enfans et mes domestiques.

C O N T R E L' E S P É R A N C E.

J'ai désespéré de mon salut.

Je me suis souhaité la mort, quand il m'est arrivé quelques accidens fâcheux.

Je n'ai rien attendu du secours de Dieu, et j'ai regardé mes affaires comme entièrement perdues quand je me suis vu abandonné du secours des hommes.

Je me suis méfié de la providence de Dieu dans mes besoins.

J'ai dit que Dieu ne se soucioit point des affaires des hommes.

J'ai quitté la pratique de la vertu; je me suis abandonné par désespoir aux plaisirs des sens, quand j'ai vu qu'après beaucoup d'efforts et de combats je ne pouvois pas parvenir à surmonter certains défauts et certaines mauvaises habitudes.

J'ai mis ma confiance en moi-même, et j'ai attendu mon salut uniquement des efforts que je faisois pour éviter le mal et pratiquer la vertu.

J'ai présumé d'être sauvé sans m'amender et sans faire pénitence, disant que Dieu est bon, et qu'il n'a pas fait les hommes pour les damner.

J'ai continué dans mes crimes sur la pensée que Dieu me donneroit toujours, et toutes les fois que je le voudrois, du temps pour me convertir.

J'ai été ingrat à reconnoître les bienfaits que j'ai reçus de Dieu.

J'ai eu une très-grande indifférence pour les biens éternels, et je n'ai travaillé que pour ceux de la terre.

CONTRE L'AMOUR DE DIEU.

J'ai toujours aimé le monde ; et cet amour a tellement occupé mon cœur, que je n'ai presque point pensé à Dieu jusqu'à présent.

J'ai fait une infinité de mes actions par respect humain et pour plaire au monde.

Je me suis presque toujours recherché moi-même dans mes actions.

Je n'ai presque fait aucune de mes actions, dans la seule vue de plaire à Dieu.

Je ne me suis point soucie que Dieu fût offensé, pourvu que mes desirs fussent satisfaits.

J'ai étouffé, autant qu'il m'a été possible, la pensée de Dieu, pour contenter mes passions.

J'ai passé les journées tout entières, sans seulement penser à Dieu.

J'ai négligé pendant un temps considérable de faire des Actes d'amour de Dieu.

J'ai plusieurs fois dit à Dieu : Mon Dieu, je vous aime : je veux être à vous : je me donne à vous. Cependant je vois bien que je mentois à Dieu même, puisque je n'ai jamais préféré sa loi et sa volonté à la recherche de moi-même.

Quand j'ai vu offenser Dieu en ma présence, je n'y ai point été sensible, et je n'ai point fait mon possible pour l'empêcher.

Quoique je fusse fâché de voir offenser Dieu en ma présence, j'ai souri par complaisance à ce qu'on faisoit et ce qu'on disoit.

CONTRE LA VERTU DE RELIGION.

Je n'ai point aimé à prier Dieu ; et quand je l'ai prié, je l'ai fait avec beaucoup de négligence et de lâcheté.

J'ai manqué à prier Dieu le matin et le soir, devant et après le repas, et lorsque j'ai été attaqué de quelque tentation.

Je n'ai approché des Sacremens que par contrainte, et le moins souvent qu'il m'a été possible.

J'ai eu du dégoût pour la parole de Dieu, pour le catéchisme et pour les instructions.

J'ai fait trop légèrement des vœux, sans examiner si je pourrois les accomplir.

J'ai manqué à accomplir un vœu que j'avois fait, et que je pouvois accomplir.

J'ai fait des railleries sur les choses saintes et sur les cérémonies de l'Eglise.

J'ai appliqué les paroles de la sainte Ecriture à des choses profanes.

Je me suis habitué à prononcer le nom de Dieu en toutes occasions et sans respect.

J'ai entré dans les Eglises comme dans des lieux profanes, et avec un air dissipé.

J'y ai donné des rendez-vous.

J'y ai parlé sans nécessité, et j'y ai regardé tous ceux qui y étoient.

J'y ai tenu des postures immodestes.

J'ai eu volontairement des mauvaises pensées, des desirs et des regards criminels.

J'ai fait un passage des cimetières et des Eglises, y entrant seulement pour abrégér mon chemin.

J'ai laissé entrer et paître les bestiaux dans les cimetières.

J'y ai battu des grains, et j'y ai fait sécher du linge.

J'ai fait servir à des usages profanes des linges et des ornemens de l'Eglise.

J'ai volé des choses qui appartenotent à l'Eglise.

Je n'ai pas payé exactement les dîmes au Curé, et j'en ai détourné quelque partie, disant qu'il étoit plus riche que moi.

Je me suis servi de l'Eau bénite et du Pain béni, comme d'un remède infailible pour guérir des personnes, et j'en ai même donné à des animaux.

J'ai dit des injures à des Ecclesiastiques et à d'autres personnes consacrées à Dieu.

Je les ai outragées, en leur jetant de la boue et de l'eau par mépris.

J'ai dit de tous les Prêtres en général, et de tous les Religieux, qu'ils ne valaient pas mieux que les autres.

J'ai frappé un Ecclesiastique et un Religieux, sans que ce fût à mon corps défendant.

J'ai fait des actions extérieures de piété par hypocrisie, pour m'attirer l'estime des hommes.

J'ai raconté de faux miracles et de fausses histoires, pour convertir de grands pécheurs.

J'ai donné de fausses reliques, pour porter les autres à la piété et à la dévotion.

J'ai pratiqué certaines dévotions et certains pèlerinages que je savois être défendus.

J'ai exercé la magie et fait des enchantemens pour consulter le démon.

Je me suis fait dire ma bonne aventure.

J'ai ajouté foi aux songes que j'ai eu en dormant.

J'ai fait dire une Messe pour trouver une chose perdue, et pour découvrir le voleur, dans la persuasion que par ce moyen, je la retrouverois infailiblement.

J'ai fait tourner le sas pour découvrir certaines choses que je voulois savoir.

J'ai cru qu'il y avoit des jours malheureux ou heureux pour commencer un Ouvrage.

J'ai évité de mettre ou de laisser des couteaux en croix, de renverser du sel, parce que je croyois que cela portoit malheur.

J'ai évité d'être à table au nombre de treize, parce que je croyois qu'il en mourroit un des treize dans l'année.

J'ai porté sur moi un Scapulaire ou un Rosaire, avec cette forte persuasion qu'inafailliblement par ce moyen je ne mourrois point sans confession.

J'ai porté sur moi du Pain béni de la Messe de minuit, pour me préserver de la morsure des chiens enragés et du tonnerre.

Je me suis servi de certaines paroles de l'Écriture, pour éteindre le feu et pour produire d'autres effets.

J'ai porté du sel sur moi pour me préserver des maléfices.

J'ai pratiqué toutes ces superstitions, quoique mon Confesseur et mon Curé me l'aient défendu; et malgré tout ce qu'ils m'ont dit, j'ai toujours cru qu'il n'y avoit point de mal.

J'ai appris aux autres ces superstitions.

J'ai souffert qu'on ait fait ces superstitions en ma présence, pouvant les empêcher.

IIe. Commandement. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.

J'ai juré pour attester une chose fausse.

J'ai juré pour attester une chose véritable, mais qui étoit de peu d'importance, et où il n'y avoit pas une nécessité absolue de jurer.

J'ai promis par serment que je ferois une chose qui étoit mauvaise et défendue.

J'ai manqué à accomplir une bonne chose que j'avois promise par serment.

Je me suis cru obligé d'accomplir une mauvaise chose, parce que j'avois juré que je l'ac-

complirois , et je l'ai accomplie en effet.

J'ai juré par habitude , disant , *ma foi , par Dieu* , etc. quoique je n'eusse pas dessein de jurer.

J'ai juré par colere , et j'ai fait peu de cas de ces juremens , en disant que c'étoit la colere qui m'avoit emporté.

J'ai blasphémé en reniant Dieu et mon Bap-tême.

J'ai maudit Dieu.

Je me suis plaint de Dieu , en disant qu'il n'étoit pas juste , et qu'il valoit autant mal faire que bien faire.

J'ai fait des imprécations contre mon Prochain et contre moi-même.

J'ai contraint les autres à jurer , sachant bien qu'ils jureroient fausement.

J'ai dit des paroles de mépris contre les Saints et contre les choses saintes.

J'ai prononcé le nom de Dieu et de J. C. sans respect , et en toutes sortes d'occasions.

IIIe. Commandement. *Les Dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement.*

Je me suis contenté d'entendre seulement une Meesse basse les Dimanches et les Fêtes ; et j'ai passé le reste de la journée dans l'oisiveté ou dans le divertissement , sans penser à Dieu.

J'ai négligé d'assister ces jours-là au catéchisme et aux autres instructions.

J'ai profané ces saints jours par des débauches , des jeux , des danses et autres actions scandaleuses.

Je n'ai jamais fait attention à l'obligation particulière de travailler dans ces saints jours , encore plus que dans les autres , à ma sanctification.

J'ai offensé Dieu dans ces saints jours aussi

facilement et encore plus souvent que dans les autres.

J'ai travaillé ou fait travailler mes serviteurs et mes domestiques pendant une partie de ces saints jours.

J'ai manqué d'entendre la Messe sans excuse légitime, et j'ai été cause que d'autres personnes ne l'ont point entendue.

J'ai assisté à la Messe sans attention et sans dévotion.

J'ai fait des voyages dans ces saints jours sans nécessité absolue.

J'y ai acheté et vendu des choses qui n'étoient pas absolument nécessaires, et pouvant différer au lendemain.

Je n'ai point eu d'égard aux remontrances des Prédicateurs et des Confesseurs, pour m'abstenir des choses défendues ces-jours-là, et je me suis autorisé de la coutume.

IVe. Commandement. *Pere et Mere, honoreras, afin que tu vives longuement.*

J'ai désobéi à mon pere et à ma mere, et je leur ai dit que je ne voulois pas faire ce qu'ils me commandoient.

J'ai été cause que mon pere et ma mere se sont mis en colere contre moi.

J'ai murmuré et je me suis plaint de leurs corrections : je n'ai voulu souffrir aucun châtiment.

Je leur ai parlé avec mépris, quelquefois même avec outrage.

J'ai découvert leurs défauts sans aucune nécessité.

Je leur ai souhaité la mort.

Je leur ai dit quelquefois des injures en moi-même.

J'ai même été assez dénaturé pour lever la main sur eux.

Je les ai souvent contristés, et les ai même fait devenir malades par les chagrins que je leur ai causés.

J'ai refusé de les secourir autant que je le pouvois.

J'ai eu honte de leur pauvreté et des défauts de leurs corps.

Je n'ai point honoré mes Supérieurs temporels.

J'ai dit du mal d'eux ; j'ai décrié leur conduite : j'ai gardé de la haine contre eux ; j'ai découvert leurs vices par aversion : j'ai soulevé les autres contre eux : j'ai refusé de leur rendre les honneurs et les autres devoirs.

Je n'ai pas été plus respectueux envers les Supérieurs Ecclésiastiques : j'ai mal parlé du Pape, des Evêques et des Curés : j'ai décrié la conduite de mon Evêque et de mon Curé. Je ne leur ai point rendu la soumission que je leur devois. Je me suis moqué de leurs avertissemens. J'ai interprété en mauvaise part leurs paroles et leurs actions. J'ai ôté à beaucoup de personnes la confiance qu'elles avoient en eux.

Les Peres et les Meres s'examineront sur les péchés suivans.

Je me suis mis en colere contre mes petits enfans, et je les ai frappés et injuriés quand ils crioient.

Je les ai maudits, faisant des imprecations contr'eux.

Je ne leur ai point appris à prier Dieu, dès qu'ils ont été en état d'apprendre.

Je ne les ai point instruits ni fait instruire des verités de la foi et des regles de la pieté.

Je leur ai donné mauvais exemple.

Je ne les ai pas corrigés, lorsqu'ils le méritoient.

Je ne les ai pas détournés des occasions du péché.

Je leur ai inspiré l'esprit et les maximes du monde.

Je les ai engagés dans des compagnies dangereuses, par intérêt et pour leur faire avoir du bien.

Je leur ai appris à faire le mal.

Je les ai engagés dans le Mariage, dans l'état ecclésiastique et dans l'état religieux, par des vues d'intérêt et d'ambition, et sans avoir tâché de connoître auparavant la volonté de Dieu.

Les Supérieurs, les Seigneurs, les Magistrats s'examineront sur les devoirs de leurs charges.

Et les Domestiques sur les péchés suivans,

Je n'ai pas obéi à mes Maîtres et Maîtresses.

Quand j'ai fait ce qu'ils m'ont commandé, je l'ai fait sans affection, et seulement par crainte.

Je leur ai obéi dans des choses qui étoient défendues par les lois de Dieu et de l'Eglise.

Je n'ai pas veillé exactement à leurs intérêts.

J'ai donné sans leur permission des choses de la maison.

Je me suis entretenu de leurs défauts, et j'en ai fait des railleries.

J'ai révélé ce qui se passoit dans la maison.

Je leur ai fait de faux rapports contre les autres domestiques.

J'ai porté leurs enfans à ne leur point obéir.

J'ai pris en cachette tout ce que j'ai pu dans la maison, sous prétexte que je n'avois pas d'assez gros gages.

Quand il m'est arrivé de prendre ainsi quel-

que chose, et qu'on s'en est apperçu, j'ai nié que ce fût moi, et j'ai accusé les autres domestiques.

Quand je me suis apperçu de quelque tort qu'on faisoit à mon maître ou à ma maîtresse, je ne les en ai point avertis.

Ve. Commandement. *Homicide point ne seras, de fait, ni volontairement.*

Je me suis mis une infinité de fois en colere.

J'ai maltraité et frappé mes enfans, mes domestiques et autres personnes par passion, sans aucun sujet.

J'ai eu de la haine contre diverses personnes; j'ai désiré de me venger, et j'en ai cherché les occasions.

Je me suis réjoui des afflictions et des maux qui sont arrivés à mon Prochain.

Je me suis attristé de sa prospérité.

J'ai souhaité qu'il lui arrivât quelque malheur.

J'ai refusé de lui rendre satisfaction, lorsque je l'ai offensé.

Je n'ai pas voulu lui pardonner lorsqu'il me demandoit pardon.

J'ai suscité des querelles et causé des inimitiés par des mauvais rapports.

J'ai conservé dans mon cœur une aversion secrette et de l'indifférence contre lui, sous prétexte que je ne lui voulois point de mal.

J'ai refusé de le voir, de le saluer, de lui parler, et de le servir dans l'occasion.

J'ai parlé mal de lui par un esprit de vengeance.

J'ai cherché toutes les occasions possibles de me venger.

Je lui ai souhaité la mort.

Je l'ai fait mettre en colere, et je lui ai donné

volontairement occasion de jurer et blasphémer, et de se porter à d'autres excès.

Je l'ai excité par mes conseils et par mes railleries à offenser Dieu.

Je l'ai scandalisé par mes emportemens, et par une infinité d'autres mauvais exemples que je lui ai donnés.

Je me suis rendu malade par mes débauches.

Je me suis altéré la santé considérablement, en refusant de manger par entêtement.

Je me suis désiré la mort, et j'ai tâché même de me la procurer.

J'ai entièrement négligé de corriger, lorsque je le pouvois, ceux que je voyois pécher devant moi.

J'ai usé d'une rigueur impitoyable contre ceux qui me devoient quelque chose, et qui n'étoient pas en état pour lors de me payer.

J'ai donné occasion à des avortemens, ou à la mort de quelques enfans, en ne les conservant pas comme je le devois.

VIe. et IXe. Commandemens. Luxurieux point ne seras de corps ni de consentement. l'œuvre de chair ne desireras qu'en mariage seulement.

J'ai commis le péché de luxure avec une femme mariée, avec une parenté, une personne consacrée à Dieu.

J'ai sollicité les autres à consentir à ma passion.

J'ai gagné une personne sous fausse promesse de mariage.

Je suis tombé étant seul dans des péchés d'impureté, et j'ai appris aux autres à commettre ces sortes de péchés.

Je me suis plu à avoir des pensées deshonnêtes, à dire et à entendre des paroles sales.

Je me suis plu à lire des Livres impudiques ,
et à chanter des chansons deshonnêtes.

J'ai dit des paroles équivoques.

J'ai ri quand j'en ai entendu dire aux autres.

J'ai regardé avec complaisance des tableaux
deshonnêtes , et j'en ai gardé chez moi.

J'ai eu des amitiés particulières qui pou-
voient donner occasion à des familiarités dan-
gereuses.

Je me suis plu en la compagnie des débau-
chés et celle des personnes d'un autre sexe.

Je me suis exposé au danger en présumant
trop de ma chasteté.

J'ai pris trop de soin de mon corps , cher-
chant toutes mes aises sans vouloir me gêner
en rien.

J'ai reçu dans la nonchalance et l'oisiveté ,
fuyant le travail et toute application sérieuse.

J'ai donné toutes sortes de libertés à mes
yeux , et j'ai regardé avec sensualité les objets
dangereux.

Au lieu de gémir de la corruption de mon
cœur , je me suis excusé de mes incontinences
sur mon tempérament.

J'ai pensé et j'ai dit que , s'il y avoit du
péché à ne point garder la chasteté , il falloit
s'en prendre à la nature que Dieu nous a donnée.

(Nous ne croyons pas devoir entrer dans
un plus grand détail sur cette matière. C'est au
Pénitent à avoir soin de prier le Confesseur de
l'interroger. C'est ce que doivent faire princi-
palement les jeunes gens , et les personnes ma-
riées : car il y a bien des choses que ces der-
niers croient permises , qui ne le sont pas ; c'est
pourquoi il est nécessaire qu'ils se fassent ins-
truire une bonne fois par un sage Confesseur
sur les péchés qu'on peut commettre dans le
mariage.

Ce qu'il y a encore ici à remarquer, c'est que dès qu'on a le moindre doute si une chose est péché ou non en cette matière, on est obligé de s'en expliquer avec son Confesseur : rien n'est plus ordinaire que de trouver des gens déjà avancés en âge, qui ont croupi longtemps dans d'infâmes péchés, sans savoir bien certainement que ces actions fussent des péchés, quoiqu'ils en eussent quelque doute. Il est évident que cette ignorance ne les a pas excusés devant Dieu, puisqu'il ne tenoit qu'à eux de s'éclaircir là-dessus : si donc ils ne l'ont pas fait, il n'y a eu que de la honte ou le desir de pécher impunément qui les en ont empêché).

VIIe. et Xe. Commandemens. *Le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient.*

Biens d'autrui ne convoiteras pour les avoir injustement.

J'ai eu une violente passion de devenir riche, et j'ai employé pour cela toutes sortes de moyens, même injustes.

Je me suis emparé d'un bien qui ne m'appartenoit pas.

Quand j'ai eu sujet de douter si un bien m'appartenoit ou non, je n'ai pas voulu m'en éclaircir.

J'ai dérobé des choses consacrées à Dieu, et d'autres choses qui étoient dans un lieu sacré.

J'ai intenté des procès injustes, et je n'ai voulu entendre à aucun accommodement.

J'ai tâché de corrompre les Juges par de puissantes sollicitations, par des présents et par des menaces.

Pouvant restituer le bien d'autrui, je ne l'ai pas fait.

Je suis devenu insolvable par ma faute, et

mes créanciers en ont reçu beaucoup de dommage.

J'ai décrié les marchandises et les ouvrages des autres, afin de leur ôter le débit pour me l'attirer.

J'ai attiré des choses que je savois avoir été dérobées.

J'ai vendu le plus cher qu'il m'a été possible, et j'ai acheté les choses moins qu'elles ne valoient.

J'ai joué à des jeux défendus ; j'y ai gagné par fraude, et je n'ai point restitué.

J'ai aimé le jeu avec une trop grande passion.

J'ai négligé de faire l'aumône autant que je le pouvois.

J'ai cru n'avoir jamais de superflu, prétendant que ce que j'amassois m'étoit nécessaire pour soutenir ma condition et celle de mes enfans.

Je n'ai point mis de bornes aux desirs de devenir riche.

J'ai par ma faute laissé perdre ou gâter les choses que l'on m'avoit confiées.

J'ai vendu à faux poids et à fausse mesure.

J'ai prêté à usure, et je n'ai pas restitué ce que j'ai acquis par cette voie.

Ayant reçu de l'argent pour faire quelque chose, je ne m'en suis pas fidèlement acquitté.

Je me suis prévalu de la misère du temps et des pauvres gens, pour leur vendre chèrement les grains que j'avois amassés en plusieurs années.

J'ai profité de la nécessité des Marchands et des Ouvriers, pour avoir leur marchandise et leur travail à vil prix.

VIIIe. Commandement. Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement.

J'ai commis un nombre infini de mensonges, ou pour m'excuser, ou pour me faire estimer, ou par une mauvaise habitude.

J'ai fait des mensonges qui ont causé tel et tel dommage au Prochain.

J'ai assuré mes mensonges avec serment.

J'ai contraint par malice une infinité de personnes à mentir, et par mon obstination je leur ai fait faire une infinité de sermens.

J'ai porté un faux témoignage en justice, et j'ai excité des personnes à le faire par vengeance ou par avarice.

J'ai fait de faux rapports qui ont été cause de plusieurs divisions, de querelles, de haines, de batteries et de procès, etc.

J'ai fait beaucoup de médisances.

J'ai avancé des calomnies contre le Prochain.

J'ai découvert sans sujet et par une mauvaise volonté, des péchés et des défauts cachés de personnes que je n'aimois pas.

J'ai cru pouvoir décrier sans pécher ceux qui parloient mal de moi.

J'ai révélé sans sujet les secrets qu'on m'avoit confiés.

J'ai découvert ce que j'avois vu et entendu en secret.

J'ai très-souvent fait des jugemens téméraires, sur les actions et les paroles de mon Prochain.

Je n'ai point réparé le tort que j'avois fait à mon prochain par mes médisances, mes calomnies, et mes autres injustices.

**SUR LES COMMANDEMENTS
DE L'ÉGLISE.**

J'ai méprisé ou négligé d'assister à la Messe de Paroisse, au Prône et aux instructions.

J'ai négligé d'y envoyer mes enfans et mes domestiques.

J'ai passé l'année sans m'approcher du Sacrement de Pénitence, et sans communier en ma Paroisse, dans la quinzaine de Pâque.

Ma confession annuelle et ma communion paschale ont été sacrilèges.

J'ai manqué à jeûner les jours ordonnés par l'Eglise.

J'ai mangé de la viande les jours maigres, et des œufs en Carême, sans cause légitime, et sans en demander la permission à mon Curé.

(On n'a pas prétendu, dans cet examen, rapporter tous les péchés qui se peuvent commettre; ce seroit une chose impossible: on trouvera un plus grand détail de ceux qui se commettent contre les Commandemens de Dieu, dans l'explication de ces mêmes Commandemens: il faut y avoir recours. Il faut aussi s'examiner avec soin sur ses penchans, sur ses habitudes, et sur les obligations de son état; et mettre au nombre de ses principaux péchés la négligence qu'on a de se faire instruire sur ses obligations, qui sont celles dont Dieu nous fera rendre un compte plus rigoureux dans son Jugement).

Prière après l'Examen.

O Pere des miséricordes, et Dieu de toute consolation, ne me reprenez pas dans votre colere, J'ai multiplié mes péchés à l'excès, et mes iniquités se sont élevées au dessus de ma

tête ; et , comme un fardeau pesant , elles se sont appesanties sur moi. La pourriture et la corruption ont pénétré jusqu'au fond de mon cœur ; il n'y a rien de sain dans mon ame. O mon Dieu, je reconnois mon ingratitude et ma folie , et je suis disposé à en recevoir les châtimens que je mérite. Non , je ne chercherai point à me justifier devant mon souverain Juge ; et je ne cacherai point à son Ministre mes iniquités , afin qu'elles soient cachées aux yeux de l'Univers au jour des vengeances.

On ne peut faire aucune priere plus utile pour se préparer à la Confession , que de réciter les Pseaumes de la Pénitence. Ce sont des actes d'une parfaite contrition , que Dieu a inspirés lui-même au Roi Prophète. Un seul verset bien médité suffiroit pour nous pénétrer des mêmes sentimens.

Immédiatement avant la Confession.

Agneau sans tache , qui êtes venu en ce monde pour effacer les péchés du monde , ô bon Pasteur , qui êtes venu chercher et sauver ce qui étoit perdu , je suis cette brebis égarée qui me suis éloignée de vous , en courant avec fureur après les funestés objets de mes passions. Je reviens enfin à vous , attiré par la douceur et par la force de votre grace. Je vous remercie d'avoir établi dans votre Eglise un Sacrement pour la rémission de mes péchés. Je vous demande très-humblement pardon d'avoir si souvent abusé de ce remede salutaire. Je vous conjure par le Sang adorable que vous avez répandu pour moi , de me faire la grace de réparer par cette Confession , tous les défauts de mes Confessions passées , et de ne point permettre que je me sépare jamais de vous. Ainsi soit-il.

Pendant la Confession.

Etant aux pieds du Prêtre, faites avec attention le signe de la Croix, en disant : *Au nom du Pere, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.* Ensuite : *Bénissez-moi, mon Pere, parce que j'ai péché.* Dites après, *Confiteor* jusqu'à *meâ culpâ* ; ou en françois : *Je confesse à Dieu, jusqu'à par ma faute.*

Confessez vos péchés avec de grands sentimens d'humilité ; et après vous être accusé de tous ceux dont vous vous êtes souvenu, dites : *Généralement je m'accuse de tous les autres péchés dont Dieu me connoît coupable, dont je ne me souviens pas : j'en demande pardon à Dieu ; et à vous, mon Pere, pénitence et absolution, avec résolution de m'en corriger moyennant la grace de Dieu.*

Inclinez-vous ensuite profondément, et frappez trois fois votre poitrine, en disant : *meâ culpâ, etc.* ou en françois : *par ma faute, etc.*

Vous étant relevé, écoutez avec attention ce que le Confesseur vous dira ; et recevez avec respect la pénitence qu'il vous imposera. S'il ne juge pas à propos de vous donner l'absolution, augmentez votre contrition ; mais bien loin de le presser, de murmurer, ou de vous plaindre, reconnoissez avec humilité que vous ne la méritez pas ; et proposez-vous de faire de bon cœur de nouveaux efforts pour vous en rendre digne.

Lorsque le Prêtre vous donnera l'absolution, recevez-la comme une grace qui ne vous étoit pas due : courbez votre corps, et baissez votre tête : et étant ainsi prosterné, renouvez votre acte de contrition, et dites ensuite cette Prière que le Prêtre fait pour vous.

Que la Passion de notre Seigneur Jesus-Christ,

les mérites de la bienheureuse Vierge Marie et de tous les Saints, les bonnes œuvres que je ferai par la grace de Dieu, et le mal que je souffrirai, me servent pour la rémission de mes péchés, pour l'augmentation de la grace, et pour la récompense de la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Après la Confession.

Après vous être retiré du Confessionnal, rendez grâces à Dieu du bienfait que vous venez de recevoir, et servez-vous-en comme d'un puissant motif pour exécuter la promesse que vous venez de faire de changer de vie, et de veiller sur vous-même pour ne plus tomber dans vos péchés.

Ne manquez en rien à la Pénitence qui vous a été donnée, et aux autres obligations que le Confesseur vous a imposées.

Prière après la Confession et l'Absolution.

Quelles actions de grâces ne vous dois-je pas, Seigneur, pour avoir rompu mes liens ! Que mon âme vous bénisse toujours, et qu'elle n'oublie jamais les grâces qu'elle a reçues de vous ; car c'est vous qui lui pardonnez toutes ses offenses, qui guérissez toutes ses langueurs ; qui l'avez délivrée de la mort, et qui la couronnez de miséricordes et de bienfaits. Vous ne m'avez pas traité selon mes péchés, et vous ne m'avez pas rendu ce que mes offenses méritoient. Faites, Seigneur, que je vous aime beaucoup, parce que vous m'avez remis beaucoup de péchés. Que votre grace m'apprenne efficacement que, renonçant à l'impiété et aux passions mondaines, je dois vivre désormais dans le siècle présent avec tempérance, avec justice et avec piété ; étant toujours dans l'attente de la béatitude que vous nous faites

espérer, et de l'avènement glorieux du grand Dieu notre Seigneur Jesus-Christ.

Priere après la Confession, si le Prêtre a jugé à propos de différer l'absolution.

Qui connoît, Seigneur, la grandeur de votre colere, et qui craint votre indignation autant qu'elle est redoutable ? Vous n'avez pas pardonné aux Anges, qui n'ont péché qu'une seule fois ; et qu'ai-je à me plaindre, si vous différez la rémission de tant de péchés dont je suis coupable en votre présence ? Je n'avois pas encore assez compris combien il est amer de vous avoir abandonné ; et vous voulez que je sache la différence qu'il y a d'être sous votre grace, ou d'être sous la servitude du démon.

Je redoublerai donc mes prieres, pour crier avec la Cananéenne : Seigneur, mon ame est misérablement tourmentée par le démon. Vos rebuts apparens ne l'ont point découragée ; et pourquoi n'attendrois-je pas avec la même patience vos délais ? Coupez, Seigneur, retranchez toute la pourriture de mon cœur, pourvu que vous me guérissiez. Ne permettez pas que je sois trompé par les apparences d'une paix flatteuse, qui endorme mon ame en cette vie, pour la réveiller au moment de la mort, dénuée de dignes fruits de pénitence.

Que j'apprenne dès-à-présent à m'humilier sous la puissante main de Dieu ; et, dans l'amertume où se trouvera mon ame, d'être privée de la nourriture céleste, qui n'appartient qu'aux enfans, mes larmes me serviroient de pain jour et nuit ; et alors je dirai chaque jour, quand viendrai-je et paroîtrai-je devant mon Dieu ? C'est donc cette tristesse salutaire que je vous demande, Seigneur, pour opérer dans le soin et la vigilance chrétienne une pénitence

stable ; afin que mes liens étant enfin rompus ,
je puisse vous offrir le Sacrifice de louanges
dans l'assemblée de vos Saints.

E X E R C I C E

pour la sainte Communion.

TOUT le monde sait assez que c'est un horrible sacrilège que de communier indignement , et qu'en profanant ainsi le Corps et le Sang de Jesus-Christ , on mange et on boit sa condamnation , comme S. Paul nous en assure. Mais plusieurs de ceux qui croient avoir une vive horreur de cet énorme péché , ne laissent pas d'en être coupables , sans le savoir : parce qu'ils s'imaginent faussement être en état de grâce , pendant qu'ils sont en effet les ennemis de Dieu. Qu'ils apprennent donc qu'on n'est pas en état de grâce , et que par conséquent on communie indignement : 1°. Quand on a encore volontairement de l'attache à quelque péché mortel , quoiqu'on s'en soit confessé. 2°. Quand , faute d'examen suffisant , ou par une mauvaise honte , ou par une ignorance volontaire , on ne s'est pas confessé de quelque péché mortel. 3°. Quand on n'a point quitté les occasions prochaines du péché. 4°. Quand on n'a point réparé le scandale qu'on a donné. 5°. Quand on retient injustement le bien d'autrui. 6°. Quand on n'a point tâché de réparer ses médisances , ses calomnies , ses faux témoignages. 7°. Quand on conserve dans son cœur de la haine , et des desirs de vengeance. 8°. Quand on mène une vie molle et sensuelle. 9°. Quand on aime le monde , ses honneurs et ses plaisirs.

Pour communier dignement, et pour tirer du profit de la sainte Communion, il faut y apporter deux sortes de dispositions. 1°. Les dispositions éloignées. 2°. Les dispositions prochaines.

Les dispositions éloignées sont :

1°. D'avoir pris un temps suffisant pour penser à cette grande action, et pour s'y disposer non-seulement par la Confession, si elle est nécessaire, mais encore par l'exercice de la pénitence, qui est toujours, et en tout temps, d'obligation pour les Chrétiens.

2°. D'avoir exercé envers le Prochain la charité et la justice que nous lui devons : la justice, en réparant le tort que nous aurions pu lui faire dans son bien et dans son honneur : la charité, en lui pardonnant de tout notre cœur les fautes qu'il auroit pu faire contre nous, en cherchant tous les moyens de nous réconcilier sincèrement avec lui, en le prévenant même par des marques d'estime et d'amitié, quand même ce seroit lui qui auroit tort, et non pas nous ; enfin, en faisant à son égard, tout ce que nous souhaitons que Jesus-Christ nous fasse à nous-mêmes, pour nous rendre dignes de le recevoir dans la sainte Communion.

3°. D'avoir commencé, au moins depuis quelque temps, à mener une vie vraiment chrétienne, éloignée de la vanité, de la dissipation, des plaisirs et des manières du monde ; une vie toujours utilement occupée, une vie de prières et de bonnes œuvres.

Il y a trois sortes de dispositions prochaines, qu'il faut apporter à la sainte Communion pour en tirer du profit : 1°. les unes précèdent cette sainte action : 2°. les autres l'accompagnent : 3°. les autres la suivent.

La première chose qu'il faut faire lorsqu'on pense à communier un certain jour, c'est d'examiner, quelques jours auparavant, si l'on a les dispositions éloignées dont nous avons parlé. 2°. Si, sans se flatter, on trouve en soi ces dispositions, il faut commencer par entrer dans un plus grand recueillement qu'à l'ordinaire, et faire le plus de bonnes œuvres que l'on pourra. 3°. Il faut bien sonder son cœur, pour voir s'il n'y a rien qui puisse déplaire au divin Hôte que nous attendons, à peu près comme nous faisons lorsqu'une personne de considération doit venir dans notre maison. 4°. Il faut tâcher que tout notre intérieur soit si bien arrangé et si bien réglé, que nous puissions dire à notre Seigneur, pour l'inviter de se donner à nous, ce qu'il nous dit pour nous engager de venir à lui. *Toutes choses sont préparées.* 5°. Un excellent moyen pour entrer dans toutes ces dispositions, c'est de se préparer toujours à la Communion, comme si, ce doit être la dernière de notre vie, c'est-à-dire, dans les mêmes dispositions que si on alloit mourir immédiatement après.

Les dispositions qui doivent accompagner le moment de la Communion, consistent dans de fervens actes de foi, d'espérance, de charité, d'humilité, de sacrifice de soi-même; mais il faut que ces actes partent du fond du cœur, et ne soient pas seulement dans l'esprit ou dans l'imagination; et pour cela il est nécessaire, par-dessus tout, d'être animé d'une foi vive et ardente, en approchant d'un Mystère que l'Eglise appelle par excellence, *Mystère de foi.*

Dans le moment qu'on reçoit la sainte Hostie, il faut demander ardemment à notre Seigneur qu'il nous change et nous transforme en

lui, comme il à change le pain en son Corps ; et le vin en son Sang ; qu'il nous ôte notre esprit et notre cœur, pour nous donner le sien ; afin que nous puissions dire avec l'Apôtre : *Ce n'est plus moi qui vis : c'est Jesus-Christ qui vit en moi.*

Après la sainte Communion, il faut se retirer dans l'endroit le plus tranquille de l'Eglise ; et là, se tenir pendant quelque temps dans un grand silence intérieur, en ne pensant qu'à écouter ce que J. C. dira à notre ame. 2^o. Il faut ensuite répandre son cœur en actions de grâces, en adorations, en offrande de soi-même, en desirs de ne plus vivre que pour J. C. 3^o. Il faut passer tout ce jour-là, d'une manière plus sainte qu'à l'ordinaire ; ensorte que ceux-mêmes qui ne savent pas que nous avons communié, puissent s'en appercevoir.

Les personnes qui communient souvent, doivent examiner devant Dieu si elles peuvent dire avec vérité qu'elles communient avec toutes ces dispositions.

Oraison de Saint Thomas d'Aquin, avant la Communion.

O Dieu tout-puissant et éternel, j'approche du Sacrement de votre Fils unique notre Seigneur Jesus-Christ : j'en approche comme un Malade du Médecin, pour en recevoir la guérison ; comme un criminel tout couvert de crimes, de la fontaine de miséricorde ; comme un aveugle, de la source de la lumière ; et comme un Pauvre, du Maître du ciel et de la terre. Daignez donc, Seigneur, par votre bonté infinie, guérir mon infirmité, nettoyer mes souillures, éclairer mon aveuglement, enrichir ma pauvreté, et couvrir ma nudité, afin que je reçoive le Pain des Anges, le Roi
des

des Rois, le Seigneur des Seigneurs, avec autant de respect, d'humilité, de contrition et de dévotion que je demande le salut de mon âme. Faites que je ne communie pas seulement au Corps et au Sang, mais aussi à l'esprit de notre Seigneur. O Dieu très-bon et très-miséricordieux, accordez-moi la grace de recevoir de telle sorte le corps adorable de votre Fils, ce corps qu'il a tiré du chaste sein de la Vierge sa Mère, que je puisse être incorporé et inséré à son Corps mystique dans l'éternité. Accordez-moi la grace de voir un jour face à face, et à découvert, ce Fils bien-aimé, que je me propose de recevoir maintenant voilé sous les espèces du pain et du vin. Ainsi soit-il.

Aspirations.

Venez, ô mon aimable Seigneur, et faites excellentement en moi ce pourquoi vous y venez.

Je ne suis que péché ; je ne suis qu'une misérable créature ; je suis rempli d'iniquités : je le confesse, ô mon Jésus : mais je sais aussi par expérience, que vos miséricordes sont au dessus de toutes mes offenses.

O le bien-aimé de mon cœur, ne différez pas plus long-temps de venir !

Ah ! mon Dieu, que je desire ardemment que vous veniez habiter dans mon cœur.

Quand le Prêtre tient entre ses mains le saint Ciboire, il faut dire trois fois, en frappant sa poitrine : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.

Quand le Prêtre fait le signe de la Croix avec l'Hostie, dites de cœur seulement : Que le Corps de notre Seigneur J. C. garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Après la Communion. Adorez en silence J. C. dans votre cœur, écoutez-le, offrez-vous à lui: et ensuite vous direz les prières suivantes, ou quelques autres.

O Dieu, notre souverain Seigneur, que votre nom est grand dans toute la terre ! Qu'est-ce que l'homme, pour que vous daigniez vous souvenir de lui ? Qu'est-ce que le Fils de l'homme, pour être honoré de votre visite ? O qu'heureuse est la Nation qui vous a pour Dieu ! Heureux le Peuple que vous avez choisi pour votre héritage ! Je bénirai le Seigneur en tout temps : ses louanges seront toujours en ma bouche ; mon ame se glorifiera en lui, et je dirai à tous les hommes : Célébrez avec moi la magnificence du Seigneur.

J'ai cherché le Seigneur, et il m'a exaucé. Le Pauvre a crié, et il l'a entendu. O mon ame, goûtez, et voyez combien le Seigneur est doux ! O qu'on est heureux d'espérer en lui ! Le Seigneur est bon envers tous, et ses miséricordes sont au dessus de toutes ses œuvres. Y a-t-il quelqu'un qui, comme vous, soit par excellence, *Celui qui est ?* qui doit être loué avec un profond respect, et qui se rende si célèbre par ses miracles : Rien n'est comparable au Seigneur, en sainteté : nulle puissance n'est comparable à celle de notre Seigneur.

Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'il est venu visiter son serviteur ; afin qu'étant délivré de la puissance des ennemis de mon salut, je le serve sans crainte dans la sainteté et dans la justice, tous les jours de ma vie.

O mon ame, glorifiez le Seigneur ; et vous, mon esprit, soyez ravi de joie en mon Sauveur et mon Dieu, de ce qu'il a daigné regarder la bassesse de son serviteur. Il a fait

en moi de grandes choses, lui de qui le nom est saint.

Autre Priere après la Communion.

O mon Seigneur, puisque vous avez élevé mon ame dans une union si admirable avec vous, faites que je n'estime plus que vous, que je regarde toutes les créatures comme infiniment éloignées de moi; et que, n'étant plus qu'une même chose avec vous, je me sépare entièrement du monde; que je n'aie plus d'affections que celles que vous me donnerez; que mon ame ne soit touchée que de ce que vous voudrez, et de ce qui vous touche vous-même.

Que l'Eucharistie soit ma nourriture perpétuelle: qu'elle soit toujours la consolation, la joie et les délices de mon ame: qu'elle me fasse perdre le goût et le plaisir que l'on trouve dans les créatures.

Qu'elle soit en moi une source continuelle de vie et de grace. Que je l'honore sans cesse en moi par un regard qui me porte à vous adorer continuellement. Qu'elle me rassassie entièrement, et que je m'estime heureux de posséder en terre le pain qui fait la félicité des Anges. Que je ne désire rien davantage. Soyez, Seigneur, l'ame de mon ame; et que toutes mes pensées, tous mes mouvemens et toutes mes actions, procèdent de vous et de votre esprit, comme les actions naturelles du corps procèdent de l'ame, sans laquelle il n'agirot, ni ne vivroit point.

Comme l'Eucharistie est au milieu de votre Eglise ce que la fontaine étoit dans le paradis de la terre, faites qu'elle soit en moi une source qui réjaillisse jusqu'à la vie éternelle: qu'elle

tempere les ardeurs de ma concupiscence, qu'elle détruise la semence du péché qui est en moi, pour y être une semence de vie et d'immortalité : qu'elle me donne une marque de son efficacité, en me rendant plus fort et plus vigilant contre les occasions du péché, par lesquelles je me laissois entraîner auparavant.

Que cette divine Eucharistie me fasse aimer la retraite, le silence, et l'éloignement des créatures, comme elle en demeure toujours séparée dans les tabernacles où elle repose. Que mes chastes délices soient d'être incessamment aux pieds de ses sacrés Autels, pour y adorer et pour y étudier les exemples merveilleux de cette humilité prodigieuse, de cet étonnant silence, de cette vie toute intérieure, et de cet anéantissement continu devant la Majesté de Dieu. Ainsi soit-il.

E X P L I C A T I O N

Des Commandemens de Dieu.

LES Chrétiens ne sont pas seulement obligés de savoir par cœur les Commandemens de Dieu ; mais ils doivent encore s'appliquer sérieusement à en pénétrer l'étendue.

Comme le *Symbole* est la règle de notre foi, le *Décatalogue* est la règle de notre conduite. C'est sur ces deux règles que nous serons jugés.

La loi de Dieu est un flambeau pour nous éclairer dans toutes nos démarches. Si nous ne consultons point cette divine lumière à chaque action que nous faisons, nous sommes sûrs de nous égarer, et de nous perdre éternellement.

Afin de rendre cette explication plus facile et plus utile, on a cru qu'il étoit à propos de la faire par demandes et par réponses.

Des Commandemens de Dieu en général.

Demanda. Dieu, en creant l'homme, lui a-t-il donné quelque loi ?

Réponse. Dieu, en creant l'homme, lui a donné et a gravé dans son cœur la *Loi naturelle*, qui pût lui servir de flambeau pour connoître le mal qu'il devoit éviter, et le bien qu'il devoit pratiquer pour arriver à la fin pour laquelle il l'avoit créé, c'est-à-dire, à la vie éternelle.

D. Qu'est-ce que la Loi Naturelle ?

R. La Loi naturelle n'est autre chose que la droite raison que tous les hommes sont obligés de suivre dans toutes leurs actions, ensorte que Dieu même ne peut pas les en dispenser, parce que cette Loi étant une émanation de l'Esprit de Dieu, et une participation de la Loi éternelle, elle est invariable.

D. Dieu, n'a-t-il donné aux hommes que cette Loi naturelle pour la regle de leur conduite dans toutes les actions de leur vie ?

R. Outre cette Loi naturelle, Dieu avoit donné aux Juifs de certains préceptes, qui régloient la Police de ce Peuple ; c'est ce qu'on appelle la *Loi de Moïse* ; mais ces préceptes n'étoient que pour ce Peuple seulement, et ils ont été abolis par J. C. Jesus-Christ lui-même a donné des préceptes particuliers aux Chrétiens ; et c'est ce que nous appellons la *Loi Evangélique*. Mais quant à ce qui regarde tous les hommes en général, Chrétiens, Juifs, Payens, Dieu ne leur a donné pour regle commune de leur conduite, que la seule Loi naturelle, c'est-à-dire, les lumieres de la droite raison, que tous les hommes sont indispensablement obligés de suivre. Tout ce que Dieu a fait pour faciliter aux hommes la connois-

sance et la pratique de cette Loi naturelle, c'est qu'il l'a écrite lui-même sur deux tables de pierre, afin de la rendre plus sensible aux hommes, et c'est ce que nous appelons *la Loi écrite*.

D. La Loi écrite ne diffère donc en rien de la Loi naturelle?

R. La Loi écrite ne diffère en rien de la Loi naturelle, quant aux préceptes qui y sont contenus; ce sont les mêmes préceptes, c'est absolument la même Loi: la seule différence qu'il y a, c'est que cette Loi, qui avoit été écrite dans le cœur de l'homme, au moment de sa création, étant venue à s'obscurcir par le péché des hommes, et ne pouvant presque plus être lue de l'homme à cause de cet obscurcissement, Dieu a voulu l'exposer à ses yeux d'une manière sensible; en l'écrivant sur deux tables de pierre.

D. Où est contenue cette Loi naturelle ainsi renouvelée et écrite du doigt de Dieu même?

R. Cette Loi est contenue dans ce que nous appelons le *Décatalogue*?

D. Que signifie ce mot *Décatalogue*?

R. Ce mot signifie les dix paroles, ou les dix Commandemens de Dieu.

D. A qui le *Décatalogue* a-t-il été donné?

R. Le *Décatalogue* a été donné aux Juifs après qu'ils furent sortis de la captivité de l'Egypte, et qu'ils furent arrivés à la montagne de Sinai.

D. Quelles furent les circonstances avec lesquelles Dieu donna aux Juifs ces dix Commandemens?

R. Dieu se fit entendre à tout le monde de dessus la montagne de Sinai; par une voix terrible: cette voix étoit accompagnée de tonnerres et d'éclairs, et du son éclatant d'une

trompette; la montagne étoit toute couverte de fumée, comme d'une fournaise embrasée. Tout le peuple fut saisi de crainte, et resta comme étourdi au pied de la montagne, n'osant avancer plus loin. Moïse monta seul sur la montagne, et Dieu lui ordonna d'aller publier au Peuple les dix Commandemens qu'il venoit de lui apprendre; et une autre fois, Dieu lui donna ces mêmes Commandemens écrits sur deux tables, après que Moïse eût jeûné quarante jours et quarante nuits sur une montagne, et qu'il eût été pendant tout ce temps-là avec Dieu.

D. Pourquoi Dieu a-t-il donné ces dix Commandemens sur deux tables, et non pas sur une seule ?

R. Dieu a voulu distinguer les Commandemens qui le regardent immédiatement, d'avec ceux qui regardent le prochain : de ces dix Commandemens, les trois premiers regardent Dieu immédiatement, et ils composent la première table : les autres regardent immédiatement le Prochain, et ils composent la seconde table.

D. Tous les Commandemens de Dieu se réduisent donc à l'amour de Dieu et du Prochain ?

R. Oui : Jésus-Christ dit lui-même que toute la Loi et les Prophètes sont renfermés dans le Commandement de l'amour de Dieu et du Prochain.

D. Ne sommes-nous pas obligés de nous aimer nous-mêmes ? Pourquoi donc Dieu n'a-t-il point renfermé ce Commandement dans le Décalogue ?

R. Il est constant que nous sommes obligés de nous aimer nous-mêmes, puisqu'il est écrit dans l'ancien et dans le nouveau Testament :

Vous aimerez votre Prochain comme vous-mêmes. Mais l'amour que nous devons avoir pour nous-mêmes, consiste à nous aimer pour Dieu, c'est-à-dire, à ne chercher notre bonheur qu'en Dieu, à lui rapporter toutes nos actions, et à tendre à lui uniquement. Or, s'aimer de la sorte, c'est aimer Dieu; et par conséquent, nous ne pouvons accomplir le précepte d'aimer Dieu, sans accomplir celui de nous aimer nous-mêmes.

D. Quelle est la récompense attachée à l'observation des Commandemens de Dieu ?

R. La récompense attachée à l'observation des Commandemens de Dieu, est la vie éternelle.

D. Est-il possible à l'homme de garder tous les Commandemens de Dieu ?

R. Cela est impossible sans la grace; et même, sans la grace, on n'en peut garder aucun, ni faire aucune bonne œuvre qui conduise à la vie éternelle; mais cela est possible avec la grace; et comme Dieu ne commande pas des choses impossibles, en nous commandant, il nous avertit de faire ce que nous pouvons, et de lui demander ce que nous ne pouvons pas; et il nous aide afin que nous le puissions.

D. En quels termes les Commandemens de Dieu sont-ils rapportés dans l'Écriture Sainte ?

R. Voici comment ils sont rapportés au Chapitre vingtième de l'Exode.

Les Commandemens de Dieu en la manière qu'ils sont exprimés dans l'Écriture.

I. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude; vous n'aurez point d'autre Dieu devant ma face. Vous ne vous ferez point d'image taillée, ni aucune figure des choses qui

sont au ciel, sur la terre ou dans les eaux, pour les adorer, ni pour les servir.

II. Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain: car le Seigneur ne tiendra pas pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu.

III. Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat. Vous travaillerez et ferez tous vos ouvrages pendant six jours; le septieme est le Sabbat, ou le jour du repos du Seigneur votre Dieu; vous ne ferez aucune œuvre en ce jour, ni vous, ni votre fils, ni votre servante, ni vos bestiaux, ni l'étranger qui est parmi vous.

IV. Honorez votre pere et votre mere, afin que vous viviez long-temps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

V. Vous ne tuerez point.

VI. Vous ne commettrez point d'adultere.

VII. Vous ne déroberez point.

VIII. Vous ne porterez point faux témoignage contre votre Prochain.

IX. Vous ne désirerez point la femme de votre Prochain.

X. Vous ne désirerez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui lui appartienne.

D. Pourquoi fait-on apprendre aux Chrétiens les Commandemens de Dieu d'une autre manière qu'ils ne sont rapportés dans l'Écriture?

R. Il est à propos que les Fideles sachent les Commandemens de Dieu en la manière qu'ils sont contenus dans l'Écriture. Mais c'est pour soulager la mémoire, et faciliter aux plus grossiers le moyen de les retenir, qu'on les a mis en une espece de vers. Au reste, ce changement n'est que dans les termes, et nullement dans les choses qui y sont contenues.

Les mêmes Commandemens en termes plus abrégés.

1. Un seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.
3. Les Dimanches tu garderas : en servant Dieu dévotement.
4. Tes Pere et Mere honoreras, afin que tu vive longuement.
5. Homicide point ne seras, de fait, ni volontairement.
6. Impudique point ne seras, de corps ni de consentement.
7. Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient.
8. Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement.
9. L'œuvre de chair ne désireras, qu'en mariage seulement.
10. Biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injustement.

Des Commandemens de Dieu en particulier ;
 SUR LE PREMIER COMMANDEMENT: *Un seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement.*

AFIN de faciliter l'intelligence de ce premier Commandement, nous allons le diviser en deux parties. Nous expliquerons premierement ces paroles : *Un seul Dieu tu adoreras* ; ensuite nous expliquerons ces autres paroles : *Et aimeras parfaitement.*

Un seul Dieu tu adoreras.

D. Quel est le sens de ces paroles : *Un seul Dieu tu adoreras* ?

R. Il faut remarquer avant toutes choses ;

que dans ce Commandement, comme dans tous les autres, il y a un précepte et une défense. Dieu nous y commande certains devoirs : Dieu nous y défend certains défauts. Nous allons donc examiner premierement ce qui nous est ordonné par ces paroles, ensuite ce qui nous est défendu.

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par ces paroles : *Un seul Dieu tu adoreras !*

R. Dieu nous ordonne de l'adorer et de le servir lui seul.

D. Qu'est-ce qu'adorer Dieu et le servir ?

R. Adorer et servir Dieu, c'est rendre à Dieu l'honneur, le respect et l'obéissance que nous lui devons, comme à notre Créateur et à notre souverain Seigneur.

D. Comment appelle-t-on cette disposition intérieure qui nous fait rendre à Dieu l'honneur, le respect et l'obéissance que nous lui devons ?

R. On appelle cette disposition intérieure, *l'esprit de Religion, la vertu de Religion* ; et on appelle ainsi cette disposition intérieure, parce qu'elle nous lie, nous attache, nous dévoue et nous consacre tout entiers au service de Dieu.

D. En combien de maniere la vertu de Religion nous fait-elle adorer et servir Dieu ?

R. La vertu de Religion nous fait adorer et servir Dieu en deux manieres : 1^o. par des actes intérieurs : 2^o. par des actes extérieurs. Dieu, en nous créant, nous a donné une ame et un corps ; par conséquent nous sommes obligés de faire servir ces deux parties de notre être à son honneur et à sa gloire.

D. Quels sont les actes intérieurs de Religion ?

R. Les actes intérieurs de Religion consis-

vent dans des actes de foi, d'espérance, de charité. Par les actes de foi, on reconnoît et on honore la souveraine vérité de Dieu : par les actes d'espérance, on honore sa souveraine justice et sa souveraine bonté : par les actes de charité, on honore toutes ses perfections, ou accomplit parfaitement toutes ses pensées et toutes ses actions.

D. Quels sont les actes extérieurs par lesquels la vertu de Religion nous fait honorer Dieu ?

R. Ces actes extérieurs consistent dans de certaines actions et dans de certains mouvemens de notre corps, par lesquels nous marquons à Dieu le respect que nous avons pour lui : par exemple, la modestie dans l'Eglise et dans nos prières ; la modestie dans nos paroles, dans nos regards, dans nos gestes, afin de ne point scandaliser le Prochain : la modestie, quand même nous ne sommes vus de personne, par respect pour la présence de Dieu.

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ces paroles : *Un seul Dieu tu adoreras !*

R. Dieu, en nous commandant de l'adorer et de le servir seul, nous défend en même temps tout ce qui est opposé à cette adoration et à ce service.

D. Qu'est-ce qui est opposé à l'adoration et au service de Dieu seul ?

R. Ce sont tous les péchés opposés à la Foi, à l'Espérance, à la Charité, à l'esprit de Religion. Nous les avons spécifiés dans l'*Examen de conscience*. Voyez ce qui y est marqué.

Et aimeras parfaitement.

D. Qu'est-ce qui nous est commandé par ces paroles : *Et aimeras parfaitement !*

R. Il nous est commandé de n'aimer que Dieu seul, de l'aimer de tout notre cœur, de
sout

tout notre esprit, de toute notre ame, et de toutes nos forces.

D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu?

R. L'amour de Dieu est une pente, une inclination, un poids qui porte notre ame vers Dieu, qui nous fait tendre incessamment vers lui, qui nous attache fortement à lui, et qui fait que nous le préférons à toutes choses, à nos biens, à nos amis, et à notre vie même. Aimer Dieu, c'est aimer tout ce qu'il aime, c'est haïr tout ce qu'il haït, c'est approuver tout ce qu'il fait, c'est trouver bon tout ce qu'il lui plaît de nous envoyer, maladie ou santé, richesses ou pauvreté : aimer Dieu, c'est gémir de nous voir séparés de lui, c'est soupirer sans cesse vers sa possession.

D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu *de tout son cœur*?

R. Aimer Dieu de tout son cœur, c'est 1^o. ne point partager son cœur entre Dieu et la créature, mais le donner tout entier à Dieu, et n'aimer que lui seul; ou, si on aime quelque chose avec Dieu, ne l'aimer que pour Dieu: c'est 2^o. l'aimer de toute l'étendue et de toute l'affection de son cœur.

D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu *de tout son esprit*?

R. Aimer Dieu de tout son esprit, c'est consulter en tout la loi de Dieu, pour y conformer ses pensées et ses actions: c'est n'approuver que ce que Dieu approuve; c'est goûter et savourer sa loi et sa conduite, comme nous voyons qu'il arrive entre deux véritables amis.

D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu *de toute son ame*?

R. Aimer Dieu de toute son ame, c'est régler tous ses sens et toutes ses passions selon

Le

la volonté de Dieu, veiller sur tous leurs mouvemens, pour les empêcher de se porter à des choses défendues, et les réprimer lorsqu'ils préviennent la raison.

D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu de toutes ses forces ?

R. Aimer Dieu de toutes ses forces, c'est s'armer de courage pour vaincre les peines et les difficultés que nous pourrions trouver à pratiquer la vertu, et à obéir à Dieu dans les choses qui répugnent à notre nature corrompue.

D. Le précepte de l'amour de Dieu nous oblige-t-il à rapporter toutes nos actions à sa gloire, et à n'en faire aucune que pour lui ?

R. L'obligation de rapporter à Dieu toutes nos actions nous est expressément marquée dans ces paroles de S. Paul : *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque chose, faites-le pour l'amour de Dieu.* Les Pères et les Saints ont toujours entendu ces paroles de l'Apôtre comme un vrai précepte. Tout nous y engage. 1°. Nous sommes les créatures de Dieu. 2°. Nous sommes ses esclaves. 3°. J. C. nous a rachetés. 4°. Dieu nous conserve et concourt avec nous dans toutes nos actions. 5°. Dieu est notre dernière fin.

D. Sommes-nous obligés, sous peine de péché mortel, d'aimer Dieu en la manière qui vient d'être expliquée ?

R. Le précepte de l'amour de Dieu nous oblige à tout ce qu'on vient de dire, mais il n'oblige pas également à tout. Il oblige à quelques articles sous peine de péché mortel ; il oblige à d'autres sous peine de péché véniel ; et souvent même Dieu n'impute que comme des fautes légères, celles que nous faisons en n'accomplissant par les articles de préceptes

autant que nous le faisons, eu égard à notre foiblesse.

D. A quoi principalement nous oblige le précepte de l'amour de Dieu sous peine de péché mortel ?

R. Le précepte de l'amour de Dieu nous oblige indispensablement, et sous peine de péché mortel et de damnation, à avoir un amour dominant pour Dieu, et à lui rapporter le gros de notre vie et de nos actions.

On appelle *amour dominant* celui qui l'emporte sur tout autre amour. Ainsi l'amour dominant d'un intempérant, c'est la bonne chère; car quoiqu'il aime en même-temps les richesses, les honneurs, etc. il aime beaucoup mieux la bonne chère, et il l'aime aux dépens de son honneur et de ses richesses. Il en est de même d'un voluptueux, etc.

Voilà donc ce que c'est que l'amour de Dieu dominant dans notre cœur; c'est un amour qui fait que nous préférons tellement Dieu à toutes choses, que nous aimerions mieux perdre nos biens, nos amis, notre santé et notre vie, que de commettre un seul péché mortel, et cela, parce que le péché offense Dieu.

Si cet amour cesse d'être dominant dans notre cœur, et si nous y laissons dominer quelque autre amour, nous péchons mortellement contre le précepte d'aimer Dieu, et nous tombons dans un état de damnation. C'est l'amour de Dieu dominant qui fait les justes; c'est l'amour dominant des créatures qui fait les impies et les réprouvés.

D. Par quel moyen pouvons-nous acquérir l'amour de Dieu ?

R. L'amour de Dieu est un don de Dieu, et le don le plus précieux: ainsi, nous ne pou-

vous pas l'acquérir ni le conserver par tous nos efforts. C'est le Saint-Esprit qui le forme en nous. Mais nous pouvons, avec la grace de Dieu, nous disposer, et aussi lorsqu'il est en nous, l'augmenter, principalement en trois manières : 1. En ôtant de notre cœur les obstacles à cet amour, c'est-à-dire, en diminuant l'amour des créatures et l'amour propre : 2. En considérant attentivement les motifs qui peuvent nous engager à aimer Dieu : 3. En produisant souvent des actes de cet amour.

D. Quels sont les principaux motifs qui peuvent nous engager à l'amour de Dieu ?

R. L'homme est d'autant plus coupable de ne pas aimer Dieu par-dessus toutes choses, que toutes chose l'engagent à cet amour. 1. Dieu renferme en lui-même tout ce qui est capable d'attirer notre amour, beauté, bonté, sagesse, justice, vérité, etc. 2. L'homme a été créé pour aimer Dieu : c'est-là la fin de sa nature. 3. L'homme ne peut être que malheureux et déréglé, s'il n'aime point Dieu : cherchons ailleurs, tant que nous voudrons, notre bonheur, nous ne l'y trouverons jamais. 4. La reconnaissance nous engage à aimer Dieu. Il ne nous a jamais fait que du bien, et il ne s'est point rebuté par nos péchés.

D. Qu'est-ce qu'un acte d'amour de Dieu ?

R. Un véritable acte d'amour de Dieu est un mouvement du cœur, par lequel nous prenons Dieu pour notre partage, et pour notre dernière et unique fin. Voici un exemple dans David de ce véritable acte d'amour de Dieu : *Mon cœur vous a dit : Seigneur, je vous ai cherché : Seigneur, je vous chercherai.* Il ne dit pas, ma langue vous a dit, mon esprit vous a dit ; mais *mon cœur vous a dit,*

D. Quand sommes-nous obligés de faire des actes d'amour de Dieu ?

R. Nous devons faire des actes d'amour de Dieu le plus souvent qu'il nous est possible ; mais on y est indispensablement obligé , 1°. quand on a perdu la grace de Dieu , parce que ce n'est qu'en aimant Dieu qu'on recouvre la grace perdue ; car , comme dit S. Jean , *celui qui n'aime point Dieu , demeure dans la mort du péché* : 2°. Quand on sent que la charité se refroidit , et que la cupidité se fortifie tellement qu'on est prêt à perdre la charité , si on ne l'anime par des actes fréquens et fervens : 3°. quand on se sent pressé de quelque tentation violente , qui pourroit nous faire tomber dans le péché mortel.

D. Quels sont les péchés opposés au précepte de l'amour de Dieu.

R. Nous les avons marqués dans *l'Examen de conscience.*

IIe. Commandement. *Dieu en vain tu ne jureras , ni autre chose pareillement.*

D. Que signifient ces paroles : *ni autre chose pareillement.*

R. Ces paroles signifient que non-seulement on ne doit pas jurer en vain par le nom de Dieu , mais encore qu'on ne doit pas le faire par le nom des créatures , pas même par le nom des choses inanimées , parce que , comme notre Seigneur nous l'apprend , jurer par les créatures , c'est jurer indirectement par celui qui les a faites et qui les conserve.

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par ce second Commandement ?

R. Il nous ordonne d'honorer son saint nom en l'invoquant , et en lui rendant les louanges qui lui sont dues.

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par la défense qu'il nous fait de prendre son nom en vain ?

D. Dieu, en nous défendant de prendre son nom en vain, nous défend, 1. de jurer pour attester une chose fautive, ce qui s'appelle *parjure* ; 2. de jurer qu'on fera une chose mauvaise et défendue ; 3. de jurer pour attester une chose véritable, mais qui est de peu d'importance, et où il n'y a point une nécessité absolue de jurer ; 4. de manquer à accomplir une bonne chose qu'on a promise par serment ; ce qui est encore une autre espèce de parjure ; 5. de jurer par habitude, quoiqu'on n'ait pas dessein de jurer, par exemple, de dire : ma foi, par Dieu, etc.

D. Qu'est-ce que jurer ?

R. Jurer, c'est prendre Dieu à témoin de quelque chose.

D. Le jurement est-il toujours défendu ?

R. Non, le jurement n'est pas toujours défendu, et il y a des occasions où le jurement est un acte de Religion, quand on le fait selon la vérité, selon la justice, et avec respect.

D. Pourquoi dites-vous que le jurement est un acte de Religion, quand il est fait avec de bonnes circonstances ?

R. Je dis que le jurement est un acte de Religion, quand il est fait avec de bonnes circonstances : 1. Parce qu'en prenant Dieu à témoin, on reconnoît par-là qu'il est la vérité essentielle, et qu'il ne peut mentir ni approuver le mensonge ; 2. Parce qu'on fait paroître qu'on a une si grande idée du respect qui est dû à Dieu, qu'on ne peut pas supposer qu'un homme veuille mentir, après l'avoir pris à témoin de la vérité de ce qu'il dit.

D. Quelles sont les occasions où il est permis de jurer ?

R. Il est permis de jurer quand il est nécessaire qu'on ajoute foi à ce que nous disons, et qu'on ne veut pas y ajouter foi, à moins que nous ne prenions Dieu à témoin.

D. Y a-t-il des occasions où il soit non-seulement permis de jurer, mais où nous soyons obligés à le faire ?

R. Nous sommes obligés à jurer en justice, c'est-à-dire, lorsque les Juges exigent de nous ce jurement.

D. Est-il permis quelquefois de faire jurer les autres ?

R. Il est permis aux Juges d'exiger le serment, lorsqu'ils voient que cela est nécessaire pour rendre la justice. Cela est aussi permis à un Particulier, lorsqu'il a un véritable sujet de se méfier d'un autre en chose de conséquence.

D. Est-il permis de faire jurer un autre quand on a un véritable sujet de croire qu'il fera un parjure.

R. Cela n'est point permis : 1. Parce qu'il n'est pas permis de donner volontairement occasion à son Prochain d'offenser Dieu : 2. Parce qu'on ne tire aucune utilité de ce serment ; car celui qui le fait jurer, n'obtient point ce qu'il souhaite.

D. N'est-ce pas du moins une consolation de connoître et de faire connoître aux autres que cet homme est un fripon et un parjure ?

R. C'est une consolation du démon ; mais un Chrétien peut-il trouver sa consolation dans une action par laquelle la majesté de Dieu a été outragée, et par laquelle son frere a perdu son honneur et son ame ?

D. N'est-on pas obligé de garder un serment faux et injuste ?

R. Non-seulement on n'y est pas obligé, mais cela n'est pas permis. On a commis un grand péché en jurant de la sorte, et on en commettrait un second en exécutant ce qu'on a promis par serment.

D. Qu'est-ce que le blasphème ?

R. Le blasphème est, à proprement parler, toute parole injurieuse à Dieu ; par exemple, lorsqu'on lui attribue quelque défaut, ou lorsqu'on nie qu'il ait telle ou telle perfection. Le blasphème est aussi une parole injurieuse aux Saints. Parce que les injures qu'on leur fait retournent contre Dieu même ; comme les honneurs qu'on leur rend se rapportent à Dieu.

D. Qu'est-ce que l'exécration ?

R. L'exécration est un jurement par lequel on appelle Dieu, non-seulement comme témoin de ce qu'on dit, mais encore comme vengeur, en cas qu'on mente ; par exemple lorsqu'on dit : Dieu me punisse si cela est, ou si cela n'est pas.

D. Qu'est-ce que l'imprécation ?

R. L'imprécation est un jurement qu'on fait en menaçant quelqu'un de lui faire du mal ; par exemple, quand on dit : Dieu me damne, si je ne te fais tel ou tel mal.

D. Quelles sont les choses qui nous exposent le plus aux juremens ?

R. Ce sont 1. les cabarets, 2. le jeu, 3. la compagnie des jureurs, 4. la vanité qui fait qu'on croit qu'il est du bel air de jurer, 5. le respect humain qui fait qu'on a honte de ne pas faire comme les autres.

D. Quelle raison apporte-t-on ordinairement pour excuser ses juremens.

R. On se croit ordinairement bien excusé de ses juremens, lorsqu'on dit, 1. qu'on en a une habitude qu'on ne peut pas vaincre; 2. qu'on est naturellement prompt, mais que cela ne dure point; 3. que c'est beaucoup plus la faute de ceux qui, connoissant notre promptitude, ne s'abstiennent pas de nous donner occasion de nous fâcher et de jurer.

Mais toutes ces raisons sont frivoles et n'excusent point devant Dieu. Si on a la mauvaise habitude de jurer, il faut se faire violence pour la vaincre, il faut être continuellement attentif sur soi-même pour réprimer les saillies de ce tempérament: en un mot, il faut travailler incessamment à se former une si grande idée du respect qui est dû à Dieu, qu'on ne puisse pas être surpris dans les occasions imprévues.

III. Commandement. *Les Dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement.*

D. Que signifie le mot de *Dimanche* ?

R. Ce mot est composé de deux mots, et signifie *le jour du Seigneur*. C'est le premier jour que Dieu ait fait, et il est consacré particulièrement au culte de la sainte Trinité.

D. Que signifie le mot de *Sabbat* ?

R. Ce mot signifie *repos*; et il est ainsi appelé, parce que Dieu, après avoir employé six jours à la création du monde, se reposa le septième, qui est celui que nous appellons le *Samedi*.

D. Que doit-on entendre, quand il est dit que Dieu se reposa le septième jour ?

R. On ne doit pas entendre que Dieu se soit fatigué en créant le monde, puisqu'il l'a créé d'une seule parole. Ce repos de Dieu ne veut

donc rien marquer autre chose ; sinon qu'il cessa la création du monde.

D. Pour quelle raison l'Eglise veut-elle sanctifier le Dimanche au lieu du Samedi ?

R. Les raisons qui ont engagé l'Eglise à substituer le Dimanche à la place du Samedi, sont
 1. parce que notre Seigneur est ressuscité ce jour-là ; et qu'ayant achevé l'œuvre de notre rédemption, il a commencé à entrer dans son repos, qui est un repos réel et véritable, comme son travail a été réel et véritable : car il s'est véritablement fatigué pour opérer notre rédemption, au lieu que le travail et le repos de Dieu n'ont point été un véritable travail, ni un véritable repos, mais un mystere qui figuroit le travail et le repos de Jesus-Christ : ainsi, ce sont les Chrétiens, et non pas les Juifs, qui honorent véritablement le repos de Dieu. 2. L'Eglise a choisi le Dimanche, parce que ç'a été ce jour-là que le S. Esprit est descendu sur les Apôtres pour affermir toute l'Eglise dans cette loi spirituelle et toute d'amour, que J. C. lui avoit donnée.

D. Le repos que les Chrétiens sont obligés d'observer le Dimanche, est-il précisément le même que les Juifs étoient obligés d'observer le Samedi ?

R. Il y a deux choses à remarquer dans le précepte que Dieu a donné aux Juifs de se reposer le septieme jour : la premiere chose est l'esprit du précepte : la seconde est la lettre du précepte.

1. L'esprit du précepte, c'est-à-dire, l'intention que Dieu a eue en nous le donnant, est de nous apprendre l'obligation que nous avons d'adorer et de servir le Dieu qui nous a créés, et de nous abstenir de tout ce qui

pourroit nous détourner de lui rendre ce service et cette adoration. Or, cette obligation vient de la Loi naturelle même, qui est invariable, et qui ne souffre aucune dispense; par conséquent elle regarde tous les hommes. Et c'est en cela précisément que consiste le repos que Dieu ordonne dans ce troisième commandement; et les Chrétiens sont indispensablement obligés à l'observer principalement les Dimanches, comme les Juifs étoient obligés de l'observer principalement le Samedi.

2. La lettre du précepte, c'est-à-dire, l'obligation d'honorer Dieu, en cessant de travailler, et en observant certaines pratiques particulières, ne regardoit précisément que les Juifs; et l'Eglise, inspirée et conduite par le Saint-Esprit, a pu changer ces exercices de piété, et en substituer d'autres, comme elle l'a fait effectivement. Elle auroit pu même ne pas obliger ses enfans à la cessation du travail: et en effet, elle permet encore, par la bouche des Pasteurs, de travailler le Dimanche, quand cela est nécessaire pour la conservation des fruits de la terre, ou pour quelque autre raison qui regarde l'utilité de ses enfans: et en cela elle ne fait que suivre la pratique et l'esprit de J. C. même, qui dit que l'homme n'a pas été fait pour le Sabbat, mais que le Sabbat a été institué pour le bien de l'homme. Si donc Dieu a fait observer si rigoureusement aux Juifs, qui étoient un peuple charnel et grossier, la lettre de ce précepte, ce n'étoit qu'afin de faire connoître aux Chrétiens, qui sont le peuple spirituel, avec quelle exactitude il vouloit qu'ils se conformassent à l'esprit de ce même précepte. Aussi S. Paul dit-il que J. C. est venu pour nous delivrer de la servitude de la loi,

et pour nous établir dans la liberté des enfans de Dieu.

D. A quoi les Chrétiens sont-ils obligés, pour accomplir ce précepte selon la lettre ?

R. L'Eglise ne nous ordonne que deux choses extérieures pour accomplir ce précepte selon la lettre : la première, c'est d'assister au Saint Sacrifice de la Messe : la seconde, c'est de nous abstenir de travailler.

D. Quel est le travail qui nous est défendu les Fêtes et les Dimanches ?

R. Il ne nous est pas seulement défendu d'exercer le travail qui ne convient qu'aux Artisans, aux Laboureurs, et aux valets ; mais encore de vaquer ces jours-là aux affaires séculières, et généralement à tout ce qui peut nous détourner du service de Dieu, et de la méditation des choses de notre salut.

D. Ne peut-on rien vendre, ni rien acheter les jours de Fêtes et de Dimanches ?

R. On doit, autant que cela se peut, prévoir les choses dont on aura besoin les Dimanches et les Fêtes, et les acheter dès la veille ; par exemple, du pain, de la viande : mais, s'il a été impossible d'acheter ces sortes de choses nécessaires à la vie les jours ouvriers, on peut les acheter les Fêtes et les Dimanches ; mais on ne doit point acheter les choses qu'on peut différer jusqu'au lendemain.

D. Est-il défendu d'aller à la chasse et à la pêche les Dimanches et les Fêtes ?

R. Il n'y a point d'exercice plus dissipans que la chasse et la pêche ; et par conséquent, il y en a peu qui soient plus contraires à la sanctification des Dimanches et des Fêtes.

D. Est-il défendu de faire des voyages les Dimanches et les Fêtes ?

R. On fait des voyages par trois motifs différens : 1°. par nécessité : 2°. par divertissement : 3°. par intérêt. Si ces voyages se font par pur divertissement, il est constant qu'ils ne sont pas permis. Si ces voyages se font par intérêt, il est encore certain qu'ils sont défendus. Car, de bonne foi, quelle différence y a-t-il entre labourer la terre les Dimanches et les Fêtes, et transporter des marchandises, et ainsi du reste ? Si on y fait un peu d'attention, on comprendra que c'est ce misérable esprit d'intérêt qui est cause qu'on viole le plus ordinairement le précepte de la sanctification des Dimanches et des Fêtes. Si on faisoit ce voyage un autre jour, on perdrait une journée de son travail ; on n'auroit pas un cheval d'emprunt, ou du moins on ne l'auroit pas à si bon marché, etc. Voilà les motifs ordinaires qui portent les Artisans, les Ouvriers, les Fermiers, à choisir les Fêtes pour aller livrer leurs ouvrages, porter de l'argent à leurs Maîtres, conclure des marchés : tout cela se remet au Dimanche ou à la Fête.

D. Est-il défendu de plaider, de faire des contrats, des marchés, des redditions de comptes, etc. les Dimanches et les Fêtes ?

R. Toutes ces choses étant des affaires purement séculières, elles ne sont point permises ces jours-là : les Conciles et les Princes Chrétiens les ont défendues sous de rigoureuses peines.

D. N'y a-t-il point des choses encore plus particulièrement défendues les Dimanches et les Fêtes ?

R. Si l'Eglise défend ces jours-là des choses qui sont très-permises les autres jours, il est aisé de comprendre qu'elle défend bien plus

expressément les choses qui ne sont jamais permises ; par exemple , les débauches , les spectacles , les jeux défendus , les danses , etc. ce qui fait dire à S. Augustin , que les hommes feroient beaucoup mieux ces jours-là de labourer la terre , que de s'enivrer et de sauter ; et que les femmes feroient aussi bien mieux de filer que de danser.

D. Dieu punit-il quelquefois , dès cette vie même , ceux qui n'observent pas fidèlement les Dimanches et les Fêtes ?

R. Dieu avoit ordonné dans l'ancienne Loi qu'on lapidât ceux qui travailleroient le jour du Sabbat : dans la nouvelle Loi , Dieu se réserve ordinairement à punir ces péchés dans l'autre vie. Il ne laisse pas néanmoins quelquefois de les punir dès cette vie ; mais ordinairement il le fait d'une manière secrète , et qu'on ne découvre qu'en y faisant bien réflexion : par exemple , combien y a-t-il d'Artisans , de Fermiers , et d'autres Ouvriers qui , malgré tous leurs travaux et toutes leurs sueurs sont réduits et toute leur famille , à une affreuse pauvreté ! Combien y a-t-il de gros Marchands qui , après avoir été fort riches , se voient tout d'un coup ruinés par des banqueroutes , par des vols , par des naufrages ! Qu'ils examinent bien leur conduite , et ils trouveront peut-être que Dieu a voulu les punir par l'endroit par lequel ils avoient péché. L'envie de s'enrichir les avoit empêchés de s'abstenir du travail et du négoce les Dimanches et les Fêtes ; et Dieu les a dépouillés de ces biens pour lesquels ils avoient eu tant d'avidité. Combien pourrions-nous encore rapporter d'exemples de gens tués , après avoir pris querelle au Cabaret les Fêtes et les Dimanches ? Combien de personnes estropiées ,

ou mortes des accidens qui leur sont arrivés étant à la chasse ces jours-là ?

D. L'obligation d'entendre la Messe, et de cesser tout travail les Fêtes et les Dimanches, est-elle si étroite, qu'on ne puisse jamais s'en dispenser ?

R. La Loi nouvelle n'est point une Loi de rigueur comme celle des Juifs : c'est une Loi d'une sainte liberté ; et la conduite de l'Eglise est une conduite pleine de sagesse et de charité, qui la porte à entrer dans les besoins de ses enfans. Il y a donc de certaines occasions dans lesquelles elle dispense les Fideles de l'obligation d'entendre la Messe, et de cesser le travail les Dimanches et les Fêtes.

On est dispensé d'entendre la Messe, 1°. quand on est malade, ou qu'on augmenteroit considérablement son mal en y assistant : 2°. quand on est obligé d'être auprès d'un malade qui a absolument besoin de nous.

On peut travailler quand il y a nécessité publique ou particuliere : par exemple, au temps de la récolte, quand le temps est si mauvais que les grains se gâteroient, etc. Mais, comme on est naturellement porté à se flatter sur ces sortes de dispenses, et de prendre pour une nécessité pressante, ce qui n'en est pas une ; il faut, autant que cela est possible, demander la permission des Pasteurs, parce que c'est à eux à gouverner les peuples dans les choses spirituelles.

D. Un pauvre Artisan, un pauvre Marchand, un pauvre Voiturier, qui ont un grand nombre de petits enfans, ne sont-ils pas dans une nécessité pressante de travailler les Fêtes et les Dimanches pour pouvoir entretenir leur pauvre famille ; et peut-on dire qu'ils offensent

Dieu, quand ils travaillent ces jours-là, du moins quand ils s'abstiennent de travailler pendant le service divin.

R. Il n'est pas défendu seulement de travailler pendant le service divin ; il est défendu de travailler absolument. Cette raison de pourvoir à la subsistance de sa famille, n'est ordinairement qu'un vain prétexte. Quand il s'agit d'aller se divertir, de passer un temps considérable au jeu ou au cabaret, d'y payer son écot, et quelquefois celui des autres, et cela dans des temps qu'on devroit employer au travail, on ne dit pas : J'ai une famille à nourrir ; on ne le dit que quand il s'agit de servir Dieu. Mais, après tout, si l'entretien de votre famille vous est si fort à cœur, craignez et servez bien Dieu, accomplissez ses Commandemens avec fidélité ; c'est le moyen le plus sûr d'enrichir votre famille. Quand il s'agit du service de Dieu, ne pensez point à vos enfans, et Dieu y pensera pour vous : il leur tiendra lieu de pere ; il bénira vos travaux et vos soins pendant la semaine. Au contraire, si le soin de cette famille nous fait abandonner le service de Dieu, il vous abandonnera aussi vous et vos enfans, et vous serez réduits à la pauvreté : c'est Dieu même qui le dit dans le Deuteronome, *Chap. 28.*

D. Suffir-il, pour accomplir le précepte de sanctifier les Dimanches et les Fêtes, d'entendre la Messe ces jours-là, et de s'abstenir de travailler ?

R. Non, cela ne suffit pas : ce n'est-là que l'extérieur du précepte. En effet, s'il suffisoit, pour accomplir ce précepte, d'entendre la Messe, et de passer tout le reste du jour à ne rien faire, il s'ensuivroit deux grandes absur-

dités : 1^o. qu'on pourroit sanctifier un jour de vingt quatre heures , en entendant une Messe qui ne dure , tout au plus, qu'une heure : 2^o. qu'on pourroit honorer Dieu par la fainéantise, que l'Ecriture appelle *la mere de tout vice*. Il est donc aisé de comprendre que Dieu et l'Eglise nous obligent à quelque chose de plus qu'à la Messe et à la cessation du travail ; et il faut encore savoir que ce *plus*, à quoi nous sommes obligés , est ce qu'il y a de principal et de plus essentiel pour l'accomplissement de ce précepte , puisque personne ne peut en être dispensé ; au lieu qu'on peut être dispensé d'entendre la Messe, et de s'abstenir du travail.

D. Quelles sont donc ces choses que nous sommes obligés de faire pour accomplir l'esprit du précepte , et dont personne ne peut être dispensé ?

R. Pour accomplir en vrai Chrétien le précepte de la sanctification des Dimanches et des Fêtes , nous sommes tous indispensablement obligés à deux choses : 1^o. à veiller avec un grand soin sur nous-mêmes pour ne point offenser Dieu ces jours-là ; car le péché est l'œuvre la plus servile , puisqu'il nous rend esclaves du démon, selon cette parole de notre Seigneur : *Celui qui commet le péché, est esclave du péché*. 2^o. Nous sommes obligés d'employer aux œuvres de piété le temps qu'on nous oblige de soustraire à notre travail et à nos occupations ordinaires.

D. Quelles sont ces œuvres de piété auxquelles nous sommes indispensablement obligés d'employer le temps des Dimanches et des Fêtes ?

R. De toutes les œuvres de piété par les-

quelles nous pouvons sanctifier les Dimanches et les Fêtes ; l'Eglise n'en a déterminé aucune en particulier, excepté la Messe : elle a laissé les autres à notre choix, parce que toutes les œuvres de piété ne conviennent pas également à tout le monde ; mais toujours en général nous sommes obligés à en choisir qui soient proportionnées à notre état et à nos dispositions intérieures.

D. Quels sont les exercices de piété les plus propres à nous faire passer saintement les Dimanches et les Fêtes ?

R. Voici ceux qui sont les plus conformes à l'esprit de religion :

1°. Assister à la Messe de Paroisse, aux Vêpres et aux autres Offices, aux instructions, etc. C'est-là l'esprit de l'Eglise ; et si on y manque par paresse ou par indifférence, on se rend coupable devant Dieu, et on mérite d'être puni par les Pasteurs. Les Chefs de Familles doivent pratiquer cela eux-mêmes, et le faire pratiquer par leurs enfans et par leurs domestiques.

2°. Il faut, ces jours-là, étudier sa Religion, faire des réflexions sur sa conduite, lire de bons livres, et en apprendre quelque chose par cœur : ceux qui ne savent pas lire, doivent prier quelqu'un de vouloir bien leur faire quelque bonne lecture.

3°. Les peres et les meres ne peuvent rien faire de mieux que d'assembler leurs enfans et leurs domestiques, pour les interroger sur ce qu'on a dit au Catéchisme, au Prône et au Sermon ; donner de petites récompenses à ceux qui ont bien retenu, et réprimander et punir les autres.

4°. Ceux qui sont en état de faire des au-

mêmes, doivent le faire principalement ces jours-là, ou du moins mettre à part les aumônes qu'ils veulent faire pendant la semaine; c'est S. Paul lui-même qui nous apprend cette pratique.

5°. Il faut faire en ces jours-là tout le plus de bien qu'on peut, prier plus souvent, plus long-temps, et avec plus de ferveur, visiter les malades, consoler les affligés, faire cesser les querelles et les inimitiés, etc. En un mot, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas une heure de ces saints jours qui ne soit sanctifiée par quelque exercice de piété, ou de charité.

D. Quelles conclusions devons-nous tirer de cette instruction ?

R. De tout ce que nous avons dit sur ce troisieme Commandement, il faut tirer les conclusions suivantes.

1°. Il n'y a point de jour où nous ayons tant de moyens de nous sanctifier; puisque dans ces saints jours tout nous porte à Dieu; le Sacrifice offert d'une maniere plus solemnelle; les Instructions des Pasteurs plus longues et plus fréquentes; les Offices de l'Eglise multipliés, la priere des fideles en commun.

2°. Il n'y a pas de jours dans lesquels les mauvais Chrétiens se rendent plus dignes de l'enfer. C'est dans ces saints jours, plus que dans tous les autres, qu'on multiplie ses péchés; c'est dans ces jours qu'on fait un mélange horrible de ce qu'il y a de plus saint avec ce qu'il y a de plus profane. On va à l'Eglise et au Cabaret, à la Messe et aux danses: on chante les louanges de Dieu, et des chansons profanes; et, comme si on vouloit se moquer de l'Eglise, qui ne défend le travail que parce qu'il nous détourne du service de Dieu; on

s'abandonne à des divertissemens qui lui sont entièrement opposés.

3°. De tous les Commandemens de Dieu, celui-ci est le plus généralement violé, dans toutes sortes d'états, par toutes sortes de personnes; c'est néanmoins celui que tout le monde se flatte d'observer le plus fidèlement; cela vient de ce qu'on n'a point d'autres regles là-dessus que la coutume et l'exemple des autres; et qu'on ne s'est jamais suffisamment instruit des regles établies par l'Eglise, et pratiquée de tout temps par les vrais Fideles.

4°. Il est de la dernière conséquence pour nous de réparer au plutôt tant de violemens que nous avons faits de ce précepte, et de nous en punir nous-mêmes, pour prévenir la vengeance que Dieu tirera un jour de ceux qui auront violé celui de tous les préceptes dont il a plus solennellement recommandé la pratique, et dont il a puni plus sévèrement la transgression.

IVe. Commandement. *Tes Pere et Mere honoreras, afin que tu vives longuement.*

D. Pourquoi Dieu promet-il une longue vie à ceux qui honorent leur pere et leur mere?

R. Dieu promet une longue vie à ceux qui honorent leur pere et leur mere, parce que personne ne mérite mieux de vivre long-temps, que ceux qui sont reconnoissans envers ceux dont ils ont reçu la vie, la nourriture et l'éducation.

D. Cette promesse d'une longue vie est-elle pour les Chretiens, aussi bien que pour les Juifs?

R. Cette promesse d'une longue vie temporelle n'étoit que pour les Juifs; mais elle figu-

foit la vie éternelle que J. C. devoit mériter aux Chrétiens. Si donc Dieu donne quelquefois une longue vie sur la terre aux Chrétiens qui accomplissent fidèlement ce précepte, cette longue vie n'est qu'un foible commencement d'une récompense infiniment plus grande. Dieu donne cette longue vie temporelle à quelques-uns des Chrétiens, afin d'encourager ceux d'entre eux qui sont encore attachés à la terre; mais il ne la donne pas à tous les Chrétiens; afin de leur faire comprendre qu'ils doivent aspirer à une meilleure récompense.

D. Qu'est-ce qui nous est commandé par ce précepte ?

R. Pour mieux faire connoître ce qui nous est commandé par ce précepte, il est à propos de considérer les enfans en deux états. 1°. Les uns sont encore jeunes, et soumis à la puissance de pere et de mere. 2°. Les autres sont avancés en âge, et maîtres d'eux-mêmes.

Les enfans qui sont encore jeunes, et soumis par les loix à la puissance de pere et de mere; sont obligés de dépendre entièrement de leurs volontés, de leur obéir sans se plaindre, d'écouter avec un grand respect leurs instructions, et d'en profiter; enfin, de souffrir leurs corrections et leurs châtimens sans en murmurer.

D. Ceux qui sont avancés en âge, et maîtres d'eux-mêmes, sont-ils obligés de conserver toujours un grand respect pour leur pere et leur mere, de les supporter dans leurs mauvaises humeurs et dans leurs infirmités, de les secourir dans leurs besoins, et de les faire subsister s'ils sont hors d'état de gagner leur vie ?

R. Le commandement d'honorer son pere et sa mere ne regarde pas seulement ceux qui nous ont donné la vie; mais il s'étend encore,

1°. aux Pasteurs de l'Eglise, qui sont nos peres dans la foi : 2°. aux Princes, aux Magistrats, aux Juges et aux Seigneurs des lieux où nous vivons ; 3°. aux Maîtres et Maîtresses auxquels la Providence nous a assujettis : 4°. à tous les hommes.

D. A quoi sommes-nous obligés envers les Pasteurs de l'Eglise ?

R. Nous sommes obligés d'honorer tous les Ecclesiastiques, et principalement les Prêtres, comme des personnes qui, étant consacrées à Dieu d'une manière particulière, méritent une plus grande vénération. Nous devons fermer les yeux sur leurs défauts, et les cacher aux autres autant qu'il nous est possible.

A l'égard des Evêques et des Pasteurs, nous devons leur obéir dans ce qui regarde la Religion, et porter les autres à leur rendre cette obéissance.

D. A quoi sommes-nous obligés envers les Princes, les Magistrats, les Juges, et les Seigneurs des lieux où nous vivons ?

R. Nous sommes obligés à les respecter, à leur obéir, non-seulement par la crainte des châtimens, mais de bon cœur, et pour obéir à Dieu même, qui nous le commande ; à ne les point troubler dans l'exercice de leurs emplois, à leur payer fidèlement les tributs et les autres droits, à ne point murmurer contre eux, etc.

D. A quoi sont obligés les Serviteurs envers leurs Maîtres et leurs Maîtresses ?

R. Les Serviteurs sont obligés à obéir à leurs Maîtres et Maîtresses en tout ce qui n'est point contraire à la Loi de Dieu, et à le faire avec affection, à veiller exactement à leurs intérêts, à ne rien donner que de leur consentement, à se contenter des gages dont ils sont

convenus, à ne point publier ce qui se passe dans la maison, etc.

D. A quoi sommes-nous obligés à l'égard de tous les hommes ?

R. Voyez cet article traité au long à la suite de l'explication des Commandemens de Dieu ?

D. Dieu, en commandant aux hommes d'honorer leurs peres et leurs meres, et aux inférieurs d'honorer leurs supérieurs, n'a-t-il point aussi prescrit de certains devoirs aux peres et aux meres à l'égard de leurs enfans, et aux supérieurs à l'égard de leurs inférieurs ?

R. Comme Dieu a prescrit aux enfans et aux inférieurs de certains devoirs envers leurs peres et leurs meres, et envers leurs supérieurs, il en a aussi prescrit aux peres et aux meres, et aux supérieurs.

D. Quels sont les devoirs des peres et des meres à l'égard de leurs enfans ?

R. Les peres et les meres doivent considérer leurs enfans comme un dépôt que Dieu leur a confié, et dont il leur fera un compte rigoureux; le principal soin qu'ils doivent avoir est de tâcher, par toutes sortes de moyens, d'en faire de fideles serviteurs de Jesus-Christ, 1°. Tant que ces enfans sont dans l'innocence de leur baptême, les peres et les meres doivent respecter la grace de Dieu qui est en eux; et par conséquent ils doivent s'abstenir de les frapper par impatience, et de les maudire ou injurier. De bonne foi, pense-t-on bien à ce qu'on dit, quand, par colere, on donne des noms horribles à ces petites créatures, qui ont l'innocence des Anges! 2°. Dès que ces petits enfans sont en état de prononcer quelques mots, il faut leur faire prononcer avec respect le saint nom de Dieu, et celui de Jesus-Christ;

leur faire joindre les mains, leur faire lever les yeux au Ciel, leur parler du Baptême, et leur faire entendre qu'en venant au monde ils étoient les enfans du démon, et que, par le Baptême, ils sont devenus les enfans de Dieu. Enfin, à mesure qu'ils avancent en âge, il faut leur donner des instructions plus fortes. Mais ce qu'on doit observer avec plus de soin, est de ne rien dire, de ne rien faire de mauvais devant eux. Les enfans remarquent tout, et les premières impressions qu'ils prennent ne s'effacent que difficilement, et durent ordinairement toute leur vie, sur-tout quand c'est l'exemple des peres et des meres qui a fait ces impressions.

3°. Il faut les envoyer tout le plutôt qu'on peut à l'Ecole et au Catechisme, et leur faire rendre compte de temps en temps de ce qu'ils ont appris. Des qu'on s'apperçoit qu'ils contractent quelque mauvaise habitude, il faut employer les exhortations et les châtimens pour la rompre. Il faut aussi leur donner des marques d'une plus grande tendresse lorsqu'ils font bien leur devoir; mais, par dessus tout, il faut que les peres et meres prient incessamment, et fassent prier pour leurs enfans, soit qu'ils soient encore sous leur conduite, soit qu'ils n'y soient plus: voilà leur principale obligation. L'Eglise est redevable aux prieres ardentes de sainte Monique, d'avoir eu saint Augustin pour son plus illustre Docteur.

4°. Quand ils sont en âge de prendre un parti, il ne faut pas souffrir qu'ils s'y engagent, qu'ils n'aient pris toutes les précautions nécessaires pour connoître si c'est celui auquel Dieu les appelle; et pour cela, ni les enfans, ni les peres et les meres ne doivent point en juger qu'après l'avis d'un Directeur sage et éclairé, qui ayant

bien

Bien examiné toutes choses devant Dieu, soit en état d'aider à connoître quelle est sa volonté.

5°. Lorsque les enfans ne sont plus sous la conduite des Peres et des Meres, il faut, à la vérité, continuer à leur donner des avis qu'on croit leur être nécessaires; mais il faut le faire avec prudence et avec discrétion, et ne pas s'imaginer qu'on ait le même empire sur eux, que lorsqu'ils étoient jeunes. Les Peres et les Meres, en agissant autrement, sont ordinairement cause que leurs enfans n'ont aucun égard à ce qu'ils leur disent, et qu'ils s'éloignent d'eux.

D. Quels sont les devoirs des Maîtres et des Maîtresses envers leurs serviteurs et leurs servantes?

R. Les Maîtres et les Maîtresses sont obligés, 1°. de considérer que leurs serviteurs sont les enfans de Dieu et les membres de Jesus-Christ aussi bien qu'eux, et que par conséquent ils sont leurs freres, et qu'ils ont les uns et les autres un maître commun: de les faire instruire sur les devoirs de la Religion: 3°. de veiller soigneusement sur leur conduite, et d'empêcher les desordres et les dissensions qui pourroient arriver entr'eux: 4°. de leur donner un bon exemple en tout: 5°. de les envoyer au service de la Paroisse, et d'avoir soin qu'ils fréquentent les Sacremens: 6°. de les traiter avec charité et avec bonté: 7. de les reprendre de leurs défauts, et de les punir quand cela est nécessaire: 8°. de les chasser de leur maison s'ils sont scandaleux; quand même la perte de ces serviteurs devoit préjudicier aux affaires temporelles de ses Maîtres.

Ve. Commandement. Homicide point ne seras ; de fait ni volontairement.

D. Quel est le sens de ces paroles, *de fait ni volontairement* ?

R. Ces paroles signifient que non-seulement il ne faut pas tuer, mais qu'il ne faut point désirer la mort à qui que ce soit.

D. En combien de manieres peut-on être homicide ?

R. On peut être homicide en deux manieres : 1^o. en ôtant la vie du corps : 2^o. en ôtant la vie de l'ame.

D. N'est-il par permis de tuer celui qui veut nous prendre notre bien ?

R. Celui qui veut nous prendre notre bien est actuellement en état de péché mortel ; si donc on le tue dans cet état, il sera damné : or la charité nous oblige à perdre plutôt tous nos biens, que de contribuer à la damnation de notre frere, pour lequel Jesus-Christ a donné sa propre vie.

D. N'est-il pas permis de se défendre quand on est attaqué par un ennemi ?

R. Quand on est attaqué par un ennemi, il faut commencer par tâcher d'éviter ses attaques, soit en se cachant, soit en s'enfuyant, soit en prenant d'autres précautions ; mais si on ne peut absolument les éviter, il est permis de se défendre, et même de le mettre hors d'état de nous tuer ou de nous blesser, pourvu néanmoins que ce ne soit point la colere et le desir de vengeance qui poussent à le frapper, et pourvu qu'on n'ait jamais eu intention de le tuer.

D. N'est-on coupable d'homicide que lorsqu'on se sert du fer, du feu, du poison, ou de quelque autre moyen pour ôter la vie au prochain ?

R. On n'est pas seulement coupable d'homicide en ôtant la vie au Prochain par ces moyens horribles : on peut l'être encore en faisant de certaines choses qui lui causent indirectement la mort ; par exemple , en causant volontairement à quelqu'un un si grand chagrin qu'il en tombe malade et qu'il en meure.

D. Comment peut-on être homicide de l'ame par action ?

R. On est homicide de l'ame par action ,
1^o. quand on lui donne de mauvais exemples :
2^o. quand on fait de propos délibéré certaines choses qui la font entrer dans des sentimens de colere et de vengeance , ou qui la portent à jurer et à blasphêmer.

D. Ne peut-on point être homicide autrement que par action ?

R. On peut être aussi homicide par pensées , par paroles et par omissions.

D. Comment peut-on être homicide par pensées ?

R. On est homicide par pensées , lorsqu'on se desire à soi-même la mort par désespoir , et lorsqu'on la desire à un autre.

D. Ceux-là sont-ils homicides par pensées , qui souhaitent la mort à quelqu'un , non pas précisément par desir de sa mort , mais pour hériter de son bien.

R. Il est évident que ces sortes de personnes desirent la mort du prochain, comme un moyen d'avoir son héritage ; et par conséquent ils sont homicides par volonté.

D. Ceux-là sont-ils aussi homicides par pensées , qui portent envie au prochain , qui le haïssent , et qui se mettent en grande colere contre lui ?

R. On ne peut pas douter que toutes ces per-

sonnes ne soient coupables d'homicide devant Dieu ; car il est certain que ce n'est pas tant la main qui tue, que l'envie, la colere, la haine, ou quelque autre passion. C'est l'envie des Pharisieus qui a fait mourir Jesus-Christ ; c'est l'envie de Cain qui a tué Abel. Et saint Jean dit expressément que *celui qui hait son frere est un homicide*. Il est nécessaire de faire une grande attention à cette vérité, afin que lorsque nous sentirons des mouvemens d'envie, de colere, de haine, s'exciter en notre cœur, nous tâchions aussi-tôt de les étouffer en les regardant comme un commencement d'homicide.

D. Comment peut-on être homicide par paroles.

R. On est homicide par paroles : 1°. lorsqu'on conseille à quelqu'un de tuer un autre : 2°. lorsqu'on excite quelqu'un à la colere, à la haine, à la vengeance contre quelqu'autre, quoiqu'on n'ait pas dessein de le porter à le tuer.

On est homicide des ames par paroles : 1°. lorsqu'on excite dans le prochain volontairement de mauvaises pensées et de mauvais desirs, qui le portent au péché : 2°. lorsqu'on lui enseigne l'erreur : 3°. lorsque par des remontrances, des reproches et des châtimens faits mal à propos et à contre-temps, on le porte au chagrin et au découragement.

D. Comment peut-on être homicide par omission ?

R. On est homicide par omission quand on manque à de certains devoirs auxquels la justice ou la charité nous obligent à l'égard du prochain, et que cette négligence est cause de la mort de son corps ou de son ame. Par exemple :

1°. Une mere met coucher son petit enfant avec elle, et elle l'étouffe en dormant, elle est

coupable d'homicide, quoiqu'elle n'ait pas eu dessein de faire mourir cet enfant, parce que si elle avoit pris la précaution, comme elle y étoit obligée, de mettre coucher cet enfant en particulier, elle ne l'auroit pas étouffé. Que les mères prennent bien garde à ceci, et qu'elles ne mettent jamais leurs petits enfans coucher avec elles.

2^o. On sait que des pauvres et des malades, sont dans une extrême nécessité, et on ne les assiste pas, le pouvant faire, on est coupable de leur mort.

3^o. On voit qu'une personne prend un chemin qui la conduit dans un précipice, et on ne l'avertit pas, on est coupable du mal qui lui arrivera.

4^o. Une personne se mêle d'exercer la médecine sans la savoir, ou de prescrire des remèdes sans en connoître suffisamment les propriétés; elle est coupable de toutes les mauvaises suites que produiront ces remèdes.

5^o. On est enfin homicide des âmes par omission, lorsqu'étant obligé de veiller sur la conduite du prochain, à l'instruire, à le retirer du mal, à le corriger, etc. on néglige de le faire.

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne dans ce commandement ?

R. Dieu nous ordonne dans ce commandement : 1. d'étouffer tout ressentiment et tout desir de vengeance pour les injures et pour les torts qu'on peut nous faire. Dieu dit dans l'Écriture que c'est à lui seul qu'appartient la vengeance : 2. d'employer toutes sortes de moyens pour vivre en paix et en bonne intelligence avec tout le monde : 3. d'agir avec un très-grand soin tout ce qui seroit capable d'altérer cette paix et de rompre cette bonne intelligence.

D. Quels sont les moyens qu'on doit prendre pour conserver la paix avec tout le monde ?

R. On trouve aisément ces moyens quand on a une vraie charité. *Voyez ce qui est marqué ci-après dans l'Instruction sur l'amour du Prochain.*

D. Que s'ensuit-il de ce qui vient d'être dit sur ce commandement ?

R. De ce qui vient d'être dit sur ce commandement, il s'ensuit qu'il n'est pas si aisé à observer qu'on se l'imagine ; et que le nombre des homicides est bien plus grand qu'on ne pense : car qui est-ce qui peut dire avec assurance qu'il n'a ôté ni à soi-même ni à qui que ce soit, la vie du corps ou la vie de l'âme, en aucune des manières dont on vient de parler ? Certainement si Dieu faisoit connoître à une âme ce qui se passe parmi les hommes, elle verroit que le monde est rempli de gens qui s'empoisonnent les uns les autres par leurs discours, qui s'assassinent par leurs scandales, par leurs jalousies, par leurs haines, et en mille autres manières : elle en verroit un nombre prodigieux qui se croient les plus innocens et les plus justes du monde, dans le temps qu'ils laissent périr les pauvres de faim et de misère, et qu'ils négligent l'instruction et la correction de ceux qui sont sous leur conduite. Concluons donc que c'est ici une des matières sur lesquelles les hommes sont dans le plus grand aveuglement, et qu'on peut être coupable devant Dieu d'une infinité de meurtres, lors même qu'on croit avoir en abomination un crime si contraire aux sentimens de la nature.

Vie. Commandement. Impudique point ne seras, nez burde corps ni de consentement.

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend dans ce Commandement ?

R. Dieu nous défend dans ce Commandement tout ce qui est contraire à la chasteté.

D. Les péchés contraires à la chasteté sont-ils de grands péchés ?

R. Pour se convaincre que les péchés contraires à la chasteté sont des plus énormes et des plus abominables devant Dieu, il n'y a qu'à faire attention : 1. à la nature de ces péchés : 2. aux châtimens dont Dieu les punit.

1. Le péché d'impureté détruit dans l'homme l'image de Dieu, et le rend semblable aux bêtes qui sont sans intelligence, en lui faisant chercher son bonheur dans des plaisirs sales et infâmes ; il arrache à Jesus-Christ ses membres, pour en faire les membres d'une personne infame. Il chasse le Saint-Esprit de nos âmes et de nos corps, qui sont ses temples, et il y fait régner le démon. Il est la source d'une infinité de maux en cette vie. Il abrutit les plus beaux esprits : il aveugle les plus sages, il abat les plus forts. Il assujettit le corps à des maladies incurables : il absorbe les plus grandes richesses. Il produit des jalousies, des meurtres, des empoisonnemens. Il cause des scandales irréparables. Enfin, c'est ce péché qui damne le plus de monde.

2. Le péché d'impureté est un de ceux qui irritent davantage la colère de Dieu. C'est en punition de ce péché, qu'il a frappé Onan de mort subite ; qu'il a réduit en cendres les villes de Sodome et de Gomorre, avec tous leurs habitans, et qu'il a détruit tout le monde par le déluge universel. Mais tout cela n'est encore rien en comparaison des étangs de feu et de soufre qu'il a préparés dans l'enfer pour les impudiques.

D. En combien de manières peut-on tomber dans le péché d'impureté ?

R. On peut tomber dans le péché d'impureté :
1. par pensées , 2. par paroles , 3. par actions ,
4. par omission.

D. Les desirs impurs nous rendent-ils aussi criminels devant Dieu, que les actions impudiques ?

R. Jesus-Christ nous dit *expressément* que *quiconque regarde une femme avec un mauvais desir , a commis l'adultere dans son cœur*. C'est donc une grande illusion que de s'imaginer qu'il suffit , pour être chaste , de s'abstenir des actions extérieures d'impureté.

Ce qu'il y a encore à remarquer sur les mauvais desirs , c'est qu'il faut toujours spécifier dans la confession quelle a été l'action qu'on a désirée : car ces mauvais desirs sont tels que sont les choses qu'on desire. En desirant de commettre un adultere , on est adultere , et ainsi du reste.

D. Quand on n'a que de simples pensées impures , sans aucun desir , ces pensées sont-elles des péchés ?

R. Si ces pensées impures nous viennent malgré nous , et que nous ne nous y arrêtons pas avec plaisir , ces simples pensées sont à la vérité mauvaises en elles-mêmes , mais ce ne sont point des péchés , elles sont seulement un grand sujet de nous humilier devant Dieu : mais si on s'arrête volontairement et avec plaisir à ces pensées , elles sont des péchés plus ou moins griefs , selon le plaisir plus ou moins grand qu'on y a pris. Il faut bien prendre garde de ne point se flatter dans une matière si délicate , et dans laquelle on est naturellement porté à s'excuser.

D. Comment péche-t-on par paroles contre la pureté ?

R. On péche par paroles contre la pureté, en chantant des chansons grossieres, en chantant des airs tendres et lascifs, et proférant des paroles équivoques.

Sur les paroles équivoques, il faut bien remarquer qu'elles sont souvent beaucoup plus dangereuses que les paroles sales et grossieres : ces dernieres ne plaisent qu'aux impudiques, et causent de l'horreur aux autres ; mais les paroles équivoques ont une certaine malignité capable de faire de terribles impressions à ceux qui les entendent. D'abord on ne fait attention et on ne rit que du tour d'esprit qui se trouve dans ces paroles ; mais à la faveur de ce tour d'esprit qui plaît, la pensée impure entre dans le cœur, et y porte un poison qui donne la mort. Ceux qui sont accoutumés à proférer ces paroles équivoques, s'excusent fort injustement en disant qu'ils n'y pensent point de mal : cela peut - être ; mais ils sont cause que les autres en pensent et en commettent beaucoup. Ceci mérite une grande attention.

D. Comment péche-t-on par action contre la pureté ?

R. On péche par action contre la pureté en une infinité de manieres : car, sans parler des adulteres, des fornications, des incestes et de tous ces autres crimes abominables, que Saint Paul ne veut pas même être nommés parmi les Chrétiens, on péche contre la pureté par les regards, par les gestes, par les attouchemens, enfin par tous les sens et par tous les organes du corps.

On péche encore par actions contre la pureté, lorsque, par les immodesties, par la nudité de quelques parties de son corps, par le luxe et la mollesse de ses habits, par des parures criminelles à qui on a donné le nom d'*innocentes*,

et par quelqu'autre maniere que ce puisse être on excite dans les autres des idées impures. Certainement personne n'est plus criminel devant Dieu que ces sortes de gens, qui sont plus dangereux que le démon même dont ils sont les suppôts.

D. Comment péche-t-on par omission contre la pureté ?

R. On péche par omission contre la pureté, en négligeant ce que Dieu nous ordonne dans ce Commandement, qui est de prendre les moyens nécessaires pour se conserver dans la chasteté.

D. Quels sont les moyens qu'on est obligé de prendre pour se conserver dans la chasteté ?

R. Les moyens qu'on est obligé de prendre pour se conserver pur et chaste, sont : 1°. être humble; car Dieu punit souvent les orgueilleux en permettant qu'ils soient livrés à l'esprit d'impureté : 2°. éviter l'excès du boire et du manger et la trop grande délicatesse des mets : 3°. fuir l'oisiveté comme la mere de tous les vices, et sur-tout de l'impureté : 4°. fuir les compagnies dangereuses et la conversation trop fréquente des personnes de différent sexe, quelque sages qu'elles puissent être ; la chute de tant de grands personnages qui se sont perdus par ces sortes de conversations, doit nous rendre plus précautionnés ; les plus saints se trouvent quelquefois dans de mauvais momens, et le démon sait en profiter : 5°. fuir les occasions, telles que sont les spectacles, les mauvais livres, les peintures immodestes, les danses, la demeure avec de certaines personnes, les ajustemens, les frisures, etc. 6°. veiller avec toutes sortes de soins sur ses yeux, sur sa langue, sur son imagination et sur-tout sur son cœur : 7°. ne point se rassurer sur ses victoires passées ; tel

a évité mille pièges qui y est enfin tombé malheureusement. 8°. résister généreusement à la tentation dès qu'elle se présente, et l'étouffer dès sa naissance; pour peu qu'on la laisse croître, ou elle triomphe de nous, ou elle ne nous laisse la victoire qu'après de furieux combats: 9°. penser souvent à la mort, au jugement et à l'enfer. Quelle folie de consentir à être éternellement malheureux, pour jouir pendant un moment d'un plaisir brutal et infame! 10°. enfin le moyen le plus sûr et le plus efficace, c'est la prière; mais une prière humble, ardente et persévérante; sans ce moyen, tous les autres sont inutiles. Il n'y a que Dieu seul qui puisse rendre pur l'homme qui a été conçu d'une manière impure. Dieu nous commande la chasteté: mais c'est à lui à nous la donner, comme c'est à nous à la lui demander.

Il est encore parlé de cette matière sur le neuvième Commandement. Voyez ce qui est marqué.

VIIe. Commandement. *Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient.*

D. Qu'est-ce qui nous est défendu dans ce Commandement?

R. Dieu nous défend dans ce Commandement de faire tort à notre prochain dans ses biens, en quelque manière que ce puisse être.

D. En combien de manière peut-on faire tort à son Prochain dans ses biens?

R. On peut faire tort au Prochain dans ses biens en trois manières: 1°. en les lui dérobant; 2°. en les lui retenant injustement; 3°. en lui causant quelque dommage.

D. En combien de manières dérobe-t-on le bien d'autrui?

R. On dérobe le bien d'autrui, 1°. en le lui prenant par violence ou par adresse; 2°. en lui

suscitant des procès injustement; 3°. en vendant trop cher; 4°. en achetant à trop bon marché; 5°. en trompant dans la marchandise; 6°. en l'obligeant à nous faire des présents et à d'autres dépenses qui l'incommodent; 7°. en lui prêtant à usure.

D. Quand est-ce que les procès sont injustes?

R. Les procès sont injustes; 1°. quand ce que nous demandons ne nous est pas dû; 2°. quand dans une affaire douteuse, on détermine les Juges par des présents, par des sollicitations, par des menaces, à juger en notre faveur; 3°. quand, refusant d'entendre à aucun accommodement, on rejette, sans de grandes raisons, la voie d'arbitres qui seroient choisis de part et d'autre.

D. Quand est-ce qu'on prend le bien d'autrui en vendant trop cher?

R. On prend le bien d'autrui en vendant trop cher :

1. Lorsqu'on vend sa marchandise tout le plus cher qu'on peut. Tels sont les marchands qui surfont leurs marchandises une ou deux fois plus qu'elles ne valent, et qui reçoivent sans scrupule ce prix exorbitant. Tels sont les Artisans et les Commissionnaires, qui se font payer plus cher que leurs ouvrages ou leurs services ne valent, ou parce qu'ils voient qu'on ne peut se passer d'eux, et qu'on ne peut avoir de l'ouvrage que d'eux, ou parce que ceux pour qui ils travaillent ne sont point en état de les payer comptant, ou sous tel autre prétexte que ce puisse être.

2. Lorsque ceux qui vendent certaines marchandises conviennent entr'eux de ne donner ces marchandises qu'à un certain prix qui surpasse la juste valeur; lorsqu'on empêche que d'autres Marchands ne viennent à vendre à meilleur marché les mêmes marchandises, lorsqu'on achete

achete à bon marché toutes les marchandises d'une même espece, afin de les vendre tout ce qu'on voudra: tout cela s'appelle *monopole*, ce qui est un crime qui crie vengeance devant Dieu et devant les hommes; sur-tout quand on l'exerce dans les choses qui sont nécessaires à la vie.

D. Quand est-ce qu'on prend le bien d'autrui en achetant à trop bon marché?

R. On prend le bien d'autrui en achetant à trop bon marché: 1°. lorsqu'on se sert de la nécessité des marchands et des Ouvriers pour avoir les choses au dessous de ce qu'elles valent communément. 2°. Lorsqu'on exige que les Marchands et les Ouvriers se relâchent du prix commun en notre faveur, à raison de certains services que nous leur avons rendus, et qui ne sont point appréciables; par exemple, de leur avoir prêté de l'argent dans leurs besoins; d'avoir employé pour eux notre crédit auprès de nos amis, etc. 3°. Lorsqu'on achete quelque chose d'une personne qui ignore la valeur de ce qu'elle vend.

D. Quel tort font les Marchands qui vendent trop cher, et quel tort font ceux qui achètent à trop bon marché, puisque ceux qui achètent trop cher, et ceux qui vendent à trop bon marché, veulent bien le faire?

R. Il est vrai que ni ces vendeurs ni ces acheteurs ne sont pas contraints à force ouverte de vendre ou d'acheter; mais ils le font néanmoins bien malgré eux, et ils ne le feroient certainement pas, si la nécessité ne les y contraignoit, ou s'ils connoissoient mieux la juste valeur de ce qu'ils vendent ou de ce qu'ils achètent.

D. Ceux à qui l'on fait l'injustice d'acheter d'eux à trop bon marché, ne peuvent-ils pas en conscience se récompenser d'ailleurs?

N

R. Ceux qui ont ainsi vendu à trop bon marché, ne l'ont pas fait à la vérité de bon cœur ; mais néanmoins ils ne l'ont fait que parce qu'ils l'ont voulu, et parce qu'ils ont eu des raisons de le faire ; ainsi ils ne peuvent pas en conscience se récompenser par leurs propres mains. Décider autrement, ce seroit ouvrir la porte à une infinité de larcins, parce que la plupart des Marchands n'ont presque jamais vendu assez cher à leur compte ; et même, si on les en croit, ils ont toujours perdu. Quoi qu'il en soit, ce n'est point aux particuliers à se faire justice par eux-mêmes.

Ce que nous disons ici regarde particulièrement les serviteurs et les servantes, les gens de journée et autres domestiques. Ce sont des voleurs, s'ils prennent quelque chose à leurs maîtres, sous prétexte que les grands services qu'ils rendent méritent une plus grande récompense que les gages qu'ils ont. Ce n'est point à eux à juger seuls du prix de leur travail, c'est avec leurs maîtres ; s'ils méritoient une plus grande récompense, pourquoi ne sont-ils convenus que de celle qu'on leur donne ? S'ils ne se trouvent pas bien chez leurs maîtres, que ne les quittent-ils ; s'ils s'y trouvent bien, ils n'en sont que plus injustes de les voler.

D. Comment dérobe-t-on le bien d'autrui en le trompant ?

R. On dérobe le bien d'autrui en le trompant : 1°. en ne lui rendant pas des services proportionnés à ce qu'il a droit d'attendre de nous pour la récompense qu'il nous donne : 2°. en lui donnant une marchandise pour une autre, en vendant pour bonne celle qui ne l'est pas, en ne découvrant pas le vice et l'imperfection cachée dans la chose qu'on lui vend : 3°. en

abusant, de quelque maniere que ce soit, de son ignorance et de sa bonne foi.

D. Qu'est-ce que l'usure ?

R. L'usure est le profit que l'on tire d'un prêt, en se faisant rendre plus qu'on n'a prêté.

D. L'usure est-elle un grand péché ?

R. L'usure est un péché condamné dans l'ancien et dans le nouveau Testament ; et les Payens mêmes y ont reconnu une si grande injustice, que les Loix romaines condamnoient un usurier deux fois plus qu'un voleur.

D. Pourquoi l'usure est-elle un si grand péché ?

R. L'usure est un très-grand péché, parce qu'elle fait périr une infinité de misérables, et qu'elle acheve de ruiner ceux qui sont sur le penchant de leur ruine, car c'est augmenter les dettes de ceux qui sont déjà abymés, et les mettre hors d'état de pouvoir jamais en sortir.

Il est vrai que celui à qui l'on prête à usure, se trouve soulagé pour un peu de temps, et échappe actuellement aux violentes poursuites de ses créanciers : mais c'est pour tomber bientôt dans un état plus funeste. Un usurier fait donc à l'égard de ceux à qui il prête à intérêt, ce qu'un Médecin feroit à l'égard d'un malade à qui il donneroit un remede qui le soulageroit pour un moment, mais qui lui causeroit une mort certaine.

D. Qui sont ceux qui dérobent le bien d'autrui, en l'obligeant à des dépenses qui l'incommodent.

R. Ce sont, par exemple, ceux qui étant chargés des affaires d'autrui, ne les avancent qu'autant qu'on leur fait des présens, traînent ces affaires en longueur, afin d'en tirer plus d'argent ; ce sont les Médecins, qui, dans cette même vue, font durer long-temps une

maladie ; ce sont ceux qui engagent les autres à leur donner des repas , et à faire d'autres dépenses pour accorder leur protection , et ainsi du reste.

D. En combien de manieres retient-on le bien d'autrui injustement ?

R. On retient le bien d'autrui injustement : 1^o. En gardant pardevers soi des titres , des contrats et autres papiers , au moyen desquels il rentreroit dans des biens et droits usurpés sur lui ; 2^o. en possédant de mauvaise foi des biens que la Justice n'adjudge qu'au possesseur de bonne foi ; en ne payant point ses dettes ; 4^o. en différant de les payer , pouvant le faire plutôt : 5^o. en faisant de trop grandes dépenses , qui empêchent qu'on ne puisse les payer. On ne doit point emprunter au delà de ce qu'on peut rendre ; et quand on ne peut faire autrement , on est obligé à retrancher sa dépense , et même à se mettre à l'étroit , afin de pouvoir satisfaire au plutôt à ses dettes , autrement on est un voleur ; on est même un homicide , si les créanciers souffrent considérablement de ce délai.

D. En combien de manieres cause-t-on du dommage au prochain ?

R. On cause du dommage aux biens d'autrui en deux manieres : 1^o. par action , en dissipant , en brûlant , et en détruisant en quelque maniere que ce soit ce qui lui appartient : 2^o. par omission , en le laissant endommager et périr sans l'empêcher , quand on le peut aisément.

D. A quoi est-on obligé quand on fait tort à son prochain dans son bien , en quelqu'une des manieres qu'on vient d'expliquer ?

R. On est obligé : 1^o. à s'en confesser et à en faire pénitence : 2^o. à restituer ce qu'on a pris et à réparer le tort qui a été fait.

D. N'y a-t-il que ceux qui ont fait tort par eux-mêmes au prochain, qui soient obligés à la restitution et à la réparation ?

R. Il est évident que ceux-là sont obligés à la restitution et à la réparation ; mais ils ne sont pas les seuls qui y soient obligés : ceux-là y sont aussi obligés : 1°. qui commandent de faire ce tort ; 2°. qui le conseillent ; 3°. qui y consentent ; 4°. qui aident à le faire ; 5°. qui recèlent le voleur ou la chose volée ; 6°. qui la partagent avec le voleur ; 7°. qui ne s'y opposent pas, le pouvant ; 8°. qui n'en avertissent pas, le sachant.

Il faut remarquer deux choses sur cette dernière réponse.

La première, c'est que ceux dont nous venons de parler dans le nombre 7 et 8, ne sont obligés à la restitution par justice, que lorsqu'ils ont quelque obligation de justice de veiller à la conservation des biens du prochain ; tels que sont par exemple les serviteurs à l'égard de leurs maîtres ; les journaliers à l'égard de ceux qui les louent ; les Magistrats à l'égard du public. Quant à ceux qui ne sont point obligés par justice de veiller à la conservation des biens d'autrui ; s'ils ne s'opposent pas, le pouvant, au tort qu'on lui fait, et s'ils n'en avertissent pas, ils péchent à la vérité contre la charité, mais ils ne péchent point contre la justice, et par conséquent ils ne sont point obligés par justice à restituer le dommage : un exemple éclaircira ceci. Un voisin voit mettre le feu à la maison de son voisin ; il pourroit l'empêcher, s'il vouloit ; mais il ne l'empêche pas, ou par indifférence, ou par haine contre ce voisin. A la vérité, il commet en cela un crime horrible contre la charité, et il ne peut

mieux réparer son crime devant Dieu , qu'en dédommageant ce voisin : mais il n'est pas obligé par Justice à la restitution. Il n'en est pas de même d'un serviteur qui verroit ainsi mettre le feu à la maison de son maître sans s'y opposer , le pouvant : celui-ci est obligé par Justice à la restitution , parce qu'il est payé de son maître pour veiller à ses intérêts.

La seconde chose à remarquer , c'est que tous ceux dont nous avons parlé dans les huit nombres de cet article , ne sont obligés à restituer , qu'en cas que ceux qui ont fait le tort par eux-mêmes ne veuillent pas , ou ne puissent pas en faire la restitution.

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne dans ce Commandement ?

R. Dieu nous ordonne dans ce Commandement : 1°. de nous contenter du bien que nous avons : 2°. de travailler pour avoir notre nécessaire : 3°. si nous ne pouvons travailler , d'avoir recours à d'autres moyens honnêtes pour subsister : 4°. si , avec notre travail et avec tous nos soins , nous ne pouvons nous tirer de la misere , d'adorer la conduite de Dieu sur nous , et de nous confier à sa providence : 5°. de restituer le bien mal acquis , et de réparer par toutes sortes de moyens le dommage qu'on a fait au Prochain.

D. Quand on est absolument hors d'état de restituer , que faut-il faire ?

R. Il faut gémir devant Dieu de s'être réduit à cette impossibilité , et en faire une sérieuse pénitence : 2°. Si l'on ne peut tout restituer , il faut restituer ce qu'on peut , et pour cela il faut retrancher sa dépense , et ne se donner que le pur nécessaire. 3°. Il faut dédommager par tous les moyens possibles celui à qui on

a fait tort ; par exemple , en cherchant les occasions de lui rendre service , en l'aidant de ses conseils et de son crédit , en priant Dieu pour lui , etc.

D. Quelle conclusion faut-il tirer de tout ce qui a été dit dans l'explication de ce Commandement ?

R. De tout ce que nous venons de dire , il faut tirer cette conclusion générale , que quoique presque tous les hommes aient horreur du vol et du larcin , il y en a néanmoins bien peu parmi eux , qui ne soient des voleurs , et d'injustes possesseurs du bien d'autrui. Le détail que nous venons de faire a dû en convaincre les Lecteurs ; et si quelqu'un d'eux ne s'y est pas reconnu obligé à des restitutions , qu'il prenne garde que ce ne soient sa convoitise et son avarice qui l'aveuglent.

Voyez ce que nous disons encore sur cette matière dans l'explication du dixième Commandement.

VIIe. Commandement. Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement.

D. Qu'est-ce que dire faux témoignage ?

R. Dire faux témoignage , c'est affirmer devant les Juges et les Supérieurs une chose qui n'est pas véritable.

D. Le faux témoignage est - il un grand péché ?

R. Le faux témoignage est un crime qui crie vengeance au ciel et à la terre : car 1°. le faux témoin fait servir le nom adorable de Dieu au mensonge et à l'injustice : 2°. il se moque des Juges qui sont revêtus de l'autorité de Dieu : 3°. il opprime les innocens en leur faisant ôter leurs biens, leur réputation et la vie.

N 4

D. A quoi est obligé celui qui a porté un faux témoignage ?

R. Celui qui a porté un faux témoignage, est obligé, sous peine de damnation, à la réparation des dommages qu'il a causés, quand même cette réparation le réduiroit à la mendicité: et si ce faux témoignage a fait condamner un innocent à la mort, le faux témoin, pour l'en exempter, doit s'en rétracter, même au péril de sa vie.

D U M E N S O N G E.

D. Qu'est-ce que mentir ?

R. Mentir, c'est vouloir faire passer pour véritable une chose qu'on sait être fausse.

D. N'est-il jamais permis de mentir ?

R. Non, il n'est jamais permis de mentir, pour quelque raison que ce puisse être; et quand on pourroit empêcher tous les maux et tous les péchés du monde et procurer le salut de tous les hommes en faisant le moindre mensonge, il ne seroit pas permis de le faire, de même qu'il ne seroit pas permis d'empêcher ces maux en proférant le moindre blasphème, ou une parole contre la pureté. Le mensonge est mauvais par lui-même; or, ce qui est mauvais par soi-même l'est toujours et en toute occasion.

D. Dieu punit-il sévèrement les menteurs ?

R. Oui, Dieu les punit très-sévèrement: le Prophète assure que Dieu perdra tous ceux qui profèrent le mensonge; et Jesus-Christ, en nous disant que les menteurs sont les enfans du diable, nous fait assez connoître qu'ils méritent la même punition que celui dont ils sont les enfans.

D. Combien y a-t-il de sortes de mensonges ?

R. On distingue trois sortes de mensonges,

par rapport à trois fins qu'on peut avoir en mentant ; car on ment , ou pour se réjouir , et réjouir les autres , et cela s'appelle *mensonge joyeux* ; ou on ment pour se procurer quelque avantage à soi-même et aux autres , et cela s'appelle *mensonge officieux* ; ou on ment pour nuire à quelqu'un , et cela s'appelle *mensonge pernicieux*.

D. Les mensonges joyeux , les mensonges officieux sont-ils de véritables péchés ?

R. Tout mensonge de quelque nature qu'il soit , est un véritable péché , puisqu'il est contraire à la vérité , qui est Dieu même. C'est une mauvaise raison , pour excuser les mensonges joyeux et officieux , que de dire qu'ils ne nuisent à personne , qu'on ne cherche qu'à se divertir et à obliger le prochain. Cette excuse , dis-je , est très-mauvaise ; car il s'ensuit tout au plus , que ces sortes de mensonges ne sont pas si criminels que ceux qu'on fait pour nuire à quelqu'un ; mais il ne s'ensuit point qu'ils ne soient pas contraires à la vérité , ni par conséquent , qu'ils ne soient point péchés : ce qui s'ensuit , c'est qu'étant de véritables péchés , on ne doit jamais les commettre , pas même pour sauver la vie à un innocent , ni pour sauver sa propre vie : puisqu'il vaudroit mieux que tout le monde périt que d'offenser Dieu par le moindre péché. On voit par ce que nous venons de dire , combien est fausse cette pernicieuse maxime qui court parmi le peuple , qu'il est permis de mentir pour paix avoir.

D. Doit-on mettre les équivoques , les restrictions mentales , la flatterie et l'hypocrisie au nombre des mensonges ?

R. Nous avons déjà dit que mentir , c'est vouloir faire passer pour véritable une chose qu'on sait être fausse. Or , c'est-là l'intention de ceux

qui usent des termes équivoques et des restrictions mentales : ils corrompent la signification naturelle des paroles et du langage ; ils disent une chose et ils en sous-entendent une autre , et ils ont dessein par-là de faire croire comme véritable une chose qui ne l'est pas. Par conséquent ce sont des trompeurs et des menteurs. Un exemple éclaircira ceci. Une personne me demande de l'argent à emprunter : j'en ai , que je pourrois lui prêter si je voulois , mais je ne veux pas lui en prêter : je lui dis donc simplement que je n'en ai point ; mais en lui disant cela , je sous-entends que je n'en ai pas à lui prêter. Je suis un menteur , parce que je la trompe volontairement : car cette personne est tellement persuadée que je n'ai pas du tout d'argent , que si quelqu'un lui disoit que j'en ai , elle le nieroit absolument , ou elle concluroit que je suis un menteur.

La *flatterie* est une louange qu'on donne à une personne qui ne la mérite pas , ou qu'on croit ne la pas mériter. On ne peut donc user de flatterie , sans avoir dessein de tromper ceux qu'on flatte , et de tromper doublement : car 1. on les porte à s'imaginer qu'ils ont des perfections qu'ils n'ont pas , et dont souvent ils sont bien éloignés : 2. on veut leur persuader qu'on a de l'estime pour eux , pendant qu'on n'en a aucune. La flatterie est donc un véritable mensonge , et un mensonge bien pernicieux et à ceux qui flattent , et à ceux qu'on flatte , parce qu'on les entretient par-là dans leurs vices.

L'*hypocrisie* consiste à vouloir passer pour avoir des qualités , des talens et de vertus qu'on n'a pas en effet. Les hypocrites sont donc des menteurs , qui veulent tromper les autres , et qui veulent en quelque façon tromper Dieu

même ; ce qui fait dire à Saint Pierre que les hypocrites mentent au Saint-Esprit.

D. Si les équivoques , les restrictions mentales , la flatterie et l'hypocrisie sont des mensonges qui ne sont jamais permis , il s'ensuivra donc qu'il faut rendre compte à tout le monde de ses affaires les plus secrettes ; qu'il faut faire connoître aux autres le mépris qu'on a pour eux ; et enfin qu'il faut manifester au Public ses propres défauts , et ses vices les plus cachés ?

R. Rien de tout cela ne s'ensuit de ce que nous avons dit jusqu'à présent du mensonge : et , pour empêcher qu'on n'en tire ces mauvaises conséquences , nous allons établir les règles qu'on doit suivre pour ne manquer jamais à la vérité , et pour observer d'ailleurs ce qu'exige la prudence. Ceci mérite une grande attention.

1. Toutes les fois qu'on est interrogé par les Juges , et par les autres Supérieurs qui ont droit de nous interroger , il faut dire nuement et simplement la vérité telle qu'elle est ; et il n'est jamais permis d'user avec eux de déguisement et de dissimulation , parce qu'ils exercent en cela les droits de Dieu même.

2. Quand on est interrogé par des personnes qui n'ont pas le droit de nous interroger , et à qui la prudence nous défend de faire connoître nos affaires , ou celles des autres , il ne faut jamais nier la vérité ; ni vouloir les tromper par des équivoques et des restrictions mentales ; mais il faut écarter le discours de manière à leur faire entendre qu'on ne veut pas leur répondre , et qu'ils sont des imprudens de nous interroger. On avoue que cela est difficile à pratiquer quand se sont des personnes d'un certain rang , et d'un certain mérite qui nous

interrogent ; mais enfin il vaut mieux les offenser par une réponse qui , dans le fond , ne doit pas choquer des gens sages et prudents , que de les tromper par un mensonge , ce qui est la plus grande des malhonnêtetés ; et que d'offenser Dieu , ce qui est le plus grand de tous les maux.

3. Il y a une grande différence entre flatter quelqu'un , et lui rendre les devoirs de civilité. On ne doit jamais flatter personne , pour les raisons que nous avons marquées ci-dessus ; mais on doit rendre à tout le monde l'honneur qui lui est dû : ou par justice , si ce sont des personnes élevées au dessus de nous ; ou par charité , si ce sont nos égaux , ou nos inférieurs. Voici donc la règle qu'on doit tenir avec les personnes qui ont des vices et des défauts que nous ne pouvons approuver. Il faut bien se donner de garde de faire paroître ou qu'on ne reconnoît point ces défauts dans ces personnes , ou qu'on les approuve , il faut même faire paroître le contraire , autant que la prudence peut le permettre : mais il ne faut pas pour cela avoir du mépris pour elles , ni leur en donner des marques , à moins qu'on n'eût sujet de juger que ces marques extérieures du mépris pourroient servir à les corriger.

4. L'hypocrisie ne consiste pas à cacher aux autres les défauts qu'on a : on est souvent obligé de les cacher par charité pour soi-même , et par charité pour les autres , que la connoissance de nos défauts pourroit scandaliser : mais elle consiste à vouloir passer pour meilleur qu'on n'est. Le juste milieu consiste donc à gémir d'un côté devant Dieu des défauts que nous avons , et à ne les faire connoître qu'à ceux qui peuvent y remédier ; et de l'autre à appré-

hender sincèrement de passer dans l'opinion des autres pour avoir des perfections que nous n'avons point.

D. Dieu ne nous défend-il dans ce Commandement que le faux témoignage et le mensonge ?

R. Outre ces deux péchés, Dieu nous défend encore *la calomnie* et *la médisance*.

D. Qu'est-ce que calomnier ?

R. Calomnier, c'est imposer à quelqu'un un péché ou une faute dont il n'est point coupable.

D. Est-ce un grand péché que de calomnier son prochain ?

R. C'est un crime horrible, et qui mérite toutes sortes de punitions : c'est encore le péché du démon ; et c'est pour cela qu'il est appelé *diable*, c'est-à-dire, calomniateur.

D. Que faut-il faire quand on a calomnié quelqu'un ?

R. 1. Il faut s'en confesser, et en faire une sévère pénitence : Il faut réparer l'honneur du Prochain.

D. Que faut-il faire pour réparer l'honneur qu'on a ôté au Prochain par une calomnie ?

R. Souvent rien n'est plus difficile que la réparation d'une calomnie, cette difficulté doit nous faire éviter très-soigneusement ce péché : car, outre la peine qu'on a à passer pour un Calomniateur, il arrive souvent que la calomnie s'est répandue fort loin en très-peu de temps ; mais, quoiqu'il en soit, on est obligé à se dédire ouvertement, de ce qu'on a avancé ; et, autant que cela est possible, devant les personnes qui ont entendu cette calomnie ; avouant et protestant qu'on reconnoît sincé-

rement que ce qu'on a dit est faux. Un Confesseur ne doit pas donner l'absolution avant que le Calomniateur ait fait cette réparation ; et si on ne la fait pas, et que la calomnie soit en matiere de conséquence, on ne peut éviter la damnation éternelle. C'est une mauvaise excuse, que de dire que notre réputation doit nous être plus chere que celle du Prochain, et qu'on se perdra de réputation si l'on avoue qu'on est un calomniateur : cette excuse dis-je, est très - mauvaise ; car il est bien plus juste qu'un calomniateur passe pour calomniateur, que de voir un innocent passer pour coupable ; et il nous est bien plus avantageux de mériter l'estime de Dieu en exerçant contre nous-mêmes un acte de justice, que de ménager notre réputation auprès des hommes aux dépens de ce que nous devons au Prochain.

D. Qu'est-ce que médire ?

R. Médire, c'est dire du mal de son Prochain, soit qu'on le fasse avec indiscretion, et sans dessein de lui nuire, soit qu'on ait un dessein formel de lui ôter sa réputation : cette dernière circonstance augmente considérablement le péché.

D. Quelle différence y a-t-il entre calomnier et médire ?

R. La différence qu'il y a entre calomnier et médire, c'est que la calomnie attribue au prochain un défaut qu'il n'a pas ; et la médisance relève un défaut qu'il a ; mais qui n'est point connu des autres.

D. La Médisance est-elle un grand péché ?

R. La Médisance est un des plus grands péchés qu'on puisse commettre, puisqu'elle détruit la charité, qui est la première de toutes

les vertus. C'est un plus grand péché que le larcin , parce qu'elle ravit au Prochain ce qu'il a de plus cher, qui est sa réputation. C'est un péché qui produit des effets plus funestes que l'homicide, puisque, comme dit Saint Bernard, le venin de la langue médisante fait mourir trois personnes en même temps ; car il fait mourir dans sa réputation celui de qui on médit , qui aimeroit souvent mieux perdre la vie du corps ; il donne la mort à l'ame de celui qui médit , et de celui qui écoute avec plaisir la médisance. Outre cela , la médisance se répand avec tant de vitesse de personnes en personnes, et de lieux en lieux , qu'il est très-souvent impossible d'en arrêter le cours , quelque soin qu'on puisse y apporter.

D. Celui qui écoute avec plaisir la médisance est-il aussi coupable que celui qui médit ?

R. De même que dans le larcin , ceux qui recelent , péchent aussi bien que les voleurs ; aussi , celui qui écoute avec plaisir la médisance , péche comme celui qui l'a faite : l'un a le diable sur la langue , et l'autre l'a dans l'oreille.

D. Que faut-il faire quand on médit de quelqu'un en notre présence ?

R. Quand ceux qui médisent du Prochain en notre présence , sont nos inférieurs, ou nos égaux, nous sommes obligés de les reprendre fortement , et de leur imposer silence : si ce sont nos supérieurs , il faut prendre un certain ton , pour leur faire connoître la faute qu'ils font ; ou faire paroître par son air et par son silence , qu'on désapprouve ce qu'ils disent.

D. Ne tombe-t-on dans le péché de la médisance , qu'en disant, ou en entendant dire avec plaisir du mal du Prochain ?

R. On tombe dans le péché de la médisance par tout ce qui peut ôter ou altérer la réputation du Prochain. Ainsi on tombe dans ce péché : 1. en raillant le Prochain en sa présence, ou en son absence ; 2. en rapportant à un autre le mal qu'il a dit ou qu'il a fait contre lui ; 3. en lui faisant quelque affront ; 4. en lui donnant des noms qui le tournent en ridicule, etc. ; 5. on médit quelquefois par un geste, ou par un silence malin et affecté sur le bien qu'on dit du Prochain devant nous ; et ainsi du reste.

D. Que faut il faire pour réparer le tort qu'on a fait à son Prochain par la médisance ?

R. Cette réparation est très-difficile à faire ; et c'est ce qui nous devrait donner un grand éloignement pour le péché de la médisance. Voici les regles qu'il faut observer pour satisfaire à ce qu'on doit à la justice, sans manquer à ce qu'on doit à la prudence. 1. Il n'en est pas de la réparation de la médisance comme de la réparation de la calomnie. Dans la calomnie, on a dit une chose fausse, et par conséquent il faut avouer qu'on a menti ; mais dans la médisance, on a dit mal-à-propos une chose véritable, et par conséquent il ne faut pas dire que ce qu'on a dit, n'étoit pas véritable ; il faut seulement dire qu'on a eu tort de révéler ainsi les défauts de son Prochain, qu'on en est fâché, et qu'on prie ceux devant qui on a ainsi médit, de n'avoir point d'égard à ce qu'on a dit. 2. Il n'est pas toujours à propos de faire la réparation en la manière qu'on vient de le dire, parce que cela ne serviroit quelquefois qu'à rappeler dans l'esprit des autres une chose qu'ils ont peut-être oubliée, et qui n'a pas eu de suite, et en ce cas il faut se contenter de dire le bien qu'on sait de

la personne dont on a dit du mal. C'est la prudence qui doit régler de quelle manière il faut s'y prendre pour rétablir la réputation qu'on a ôtée au Prochain, ou qu'on a diminuée. 3. Comme ces sortes de réparations verbales n'ont pas ordinairement grand effet, il faut s'appliquer à donner dans toutes les occasions des marques d'estime et de respect à celui qu'on a ainsi décrié, ou tourné en ridicule : il faut prendre son parti, autant que la vérité le permet, contre ceux qui déchirent sa réputation : car il n'y a point d'homme de qui il n'y ait quelque bien à dire. Enfin, comme on ne peut jamais être bien assuré d'avoir suffisamment réparé le tort qu'on a fait au Prochain par médisance, on ne peut trop s'appliquer à le dédommager d'ailleurs ; par exemple, en lui rendant service dans l'occasion, en priant Dieu pour lui, etc.

D. Quelle conclusion doit-on tirer de tout ce qui a été dit dans l'explication de ce Commandement ?

R. De tout ce que nous venons de dire dans l'explication de ce Commandement, on doit conclure que nous devons veiller avec un soin tout extraordinaire sur nos paroles, puisqu'il est presque impossible de ne pas faire quantité de fautes en parlant, et que ces fautes sont si difficiles à réparer. C'est ce qui faisoit dire à un saint homme : *Je me suis très-souvent repenti d'avoir parlé, et jamais de m'être tu.* Nous devons donc dire souvent à Dieu avec le Prophète : *Seigneur, mettez une sûre garde à ma bouche, et une porte à mes levres : Ne permettez point que mon cœur s'égaré dans les paroles qui vous offensent,*

IXe. et Xe. Commandement. *L'œuvre de chair ne désireras, qu'en mariage seulement.*

Biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injustement.

D. Pourquoi joignez-vous ensemble ces deux Commandemens ?

R. Parce qu'ils nous défendent l'un et l'autre la même chose, qui est de n'avoir aucun mauvais desir.

D. Dieu, en défendant dans le sixieme Commandement les actions d'impureté, et dans le septieme le larcin, ne nous a-t-il pas par conséquent suffisamment défendu les desirs de l'impureté et du vol ?

R. Il est certain que Dieu, en défendant les actions mauvaises, a, par conséquent, défendu les desirs de ces actions ; mais comme la plupart des hommes ne comptent presque pour rien les desirs qui ne sont pas suivis des actions, il étoit nécessaire que Dieu condamnât expressément les mauvais desirs, afin d'en imprimer toute l'horreur qu'ils méritent.

D. Pourquoi Dieu, en défendant tous les mauvais desirs en général, fait-il une défense expresse d'avoir des desirs contre la pureté ?

R. C'est que de tous les mauvais desirs, ceux de l'impureté sont les plus communs et les plus violens, et parce que ce sont ceux qu'on s'imagine faussement être les plus excusables.

D. Les desirs contre la pureté ne sont-ils pas des desirs naturels, et peut-on dire que des desirs naturels soient des péchés ?

R. Les desirs d'un chaste et légitime mariage sont naturels, et par conséquent ils ne sont pas des péchés ; mais les autres desirs, qui ne sont pas renfermés dans ces bornes, ne sont

point naturels : ce sont des productions d'une nature corrompue par le péché de nos premiers parens , et de funestes effets de cette tyrannique *concupiscence* à laquelle Dieu a permis que l'homme fût livré en punition de sa désobéissance et de sa révolte ; ensorte que celui qui n'a pas voulu se servir des lumieres de sa raison pour s'assujettir à Dieu , a été abandonné par un juste Jugement , à une inclination aveugle et sans raison , qui le rend semblable aux bêtes les plus grossieres et les plus brutes.

D. Comment pouvez-vous appeller cette punition un juste Jugement ? Ne paroît-il pas au contraire tout-à-fait indigne de la bonté de Dieu d'avoir permis qu'une nature aussi foible que la nôtre, fût livrée à des combatssi violens et si continuels.

R. Il est vrai que cette punition est bien terrible ; mais elle n'a rien d'indigne ni de la justice , ni de la bonté de Dieu. 1. Quant à la justice , l'homme n'avoit-il pas bien mérité cette punition par son affreuse révolte ? Et étoit-ce trop punir celui qui avoit voulu devenir semblable à Dieu , que de permettre qu'il devînt semblable aux bêtes par ses inclinations : ? 3. Quant à la bonté , Dieu la fait paroître d'une maniere admirable dans cette punition. Non , il ne se venge point en ennemi ; il châtie en pere ; il humilie l'homme ; mais c'est afin que cette humiliation le retienne dans le devoir , et serve en même - temps de remede et de préservatif à son orgueil. De bonne foi , n'avons-nous pas besoin d'une telle humiliation, nous qui en ressentons tout le poids sans souvent en être plus humbles ? Que l'homme remette donc dans l'ordre ; qu'il reconnoisse sa dépendance ; qu'il s'humilie sous la main toute-

Explication

puissante de son Dieu ; qu'il dise sincèrement avec le Prophète : *Je suis devenu devant vous comme une bête de charge*. Qu'il fasse bon usage des graces que Dieu lui donne pour se roidir contre cette loi de péché qui regne dans ses membres ; et Dieu s'apaisera , la guerre cessera , ou du moins elle servira à lui faire remporter tous les jours de nouvelles victoires. Il pourra encore sentir les aiguillons de la concupiscence ; mais il n'en sera point dominé : au contraire , il la dominera , et se l'assujétira par la grace.

D. La convoitise des biens dans ce monde est-elle aussi criminelle que la concupiscence de la chair ?

R. Quoique la convoitise désordonnée des biens de ce monde n'ait rien en apparence de si honteux que la concupiscence de la chair , néanmoins elle est aussi criminelle aux yeux de Dieu. Ce ne sont pas seulement les desirs contraires à la chasteté , qui rendent l'ame impure , elle le devient également en s'attachant trop à toute autre chose qu'à Dieu seul ; ce qui fait dire à l'Apôtre S. Jacques , que ceux qui aiment les choses périssables de ce monde sont des adulteres , et que Dieu les regarde comme ses ennemis. S. Paul nous dit expressément que *ceux qui veulent devenir riches , tombent dans la tentation et dans le piège du diable , et en divers desirs inutiles et pernicieux qui précipitent les hommes dans l'abîme de la perdition et de la damnation ; car l'amour des biens est la racine de tous les maux : et quelques-uns en étant possédés , se sont égarés de la Foi , et se sont embarrassés dans nombre d'afflictions et de peines*. Qu'on fasse un peu plus d'attention qu'on n'a coutume d'en faire , sur le péché que la cupi-

dité fait commettre ; et on reconnoîtra facilement que c'est elle qui est cause de toutes les transgressions qu'on fait des Commandemens de Dieu. 1°. C'est l'amour déréglé des créatures, qui étouffe en nous l'amour de Dieu, et qui nous détourne de son service. 2°. C'est l'intérêt qui fait faire les faux sermens. 3°. C'est le desir du gain qui fait travailler les Dimanches et les Fêtes. 4°. Ce qui porte ordinairement à mépriser son pere et sa mere, et quelquefois à les haïr ou à souhaiter leur mort, c'est qu'ils ne fournissent pas, autant que nous le souhaiterions à nos dépenses ; c'est que nous voudrions avoir leur bien. 5°. Cette même passion nous fait aussi attenter à la vie du prochain. 6°. Le desir du bien d'autrui, ou le déplaisir de sa prospérité, cause l'envie qui nous porte à la médisance et à la calomnie ; et il n'y a guere de faux témoins qui ne soient gagnés par l'argent. Ce qu'il faut conclure de ce que nous venons de dire dans l'explication de ces deux derniers Commandemens, c'est que la concupiscence est notre ennemi capital. Le démon, la chair et le monde ne sauroient nous nuire, quelques efforts qu'ils fassent contre nous, si nous avons soin de la réprimer. Si donc nous voulons tout de bon éviter le péché et la damnation éternelle, il faut travailler sérieusement à dompter nos passions, et sur-tout celle qui nous domine le plus. Prendre d'autres moyens, et négliger celui-là, c'est couper les branches, et épargner une malheureuse racine qui en produira bientôt de nouvelles ; c'est prétendre éteindre un feu en le cachant sous la cendre ; c'est vouloir se sauver par une autre voie que celle que Jesus-Christ nous a enseignée : car il nous répète incessamment dans son Evangile,

que celui qui aime son pere ou sa mere, ou son fils, ou sa fille, plus que lui, n'est pas digne de lui; que celui qui ne prend pas sa croix, et ne le suit pas, n'est pas digne de lui; que celui qui ne détache pas son cœur et son affection des choses qu'il possède, ne peut être son disciple. Et S. Paul nous dit que, pour être à Jesus-Christ, il faut avoir crucifié sa chair avec ses passions et ses desirs déréglés.

ABRÉGÉ DES COMMANDEMENS DE DIEU,

Contenus dans le précepte de la charité fraternelle.

QUOIQUE nous venions d'expliquer bien au long les Commandemens de Dieu, nous n'avons point encore néanmoins satisfait pleinement à l'ardent desir que nous avons de faciliter aux Chrétiens la connoissance et la pratique de la loi divine. Il nous reste pour cela deux choses à faire. La premiere est de leur apprendre qu'il y a dans cette divine loi un précepte qui renferme lui seul tous les autres en abrégé, et qu'en l'accomplissant comme il faut, ils auront accompli parfaitement tout ce que Dieu demande d'eux. La seconde chose est de leur expliquer en détail les devoirs de ce précepte.

D. Quel est ce précepte qui contient lui seul en abrégé toute la loi divine ?

R. Ce précepte est celui de la charité, c'est-à-dire, de l'amour de Dieu et du Prochain. C'est ce qui fait dire à S. Augustin, que toute la loi de Dieu ne commande que la charité, et ne condamne que la cupidité, c'est-à-dire, l'amour

dérégulé de soi-même et des créatures. En expliquant le premier Commandement, nous avons parlé de l'amour de Dieu : nous ne nous arrêterons donc ici qu'à ce qui regarde l'amour du Prochain.

D. On conçoit aisément qu'en accomplissant le précepte de l'amour de Dieu, on accomplit tous les autres Commandemens ; et c'est pour cela que notre Seigneur l'appelle le premier et le plus grand de tous les Commandemens. Mais comment prouvez-vous qu'il en est de même de l'amour du Prochain ?

R. C'est Jesus-Christ lui-même qui nous apprend (*Matt. 19. 17.*) que, pour être sauvés, nous n'avons qu'une seule chose à faire, qui est d'aimer notre Prochain comme nous-mêmes. Saint Paul nous dit aussi expressément, que *la profession de la loi consiste dans la charité*, et que *celui qui aime son Prochain comme il faut, a accompli toute la loi. En effet, ajoute ce saint Apôtre (Rom. 13. 9.), ces préceptes : Vous ne commettez point d'adultère : Vous ne tuerez point : Vous ne déroberez point : Vous ne direz point faux témoignage : Vous ne desirerez rien du bien d'autrui ; et tout autre commandement que ce soit, sont renfermés en celui-ci ; Vous aimerez votre Prochain comme vous-même.*

D. Après des témoignages si authentiques, on ne peut pas douter de cette vérité : mais on ne comprend pas aisément que l'amour du Prochain soit aussi excellent que l'amour de Dieu ?

R. C'est précisément parce que nous savons que l'excellence du grand précepte de la charité fraternelle est si peu connu de la plupart des Chrétiens, que nous avons voulu mettre ici une instruction particulière : et nous prendons par-là exercer envers nos freres un des

plus grands actes de cette charité qu'il a plu à Dieu de nous donner pour eux. Il se trouvera dans cette instruction quelques répétitions de certaines choses qui ont déjà été dites ailleurs : mais on juge que ces répétitions ne pouvoient produire qu'un bon effet.

Pour comprendre aisément que l'amour du Prochain est aussi excellent que l'amour de Dieu, voici ce qu'il faut remarquer :

1°. Le précepte de l'amour de Dieu, et le précepte de l'amour du Prochain, à proprement parler, ne sont point deux préceptes, mais un seul ; et par conséquent tout ce qui convient à l'un de ces amours, convient aussi à l'autre. Il est vrai que notre Seigneur appelle l'un le premier précepte, et l'autre le second ; mais il ajoute aussi-tôt que le second est semblable au premier. Or, s'il lui est semblable, il est donc aussi grand, aussi excellent, aussi nécessaire. Cela est si vrai, que l'Apôtre saint Jean confond ensemble l'amour de Dieu et l'amour du Prochain, en les prenant indifféremment l'un pour l'autre. C'est dans sa première Épître, où ayant relevé par les expressions les plus vives l'amour que Dieu a eu pour nous, il en conclut que nous devons nous aimer les uns les autres. Or cette conclusion ne seroit pas naturelle, si l'amour de Dieu et l'amour du Prochain n'étoient pas la même chose.

2°. L'amour que nous sommes obligés d'avoir pour Dieu, doit être le principe et la fin de l'amour que nous devons avoir pour notre Prochain : et notre amour pour notre prochain doit être la preuve de notre amour pour Dieu : car, comme dit l'Apôtre S. Jean (*Jean I. 4. 20.*) *Si quelqu'un dit qu'il aime Dieu, pendant qu'il n'aime point son Prochain, celui-là est un menteur.*

tour : car comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit point, pendant qu'il n'aime point son frere qu'il voit ?

D. Voudriez-vous bien nous apprendre encore quelques preuves de l'excellence de la charité fraternelle ?

R. Rien n'est recommandé en tant d'endroits dans l'Ecriture, que l'amour du Prochain : 1°. Notre Seigneur appelle ce Commandement, son Commandement par excellence.

2°. Il appelle ce Commandement, un Commandement nouveau ; non pas qu'il fût en effet nouveau, puisqu'il est de la loi écrite et de la loi naturelle ; mais parce qu'il vouloit qu'on l'observât avec une plus grande exactitude dans la nouvelle loi ; et parcé qu'il étoit venu apprendre aux hommes, et par ses paroles et par ses exemples, de quelle maniere on doit l'observer.

3°. Ce divin Sauveur fait de l'accomplissement de ce précepte le caractere des vrais Chrétiens ; car il nous dit (*Jean 13. 36.*) que *c'est en cela qu'on connoitra si nous sommes ses disciples : si nous nous aimons les uns les autres.*

4°. On peut être dispensé de plusieurs autres Commandemens ; mais on ne peut jamais l'être de celui-ci ; et il suffit pour être damné, de ne pas aimer son prochain, quelques bonnes œuvres qu'on puisse faire d'ailleurs. C'est ce qui fait dire à S. Paul (*I. Cor. 13.*) : *Quand je parlerois le langage de tous les hommes et des Anges mêmes.... quand j'aurois une foi assez grande pour transporter les montagnes.... quand j'aurois livré mon corps pour être brûlé, si je n'avois point la charité, tout cela ne me serviroit de rien.*

Il est évident par tout ce que nous venons de dire, qu'il n'y a rien de plus important pour les Chrétiens, que de s'instruire à fond des devoirs

d'un précepte si excellent et si indispensable. Nous allons donc entrer dans le détail de ces devoirs généraux et particuliers.

Devoirs généraux du précepte de la charité, fraternelle.

D. A quoi le précepte de la charité nous oblige-t-il en général envers le Prochain ?

R. Le précepte de la charité nous oblige en général à deux choses qui sont exprimées en ces termes dans l'Écriture Sainte (I. Cor. 13.) :

1. *Prenez garde de ne jamais faire à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fît.*

2. *Faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent à vous-mêmes.*

D. Pour accomplir le précepte de l'amour du Prochain, suffit-il de ne lui point faire de mal, et de lui faire tout ce que nous pouvons ? Sommes-nous outre cela obligés d'avoir dans le cœur quelque mouvement pour lui ?

R. Oui, nous y sommes obligés ; mais comme on ne connoît point assez cette obligation, il faut une bonne fois nous en convaincre.

1°. Quand l'Écriture Sainte nous parle de l'amour du Prochain, elle se sert du même terme dont elle se sert en parlant de l'amour de Dieu : ce terme est celui de *dilection*. Or, ce mot exprime des sentimens intérieurs d'amour ; et par conséquent ces sentimens sont essentiels à l'amour du Prochain comme ils le sont à l'amour de Dieu.

2°. Saint Paul, en parlant de l'amour du Prochain, se sert ordinairement du mot d'*entrailles* (Philippe 2. I. Col. 3. 1. II. Cor. 13.), pour marquer que la charité consiste dans un mouvement semblable à celui que les meres ont pour leurs enfans.

3°. Jésus-Christ nous propose l'amour qu'il a

pour nous , comme le modèle de l'amour qu'il nous oblige d'avoir pour les autres : voici ses paroles (*Jean 15. 2. 12.*) : *Le Commandement que je vous donne, c'est de vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés.* Or, l'amour que Jesus-Christ a pour nous , est un amour intérieur et effectif qui part du fond du cœur, et qui l'engage à nous desirer tout ce qui peut contribuer à notre vrai bien. *Si donc*, dit saint Jean (*Jean 3. 16.*) : *l'amour que Jesus-Christ a eu pour nous, l'a porté à donner sa vie pour nous, l'amour que nous devons avoir pour nos freres doit nous mettre dans la disposition de donner notre vie pour eux ; c'est-à-dire, supposé que cela fût nécessaire pour leur salut.*

4°. Saint Paul nous dit encore (*Rom. 12.*) que l'amour que nous devons avoir pour le prochain , doit nous rendre sensibles à sa joie et à sa tristesse ; en sorte que nous nous réjouissons de ce qui lui est agréable, et que nous nous affligions de ce qui l'attriste. Or, cela ne se peut pas faire, à moins d'avoir une sincere affection pour lui.

5°. Nous sommes obligés d'aimer notre Prochain comme nous nous aimons nous-mêmes. Or, l'amour que nous nous portons à nous-mêmes , consiste dans un mouvement de notre volonté envers nous-mêmes ; par conséquent l'amour que nous sommes obligés d'avoir pour le Prochain, consiste dans un pareil mouvement de notre volonté envers le Prochain.

D. Par quel motif ce sentiment intérieur d'amour que nous sommes obligés d'avoir dans le cœur pour notre Prochain, doit-il être excité ?

R. Ce sentiment doit être excité par un motif naturel, dont Dieu soit le principe et la fin,

c'est-à-dire, que nous devons aimer sincèrement notre Prochain : 1°. Parce que Dieu nous le commande : 2°. Parce que Dieu l'aime : 3°. Parce que Dieu l'a créé à son image et ressemblance : 4°. Parce qu'il a été créé pour connoître et servir Dieu, et pour jouir éternellement de Dieu. Aimer son Prochain, par quelque autre motif, qui ne soit point subordonné à ceux que nous venons de rapporter, ce n'est point l'aimer chrétiennement, et par conséquent ce n'est point satisfaire au précepte de la charité.

D. N'est-il donc pas permis d'aimer notre Prochain par rapport à nous, par exemple, parce qu'il est notre parent; parce qu'il nous aime, parce qu'il nous fait du bien; ni par rapport à lui-même; par exemple, parce qu'il a de l'esprit, de la science et d'autres bonnes qualités naturelles?

R. Non-seulement on peut, mais aussi on doit aimer son Prochain par rapport à ces choses qu'on vient de dire; mais pour satisfaire au précepte de la charité, il ne faut pas l'aimer précisément à cause de ces rapports et de ces qualités; il faut l'aimer par rapport à Dieu, qui est l'auteur de tout ce qui se trouve de bon dans les hommes.

D. Le précepte de l'amour du Prochain s'étend-il généralement sur tous les hommes?

R. Le précepte de l'amour du Prochain s'étend généralement sur tous les hommes, sur les méchans comme sur les bons, sur les Payens, sur les Juifs, sur les Turcs, sur les Héretiques, sur les homicides, etc. On ne peut pas exclure un seul homme de cette charité, et il suffit d'en exclure un seul, pour perdre la charité à l'égard de tous les autres.

D. Sommes-nous obligés d'aimer aussi ceux qui nous font du mal, qui nous persécutent, qui ne cherchent que notre perte ?

R. Jesus-Christ nous dit expressément que nous sommes obligés étroitement d'aimer toutes ces personnes ; voici ses propres paroles (*Matth. 3. 24.*) : *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient ; afin que vous soyez enfans de votre Pere qui est dans le Ciel, qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchans, et qui fait tomber ses pluies sur les justes et sur les injustes ; car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous ? Les Publicains ne font-ils pas la même chose ? Et si vous ne saluez que vos proches, que faites vous en cela de particulier ? les Pavens ne le font-ils pas aussi ?*

D. Sommes-nous obligés d'aimer tous les hommes également ; par exemple, sommes-nous obligés d'aimer autant nos ennemis que nos amis, des étrangers autant que nos parens ?

R. Quoique nous soyons indispensablement obligés, comme nous l'avons dit, d'aimer tous les hommes en général et en particulier, c'est-à-dire, de leur souhaiter les biens éternels, et de leur procurer tous les secours temporels que nous pouvons, il y a néanmoins un certain ordre à garder, et dans l'affection et dans les effets de cette charité ; et c'est Dieu lui-même qui a réglé cet ordre. Par exemple, quoique je sois obligé de desirer à tout le monde la grace de Dieu et la vie éternelle, je dois me souhaiter à moi-même ces biens spirituels préférablement à tous les autres ; en sorte que je ne dois pas commettre le moindre péché véniel, quand je pourrois par-là sauver tout le monde. Et c'est

en ce sens qu'on dit communément , que charité bien ordonnée commence par soi-même. Par exemple encore , quoique je sois obligé d'avoir de l'affection pour tous les hommes , je dois en avoir une plus grande pour mon pere et ma mere , pour ceux qui me font du bien , pour mes parens , pour mes amis.

Quant aux effets de la charité , c'est-à-dire , quant aux assistances que nous devons rendre au Prochain , voici l'ordre , ordinairement parlant ; premièrement nous-mêmes , ensuite nos peres et meres , nos autres parens , nos amis , nos domestiques , nos compatriotes , ceux d'une même Paroisse , nos voisins , ceux qui ont plus de piété et de vertus que les autres.

Ce qu'il faut bien remarquer ici ; c'est que nous ne devons faire cette préférence que lorsque le besoin est égal ; car si un méchant homme étoit dans une nécessité extrême , et un homme de vertu dans une nécessité commune , et que nous ne pussions pas les assister l'un et l'autre , il faudroit assister le méchant préféablement au bon , l'ennemi préféablement à l'ami , l'étranger préféablement au parent , etc.

Devoirs particuliers du précepte de la charité fraternelle.

D. Qu'est-ce qui nous est défendu en particulier dans ce précepte , *de ne point faire à un autre ce que nous serions fâchés qu'on nous fit ?*

R. Il nous est défendu de haïr qui que ce soit , de le mépriser , de conserver de la rancune contre lui , d'être indifférent pour le bien ou le mal qui peuvent lui arriver ; de juger témérairement de ses intentions ou de ses actions ; d'écouter volontiers le mal qu'on nous dit de lui ; d'y ajouter foi trop légèrement , d'y

penser avec plaisir, et d'en parler aux autres sans nécessité.

Outre cela, il nous est défendu de nuire en quoi que ce soit à notre Prochain dans ce qui regarde son corps et son ame.

Nous sommes entrés dans un grand détail sur cela dans l'explication des commandemens de la seconde Table. Il faut y avoir recours, et sur-tout faire une attention particuliere à ce qui y est dit du scandale ; car c'est de tous les péchés celui qui a de plus funestes suites. C'est ce qui fait dire à Jesus-Christ (*Matth. 19. 7.*) *Malheur au monde à cause des scandales... mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive ; il vaudroit mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au fond de la mer.*

D. Qu'est-ce qui nous est commandé en particulier dans ce précepte, *de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fissent à nous-mêmes ?*

R. Il nous est ordonné de faire tout ce qui dépend de nous pour aider notre Prochain à faire son salut, et à ne point le laisser manquer des choses nécessaires à la vie. Pour cela nous avons six principaux devoirs à remplir à son égard, qui sont l'instruction, l'édification, la correction, le support, la priere et l'aumône.

De l'instruction et de l'édification.

D. Pourquoi joignez-vous ces deux devoirs ensemble ?

R. Nous joignons ces deux devoirs ensemble, parce qu'il y a bien des personnes qui ne sont en état de s'acquitter du premier qu'en pratiquant le second. Tout le monde n'est pas en état de prêcher, de catéchiser, d'exhorter les autres ; par conséquent il ne leur reste pas d'autre

moyen de les instruire que par l'édification qu'ils leur donneront ; le bon exemple étant une espece de prédication muette , qui est souvent plus efficace que les discours les plus solides et les plus pathétiques.

Ce qu'il y a à observer ici , c'est que ceux qui peuvent joindre l'instruction à l'édification , sont obligés de le faire en leur maniere ; et le nombre de ceux qui sont dispensés de l'instruction , n'est pas si grand qu'on se l'imagine. Car qui est-ce qui ne peut pas apprendre à des enfans à faire le signe de la Croix ? Qui est-ce qui ne peut pas leur enseigner le *Pater* et quelques articles du Catéchisme ?

De la correction fraternelle.

D. Tout le monde est-il obligé à travailler à l'amendement du Prochain ?

R. Il est indubitable qu'il y a de certaines personnes qui sont plus étroitement obligées à travailler à l'amendement des autres , que le reste des hommes , comme sont les peres et les meres à l'égard de leurs enfans , les supérieurs à l'égard de leurs inférieurs , et les maîtres et maîtresses à l'égard de leurs domestiques. Mais il est aussi constant que chaque homme en particulier est obligé en sa maniere à procurer l'amendement des autres , suivant ce qui est dit dans l'Ecriture-Sainte : (*Matth. 13. 15.*) *Que Dieu a ordonné à chacun des hommes d'avoir soin de son Prochain.*

D. En combien de manieres peut-on procurer l'amendement de son Prochain ?

R. On peut procurer l'amendement de son Prochain en deux manieres : 1. En lui faisant soi-même la correction : 2. En procurant que ceux qui ont plus d'autorité que nous sur son esprit , le corrigent.

D. Quand on peut corriger son Prochain par soi-même, est-on obligé de le faire, et de s'abstenir de le faire corriger par d'autres ?

R. Quand on peut juger prudemment que la correction qu'on fera a son Prochain par soi-même, servira à son amendement, on est obligé de la faire, et on doit s'abstenir de le faire corriger par d'autres. C'est la regle que Notre-Seigneur nous prescrit lui-même en ces termes : (*Matth. 13. 15.*) *Si votre frere a péché contre vous, allez et le reprenez entre vous et lui seul : s'il ne veut pas vous écouter, prenez avec vous un ou deux témoins ; que s'il ne veut pas non plus les écouter, dites-le à l'Eglise, c'est-à-dire, aux Pasteurs. La raison de cette conduite est, qu'il faut exercer la charité d'une maniere charitable. Or il n'y a point de charité à faire connoître aux autres les défauts du Prochain, quand on peut procurer sans cela son amendement.*

D. Les inférieurs sont-ils obligés d'exercer la correction fraternelle à l'égard de leurs supérieurs, les domestiques à l'égard de leurs maîtres, les enfans à l'égard de leurs peres et meres ?

R. Nous avons déjà dit que chacun des hommes est obligé en sa maniere à procurer l'amendement de son Prochain ; et plus la liaison qu'on a avec lui est grande, plus cette obligation est étroite ; mais quand les inférieurs sont obligés d'exercer la correction fraternelle à l'égard de leurs supérieurs, il faut qu'ils le fassent avec beaucoup de prudence, de respect et d'humilité ; ensorte que les supérieurs s'aperçoivent que les inférieurs ne prendroient pas cette liberté, si la Religion ne les y contraignoit, pour ainsi dire. Une correction faite

de cette manière par les inférieurs, produira toujours quelques bons effets pour l'amendement des supérieurs. Mais il faut encore remarquer ici que cette correction des inférieurs à l'égard de leurs supérieurs, ordinairement parlant, ne doit se faire qu'en témoignant par un silence affecté, et par une contenance triste, qu'on n'approuve point certaines actions ou certains discours.

D. Il y a des personnes qui se croient dans l'obligation de reprendre toutes les fautes qu'elles voient faire, et qui ont de grands remords de conscience quand elles y ont manqué, ou qui commettent de grandes imprudences en reprenant ainsi tout le monde. Quelles règles doivent-elles observer pour éviter le scrupule d'un côté, et pour ne point tomber de l'autre dans ces imprudences ?

R. Pour éviter ce double inconvénient, il faut s'en tenir aux règles suivantes.

1. Il n'y a que ceux qui sont spécialement chargés de la conduite des autres, qui soient obligés à veiller sur eux, et à qui il soit permis d'examiner leurs défauts pour les en corriger. Les autres ne doivent penser qu'à eux-mêmes, n'être point curieux de la conduite d'autrui, fermer les yeux sur ses défauts, et donner à ses paroles et à ses actions le meilleur tour qu'il est possible :

2. La correction fraternelle est un devoir attaché particulièrement à la charge des supérieurs ; ainsi ils doivent l'exercer par eux-mêmes, et ne point s'en remettre aux autres. Mais dans les particuliers, ce devoir n'est que général ; c'est-à-dire, qu'ils ne sont obligés à reprendre par eux-mêmes, que lorsqu'ils voient que les Pasteurs négligent de le faire, et

qu'ainsi le prochain demeureroit sans correction.

3. Les particuliers ne doivent jamais faire la correction, à moins qu'ils n'aient sujet de juger qu'elle sera profitable à celui à qui ils la feront; car si par sa mauvaise disposition cette correction devoit lui être plus nuisible que profitable, ou même si elle devoit lui être inutile, on doit s'en abstenir. C'est une faute de manquer à reprendre ceux qui profiteront de cette réprehension; mais c'en est aussi une de reprendre mal-à-propos et sans prudence ceux dont on n'est pas en état de procurer l'amendement. Il n'y a que ceux qui sont chargés de procurer le bien public, qui puissent faire cette correction, quoiqu'ils ne soient pas tout-à-fait certains qu'elle fera plus de bien que de mal, et lors même qu'ils sont certains qu'elle sera nuisible à ceux à qui ils la font, pourvu qu'ils jugent qu'elle sera profitable aux autres, pour les empêcher de tomber dans les mêmes fautes.

Du support et de la Priere.

D. A quoi la charité nous oblige-t-elle à l'égard de ceux dont nous ne pouvons pas procurer l'amendement?

R. Quand nous avons fait tout ce que nous avons pu prudemment pour procurer l'amendement de notre prochain, sans avoir pu y réussir, la charité nous oblige à le supporter avec toute sorte de patience, et à tâcher de le ramener à son devoir par notre douceur, par nos civilités, par nos services, etc.

Mais par-dessus tout il faut s'adresser à celui qui tient le cœur des hommes dans ses mains, et qui peut seul le changer et le tourner comme il lui plaît. La priere est le grand moyen que

Dieu donne pour procurer efficacement l'amendement de notre prochain.

C'est ce que nous apprend l'Apôtre saint Jacques, lorsqu'il nous dit : (1. Jac. 5. 16.) *Priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés, car la fervente prière du Juste peut beaucoup.* Saint Jean nous enseigne la même chose par ces paroles : (Jean, 5. 16.) *Si quelqu'un voit son frere commettre un péché, qu'il prie pour lui, et Dieu donnera la vie à ce pécheur.* Ce sera toujours inutilement pour le prochain que nous l'exhorterons, que nous tâcherons de l'édifier, si Dieu n'éclaire son esprit et ne touche son cœur, et ce sera en vain que nous espérons cette grâce pour nous ou pour les autres, si nous ne la demandons.

D. A quoi la charité nous oblige-t-elle à l'égard de ceux qui ont des défauts naturels de corps ou d'esprit qui les rendent insupportables à tout le monde ?

R. Si la charité nous oblige à supporter avec humilité et patience ceux qui tombent volontairement dans des péchés dont ils ne veulent point se corriger, il est clair qu'elle nous oblige à plus forte raison à avoir du support et de la compassion pour ceux qui ont des défauts naturels de corps et d'esprit, quelque insupportables qu'ils paroissent, puisqu'il n'est point en leur pouvoir de s'en corriger. Rien n'est plus déraisonnable que ce qu'on allégué ordinairement pour justifier le peu de support qu'on a pour les défauts d'autrui. Cet homme, dit-on, n'a pas le sens commun : c'est un étourdi et un fou ; c'est un emporté qui n'est pas maître de lui-même. De-là on conclut qu'il ne mérite aucun égard ni aucun support. Encore une fois cette conclusion est ridicule. Il s'ensuit au contraire

contraire que , moins il est en état de se corriger , plus il a besoin que nous exercions envers lui notre charité. Saint Paul nous confirme cette vérité par la comparaison de ce que nous pratiquons à l'égard des membres de notre corps. *Nous honorons davantage* , dit cet Apôtre , (1. Cor. 12. 23.) *par nos vêtemens , les parties du corps qui paroissent les moins honorables , et nous couvrons avec plus de soin et d'honnêteté celles qui sont les moins honnêtes. Car pour celles qui sont honnêtes , elles n'en ont pas besoin ; mais Dieu a mis un tel ordre dans le corps ; qu'on honore davantage ce qui est moins honorable de soi-même ; afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division dans le corps , mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.*

De l'Aumône.

D. Tout le monde est-il obligé à faire l'aumône ?

R. 1. Il est indubitable que tous ceux qui ont de quoi faire l'aumône , y sont indispensablement obligés , à proportion des biens que Dieu leur a donnés. *Si quelqu'un , dit l'Apôtre saint Jean , (1. Jean 3. 17.) ayant des biens de ce monde , voit son frere dans la nécessité , et qu'il lui ferme ses entrailles ; comment la charité de Dieu est-elle en lui ?* Nous apprenons deux vérités dans ce passage : la première , qu'on ne peut aimer Dieu , si on n'aime son prochain : la seconde , qu'on ne peut aimer son prochain , si on ne le soulage autant qu'on peut dans ses besoins. Aussi est-ce un article de notre foi , que celui qui aura manqué à ce devoir , sera traité comme le diable , et aura le même sort que lui dans l'éternité ; car voici la sentence

P

que Jesus-Christ fulminera au jour du Jugement contre les réprouvés : (*Matth. 25. 41.*)
Allez , maudits , au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges ; j'ai eu faim , et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif , et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'ai eu besoin de logement , et vous ne m'avez pas logé ; j'ai été sans habits , et vous ne m'avez point revêtu ; j'ai été malade et en prison , et vous ne m'avez pas visité.... Je vous dis en vérité qu'autant de fois que vous avez manqué de rendre ces assistances à un de ces petits , vous avez manqué à me les rendre à moi-même.

2. Ceux qui , n'ayant que le simple nécessaire , ne peuvent faire que de légères aumônes , sont obligés à être disposés dans la préparation de leur cœur à en faire de plus abondantes , si Dieu leur en donnoit la commodité. Ils doivent se laisser attendrir sur les besoins des pauvres , et gémir sur les miseres qu'ils ne peuvent soulager. Au lieu de se rebuter des importunités des pauvres , et de les traiter avec dureté , ils doivent leur témoigner de la compassion , et leur marquer le desir qu'ils auroient de les soulager , s'ils pouvoient. Ceux qui agissent de la sorte , ont devant Dieu le mérite de l'aumône : car , comme dit S. Augustin , Dieu couronne au dedans notre bonne volonté , lorsqu'elle ne peut au dehors accomplir ce qu'elle voudroit pouvoir faire.

3. Il n'y a personne si pauvre qui ne puisse donner quelquefois à plus pauvre que soi , quand ce ne seroit qu'une bouchée de pain , ou un peu de boisson , ou quelque autre petit soulagement de cette nature. Nous voyons dans l'Écriture (*Rois III. 17. 12.*) qu'une pauvre veuve qui n'avoit rien autre chose pour vivre ,

pour elle et son fils, qu'une poignée de farine, la partagea avec un Prophète pour soulager la faim qui le pressoit.

4. Quand on est si pauvre qu'on ne peut absolument rien donner, il faut chercher avec soin quelqu'autre maniere de soulager la misere du Prochain. Vous n'avez ni argent ni pain; mais, dit S. Augustin, vous avez des yeux; faites-les servir au soulagement de l'aveugle? vous avez des pieds, employez-les au service du boiteux; vous avez des forces, servez-vous-en pour aider le vieillard et l'infirme: nettoyez les plaies de celui-ci, faites le lit de cet autre; et ainsi du reste. On dit ordinairement que la consolation des misérables est d'avoir des semblables; ainsi un pauvre fera encore une grande aumône à un autre pauvre, quand il lui apprendra par son propre exemple à prendre patience et à bénir Dieu dans sa misere, et quand il lui dira avec le saint homme Tobie: (*Table 4.*) Mon frere, ou mon ami, *ne vous découragez point: à la vérité nous menons une vie bien pauvre; mais nous aurons un grand trésor, si nous avons la crainte de Dieu: et si nous avons grand soin de fuir le péché, et de pratiquer la vertu.*

5. Quand on n'a pas de quoi donner, mais qu'on a quelque chose qu'on peut prêter, on est obligé de le faire, si le prochain en a un véritable besoin. C'est le précepte que nous donne notre Seigneur, lorsqu'il nous dit: (*Matth. 5. 47.*) *Donnez à celui qui vous demande, et ne rejetez point celui qui veut emprunter de vous.*

D. L'aumône est-elle une grande vertu?

R. Il n'y a point de vertu qui soit tant recommandée, et avec tant d'éloge dans l'Écriture, que l'aumône. Nous ferions un livre en-

tier si nous voulions rapporter tout ce qui en est dit. En voici un endroit qui nous suffira ; c'est une instruction que le saint homme Tobie à son fils : (*Tobie 4. 23.*) *Faites l'aumône en donnant de ce que vous avez , et ne détournez jamais votre visage d'aucun pauvre : vous mériterez par-là que le Seigneur ne détourne point son visage de dessus vous. Soyez miséricordieux en la maniere que vous le pourrez. Si vous avez beaucoup , donnez largement : si vous n'avez que peu , donnez peu , efforcez-vous de le donner volontiers. Ce sera un trésor que vous amasserez , et une grande récompense que vous vous préparerez , pour le jour de la nécessité ; car l'aumône délivre de la nécessité et de la mort , et elle ne permettra pas que l'ame tombe dans les ténèbres. L'aumône deviendra à tous ceux qui la font le sujet d'une grande confiance devant le Dieu souverain.*

D. Quand est-ce que l'on pèche contre le précepte de l'aumône ?

R. Les riches péchent contre le précepte de l'aumône : 1. Quand ils la font à regret , et uniquement pour ne point passer pour avarés et impitoyables , ou pour se délivrer de l'importunité des pauvres : 2. Quand leurs aumônes ne sont pas proportionnées à leurs biens : 3. Quand ils emploient au luxe et à la débauche ce qu'ils pourroient donner aux pauvres : 4. Quand dans des nécessités pressantes et dans des calamités publiques ; ils ne retranchent rien de leurs dépenses ordinaires pour soulager ceux qui périssent d'indigence et de misere. C'est-là un de ces péchés qui crient vengeance au Ciel.

Les pauvres péchent contre le précepte de l'aumône : 1. Quand ils ne sont sensibles qu'à

leur propre misere, et qu'ils ne cherchent point l'occasion de soulager en ce qu'ils peuvent la misere des autres. 2. Quand ils conçoivent de l'envie et de la jalousie contre les autres pauvres à qui on fait l'aumône préférablement à eux : 3. Quand ils murmurent contre les riches, quand ils leur portent envie, et quand ils souhaitent que ces riches deviennent aussi pauvres qu'eux.

D. N'y a-t-il point dans l'Ecriture quelque passage qui exprime brièvement tous les devoirs particuliers de la charité fraternelle, et qui rappelle en abrégé tout ce qui a été dit dans cette instruction ?

R. En voici un qui est tiré de S. Paul : (I. Cor. 13.) *La charité est patiente, elle est douce : la charité n'est point envieuse ; elle n'est point téméraire et précipitée : elle ne cherche point ses propres intérêts ; elle ne se pique et ne s'aigrit point ; elle n'a point de mauvais soupçons ; elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité. Elle tolere tout ; elle croit tout ; elle espere tout ; elle souffre tout.*

LES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

D. Combien y a-t-il de Commandemens de l'Eglise ?

R. Il y en a six, que voici :

1. Les Fêtes tu sanctifieras, qui te sont de Commandement.
2. Les Dimanches Messes ouiras, et les Fêtes pareillement.

3. Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras , au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-Temps , Vigiles , jeûneras , et le Carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras , ni le Samedi même.

E X P L I C A T I O N .

Premier et second Commandement.

Dans l'explication du troisieme Commandement de Dieu , nous avons suffisamment parlé de l'obligation de passer saintement les jours de Fêtes , et d'entendre la sainte Messe : il ne nous reste donc ici qu'à dire un mot de la Messe de Paroisse.

D. L'Eglise oblige-t-elle tous les fideles à assister les Dimanches et Fêtes à la Messe de Paroisse ?

R. Comme il n'est pas toujours aussi aisé d'assister tous les Dimanches et toutes les Fêtes à la Messe solennelle de la Paroisse , qu'il l'est d'entendre une Messe basse , l'Eglise n'a pas voulu faire un précepte absolu pour tout le monde d'assister tous les Dimanches et toutes les Fêtes à cette Messe solennelle ; néanmoins l'intention de l'Eglise est qu'on y assiste autant qu'on le peut. Elle s'en déclare nettement dans ses Conciles et dans les Ordonnances des Evêques , et tous les Dimanches aux Prônes elle déclare excommuniés ceux qui , sans cause légitime , manquent trois Dimanches de suite à cette Messe. C'est désobéir formellement à l'Eglise , que de se faire une habitude de ne point entendre la Messe de Pa-

fois ; et les Confesseurs ne doivent point donner l'absolution à ceux qui sont par leur négligence dans cette habitude.

Voici les avantages qu'on trouve à assister à la Messe de Paroisse : 1°. On observe dans les Paroisses différentes cérémonies , qui ont un certain reste d'antiquité capable d'imprimer un plus grand respect pour nos augustes Mysteres : car on y fait solennellement l'Eau-bénite ; on y fait la Procession ; on y distribue le pain béni ; on y reçoit publiquement les offrandes que les Fideles font à Dieu ; on y fait une instruction proportionnée aux besoins et à la portée des Paroissiens. Celui qui dit la Messe de Paroisse , ne la dit point pour une intention particuliere ; mais il la dit pour les besoins de tous les Paroissiens , et pour le repos de l'ame de ceux qui sont morts dans la même Paroisse. 2°. La réunion de tous les Paroissiens avec le Pasteur représente parfaitement l'Eglise toute entiere , c'est-à-dire , les Membres unis avec le Chef , qui est Jesus-Christ. 3°. Les Pasteurs étant responsables à Dieu du salut de leurs ouailles , il est nécessaire que ces mêmes ouailles se présentent souvent devant lui , pour entendre de sa bouche les instructions du salut.

Troisieme et quatrieme Commandemens.

L'Eglise souhaiteroit que ses enfans fréquentassent très-souvent les Sacremens de Pénitence et d'Eucharistie ; mais elle n'a pas voulu les y obliger absolument. Elle s'est contentée , pour les empêcher de croupir dans la tiédeur et dans l'état de péché mortel , de les exciter par un commandement exprès , et par la menace de l'excommunication , à se confesser une fois dans l'année , et à communier à Pâque.

Ce qu'on peut dire ici en général, c'est que ceux qui n'approchent ainsi des Sacremens qu'à la dernière extrémité, et comme y étant forcés, sont dans une disposition bien déplorable, et qui fait gémir l'Eglise.

Cinquième et sixième Commandemens.

Le jeûne des Quatre - Temps est institué pour demander à Dieu la conservation des fruits de la terre en chacune des quatre Saisons de l'année, et pour le prier de donner à son Eglise de bons Evêques, de bons Prêtres, et d'autres Ministres dignes de la servir: car c'est en ces jours que se font les Ordinations; et toute l'Eglise se met en prières, afin qu'il plaise à Dieu d'envoyer de bons Ouvriers dans sa moisson.

Les Vigiles sont des jours destinés à nous préparer aux Fêtes les plus solennelles par la pénitence. On les a nommés *Vigiles* ou *Veilles*, parce qu'autrefois on passoit sans dormir les nuits qui précédoient ces Fêtes, et on s'occupoit saintement dans les Eglises.

Le jeûne le plus solennel est celui du Carême, c'est-à-dire, la Quarantaine. Il est d'institution Apostolique, sur l'exemple de Moïse et d'Elie, et principalement de Jesus-Christ, qui passa quarante jours dans le désert, sans rien manger. On a placé ce jeûne immédiatement avant la Pâque, pour nous préparer à cette grande solennité par une sérieuse pénitence.

Il n'y a pas de loi de l'Eglise qui soit plus mal observée que la Loi du jeûne: car, 1^o. le plus grand nombre des Chrétiens s'en exempte sans scrupule, sous une infinité de vains prétextes. 2^o. Ceux qui jeûnent, adoucissent tellement leur jeûne, qu'on peut dire qu'ils paroissent jeûner, et qu'ils ne jeûnent pas en

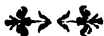
effet. Voici ce qu'il faut que les uns et les autres sachent et pratiquent.

1°. Il est faux en général qu'il y ait de certaines professions qui exemptent du jeûne par elles-mêmes. Il est faux, par exemple, que tous les Ouvriers et tous ceux qui travaillent à la terre, soient pour cela exempts de jeûner : ils n'en sont véritablement exempts, que lorsque d'un côté ils sont nécessités de vaquer à ces travaux pénibles, et que de l'autre ils ne peuvent pas les exercer et jeûner en même temps sans épuiser leurs forces. Si l'une de ces deux circonstances manque, ils ne sont point exempts du jeûne. Par exemple, il n'y a point de nécessité qu'un homme aille à la chasse ; il n'y a point de nécessité qu'il fasse tel et tel ouvrage, il n'y a point de nécessité qu'il prenne telle et telle fatigue ; il faut qu'il s'abstienne de toutes ces choses, afin d'observer le jeûne, s'il ne peut pas y vaquer et jeûner en même temps. De même un homme est nécessité, ou à raison de sa pauvreté, ou à raison de sa condition, ou pour d'autres causes, à vaquer à des travaux durs et pénibles, ou à faire un long voyage ; il n'est pas exempt pour cela de l'obligation de jeûner, s'il a assez de force pour jeûner en vaquant à ces exercices : ou s'il n'en a pas assez, pour garder le jeûne dans toute l'exacritude, il doit l'observer d'une manière proportionnée à ses forces, et il ne doit point s'exempter du jeûne, ou l'adoucir, qu'il n'ait éprouvé auparavant ce qu'il peut ou ne peut pas faire.

Que si l'on ne peut point absolument jeûner ou par foiblesse, ou pour quelque incommodité, il faut en demander la dispense à son Pasteur ou à son Confesseur. On manque en-

core à l'obligation du jeûne , lorsque ne faisant que le repas que l'Eglise permet , on le fait durer trop long-temps ; lorsqu'on se charge trop de nourriture ou de boisson , lorsqu'on fait des collations trop fortes , lorsqu'on se donne la liberté de boire dans tout le cours de la journée aussi librement que s'il n'étoit point jeûne , lorsqu'on ne veut point endurer la soif pendant le moindre espace de temps , quoiqu'elle ne vienne souvent que de l'excès de la nourriture qu'on a prise. Ces sortes de personnes doivent faire attention que le jeûne n'étant ordonné que pour nous mortifier , pour humilier notre chair et amortir ses passions , elles s'éloignent entièrement de l'esprit de l'Eglise , et éludent ses ordonnances , lorsqu'elles prétendent jeûner en se déclarant comme elles font. L'Eglise nous ordonne les Vendredis et les Samedis l'abstinence de la chair , pour nous faire honorer la Passion et la Sépulture de Notre Seigneur , et pour nous mieux préparer à la sanctification du Dimanche. On fait aussi abstinence de viande les trois jours des Rogations , et le jour de S. Marc.

De certaines nécessités ont donné occasion au premier établissement de l'abstinence dans ces quatre jours. L'Eglise a jugé à propos de conserver cet établissement , afin que les Fideles joignant la mortification à la priere des Processions , puissent obtenir plus aisément de Dieu la conservation des biens de la terre , qui ont de grands risques à courir en cette saison.



E X P L I C A T I O N
D E C E R T A I N S U S A G E S
Et de certaines cérémonies de l'Eglise.

Du Signe de la Croix.

L'Usage du signe de la Croix est très-ancien dans l'Eglise. Tertulien le fait venir des Apôtres, et nous apprend en même temps la devotion que les premiers Chrétiens avoient pour ce Signe sacré. Voici ce qu'il en dit : Quand nous sommes en chemin, quand nous entrons, quand nous sortons, quand nous nous habillons, en nous chaussant, en entrant dans nos chambres, en nous mettant à table, en nous couchant, en toutes nos actions, nous nous signons au front du signe de la Croix. Si l'on vous demande, ajoute ce Pere, quelle est l'origine de cette pratique, répondez : La Tradition nous l'a laissée et confirmée, et la foi l'a pratiquée.

L'Eglise réitere plusieurs fois ce signe dans toutes ses cérémonies ; et dans l'administration de tous ses Sacremens, pour nous apprendre que c'est de la Croix que tous nos Mysteres tirent leur force.

En faisant sur nous le Signe de la Croix, nous représentons plusieurs mysteres en même temps ; car, 1^o. en disant *au nom*, et non pas au pluriel *aux noms*, nous reconnoissons l'unité d'un Dieu, et la trinité des personnes. 2^o. En mettant la main au front, et ensuite à l'estomac, nous marquons que le Fils de Dieu, consubstantiel à son Pere, est descendu du Ciel, et qu'il a pris une chair semblable à la

notre dans le sein d'une Vierge. 3°. En formant sur nous la figure de la Croix, nous nous rappelons la mémoire de la Passion de ce Dieu fait homme.

Pour profiter des avantages de ce sacré Signe, il faut prendre garde de ne le pas faire par routine et par une pure habitude; il faut au contraire s'appliquer à le faire posément, modestement et avec dévotion. Il faut s'armer de ce Signe lorsque nous sommes attaqués de quelque tentation, et que nous nous trouvons en quelque danger. Il faut le former sur notre cœur, pour en défendre l'entrée à l'esprit impur; il faut le former sur notre bouche, pour réprimer les mauvaises paroles qui en voudroient sortir: il faut le former sur nos yeux, pour les empêcher de se porter sur des objets dangereux. Le grand saint Ignace, Martyr, écrivant aux Chrétiens de Philadelphie, dit que ce signe de salut est un moyen efficace pour rendre inutile la force terrible du démon, et qu'il est saisi de frayeur quand il le voit.

De l'Eau bénite.

L'usage de bénir l'eau avec le sel, dont on fait l'aspersion sur le peuple les Dimanches, est aussi très-ancien dans l'Eglise. On y fait cette bénédiction de l'eau, afin que par la vertu des prières de l'Eglise, les démons n'aient aucun pouvoir sur ce que cette eau touchera, mais que le S. Esprit y habite par sa grace. Tout Chrétien doit donc assister à la bénédiction et aspersion de cette eau avec un grand respect, et avec un cœur vraiment contrit, priant Dieu de le purifier de tous ses péchés, et de lui rendre l'innocence et la sainteté qu'il a reçues dans son Baptême.

On doit entrer dans ces sentiments toutes les

fois qu'on prend de l'eau bénite, soit en entrant dans l'Eglise, soit en priant dans la maison, soit en se levant et se couchant. soit lorsqu'on est attaqué de quelque tentation.

Du Pain béni.

Les premiers Chrétiens avoient coutume de communier à la Messe solennelle à laquelle ils assistoient ; mais cette pieuse coutume s'étant insensiblement abolie par la tiédeur et l'indévation, l'Eglise a introduit l'usage de bénir du pain, et de le distribuer à l'assemblée des Fideles, pour les faire ressouvenir du Pain céleste qu'on reçoit dans la Communion, et pour leur marquer qu'étant tous membres d'un même corps, qui est Jesus-Christ, ils doivent être unis les uns avec les autres, et n'être ensemble qu'un cœur et qu'une ame, de même que de plusieurs grains de froment il ne se fait qu'une même pâte.

On doit recevoir et manger le Pain béni avec respect et révérence, sans le mêler avec des viandes communes. On peut le manger dans l'Eglise, dans le temps que les autres Fideles communient ; ou en s'en retournant chez soi, ou lorsqu'on y est de retour ; et il est bon d'en porter à ceux qui n'ont pu assister à la Messe de Paroisse.

Des Processions.

L'usage de faire des Processions avant la Grand-Messe et en d'autres temps, est très-ancien dans l'Eglise ; et ces processions ont été instituées pour nous remettre dans l'esprit l'état et la condition de la vie présente, durant laquelle nous sommes tous voyageurs et pèlerins sur la terre, où nous n'avons point de cité permanente, mais où nous marchons et avançons tous les jours vers la maison de notre

éternité. On porte toujours à la tête des Processions une croix ou l'image de Jesus-Christ en croix ; et le Clergé et le Peuple marchent sous ce glorieux étendard, pour nous donner à entendre que, si nous voulons faire heureusement le voyage de cette vie, et arriver à notre céleste patrie, il faut marcher à la suite de Jesus-Christ crucifié, en imitant les vertus qu'il a pratiquées, et qu'il nous a enseignées dans son saint Evangile.

Il ne faut donc pas aller à la procession avec dissipation, et par maniere de promenade et de divertissement, mais y assister avec modestie et dévotion, et pendant ce temps occuper son esprit de quelque bonne pensée.

De l'Offrande.

L'offrande est une action sainte ordonnée de l'Eglise, par laquelle le peuple en s'offrant soi-même entierement à la Majesté divine, offre en même temps quelque chose de ses biens pour l'entretien des Eglises, pour la subsistance des Ministres des saints Autels, pour subvenir aux nécessités des Pauvres, et pour attirer la bénédiction de Dieu sur soi-même, sur ses biens et sur sa famille.

C'est une pensée basse et injuste, que de s'imaginer que les Curés n'invitent le peuple à cette cérémonie que par un esprit d'avarice ; mais quand quelques-uns d'eux auroient une intention si impie, les Fideles ne devroient pas pour cela s'abstenir d'un acte de religion dont ils peuvent tirer beaucoup d'avantages, parce que la mauvaise intention du Ministre ne peut en aucune maniere préjudicier à la simplicité du cœur de ceux qui font ainsi leur offrande.

Du Prône, des Prédications et Instructions.

Comme un des principaux devoirs des Pasteurs est d'instruire les peuples qui leur sont confiés ; aussi une des principales obligations des peuples est de se rendre assidus à ces instructions , et de les écouter avec humilité , avec docilité et avec un grand desir d'en profiter ; considérant que celui qui prêche ou qui instruit , le fait au nom de Jesus-Christ le souverain Docteur de Justice. Quoique le Prédicateur ou le Pasteur puisse altérer la parole de Dieu par une éloquence toute profane , ou par une simplicité grossière et rebutante , néanmoins un vrai Chrétien y trouve toujours de quoi s'édifier , parce qu'il sait discerner la voix de Dieu d'avec celle de l'homme : et souvent un seul mot suffit pour faire les plus vives impressions de la grace sur son esprit et sur son cœur. On sait qu'il y a eu plusieurs insignes pécheurs convertis , pour avoir entendu de la bouche d'un Prédicateur , certaines vérités qu'ils savoient parfaitement , et qu'ils avoient dites eux-mêmes cent fois sans être tant soit peu touchés. Peut-être que Dieu a attaché votre conversion au même moyen. Il est donc de votre intérêt de ne pas le négliger , et de ne pas souffrir que ceux qui sont sous votre dépendance le négligent.

De l'usage de payer les Dîmes.

L'usage de payer la Dîme a commencé dès Abraham : ensuite Dieu en fit une loi à son peuple ; et nous lisons en plusieurs endroits de l'ancien testament , qu'il fut très-religieux observateur de cette loi. Saint Paul autorise cet usage dans son Epître aux Hébreux , où parlant de la rencontre d'Abraham et de Melchisedech , il dit que ce saint Patriarche , après avoir reçu

La bénédiction de ce Prêtre du Très-haut , lui donna la dixième partie de ses biens.

Ce n'est donc point une loi purement humaine, comme on veut se le persuader ; et l'on contrevient formellement aux ordres de Dieu, quand on se soustrait à cette obligation, ou quand on ne s'en acquitte que par une contrainte servile.

La Dîme , de même que l'offrande, est une action sainte : elle est ordonnée de Dieu et de l'Eglise : et si, comme nous l'avons dit, nous tirons de grands avantages des offrandes que nous faisons aux Ministres des saints Autels, nous n'en tirons pas de moindres en payant la Dîme, pourvu que nous le fassions dans l'esprit que Dieu demande de nous ; c'est-à-dire, parce qu'il nous l'ordonne, et parce qu'ayant tout reçu de sa divine providence, nous devons lui en faire un sacrifice tout volontaire.

P R A T I Q U E S

POUR PASSER CHRÉTIENNEMENT L'ANNÉE.

Les Dimanches et les Fêtes.

PRatiguez en ces saints jours ce que nous avons marqué dans l'explication du troisième commandement de Dieu ; c'est-à-dire, évitez le péché avec un plus grand soin, et faites le plus de bonnes œuvres que vous pourrez.

Le temps de l'Avent.

Ce mot *avent* signifie *avènement* ou *arrivée*. Nous reconnoissons trois avènements de J. C. Le premier est celui de son Incarnation lorsque ce Fils unique de Dieu s'est revêtu de notre nature dans le sein d'une Vierge, et a bien voulu

se faire homme et habiter parmi les hommes. Le second est celui qu'il fait tous les jours dans les âmes, lorsqu'il y vient par sa grâce, comme dans les pécheurs qu'il convertit; et par une augmentation de grâce, comme dans les justes. Le troisième se fera à la fin du monde, lorsque Jésus-Christ descendra du Ciel pour juger les hommes.

L'Eglise a institué ce saint temps pour remercier J. C. de la grâce de son premier avènement, et pour porter ses enfans à se rendre dignes du second, et à se tenir prêts pour le troisième.

L'esprit de l'Eglise est donc que nous employions tout ce saint temps: 1°. Dans de grands sentimens de reconnoissance envers Jésus-Christ pour cette miséricorde infinie qu'il a exercée envers les hommes en se faisant homme semblable à eux: 2°. Dans de grands desirs de profiter de la grâce de son incarnation, et de mériter qu'il prenne une nouvelle naissance dans nos cœurs: 3°. Dans une sainte et salutaire frayeur du jugement exact et rigoureux qu'il doit faire un jour de toutes nos pensées, paroles, actions et omissions.

Procurez-vous, si vous le pouvez, la consolation d'avoir en François les Offices que l'Eglise chante en ce temps-ci, vous y trouverez de quoi enflammer vos desirs envers Jésus-Christ. Entendez tous les jours la sainte Messe avec un renouvellement de piété et de ferveur. Pratiquez quelques mortifications et quelques abstinences. Enfin tâchez de mener une vie vraiment chrétienne, et inspirez ces sentimens à votre famille.

Noël.

Ce mot *Noël* signifie *naissance*. Nous célébrons donc en ce jour la naissance temporelle

de J. C. qui, comme Fils de Dieu, est né avant tous les temps.

Unissez vos voix à celles des Anges, et allez en esprit à Bethléem avec les Bergers pour adorer ce Dieu enfant. Rendez à ses membres souffrans, c'est-à-dire, aux pauvres, les services que vous ne pouvez pas rendre à sa propre personne. Revêtez en son honneur un ou plusieurs pauvres enfans, si vous en avez le moyen. Assistez avec piété aux offices de la nuit, et n'abusez point de ce saint usage pour déjeûner de meilleur matin, et pour passer la matinée dans le sommeil. L'Eglise célébrant aujourd'hui trois Messes solennelles à trois temps différens, son intention est que vous y assistiez, et non pas que vous entendiez trois Messes basses tout de suite, pour ne plus paroître à l'Eglise de toute la matinée. Pendant toute l'Octave, allez tous les jours à l'Eglise dans le même esprit que vous auriez été à la Crèche, si vous aviez été du nombre des Bergers à qui l'Ange annonça la naissance de Jesus-Christ.

La Circoncision.

En ce premier jour de l'année, rendez vos hommages à Dieu avant que de rendre aux hommes les civilités que la coutume a introduites. Jesus-Christ enfant se presse de vous donner des gages de son amour en versant son sang : donnez-lui votre cœur. Ne profanez pas la sainteté de ce jour en l'employant tout entier à faire des visites ; mais ne donnez à cette occupation que les heures qui vous resteront après le service de l'Eglise.

L'Epiphanie.

Ce mot signifie *apparition* ou *manifestation*. C'est en ce jour que nous avons été appelés à la foi en la personne des Mages. Unissez-vous

donc à eux pour adorer Jesus-Christ comme votre Roi et votre Dieu, et pour vous consacrer à lui en lui offrant l'or de la plus pure charité, l'encens des bons desirs, et la myrrhe de la mortification.

C'est en ce jour que l'Eglise honore le mystere du Baptême que Notre Seigneur a bien voulu recevoir de la main de Jean son Précurseur. Renouvelez les vœux de celui que vous avez reçu de Jesus-Christ même, par la main de son Ministre.

C'est aussi en ce jour que l'Eglise honore le premier miracle de Jesus-Christ, lorsqu'il changea l'eau en vin aux noces de Cana. Prenez garde de ne pas profaner la sainteté de ce jour par ces malheureux repas qu'une pernicieuse coutume a rendus très-communs, et qui sont presque toujours accompagnés de pratiques ridicules et superstitieuses. Bien loin d'y prendre aucune part, gemissez de tout votre cœur sur un abus qui s'est malheureusement introduit jusques dans les lieux consacrés à la régularité et à la pénitence : comme si un abus étoit moins mauvais, parce qu'il est devenu public.

La Septuagésime, et les autres jours jusqu'au Carême.

Le Dimanche qui précède immédiatement le Mercredi des Cendres, s'appelle *Quinquagésime*, c'est-à-dire, *cinquantieme*, parce que ce Dimanche est en effet le cinquantieme jour avant celui de Pâque. Les deux Dimanches qui précèdent celui-ci s'appellent *Sexagésime*, c'est-à-dire, *soixantieme*; et *Septuagésime*, c'est-à-dire, *soixante et dixieme*; parce qu'il y a à peu près cet espace de temps jusqu'à Pâque. L'Eglise prévient ainsi de loin ce saint jour pour nous apprendre avec quel soin nous devons nous y

préparer. Elle nous apprend en même temps que cette préparation consiste dans les exercices d'une sainte tristesse et d'une salutaire pénitence ; et c'est pour cela que dès le Dimanche de la Septuagésime elle retranche de ses Offices l'*Alleluia*, qui est son chant de joie.

Pour entrer dans l'esprit de cette bonne Mere, donnez-vous bien de garde de prendre aucune part aux débauches et aux folies auxquelles les mauvais Chrétiens s'abandonnent en ce temps-ci : rien ne ressent davantage le paganisme et l'idolâtrie. Pendant que tous les autres courent adorer l'idole de l'intempérance et du plaisir, allez au Temple, comme le jeune Tobie ; et là, prosterné devant le Saint Sacrement, faites amende honorable à Dieu, gémissiez de l'aveuglement de vos freres, et tâchez de fléchir la miséricorde de Dieu sur eux et sur vous.

Le Carême.

L'Eglise applique au saint temps de Carême ces paroles de l'Apôtre (2. Cor. 6. 2.) : *Voici maintenant le temps favorable ; voici maintenant les jours du salut.* En effet, c'est en ce temps-ci, plus qu'en tout autre, que les Chrétiens ont de puissans secours pour se réconcilier avec Dieu, et pour se sanctifier. Car, 1^o. tous les Fideles sont réunis par les mêmes exercices de pénitence. 2^o. L'Eglise prie d'une maniere particuliere pour la conversion des pécheurs et la persévérance des justes. 3^o. Les prédications, les exhortations et les instructions sont plus fréquentes et plus touchantes. 4^o. Le jeûne, comme le chante l'Eglise à la Préface de la Messe, en affoiblissant le corps, réprime les vices, eleve l'esprit à Dieu, et

nous donne des forces pour remporter sur eux une victoire qui nous assure la récompense.

Jeûnez donc le plus régulièrement que vous le pourrez : mais souvenez-vous que Dieu et son Eglise n'exigent pas seulement de vous le jeûne particulier qui consiste dans le retranchement de certains repas et de certaines nourritures. On vous demande un jeûne général, qui consiste dans le retranchement de tout ce qui peut flatter vos goûts. Votre bouche n'est pas la seule qui a péché ; il ne faut donc pas qu'elle soit seule punie. Faites jeûner aussi vos autres membres criminels, vos yeux, votre langue, vos oreilles. Abstenez-vous non-seulement des plaisirs défendus, mais encore des plaisirs permis et non nécessaires. Aimez le silence, le travail et la retraite. Faites des aumônes plus abondantes, priez et plus souvent et plus long-temps qu'à l'ordinaire. Visitez les malades et les prisonniers. Que tout le temps du Carême vous serve à vous préparer à faire une bonne Confession annuelle et une bonne Communion Paschale, afin que vous puissiez prendre part à la joie de la résurrection de Jesus-Christ, après avoir pris part à la pénitence qu'il a pratiquée pour nous pendant toute sa vie.

Le Mercredi des Cendres.

Les Cendres que l'Eglise met aujourd'hui sur nos têtes, nous marquent que nous devons commencer à passer le Carême avec un cœur vraiment contrit et humilié. Ces mêmes cendres nous font ressouvenir que nous ne sommes que poussière, et que nous sommes condamnés, par une sentence aussi ancienne que le péché, à retourner en poussière. Ainsi occupez-vous en ce jour à penser sérieusement :

1°. que vous mourrez : 2°. que vous mourrez bientôt : 3°. que vous mourrez plutôt que vous ne pensez : 4°. que vous mourrez comme vous aurez vécu : 5°. que vous mourrez pour être éternellement heureux ou malheureux. Tirez de ces vérités des conclusions qui vous servent à mettre ordre incessamment aux affaires de votre conscience.

La Semaine Sainte.

Cette semaine s'appelle Sainte : 1°. à cause de la sainteté des grands mystères que nous y honorons : 2°. à cause qu'elle est consacrée à des exercices de piété qui doivent nous sanctifier. Réparez en cette semaine les négligences du Carême ; renouvellez votre ferveur, jeûnez plus exactement et plus sévèrement ; assistez autant que vous le pourrez aux Ténèbres et aux autres Offices. Faites votre Confession, et accompagnez-la d'une revue depuis la dernière Pâque.

Le Dimanche des Rameaux.

L'Eglise honore en ce jour, par une Procession solennelle, l'entrée triomphante que notre Seigneur fit à Jérusalem six jours avant sa Passion. Assistez à cette procession avec les plus vifs sentimens de respect et de soumission pour Jesus-Christ, le Roi des Rois et le Seigneur des Seigneurs. Priez-le qu'il regne par sa grace sur votre cœur, et qu'il ne permette jamais que vous vous sépariez de lui comme firent les Juifs qui l'ayant reçu dans leur ville avec des cris de joie, et avec toutes les marques d'honneur, demandèrent six jours après qu'on l'attachât à une croix, et qu'on le mît à mort. C'est l'image de la plupart des Chrétiens qui paroissent retenus et dévots pendant la quinzaine de Pâque ; et qui retournent aussitôt

tôt après à leurs plaisirs et à leurs crimes ordinaires.

Le Jeudi-Saint.

L'Eglise honore en ce jour l'institution du très-Saint Sacrement et de l'auguste Sacrifice de nos autels. Jesus-Christ nous a donné cette divine Eucharistie la veille de sa Passion, comme le gage le plus précieux de son amour. Ne manquez pas d'assister en ce jour à la sainte Messe ; tâchez même d'assister à la Messe solennelle de votre Paroisse et d'y communier. Vous pouvez en ce jour donner quelques marques extérieures d'une sainte joie, comme de manger avec quelques-uns de vos amis. Si vous avez eu quelque rancune avec quelqu'un, ce seroit une excellente chose de l'inviter aujourd'hui à votre table, pour honorer cette charité infinie avec laquelle Jesus-Christ fit la dernière Cène avec ses Apôtres, sans en exclure le perfide Judas, qui alloit le livrer aux Juifs. Mais du moins ne manquez pas, si vous le pouvez, de nourrir quelques pauvres, pour témoigner à Jesus-Christ votre reconnoissance pour la nourriture céleste qu'il vous donne dans l'Eucharistie. Refuserez-vous du moins un morceau de pain à un pauvre en ce jour auquel le pain des Anges vous a été donné ?

Le Vendredi-Saint.

Il n'y a pas de jour dans l'année où les Chrétiens fassent paroître à l'extérieur plus de religion et plus de piété. On les voit jeûner exactement, s'abstenir du jeu et des autres divertissemens ordinaires, assister au Sermon avec un air triste et contrit, pleurer même en entendant le récit des souffrances de Jesus-Christ. Tout cela seroit excellent, si on le pratiquoit avec un esprit vraiment Chrétien. Mais

combien y en a-t-il dont le cœur dément les actions ! Ils compâtissent extérieurement aux souffrances de Jesus-Christ , et leur cœur n'a que de l'horreur pour les souffrances. Ils pleurent la mort de ce divin Sauveur , et leur cœur est toujours disposé à lui donner la mort en consentant au péché. Ils s'empressent pour venir se prosterner devant la croix , et ils sont au dedans les ennemis de la croix , comme S. Paul les appelle. Craignez d'être du nombre de ces mauvais Chrétiens qui se privent eux-mêmes , par ces mauvaises dispositions , du fruit des souffrances et des humiliations du Fils de Dieu , et qui n'ont point d'autre sort à attendre que celui de Pilate et de Judas.

Il est constant que la Passion de notre Seigneur doit être pour vous un objet de la plus vive douleur : tout vous y engage ; l'innocence de Jesus-Christ , l'injustice et la fureur de ceux qui le font mourir , l'excès de ses souffrances , l'ingratitude de ceux pour qui il meurt , et une infinité d'autres motifs. Mais il est aussi constant que cette adorable Passion doit vous être en même temps un sujet d'une grande consolation et d'une grande joie. Car , 1°. Jesus-Christ par sa mort , a réparé l'injure faite à Dieu par le péché. 2°. Il vous a réconcilié avec son Pere , en effaçant dans son propre sang la cédule de condamnation qui avoit été portée contre vous. 3°. Il a désarmé l'enfer , il a triomphé du démon , il l'a enchaîné ; et l'a précipité dans le puits de l'abîme. Il a ouvert le ciel , il vous a donné le droit de le regarder comme votre héritage. Cela étant , si le Vendredi-Saint est consacré à une sainte tristesse , une sainte joie ne doit pas en être exclue : elle doit même dominer en votre cœur par-dessus la tristesse.

POUR VII

pourvu que vous travailliez solidement à vous rendre digne de participer aux graces que la mort de Jesus-Christ nous a méritées.

Jesus-Christ est mort vers les trois heures après midi. Cette heure doit vous être bien précieuse. Souvenez-vous-en tous les jours de votre vie ; en élevant votre esprit et votre cœur à Jesus-Christ , quand vous l'entendrez sonner. Honorez-la d'une maniere particuliere aujourd'hui ; en vous trouvant quelques momens avant ce temps-là dans l'Eglise , en vous prosternant le visage contre terre , quelque part que vous soyez , et en recueillant les derniers soupirs de ce Dieu mourant sur la croix. Mais sur-tout excitez-vous à mourir avec Jesus-Christ par justice , à mourir avec J. C. par reconnaissance , et à mourir comme J. C. par imitation.

Le Samedi-Saint.

L'Eglise honore en ce jour la sépulture de Jesus-Christ , qui est l'image de la vie que doit mener un véritable Chrétien , selon cette doctrine de l'Apôtre (Rom. 3. 6.) : *Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jesus-Christ , nous avons été baptisés en sa mort ? Nous avons été ensevelis avec lui par le Baptême pour mourir au péché , afin que , comme Jesus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire et la puissance de son Pere , nous marchions aussi dans une nouvelle vie.*

Les circonstances de la sépulture de J. C. nous marquent les dispositions avec lesquelles vous devez le recevoir dans la sainte Communion. Son corps fut enseveli dans un linceul blanc ; votre cœur doit être pur : le sépulcre étoit d'emprunt ; votre cœur doit être pauvre ; ce sépulcre n'avoit encore servi à personne ;

Q

vosre cœur ne doit tenir rien de la vieillesse du péché : on roule une grande pierre à l'entrée du sépulcre ; vosre cœur doit être fermé à l'esprit du monde.

Tâchez d'assister à la bénédiction des Fonts, et demandez instamment à Jesus-Christ, pendant cette cérémonie, l'esprit d'un véritable Chrétien, et sur-tout dans le moment qu'on fera sur vous l'aspersion de l'eau qu'on vient de bénir d'une manière solennelle. Emportez de cette eau dans vos maisons, pour vous en servir contre les tentations du malin esprit.

Le saint jour de Pâque.

L'Eglise n'ignore pas que le Dieu éternel a fait tous les temps : que, comme il n'y a aucun jour qui ne subsiste par son ordre, il n'y en a point aussi qui ne lui rende gloire, et dans lequel nous ne soyons obligés de le glorifier ; elle dit néanmoins du jour de Pâque, que c'est le jour que le Seigneur a fait. Ce jour en effet est par excellence le jour du Seigneur : les autres jours de la vie de Jesus-Christ étoient des jours d'affliction et d'humiliation ; ce qui les a fait appeller par Saint Paul *les jours de l'humanité de Jesus-Christ* ; au lieu que le jour de sa résurrection est proprement le jour de sa gloire. C'est en ce jour principalement qu'il a paru Fils de Dieu. Dans ce jour sa doctrine et ses maximes sont justifiées, ses prédictions et ses miracles sont confirmés : la Religion Chrétienne et l'Eglise Catholique sortent glorieuses du tombeau avec leur divin Fondateur, les Disciples consternés et scandalisés de la mort de leur Maître, sont en état d'aller annoncer devant les plus cruels Tyrans, que Jesus-Christ est ressuscité.

Que de sujets de gloire pour Jesus-Christ ! que de motifs de joie pour les Chrétiens ! Mais cette joie n'est que pour ceux qui sont vraiment ressuscités avec Jesus-Christ ; les autres, en se réjouissant en ce jour, usurpent un droit qui ne leur appartient pas. Il est donc d'une grande conséquence pour vous d'examiner si vous êtes ressuscité ou non avec Jesus-Christ ; car de-là dépendent les sentimens dans lesquels vous devez passer ces Fêtes. Si vous êtes ressuscité avec Jesus-Christ, prenez part à sa joie et à celle de son Eglise : mais si vous êtes encore enseveli dans vos péchés, allez pleurer amèrement avec Pierre.

Saint Paul nous apprend que la marque essentielle pour connoître si l'on est véritablement ressuscité avec J. C., est de n'avoir plus aucune affection ni aucun goût pour les choses de la terre ; mais au contraire de porter toutes nos pensées et tous nos desirs vers le Ciel. C'est donc par la perte et par l'amour dominant de votre cœur que vous pourrez connoître si vous êtes mort ou vivant. Si vos craintes, vos desirs, votre haine et votre amour ne tendent qu'à l'acquisition des choses du Ciel, vous êtes vivant par la grace, et vous avez droit de prendre part à la joie de ce jour. Mais que cette joie soit toute sainte, et qu'elle ne se ressente en rien de la dissipation à laquelle on ne s'abandonne que trop ordinairement en ces Fêtes. Assistez à la Procession qui se fait aux Fonts ; et regardant avec un souverain respect et avec complaisance cette sacrée piscine dans laquelle vous avez été régénéré pour la vie éternelle, renouvellez de tout votre cœur les vœux de votre Baptême.

Rogations.

Lisez ce que nous avons dit de l'instruction de l'abstinence de ces trois jours. Assistez autant que vous pourrez aux Processions : demandez l'assistance des Saints qu'on invoque dans les Litanies, et sur-tout de ceux qui sont les Patrons de votre Paroisse et des lieux où va la Procession. Priez pour les besoins de l'Eglise et pour la conservation des fruits de la terre, et préparez-vous à célébrer dignement la Fête de l'Ascension.

L'Ascension.

La solennité de ce jour doit vous tenir partagé entre la joie la plus sensible et les gémissemens les plus profonds. Réjouissez-vous de ce que votre divin Chef, triomphant des puissances du monde et de l'enfer, prend possession d'une gloire ineffable, et va vous préparer une place dans le Ciel ; mais gémissiez de ce que vous êtes encore condamné à rester dans ce misérable exil, exposé à des tentations et des combats continuels. Elevez-vous continuellement par l'ardeur de vos desirs vers cette celeste patrie où est celui qui peut seul vous rendre heureux, et où vous verrez ce que l'œil n'a jamais vu, où vous entendrez ce que l'oreille n'a jamais entendu, et où vous jouirez d'un torrent de délices que l'esprit de l'homme mortel ne peut comprendre. Mais souvenez-vous que Dieu n'a destiné ce bonheur qu'à ceux qui auront été conformes en cette vie à l'image de son Fils. Si donc il a fallu que ce Fils bien-aimé ait passé par les humiliations et par les souffrances pour entrer dans sa gloire, ne vous flattez pas de pouvoir arriver au Ciel par un autre chemin. Aujourd'hui, et d'ici au jour de la Pentecôte, ayez incessamment dans la bouche ces

paroles que l'Eglise adresse à Jesus-Christ :
*O Roi de gloire , Seigneur des vertus , qui êtes
monté aujourd'hui triomphant au dessus de tous
les cieus , ne nous laissez pas orphelins , mais
envoyez-nous l'Esprit de vérité , l'Esprit Con-
solateur que vous nous avez promis de la part
de votre Pere.*

*Les dix jours depuis l'Ascension jusqu'à la
Pentecôte.*

Occupez-vous pendant ces dix jours à vous préparer à recevoir le Saint-Esprit. La dernière instruction que notre Seigneur donna à ses Disciples , en les quittant pour monter au Ciel , fut de les avertir de ne s'occuper qu'à cette préparation. Ils obéirent ponctuellement à cet ordre , et se retirèrent tous ensemble dans une même maison , et persévérèrent unanimement dans la priere avec la sainte Vierge , jusqu'à ce que le Saint-Esprit fût descendu sur eux en la maniere qui est rapportée dans les Actes des Apôtres.

Imitez ce modele. Occupez-vous du silence et de la priere , autant que votre état vous le permettra. Travaillez à vous dépouiller de votre esprit : pour être possédé entièrement du Saint-Esprit. Plus il vous trouvera vuide de vous-même , plus il vous remplira de la plénitude de ses dons.

Veille de la Pentecôte.

Assistez encore en ce jour à la bénédiction des Fonts ; pratiquez ce que nous marque pour cette cérémonie la veille de Pâque.

La Pentecôte.

Ce mot signifie *le cinquantième jour* après celui de Pâque. Les Juifs célébroient cette Fête avec de grandes solemnités , en action de grâces de la loi que Dieu leur avoit donnée sur la

montagne de Sinaï. Les Chrétiens la célèbrent d'une manière bien plus pure, et bien plus solennelle, en reconnaissance de cette loi toute d'amour que le Saint-Esprit a gravée dans le cœur des Apôtres en descendant sur eux d'une manière sensible. Il est marqué (*Actes* 10. 16.) que Saint Paul venant à Jérusalem ; se pressa, pour n'être point en chemin le jour de cette Fête, mais pour pouvoir la célébrer en cette ville avec les autres Fideles. Imités ces grands modèles, prévenez tous les obstacles qui pourroient vous empêcher de solemniser cette Fête avec toute la ferveur dont vous êtes capable. Plus la grace que vous attendez est excellente et abondante, plus vous devez la désirer ; plus vous devez faire d'efforts pour vous en rendre dignes. Mettez-vous donc en esprit à la compagnie des Apôtres et de la sainte Vierge : demeurez comme eux dans le silence : veillez et soyez attentifs comme eux, désirez et priez avec eux.

L'Office qui se dit à neuf heures, et que nous appellons *Tierce*, se chante aujourd'hui avec toute la solennité possible, parce que c'est environ à cette heure que le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres. Ne manquez pas d'assister à cet Office, qui est suivi immédiatement après de la Messe solennelle, et unissez votre cœur et votre voix à l'Eglise pour attirer en vous ce divin Esprit. Le Saint-Esprit se donne à nous par le Sacrement de Confirmation, pour nous rendre parfaits Chrétiens. Si vous avez reçu ce Sacrement, ne manquez pas d'en remercier Dieu aujourd'hui, et d'examiner si votre vie correspond à la grace de ce Sacrement. Si vous ne l'avez pas reçu, formez une ferme résolution de prendre toutes sortes de moyens pour le re-

devoir, et pour le faire recevoir à ceux de votre famille qui ne l'ont pas reçu.

La Fête de la Sainte-Trinité.

L'Eglise consacre toute l'année au culte et à l'adoration de Dieu; elle y consacre encore d'une manière toute particulière, tous les Dimanches. Or elle ne peut adorer Dieu, qu'elle n'adore la très-sainte Trinité, puisque Dieu est essentiellement unité en nature, et trinité en personnes; par conséquent la Fête de ce jour n'est point une Fête particulière; c'est une Fête qui a commencé dès que Dieu a eu des adorateurs; qui se continue à tous les momens du jour et de la nuit dans le ciel et sur la terre, et qui sera célébrée pendant toute l'éternité. Si cette Fête étoit une Fête particulière, l'Eglise en auroit fait la première et la plus solennelle de toutes les Fêtes; au lieu qu'elle a été long-temps sans la célébrer, et qu'elle la célèbre avec beaucoup moins de solennité que plusieurs autres Fêtes, pour la raison que nous venons de rapporter.

L'intention que l'Eglise a donc eue pour établir, quoique fort tard, cette Fête, a été de réveiller l'attention de ses enfans sur l'obligation qu'ils ont d'adorer incessamment un Dieu en trois Personnes, et de leur donner occasion de réfléchir sur la manière dont ils s'acquittent de ce devoir pendant le cours de l'année, de réparer leur négligence, et de prendre des moyens pour remplir exactement, et avec plus de ferveur, ce premier de tous les devoirs de Religion.

Entrez donc dans l'esprit de l'Eglise; et employez ce jour à examiner si tous les momens de votre vie sont employés à adorer et à servir Dieu en esprit et en vérité: si vous travaillez

tous les jours à former en vous une idée plus parfaite de la majesté et de la sainteté de Dieu ; si vous avez soin de le conjurer d'affermir et d'augmenter votre foi envers le mystère incompréhensible de la sainte Trinité , envers tous les autres mystères que l'Eglise nous propose ; si vous gémissiez de ce que Dieu est si peu connu et si mal servi des hommes , et de ce qu'il y en a un si grand nombre parmi eux qui se perdent , pour vouloir trop approfondir un mystère qui est inaccessible aux foibles lumières de la raison.

*Le Lundi , le Mardi et le Mercredi d'après le
Dimanche de la Trinité.*

Employez chacun de ces jours à adorer d'une manière particulière , une des personnes de la sainte Trinité.

Le Lundi Adorez le Pere , comme le principe des autres Personnes : soumettez-vous à sa puissance ; demandez-lui qu'il vous rende fécond en bonnes œuvres ; et qu'en vous faisant devenir conforme à l'image de son Fils unique , il vous rende digne de l'adoption que vous avez reçue par le Baptême.

Le Mardi. Adorez le Fils unique de Dieu , comme étant la Sagesse incréée , la splendeur de la gloire de son Pere ; et son image consubstantielle. Demandez-lui qu'il vous communique la véritable sagesse , afin que vous ne vous laissiez pas surprendre aux attraits du monde et aux ruses du démon. Conjurez-le , que puisqu'il n'a pas dédaigné de se rendre semblable à nous , en se revêtant de notre nature , il continue de vous reconnoître pour son frere devant son Pere , et qu'il vous rende cohéritier de la gloire qu'il vous a méritée.

Le Mercredi. Adorez le Saint-Esprit , comme

l'amour substantiel du Pere et du Fils, comme le principe de la sanctification des hommes. Reconnaissez que sans lui vous ne pouvez faire ni vouloir aucun bien. Priez-le qu'il vous prévienne continuellement par sa grace; qu'il éclaire votre esprit de ses divines lumieres, et qu'il embrasse votre cœur de son amour, afin qu'étant chaste de corps, et pur de cœur, vous méritiez d'être éternellement son temple.

La Fête du Saint-Sacrement.

L'Eglise honore tous les jours la divine Eucharistie par l'oblation de l'auguste Sacrifice de nos Autels: elle l'honore encore d'une maniere particuliere le Jeudi-Saint, qui est le jour auquel Jesus-Christ l'a institué; mais comme en ce temps-là elle est toute occupée des mysteres de la Passion, elle ne peut pas solemniser ce jour avec toutes les marques de sa reconnaissance et de sa joie. Elle a donc jugé à propos de consacrer une Octave entiere en l'honneur de ce divin Sacrement, et de la célébrer avec toute la pompe et avec toute la magnificence de ses plus augustes cérémonies.

L'intention de l'Eglise est que pendant cette sainte Octave vous vous appliquiez à affermir en vous la foi de ce mystere, à réparer les défauts de vos communions, vos distractions et vos négligences en entendant la sainte Messe, et vos immodesties dans les Eglises; à gémir de tant d'impietés et de tant d'outrages que les Hérétiques et les mauvais Catholiques commettent contre cet adorable Sacrement. C'est dans cet esprit que vous devez assister à la Procession, c'est-à-dire, comme pour faire amende honorable pour vous et pour les autres.

FÊTES DES MOIS.

JANVIER.

Voyez ci-devant *la Circoncision et les Rois.*

FÉVRIER.

Le 2, la Chandeleur.

L'Usage a donné à cette Fête le nom de *Chandeleur*, à cause des chandelles ou cierges qu'on porte à la Procession. On porte des cierges, pour signifier que Jesus-Christ qui paroît aujourd'hui dans le Temple, est la véritable lumiere du monde. On fait une Procession pour nous marquer l'heureuse rencontre qui se fit dans le Temple, lorsque S. Siméon et Anne la Prophétesse y vinrent par une inspiration divine pour y recevoir Jesus-Christ, et pour s'unir à sa sainte Mere et à S. Joseph dans cette auguste cérémonie. Lisez-en la narration dans le second Chapitre de S. Luc.

L'Eglise célèbre aujourd'hui la Présentation de J. C. dans le Temple, et la Purification de Marie sa sainte Mere. Pour entendre ces deux mysteres, il faut savoir que Dieu avoit ordonné dans l'ancienne Loi : 1. Que tous les enfans mâles aînés de chaque famille seroient portés au Temple quarante jours après leur naissance ; qu'on les consacrerait à Dieu, et qu'on les racheteroit ensuite. Dieu avoit ordonné aux Juifs cette cérémonie en mémoire et en reconnaissance de ce que, pour les délivrer de la captivité de l'Egypte, il avoit fait tuer par un Ange tous les premiers nés des Egyptiens. 2. Que

les femmes après leur accouchement s'abstiendroient de venir au Temple pendant quarante jours, si elles avoient un enfant mâle; et pendant quatre-vingt, si elles avoient eu une fille. Cet espace de temps étant expiré, elles devoient venir au Temple, pour se purifier par l'oblation de certains animaux. Il est évident que J. C. et sa sainte Mere n'étoient point obligés à cette loi, puisque J. C. étoit Fils de Dieu, et le maître du Temple et de la Loi, et que sa sainte Mere n'avoit contracté aucune impureté en le mettant au monde. Cependant le Fils et la Mere voulurent bien s'assujettir à la Loi : 1. afin de ne point scandaliser les Juifs : 2. afin d'honorer Dieu par cet esprit de dépendance et d'humilité : 3. afin de nous instruire par leur exemple à pratiquer de grand cœur l'obéissance, et à ne point chercher de prétexte pour nous en exempter. Offrez-vous aujourd'hui en sacrifice avec Jesus-Christ. La pureté et la sainteté de cet agneau sans tache couvrira aux yeux de Dieu l'indigence et l'impureté de votre offrande; et comme c'est par les mains de sa sainte Mere qu'il a voulu être offert dans le Temple, priez-la qu'elle vous regarde aussi comme son enfant, et qu'elle vous offre à son cher Fils en cette qualité. Implorez aussi l'assistance du saint vieillard Siméon et de la sainte veuve Anne la Prophétesse. Désirez d'avoir part à leur foi : apprenez du premier l'esprit de religion, le détachement de la vie, et le desir de la mort; et de l'autre, la pratique continuelle des bonnes œuvres.

M A R S.

Le 25, l'Annonciation.

Le mystere que l'Eglise honore en ce jour, est un sujet capable d'étonner la terre et le ciel.

Un Dieu se fait homme ! Que de prodiges dans un seul mystere ! 1. *Prodige de Puissance* : Une Vierge devient mere sans cesser d'être Vierge ; l'Éternel devient un enfant dont on compte les jours ; l'Immortel devient sujet aux miseres et à la mort ; celui qui tient l'Univers en sa main, est renfermé dans le sein d'une Vierge ; le Créateur est en même - temps Créature. 2. *Prodige d'humilité*. Le Roi des Rois et le Seigneur des Seigneurs prend la forme d'un esclave et d'un pécheur. 3. *Prodige de charité*. Un Dieu continuellement méprisé et outragé par les hommes vient habiter parmi eux , et s'exposer à leur ingratitude et à leur fureur pour les sauver. 4. *Prodige de sagesse*. L'infini et le néant se trouvent ensemble ; la justice et la miséricorde s'exercent en même-temps ; le coupable rentre en grace par la punition du juste , et un débiteur insolvable donne pour son rachat beaucoup plus qu'il ne devoit. O mon Dieu, qui est-ce qui peut comprendre tant de merveilles ! Le silence est la louange qui convient le mieux à un mystere si étonnant.

Adorez Jesus-Christ dans ce premier moment de son Incarnation ; remerciez-le de son infinie charité : donnez-vous tout entier à lui comme il se donne tout entier à vous ; souhaitez ardemment qu'il soit connu et aimé de tous les hommes, et prenez la résolution d'y contribuer en tout ce que vous pourrez.

Concevez une singuliere vénération pour la très-sainte Vierge ; congratulez-la de sa maternité divine ; conjurez-la d'obtenir que vous ayez part à cette plénitude de graces qu'elle a reçue dans l'accomplissement de ce mystere.

J U I N.

J U I N.

Le 34, la Nativité de Saint Jean-Baptiste.

Saint Jean devoit être la voie du Verbe, le Prophète du Très-Haut, et le Précurseur du Messie, pour applanir la voie, en disposant le monde à recevoir son Libérateur. Il étoit venu, non pour donner le salut, ce qui n'appartient qu'à l'Homme-Dieu, mais pour donner la science du salut au Peuple de Dieu, qui, depuis long-temps, n'avoit plus de Prophète. Un si excellent ministère demandoit un homme tout divin, et c'est l'idée que l'Écriture nous donne de S. Jean. Sa naissance est un assemblage de plusieurs graces et de plusieurs miracles. Il a en naissant ce que les plus grands Saints ont à peine à l'heure du trépas. Il est rempli du Saint-Esprit dès le ventre de sa mère. Avant même que de voir la lumière corporelle, il reconnoît celui qui devoit être la lumière des Gentils : il l'adore comme son Créateur, et il le fait connoître à sa mère sainte Elisabeth.

Tant de prérogatives et de graces si particulières, ont engagé l'Église à rendre à ce grand Saint des honneurs qu'elle ne rend point aux autres, en célébrant sa naissance avec des marques d'une joie publique.

Si Dieu a favorisé S. Jean-Baptiste de tant de privilèges, et si Jesus-Christ l'a loué en tant d'occasions, et a dit de lui *qu'il étoit le plus grand des enfans des hommes*, ce n'a été que pour autoriser sa mission et la doctrine du salut qu'il étoit venu enseigner. Lisez aujourd'hui ses Prédications et ses discours qui sont rapportés dans S. Matthieu, *chap. 3.* dans S. Luc, *chap. 3.* et dans S. Jean, *chap. 1 et 3.* Vous remarquerez qu'il stendent tous à vous porter à faire pénitence, et à vous en marquer les moyens

R

Prenez- en donc la résolution ; et si vous ne vous en acquitez pas comme il faut, craignez d'être comme ces arbres infructueux , à la racine desquels la coignée est déjà , et qui seront coupés et jetés au feu.

Le 29 , S. Pierre et S. Paul.

Personne n'ignore quelle est la grandeur et l'excellence de ces deux Saints , que l'Eglise regarde comme ses premiers Fondateurs , ses plus grands Maîtres , ses plus parfaits modeles, et ses plus puissans protecteurs. Personne ne peut aussi ignorer , sans une négligence criminelle, quelle a été leur vie, et quels ont été leurs travaux , leurs vertus et leurs miracles, puisque J. C. a voulu que toutes ces choses nous fussent rapportées dans le Nouveau Testament.

Cette Fête doit être célébrée par les Chrétiens avec de grands sentimens de piété et de reconnaissance envers Dieu, d'avoir donné ces grands Saints à son Eglise. Lisez les endroits des Actes des Apôtres où il est parlé d'eux. Conjurez les d'être vos intercesseurs auprès de Jesus-Christ, et d'attirer continuellement ses graces sur son Eglise qu'ils ont tant aimée sur la terre. Proposez-vous d'imiter S. Pierre dans sa pénitence, dans le soin qu'il a eu de réparer sans aucun délai le malheur de sa chute , et le scandale qu'il avoit donné par - là aux autres, et dans cet amour inviolable qu'il a eu pour son divin Maître. Proposez - vous d'imiter S. Paul dans la promptitude de sa conversion , dans son zele infatigable à faire connoître Jesus-Christ à toutes les nations, et à les faire entrer dans la voie du salut. Renouvelez aussi en ce jour votre reconnaissance envers Dieu de ce qu'il vous a fait naître et de ce qu'il vous a conservé jusqu'à présent dans le sein de l'Eglise Catholique ,

Apostolique et Romaine. Priez-le qu'il ne permette pas que vous vous en sépariez jamais par l'hérésie ou par le schisme, et demandez-lui le véritable esprit de Religion.

A O U T.

Le 15, l'Assomption.

Jésus-Christ ayant bien voulu se soumettre à la mort, dont il étoit venu détruire l'empire, il étoit juste que la très-sainte Vierge sa mere y fut assujettie. Elle est morte, et le jour de sa mort a été celui de son Assomption et de son élévation au Ciel, où la sainte Eglise nous la fait envisager au dessus des Chœurs des Anges, et n'ayant au dessus d'elle que Dieu.

Comme la très-Ste. Vierge a été, lorsqu'elle vivoit sur la terre, la plus fidelle et la plus parfaite imitatrice de l'humilité et de la charité, de la pureté et de la sainteté de Jésus-Christ, elle est aussi celle qui lui ressemble davantage dans la gloire du Ciel; comme elle est celle qui a pris plus de part à ses souffrances et à sa mort, elle entre aussi davantage dans sa joie et dans sa vie mortelle: et comme S. Bernard le prêchoit en ce saint jour: *Si l'oreille n'a point entendu, si le cœur de l'homme n'est pas capable de comprendre ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment*; ce qui a été préparé et donné à celle qui seule mere de Dieu est sans aucun doute, celle de toutes les créatures qu'il a aimé davantage, est bien plus ineffable et au dessus de la portée de l'homme. Un Fils qui est Dieu, dit encore S. Bernard, reçoit au Ciel la Vierge sa Mere avec l'honneur dont une telle Mere est digne, avec toute la gloire qui convient à un tel Fils.

Il ne faut pas oublier que si Jésus-Christ, du

R 2

haut de sa Croix , a donné Marie pour mere à Jean son disciple , il invite aussi du haut du Ciel tous les Fideles à l'invoquer , à la prier , et à recourir à elle avec une confiance d'enfant envers leur Mere , dans leurs besoins spirituels et temporels. Mere de notre Sauveur , elle peut beaucoup par son crédit et par son intercession auprès de lui. Elle aime à se dire la Mere de ceux que son Fils a aimés jusqu'à mourir pour eux , et elle emploie volontiers en leur faveur l'accès qu'elle a auprès d'un Fils qui veut être honoré en elle. Nous avons tout sujet d'espérer qu'elle écouterà favorablement les vœux de toute la France , qui déclare solennellement en ce jour dans toutes les Eglises que Marie est la protectrice , qu'elle est la mere , la tutrice et la premiere patronne du Roi et de tout le peuple de ce royaume très-Chrétien. Ayons seulement soin de lui faire des prieres qu'elle puisse porter au Trône de son Fils , des prieres qui partent d'un cœur pur , que nos actions ne démentent point , et qui soient dignes d'être exaucées.

La pensée de la mort doit aider à faire de telles prieres ; et vous ne pouvez rien faire de mieux , pour entrer dans l'esprit de cette Fête , que de vous convaincre de l'obligation où vous êtes d'exciter en vous continuellement ce desir de la mort. S. Augustin dit qu'on ne peut être Chrétien sans ce desir : en effet on n'est point Chrétien sans la Foi ; et quelle foi a un homme qui craint de quitter une vie pendant laquelle il est exposé à chaque moment à perdre la grace de Dieu , et à faire une chute irréparable , et qui souhaite que le moment qui pourroit le faire jouir de Dieu , s'éloigne toujours de lui ? Faites une sérieuse attention à cette vérité peu connue de la plupart des Chré-

tiens, et voyez où vous en êtes. Repassez souvent dans votre esprit ce mot du même saint Augustin : *Que celui qui ne gémit pas sur la terre comme un exilé, n'aura jamais part à la joie des Citoyens du Ciel.*

S E P T E M B R E.

Le 8, la Nativité de la sainte Vierge.

Pour vous former une juste idée de la sainteté de la Fête que l'Eglise célèbre en ce jour, il suffit de faire attention que cette très-pure Vierge qui naît aujourd'hui dans le monde, est destinée de toute éternité pour donner une naissance temporelle au fils de Dieu. C'est donc la Sagesse incréée qui s'est formée elle-même ce Temple vivant ; et par conséquent, il est aisé de vous convaincre qu'elle en a écarté tout ce qui seroit indigne de sa sainteté et de sa majesté, et qu'elle l'a orné des dons les plus précieux de sa grace ; ensorte que, pourvu que vous supposiez toujours une distance infinie entre la sainteté du Fils et celle de la Mere, tout ce que vous pourrez penser des dons et des privilèges qu'il a communiqués au corps et à l'ame de cette incomparable Vierge, sera beaucoup au dessous de ce qui en est.

Concevez donc aujourd'hui un respect infini pour cette bienheureuse créature. Offrez-vous à elle pour l'honorer toute votre vie par la pratique des vertus d'humilité et de pureté qui ont attiré le Fils de Dieu dans son sein virginal. Repassez dans votre esprit l'état funeste dans lequel vous étiez en venant au monde. Remerciez Dieu de vous avoir donné en Jesus-Christ, par le Baptême, une nouvelle naissance, qui a réparé si avantageusement les miseres de celle

que vous aviez reçue d'Adam. Priez votre Pere celeste d'achever en vous ce qu'il a commencé, afin qu'à l'imitation de la sainte Vierge, prenant de jour en jour un nouvel accroissement dans la grace, vous puissiez être un jour consommé dans la gloire avec elle.

O C T O B R E.

Le 9, S. Denis et ses Compagnons, Martyrs.

Saint Denis vint en France vers l'an 303 de J. C. et s'arrêta à Paris où l'idolatrie étoit dominante. Il en fut le premier Evêque. Il se fit aider dans les fonctions du saint Ministère par le prêtre Rustique et le Diacre Eleuthere. Ils prêcherent l'Evangile, et convertirent à la foi un grand nombre d'idolâtres : mais le démon, qui ne peut voir sans fureur la ruine de son Corps, excita une sanglante persécution contre les fideles, et sur-tout contre les nouveaux Apôtres. On se saisit d'eux, et on les interrogea : ils confesserent hautement qu'ils étoient Chrétiens. On les menaça d'abord pour les intimider ; on leur fit souffrir ensuite plusieurs outrages et plusieurs supplices ; leurs corps furent déchirés de coups de fouets, et ils eurent enfin la tête tranchée. Dieu s'est servi de ces saints Martyrs pour nous convertir à la Foi. Ils sont nos Apôtres et nos Peres en Jesus-Christ ; ils ont souffert le martyre au milieu de nous, et pour nous. C'est ce qui engage l'Eglise à nous en faire célébrer une Fête solennelle, et ce qui nous oblige à passer cette Fête et son Octave avec beaucoup de religion et de piété. Ayez donc soin de remercier Dieu de la Foi que nous avons reçue par leur ministere ; prions-le de la conserver dans le Royaume, et de nous en faire porter les fruits par toutes sortes de bonnes

œuvres et par une vie vraiment chrétienne. Si, pour exciter notre piété, nous allons visiter le tombeau des saints Martyrs et les autres lieux où ils sont plus particulièrement honorés, faisons de ce voyage un voyage de piété : sanctifions-le par le recueillement, la modestie, la prière et les autres bonnes œuvres ; regardons ces saints lieux comme le berceau de notre Foi, où nous devons en renouveler la profession, en prendre l'esprit, et nous animer à en remplir tous les devoirs.

N O V E M B R E.

Le premier, la Fête de tous les Saints.

Il y a un nombre prodigieux de Saints qui ne sont connus que de Dieu seul, et à qui, par conséquent, l'Eglise ne peut pas rendre un culte particulier ; et quand même Dieu lui auroit fait connoître leur sainteté et leur gloire, le nombre en est si grand, qu'elle ne pourroit pas donner à chacun un jour particulier pour en faire la Fête. L'esprit de sagesse qui la conduit en tout, lui a donc inspiré de consacrer un jour solennel et une Octave au culte de tous les Saints en général, afin de ne pas laisser sans honneur aucun de ceux que Dieu honore lui-même.

Un autre dessein que l'Eglise a dans l'établissement de cette Fête, a été, 1. de présenter à tous les états ; à toutes les conditions, à tous les particuliers et à tous les âges, d'excellens modèles de vertus ; 2. d'animer notre courage et fortifier nos espérances pour la vue de la gloire dont Dieu récompense ceux qui le servent avec fidélité ; 3. de nous porter, par la considération du crédit que les Saints ont auprès de Dieu, à recourir à leur puissante intercession dans tous nos besoins.

Lorsqu'on vous propose les exemples d'humilité, de charité, de patience, de pénitence, que Jesus-Christ nous a donnés dans tout le cours de sa vie mortelle, vous répondez que c'étoit un Dieu à qui rien n'étoit difficile; mais que pour vous, vous êtes rempli d'infirmités et de foiblesse: et vous vous croyez par-là suffisamment dispensé de l'imiter dans la pratique de ses vertus. Ce n'est pas ici le lieu de vous montrer que cette excuse est frivole, et qu'elle est opposée à des vérités établies dans l'Ecriture-Sainte. Mais quelle excuse apportez-vous aujourd'hui pour autoriser la tiédeur, l'inutilité et les désordres de la vie que vous menez? Les Saints que l'Eglise vous propose pour modeles, ont été des hommes semblables à vous, et conçus dans l'iniquité comme vous. Ils n'ont pas été exempts de cette malheureuse pente qui vous porte au mal, et de ces violentes tentations qui vous servent de prétexte pour excuser vos chûtes. Le monde s'est montré à eux avec tous ses charmes: le démon a fait ses efforts pour les dégoûter de la vertu, et les entraîner dans le péché: ils sont néanmoins demeurés victorieux, parce qu'ils ont combattu généreusement, et parce qu'ils se sont fait une violence continuelle pour être fideles aux graces dont Dieu les prévenoit, et dont il vous prévient tous les jours aussi bien qu'eux. Rougissez donc aujourd'hui de votre lâcheté. Eh! pourquoi ne pourrez-vous ce que de jeunes enfans et de foibles vieillards ont eu le courage de faire? Si la violence qu'il faut que vous vous fassiez pour vaincre votre tempérament et la force de la mauvaise habitude vous effraie, envisagez la gloire et la récompense qui vous attendent. Les combats que vous avez à soutenir finiront bientôt, et la couronne sera

éternelle. Vous vous priverez en cette vie d'un moment de plaisir, et vous serez enivré en l'autre d'un torrent de délices. Que n'avez-vous point à attendre du crédit de cette troupe innombrable de Saints auprès de Dieu ? Implorez aujourd'hui et pendant l'Octave leur assistance, avec toute la ferveur dont vous êtes capable. Lisez et méditez les Chapitres XI et XII de l'Épître aux Hébreux.

Le 2, les Fideles Trépassés.

L'Écriture-Sainte nous dit : *Que c'est une sainte et salutaire pensée que de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.* Cette pensée est sainte, parce qu'elle est conforme, 1. à la volonté de Dieu ; 2. aux règles de l'Église ; 3. aux devoirs de la charité ; 4. aux règles de la justice, qui veut qu'on fasse du bien à ceux à qui on a causé quelque tort : or, nous sommes peut-être cause, en bien des manières, que plusieurs âmes souffrent dans le Purgatoire.

Cette pensée est salutaire. Car, 1. en priant pour les âmes du Purgatoire, nous méritons qu'elles prient pour nous lorsqu'elles seront dans le ciel. 2. La considération des châtimens que Dieu exerce sur ces pauvres âmes, nous fait connoître combien les moindres péchés lui déplaisent. 3. Cette même considération nous apprend à nous purifier en cette vie des plus petites fautes par une sérieuse pénitence, afin d'éviter les peines du Purgatoire, dont on ne connoît la grandeur que lorsqu'on les éprouve.

On manque aux devoirs de la piété chrétienne envers les Morts, ou en n'en faisant point assez, ou en en faisant trop.

On n'en fait point assez pour les Morts, 1. lorsqu'on néglige de les faire ensevelir ou enterrer avec décence et avec les cérémonies pratiquées

par l'Eglise. 2. Lorsqu'on ne respecte point le lieu de leur sépulture, mais qu'on en fait des lieux de passage, qu'on y met paître des bestiaux, qu'on y fait d'autres choses qui ne conviennent que dans des lieux profanes. 3. Lorsqu'on les met en oubli, et qu'on n'a pas soin d'exécuter ce qu'ils ont recommandé durant leur vie. 4. Lorsqu'on néglige de prier et de faire prier pour le repos de leurs ames.

On en fait trop pour les Morts, 1. lorsqu'on s'afflige de leur mort avec excès, et qu'on refuse la consolation que des personnes de piété s'efforcent de donner. Saint Paul dit que c'est là agir en vrais payens. 2. Lorsqu'on porte trop loin la dépense pour le deuil, pour le luminaire et pour le lieu de la sépulture. Toute cette dépense n'est d'aucune utilité pour les Morts, et peut n'avoir de motif que celui de satisfaire l'orgueil des vivans. Les pauvres même ne sont pas exempts de cette vanité, puisqu'on les voit incommoder notablement leurs familles pour faire enterrer leurs parens dans les Eglises; comme si les cimetières n'étoient que pour les gueux et les misérables. 3. Lorsqu'on craint qu'ils ne viennent nous parler ou nous tourmenter de jour ou de nuit. Cette crainte vient de ce qu'on s'imagine que les ames des Trépassés sont libres de faire ce qu'elles veulent. C'est une erreur: car ces ames sont ou dans le Paradis, ou dans le Purgatoire; ou dans l'Enfer, et elles ne peuvent sortir de ces lieux sans une expresse permission de Dieu, qui ne permet que très-rarement ces sortes d'apparitions, et pour des raisons d'une grande conséquence. C'est donc une grande foiblesse d'esprit, et une espece de superstition, que de s'imaginer qu'on voit des Morts venir deman-

der des prières, qu'on les sent sur les épaules, qu'on les porte en faisant un pèlerinage pour eux, et qu'il n'y a qu'à faire dire une Messe en certains lieux de dévotion, pour être délivré de ces sortes d'apparitions. Une preuve très-convaincante que les Morts n'apparoissent point aux vivans aussi souvent qu'on se l'imagine, c'est qu'il n'y a presque que des femmes, des enfans, et des ignorans qui s'en plaignent; et qu'il est rare que des personnes éclairées et de bon esprit disent avoir vu rien de semblable. 5. Un autre abus d'invoquer les ames du Purgatoire, et de faire dire des Messes en leur honneur, pour obtenir de Dieu, par leur entremise, quelque secours temporel ou spirituel. Cette pratique ne peut être excusée de superstition, puisqu'il est certain que, tant que ces ames sont détenues dans le Purgatoire, elles ne peuvent rien obtenir, ni pour elles mêmes, ni pour les autres. A la vérité, elles sont dans la grace de Dieu; mais les taches qui se trouvent encore en elles, les rendent en même-temps l'objet de sa justice; et il ne traitera ces ames comme ses épouses bien-aimées, que lorsqu'elles seront entièrement purifiées par les flammes.

Le moyen dont vous devez vous servir pour remplir parfaitement les devoirs de la piété chrétienne envers les Défunts, est de vous en tenir aux pratiques approuvées par l'Eglise: ces pratiques sont de joindre le jeûne et l'aumône à la prière, d'offrir ou de faire offrir le Saint Sacrifice avec les précautions que nous avons marquées, ou du moins de porter votre offrande à l'Autel, en assistant à la sainte Messe.

D É C E M B R E.

Le 8, la Conception de la Sainte Vierge.

Lisez ce qui est marqué au jour de la Nativité de la Sainte Vierge, le 8 Septembre, page 293,

I D É E

DE L'ÉCRITURE SAINTE.

L'ÉCRITURE-SAINTE est l'exposé de ce que Dieu a fait pour les hommes, des vérités qu'il a révélées, et des loix qu'il leur a données.

Ce sont des hommes mortels qui ont écrit les Livres qui composent cette Histoire sacrée; mais c'est Dieu même qui leur a dicté tout ce qu'ils ont écrit. Aussi l'Écriture-Sainte n'est point la parole des hommes; c'est la parole de Dieu, inspirée et dictée par le Saint-Esprit aux Prophètes, aux Apôtres et aux Évangélistes.

Il est aisé de conclure de ce que nous venons de dire : 1°. Qu'il n'y a rien dans toute la Religion, qui mérite plus de respect et plus de vénération que l'Écriture-Sainte. Les Pères n'ont pas fait de difficulté de comparer l'Écriture-Sainte avec l'Eucharistie. Ils appellent l'une et l'autre, *sainte, divine, adorable*; en effet, l'une et l'autre renferment, quoique différemment, la parole de Dieu sous des voiles sacrés. L'Eucharistie renferme le Verbe, c'est-à-dire, la parole substantielle du Père, sous les espèces du pain et du vin; et l'Écriture-Sainte renferme la vérité de Dieu sous les caractères et les lettres formés par la main d'un homme. C'est ce qui fait dire à S. Chrysostôme que, de même que

quand on reçoit la sainte Eucharistie, on prend toutes sortes de précautions pour n'en pas laisser tomber à terre la moindre particule; on doit aussi apporter un pareil soin pour ne point profaner une seule parole de l'Écriture-Sainte.

2^o. On doit conclure que Dieu n'ayant pas dédaigné de se communiquer à nous par le moyen des saintes Écritures, ce seroit mépriser d'une manière tout-à-fait indigne une si grande bonté, que de négliger de lire et d'entendre ces paroles sacrées. « En effet, dit Saint » Grégoire le Grand (*Ep. 40. Lib. 4.*), qu'est-
 « ce que l'Écriture-Sainte, sinon une Lettre
 » du Dieu tout-puissant, qu'il a eu la bonté
 » d'adresser à sa créature? Certainement, en
 » quelque lieu que vous fussiez, si vous rece-
 » viez une lettre de l'Empereur, à quelque
 » heure que ce fût, vous ne refuseriez pas de
 » la lire; vous n'auriez pas de repos, et vous
 » ne voudriez pas dormir, que vous ne sussiez
 » auparavant ce que Sa Majesté Impériale vous
 » demanderoit. Cependant l'Empereur du Ciel,
 » le Seigneur des hommes et des Anges, vous
 » a envoyé des lettres qui regardent votre
 » propre vie, et vous négligez de lire ces di-
 » vines lettres, quoique vous dussiez plutôt
 » avoir de l'ardeur à apprendre ce qu'elles con-
 » tiennent. Je vous conjure de vous y appli-
 » quer désormais avec une singulière affection,
 » et de méditer tous les jours les paroles de
 » votre Créateur. Apprenez dans les paroles
 » de Dieu, quel est pour vous le cœur de
 » Dieu ».

Il faut remarquer que c'étoit un Laïque occupé dans de grandes affaires, à qui Saint Grégoire écrivoit ceci. Ainsi, il n'y a personne qui ne doive prendre pour soi-même le re-

proche qu'il lui fait , de négliger la lecture de l'Écriture-Sainte.

3°. Puisque c'est l'esprit de Dieu qui a inspiré et dicté tout ce qui est contenu dans les Livres de la Sainte-Ecriture , il faut conclure avec saint Paul (*II. Tim.*) , qu'il n'y a rien dans ces Livres sacrés , qui ne soit utile pour instruire , pour reprendre , pour corriger et pour conduire à la piété et à la justice ; afin que l'homme de Dieu soit parfait , et parfaitement disposé à toutes sortes de bonnes œuvres. L'Écriture-Sainte est donc notre lumière , notre nourriture , notre consolation. Elle est le remède à tous nos maux ; elle fait toutes les délices d'un véritable Chrétien : ce qui fait dire à S. Chrysostôme (*In Epist. ad Coloss. 3.*) : que la cause de tous nos maux , c'est qu'on ne sait pas l'Écriture-Sainte.

4°. Le Saint-Esprit n'a dicté la Sainte-Ecriture , que pour qu'elle servît à tous les hommes de flambeau pour les éclairer , et de guide pour les conduire dans la voie du salut. « Il a donc » eu soin , dit S. Chrysostôme (*Serm. 3. de La 7.*) , » qu'elle fût écrite de telle manière , que les » Publicains , les pécheurs , les faiseurs de » tentes , les bergers , les autres gens rustiques , » sans étude et sans lettres , pussent être sauvés » par ces Livres. Par conséquent , les plus » simples ne peuvent pas prendre la difficulté » de les entendre pour excuse de ne les pas » lire , puisque les choses qui y sont dites , sont » accommodées à la portée de tout le monde : » de sorte qu'un artisan , un valet , une femme , » et les plus ignorans de tous les hommes , » peuvent profiter de cette lecture. Mais je » n'ai point appris à lire , me direz-vous. S. » Clément d'Alexandrie vous répond : Si vous

» ne savez point lire, vous ne sauriez vous
» excuser d'entendre ce qu'on vous lira ».

Afin qu'on n'abuse point de ce que nous venons de dire, il est à propos de remarquer ici que quand les saints Peres excitent si souvent et si fortement les Chrétiens à lire l'Écriture-Sainte, ils supposent qu'ils parlent à des personnes qui apporteront à cette lecture toutes les dispositions nécessaires pour en profiter, c'est-à-dire, un vrai desir de connaître toutes les volontés de Dieu, afin de les accomplir; une grande pureté et simplicité de cœur, et une fidélité inviolable à rejeter avec horreur toutes les interprétations des Hérétiques, et à s'attacher avec docilité aux explications de l'Église Catholique, seul Juge du véritable sens des Saintes-Écritures. Car pour ce qui est de ceux qui seroient si mal disposés, que cette lecture, bien loin de leur profiter, leur deviendroit nuisible, parce qu'ils ne la feroient que par curiosité, ou pour se distinguer dans les compagnies, et pour dogmatiser parmi les ignorans, ou pour séduire les simples; il est constant, par le témoignage de ces mêmes Peres, que les Pasteurs et les Directeurs doivent leur ôter des mains ces Livres sacrés, jusqu'à ce que ces personnes soient entrées dans des dispositions plus chrétiennes.

Le Volume qui contient tous les Livres de l'Écriture-Sainte, s'appelle la *Bible*, c'est-à-dire, le Livre des Livres, le Livre par excellence.

Quoique la dignité et la sainteté de l'Écriture ne consiste pas dans le papier, dans l'encre, ni dans les caracteres écrits que nous lisons; cependant, ce papier, cette encre, ces caracteres, et tout ce qui compose ce volume des

Écritures, nous doit être vénérable à cause de ce qu'il renferme. C'est pourquoi il faut le regarder avec vénération, le conserver avec propreté, ne pas le laisser exposé à la poussière, ni traîner avec indécence parmi d'autres meubles sales, ni les jeter sans respect sur une table, ou sur une chaise, quand on cesse de le lire; mais le garder dans une armoire, d'où on le tire avec révérence, pour le lire dans la posture la plus respectueuse.

La Bible est divisée en deux parties: la première s'appelle l'*Ancien Testament*; la seconde le *Nouveau Testament*.

Le mot de *Testament* signifie ici une alliance confirmée par une effusion de sang; ainsi l'Ancien Testament est l'alliance que Dieu a faite avec les hommes dans la Loi de nature et dans la Loi écrite, et qui a été confirmée par l'effusion du sang des animaux, qui figuroit la mort de Jesus-Christ. Et le Nouveau Testament est l'alliance que Dieu a faite avec ces mêmes hommes, par Jesus-Christ, dans la Loi de grace, et qui a été confirmée par l'effusion du Sang de Jesus-Christ.

ANCIEN TESTAMENT.

TOUT ce qui est contenu dans l'Ancien Testament est la figure du Nouveau. Les Prophètes, les Cérémonies, les Sacrifices, les Sacrements, les actions des Patriarches; en un mot, tout généralement figuroit et annonçoit Jesus-Christ, et la Religion qu'il devoit établir. Nous marquons dans la suite en détail les principales de ces figures.

Il y a quarante-cinq Livres de l'Ancien Testament, dont voici les noms.

La Genese, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges, Ruth, le premier Livre des Rois, le second Livre des Rois, le troisieme Livre des Rois, le quatrieme Livre des Rois ; le premier Livre des Paralipomenes, le second Livre des Paralipomenes ; le premier Livre d'Esdras, le second Livre d'Esdras : Tobie, Judith, Esther, Job, les Pseaumes, les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, le Livre de la Sagesse, l'Ecclésiastique, Isaïe, Jérémie, Baruch, Ezéchiël, Daniel, Ozée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie ; le premier Livre des Machabées, le second Livre des Machabées.

Nous souhaiterions de tout notre cœur pouvoir mettre ici en abrégé tout ce qui est contenu dans chacun de ces Livres, pour donner aux Fideles qui n'ont point la commodité d'avoir une Bible entiere, la consolation de savoir, du moins succinctement, toutes les choses qui y sont traitées ; mais il faudroit faire un volume entier pour remplir ce dessein, qui d'ailleurs est excellentement exécuté dans le Livre intitulé : *Abrégé de l'Histoire et de la Morale de l'Ancien Testament, qui se vend avec le Nouveau Testament, chez le même Libraire qui vend cet Ouvrage.* Afin néanmoins de satisfaire en partie à l'ardeur de notre zele, nous allons extraire de tous ces Livres, les choses qui nous paroîtront les plus nécessaires pour donner aux Fideles la connoissance de toute l'économie de la Religion. Et, afin de ne point altérer le texte de l'Ecriture, nous mettrons entre deux parentheses tout ce qui ne se trouvera pas contenu expressément dans le Livre dont nous ferons l'extrait.

A B R É G É
DE CHAQUE LIVRE
DE L'ANCIEN TESTAMENT.

L A G E N E S E.

CE mot *Genese* signifie *naissance*, parce que Moïse qui a écrit le *Pentateuque*, c'est-à-dire, les cinq premiers Livres de la Bible, décrit dans celui-ci la naissance ou la création du monde.

DIEU (qui avoit été pendant l'éternité renfermé en lui-même, et sans produire rien au dehors), voulut, quand il le jugea à propos, tirer des créatures du néant. Il créa d'une seule parole le Ciel et la Terre; et ensuite tout ce qui est contenu en l'un et l'autre, (c'est-à-dire, les Anges, les animaux, les plantes, l'homme, etc.) Il forma l'homme avec de la terre; il répandit en lui un souffle de vie; il le fit à son image et ressemblance, et le nomma *Adam*, ce qui signifie *tiré de la terre*. Il le mit dans le Paradis de délices, c'est-à-dire, dans un lieu où se trouvoit tout ce qui peut être dans les arbres, ou d'excellent au goût, ou d'agréable à la vue. Le Seigneur envoya à Adam un profond sommeil; et pendant qu'il dormoit, il tira une de ses côtes, dont il fit une femme qu'il donna à Adam pour être sa compagne; Adam l'appella *Eve*, qui signifie *Mère des vivans*.

Dieu permit à Adam et Eve de manger des fruits de tous les arbres qu'il avoit créés, excepté d'un seul. Le serpent, (c'est-à-dire, le démon, sous la forme d'un serpent) tenta Eve, et la porta à manger de ce fruit. Après qu'elle

en eût mangé, elle en présenta à Adam, et l'engagea à en manger; et il en mangea. Dieu les chassa l'un et l'autre du Paradis terrestre; il les assujettit à toutes ses misères; il les condamna à mourir, (et à être éternellement dans les enfers). Il étendit ses châtimens sur toute la postérité d'Adam et d'Eve, c'est-à-dire, sur tous les hommes en général. Mais Dieu, en exerçant ainsi sa justice, n'oublia pas sa miséricorde. Il dit au serpent: Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, et entre ta race et la sienne; et elle r'écrasera la tête. (Dieu apportoit par-là un prompt remède au malheur de l'homme; et lui promettoit qu'il seroit naître de sa postérité un Libérateur qui répareroit le péché, et qui racheteroit de l'enfer tous ceux qui croiroient et espéreroient en lui. C'est donc la sainte Vierge qui est promise ici, comme devant écraser la tête du démon par Jesus-Christ son Fils). Adam et Eve, après leur péché, engendrerent Caïn et Abel, et plusieurs autres enfans. Caïn tua son frere Abel par jalousie. Les hommes se multiplierent, et remplirent la terre, mais, s'étant abandonnés à toutes sortes de crimes, Dieu envoya un déluge qui inonda toute la terre. Il n'y eut que huit personnes, c'est-à-dire, Noé, qui étoit un homme juste et parfait, et sa famille, que Dieu sauva de ce déluge universel, par le moyen d'une arche de bois que Dieu avoit ordonné à Noé de bâtir. Les hommes s'étant multipliés de nouveau, voulurent rendre leur nom célèbre avant que de se disperser dans les différentes parties de la terre: ils commenceront donc à bâtir une tour, dont la hauteur iroit jusqu'au Ciel. Mais Dieu se moqua de leur dessein, les empêcha de l'exécuter, en confondant leur langage de telle sorte, qu'il leur fut impossi-

ble d'entendre ce qu'ils s'entredisoient les uns les autres. Cela donna lieu d'appeller cette tour *la tour de Babel* ; c'est-à-dire, *la tour de confusion*. (Les hommes s'étant ainsi dispersés dans les différentes parties de la terre , abandonnerent peu à peu le service , et même la connoissance de Dieu qui les avoit créés , et qui avoit sauvé leur pere du déluge. La plupart adoroit des Dieux qu'ils s'étoient faits eux-mêmes. La piété se conserva un peu plus long-temps parmi quelques descendans de Sem , fils de Noé.) Il y avoit un de ces descendans de Sem qui demouroit dans la ville d'Ur , dans le pays des Chaldéens , qui étoit un pays idolâtre. Il se nommoit *Abram* , et étoit fils de Tharé. Dieu voulant se former un peuple qui fût à lui d'une maniere particuliere , et qui le servît avec fidélité , choisit ce saint homme pour en être la tige et le chef. Il lui ordonna donc de sortir de sa terre , et de son pays , et de la maison de son pere , et de venir dans la terre qu'il lui montreroit ; il lui promit de le rendre le chef et le pere d'un grand peuple ; et il lui déclara que toutes les Nations de la terre seroient bénies en sa race ; c'est-à-dire , selon l'explication de S. Paul (*Gal. 3. 16.*), en un de sa race , qui est Jesus-Christ. Dieu dit à Abram qu'il ne s'appelleroit plus Abram , mais *Abraham* ; c'est-à-dire , Pere de la multitude : il lui ordonna la circoncision , pour lui et pour tous ses descendans ; en sorte que quiconque ne porteroit point cette marque , ne seroit point sensé être de son Peuple.

Abraham obeît avec promptitude à tout ce que Dieu lui avoit commandé : il vint dans la Terre de Chanaan. Dieu lui dit : Je donnerai cette Terre à votre postérité. Abraham éleva un Autel au Seigneur en cet endroit ; et de là il

alla en Egypte, et revint ensuite dans la Terre de Chanaan. Les Habitans le surnommerent l'*Hébreu*, c'est-à-dire, l'*Etranger*. (Et ce nom est resté à sa postérité, laquelle a aussi été étrangere pendant quatre cents ans.)

(Toutes les circonstances de cette Histoire sont autant de figures de ce qui devoit arriver sous la Loi de grace. Ce Peuple que Dieu se choisit, et qui a été appelé le Peuple de Dieu, le peuple d'Israël, le peuple Juif, figuroit les Chrétiens, qui sont le vrai peuple de Dieu, et les seuls qui l'adorent en esprit et en vérité. La circoncision figuroit le Baptême ; Abraham figuroit Jesus-Christ, le Pere et le Chef de ce peuple nouveau, le seul vrai Pere des croyans, le seul vrai Pere d'une postérité bien plus nombreuse que celle d'Abraham ; le seul en qui toutes les Nations de la terre ont été bénies ; le seul qui a reçu pour sa postérité les promesses d'une terre abondante en tout ce qui peut remplir parfaitement les desirs du cœur de l'homme et qui n'est autre chose que le Ciel.) La femme d'Abraham se nommoit *Sara* : elle fut long-temps stérile ; mais Dieu lui donna par miracle un fils qui fut nommé *Isaac*. Dieu, pour éprouver la foi de son pere, lui commanda de sacrifier ce fils, qu'il lui avoit déclaré devoir être l'héritier des promesses qu'il lui avoit faites d'une nombreuse postérité. Abraham n'hésita pas d'un moment à obéir à cet ordre ; et ayant chargé sur les épaules d'Isaac le bois pour le sacrifice, et portant lui-même le feu et l'épée, il alla sur une montagne élevée, et se mit en devoir d'immoler son fils ; mais Dieu se contenta de sa bonne volonté ; il lui arrêta la main lorsqu'il alloit frapper le coup, et lui rendit son fils. Abraham ayant jeté les yeux

sur un buisson qui étoit auprès de lui, aperçut un bétier qui étoit embarrassé par ses cornes dans ce buisson ; il le prit et en fit un sacrifice à Dieu. (On voit dans Isaac la figure bien naturelle de Jesus-Christ portant sa Croix sur le Calvaire ; et dans ce bétier immolé au lieu d'Isaac, celle du même Jesus-Christ livré par son Pere à la mort, pour en délivrer les hommes.)

Après la mort d'Abraham, Dieu renouvela à Isaac les promesses qu'il avoit faites à son pere : il lui dit que toutes les Nations seroient bénies dans un de sa race ; (ce qui marque expressément que, lorsque Dieu avoit dit la même chose à Abraham, il n'avoit pas parlé d'Isaac, mais d'un autre ; et cet autre est Jesus-Christ.) Isaac épousa Rebecca, et il en eut deux enfans jumeaux, nommés *Esau* et *Jacob*. (Dieu, avant même leur naissance, avoit rejeté le premier, et avoit aimé le second, qu'il avoit choisi pour l'héritier des promesses qu'il avoit faites à Abraham et à Isaac.) Jacob eut douze enfans mâles, dont voici les noms : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Azer, Joseph et Benjamin. (On les appelle les douze Patriarches, c'est-à-dire, les peres et les tiges des douze parties dans lesquelles le Peuple de Dieu fut partagé, et qu'on appella pour cela les douze Tribus, dont chacune porta le nom d'un de ces Patriarches ; et, parce que la Tribu de Juda devint dans la suite la plus fameuse, elle donna son nom à tout le peuple de Dieu, qui fut appelé *le Peuple Juif*.)

C'est de cette Tribu que naquit Jesus-Christ, suivant la prédiction très-claire que Jacob en fit dans la bénédiction qu'il donna en mourant à Juda.

Dieu changea le nom de Jacob en celui d'Israël ; et c'est delà que le Peuple de Dieu fut appelé le Peuple d'Israël ou Israélites. Jacob aimoit Joseph plus que ses autres enfans : ce qui attira à Joseph la jalousie de ses freres, qui résolurent de s'en défaire : ils voulurent le faire mourir ; mais ils se contenterent de le vendre à des Marchands , et dirent à Jacob qu'une bête l'avoit dévoré. Ces Marchands étant arrivés en Egypte, vendirent Joseph à un des principaux Officiers de Pharaon , Roi d'Egypte , et cet Officier se nommoit Putiphar. Joseph se comporta avec tant de prudence et de fidélité, qu'il gagna le cœur de son Maître , qu'il lui confia le gouvernement de toute sa maison, et se reposa entièrement sur lui du soin de ses affaires. La femme de Putiphar conçut un amour criminel pour Joseph. Elle le sollicita un jour fortement de consentir à sa passion : et comme elle le tiroit par son manteau dans le temps qu'il s'enfuyoit pour éviter ses poursuites, il laissa son manteau et s'échappa. Cette femme irritée de ce refus, ne pensa plus qu'à perdre Joseph : elle l'accusa auprès de son mari de l'avoir sollicitée au crime. Putiphar fit mettre Joseph en prison. Il se trouva dans cette prison un Echanson du Roi , auquel Joseph prédit qu'il seroit dans trois jours délivré, et rétabli dans sa charge. Dieu se servit dans la suite de cet Echanson pour délivrer Joseph de la prison, et pour lui donner accès auprès du Roi , qui fut charmé de sa sagesse, du don qu'il avoit reçu de Dieu pour interpréter les songes, et lui donna un si grand pouvoir dans toute l'Egypte, qu'il n'y avoit que le Roi seul, qui fût au dessus de lui. En ce temps-là arriva une très-grande famine dans toute la terre, et elle dura sept ans. Dieu.

avoit révélé long-temps auparavant à Joseph qu'elle arriveroit, et qu'elle seroit précédée de sept années d'abondance. Pendant ces sept années d'abondance, Joseph avoit fait remplir tous les greniers de l'Égypte; en sorte que tous les Egyptiens, et même les Etrangers, s'adressoient à lui pour avoir du bled. Jacob ayant appris qu'on vendoit du bled en Égypte, dit à ses enfans d'aller en acheter. Quand ils furent venus trouver Joseph, sans savoir que c'étoit lui, il les reconnut: mais il ne voulut pas se faire connoître à eux dans ce premier voyage; il le fit dans le second, ce qui remplit ses freres d'étonnement et de frayeur dans le ressouvenir de ce qu'ils avoient fait contre lui, et dans l'apprehension qu'ils eurent qu'il n'en tirât vengeance. Mais Joseph les rassura, et leur dit qu'ils n'avoient rien à craindre: que c'étoit par un ordre particulier de Dieu qu'ils l'avoient traité de la sorte, et que Dieu ne l'avoit fait venir dans ce pays que pour les sauver de la famine. Ensuite il les embrassa tous, et leur dit qu'ils se hâtassent d'aller porter cette nouvelle à leur pere, afin de le faire venir avec toute sa famille dans des chariots que le Roi leur fit donner. Jacob ayant appris cette nouvelle, fut saisi d'étonnement et de joie, et se mit en chemin avec tout le peuple d'Israël, c'est-à-dire, avec toute sa famille, qui étoit composée de soixante-dix personnes, et arriva en Égypte, où le Roi les reçut avec beaucoup de plaisir, et leur donna la terre de Gessen pour y habiter. Jacob, après dix-sept ans de demeure en ce pays, mourut âge de cent quarante-sept ans, après avoir donné à chacun de ses enfans une bénédiction particuliere, qui prédisoit ce qui devoit arriver à leur postérité;

et

et après avoir prononcé ces paroles : J'attendrai, Seigneur, le salut que vous devez envoyer. (Paroles qui signifioient qu'il mourroit dans l'attente du Messie.) Joseph mourut aussi en Egypte, âgé de cent dix ans.

L' E X O D E.

Ce mot signifie *la sortie*, parce que Moysé décrit dans ce Livre de quelle manière les Israélites sortirent de l'Egypte.

Jacob, Joseph et les autres Patriarches étant morts, les Israélites se multiplièrent tellement, que le Roi qui avoit succédé à celui qui les avoit si bien reçus dans l'Egypte, et qui s'appelloit aussi Pharaon, oubliant tout ce que Joseph avoit fait pour son Royaume, et craignant qu'ils ne voulussent dans la suite se rendre maîtres de toute l'Egypte, résolut de les faire périr; mais voyant que plus il les accabloit, plus ils se multiplioient, il résolut de faire mourir dès leur naissance tous leurs enfans mâles; et pour cela il ordonna aux Egyptiens que, dès qu'ils auroient connoissance qu'une femme Israélite seroit accouchée d'un enfant mâle, ils le jetassent dans le fleuve. Un homme de la Tribu de Lévi eut de Jocabed sa femme, un fils parfaitement beau: sa femme le cacha pendant trois mois; mais craignant de perdre la vie avec son enfant, si elle étoit découverte, elle fit une corbeille de jonc en manière de berceau; et y ayant mis ce petit enfant, elle l'exposa sur le bord du fleuve, et dit à sa fille, sœur de l'enfant, de se tenir un peu éloignée de là, pour observer ce qui se passeroit.

Il arriva que la fille du Roi vint au fleuve; et ayant apperçu cette corbeille, et considéré l'enfant, elle le trouva si beau, qu'elle dit aux femmes qui l'accompagnoient, qu'elle vouloit

le faire élever ; ce que la sœur ayant entendu , elle lui demanda si elle vouloit qu'elle allât chercher une nourrice. La fille du Roi lui dit d'y aller. Elle courut donc à sa mere , qui vint aussi-tôt ; et la Princesse lui ordonna de nourrir cet enfant avec grand soin. Quand il fut devenu un peu grand , elle le porta à la Princesse , qui l'aima de plus en plus , l'adopta pour son fils , et le nomma *Moyse* , ce qui signifie *enfant tiré des eaux*. Moyse fut donc élevé dans le Palais du Roi ; mais toute son affection étoit tournée vers les Israélites , ses freres : en sorte qu'ayant fait une action en leur faveur , qui fit prendre au Roi la résolution de le faire mourir , il prit le parti de quitter la Cour , et de s'enfuir hors du Royaume. Il se retira donc dans la terre des Madianites , s'y maria et y demeura plusieurs années. Un jour qu'il gardoit les moutons de Jethro , son beau - pere , sur la montagne d'Horeb , il vit un buisson qui étoit tout ardent , et qui néanmoins ne se consumoit point. Il voulut s'approcher pour examiner de près un si grand prodige ; mais il entendit une voix qui sortoit de ce buisson , et qui lui dit : Moyse , Moyse , n'approche point d'ici ; je suis le Dieu d'Abraham , le Dieu d'Isaac , et le Dieu de Jacob. J'ai vu l'oppression sous laquelle mon peuple gémit dans l'Egypte ; je veux l'en délivrer , et me servir de toi pour cela : prends donc ton frere Aaron avec toi , et allez tous deux dire à Pharaon , de ma part , qu'il ait à laisser sortir mon Peuple de l'Egypte. Je sais bien qu'il refusera de m'obeir ; mais j'appesantirai ma main sur lui , et je frapperai les Egyptiens en tant de manieres , qu'ils seront contraints de vous prier de sortir de leur terre. Moyse et Aaron allerent donc trouver Pharaon ,

et lui signifient les ordres de Dieu. Ce Roi impie refusa de s'y rendre , et accabla de plus en plus les Israélites. Dieu frappa les Egyptiens de dix plaies affreuses à différentes reprises par le ministère de Moïse et d'Aaron ; mais tout cela ne servit de rien à Pharaon , qui s'endurcit au contraire de plus en plus. Dieu ordonna donc à Moïse et à Aaron d'avertir tous les Israélites de se tenir prêts pour sortir la nuit du quatorze au quinze du premier mois , qu'on nommoit *Nisan* ; qu'ils eussent en attendant ce jour , à emprunter des Egyptiens le plus qu'ils pourroient de vases d'or et d'argent : que le dixième jour du mois on eût soin , dans chaque famille , de se pourvoir d'un agneau , et que le soir du quatorzième jour ils s'assemblassent pour immoler cet agneau dans chaque famille ; et qu'il y eût autant de personnes qu'il en faudroit pour le manger tout entier. Dieu leur déclara que sa volonté étoit d'envoyer , la nuit suivante , un Ange qui entreroit dans toutes les maisons des Egyptiens , et qui mettroit à mort tous les premiers-nés : et afin que cet Ange Exterminateur n'entrât point dans la maison des Israélites , il leur ordonna de mettre sur le haut de leurs portes du sang de cet Agneau qu'ils auroient immolé. Les Israélites obéirent de point en point à tout ce que Dieu leur avoit prescrit ; et Dieu exécuta , de son côté , ce qu'il leur avoit promis : car cette nuit-là même l'Ange entra dans toutes les maisons des Egyptiens , et y tua tous les premiers-nés , tant des hommes que des animaux ; mais il passa les maisons des Israélites , qui étoient teintes du sang de l'Agneau. Dieu leur ordonna de faire tous les ans une Fête très-solemnelle en mémoire de cette délivrance ; et elle fut appelée *la Fête de Pâques* ;

c'est-à-dire , la Fête du passage de l'Ange. (Il est aisé de reconnoître dans la délivrance des Israélites de la captivité de l'Égypte , une figure bien naturelle de la délivrance des Chrétiens de la captivité du péché. Tous les hommes gémissoient sous la tyrannie du démon , comme les Israélites sous celle de Pharaon : ce n'est que par le Sang de Jesus-Christ , l'Agneau sans tache , que nous en avons été délivrés. Il n'y a eu que ceux à qui ce Sang adorable a été appliqué par le Baptême , qui ont été délivrés ; et c'est en mémoire de cette délivrance que nous célébrons la Fête de Pâque ; c'est-à-dire , la Fête de notre passage de la mort du péché à la vie de la grace.)

Si-tôt que Pharaon et tous les Egyptiens se furent aperçus qu'il n'y avoit pas une seule de leurs maisons où il n'y eût un mort , ils se leverent promptement , en jetant des cris horribles , et ils presserent les Israélites de sortir de leur pays dans le moment même. Les Israélites prirent donc avec précipitation ce qui étoit nécessaire pour les nourrir dans le chemin , et emporterent tous les vases d'or et d'argent que les Egyptiens leur avoient prêtés ; et ils sortirent par bandes de l'Égypte , au nombre d'environ six cens mille combattans , sans compter les femmes et les enfans ; et ils entrèrent dans le désert pour aller à la terre que Dieu avoit promise à leurs peres , (qui s'appelle pour cela *Terre promise.*)

Pharaon ne fut pas long-temps sans se repentir d'avoir laissé aller les Israélites , et ayant représenté à ses Sujets la faute qu'ils avoient faite en cela , aussi-bien que lui , il se mit à la tête de son armée et courut après les Israélites pour les ramener. Ils se trouverent donc entre

les ennemis qui les poursuivoient , et la mer rouge qui les arrêtoit. Dans cette extrémité ils implorèrent le secours de Dieu , qui commanda à Moïse d'élever sa verge , et d'étendre sa main sur les eaux de la mer , comme pour la partager en deux. Si-tôt qu'il eut obéi ; les eaux obéirent aussi en leur manière , et elles se divisèrent , ouvrant un passage au Peuple de Dieu. Il commença donc à marcher dans cette route nouvelle , ayant Moïse et Aaron à sa tête , les eaux s'élevant comme des murailles à droite et à gauche , tous les Israélites passèrent la mer à pied sec. Pharaon et son armée furent assez aveugles pour s'imaginer qu'ils pourroient suivre cette même route en toute sûreté ; ils y entrèrent donc , et continuèrent à poursuivre les Israélites. Mais ceux-ci étant tous passés de l'autre côté de la mer , ces montagnes d'eau tombèrent aussi-tôt sur Pharaon et sur son armée , et ils furent tous engloutis. (Tout ceci étoit la figure du Baptême qui délivre les Chrétiens de la tyrannie du démon.)

Les Israélites , trois mois après qu'ils furent sortis de l'Egypte , arrivèrent proche de la montagne de *Sinaï* , Moïse monta seul sur cette montagne d'où Dieu l'avoit appelé. Dieu lui commanda de représenter à son peuple de quelle manière il l'avoit tiré de la captivité de l'Egypte , et de leur déclarer que s'ils étoient résolus de lui être fideles , et de garder ses Commandemens , il les regarderoit éternellement comme son héritage , et comme un Peuple dont il seroit lui-même le Roi et le Protecteur. Moïse vint rapporter ceci au Peuple , qui répondit tout d'une voix , qu'ils vouloient être fideles en tout à leur Dieu. Dieu ordonna donc à Moïse d'avertir le Peuple de se sanctifier , et de se tenir prêt à

écouter ce qu'il leur diroit lui-même dans trois jours. Le troisieme jour étant arrivé, toute la montagne commença à retentir de tonnerres, et à être remplie d'éclairs, et une nuée très-épaisse couvrit toute la montagne, et on entendit aussi le bruit d'une trompette éclatante; et tout le Peuple fut saisi de crainte. Moïse les fit sortir de leurs tentes, et les amena au pied de la montagne. Dieu leur parla lui-même, et leur donna les dix Commandemens que nous appellons le *Déclogue*. Le Peuple fut si effrayé de tant de prodiges, qu'il ne crut pas pouvoir entendre plus long-temps parler Dieu sans mourir. Il dit donc à Moïse de prier le Seigneur de ne pas leur parler davantage, mais de parler à Moïse seul, et que Moïse leur diroit ce qu'il auroit entendu de sa bouche. (Il est dit dans le dix-huitieme Chapitre du Deutéronome, que Dieu répondit à Moïse : *Ce que ce Peuple demande est juste ; ainsi je susciterai un Prophète du milieu de leurs freres, qui sera semblable à vous. Je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui ferai dire. Que si quelqu'un ne veut point entendre ce, qu'il dira en mon nom, c'est moi-même qui en tirerai vengeance.* Ce Prophète promis ici d'une maniere aussi solennelle, n'est autre que J. C., comme S. Pierre le remarque dans le troisieme Chapitre des Actes des Apôtres.)

Moïse monta donc plusieurs fois seul sur le sommet de la montagne, pour s'entretenir avec Dieu ; et une fois il y demeura quarante jours et quarante nuits. Le Seigneur lui parloit familièrement, comme un ami fait à son ami : il lui donna quantité de préceptes pour régler les mœurs et la Police de son Peuple ; il lui prescrivit la forme du Tabernacle, (qui étoit

comme une espece de Temple portatif), la forme de l'Autel, et celle de l'Arche d'Alliance : il marqua l'ordre des Sacrifices qu'on devoit lui offrir, les especes d'animaux qu'on immoleroit, les ornemens dont le Grand-Prêtre et les autres Ministres se serviroient, et les cérémonies qu'ils observeroient. Il destina Aaron et ses enfans pour exercer le Sacerdoce. Le Seigneur écrivit sur deux tables de pierre les dix Commandemens qu'il avoit prononcés en présence de tout le Peuple. Moÿse descendant de la montagne, apporta au Peuple ces deux tables de la Loi ; et il écrivit dans un Volume tout ce qu'il avoit entendu de la bouche du Seigneur. Ces deux tables furent mises dans l'Arche d'Alliance. Tout le Peuple jura qu'il observeroit fidèlement tout ce que Dieu lui avoit prescrit. On immola des victimes au Seigneur. Moÿse prit du sang de ces victimes, et en fit une aspersion sur le Peuple et sur le Livre de la Loi, en prononçant ces paroles : C'est ici le Sang de l'Alliance que le Seigneur a faite avec vous, afin que vous observiez fidèlement tous les préceptes qu'il vient de vous donner. (C'est ainsi que deux mille cinq cens ans après la création du monde, commença le temps de la Loi écrite : elle s'appelle aussi quelquefois la Loi de Moÿse, parce que Dieu s'est servi de son ministère pour donner cette Loi aux Juifs.)

LE LÉVITIQUE.

Ce mot signifie un Livre qui traite des choses qui regardent le Lévitiques ; c'est-à-dire, les Prêtres et les Ministres du Seigneur : car Dieu avoit choisi tous ceux de la Tribu de Lévi pour servir au Tabernacle. Dieu y regle différentes sortes de Sacrifices ; ordonne des Fêtes solennelles, et marque ce qu'on doit observer dans

les vœux, dans la purification des femmes après leurs couches, des lepreux, et de tous ceux qui auroient contracté d'autres taches selon la Loi. Il prescrit la manière de consacrer les Prêtres, et la forme de leurs vêtemens, et regle le ministère des Lévités. Il réitere les préceptes qu'il avoit déjà donnés, tant pour les mœurs que pour les jugemens. Il en ajoute de nouveaux; et il déclare qu'il punira sévèrement ceux qui les transgresseront; et qu'il récompensera ceux qui les observeront fidèlement. Ces châtimens et ces récompenses sont rapportes dans le pénultième Chapitre.

LES NOMBRES.

Ce Livre est ainsi intitulé, parce que Moïse y fait, par l'ordre de Dieu, le dénombrement du peuple, qui se trouve monter à six cens trois mille cinq cens cinquante en état de porter les armes. Dieu ne veut point qu'on comprenne les Lévités dans ce dénombrement du Peuple; parce qu'il les réserve pour la garde et le service du Tabernacle. Moïse envoie un des principaux de chaque Tribu pour examiner la Terre Promise, et pour en faire le rapport aux autres. Dix d'entr'eux dirent qu'à la vérité cette terre étoit abondante en toutes sortes de biens; mais qu'elle étoit possédée par des hommes d'une force extraordinaire, et que c'étoit vouloir aller chercher la mort, que de penser à aller se mettre en possession de cette Terre. Le Peuple en entendant ce rapport, commença à murmurer contre Moïse, et à vouloir se faire un Chef qui les ramenât en Egypte. Josué et Caleb, qui avoient été examiner cette Terre avec les autres, firent leur possible pour appaiser ce murmure en faisant une peinture très-avantageuse de cette Terre : mais le Peuple se

souleva contre eux et voulut les lapider. Dieu s'irrita contre ces murmureurs; et protesta que pas un seul de ceux qui avoient atteint l'âge de vingt-un ans, et au dessus, n'entreroit dans la Terre Promise; mais qu'ils mourroient tous dans le désert, excepté Josué et Caleb.

(Cette menace, qui eût dans la suite son effet, ne rendit pas ce peuple plus sage); car étant arrivés dans un lieu où ils ne trouverent point d'eau, ils murmurèrent contre Moïse et Aaron; et ils leur dirent qu'ils auroient mieux fait de les laisser dans l'Égypte. Moïse et Aaron eurent recours à Dieu, qui leur dit d'assembler tout le Peuple, et de commander à un rocher qui étoit là, de donner de l'eau. Moïse frappa deux fois ce rocher avec sa verge, et il en sortit de l'eau en abondance. (Sainct Paul dit, *I. Cor. 10.*, que cette pierre étoit la figure de Jesus-Christ. En effet, les coups qu'il a reçus dans sa Passion nous ont mérité comme un déluge de grâces. Il paroît que Moïse et Aaron entrèrent dans une espèce de doute si Dieu voudroit bien encore faire un Miracle en faveur d'un Peuple qui l'irritoit continuellement par ses murmures.) Dieu, en punition de cette méfiance, dit à Moïse et à Aaron, qu'ils n'entreroient point dans la Terre Promise. Aaron mourut donc peu de temps après.

Les Israelites s'ennuyant d'errer ainsi de déserts en déserts, murmurèrent encore contre Dieu et contre Moïse, et dirent qu'on ne les avoit fait sortir de l'Égypte, que pour les faire mourir dans une solitude affreuse, où ils manquoient de pain et d'eau. Dieu, en punition de ce nouveau murmure, envoya contre ces ingrats des serpens de feu, qui causerent une effroyable désolation parmi ce Peuple. Un cha-

timent si soudain épouvanta les plus séditeux : ils dirent à Moïse qu'ils avoient péché contre Dieu et contre lui ; et qu'ils le conjuroient de prier le Seigneur de les délivrer de ces serpens. Dieu se laissa fléchir à la prière de Moïse : il lui ordonna de faire un serpent d'airain , et de l'élever en haut ; et il lui dit que tous ceux qui auroient été blessés , seroient guéris aussitôt qu'ils auroient regardés ce serpent. (Jesus-Christ nous déclare lui-même , *Jean II, 14* , que ce serpent d'airain figuroit sa mort sur la Croix ; et la guérison spirituelle de ceux qui espèrent en lui.)

LE DEUTÉRONOME.

Ce mot signifie *seconde Loi*. Ce Livre est ainsi intitulé , parce que Moïse y traita de nouveau , en abrégé , des Loix que Dieu avoit données à son Peuple ; et parce que Dieu y fait une seconde alliance avec ce Peuple.

Il y avoit quarante ans que les Israélites étoient sortis de l'Égypte , et qu'ils s'acheminoient vers la Terre Promise par différens détours dans le désert. Pendant tout ce temps-là leurs habits ni leurs souliers ne s'étoient point usés , et Dieu les avoit nourris miraculeusement par le moyen de la manne , qui tomboit sur la terre , et qui leur tenoit lieu de pain , et de toute autre nourriture. Après ces quarante ans , ils arriverent enfin sur les confins de cette Terre tant de fois promise. Moïse pressentant que sa mort approchoit , fit assembler tout le Peuple , et lui déclara qu'il n'avoit pas encore long-temps à rester avec eux ; qu'il avoit reçu ordre de Dieu d'établir Josué en sa place ; et que ce seroit lui qui les introduiroit dans la Terre Promise. Il prescrivit à Josué tout ce qu'il avoit à faire : il donna de nouvelles ins-

structions au Peuple, en lui promettant de la part de Dieu toutes sortes de bénédictions, s'ils le servoient avec plus de fidélité qu'ils n'avoient fait jusqu'alors, en les menaçant des plus grands châtimens s'ils se retiroient de son service. Dieu ordonna à Moïse de monter sur la montagne d'Abari, et de contempler de là la Terre Promise, où il n'entreroit pas à cause de la faute dans laquelle lui et son frere Aaron étoient tombés, lorsqu'il fit couler l'eau du rocher. Moïse contempla donc cette Terre; et ayant donné une bénédiction particulière à chaque Tribu, il mourut âgé de cent vingt-ans, dans une vieillesse si heureuse, que ses yeux ne s'étoient nullement affoiblis, et ses dents n'avoient point été ébranlées. Dieu l'enterra (par le ministère des Anges), et jamais homme n'a su le lieu de sa sépulture.

J O S U É.

Ce Livre est ainsi intitulé du nom de celui qui l'a écrit.

L'imposition des mains que Moïse avoit faite sur Josué, l'avoit rempli de l'esprit de sagesse, et les Israélites lui obéirent comme à leur Chef et à leur conducteur après la mort de Moïse. Le Seigneur parla donc à Josué, et lui dit de faire passer son Peuple au-delà du Jourdain. Josué dit aux Prêtres de porter l'Arche d'Alliance, et de s'avancer vers le fleuve. Dès qu'ils y eurent mis les pieds, les eaux qui étoient au dessous d'eux, s'écoulèrent dans la mer, et celles qui étoient au dessus, s'arrêtèrent, et formerent comme une montagne. Les Prêtres s'arrêtèrent avec l'Arche au milieu du Jourdain, jusqu'à ce que tout le Peuple fût passé de l'autre côté, et lorsqu'ils furent tous passés, les Prêtres passerent aussi; et aussi-

tôt les eaux recommencerent à couler à l'ordinaire. Les Israélites étant ainsi entrés dans la Terre Promise, exterminèrent les différens Peuples qui y habitoient, et détruisirent toutes les Villes et toutes les Places fortes dans lesquelles leurs ennemis s'étoient retirés. Josué éleva un Autel au Seigneur, et immola quantité de victimes en action de grâces. Il fit graver sur des pierres les préceptes que Moïse leur avoit donnés peu de temps avant sa mort, et, après avoir béni le peuple, il leur lut tout ce qui étoit contenu dans le Livre de la Loi. Il divisa ensuite la Terre Promise, et assigna à chaque Tribu la part qu'elle auroit. La Tribu de Lévi n'eut point de part à cette distribution; parce qu'étant consacrée au service du Tabernacle, elle ne devoit point avoir d'autre possession que Dieu seul, et ne subsister que des décimes et des dons qu'on offroit au Seigneur; mais comme ces Prêtres et ces Lévités avoient besoin de demeures, chacune des autres Tribus leur donna quelques Villes dans l'étendue de sa possession. Josué, après avoir conjuré de nouveau les Israélites de demeurer inviolablement attachés au Seigneur, et après avoir béni les Tribus, en les envoyant chacune dans la partie de la Terre Promise qu'il leur avoit distribuée, mourut âgé de cent dix ans.

L E S J U G E S.

Après la mort de Josué, Dieu donna aux Israélites plusieurs Conducteurs qui se succéderent les uns aux autres, et qui se signalèrent par leur courage à combattre les ennemis du Peuple de Dieu. Comme ils n'avoient pas la même autorité que Moïse et Josué pour faire de nouveaux Réglemens, et qu'ils ne devoient
conduire

conduire le peuple que suivant ce qui étoit prescrit dans le volume de la Loi, ils ne prirent que le nom de *Juges*; et ce Livre dans lequel on rapporte leurs belles actions, a été intitulé *le Livre des Juges*. Quand quelqu'un de ces Juges étoit mort, il se passoit quelquefois plusieurs années sans que les Israélites en eussent un autre; et pendant ce temps-là ils oublioient ce qu'ils avoient promis à Dieu; et ils alloient jusqu'à adorer les Dieux étrangers. Dieu les punissoit sévèrement, et les livroit à la fureur de leurs ennemis. Alors ils retournoient à Dieu avec gémissemens et avec larmes: Dieu se laissoit fléchir, et leur donnoit un autre Conducteur, pendant la vie duquel ils demeuroient fideles à Dieu; mais si-tôt qu'il étoit mort, et qu'ils étoient abandonnés à eux-mêmes, ils retomboient dans leur première infidélité. Cette vicissitude dura pendant un très-grand nombre d'années.

R U T H.

Le Saint-Esprit voulant nous faire connoître combien la piété des enfans envers leurs parens lui est agréable, et de quelle maniere il la récompense, quelquefois même des cette vie, a inspiré à l'Auteur sacré de ce Livre, d'écrire au long l'Histoire de Ruth, pour être à perpétuité un modele de cette piété.

Au temps d'un des Juges il arriva une grande famine dans la terre d'Israël. Un homme de la Ville de Bethléem, de la Tribu de Juda, s'en alla avec sa femme, qui se nommoit *Noémi*, et avec ses deux fils, dans la terre de Moab, qui étoit un pays idolâtre, pour y trouver de quoi vivre. Cet homme étant mort peu de temps après, *Noémi* demeura seule avec ses deux fils, qu'elle maria à deux Filles Moabites.

dont l'une qui s'appelloit *Ruth*, épousa le plus jeune. Dix ans après, les deux fils de Noémi moururent. Cette femme se voyant sans mari, et sans enfans, et ayant appris que Dieu avoit regardé dans sa miséricorde le Pays de Juda, résolut d'y retourner ; et elle pria ses deux belles-filles d'aller chez leurs Parens, et de demeurer dans le pays de leur naissance, pour y trouver de la consolation dans leur veuvage. Ses deux belles-filles ne purent souffrir cette proposition, et lui dirent qu'elles ne la quitteroient jamais. Noémi les conjura de prendre le parti qu'elle leur proposoit ; et pour les y engager, elle leur représenta que l'état de pauvreté et d'affliction où elle se trouvoit, ne leur convenoit point ; et elle les assura que la peine qu'elles souffriroient en sa compagnie, lui seroit plus sensible que sa douleur propre. Celle qui avoit épousé l'ainé de ses deux fils, fut intimidée par ce discours ; et lui ayant dit les derniers adieux en pleurant, elle s'en retourna chez ses parens. Mais rien ne put ébranler l'amour que *Ruth* avoit pour sa belle-mère, ni la confiance qu'elle avoit dans le Dieu que Noémi servoit avec tant de fidélité. Elle fit éclater cet amour et cette confiance par ces paroles admirables : Je vous conjure de ne plus me contraindre à vous quitter ; j'irai par-tout où vous irez ; et où vous demeurerez, j'y demeurerai aussi : votre Peuple sera mon Peuple ; votre Dieu sera mon Dieu. Il n'y aura que la mort qui pourra me séparer de vous. Noémi ne put résister à des paroles si tendres et si sincères. Elles partirent donc ensemble, et vinrent à Bethléem, lieu de la naissance de Noémi. La pauvreté à laquelle elles étoient réduites engagea *Ruth* à demander à

sa belle-mère qu'elle lui permit d'aller glaner dans la campagne. Il se trouva heureusement que le champ où elle alla glaner appartenoit à Booz, qui étoit parent du mari de Noémi. Ruth ramassoit des épis dans ce champ avec tant d'activité et d'une manière si infatigable, que les moissonneurs ne purent s'empêcher d'en parler à Booz avec admiration. Booz qui avoit déjà appris d'ailleurs qui elle étoit, lui témoigna beaucoup de bonté; il la contraignit de manger avec ses filles, et donna ordre aux moissonneurs de laisser tomber à dessein plusieurs épis, afin qu'elle les ramassât, Ruth ne manqua pas de raconter à sa belle-mère tout ce qui s'étoit passé. Celle-ci lui dit : ma fille, je veux vous procurer un repos stable pour la fin de vos jours. Je vous dirai donc que ce Booz qui a eu tant de bontés pour vous, est notre parent : ensuite elle lui dit de retourner vers lui, et elle lui marqua la manière dont elle devoit s'y prendre pour lui représenter le droit qu'elle avoit, selon la Loi, de l'épouser. Ruth observa de point en point tout ce que Noémi lui avoit prescrit; et Booz qui étoit dans une grande vieillesse, la louant de ce qu'elle ne cherchoit pas à se marier par les emportemens d'un amour aveugle, mais par des principes de sagesse et de prudence, consentit volontiers à l'épouser, et l'épousa en effet avec toutes les formalités prescrites par la Loi; et tous ceux de la ville de Bethléem souhaitèrent à Ruth les bénédictions que Dieu avoit données à Lia et à Rachel, et congratulèrent Noémi de la grace que Dieu lui avoit faite de lui donner une telle consolation dans sa vieillesse. Dieu bénit ce mariage par la naissance d'un fils, qui fut nommé Obed, et qui fut pere

de Jessé, et aïeul du Roi David. Ce fut ainsi qu'une femme étrangère, et élevée au milieu de l'idolâtrie, fut agrégée au peuple de Dieu, et mérita d'être une des ancêtres de J. C.

LES QUATRE LIVRES DES ROIS.

Le dernier des Juges fut le Prophète Samuel. Il étoit né d'une mere stérile qui l'avoit obtenu par de ferventes prieres, et qui l'avoit consacré à Dieu dès sa plus tendre enfance, pour servir au Tabernacle le reste de ses jours. Dieu l'appella d'une maniere extraordinaire pour être le conducteur de son peuple. Il s'acquitta pendant plusieurs années de cette dignité avec beaucoup de zele et de sagesse ; et les Juifs furent fideles à Dieu, et ressentirent des effets particuliers de sa providence pendant tout le temps que Samuel les gouverna. Ils n'avoient point jusqu'alors d'autre Roi que Dieu même ; mais quand ils virent que Samuel étoit déjà avancé en âge, ils s'aviserent de vouloir avoir un Roi, comme les autres peuples. Ils dirent à Samuel de leur en donner un. Samuel ne put entendre cette demande qu'avec une extrême douleur. Il s'adressa à Dieu, qui lui répondit : Faites ce que ce peuple vous demande : car, ce n'est pas vous qu'ils ont rejeté, c'est moi-même. Il y avoit un homme de la Tribu de Benjamin qui avoit d'excellentes qualités de corps et d'esprit : il se nommoit Saül. Dieu dit à Samuel que c'étoit celui-là qu'il avoit choisi pour être le Roi de son Peuple. Samuel le sacra. Ce nouveau Roi se comporta parfaitement bien en tout pendant les deux premières années de son regne ; mais ayant désobéi à Dieu dans une occasion, Dieu le rejeta pour toujours, et choisit David qui étoit un homme selon son cœur. Il ordonna à Samuel de le sacrer Roi.

Saül, après quarante ans de regne, périt misérablement. David monta sur le trône, et se signala principalement par une très-grande piété envers Dieu. Il eut néanmoins le malheur de tomber dans deux grands crimes; mais Dieu lui fit la grâce de les réparer par une sincère pénitence qui dura autant que sa vie, en sorte qu'il a été le plus saint de tous les Rois. Salomon, son fils, lui succéda. Il fut très-agréable à Dieu dans les premières années de son regne, et il étoit doué d'une si grande sagesse, que personne ne l'a jamais égalé en cela, et qu'il a mérité par excellence le nom de Sage. Les Juifs n'avoient encore bâti aucun temple au Seigneur, et l'Arche d'alliance n'étoit jamais restée dans aucun lieu fixe; elle n'étoit que sous les tentes du Tabernacle. David avoit formé le dessein de lui bâtir un temple, et avoit fait tous les préparatifs pour cela; mais Dieu lui dit par la bouche du Prophète Nathan, qu'il ne jugeoit pas à propos qu'il exécutât lui-même ce dessein, parce que son regne n'ayant point été paisible, il avoit été contraint de verser le sang de ses ennemis dans les combats, mais que le regne de son fils Salomon seroit tout-à-fait paisible, et que ce seroit lui qui bâtiroit ce temple. Salomon le fit en effet bâtir à Jérusalem sur la montagne de Sion; et sa construction étoit si magnifique, qu'elle faisoit l'admiration de toute la terre. Dieu voulut qu'il n'y eût que ce seul temple où on lui offrît des sacrifices, et tous les Juifs étoient obligés d'y venir adorer Dieu trois fois par an. Salomon fit éclater sa sagesse en plusieurs autres manières; mais sur la fin de sa vie il fut assez malheureux pour s'abandonner au crime, et il vint à cet excès de folie, d'adorer les Dieux

des étrangers. Après sa mort, Roboam son fils monta sur le trône ; mais ayant traité le peuple avec beaucoup de fierté et de dureté, dix Tribus entières secouerent son joug, et prirent Jéroboam pour Roi. Il n'y eut que la Tribu de Juda et celle de Benjamin qui restèrent fidelles à Roboam. Les Tribus qui s'étoient séparées conserverent le nom d'*Israélites* ; leurs Rois s'appellerent les *Rois d'Israël* ; et les Rois des deux autres Tribus s'appellerent les *Rois de Juda*. Cette division attira un schisme de la part des dix Tribus, qui se firent une religion à part, et ne voulurent plus adorer Dieu dans le Temple de Jérusalem. Cette division dura toujours. Il y eut plusieurs Rois d'Israël et de Juda, et ces Rois furent presque toujours en guerre les uns contre les autres. Leur histoire est rapportée à la fin du troisième Livre et dans tout le quatrième. Le dernier des Rois d'Israël fut Ozée. Dieu, lassé de souffrir avec une patience infinie les crimes de tant de Rois impies, qui s'étoient succédés les uns aux autres, suscita contre celui-ci Salmanaçar, Roi des Assyriens, qui prit Samarie, ville capitale du Royaume d'Israël, et qui transporta toutes les dix Tribus dans la Médie et dans l'Assyrie, d'où elles ne sont jamais revenues. Et c'est ainsi que finit le Royaume d'Israël, deux cent cinquante-cinq ans après qu'il se fût séparé de Juda.

LES DEUX LIVRES DES PARALIPOMENES.

Ce mot signifie *choses omises* ; et ces deux Livres sont ainsi intitulés, parce qu'ils contiennent de certaines actions ou de certaines circonstances qui avoient été omises par les autres Ecrivains sacrés dans l'histoire des Juifs, et principalement dans celle des Rois. Ainsi,

ces deux Livres sont comme un Supplément aux Livres précédens.

LES DEUX LIVRES D'ESDRAS.

Entre les Rois de Juda il y en eut quelques-uns qui se signalèrent par leur piété ; mais les autres en plus grand nombre furent très-méchans , et entraînérent le peuple dans le crime par leurs mauvais exemples. Dieu leur prédit souvent par les Prophètes qu'il les puniroit, et qu'il les livreroit à leurs ennemis , qui les emmeneroient en captivité. Ils se moquèrent de ces menaces, et persécutèrent les Prophètes qui les séduisoient. Dieu résolut enfin d'effectuer ses menaces. Le Roi Sédécias s'abandonnant donc avec tout son peuple à toutes sortes de crimes et d'impiétés , Dieu suscita contre lui Nabuchodonosor , Roi des Babyloniens , qui saccagea la Ville et le Temple de Jérusalem , prit Sédécias , lui fit crever les yeux , fit tuer ses deux fils en sa présence , et emmena ce Prince et tout son peuple en Babylone. Les Juifs demeurèrent dans cette dure captivité durant les soixante et dix ans qui avoient été prédits par les Prophètes. Ce temps étant écoulé , Dieu eut encore pitié de son peuple. Il inspira à Cyrus , un des Successeurs de Nabuchodonosor , des sentimens favorables pour les Juifs. Ce Prince leur permit de s'en retourner en leur pays , et de rebâtir leur temple. Tout cela est rapporté dans le Livre des Rois et des Paralipomenes.

Les deux Livres d'Esdras contiennent le retour des Juifs dans leur pays , et comment ils s'y rétablirent. Le premier de ces deux Livres a été composé par Esdras dont il porte le nom. On croit Nehemie Auteur du second Livre ,

que l'on nomme aussi *Livre de Néhémie*. Les Juifs revinrent au nombre de quarante-deux mille sous la conduite de Zorobabel. Darius succéda à Cyrus ; et ayant appris que les Juifs avoient achevé de rebâtir le Temple de Jérusalem, il y envoya Esdras, qui étoit un des plus saints et des plus savans Docteurs de la Loi, afin qu'il l'enseignât à son peuple, et qu'il rétablît le culte et les cérémonies de son Dieu ; et à cet effet, il permit à tous les Prêtres et aux Levites qui étoient restés en Babylonie, de suivre Esdras à Jérusalem. Ces deux Livres rapportent donc tout ce que Dieu a fait par Esdras et par Néhémie pour délivrer son peuple de la captivité des Babyloniens, et pour le rétablir dans la pratique des préceptes et des cérémonies de la Loi.

T O B I E.

Tobie étoit de la Tribu de Nephtali, et fut emmené captif avec les autres Israélites ; mais comme il n'avoit jamais pris part à leur impiété et à leurs autres crimes, il ne se laissa pas abattre par la tribulation qu'il souffroit. Dans sa plus grande jeunesse il n'avoit jamais fait paroître la moindre légèreté dans sa conduite ; et pendant que tous les autres alloient adorer les veaux d'or que Jéroboam avoit élevés, il alloit seul adorer Dieu dans le Temple de Jerusalem, et il offroit exactement les prémices et la dîme de ses biens. Transféré à Ninive par le Roi d'Assyrie qui enleva les dix Tribus d'Israël à cause de leurs péchés, il s'occupâ dans sa captivité à consoler et à soulager ses freres, et à exercer toutes sortes d'œuvres de piété envers les vivans et les morts. Dieu, pour éprouver de plus en plus sa vertu, permit qu'on lui enlevât tous ses biens par ordre du

Roi, en sorte qu'il se trouva réduit à une extrême pauvreté, et ensuite qu'il devint aveugle ; mais ces épreuves ne servirent qu'à le sanctifier davantage. Ayant essuyé de vifs reproches de la part de sa femme, au sujet de sa confiance en Dieu, pénétré de douleur, mais sans aucune impatience, il demanda au Seigneur de le retirer bientôt de ce monde. Croyant que sa prière seroit exaucée, il appella son fils, nommé comme lui Tobie, lui donna des avis pleins de sagesse et de piété, l'avertit qu'il avoit prêté autrefois une somme très-considérable d'argent à un nommé Gabelus, qui demouroit à Ragès en Médie, ville très-éloignée de Ninive, et lui ordonna de chercher quelqu'un qui pût l'y conduire et l'en ramener. Le jeune Tobie étant sorti, rencontra l'Ange Raphaël sous la forme d'un jeune homme nommé Azarias, qui promit de l'y mener et de le ramener en bonne santé. Dans le chemin cet Ange délivra le jeune Tobie d'un poisson monstrueux qui vouloit le dévorer. Il le conduisit ensuite chez un nommé Raguel, homme juste, cousin de Tobie le père. Cet homme avoit une fille nommée Sara, très-sage et très-vertueuse. Elle avoit eu sept maris qu'un démon avoit tué aussi-tôt après leur mariage ; ce qui causoit une grande affliction et un grand opprobre dans cette famille. L'Ange fit connoître au jeune Tobie que cette fille lui avoit été réservée, et que, conformément à la Loi de Moïse, il devoit l'épouser ; et il lui expliqua les dispositions dans lesquelles on doit être pour vivre saintement dans l'état du mariage. En conséquence le jeune Tobie demanda cette fille à son père Raguel, qui fut d'abord saisi de frayeur ; mais ensuite plein de

confiance en Dieu, il la lui accorda avec joie. La nuit suivante Tobie s'étant mis en prière avec Sara sa nouvelle épouse, l'Ange éloigna de Sara ce démon qui l'affligeoit si cruellement. Raguel ayant retenu plusieurs jours chez lui le jeune Tobie à cause de ce mariage, l'Ange Raphaël qu'on prenoit toujours pour le jeune Azarias, pour ne pas tenir trop longtemps Tobie le pere dans l'inquiétude, se transporta chez Gabelus, en reçut la somme d'argent que le pere Tobie lui avoit prêtée, et l'amena chez Raguel aux noces du jeune Tobie à qui Gabelus donna de grandes bénédictions. Ces noces se passerent en une sainte joie et avec la crainte du Seigneur. Enfin, Raguel laissa partir, quoiqu'avec beaucoup de peine, le jeune Tobie, et lui remit la moitié de ses biens, avec Sara sa fille à qui il donna d'excellentes instructions, lui recommandant d'honorer son beau-pere et sa belle-mere, d'aimer son mari, de régler sa famille, de bien gouverner sa maison, et de se rendre irrépréhensible en toutes choses. Le jeune Tobie partit ainsi comblé de biens; et de retour chez son pere, après lui avoir rendu ses devoirs, il adora Dieu en rentrant dans la maison. Tobie le pere recouvra aussi-tôt la vue, et eut la consolation de voir de ses propres yeux son fils, et Sara femme de son fils, pleins de reconnaissance envers Azarias qui les avoit comblés de tant de biens. Les deux Tobie pere et fils, le prièrent avec grande instance de vouloir bien accepter la moitié de tout ce qu'ils avoient apporté. Alors l'Ange leur révéla le secret qu'il leur avoit caché jusqu'alors; adressant la parole à Tobie le pere, il lui dit qu'il étoit l'Ange Raphaël, l'un des sept qui sont

toujours en la présence de Dieu ; que c'étoit
 lui qui avoit présenté ses prières, ses aumônes
 et ses autres bonnes œuvres devant Dieu ; que
 Dieu l'avoit envoyé pour le guérir, et pour dé-
 livrer Sara, femme de son fils, de l'oppression
 du démon. Après les avoir exhortés à bénir le
 Seigneur et à publier ses merveilles, il disparut
 de devant leurs yeux. Tobie le pere vécut en-
 core quarante-deux ans après avoir recouvré
 la vue, et mourut âgé de cent deux ans, plein
 de mérites devant Dieu et devant les hommes.
 Tobie le fils resta à Ninive jusqu'après la mort
 de sa mere ; et après lui avoir rendu les der-
 niers devoirs, il alla avec sa femme et toute
 sa famille à Ragès chez Raguel, et retrouva
 son beau-pere et sa belle-mere en bonne santé
 et dans une heureuse vieillesse ; et après avoir
 été l'imitateur des vertus de son pere, et des
 parens de sa femme, il mourut lui-même fort
 âgé, laissant des fils, des petits-fils, et des
 arriere-petit-fils, tous élevés dans la crainte
 du Seigneur, et chéris de Dieu et des hommes.

J U D I T H.

Nabuchodonosor II, Roi des Assyriens, enflé
 de sa grandeur et de sa puissance, conçut le
 dessein d'assujettir toute la terre à son empire.
 Il choisit Holopherne pour commander ses ar-
 mées ; et ce Général s'appuyant sur le nombre
 de ses troupes et sur la puissance de son Prin-
 ce, crut que rien ne lui étoit impossible. Il
 jeta l'épouvante dans toutes les provinces,
 et couvrit toute la terre de ses chariots et
 de ses soldats. Il conquiert en peu de temps
 des peuples entiers. Les Juifs furent saisis de
 frayeur au récit de tant de conquêtes, et
 craignirent tout pour eux et pour le temple.

T 6

Ils se préparèrent le mieux qu'ils purent à faire bonne résistance ; mais comprenant que tous leurs efforts seroient inutiles, s'ils n'étoient protégés de Dieu d'une manière particulière, leur principal refuge fut de recourir à la prière, au jeûne et aux larmes. Holopherne ayant appris que les Juifs étoient résolus de lui faire une vigoureuse résistance, entra en fureur contre eux, et jura leur ruine entière, disant avec impiété que les Juifs s'abusoient d'espérer dans leur Dieu, et qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que Nabuchodonosor, à la puissance duquel rien ne pouvoit résister. Il s'avança donc vers la ville de Bethulie avec une armée formidable, à la vue de laquelle les Juifs étant consternés, ils se couvrirent la tête de cendres ; et étant prosternés contre terre, ils conjurèrent le Dieu d'Israël d'avoir pitié d'eux. Holopherne ayant investi la ville et considéré tous ses dehors, remarqua qu'elle n'avoit de l'eau que par un aqueduc, qu'il fit couper, afin d'obliger les habitans par la soif à venir se rendre. L'eau manqua en effet dans toute la ville en peu de jours ; et les Juifs dans cette extrémité pensoient déjà à se rendre ; mais Ozias, qui étoit un des principaux, les conjura de patienter encore cinq jours, et leur dit que pendant ce temps-là Dieu se laisseroit peut-être fléchir, et leur donneroit du secours ; et que s'il ne le faisoit pas, ils se rendroient après ces cinq jours. Il y avoit en cette ville une sainte Veuve nommée *Judith*, qui passoit sa vie dans le secret de sa maison ; toujours dans le jeûne et dans le cilice. Sa piété et sa vertu la rendoient respectable à tout le monde, il n'y avoit personne qui osât dire le moindre mal d'elle. Quand donc elle eut appris la résolution que

Les concitoyens avoient prise de se rendre à Holopherne après cinq jours, si Dieu ne les secouroit avant ce temps, elle envoya chercher les Prêtres, et leur dit : Quelle est donc cette malheureuse résolution qu'on a prise ; et à laquelle Ozias s'est rendu, de livrer Bethulie aux Assyriens, si dans cinq jours il ne nous vient point de secours de la part de Dieu ? Qui êtes-vous pour mettre des bornes à sa miséricorde, Ne méritez-vous pas bien qu'il vous abandonne après un tel dessein ? Est-ce ainsi que notre Pere Abraham, est-ce ainsi qu'Isaac, Jacob et Moïse ont cessé d'espérer en Dieu, quand il a différé de les secourir ? Ce discours ranima la confiance des principaux de la ville ; et Judith leur ayant proposé le dessein qu'elle avoit de sortir de la ville pour chercher le moyen de la secourir, mais ne voulant point leur faire connoître de quelle maniere elle s'y prendroit, ils consentirent à ce qu'elle souhaitoit, et ne penserent plus qu'à redoubler leurs prieres pour la réussite d'un dessein si étonnant. Judith les ayant quittés entra dans son oratoire ; et s'étant levée de son cilice et couverte de cendre, elle invoqua le secours du Seigneur avec toute la ferveur dont elle étoit capable : s'étant ensuite relevée de la priere, pleine de confiance, elle quitta son cilice, se parfuma, et se para d'habits les plus précieux. Dieu ajouta un nouvel éclat à sa beauté naturelle, qui étoit fort grande. Dans cet appareil elle sortit de la ville, n'ayant qu'une servante à sa suite. Comme elle descendoit la montagne à la pointe du jour, les espions d'Holopherne la rencontrèrent et la menerent à ce Général, qui étant épris de sa beauté et de sa bonne grace, ordonna à ses Officiers de la mener dans sa tente où étoient ses

trésors, et d'avoir grand soin d'elle. Judith demanda qu'il lui fût permis pendant quelques jours de sortir hors du camp la nuit, pour aller faire sa priere avec sa servante. Holopherne lui accorda sa demande, et ordonna que personne ne l'empêchât de sortir et de rentrer quand elle le voudroit. Quatre jours après Holopherne fit un grand festin, et dit à un de ses Officiers d'engager Judith à s'y trouver. Judith reçut cet ordre avec de grandes démonstrations de soumission et de reconnoissance, disant qu'elle étoit indigne d'une si grande faveur, mais qu'elle obéiroit volontiers aux ordres de son Seigneur. Elle se para donc de tous ses ornemens, et parut devant Holopherne, qui la fit asseoir à sa table, et manger avec lui et avec tous les Princes de sa Cour. Jamais Holopherne ne fit paroître tant de joie, et jamais en sa vie il ne but tant de vin. Quand la nuit fut venue, tout le monde se retira fatigué par l'excès de la boisson. L'Officier sortit aussi de la chambre d'Holopherne, et n'y laissa que Judith avec sa servante, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de lui. Holopherne étoit plongé dans un profond sommeil, causé par l'excès du vin. Judith dit à sa servante de se tenir hors de la porte de la chambre, d'observer si personne ne viendroit; et s'approchant du lit d'Holopherne, et prenant son épée qui étoit suspendue à la colonne du lit, elle s'arma de confiance, et pria Dieu avec une ferveur extraordinaire de la fortifier en cette occasion; ensuite elle coupa la tête d'Holopherne de deux coups, elle la mit dans un sac donc elle chargea sa servante. Elles sortirent aussi-tôt ensemble, comme pour aller prier, ainsi qu'elles avoient coutume de faire

toutes les nuits , passerent au travers du camp , sans que personne leur dit mot , et arriverent heureusement aux portes de Bethulie . qu'on leur ouvrit avec de grandes acclamations de joie . Les Assyriens ayant appris la mort tragique de leur Général , crurent que les Juifs alloient fondre sur eux et les tailler en pieces ; ainsi ils ne penserent qu'à s'enfuir avec précipitation . Les Juifs sortirent aussi-tôt de Bethulie , poursuivirent l'armée ennemie , en tuèrent un grand nombre , partagerent entr'eux les riches dépouilles des Assyriens ; et toute la Judée se trouva délivrée de la fureur et de la puissance de Nabuchodonosor . En mémoire d'une protection de Dieu si particuliere , les Juifs mirent le jour de cette victoire au nombre de leurs Fêtes , et ils ont toujours continué de la célébrer .

E S T H E R .

Entre les Juifs qui avoient été emmenés captifs à Babylone par l'armée de Nabuchodonosor I , il y en avoit un qui se nommoit *Mardochée* , et qui demeuroit à Suse , ville capitale des Medes et des Perses , dont le Roi s'appelloit *Assuerus* . Mardochée avoit une niece qu'il avoit adoptée pour sa fille après la mort de ses parens , et prenoit un soin particulier de son éducation . Cette fille se nommoit *Esther* ; et étoit d'une beauté parfaite . Il arriva qu'Assuerus ayant reçu un grand mécontentement de la Reine Vasthi sa femme , la répudia : et par un effet particulier de la providence de Dieu , il épousa Esther , qu'il ne savoit pas être Juive , parce que Mardochée , à qui elle obéissoit toujours comme dans sa plus tendre jeunesse , lui avoit défendu de faire connoître à qui que ce

fût quelle étoit son origine et sa patrie, ni par conséquent qu'elle fût sa niece. Esther étant donc introduite dans le Palais d'Assuérus, et reconnue pour Reine, Mardochée, sans se faire connoître, étoit toujours attentif à tout ce qui la regardoit; et pour cet effet il se tenoit incessamment à la porte du Palais, pour être informé secretement de tout ce qui arriveroit à Esther dans ce nouvel état. Assuérus avoit un favori qui se nommoit *Aman*, à qui tout le monde rendoit des honneurs extraordinaires, jusqu'à se mettre à genoux devant lui, lorsqu'il entroit dans le Palais du Roi, ou qu'il en sortoit. Mardochée étoit le seul qui ne fléchissoit point les genoux lorsqu'il passoit, parce qu'il ne vouloit point rendre à un homme mortel des honneurs qu'il croyoit n'être dus qu'à Dieu seul. Aman fut si irrité de ce prétendu mépris de Mardochée, qu'ayant appris qu'il étoit Juif, il résolut de ne pas se contenter de faire mourir Mardochée, mais d'étendre sa vengeance contre tous les Juifs qui étoient dispersés dans les Etats d'Assuérus. Il fit donc entendre à ce Roi que les Juifs qui étoient dans son Empire, en violoient impunément toutes les loix: qu'il étoit par conséquent nécessaire d'exterminer tout ce peuple sans qu'il en restât un seul; et que s'il plaisoit à sa Majesté de donner un ordre pour cette exécution, et de lui en confier le soin, il donneroit dix mille talens au trésor du Roi. Assuérus lui accorda sa demande, sans accepter les talens qu'il lui offroit: et Aman envoya un Edit de sa part dans toutes les Provinces, portant ordre de mettre à mort dans un même jour tous les Juifs, avec leurs femmes et leurs enfans. Mardochée ayant appris ce funeste

Edit , le fit savoir à Esther , et lui fit dire en secret qu'il falloit qu'elle allât sans aucun délai se jeter aux pieds d'Assuérus , pour tâcher d'en obtenir la révocation. Esther obéit ; et le Roi lui ayant demandé ce qu'elle desiroit de lui , elle répondit qu'elle le conjuroit de lui faire la faveur de manger le lendemain chez elle , et de permettre qu'elle invitât Aman à ce repas. Lorsqu'ils étoient à table, Assuérus dit à Esther qu'elle pouvoit lui demander tout ce qu'elle voudroit , qu'il le lui accorderoit. La Reine lui répondit qu'elle ne lui demandoit pour toute grace , que sa vie et la vie de ceux de toute sa nation. Elle lui déclara la malignité d'Aman , et par quelles impostures il avoit surpris de sa Majesté le funeste Arrêt de mort contre tous les Juifs. Le Roi fut attendri par ce discours , et entra dans une si grande colere contre Aman , qu'il ordonna qu'on le mit à mort ; et un des Officiers lui ayant dit qu'Aman avoit fait préparer une potence haute de cinquante coudees pour y faire pendre Mardochée ; le Roi ordonna qu'Aman y fut pendu sur le champ , et que tous ses biens fussent donnés à Esther : en même temps il fit révoquer l'Arrêt de mort porté contre les Juifs , et en fit donner un autre par lequel il leur étoit permis de se venger de ceux qui s'étoient déclarés leurs ennemis. Esther déclara au Roi que Mardochée étoit son oncle , et le Roi lui donna les charges et les dignités qu'Aman avoit possédées , et ordonna qu'il seroit le premier dans son Palais. Esther et Mardochée , en mémoire d'une protection de Dieu si singulière , établirent une Fête qui seroit observée à perpétuité par tous les Juifs.

J O B.

Il n'y a personne qui n'entende parler et qui ne parle souvent de la patience de Job ; mais pour en avoir une idée parfaite , il faut lire ce que le Saint-Esprit nous en a marqué dans ce Livre , qui est très-utile pour apprendre aux Chrétiens qu'il n'y a point en cette vie de maux qui soient au dessus de nos forces , lorsque nous faisons notre possible pour attirer sur nous , par la priere et par la fidélité aux grâces de Dieu , le secours dont nous avons besoin.

Job avoit reçu de Dieu de grandes richesses , une naissance éclatante , et une nombreuse famille ; mais ces avantages , bien loin de corrompre son cœur , comme cela n'est que trop ordinaire à ceux qui en jouissent , l'engagerent à servir avec plus de fidélité un Dieu qui étoit si libéral à son égard. Il étoit juste , simple , et craignant Dieu ; il s'appliquoit avec un zele extraordinaire à élever ses enfans dans la pratique de ces mêmes vertus ; et dès qu'il avoit le moindre sujet d'appréhender qu'ils ne fussent tombés dans quelque faute secrète contre Dieu , il lui offroit des sacrifices pour eux. Dieu voyoit avec complaisance une vertu si rare : mais le démon la souffroit avec peine , et il entreprit de la détruire. Cependant comme il n'a aucun pouvoir sur les justes sans une permission particulière de Dieu , il la lui demanda pour tenter Job ; et afin d'engager Dieu à la lui accorder , il apporta pour raison , que cet homme ne le servoit qu'à cause des avantages qui lui en revenoient. Dieu , pour confondre cet esprit calomniateur , lui donna la puissance de lui ravir tout son bien. Le démon

usa de cœ pouvoir avec toute sa malignité ; et pour mieux accabler ce saint homme par un grand nombre de maux , il fit en même temps ravir ses troupeaux par des voleurs , périr ses brebis par le feu du Ciel , emmener ses charreaux par les ennemis , et mourir tous ses enfans sous les ruines d'une maison , qu'il fit tomber pendant qu'ils étoient à table. Job reçut en même temps toutes ces tristes nouvelles sans que sa vertu en fut ébranlée. Il se prosterna en terre ; il bénit Dieu , et il dit ces paroles , qui dévoient être incessamment dans la bouche d'un Chrétien , lorsqu'il a fait quelque perte : Dieu m'avoit donné ces biens , Dieu me les a ôtés ; ce qui a plu au Seigneur a été fait ; que son saint nom soit béni. Une vertu si ferme et si inébranlable rendit le démon confus ; mais il ne désespéra point de confondre à son tour ce saint homme , en employant contre lui une tentation plus violente. Il demanda donc encore à Dieu le pouvoir de le frapper dans sa chair. Dieu le lui permit : et le démon frappa Job d'un ulcère épouvantable , qui lui couvrit tout le corps. Il fut réduit à s'asseoir sur un fumier , et à racle avec le têt d'un pot de terre la pourriture qui sortoit de ses plaies , et les vers qui s'y formoient. Il ne lui restoit alors , de tout ce qu'il possédoit autrefois , que sa femme seule , que le démon lui avoit laissée , non pour sa consolation , mais pour s'en servir à porter son mari à l'impatience ; car cette malheureuse femme jugeant , par tant de malheurs , que la piété de ce saint homme étoit vaine , fit tout son possible pour l'engager à proférer des paroles de désespoir et de blasphème. Job résista aux traits de sa langue envenimée , et se contenta pour la faire taire , de lui dire cette pa-

role : Vous avez parlé comme une femme insensée ; puisque nous avons reçu les biens de la main de Dieu , pourquoi n'en recevrons-nous pas aussi les maux ? L'unique consolation qui restoit à Job , dans cet excès de misere , étoit le témoignage de sa conscience , et l'innocence de sa vie. Mais Dieu , pour achever d'éprouver en toutes manieres la fidelité de son serviteur , permit que trois de ses amis , qui se piquoient de sagesse et de piété , entreprirent de le convaincre qu'il falloit qu'il fût plus criminel devant Dieu qu'il ne se l'imaginait , puisque Dieu étoit trop juste pour livrer un innocent à de si rudes épreuves. Ce saint homme souffrit cette dernière épreuve avec plus de peines qu'il n'avoit souffert toutes les autres. Il tâcha de faire entrer ses amis dans les sentimens d'une plus grande équité à son égard , et de leur prouver que Dieu ne regarde pas toujours comme coupables ceux à qui il fait éprouver , par des desseins qui ne sont connus que de lui seul , des châtimens qui paroissent n'être que pour des coupables. Les amis de Job ne se rendirent point à des discours si sages ; et persistant toujours dans leur prévention , ils tâchoient de l'accabler par la multitude de leurs paroles et de leurs vains raisonnemens. Mais Dieu vengea enfin son serviteur de l'injure que lui faisoient ces amis injustes et importuns. Il se mit en colere contre eux : il traita leurs sentimens de folie , et leur déclara qu'il ne leur pardonneroit leur faute que par les prieres de celui-là même qu'ils vouloient faire passer pour un criminel. Il voulut même que cette dernière épreuve ayant mis le comble à sa patience , fût aussi la fin de ses maux , et il récompensa la fidelité de son serviteur d'une

manière publique et éclatante, en lui rendant beaucoup plus de richesses et d'honneurs que le démon ne lui en avoit ôtés.

(Il ne nous est pas possible de renfermer dans ce Volume un extrait des Livres suivans : ainsi, nous nous contenterons d'indiquer en général de quoi ils traitent. Les extraits que nous venons de donner des livres précédens, suffiront pour donner aux Chrétiens du goût pour l'Écriture Sainte, et pour les exciter à aller chercher dans la source même les vérités et des beautés que nous n'avons fait qu'effleurer).

LES PSEAUMES.

Ce Livre contient cent cinquante Pseaumes ou Cantiques qui portent le nom du Roi David, parce que c'est lui qui les a composés, sinon tous, au moins la plus grande partie.

Il n'y a point de Livre de l'Ancien Testament pour qui l'Église ait témoigné une plus grande vénération. Elle le met continuellement dans la bouche de ses Ministres et de ses enfans. En effet, presque tous les versets de ces divins Cantiques sont comme autant d'actes de foi, d'espérance et de charité, que le Saint-Esprit a formés dans le cœur et mis dans la bouche de ce saint Roi ; et les Pères de l'Église assurent qu'on ne peut lire ou réciter ces Pseaumes avec attention, qu'on n'en ressente des effets admirables, ou pour être consolé dans les afflictions, ou pour concevoir de vifs sentimens de pénitence, ou pour ranimer sa piété. Ainsi les Chrétiens devroient avoir continuellement entre les mains ce divin Livre, dans lequel J. C. est annoncé et figuré en une infinité de manières et d'expressions qui enlèvent ceux qui font leur principale occupation de chercher et d'étudier ce divin Sauveur.

Les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique.

Ces livres s'appellent les *Livres Sapientiaux*, parce qu'ils enseignent la véritable sagesse, et le règlement des mœurs. Le Saint-Esprit nous dit dès le commencement du premier de ces Livres, que celui qui lira les préceptes qui y sont contenus, apprendra la véritable sagesse et l'art de se régler soi-même; et qu'il comprendra les paroles de la prudence, la justice, le jugement et l'équité: que les simples en recevront de l'intelligence, et que les jeunes gens y puiseront la science; que le sage en les écoutant, en deviendra plus sage. La première de toutes les maximes contenues dans ce Livre, est conçue en ces termes: *La crainte du Seigneur est le commencement de la Sagesse.*

LES PROPHÈTES.

On ne compte ordinairement que seize Livres des Prophètes, parce qu'on joint celui de Baruch avec Jérémie. Les quatre premiers, qui sont Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel, sont appelés *les grands Prophètes*, parce qu'ils ont écrit plus au long que les douze autres, qui sont appelés *petits Prophètes*, à cause qu'ils ont moins écrits.

Ces Prophètes étoient des hommes inspirés de Dieu pour prédire aux Juifs tout ce qui devoit leur arriver dans de certaines circonstances, pour être les interprètes des volontés de Dieu, pour soutenir et encourager les bons dans leurs afflictions, pour reprendre les méchants et les Rois mêmes, et pour leur annoncer les châtimens dont Dieu puniroit leurs crimes; enfin pour annoncer au monde toutes les circonstances de la naissance, de la vie et de

la mort de Jesus-Christ. Isaïe est celui de tous qui s'est acquitté de cette dernière fonction avec plus de dignité et de clarté : il parle si ouvertement de Jesus-Christ et de l'Eglise, qu'il semble que c'est plutôt un Historien qui rapporte ce qui étoit déjà arrivé, qu'un homme qui prédise ce qui ne devoit s'accomplir qu'après tant de siècles. C'est pour cela que les Peres ont dit qu'il pourroit plutôt passer pour un Evangéliste que pour un Prophète.

Ces saints personnages ayant affaire à un peuple dur et grossier, ont eu beaucoup à souffrir dans l'exercice de leur ministère. Il sont du nombre de ceux dont saint Paul dit, (*Hebr.* 11, 35) : les uns ont été cruellement tourmentés, ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection : les autres ont souffert les moqueries, les fouets, les chaînes et les prisons. Ils ont été lapidés ; ils ont été sciés ; ils ont été éprouvés ; ils sont morts par le tranchant de l'épée ; ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, étant abandonnés, affligés, persécutés, eux, dont le monde n'étoit pas digne ; ils ont passé leur vie errans dans les déserts et dans les montagnes, et se retirant dans les antres et dans les cavernes de la terre.

LES MACHABÉES.

Antiochus, Roi de Syrie, s'étant rendu le maître de l'Egypte, tourna ses armes contre la Judée ; et étant venu à Jérusalem, il y fit des maux horribles, en pillant et profanant le Temple, et en saccageant toute la ville. Un grand nombre d'impies et de scélérats d'entre les Juifs abandonnerent la Religion de leurs

Peres, et firent alliance avec les Gentils, dont ils embrasserent les loix et les détestables cérémonies. Mathathias, qui étoit alors Grand-Prêtres, ne put souffrir une si grande abomination; il résolut de périr plutôt, lui et toute sa famille, que de ne pas s'y opposer de toutes ses forces. Il avoit cinq fils pleins de zèle, de force et de courage, à qui il dit de se joindre à lui pour s'opposer à la fureur de leurs ennemis et à l'impiété de leurs frères. Il se mit à la tête de tous ceux qui avoient du zèle, et leur donna des exemples d'une piété et d'un courage invincibles; mais il mourut peu après. Judas son fils aîné prit sa place, et se signala pendant plusieurs années par des actions d'une valeur extraordinaire. Il étoit surnommé *Machabée*; et après sa mort ses frères portèrent le même nom. Ils se succéderent les uns aux autres dans le commandement des armées du Seigneur; et perdirent tous la vie en combattant pour la gloire de son nom, et pour la défense de son peuple. Ce sont ces combats qu'ils ont soutenus; les victoires qu'ils ont remportées; et la protection particulière dont Dieu les a favorisés, qui sont rapportés dans ces deux Livres; par lesquels finit ce qu'il a plu au Saint-Esprit de faire écrire de l'Histoire Sacrée des Juifs jusqu'au temps de Jesus-Christ, qui, comme nous l'enseigne S. Paul, est la fin de la Loi. (Rom. 10. 14.)

LE NOUVEAU TESTAMENT.

DIEU, dit l'Écriture, n'est point sujet au repentir ni au changement; ainsi ses volontés sont éternelles, et rien n'est nouveau par rapport à lui. Si donc il a aboli les loix et les cérémonies

gérations qu'il avoit données aux Juifs, et s'il a fait une nouvelle alliance avec les Chrétiens; ce n'est pas qu'il ait acquis par l'expérience une connoissance qu'il n'avoit pas auparavant, de l'imperfection de l'ancienne Loi; mais c'est qu'il avoit voulu de toute éternité disposer les hommes à la perfection de la Loi Évangélique, par les ombres et les figures d'une Loi moins parfaite en elle-même, mais plus proportionnée à la foiblesse d'un peuple grossier, tel qu'étoient les Juifs.

Le Nouveau Testament s'appelle la *Loi Évangélique*, et les Livres qui renferment cette Loi, s'appellent l'*Évangile*.

Ce mot, *Évangile*, signifie *bonne nouvelle*, parce que Jesus-Christ est venu annoncer aux hommes la meilleure de toutes les nouvelles, qui est notre rédemption, notre réconciliation avec Dieu, et le droit qu'il nous a acquis au Royaume des Cieux.

L'Évangile est l'histoire de tout ce que J. C. a fait et enseigné depuis son incarnation jusqu'à son Ascension.

Il n'y a qu'un Évangile, parce qu'il n'y a qu'une histoire de la vie et de la Doctrine de Jesus-Christ; mais il y a quatre Auteurs sacrés qui ont écrit cette histoire avec des circonstances particulières, et on les appelle *Évangélistes*. Ces quatre Évangélistes sont S. Matthieu, S. Marc, S. Luc. et S. Jean.

Saint Matthieu et S. Jean ont rapporté les choses comme ils les avoient vues et entendues de la bouche de J. C. même; mais S. Marc et S. Luc. les ont rapportées comme ils les avoient apprises de la bouche des Apôtres.

Saint Luc, outre l'Évangile, a fait un autre Livre, qu'on appelle *les Actes des Apôtres*, par-

ce qu'il contient ce que les Apôtres ont fait et souffert pour établir la foi en J. C.

Saint Jean, outre l'Évangile, a écrit trois Épîtres, c'est-à-dire, trois Lettres à différentes personnes, pour les instruire de plus en plus de la vie et de la Doctrine de Jesus-Christ, et pour les affermir dans la foi et dans la pratique des bonnes œuvres, et sur-tout de la charité. Il ne paroît point que la première de ces Lettres soit adressée à une personne en particulier. La seconde est adressée à une veuve nommée *Electe*. La troisième est adressée à un nommé *Caius*.

Ce même Évangéliste a encore écrit un autre Livre, qu'il a intitulé l'*Apocalypse*, c'est-à-dire, *révélation*, parce qu'il contient les mystères que J. C. a révélés à S. Jean, et que S. Jean a écrits pour toute l'Eglise.

Outre ces quatre Auteurs, il y en a d'autres qui ont écrit à différens peuples et à différentes personnes de ces sortes d'Épîtres dont nous venons de parler.

Saint Paul en a écrit quatorze; savoir, une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon, et une aux Hébreux.

Saint Jacques, appelé *le Mineur*, en a écrit une.

Saint Pierre en a écrit deux.

Saint Jude, appelé aussi *Thadée*, frere de S. Jacques le mineur, en a écrit une.

Il y a donc en tout vingt-sept Livres du Nouveau Testament.

Quoiqu'il n'y ait pas un seul Livre, ni même un seul endroit dans l'Écriture-Sainte, qui ne

mérite toute notre vénération, il est cependant aisé de concevoir que l'Évangile demande un respect, une attention et une assidue particulière, parce que les vérités de la Religion y sont mises dans un plus grand jour, et parce que les règles de notre conduite y sont marquées dans un plus grand détail. C'est pour cela que les saints Pères exhortent si souvent et si fortement les Fidéles à cette lecture.

Si Dieu avoit commandé autrefois à son peuple de lire sans cesse la Loi qu'il lui avoit donnée, et de la méditer jour et nuit, et si les Religieux se croient obligés de lire tous les jours la Règle qu'ils ont reçue de leurs Instituteurs; comment pouvons-nous négliger de lire la Loi de J. C., dont les paroles sont esprit et vie, puisqu'étant entrés par le Baptême dans la Religion Catholique et Universelle, dont J. C. est le fondateur, nous devons regarder l'Évangile comme notre règle, qui nous fait connoître sa volonté, qui nous assure de ses promesses, qui est notre lumière en ce monde, et qui nous doit un jour juger dans l'autre, suivant cette parole de Jesus-Christ même: *Celui qui ne reçoit point mes paroles, a un Juge qui le doit juger: ce sera la parole même que j'ai annoncée qui le jugera au dernier jour.* (Jean, 1., 48.)

C'est ce qui a fait dire à saint Césaire, Evêque d'Arles, que ceux-mêmes qui ne savent pas lire, ne sont pas excusables pour cela d'ignorer ce que l'on apprend par la lecture de l'Évangile. Car si les personnes les plus simples et les plus grossières, non-seulement des villes, mais des villages, trouvent bien le moyen, dit ce Saint, de se faire lire et d'apprendre des chansons profanes et mondaines, comment prétendront-

elles après cela s'excuser de leur ignorance sur ce qu'elles n'ont jamais rien appris de l'Evangile? Vous avez assez d'inventions, ajoute-t-il, pour apprendre, sans savoir lire, ce que le démon vous enseigne pour vous perdre; et vous n'en avez point pour apprendre de la bouche de Jesus-Christ la vérité qui vous doit sauver.

Comme il est bien plus aisé à tout le monde d'avoir le Nouveau Testament que l'Ancien, nous pourrions nous dispenser d'en faire ici l'abrégé; néanmoins pour ne manquer en rien à ce qui peut procurer le bien et la consolation des plus pauvres, que nous avons eus principalement en vue dans tout cet Ouvrage, nous allons extraire ici succinctement ce qui est rapporté dans les quatre Evangélistes, de la vie et des actions de J. C. et ensuite nous mettrons aussi en abrégé la doctrine qu'il nous a enseignée, et que les Evangélistes et les Apôtres nous ont laissée par écrit.

L A V I E D E J E S U S - C H R I S T

Extraite des quatre Evangélistes.

(DIEU ayant préparé les hommes par les oracles des Prophètes, par les figures de la Loi, et par les promesses sorties de sa propre bouche, à recevoir son Fils unique pour être leur Sauveur, et le temps qu'il avoit marqué pour accomplir ce grand ouvrage de sa miséricorde, étant arrivé), il envoya l'Ange Gabriel en une ville de Galilée appelée Nazareth, à une Vierge qu'un homme de la maison de David, nommé Joseph, avoit épousée; et

LE DIMANCHE

A N O N E.

Pater noster. Ave Maria, etc.

†. *Dieu in adjutorium meum, etc.*

H Y M N E.

LE soleil sur son déclin
 annonce la nuit pro-
 chaine par l'affoiblisse-
 ment de sa lumière ; c'est
 ainsi que notre vie s'a-
 vance d'un pas précipité
 vers sa fin.

Divin Sauveur, qui, les
 mains étendues sur la
 croix, appelez à vous le
 monde entier ; faites que
 nous aimions sincère-
 ment la croix, et qu'unis
 à vous jusqu'au dernier
 soupir, nous expirions
 entre vos bras.

Gloire à Dieu le Pere,
 à son Fils unique, et au
 Saint - Esprit, mainte-
 nant et dans tous les sie-
 cles.

Amen.

LABENTE jam solis
 rotâ,
 Inclinat in noctem
 dies :
 Sic vita supremam
 cito,
 Festinat ad metam
 gradu.

O Christe, dum
 fixus cruci
 Expandis orbi bra-
 chia,
 Amare da crucem tuo
 Da nos in amplexu
 mori.

DEO Patri sit glo-
 ria,
 Ejusque sèli Filio,
 Sancto simul cum
 Spiritu,
 Nunc, et per omne
 seculum.
 Amen.

DU PSEAUME 118.

Mirabilia testimonia tua : * ideo scrutata est ea anima mea.

Declaratio sermonum tuorum illuminat ; * et intellectum dat parvulis.

Os meum aperui , et attraxi spiritum : * quia mandata tua desiderabam.

Aspice in me , et miserere mei , * secundum iudicium diligentium nomen tuum.

Gressus meos dirige secundum eloquium tuum ; * et non dominetur mei omnis injustitia.

Redime me à calumniis hominum , * ut custodiam mandata tua.

Faciem tuam illumina super servum tuum , * et doce me justificationes tuas.

Exitus aquarum deduxerunt oculi mei ; * quia non custodierunt legem tuam.

Justus es , Domi-

Vos ordonnances sont admirables : c'est ce qui porte mon ame à les méditer.

L'explication de votre loi porte la lumière dans les cœurs , et donne l'intelligence aux petits.

Pressé du desir et de l'amour de votre loi , je soupire sans cesse après le bonheur de l'accomplir.

Jetez sur moi des regards de miséricorde , selon que vous avez coutume de faire envers ceux qui aiment votre nom.

Affermissez mes pas dans les sentiers de votre loi ; et ne permettez pas qu'aucune iniquité domine en moi.

Délivrez-moi des calomnies des hommes ; afin que je garde vos commandemens.

Faites luire sur votre serviteur la lumière de votre visage , et enseignez-moi vos ordonnances.

Mes infidélités , dans l'observation de votre loi , me font verser des torrens de larmes.

Vous êtes juste , Sei-

gneur, et vos arrêts sont
équitables.

Vos commandemens
sont la justice et la vérité
même; et c'est avec rai-
son que vous en ordon-
nez l'observation.

Mon zèle me fait sé-
cher de douleur, de ce
que mes ennemis ont ou-
blié vos paroles.

Votre parole est pure
comme l'or qui a passé
par le feu; c'est pourquoi
votre serviteur l'aime.

Je suis jeune et mépri-
sé: néanmoins je n'oublie
pas vos préceptes.

Votre justice est la jus-
tice éternelle; et votre
loi est la vérité même.

L'affliction et l'amer-
tume sont venues fondre
sur moi: mais vos oracles
sont l'objet de mes mé-
ditations.

Vos commandemens
sont la justice éternelle:
donnez m'en l'intelligen-
ce, et je vivrai.

DIVISION DU P
S Eigneur, je crie vers
vous de tout mon
cœur: exaucez-moi, et
je ne m'occuperai que de
vos ordonnances,

ne, * et rectum ju-
dicium tuum.

Mandasti justitiam
testimonia tua, * et
veritatem tuam ni-
mis.

Tabescere me fecit
zelus meus; * quia
obliti sunt verba tua
inimici mei.

Ignitum eloquium
tuum vehementer; *
et servus tuus dilexit
illud.

Adolescentulus sum
ego et contemptus: *
justificationes tuas
non sum oblitus.

Justitia tua, justi-
tia in æternum; * et
lex tua veritas.

Tribulatio et angu-
stia invenerunt me: *
mandata tua medita-
tio mea est.

Æquitas testimo-
nia tua in æternum: *
intellectum da mihi
et vivam.

PSAUME 118.
CLamavi in toto
corde meo, ex-
audi me, Domine: *
justificationes tuas
requiram.

Clamavi ad te, sal-
vum me fac ; * ut cu-
stodiam mandata tua.

Præveni in maturi-
tate et clamavi ; *
quia in verba tua su-
persperavi.

Prævenerunt oculi
mei ad te diluculo ; *
ut meditarer eloquia
tua.

Vocem meam audi
secundum misericor-
diam tuam, Domine ;
* et secundum judi-
cium vivifica me.

Appropinquaverunt
persequentes me ini-
quitati ; * à lege au-
tem tua longè facti
sunt.

Prope es tu, Do-
mine ; * et omnes viæ
tuæ veritas.

Initio cognovi de
testimoniis tuis ; *
quia in æternum fun-
dasti ea.

Vide humilitatem
meam et eripe me : *
quia legem tuam non
sum oblitus.

Judica judicium
meum, et redime

Je crie vers vous, sau-
vez-moi, afin que j'ob-
serve vos commande-
ments.

Je préviens le lever de
l'aurore pour vous adres-
ser mes prieres et mes
cris ; parce que je mets
toutes mes espérances en
vos promesses.

Mes yeux préviennent
les sentinelles qui veil-
lent avant le jour, afin de
méditer votre loi.

Seigneur, écoutez ma
voix selon votre miséri-
corde ; et rendez-moi la
vie selon votre équité.

Ceux qui me persécu-
tent, se sont approchés de
l'iniquité, et ils se sont
éloignés de votre loi.

Mais, Seigneur vous êtes
près de moi ; et toutes vos
voies sont la vérité même.

J'ai reconnu dès le com-
mencement, que vos or-
donnances doivent durer
jusques dans l'éternité.

Regardez mon afflic-
tion, et me délivrez ; puis-
que je n'ai point oublié
votre loi.

Soutenez ma cause, et
sauvez-moi : rendez-moi

la vie selon vos promesses.

Le salut est loin des méchans ; parce qu'ils ne recherchent pas vos ordonnances.

Seigneur, vos miséricordes sont infinies : rendez-moi la vie selon vos promesses.

Le nombre de mes persécuteurs et de mes ennemis est grand ; mais je ne me suis point écarté de vos préceptes.

Quand je regarde les violateurs de votre loi, je sèche de douleur de ce qu'ils n'observent pas vos ordonnances.

Considérez, Seigneur, que j'aime vos commandemens ; faites-moi vivre par un effet de votre bonté.

Votre parole a toujours été véritable, et tous les décrets de votre justice subsisteront à jamais.

DIVISION DU P

Les princes m'ont persécuté injustement ; mais mon cœur n'a eu d'autre crainte que de manquer à votre loi.

Je me réjouis de vos grâces, comme un hom-

me : * propter eloquium tuum vivifica me.

Longè à peccatoribus salus ; * quia justificationes tuas non exquisierunt.

Misericordiæ tuæ multæ, Domine : * secundum judicium tuum vivifica me.

Multi qui persequuntur me et tribulant me : * à testimoniis tuis non declinavi.

Vidi prævaricantes et tabescebam ; * quia eloquia tua non custodierunt.

Vide quoniam mandata tua dilexi, Domine : * in misericordia tua vivifica me.

Principium verborum tuorum veritas : * in æternum omnia judicia justitiæ tuæ.

PSAUME 118.

Princes persécuti sunt me gratis ; * et à verbis tuis formidavit cor meum.

Lætabor ego super eloquia tua, * sicut

qui invenit spolia multa.

Iniquitatem odio habui, et abominatus sum : * legem autem tuam dilexi.

Septies in die laudem dixi tibi : * super judicia justitiæ tuæ.

Pax multa diligentibus legem tuam : * et non est illis scandalum.

Expectabam salutare tuum, Domine ; * et mandata tua dilexi.

Custodivit anima mea testimonia tua ; * et dilexit ea vehementer.

Servavi mandata tua et testimonia tua ; * quia omnes viæ meæ in conspectu tuo.

Appropinquet deprecatio mea in conspectu tuo, Domine : * juxta eloquium tuum da mihi intellectum.

Intret postulatio mea in conspectu tuo : * secundum eloquium tuum eripe me.

me qui a trouvé de riches dépouilles.

Je hais l'iniquité, et je l'ai en horreur, mais j'aime votre loi.

Sept fois le jour je vous offre des louanges, à cause de l'équité de vos jugemens.

Ceux qui aiment votre loi jouissent d'une paix profonde : et ils ne trouvent rien qui puisse les faire tomber.

J'attends, Seigneur, le salut qui vient de vous ; et j'aime votre loi.

Je garde vos commandemens, et je les aime de tout mon cœur.

J'observe vos loix et vos ordonnances : parce que toutes mes démarches sont exposées à vos yeux.

Que mes cris montent jusqu'à vous, Seigneur : donnez-moi l'intelligence selon votre parole.

Que ma priere pénètre jusqu'à vous : et délivrez-moi selon vos promesses.

Mes

Mes levres annonceront vos louanges, lorsque vous m'aurez enseigné vos ordonnances.

Ma langue publiera vos oracles ; parce que tous vos commandemens sont la justice même.

Tendez - moi la main pour me sauver, puisque j'ai choisi vos commandemens pour mon partage.

Seigneur, j'attends avec un extrême desir votre grace salutaire : et votre loi est l'objet de mes méditations.

Mon ame vivra, et elle vous louera ; et vos jugemens seront mon appui.

J'ai été dans l'égarement comme une brebis perdue : cherchez votre serviteur, puisque je n'ai point oublié votre loi.

Ant. Toutes vos ordonnances sont l'équité même : ceux qui aiment votre loi, Seigneur, jouissent d'une paix profonde.

CAPITULE. I. *Tim.* I.

LA fin des commandemens c'est la charité, qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi sincère.

R. br. Toutes mes dé-

Eructabunt labia mea hymnum, * cum docueris me justificationes tuas.

Pronuntiabit lingua mea eloquium tuum ; * quia omnia mandata tua æquitas.

Fiat manus tua ut salvet me, * quoniam mandata tua elegi.

Concupivi salutare tuum, Domine ; * et lex tua meditatio mea est.

Vivet anima mea, et laudabit te ; * et judicia tua adjuvabunt me.

Erravi sicut ovis quæ periit : * quære servum tuum, quia mandata tua non sum oblitus.

Ant. Omnia mandata tua æquitas : pax multa diligentibus legem tuam, Domine.

R. br. Omnes viæ

meæ, in conspectu tuo, Domine. Omnes. *Ï.* Servavi mandata tua, et testimonia tua: In conspectu tuo. Gloria Patri, etc. Omnes.

Ï. Custodivit anima mea testimonia tua; *R.* Et dilexit ea vehementer.

marches sont exposées à vos yeux, Seigneur. Toutes. *Ï.* Je garde vos loix et vos ordonnances. Toutes. Gloire au Pere. Toutes mes démarches sont exposées, etc.

Ï. Je garde vos commandemens, *R.* Et je les aime de tout mon cœur.

L'Oraison au Propre.

A VÊPRES. PSEAUME 109.

Dixit Dominus Domino meo: *
Sede à dextris meis.
Donec ponam inimicos tuos * scabellum pedum tuorum.
Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion: * dominare in medio inimicorum tuorum.
Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum: * exutero ante luciferum genui te.

LE Seigneur a dit à mon Seigneur: Assseyez-vous à ma droite, Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied.

Le Seigneur fera sortir de Sion le sceptre de votre puissance: regnez souverainement au milieu de vos ennemis.

Toutes puissance est à vous, pour l'exercer au jour de votre force, lorsque vous paroîtrez avec tout l'éclat de votre sainteté: je vous ai engendré de mon sein avant l'aurore.

Juravit Dominus, et non pœnitebit eum: *
Tu es Sacerdos in serment: Vous êtes le

Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

æternum secundum ordinem Melchisedech.

Le Seigneur est à votre droite : il brisera les rois au jour de sa colere.

Dominus à dextris tuis : * confregit in die iræ suæ reges.

Il jugera les nations et les détruira : il brisera sur la terre la tête de plusieurs.

Judicabit in nationibus , implebit ruinas : * conquassabit capitam terram ultorum.

Il boira dans le chemin de l'eau du torrent : et c'est par-là qu'il élèvera sa tête.

De torrente in via bibet : * propterea exaltabit caput.

Ant. Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.

Ant. Dixit Dominus Domino meo : * Sede à dextris meis.

P S E A U M E 110.

Seigneur, je vous louerai de tout mon cœur dans les assemblées des justes.

Confitebor tibi , Domine , in toto corde meo : * in concilio justorum et congregatione.

Les ouvrages du Seigneur sont grands , et toujours proportionnés à ses desseins.

Magna opera Domini : * exquisita in omnes voluntates ejus.

Tout ce qu'il fait , publie ses louanges et sa grandeur : et sa justice demeure éternellement.

Confessio et magnificentia opus ejus : * et justitia ejus manet in seculum seculi.

Le Seigneur , qui est plein de miséricorde et de tendresse , a éternisé la mémoire de ses merveilles : il a donné la nourriture à ceux qui le craignent.

Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus : * escam dedit timentibus se.

Memor erit in
seculum testamenti
sui : * virtutem ope-
rum suorum annun-
tiabit populo suo ;

Ut det illis hære-
ditatem gentium : *
opera manuum ejus
veritas et iudicium.

Fidelia omnia man-
data ejus, confirmata
in seculum seculi : *
facta in veritate et
æquitate.

Redemptionem mi-
sit populo suo : *
mandavit in æternum
testamentum suum.

Sanctum et terribi-
le nomen ejus : * ini-
tium sapientiæ timor
Domini.

Intellectus bonus
omnibus facientibus
eum : * laudatio ejus
manet in seculum se-
culi.

Ant. Fidelia om-
nia mandata ejus,
confirmata in secu-
lum seculi.

Il se souviendra de son
alliance dans la suite de
tous les siècles: il a fait
connoître à son peuple la
puissance de ses œuvres ;

En leur donnant l'hé-
ritage des nations: la vé-
rité et la justice éclatent
dans les ouvrages de ses
mains.

Toutes ses ordonnan-
ces sont stables et fide-
les : elles sont immua-
bles dans tous les siècles,
elles sont fondées sur la
vérité et la justice.

Il a envoyé à son peuple
un Sauveur pour le ra-
cheter : il a établi son al-
liance pour jamais.

Son nom est saint et
redoutable : la crainte du
Seigneur est le commen-
cement de la sagesse.

Tous ceux qui réglent
leur conduite sur les mou-
vemens de cette crainte
salutaire, ont la vraie in-
telligence : la louange du
Seigneur subsistera à ja-
mais.

Ant. Les ordonnances
du Seigneur sont stables
et fidelles: elles sont im-
muables dans tous les
siècles.

P S E A U M E III.

HEureux l'homme qui craint le Seigneur, et qui met toute son affection dans ses ordonnances.

Sa postérité sera puissante sur la terre : la race des justes sera comblée de bénédictions.

La gloire et les richesses sont dans sa maison, et sa justice demeure éternellement.

La lumière se leve sur les justes au milieu des ténèbres : le Seigneur est plein de miséricorde, de tendresse et de justice.

Heureux celui qui donne et qui prête, et qui règle ses discours selon l'équité ; il ne sera jamais ébranlé.

La mémoire du juste sera éternelle : il ne craindra pas qu'elle soit ternie par des discours injurieux.

Son cœur est préparé à tout, parce qu'il s'appuie sur le Seigneur ; son cœur est inébranlable, et il ne craint rien : il attend que le Seigneur le venge de ses ennemis.

BEatus vir qui timet Dominum, * in mandatis ejus volens nimis.

Potens in terra erit semen ejus : * generatio rectorum benedicetur.

Gloria et divitiæ in domo ejus, * et justitia ejus manet in seculum seculi.

Exortum est in tenebris lumen rectis : * misericors et miserator et justus.

Jucundus homo qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in judicio : * quia in æternum non commovebitur.

In memoria æterna erit justus : * ab auditione mala non timebit.

Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus : * non commovebitur, donec despiciat inimicos suos.

Dispersit , dedit
pauperibus : * justitia
ejus manet in seculum
seculi , cornu ejus ex-
altabitur in gloria.

Peccator videbit et
irascetur , dentibus
suis fremet et tabes-
cet ; * desiderium pec-
catorum peribit.

Ant. Qui timet Do-
minum , in mandatis
ejus cupit nimis.

P S E A U M E 112.

Laudate , pueri ,
Dominum : * lauda-
date nomen Domini.

Sit nomen Domini
benedictum : ex hoc
nunc et usque in se-
culum.

A solis ortu usque
ad occasum : * lauda-
bile nomen Domini.

Excelsus super om-
nes gentes Domi-
nus : * et super cœlos
gloria ejus.

Quis sicut Domi-
nus Deus noster , qui
in altis habitat ; * et
humilia respicit in
cœlo et in terra.

Il répand ses dons , il
est libéral envers les pau-
vres : sa justice demeure
éternellement ; il sera
élevé en puissance et en
gloire.

Le méchant le verra ,
et il frémissa de colere ,
il grincera des dents , il
séchera de dépit : les de-
sirs des pécheurs périront.

Ant. Celui qui craint
le Seigneur , met toute
son affection dans ses or-
donnances.

Louez le Seigneur ,
vous tous qui êtes ses
serviteurs : louez le nom
du Seigneur.

Que le nom du Sei-
gneur soit béni depuis le
moment présent jusque
dans l'éternité.

Que le nom du Sei-
gneur soit loué depuis
l'orient jusqu'à l'occi-
dent.

Le Seigneur est élevé au
dessus de toutes les na-
tions : sa gloire est éle-
vée au dessus des cieus.

Qui est semblable au
Seigneur notre Dieu , qui
s'éleve dans ce qu'il y a
de plus haut pour y pla-
cer son trône , et qui

s'abaisse pour considérer ce qui se passe dans le ciel et sur la terre ?

Qui tire les plus vils de la poussière : qui fait sortir le pauvre de son fumier ;

Pour le placer avec les princes ; avec les princes de son peuple.

Qui donne à celle qui étoit stérile, la joie de se voir dans sa maison la mère de plusieurs enfans.

Ant. Que le nom du Seigneur soit béni à jamais.

Suscitans à terram inopem, et de stercore erigens pauperem ;

Ut collocet eum cum principibus, * cum principibus populi sui.

Qui habitare facit sterilem in domo, * matrem filiorum lætantem.

Ant. Sit nomen Domini benedictum in secula.

P S E A U M E 113.

Lorsqu'Israël sortit de l'Égypte, et la maison de Jacob du milieu d'un peuple étranger.

Juda fut consacré au Seigneur, et Israël fut son empire.

La mer le vit, et prit la fuite : le Jourdain retourna en arrière.

Les montagnes bondirent comme des béliers, et les collines comme des agneaux.

Pourquoi donc, ô mer, fuyois-tu ? et toi, Jourdain, pourquoi retournois-tu en arrière ?

IN exitu Israel de Ægypto, * domus Jacob de populo barbaro.

Facta est Judæa sanctificatio ejus, * Israel potestas ejus.

Mare vidit et fugit : * Jordanis conversus est retrorsum.

Montes exultaverunt ut arietes, * et colles sicut agni ovium.

Quid est tibi, mare, quod fugisti ? * et tu, Jordanis, quia conversus es retrorsum ?

Montes, exultastis
sicut arietes? * et col-
les sicut agni ovium?

A facie Domini
mota est terra, * à fa-
cie Dei Jacob,

Qui convertit pe-
tram in stagna aqua-
rum, * et rupem in
fontes aquarum.

Non nobis, Domi-
ne non nobis, * sed
nomini tuo da glo-
riam super misericor-
dia tua et veritate
tua ;

Nequando dicant
gentes : * ubi est Deus
eorum ?

Deus autem noster
in cœlo : * omnia quæ-
cumque voluit, fecit.

Simulacra gentium,
argentum et aurum, *
opera manuum homi-
num.

Os habent, et non
loquentur : * oculos
habent, et non vide-
bunt.

Aures habent, et
non audient : * nares

Montagnes, pourquoi
sautiez-vous comme des
béliers? et vous, collines,
comme des agneaux ?

La terre entière fut
ébranlée à la vue du Sei-
gneur, à la vue du Dieu
de Jacob.

Qui changea la pierre
en des torrens d'eaux, et
le rocher en d'abondan-
tes fontaines.

Ce n'est point à nous,
Seigneur, ce n'est point
à nous qu'appartient la
gloire ; donnez-la seule-
ment à votre nom, à cau-
se de votre miséricorde,
et de la fidélité de vos
promesses.

Comment les nations
pourroient - elles dire
maintenant : Où est leur
Dieu ?

Notre Dieu est dans le
ciel : il fait tout ce qu'il
lui plaît.

Les dieux des nations
ne sont que de l'or et de
l'argent, et l'ouvrage des
mains des hommes.

Ils ont une bouche, et
ne parlent point : ils ont
des yeux, et ne voient
point.

Ils ont des oreilles, et
n'entendent point : ils ont

des narines, et ne sentent point.

Ils ont des mains, et ne touchent point : ils ont des pieds, et ne marchent point : ils ont un gosier, et n'ont point de voix.

Que ceux qui les font deviennent semblables à eux ; et que tous ceux qui espèrent en eux, leur ressemblent.

La maison d'Israël a mis sa confiance dans le Seigneur : c'est lui qui est son appui et son protecteur.

La maison d'Aaron a mis sa confiance dans le Seigneur : c'est lui qui est son appui et son protecteur.

Ceux qui craignent le Seigneur, ont mis leur confiance dans le Seigneur : c'est lui qui est leur appui et leur protecteur.

Le Seigneur s'est souvenu de nous, et il nous a bénis.

Il a béni la maison d'Israël : il a béni la maison d'Aaron.

Il a béni tous ceux qui le craignent, grands et

habent, et non odorabunt.

Manus habent, et non palpabunt : pedes habent, et non ambulabunt : * non clamabunt in gutture suo.

Similes illis fiant qui faciunt ea, * et omnes qui confidunt in eis.

Domus Israël speravit in Domino : * adjutor eorum et protector eorum est.

Domus Aaron speravit in Domino : * adjutor eorum et protector eorum est.

Qui timent Dominum speraverunt in Domino : * adjutor eorum et protector eorum est.

Dominus memor fuit nostri, * et benedixit nobis.

Benedixit domui Israel : * benedixit domui Aaron.

Benedixit omnibus qui timent Dominum,

* pusillis cum majoribus.

Adjiciat Dominus super vos, * super vos et super filios vestros.

Que le Seigneur vous comble de nouveaux biens, vous et vos enfans.

Benedicti vos à Domino, * qui fecit cœlum et terram.

Soyez bénis du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

Cœlum cœli Domino, * terram autem dedit filiis hominum.

Les cieux sont pour le Seigneur ; et il a donné la terre aux enfans des hommes.

Non mortui laudabunt te, Domine, * neque omnes qui descendunt in infernum.

Seigneur, les morts ne vous loueront point, ni tous ceux qui descendent dans le tombeau.

Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino, * ex hoc nunc et usque in seculum.

Mais nous qui vivons, nous bénissons le Seigneur depuis le moment présent jusques dans la suite des siècles.

Ant. Nos qui vivimus, benedicimus Domino.

Ant. Nous qui vivons, nous bénissons le Seigneur.

C A P I T U L E. Ephes. 1.

BENI soit Dieu, le Pere de notre Seigneur Jesus-Christ, qui nous a comblés en Jesus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel, comme il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté ; afin que nous fussions saints et irrépréhensibles à ses yeux.

H Y M N E.

OLuce qui mortalibus Lates inaccessa, Deus Præsentem quo sancti tremunt,

OLieu, qui habitez une lumiere inaccessible ; Dieu, devant qui les Esprits célestes saisis d'un saint tremblement,

se couvrent de leurs ailes,
et voilent leurs faces :

Nous sommes plongés
et comme ensevelis ici-
bas dans une profonde
nuit ; mais la clarté du
jour éternel dissipera
pour jamais nos ténèbres.

Vous nous le préparez,
Seigneur, et vous nous le
réservez cet heureux
jour, dont le soleil dans
son plus grand éclat, n'est
qu'une foible image.

Hélas ! vous tardez trop
long-temps, ô jour mille
fois désiré ; vous tardez
trop long-temps : mais
pour vous posséder, il
faut nous dépouiller d'une
chair criminelle dont
le poids nous accable.

Ah ! quand notre ame
affranchie de ses liens
prendra son vol pour se
reposer en vous, ô Dieu,
centre de toute félicité ;
c'est alors qu'elle ne ces-
sera plus de vous voir,
de vous louer, et de vous
aimer sans partage.

Rendez-nous propres
à tout bien, Trinité fé-
conde et bienfaisante : et

Nubunt que vultus
Angeli.

Hic, ceu profunda
conditi,

Demergimur caligi-
ne,

Æternus at noctem
suo.

Fulgore depellet dies.

HUNC nempe no-
bis præparas

Nobis reservas hunc
diem,

Quem vix adumbrat
splendida

Flammantis astri cla-
ritas.

MORARIS heu ! ni-
mis diu,

Moraris, optatus
dies :

Ut te fruamur, noxii
Linquenda moles

corporis.

HIS cum soluta vin-
culis

Mens evolarit, &
Deus,

Videre te, laudare
te,

Amare te non desi-
net.

AD omne nos apta
honom,

Fœcunda donis Tri-

nitias :
 Fac lucis usuræ brevi
 Æterna succedat dies.
 Amen.

ψ. In Deo laudabimur tota die ; R. Et in nomine tuo confitebimur in seculum.

CANTIQUE DE LA SAINTE VIERGE. S. Luc, 1.

Magnificat, * anima mea Dominum :

Et exultavit spiritus meus, * in Deo salutari meo ;

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : * ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est ; * et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus à progenie in progenies, * timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo : * dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede, * et exaltavit humiles.

faites qu'une lumière éternelle succède au petit nombre de jours que vous nous accordez sur la terre. Amen.

ψ. Nous ne cesserons de nous glorifier en vous ; Seigneur, notre Dieu ; R. Et nous célébrerons votre nom à jamais.

Mon ame glorifie le Seigneur ;

Et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur ;

Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante ; et désormais je serai appelée bienheureuse dans la suite de tous les siècles.

Car il a fait en moi de grandes choses, lui qui est le Tout-puissant, et dont le nom est saint.

Sa miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent.

Il a déployé la force de son bras : il a renversé les superbes, en dissipant leurs desseins.

Il a fait descendre les grands de leur trône, et il a élevé les petits.

¶

Il a rempli de biens ceux Esurientes imple-
qui étoient affamés, et il a vit bonis, et divites
renvoyé vuides et pauvres, dimisit inanes.
ceux qui étoient riches.

Il a pris en sa protec- Suscepit Israël pue-
tion Israël son serviteur, rum suum, * recorda-
se souvenant de sa bonté, tus misericordiæ suæ;

Qu'il a eu pour Abra- Sicut locutus est ad
ham et pour sa race à ja- patres nostros, *
mais, selon les promesses Abraham, et semini
qu'il a faites à nos peres. ejus in secula.

Ant. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de
tout votre cœur, de toute votre ame et de tout
votre esprit. C'est-là le plus grand et le premier
commandement. Et voici le second, qui est
semblable à celui-là : Vous aimerez votre pro-
chain comme vous-même. C'est à ces deux
commandemens que se réduisent toute la loi
et les Prophètes. *L'Oraison au Propre.*

A C O M P L I E S.

F AITES-nous revenir à C O Nverté nos ;
vous, ô Dieu notre Sau- Deus salutaris
veur; R. Et détournez vo- noster, R. Et avertis
tre colere de dessus nous. iram tuam à nobis.

ψ. Deus in adjutorium meum, etc.

P S E A U M E 4.

E XAUCEZ-moi, lorsque C U M invocarem
je vous invoque, ô C exaudivit me
Dieu de ma justice : vous Deus justitiæ meæ :
m'avez mis au large, lors- * in tribulatione dila-
que j'étois accablé de tasti mihi.
maux.

Ayez pitié de moi, et Miserere mei, * et
exaucez ma priere. exaudi orationem
meam.

Enfans des hommes, Filii hominum us-
jusques à quand aurez- quequo gravi corde

Z.

ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium ?

Et scitote quoniam mirificavit Dominus Sanctum suum : * Dominus exaudiet me, cum clamavero ad eum.

Irascimini, et nolite peccare : * quæ dicitis in cordibus vestris, in cubilibus vestris compungimini.

Sacrificate sacrificium justitiæ, et sperate in Domino : * multi dicunt, Quis ostendit nobis bona ?

Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine : * dedisti lætitiâ in corde meo.

A fructu frumenti, vini et olei sui, * multiplicati sunt.

In pace in idipsum dormiam, * et requiescam ;

Quoniam tu, Domine, * singulariter in spe constituisti me.

vous le cœur pesant ? pourquoi aimez-vous la vanité, et cherchez-vous le mensonge ?

Sachez que le Seigneur fera éclater ses merveilles en faveur de son Saint : le Seigneur m'exaucera, lorsque je lui adresserai mes cris.

Mettez-vous en colère, mais ne péchez pas : pleurez dans le repos de vos lits les mauvais desseins que vous avez conçus dans vos cœurs.

Offrez au Seigneur des sacrifices de justice, et espérez en lui : plusieurs disent, Qui nous montrera quelque ressource.

Seigneur, vous avez fait briller sur nous la lumière de votre visage : vous avez fait naître la joie dans mon cœur.

Ils se sont enrichis par l'abondance de leur froment, de leur vin et de leur huile.

Pour moi, jè me coucherai en paix, et je jouirai d'un parfait repos ;

Parce que c'est vous, Seigneur, qui m'établissez dans une solide espérance.

P S E A U M E 90.

Celui qui demeure dans l'asyle du Très-haut, et qui repose sous l'ombre du Tout-puissant,

Dira au Seigneur: Vous êtes mon espérance et mon appui; vous êtes mon Dieu: c'est en vous que je mets ma confiance.

Car le Seigneur vous délivrera des filets du chasseur, et de la langue des méchans.

Il vous couvrira de son ombre, et vous serez en sûreté sous ses ailes.

Sa vérité vous servira de bouclier: vous ne craignez ni les terreurs de la nuit,

Ni la fleche qui vole durant le jour, ni les embûches que l'on prépare dans les ténèbres, ni les attaques du démon du midi.

Il en tombera mille à votre gauche, et dix mille à votre droite; mais le mal n'approchera pas de vous.

Vous considérerez seulement de vos yeux le malheur des autres, et vous serez spectateur de la punition des méchans.

Qui habitat in adiutorio Altissimi, * in protectione Dei cœli commorabitur,

Dicet Domino: Susceptor meus es tu, et refugium meum: * Deus meus: sperabo in eum.

Quoniam ipse liberavit me de laqueo venantium, * et à verbo aspero.

Scapulissuis obumbrabit tibi, * et sub pennis ejus sperabis.

Scuto circumdabit te veritas ejus: * non timebis à timore nocturno,

A sagitta volante in die, à negotio perambulante in tenebris, * ab incursu et dæmonio meridiano.

Cadent à latere tuo mille, et decem millia à dextris tuis: * ad te autem non appropinquabit.

Veruntamen oculis tuis considerabis, * et retributionem peccatorum videbis.

Z 2

Quoniam : Tu es,
Domine, spes mea ;
* Altissimum posuisti
refugium tuum ;

Non accedet ad te
malum ; * et flagellum
non appropinquabit
tabernaculo suo.

Quoniam Angelis
suis mandavit de te,
* ut custodiant te in
omnibus viis tuis.

In manibus porta-
bunt te, * ne forte
offendas ad lapidem
pedem tuum.

Super aspidem, et
basiliscum ambula-
bis ; * et conculcabis
leonem et draconem.

Quoniam in me spe-
ravit, liberabo eum : *
protegam eum, quo-
niam cognovit no-
men meum.

Clamabit ad me, *
et ego exaudiam eum.

Cum ipso sum in
tribulatione : * eri-
piam eum, et glori-
ficabo eum.

Longitudine die-
rum replebo eum, *
et ostendam illi salu-
tare meum.

Parce que vous avez
dit : Seigneur, vous êtes
mon espérance, et que
vous avez mis votre con-
fiance dans la protection
du Très-haut ;

Il ne vous arrivera au-
cun accident fâcheux, et
les fléaux n'approcheront
point de votre maison.

Car il a commandé à
ses Anges de vous garder
en toutes vos voies.

Ils vous porteront sur
leurs mains, de peur que
vous ne heurtiez votre
pied contre la pierre.

Vous marcherez sur
l'aspic et le basilic : vous
foulerez le lion et le dra-
gon.

Je le délivrerai, dit le
Seigneur, parce qu'il a
mis en moi sa confiance :
je serai son protecteur,
parce qu'il a connu mon
nom.

Il m'invocera, et je
l'exaucerai.

Je serai avec lui dans
ses jours d'affliction : je
l'en tirerai, et je l'en fe-
rai sortir avec gloire.

Je le comblerai de jours
et d'années, et je lui fe-
rai part du salut que je
donne à mes Saints.

P S E A U M E 133.

Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses serviteurs.

Vous qui habitez dans le temple du Seigneur, et dans les portiques de la maison de notre Dieu,

Elevez vos mains vers le Sanctuaire durant la nuit même, et bénissez le Seigneur.

Que le Seigneur vous bénisse de Sion, le Seigneur qui a fait le ciel et la terre.

Ant. La vérité du Seigneur vous servira de bouclier : vous ne craindrez pas les terreurs de la nuit.

Ecce nunc benedicite Dominum, * omnes servi Domini.

Qui statis in domo Domini : * in atriis domus Dei nostri ;

In noctibus extolite manus vestras in sancta, * et benedicite Dominum.

Benedicat te Dominus ex Sion, * qui fecit cœlum et terram.

Ant. Scuto circumdabit te veritas ejus : non timebis à timore nocturno.

Au temps de Pâques.

Ant. Dieu nous a arrachés de la puissance des ténèbres, et nous a fait passer dans le royaume de son fils bien-aimé.

Alleluia.

Ant. Eripuit nos Deus de potestate tenebrarum, et translulit in regnum Filii dilectionis suæ.

Alleluia.

H Y M N E S. *Pendant l'Avent.*

Pendant que le sommeil de la nuit tient les membres de notre corps dans l'inaction, notre cœur veille, ô mon Dieu, et soupire vers vous.

In noctis umbra desides.

Dum somnus artus occupat ;

Ad te, Deus, fidelibus Mens excubat suspi-

riis.

Z 3

DESIDERATE gen- O vous qui êtes le Verbe
tibus du Pere, le désiré des na-
Verbum Patris, mun- tions, et le salut du mon-
di salus, de, écoutez nos prieres
Audi preces gemen- et nos gémissemens ; et
tium, venez enfin nous tirer de
Tandemque lapsos l'abîme on nous nous
excita. sommes précipités.

AD SIS, Redemptor, Venez, ô divin Rédem-
et tuæ pteur ; et en nous remet-
Plebis relaxans cri- tant nos iniquités, ou-
mina, vrez-nous les portes du
Adæ scelus quas clau- ciel fermés pour nous par
serat, le péché de notre premier
Reclude cœlestes do- pere.
mos.

QUI liberator adve- Gloire vous soit ren-
nis, due, Fils éternel, qui ve-
Fili, tibi laus maxima nez pour être notre libé-
Cum Patre, cum que rateur ; et soyez honoré
Spiritu, avec le Pere et le Saint-
In sempiterna secula. Esprit, dans tous les sie-
Amen. cles des siecles. Amen.

*Depuis la veille de Noël jusqu'à la Présentation
de notre Seigneur inclusivement.*

MUNDI salus qui JEsus Enfant, qui nais-
nascaris, sez pour être le salut
JEsus puernos respice: du monde, jetez sur nous
Da moribus castris un regard de miséricor-
tuam de ; afin que la pureté de
Referre nos infantia. nos mœurs retrace votre
divine enfance.

FESSOS diurno dum Pendant que le sommeil
levat de la nuit nous délasse
Labore nocturnus so- des travaux pénibles du
por, jour, défendez, ô souve-
Defende, Pastor, be- rain Pasteur, vos foibles

brebis contre les attaques des bêtes cruelles.

O Vierge qui enfantez un Dieu fait homme, et qui le nourrissez de votre lait, soyez pour nous une mere tendre, et ne refusez pas d'employer le crédit que vous donne ce Dieu puissant, pour nous le rendre favorable.

Gloire à vous ô Jesus, qui êtes né d'une Vierge; et soyez honoré avec le Pere et le Saint-Esprit, dans tous les siecles des siecles.

Amen.

Depuis le lendemain de la Présentation de notre Seigneur jusqu'au Mercredi des Cendres inclusivement.

Nous vous rendons, Seigneur, nos actions de grâces à la fin de ce jour: nous nous prosternons devant vous, et nous vous offrons nos humbles prières au commencement de la nuit.

Faites-nous expier par une vive douleur les fautes sans nombre que nous avons commises durant ce jour; et ne souffrez pas qu'appesantis par le sommeil, l'ennemi nous fasse de nouvelles blessures.

stius

Tuas ab infestis oves.

O Virgo, quæ paris Deum,

Fovesque lactantem sinu,

Hunc flecte nobis quæ vales,

Benigna Mater gratia.

Qui natus es de Virgine,

Jesu, tibi sit gloria Cum Patre, cumque

Spiritu,

In sempiterna secula. Amen.

GRATES, peracto jam die,

Deus, tibi persolvimus;

Pronoque, dum nox incipit,

Prosternimus vultu preces.

Quod longa peccavit dies,

Amarus expiet dolor; Somno gravatis ne

nova

Infligat hostis vulnera.

Z 4

<p>INFESTUS usque circuit Quærens leo quem devoret: Umbra sub alarum tuos Defende filios, Pater, O quando lucescet tuus Qui nescit occasum dies! O quando sancta se dabit Quæ nescit hostem patria!</p> <p>Deo Patri sit gloria, Ejusque soli Filio, Sancto simul cum Spiritu, Nunc, et per omne seculum. Amen.</p>	<p>Comme un lion furieux il tourne sans cesse autour de nous, cherchant qui il pourra dévorer: défendez ô Pere saint, vos foibles enfans, en les cachant sous l'ombre de vos ailes. Hélas! quand verrons- nous briller ce jour que vous nous promettez, Seigneur; ce jour qui ne connoît point de nuit! quand nous sera-t-il don- né d'habiter cette heu- reuse patrie, qui ne crain- dra plus d'ennemi!</p> <p>Gloire à Dieu le Pere, à son Fils unique, et au Saint-Esprit, mainte- nant et dans tous les sie- cles. Amen.</p>
---	---

Pendant le Carême.

<p>O SPLENDOR æter- ni Patris, Tu, Christe, qui ve- rus dies, Et vera lux de lumine, Mentis fugas caligi- nem: En solis abcessit jubar, Noctisque succedunt vices; Qui prosperum do- nas diem,</p>	<p>O Jesus, qui êtes la splendeur du Pere, et le vrai soleil de justi- ce; vous qui sortant du sein de la lumière inac- cessible, venez dissiper les ténèbres de nos esprits. Maintenant que le so- leil nous dérobe sa clarté, pour faire place aux té- nèbres, donnez-nous un repos tranquille pendant la nuit, comme vous nous</p>
---	--

avez préservés de tout danger pendant le jour.

Pendant que le sommeil tiendra nos yeux fermés aux objets sensibles, faites que notre cœur veille au dedans, et soupire vers vous; et conservez par votre bras tout-puissant des serviteurs qui vous aiment.

Si le poids importun du corps nous tient courbés vers la terre, faites que notre ame portée sur les ailes d'un ardent amour, s'éleve vers vous avec liberté, pour se reposer dans votre sein.

O Dieu, qui êtes notre salut et notre unique espérance, exaucez les prières que nous vous offrons; et défendez ceux que vous avez rachetés par votre sang.

Gloire au Pere, à son Fils unique et au Saint-Esprit, maintenant, et dans tous les siècles.

Amen.

Da tuta noctis otia.

Si clausa torpent lumina,
Suspiret ad te mens vigil:
Potente qui te diligunt,
Servos tuere dextera.

Tu, quos molesti corporis
Gravis retardat sarcina,
Fac mentis alis libero
Sursum volatu tendere.

O spes salutis unica
Votis adesto supplicum:
Defende quos mercatus es
Mercede fusi sanguinis.

DEO Patri sit gloria,
Ejusque soli Filio,
Sancto simul cum Spiritu,
Nunc, et per omne seculum. Amen.

Au temps de Pâques.

JESU Redemptor
seculi

Qui tertio post fune-
ra

Redux ab inferis die,
Mortem resurgendo
necas :

NOX atra jam ter-
ras premet ,

Mergetque somno lu-
mina :

Hostis furorem perfidi
Artesque cœcas disji-
ce ;

UT justa dum curas
levat ,

Et corpus instaurat
quies ,

Sic membra somnus
occupet ,

Ne corda torpor op-
primat .

DA , Christe , nos
tecum mori ;

Tecum simul da sur-
gere :

Terrena da contem-
nere ;

Amare da cœlestia .

SIT laus Patri ; laus
Filio ,

Qui nos , triumphata
nece :

Ad astra secum dux
vocat :

Compar tibi laus ,
Spiritus . Amen .

O Jesus, qui êtes le Re-
dempteur du mon-
de, et qui sortant du tom-
beau, trois jours après
votre sacrifice, faites
mourir la mort par votre
résurrection.

La nuit qui va com-
mencer son cours, fer-
mera nos yeux par le
sommeil : défendez-nous
de la fureur et des artifi-
ces de l'ennemi, pendant
les ténèbres ;

Afin que le repos des-
tiné à rétablir les forces
de notre corps, et à
nous soulager dans nos
peines, ne se rende pas
tellement maître de nos
sens, qu'il appesantisse
notre cœur.

Faites, ô Jesus, que
nous mourions et que
nous ressuscitions avec
vous ; faites que mépri-
sant les choses de la terre,
nous ne soyons touchés
que des biens célestes.

Gloire soit rendue au
Pere éternel : gloire au
Fils, qui, vainqueur de
la mort, nous conduit au
royaume céleste : gloire
pareille au Saint-Esprit.

Amen.

Depuis la Trinité jusqu'à l'Avent on dit
Grates peracto jam die; *ci-devant*, pag. 403.

Aux Fêtes de la Sainte Vierge.

Vierge mere de Dieu ,
celui que l'univers
dans sa vaste étendue ne
saurait contenir , a bien
voulu en se faisant hom-
me , être renfermé dans
votre sein.

C'est donc avec justice
que tous les siecles ap-
plaudissent à votre bon-
heur , et que les peuples
divers vous honorent
comme leur mere et leur
reine.

Recevez les justes hom-
mages que les fideles s'ef-
forcent de vous rendre en
ce jour ; et accordez-
nous les secours que nous
vous demandons avec
instance.

Gloire infinie au Pere :
gloire infinie au Fils :
qu'elle vous soit aussi
rendue , Esprit saint ,
qui êtes le lien du Pere
et du Fils. Amen.

VIRGO Dei geni-
trix ,
Quem totus non ca-
pit orbis ,
In tua se clausit visce-
ra factus homo.

HINC merito dicent
te secula cuncta
beatam :
Hinc populi matrem
te dominamque
colunt.

SUSCIPE quos pia
plebs tibi pende-
re certat hono-
res :
Annue , sollicita
quam prece po-
scit , opem.

GLORIA magna
Patri , compar sit
gloria Nato :
Amborum tibi par ,
Spiritus alme ,
decus. Amen.

CAPITULE. 1. *Thess. 5.*

Vous êtes tous des enfans de lumiere , et
des enfans du jour. Nous ne sommes point
enfans de la nuit , ni des ténèbres : ne nous
laissons donc pas aller au sommeil comme les
autres , mais veillons et soyons sobres.

R. br. In manus
tuas, Domine, Com-
mendo spiritum
meum. In manus,
✠. Redemisti me,
Domine. Deus verita-
tis. Commendo. Glo-
ria Patri. In manus.

✠. Custodi me,
Domine, ut pupillam
oculi: R. Sub umbra
alarum tuarum pro-
tege me.

R. br. Seigneur, je re-
mets mon esprit entre
vos mains. Seigneur, je.
✠. Vous m'avez racheté,
Seigneur. Dieu de vérité,
je remets. Gloire au Pe-
re. Seigneur, je remets.

✠. Gardez - moi Sei-
gneur, comme la pru-
nelle de l'œil: R. Cou-
vrez-moi de vos ailes.

CANTIQUE DE S. SIMÉON. S. Luc. 1.

Nunc dimittis ser-
vum tuum, Do-
mine, * secundum
verbum tuum in pa-
ce;

Quia viderunt ocu-
li mei: * Salutare
tuum.

Quod parasti: * an-
te faciem omnium
populorum,

Lumen ad revela-
tionem gentium, *
et gloriam plebis tuæ
Israel.

C'Est maintenant, Sei-
gneur, que vous lais-
serez mourir en paix vo-
tre serviteur, selon votre
parole;

Puisque mes yeux ont
vu le Sauveur que vous
nous donnez.

Et que vous destinez
pour être exposé à la vue
de tous les peuples,

Pour être la lumière
qui éclairera les nations,
et la gloire de votre peu-
ple d'Israël.

Pendant l'Avent.

Ant. Salutare tuum
expectabo. Domine.

Ant. Je suis dans l'at-
tente, Seigneur, du Sau-
veur que vous devez en-
voyer.

Depuis la Circoncision jusqu'à la Purification.

Ant. In iudicium
ego in hunc mundum

Ant. Je suis venu dans
ce monde pour exercer

un jugement , afin que ceux qui ne voient point , voient ; et que ceux qui voient , deviennent aveugles.

Au temps de Pâques.

Ant. Lorsque Jesus-Christ, qui est notre vie , viendra à paroître , vous paroîtrez aussi avec lui dans la gloire. Alleluia.

Ant. Cum Christus apparuerit , vita vestra , tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria. Alleluia.

Pendant l'Année.

Ant. Seigneur , vous nous donnerez la paix et le repos , comme vous nous avez donnés tous les autres biens.

Ant. Domine , dabis pacem nobis ; omnia enim opera nostra operatus es nobis.

ψ. Le Seigneur soit avec vous , R. Et avec votre esprit.

R. Dominus vobiscum , R. Et cum spiritu tuo.

O R A I S O N.

Nous vous supplions , Seigneur , de visiter cette demeure , et d'en éloigner tous les pièges de l'ennemi : que vos saints Anges y habitent pour nous y conserver en paix , et que votre bénédiction soit toujours sur nous ; par notre Seigneur Jesus-Christ.

ψ. Dominus vobiscum. Benedicamus Domino.

Les Complies étant finies , on dit à voix basse :

Que la grace de notre Seigneur Jesus - Christ , l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit , soit avec vous tous. R. Amen.

Gratia Domini nostri Jesu Christi , et caritas Dei , et communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. R. Amen.

ANTIENNES A LA VIERGE ,
A DÉVOTION. Pendant l'Avent.

A LMA Redempto-
 ris Mater , quæ
 pervia cœli ,
 Porta manes et stella
 maris , succurre
 cadenti
 Surgere qui curat po-
 pulo : tu quæ ge-
 nuisti ,
 Natura mirante ,
 tuum sanctum
 Genitorem.
 Virgo prius ac poste-
 rius , Gabrielis
 ab ore
 Sumens illud Ave ,
 peccatorem mise-
 rere.

briel avez reçu cette salutation si glorieuse pour vous , et si salutaire pour le genre hu-
 main , ayez pitié des pécheurs.

ψ. Deus in medio
 ejus : R. Non com-
 movebitur.

Bienheureuse Mere du
 Rédempteur , vous
 dont l'intercession est un
 puissant secours pour
 nous ouvrir les portes du
 ciel , et pour nous faire
 éviter les écueils de cette
 mer orageuse du monde :
 aidez de vos prieres ce
 peuple qui veut se relever
 de ses chûtes. Vous qui
 par un miracle dont la
 nature a été étonnée ,
 avez enfanté votre Créa-
 teur , en demeurant Vier-
 ge devant et après l'en-
 fantement ; vous qui par
 la bouche de l'Ange Ga-
 briel avez reçu cette salutation si glorieuse pour vous , et si salutaire pour le genre hu-
 main , ayez pitié des pécheurs.

ψ. Dieu est au milieu
 d'elle : R. Elle ne sera
 point ébranlée.

O R A I S O N .

Repandez , s'il vous plaît , Seigneur , votre
 grace dans nos ames ; afin qu'ayant connu
 par le ministere de l'Ange l'incarnation de Je-
 sus-Christ votre Fils : nous puissions parvenir
 à la résurrection glorieuse par les merites in-
 finis du même Jesus-Christ N. S. R. Amen.

Depuis Noël jusqu'à la Présentation de notre Seigneur exclusivement, Antienne, Alma, ci-dessus.

ψ. Un homme est né dans elle; R. Et le Très-haut lui-même l'a fondée. ψ. Homo natus est in ea; R. Et ipse fundavit eam Altissimus.

O R A I S O N.

O Dieu, qui en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Vierge Marie, avez assuré au genre-humain les récompenses du salut éternel, nous vous prions de nous faire éprouver dans nos besoins combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, notre Seigneur Jesus-Christ votre Fils. R. Amen.

Depuis le lendemain de la Présentation de notre Seigneur, jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

JE vous salue, Reine des cieux : je vous salue, Reine des Anges : tige sacrée, d'où est sorti le divin rejeton, le Fils de David, qui nous ouvre le ciel, et qui est la vraie lumière des hommes : Vierge sainte, élevée au dessus de toutes les créatures, par la gloire dont vous jouissez dans le ciel, obtenez-nous par vos prières notre grâce auprès de votre Fils adorable.

AVE, Regina cœlorum : Ave, domina Angelorum : Salve, radix; salve, porta, Ex qua mundo lux est orta. Gaude, Virgo gloriosa, Super omnes speciosa : Vale, ô valde decora, Et pro nobis Christum exora.

ψ. Le Seigneur l'a choisie, R. Pour en faire sa demeure. ψ. Elegit eam Dominus, R. In habitationem sibi.

O R A I S O N.

Dieu de bonté, accordez à notre foiblesse les secours de votre grace : et comme nous honorons la mémoire de notre sainte Mere de Dieu, faites que par le secours de son intercession nous puissions nous relever de nos iniquités : Nous vous en supplions par le même J. C. N. S.

Au temps de Pâque.

<p>REGINA cœli, lætare, alleluia ; Quia quem meruisti portare, alleluia. Resurrexit sicut dixit, alleluia. Ora pro nobis Deum, alleluia.</p>	<p>REine du ciel, entrez dans de saints transports de joie ; puisque celui que vous avez eu le bonheur de porter dans votre sein, est ressuscité comme il l'avoit dit. Demandez pour nous à Jesus-Christ ressuscité, que nous puissions recueillir le fruit de sa résurrection.</p>
---	--

<p>ψ. Circumdediti me lætitia, Domine ; R. Ut cantet tibi gloria mea.</p>	<p>ψ. Seigneur, vous m'avez remplie d'une sainte joie ; R. Afin que je mette toute ma gloire à chanter vos louanges.</p>
---	--

O R A I S O N.

O Dieu, qui avez bien voulu donner aux hommes une joie sainte par la résurrection de votre fils notre Seigneur Jesus-Christ ; faites, s'il vous plaît, qu'étant aidés des prieres de sa sainte mere la Vierge Marie, nous participions à la joie d'une éternité bienheureuse ; par le même Jesus-Christ notre Seigneur.

Depuis la Trinité jusqu'à l'Avent.

<p>SALVE, Regina, Mater misericordie : vita, dulcedo, et spes nostra, salve :</p>	<p>Nous vous saluons, Reine du ciel, qui avez mis au monde celui qui s'est fait pour nous</p>
--	--

une victime de propitiation, et en qui seul est notre vie, notre joie et notre espérance. Dans cet exil auquel nous sommes condamnés comme enfans d'une mere coupable, nous implorons votre intercession : nous vous présentons nos soupirs et nos gémissemens dans cette vallée de larmes. Soyez donc notre avocate ; attendrissez-vous sur nos maux ; et

ad te clamamus, exultes filii Evæ : ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle. Eia ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte. Et Jesum benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende, ô clemens, ô pia, ô dulcis, Virgo Maria.

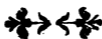
après l'exil de cette vie, obtenez-nous, ô Vierge Marie, pleine de douceur et de tendresse pour les hommes, obtenez-nous le bonheur de voir Jesus-Christ ce fruit sacré de votre sein.

ψ. Les plus riches d'entre les peuples, R. Vous adresseront leurs hommages.

ψ. Vultum tuum detur precabuntur. R. Omnes divites plebis.

O R A I S O N.

Dieu tout-puissant et éternel, qui par la coopération du Saint-Esprit avez préparé le corps et l'ame de la glorieuse Vierge Marie, pour en faire une demeure digne de votre fils : accordez-nous la grace, pendant que nous célébrons sa mémoire avec joie, d'être délivrés par son intercession des maux présens, et de la mort éternelle : Nous vous en supplions par le même J. C. N. S.



LE LUNDI, A VÈPRES.

P S E A U M E 114.

Dilexi, quoniam
exaudiet Domi-
nus * vocem oratio-
nis meæ.

Quia inclinavit au-
rem suam mihi, * et
in diebus meis invo-
cabo.

Circumdederunt me
dolores mortis, * et
pericula inferni inven-
nerunt me :

Tribulationem et
dolorem inveni ; * et
nomen Domini invo-
cavi.

O Domine, libera
animam meam : * mi-
sericors, Dominus,
et justus, et Deus
noster miseretur.

Custodiens parvu-
los Dominus : * hu-
miliatus sum, et libe-
ravit me.

Convertere, anima
mea, in requiem
tuam ; * quia Domi-
nus benefecit tibi.

Quia eripuit animam
meam de morte, *
oculos meos à lacry-

J'Aime le Seigneur, qui
a exaucé les cris de ma
prière.

Il a prêté l'oreille à ma
voix, et je l'invoquerai
tous les jours de ma vie.

Les douleurs de la mort
m'avoient environné, et
les approches du tom-
beau m'avoient saisi d'ef-
froi.

Je ne trouvois par-tout
que des sujets d'affliction
et de tristesse ; mais j'ai
invoqué le Seigneur.

Seigneur, délivrez mon
ame : le Seigneur est la
miséricorde et la justice
même ; notre Dieu est
plein d'une tendre com-
passion.

Le Seigneur garde les
petits : je me suis humilié,
et il m'a délivré.

Rentre dans le repos,
ô mon ame ; puisque le
Seigneur t'a fait miséri-
corde.

C'est Dieu qui a pré-
servé mon ame de la
mort, mes yeux d'un su-

jet éternel de larmes, et mes pieds du précipice. mis, pedes meos à lapsu.

Je ne m'occuperai qu'à plaire au Seigneur, tant que je serai dans la terre des vivans. Placebo Domino * in regione vivorum.

Ant. Seigneur, délivrez mon ame : le Seigneur est la miséricorde et la justice même, notre Dieu est plein d'une tendre compassion.

P S E A U M E. 120.

JE leve les yeux vers les montagnes éternelles, d'où j'attends mon secours. LEvavi oculos meos in montes, * unde veniet auxilium mihi.

Mon secours vient du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre. Auxilium meum à Domino, * qui fecit cœlum et terram.

Il ne permettra point que vos pas soient chancelans : celui qui vous garde, ne s'endormira point. Non det in commotionem pedem tuum, * neque dormitet qui custodit te.

Non, celui qui garde Israël ne s'assoupira point, et il ne sera point surpris du sommeil. Ecce non dormitabit neque dormiet, * qui custodit Israël.

C'est le Seigneur qui vous garde : le Seigneur vous couvre de son ombre, et marche à votre droite. Dominus custodit te : Dominus protectio tua : * super manum dexteram tuam.

Le soleil ne vous nuira point pendant le jour, ni la lune pendant la nuit. Per diem sol non uret te, * neque luna per noctem.

Le Seigneur vous garantira de tout mal : il gardera votre ame. Dominus custodit te ab omni malo : * custodiat animam tuam Dominus.

Dominus custodiat | Le Seigneur gardera
introitum tuum et | votre entrée et votre
exitum tuum , * ex | sortie , maintenant et à
hoc nunc , et usque in | jamais.
seculum.

Ant. C'est le Seigneur qui nous garde : le Seigneur nous couvre de son ombre , et marche à notre droite.

P S E A U M E 123.

Nisi quia Dominus | **Q**U'Israëls'écrite main-
erat in nobis , | tenant : sans le Sei-
dicat nunc Israël ; * | gneur qui s'est déclaré
nisi quia Dominus | pour nous ; sans le Sei-
erat in nobis , | gneur qui s'est déclaré
notre protecteur.

Cùm exurgerent | Lorsque les hommes se
homines in nos , * | sont élevés contre nous ,
fortè vivos deglutis- | ils nous auroient dévorés
sent nos. | tout vivans.

Cùm irasceretur | Lorsque leur fureur s'est
furore eorum in nos , * | allumée contre nous ,
forsitan aqua absor- | c'étoit un rapide torrent
buisset nos. | prêt à nous emporter.

Torrentem pertran- | Ce torrent nous auroit
sivit anima nostra : * | submergés : ses eaux
aquam intolerabilem. | enflées nous auroient en-
gloutis.

Benedictus Domi- | Béni soit le Seigneur ,
nus , * qui non dedit | qui ne nous a pas aban-
nos in captionem den- | donnés à la fureur de
tibus eorum. | nos ennemis.

Anima nostra sicut | Notre ame , comme un
passer erepta est * de | passereau , a été délivrée
laqueo venantium. | du filet de l'oiseleur.

Laqueus contritus | Le filet a été rompu ,
est ; * et nos liberati | et nous avons été déli-
sumus. | vrés.

Notre secours est venu du Seigneur qui a fait le ciel et la terre.

Adjutorium nostrum in nomine Domini: * qui fecit cœlum et terram.

Ant. Notre secours vient du Seigneur qui a fait le ciel et la terre.

P S E A U M E 125.

Lorsque le Seigneur délivra Sion de la captivité, ce fut pour nous le sujet d'une grande allégresse.

IN convertendo Dominus captivitatem Sion: * facti sumus sicut consolati.

Notre bouche alors poussa des cris de joie: notre langue chanta des cantiques de réjouissance.

Tunc repletum est gaudio os nostrum, * et lingua nostra exultatione.

Alors on dit de nous parmi les nations: Le Seigneur a fait de grandes choses pour eux.

Tunc dicent inter gentes: * Magnificavit Dominus fecerunt cum eis.

Oui, le Seigneur a fait de grandes choses pour nous: nous sommes comblés de joie.

Magnificavit Dominus facere nobiscum: * facti sumus lætantes.

Seigneur, rompez nos chaînes: nous soupirons après vous, comme les terres du midi soupirent après les eaux qui les arrosent.

Converte, Domine captivitatem nostram: * sicut torrens in austro.

Ceux qui sement avec larmes, moissonnent avec joie.

Qui seminant in lacrymis, * in exultatione metent.

Ils marchent dans la tristesse, jetant leur semence sans certitude de la récolte.

Euntes ibant et flebant, * mittentes semina sua.

Mais ils reviendront

Venientes autem

venient cum exultatione, * portantes manipulos suos. transportés de joie, chargés des gerbes de leur moisson.

Ant. Seigneur, rompez nos chaînes : nous soupirons après vous, comme les terres du midi soupirent après les eaux qui les arrosent.

P S E A U M E 136.

Super flumina Babylonis illic sedimus, * et flevimus, cum recordaremur Sion. Et tant sur le bord des fleuves de Babylone, nous nous sommes assis, et nous y avons répandu des larmes, en nous souvenant de Sion.

In salicibus in medio ejus * suspendimus organa nostra ; Nous avons suspendu nos harpes aux saules qui bordent ses prairies.

Quia illic interrogaverunt nos, qui captivos duxerunt nos, * verba cantionum. Parce que ceux qui nous ont emmenés captifs, nous ont demandé des cantiques.

Et qui abduxerunt nos : * Hymnum cantate nobis de canticis Sion. Et ceux qui nous ont arrachés de notre patrie, nous ont dit : chantez-nous quelqu'un des cantiques de Sion.

Quomodo cantabimus canticum Domini * in terra aliena ? Comment chanterions-nous les cantiques du Seigneur dans une terre étrangère ?

Si oblitus fuero tuï, Jerusalem, * oblivioni detur dextera mea. Si je viens à t'oublier, ô Jérusalem : que ma main droite devienne sans mouvement.

Adhereat lingua mea faucibus meis, * si non meminero tuï. Que ma langue demeure attachée à mon palais, si je ne me souviens toujours de toi,

Si non proposuero Si je ne mets pas ma-

plus grande joie à m'entretenir de Jérusalem.

Souvenez - vous , Seigneur , des enfans d'Edom , au jour de Jérusalem.

De ces peuples qui ont dit : Anéantissez , anéantissez-la jusques dans ses fondemens.

Malheur à toi , fille de Babylone : heureux celui qui te traitera comme tu nous a traités.

Heureux celui qui prendra tes petis enfans pour les écraser contre la pierre.

Ant. Que ma langue demeure attachée à mon palais , si je ne mets ma plus grande joie à m'occuper de la céleste Jérusalem.

CAPITULE. 1. *S. Pierre,*

Vous croyez maintenant sans voir ; et c'est parce que vous croyez , que vous serez comblés de gloire et d'une joie ineffable , lorsque vous remporterez le prix de votre foi , qui est le salut de vos ames.

L'Hymne au Propre.

V. Pendant tout le jour j'ai crié vers vous , Seigneur ; *R.* Répandez une sainte joie dans l'ame de votre serviteur.

A Magnificat.

Ant. Rendons graces au Seigneur , qui nous a choisis pour son héritage , et qui nous donne continuellement des marques de sa bonté et de son amour. *L'Oraison au Propre.*

Jerusalem * in principio lætitiæ meæ.

Memor esto , Domine , filiorum Edom , * in die Jerusalem.

Qui dicunt : Exinanite , exinanite * usque ad fundamentum in ea.

Filia Babylonis miserat : * beatus qui retribuet tibi retributionem tuam quam retribuisti nobis.

Beatus qui tenebit : * et allidet parvulos tuos ad petram.

A COMPLIES. PSEAUME 6.

Domine , ne in
furore tuo ar-
guas me , * neque
in ira tua corripas
me

Miserere mei , Do-
mine , quoniam infir-
mus sum ; * sana me,
Domine , quoniam
conturbata sunt ossa
mea.

Et anima mea tur-
bata est valde , * sed
tu , Domine , usque-
quo ?

Convertere, Domi-
ne , et eripe animam
meam , * salvum me
fac propter misericor-
diam tuam.

Quoniam non est
in monte , qui memor
sit tui : * in inferno
autem quis confitebi-
tur tibi ?

Laboravi in gemitu
meo , lavabo per sin-
gulas noctes lectum
meum : * lacrymis
meis stratum meum
rigabo.

Turbatus est à fu-
rore oculus meus ; *
inveteravi inter om-
nes inimicos meos.

Seigneur , ne me re-
prenez pas dans vo-
tre fureur , et ne me
châtiez pas dans votre
colere.

Ayez pitié de moi, Sei-
gneur , parce que je suis
foible ; guérissez - moi ;
Seigneur , parce que mes
os sont ébranlés.

Mon ame est agitée
d'un grand trouble ; mais
vous , Seigneur , jusqu'à
quand ferez - vous durer
cette épreuve ?

Revenez à moi , Sei-
gneur , et délivrez mon
ame ; sauvez-moi à cause
de votre miséricorde.

Car nul ne se souvient
de vous parmi les morts ;
et qui vous louera au fond
du tombeau ?

Je m'épuise à force de
gémir ; je baigne mon
lit de mes pleurs toute la
nuit , et je le perce de
mes larmes.

L'indignation et la dou-
leur ont obscurci mes
yeux ; j'ai vieilli au milieu
de tous mes ennemis.

Retirez-vous

Retirez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité; car le Seigneur a écouté la voix de mes pleurs.

Le Seigneur a écouté ma prière: le Seigneur a exaucé mes vœux.

Que tous mes ennemis rougissent, et soient saisis de frayeur; qu'ils prennent la fuite, et qu'il soient couverts de honte.

Discedite à me omnes qui operamini iniquitatem, * quoniam exaudivit Dominus vocem fletus mei.

Exaudivit Dominus deprecationem meam, * Dominus orationem meam suscepit.

Erubescant et conturbentur vehementer omnes inimici mei; * convertantur et erubescant valde velociter.

P S E A U M E 7.

Seigneur mon Dieu, je mets mon espérance en vous; sauvez-moi de tous ceux qui me persécutent, et délivrez-moi.

De peur que comme un lion, mon ennemi ne ravisse mon âme, et ne la déchire, sans qu'il y ait personne pour me tirer de ses mains.

Seigneur mon Dieu, si j'ai fait ce que l'on m'impute; si mes mains sont coupables de cette iniquité.

Si j'ai rendu le mal à ceux qui m'en ont fait,

Domine Deus meus, in te speravi; * salvum me fac ex omnibus persecuentibus me, et libera me.

Nequando rapiat ut leo animam meam; * dum non est qui redimat, neque qui salvum faciat.

Domine Deus meus, si feci istud, * si est iniquitas in manibus meis.

Si reddidi retribuentibus mihi malum.

la ; * *decidam meritò ab inimicis meis inanis.* je consens de succomber sous les efforts de mes persécuteurs.

*Persequatur inimicus animam meam , et comprehendat , et conculcet in terra vitam meam ; * et gloriam meam in pulverent deducat.* Que mon ennemi me poursuive, qu'il se saisisse de moi : qu'il me renverse par terre et me foule aux pieds ; et qu'il réduise ma gloire en poudre.

*Exurge , Domine , in ira tua , * et exaltare in finibus inimicorum meorum,* Seigneur , levez-vous dans votre colere, signalez votre puissance contre la fureur de mes ennemis.

*Et exurge , Domine Deus meus , * in præcepto quod mandasti ;* Réveillez-vous , Seigneur mon Dieu : faites exécuter ce que vous avez commandé :

*Et synagoga populorum circumdabit te , * et propter hanc in altum regredere.* Et l'assemblée des peuples vous environnera ; pour cet effet remontez sur votre tribunal.

*Dominus judicat populos : * judica me , Domine , secundum justitiam meam et secundum innocentiam meam super me.* Le Seigneur juge les peuples , jugez-moi , Seigneur , selon ma justice , et selon mon innocence.

*Consumetur nequitia peccatorum ; * et diriges justum , scrutans corda et renes Deus.* La malice des méchans sera anéantie et vous conduirez vous-même le juste , ô mon Dieu qui sondez les cœurs et les reins.

*Justum adjutorium meum à Domino , * qui salvos facit rectos corde.* Je n'attends mon secours que du Seigneur , qui sauve ceux qui ont le cœur droit.

DIVISION DU PSEAUME 7.

Dieu est un Juge équitable, également fort et patient : sa colere se fait-elle sentir tous les jours ?

Si vous ne vous convertissez, il fera bientôt briller contre vous le glaive de sa justice : il a déjà bandé son arc, et il le tient prêt.

Il tient en sa main des traits qui portent la mort : il s'est fait des fleches brûlantes.

Le méchant a travaillé avec peine pour faire éclore l'injustice : il a conçu le mal, et il a enfanté l'iniquité.

Il a ouvert une fosse, et l'a creusée ; et il est tombé lui-même dans la fosse qu'il a faite.

Le mal qu'il a voulu faire, rejaillira sur lui, et son iniquité retombera sur sa tête.

Je louerai le Seigneur à cause de sa justice, et je chanterai des hymnes à la gloire du Très-haut.

Pendant l'année.

Ant. Je n'attends mon secours que du Seigneur,

DEus judex justus, fortis et patiens : * numquid irascitur per singulos dies ?

Nisi conversi fueritis gladium suum vibrabit : * arcum suum tetendit, et paravit illum.

Et in eo paravit vasa mortis : * sagittas suas ardentibus effecit.

Ecce parturiit injustitiam : * concepit dolorem, et peperit iniquitatem.

Lacum aperuit, et effodit eum ; * et incidit in foveam quam fecit.

Convertetur dolor ejus in capite ejus, * et in verticem ipsius iniquitas ejus descendet.

Confitebor Domino secundum justitiam ejus, * et psallam nomini Domini Altissimi.

Ant. Justum adiutorium meum à Do-

mino, qui salvos facit rectos corde. | qui sauve ceux qui ont le cœur droit.

Au temps de Pâques.

Ant. Eripuit nos Deus de potestate tenebrarum, et translulit in regnum Filii dilectionis suæ. | *Ant.* Dieu nous a arrachés de la puissance des ténèbres, et nous a fait passer dans le royaume de son Fils bien-aimé.

Alleluia.

Alleluia.

Les Hymnes pour les différens Temps de l'année, comme au Dimanche, pag. 401 et suiv.

CAPITULE. 1. S. Pierre. 1.

Soyez sobres, et veillez; car le démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer: résistez-lui donc, en demeurant fermes dans la foi.

Le reste comme au Dimanche.

LE MARDI A VÊPRES.

P S E A U M E 119.

AD Dominum, cum tribularer clamavi: * et exaudivit me. | **J**'Ai crié au Seigneur dans mon affliction, et il m'a exaucé.

Domine, libera animam meam à labiis iniquis, * à lingua dolosa. | Seigneur, délivrez mon ame des levres injustes, et de la langue trompeuse.

Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi * ad linguam dolosam? | Comment se préserver de la langue trompeuse? quelles armes prendra-t-on pour s'en défendre?

Sagittæ potentis acutæ; * cum carbonibus desolatoriis. | Elle est comme une fleche pointue, lancée par un homme fort, et comme des charbons brûlans.

Hélas, que mon exil est long ! je suis au milieu des habitans de Cédar ; et il y a long-temps que mon ame languit dans une terre étrangere.

Je suis pacifique avec les ennemis de la paix : et de tout ce que je leur dis, ils en prennent prétexte de se soulever contre moi.

Ant. Hélas, que mon exil est long ! Je suis au milieu des habitans de Cédar ; il y a long-temps que mon ame languit dans une terre étrangere.

P S E A U M E 121.

J'Ai été au comble de la joie lorsqu'on m'a annoncé que nous irions dans la maison du Seigneur.

Nous établirons donc notre demeure dans l'enceinte de tes murailles, ô Jérusalem.

Jérusalem est une ville dont toutes les parties sont liées entr'elles, et se rapportent à l'unité.

Car toutes les tribus, toutes les tribus du Seigneur y viennent comme les témoins et les députés d'Israël, pour louer le nom du Seigneur.

C'est-là que sont établis les tribunaux pour

Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est ! habitavi cum habitantibus Cedar : * multum incola fuit anima mea.

Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus : * cum loquebar illis, impugnabant me gratis.

*L*ætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : * In domum Domini ibimus.

Stantes erant pedes nostri * in atriis tuis, Jerusalem.

Jerusalem quæ ædificatur ut civitas, * cujus participatio ejus in idipsum.

Illuc enim ascenderunt tribus, tribus Domini, * testimonium Israël, ad confitendum nomini Domini.

Quia illic sederunt sedes in judicio, *

sedes super domum
David.

Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem :
* et abundantia diligentibus te.

Fiat pax in virtute tua , * et abundantia in turribus tuis.

Propter fratres meos et proximos meos , * loquebar pacem de te.

Propter domum Domini Dei nostri , * quæsivi bona tibi.

Ant. Que ceux qui

ECce quàm bonum et quàm jucundum * habitare fratres in unum !

Sicut unguentum in capite , * quod descendit in barbam , barbam Aaron ;

Quod descendit in oram vestimenti ejus : * sicut ros Hermon , qui descendit in montem Sion.

Quoniam illic mandavit benedictionem ,

rendre la justice ; c'est-là qu'est le trône de la maison de David.

Demandez la paix pour Jérusalem : que ceux qui t'aiment , ô cité sainte , jouissent de l'abondance.

Que la paix soit dans tes forteresses , et l'abondance dans tes tours.

Pour l'avantage de mes freres et de mes amis , je demanderai toujours que tu sois en paix.

En considération de la maison du Seigneur notre Dieu , je ferai des vœux pour toi.

t'aiment , ô cité sainte , jouissent de l'abondance et de la paix.

P S E A U M E 132.

QU'il est avantageux et qu'il est doux à des freres de vivre dans l'union !

Cette union est semblable à ce parfum excellent , répandu sur la tête d'Aaron , qui couloit le long de son visage ,

Et se communiquoit jusqu'à son vêtement : elle est semblable à la rosée d'Hermon , qui tombe sur les collines de Sion.

C'est à l'union que Dieu accorde sa bénédiction ,

et la vie éternelle.

et vitam usque in se-
culum.

Ant. Qu'il est avantageux et qu'il est doux
à des freres de vivre ensemble dans l'union!

P S E A U M E 140.

SEigneur, je crie vers
vous, exaucez-moi :
écoutez ma voix, lorsque
je vous adresse mes cris.

DOMine, clamavi
ad te, exaudi
me : * intende voci
meæ, cum clamavero
ad te.

Que ma priere s'éleve
vers vous, comme la
fumée de l'encens du
matin : que l'élévation
de mes mains vous soit
aussi agréable que le sa-
crifice du soir.

Dirigatur oratio
mea sicut incensum
in conspectu tuo : *
elevatio manuum
mearum, sacrificium
vespertinum.

Mettez, Seigneur,
une garde à ma bouche,
et autour de mes levres
une porte qui en défende
l'entrée.

Pone, Domine,
custodiam ori meo,
* et ostium circum-
stantiæ labiis meis.

Ne permettez pas que
mon cœur se porte à
d'injustes détours, pour
chercher des excuses à
mes péchés,

Non declines cor
meum in verba ma-
litiæ, * ad excusan-
das excusationes in
peccatis,

Comme font ceux qui
commettent l'iniquité :
jamais je n'aurai de liai-
son avec les plus distin-
gués d'entr'eux.

Cum hominibus
operantibus iniquita-
tem, * et non com-
municabo cum elec-
tis eorum.

Que le juste me repren-
ne et me corrige avec
bonté ; mais que l'huile
des pécheurs ne parfume
pas ma tête.

Corripiet me justus
in misericordia, et
increpabit me ; *
oleum autem pecca-
toris non impinguet
caput meum.

Quoniam adhuc et oratio mea * in benedictis eorum.

Absorpti sunt juncti petrae iudices eorum : * audient verba mea quoniam potuerunt.

Sicut crassitudo terrae erupta est super terram , * dissipata sunt ossa nostra secus infernum.

Quia ad te , Domine , Domine , oculi mei : * in te speravi non auferas animam meam.

Custodi me à laqueo quem statuerunt mihi , * et à scandalis operantium iniquitatem.

Cadent in retiaculo ejus peccatores : * singulariter sum ego donec transeam.

Ant. Ne permettez pas , ô mon Dieu , que mon cœur se porte à d'injustes détours pour chercher des excuses à mes péchés , comme font ceux qui commettent l'iniquité.

P S E A U M E 141.

VOce meâ ad Dominum clamavi : **J**'Ai élevé ma voix , et j'ai adressé mes cris au

Je demande sans cesse au Seigneur d'éloigner de moi les objets de leur cupidité.

Bientôt les plus puissans d'entr'eux seront précipités et brisés contre la pierre : ils céderont enfin à la force de mes paroles.

Je ressemble à une terre qu'on laboure , et dont les mottes sont rompues par le soc de la charrue : mes os sont brisés , et près d'être mis dans le tombeau.

Puisque mes yeux sont tournés vers vous , Seigneur , et que j'ai mis en vous mon espérance , ne m'ôtez pas la vie.

Gardez-moi des pièges que me tendent ceux qui commettent l'iniquité : gardez-moi des embûches qu'ils me dressent.

Les pécheurs s'engageront dans leurs propres filets : pour moi , je m'en tirerai par votre protection.

Seigneur : j'ai élevé ma voix , et j'ai prié le Seigneur.

J'ai répandu mon cœur devant lui , et je lui ai exposé mon affliction.

Lorsque mon ame tomboit dans la défaillance , vous avez bien voulu , Seigneur , vous rendre attentif à mon état.

Ils m'ont tendu un piège dans le chemin où je marchois.

Je regardois à ma droite, et je considérois ; mais il n'y avoit personne qui me connût.

Il ne me restoit aucun moyen de fuir ; et nul ne se mettoit en peine de me sauver la vie.

J'ai crié vers vous , Seigneur ; je vous ai dit : Vous êtes mon espérance, vous êtes mon partage dans la terre des vivans.

Daignez écouter ma prière ; parce que je suis réduit à la dernière humiliation.

Délivrez-moi de mes persécuteurs ; parce qu'ils sont devenus plus forts que moi.

* voce mea ad Dominum deprecatus sum.

Effundo in conspectu ejus orationem meam , * et tribulationem meam ante ipsum pronuntio.

In deficiendo ex me spiritum meum , * et tu cognovisti semitas meas.

In via hac quâ ambulabam , * absconderunt laqueum mihi.

Considerabam ad dexteram , et videbam ; * et non erat qui cognosceret me.

Periit fuga à me ; * et non est qui requireret animam meam.

Clamavi ad te , Domine ; * dixi : Tu es spes mea , portio mea in terra viventium.

Intende ad deprecationem meam ; * quia humiliatus sum nimis.

Libera me à persecutibus me ; * quia confortati sunt super me.

· Educ de custodia | Tirez mon ame de cette
animam meam , ad | prison , afin que je bé-
confitendum nomini | nisse votre nom: les jus-
tuo : * me expectant | tes qui s'intéressent pour
justi, donec retribuas | moi, attendent que vous
mihi ; | m'accordiez cette grace.

Ant. Vous êtes mon espérance , Seigneur :
vous êtes mon partage dans la terre des vivans.

CAPITULE 1. Cor. 12.

Lorsqu'un membre souffre , tous les autres
membres souffrent avec lui ; et si un mem-
bre reçoit quelque avantage , tous les autres
s'en réjouissent avec lui : or vous êtes le corps
de J. C. et les membres les uns des autres.

l'Hymne au Propre.

ψ. Mon ame se glorifiera dans le Seigneur.
✠. Que les humbles apprennent les graces qu'il
m'a faites , et qu'ils s'en réjouissent.

A Magnificat.

Ant. Dieu a regardé la bassesse de sa servan-
te: et je serai appelée bienheureuse dans la
suite de tous les siecles. *L'Oraison au Propre.*

A COMPLIES PSEAUME 12.

Usquequò , Domi- | **J**usqu'à quand m'oublie-
ne, oblivisceris | rez-vous , Seigneur ?
me in finem ? usque- | sera-ce pour toujours ?
quò avertis faciem à | jusqu'à quand me cache-
me ? | rez-vous votre visage ?

Quamdiù ponam | Jusqu'à quand mon ame
consilia in anima | sera-t-elle agitée de dif-
mea , * dolorem in | férentes pensées, et mon
corde meo per diem ? | cœur d'inquiétude pen-
dant tout le jour ?

Usquequò exaltabi- | Jusqu'à quand mon en-
tur inimicus meus su- | nemi s'élevera - t - il au

dessus de moi ? regardez-moi , et exaucez - moi , Seigneur mon Dieu.

Eclairez mes yeux, afin que je ne m'endorme pas d'un sommeil de mort, et que mon ennemi ne dise point : je l'ai emporté sur lui.

Ceux qui me persécutent , seront ravis de joie si je suis ébranlé ; mais pour moi , j'ai une ferme espérance dans votre miséricorde.

Mon cœur sera transporté de joie , lorsque vous me délivrerez : je chanterai les louanges du Seigneur qui m'a comblé de faveurs, et je célébrerai dans mes cantiques le

per me ? * respice , et exaudi me , Domine Deus meus.

Illumina oculos meos , ne unquam obdormiam in morte ; * nequando dicat inimicus meus : Prævalui adversus eum.

Qui tribulant me , exultabunt si motus fuero ; * ego autem in misericordia tua speravi.

Exultabit cor meum in salutarituo : * cantabo Domino qui bona tribuit mihi , et psallam nomini Domini Altissimi.

nom du Très-haut.

P S E A U M E 31.

Heureux ceux dont les iniquités sont effacées , et dont les péchés sont pardonnés.

Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute point le péché , et dont l'esprit est exempt de dissimulation.

Tant que je ne vous ai point avoué ma faute ; j'ai poussé la nuit et le jour des cris , dont mes os ont été affoiblis.

Beati quorum remissæ sunt iniquitates , * et quorum tecta sunt peccata.

Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum , * nec est in spiritu ejus dolus.

Quoniam tacui , inveteraverunt ossa mea , * dum clamarem totâ die.

Quoniam die ac nocte gravata est super me manus tua ; * conversus sum in ærumna mea , dum configitur spina.

Delictum meum cognitum tibi feci , * et injustitiam meam non abscondi.

Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino : * et tu remisisti impietatem peccati mei.

Pro hac orabit ad te omnis Sanctus * in tempore opportuno.

Verumtamen in diluvio aquarum multarum * ad eum non approximabunt.

Tu es refugium meum à tribulatione quæ circumdedit me : * exultatio mea , erue me à circumdantibus me.

Intellectum tibi dabo , et instruam te in via hac quâ gradieris : * firmabo super te oculos meos.

Nolite fieri sicut

Mon péché me plongeait dans la dernière affliction : c'étoit pour moi une épine qui me causoit les plus cuisantes douleurs.

Enfin je vous ai confessé ma faute , et je ne vous ai point caché mon injustice.

J'ai dit : il faut que je confesse contre moi-même mes offenses au Seigneur , et vous m'avez remis l'impiété de mon crime.

C'est ce qui portera tous les Saints à vous prier dans le temps propre à trouver miséricorde.

Et lors même que les grandes eaux déborderont , elles n'arriveront pas jusqu'à eux.

Vous êtes mon asyle contre les maux qui me pressent : ô Dieu , qui êtes ma joie , délivrez-moi des ennemis qui m'entourent.

Je vous donnerai l'intelligence , me dites-vous : je vous enseignerai le chemin où vous devez marcher : j'arrêterai mes regards sur vous.

Ne devenez pas semblable

blable au cheval et au mulet, animaux sans intelligence.

Il faut que vous les reteniez avec le mors et la bride, pour les rendre dociles, et empêcher qu'ils n'échappent.

Les afflictions préparées aux pécheurs sont en grand nombre; mais la miséricorde environnera celui qui espère dans le Seigneur.

Justes, réjouissez-vous dans le Seigneur, et tressaillez d'âgresse: glorifiez-vous en lui, vous tous qui avez le cœur droit.

equus et mulus, * quibus non est intellectus.

In campo et fræno maxillas eorum constringe, * qui non approximant ad te.

Multa flagella peccatoris: * sperantem autem in Domino misericordia circumdabit.

Lætamini in Domino, et exultate, justi; * et gloriamini, omnes recti corde.

P S E A U M E 78.

O Dieu, les nations sont entrées dans votre héritage, elles ont profané votre saint temple: elles ont fait de Jérusalem un monceau de pierres.

Elles ont donné en proie aux oiseaux du ciel les corps morts de vos serviteurs, et la chair de vos saints aux bêtes de la terre.

Elles ont répandu leur sang comme l'eau autour de Jérusalem; et il n'y

Deus, vènerunt gentes in hæreditatem tuam; polluerunt templum sanctum tuum: * posuerunt Jerusalem in pomorum custodiam.

Posuerunt morticina servorum tuorum escas volatilibus cœli, * carnes sanctorum tuorum bestiis terræ.

Effuderunt sanguinem eorum tanquam aquam in circuitu Je-

rusalem ; * non erat
qui sepeliret.

Facti sumus opprobrium vicinis nostris : * subsannatio et illusio his qui in circuitu nostro sunt.

Usquequò , Domine , irasceris in finem ? * accendetur velut ignis zelus tuus ?

tre couroux s'allumera-t-il comme un feu.

Effunde iram tuam in gentes quæ te non noverunt , et in regna quæ nomen tuum non invocaverunt.

Quia comederunt Jacob , * et locum ejus desolaverunt.

Ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum : * citò anticipent nos misericordiæ tuæ , quia pauperes facti sumus nimis.

Adjuva nos , Deus salutaris noster ; * et propter gloriam nominis tui , Domine , libera nos.

Et propitius esto peccatis nostris , * propter nomen tuum ;

avoit personne pour leur donner la sépulture.

Nous avons été en opprobre à nos voisins : nous avons été la fable et le jouet de ceux qui nous environnent.

Jusqu'à quand , Seigneur , serez-vous irrité contre nous ? votre colere sera-t-elle donc éternelle ? jusqu'à quand votre

Répandez votre indignation sur les nations qui ne vous connoissent pas , et sur les royaumes qui n'invoquent pas votre nom ?

Car ils ont dévoré Jacob , et désolé le lieu de sa demeure.

Oubliez nos iniquités passées : que vos miséricordes se hâtent de nous prévenir , parce que nous sommes réduits à une extrême misere.

Assistez-nous , ô Dieu notre Sauveur : délivrez-nous , Seigneur , pour la gloire de votre nom.

Et pardonnez-nous nos péchés , à cause de votre nom ;

De peur qu'on ne dise
parmi les nations : Où
est leur Dieu ?

Faites éclater à nos
yeux contre les nations,
la vengeance du sang de
vos serviteurs, qu'elles
ont répandu.

Que les gémissemens
des captifs montent jus-
qu'à vous.

Conservez par la force
toute-puissante de votre
bras les enfans de ceux
qu'on a fait mourir.

Versez dans le sein de
nos voisins sept fois au-
tant d'opprobres, qu'ils
en ont voulu jeter sur
vous, Seigneur.

Et nous qui sommes
votre peuple et les brebis
de vos pâturages, nous
vous en rendons des ac-
tions de grâces à jamais.

Nous annoncerons vos
louanges dans le cours de
tous les siècles.

Ant. Vous m'avez re-
mis l'impiété de mon pé-
ché : c'est ce qui porte-
ra tous les Saints à vous
adresser leurs prières.

Ne fortè dicant in
gentibus : * Ubi est
Deus eorum ?

Et innotescat in na-
tionibus coram oculis
nostris * ultio sangui-
nis servorum tuorum,
qui effusus est.

Introeat in con-
spectu tuo * gemitus
compeditorum.

Secundùm magni-
tudinem brachii tui, *
posside filios mortifi-
catorum.

Et redde vicinis
nostris septuplum in
sinu eorum imprope-
rium ipsorum, * quod
exprobraverunt tibi,
Domine.

Nos autem popu-
lus tuus, et oves
pascuæ tuæ : * confi-
tebimur tibi in secu-
lum.

In generationem et
generationem * an-
nuntiabimus laudem
tuam.

Ant. Tu remisisti
impietatem peccati
mei : pro hac orabit
ad te omnis Sanctus.

Capitule du Lundi, p. 422. Le reste au Di-
manche.

B b a

LE MERCREDI A VÊPRES.

P. S E A U M E 122.

Adtelevavi oculos
meos, * qui ha-
bitas in cœlis.

Ecce sicut oculi
servorum * in mani-
bus dominorum suo-
rum.

Sicut oculi ancillæ
in manibus dominæ
suæ; * ita oculi nostri
ad Dominum Deum
nostrum, donec mi-
seretur nostrî.

Miserere nostrî,
Domine, miserere
nostrî; * quia multum
repleti sumus despec-
tione.

Quia multum re-
pleta est anima nos-
tra : opprobrium
abundantibus, et des-
pectio superbis.

Ant. Nous tenons
le Seigneur notre Dieu, jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous.

P. S E A U M E 124.

Qui confidunt in
Domino, sicut
mons Sion : * non
commovebitur in æ-
ternum, qui habitat
in Jerusalem.

JE leve les yeux vers
vous, ô Dieu, qui ha-
bitez dans les cieus.

Comme les serviteurs
tiennent les yeux arrêtés
sur la main de leurs maî-
tres.

Et les servantes sur
celle de leurs maîtresses;
ainsi nous tenons tou-
jours les yeux arrêtés sur
le Seigneur notre Dieu,
jusqu'à ce qu'il ait pitié
de nous.

Ayez pitié de nous,
Seigneur, ayez pitié de
nous; car il y a long-
temps que nous sommes
accablés d'injures et de
mépris.

Il y a long-temps que
notre ame est l'objet de
la raillerie des heureux
du siecle, et des insultes
des superbes.

Ant. Nous tenons les yeux arrêtés sur le Sei-
gneur notre Dieu, jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous.

Ceux qui mettent leur
confiance dans le Sei-
gneur, sont comme la
montagne de Sion : celui
qui habite dans Jérusalem
ne sera jamais ébranlé.

Jérusalem est environnée de montagnes ; et le Seigneur environne son peuple , maintenant . et à jamais.

Car le Seigneur ne laissera pas durer toujours la domination des méchants sur l'héritage des justes ; de peur que les justes ne portent leurs mains à l'iniquité.

Seigneur , faites du bien aux bons , et à ceux qui ont le cœur droit.

Pour ceux qui marchent dans des voies obliques et détournées , le Seigneur les traitera comme ceux qui commettent ouvertement l'iniquité : la paix sera sur Israël.

Ant. Ceux qui mettent leur confiance dans le Seigneur , sont comme la montagne de Sion : celui qui habite dans Jérusalem , ne sera jamais ébranlé.

P S E A U M E 126.

Si le Seigneur ne bâtit lui-même une maison , c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent.

Si le Seigneur ne garde une ville , c'est en vain que veille celui qui la garde.

En vain vous levez-vous avant le jour , vous

Montes in circuitu ejus , et Dominus in circuitu populi sui , * ex hoc nunc , et usque in seculum.

Quia non relinquet Dominus virgam peccatorum super sortem justorum , * ut non extendant justis ad iniquitatem manus suas.

Benefac , Domine , bonis , * et rectis corde.

Declinantes autem in obligationes adducet Dominus cum operantibus iniquitatem : * pax super Israël.

Si le Seigneur ne bâtit

Nisi Dominus ædificaverit domum , * in vanum laboraverunt qui ædificant eam.

Si le Seigneur ne garde

Nisi Dominus custodierit civitatem , * frustra vigilat qui custodit eam.

En vain vous levez-vous

Vanum est vobis ante lucem surgere : *

surgite postquam sederitis, qui manducatis panem doloris, qu'après vous être reposés, qu'après avoir reçu le pain de douleur : ne vous levez qu'après vous être reposés, qu'après avoir reçu le pain de douleur :

cum dederit dilectis suis somnum. (du Seigneur le doux sommeil qu'il donne à ses bien-aimés.)
 Ecce hæreditas Domini, filii: * merces, ritage qui vient du Seigneur; la fécondité est une récompense.
 fructus ventris.

Sicut sagittæ in manu potentis, * peres ce que sont les fleches entre les mains d'un homme fort, lorsqu'on l'attaque.
 ita filii excussorum.

Beatus vir qui implevit desiderium suum ex ipsis: non confundetur cum loquetur, inimicis suis in porta. Heureux l'homme qui a une nombreuse postérité: il ne sera pas confondu, lorsqu'il parlera à ses ennemis, et qu'il répondra devant ses juges.

Ant. Heureux celui qui voit ses justes desirs accomplis, il ne sera point confondu, lorsqu'il parlera à ses ennemis, et qu'il répondra devant ses juges.

P S E A U M E 129.

DE profundis clamavi ad te, Domine, * Domine exaudi vocem meam. **D**U fond de l'abîme, Seigneur, je pousse des cris vers vous, Seigneur, écoutez ma voix.

Fiant aures tuæ intendentes * in vocem deprecationis meæ. Que vos oreilles soient attentives à la voix de ma prière.

Si iniquitates observaveris, Domine; * Si vous tenez un compte exact des iniquités, & Domine, quis subsistebit. mon Dieu; qui pourra, Seigneur, subsister devant vous ?

Mais vous êtes plein de miséricorde ; et j'espère en vous , Seigneur , à cause de votre loi.

Mon ame attend l'effet de vos promesses : mon ame a mis toute sa confiance dans le Seigneur.

Que depuis le matin jusqu'au soir Israël espère dans le Seigneur ;

Car le Seigneur est rempli de bonté ; et la rédemption qu'il nous a préparée est abondante.

C'est lui qui rachetera Israël de toutes ses iniquités.

Ant. Mon ame attend l'effet des promesses du Seigneur : c'est en lui que mon ame a mis sa confiance.

P S É A U M E 130.

MOn cœur ne s'est point enflé , Seigneur , et mes yeux ne se sont point élevés.

Je ne suis point occupé de la grandeur , et je n'ai point souhaité un rang qui fût au dessus de mon état.

Si je n'ai point eu d'humbles sentimens de moi-même , si mon cœur s'est élevé ,

Que mon ame soit ré-

Quia apud te propitiatio est ; * et propter legem tuam sustinui te , Domine.

Sustinuit anima mea in verbo ejus : * speravit anima mea in Domino.

A custodia matutina usque ad noctem , * speret Israël in Domino ;

Quia apud Dominum misericordia , * et copiosa apud eum redemptio.

Et ipse redimet Israël * ex omnibus iniquitatibus ejus.

Domine , non est exaltatum cor meum , neque elati sunt oculi mei.

Neque ambulavi in magnis , * neque in mirabilibus super me.

Si non humiliter sentiebam , * sed exaltavi animam meam ;

Sicut ablactatus est

super matres sua, * ita retributio in anima mea. | duite à l'état d'un enfant que sa mere vient de semer.

Speret Israel in Domino, * ex hoc nunc, et usque in seculum. | Qu'Israël mette son espérance dans le Seigneur, maintenant et à jamais.

Ant. Qu'Israël mette son espérance dans le Seigneur, maintenant et à jamais.

C A P I T U L E. Rom. 15.

Que le Dieu d'espérance vous comble de paix et de joie dans votre foi ; afin que par la vertu du Saint - Esprit , votre espérance croisse toujours de plus en plus.

L'Hymne au Propre.

†. Que depuis le matin jusqu'au soir B. Israël espere dans le Seigneur.

A Magnificat.

Ant. La miséricorde du Seigneur s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent.

L'Oraison au Propre.

A C O M P L I E S. P S E A U M E 10.

IN Domino confido, * quomodo dicitis animæ meæ Transmigra in montem sicut passer ? | **J**E mets ma confiance dans le Seigneur, comment me dites-vous : Retirez-vous sur une montagne avec la vitesse d'un passereau ?

Quoniam ecce peccatores intenderunt arcum, paraverunt sagittas suas in pharetra ; * ut sagittent in obscuro rectos corde. | Car les méchants ont bandé leur arc : ils ont leurs fleches prêtes dans le carquois, pour percer dans l'obscurité ceux qui ont le cœur droit.

Quoniam quæ perfecisti, destruxerunt : * justus autem quid fecit ? | Ils ont renversé ce que vous aviez si sagement établi : que fera donc le juste ?

Dominus in tem- | Le Seigneur est dans.

son saint temple : le Seigneur a son trône dans le ciel.

Ses yeux sont attentifs aux besoins du pauvre : ses regards examinent les enfans des hommes.

Le Seigneur considère le juste et l'impie, et celui qui aime l'iniquité, est ennemi de lui-même.

Le tout-puissant fera pleuvoir des pièges sur les méchans : le feu, la foudre et la tempête feront leur partage.

Car le Seigneur est juste, et il aime la justice : il regarde l'équité d'un œil favorable.

P S E A U M E 13.

L'Insensé à dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu.

Ils se sont corrompus, ils se sont rendus abominables par leurs démarches : il n'y en a pas qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

Le Seigneur a jeté les yeux du haut du ciel sur les enfans des hommes, pour voir s'il y a quelqu'un qui ait de l'intelligence, et qui cherche Dieu.

plo sancto suo : * Dominus in cœlo sedes ejus.

Oculi ejus in pauperem respiciunt, * palpebræ ejus interrogant filios hominum.

Dominus interrogat justum et impium : * qui autem diligit iniquitatem, odit animam suam.

Pluet super peccatores laqueos : * ignis, et sulphur, et spiritus procellarum, pars calicis eorum.

Quoniam justus Dominus, et justitia dilexit : * æquitatem vidit vultus ejus.

Dixit insipiens in corde suo : * Non est Deus.

Corrupti sunt, et abominabiles facti sunt in studiis suis : * non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.

Dominus de cœlo prospexit super filios hominum, * ut videat si est intelligens aut requirens Deum.

Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt : * non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.

Sepulcrum patens est guttur eorum, linguis suis dolose agebant : * venenum aspidum sub labiis eorum.

Quorum os maledictione et amaritudine plenum est : * veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.

Contritio et infelicitas in viis eorum, et viam pacis non cognoverunt : * non est timor Dei ante oculos eorum.

Nonne cognoscent omnes qui operantur iniquitatem, * qui devorant plebem meam sicut escam panis ?

Dominum non invocaverunt : illic trepidaverunt timore, ubi non erat timor ; * quoniam Dominus in generatione justa est.

Tous se sont écartés du droit chemin, tous se sont mutuellement infectés : il n'y en a pas qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

Leur bouche est comme un sépulcre ouvert ; ils se servent de leur langue pour tromper avec adresse : ils ont sur les lèvres un venin d'aspic.

Leur bouche est remplie de malediction et d'aigreur : leurs pieds sont vites et légers pour répandre le sang.

Ils ne travaillent qu'à opprimer et perdre les autres, et ils ne connoissent pas la voix de la paix : ils n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux.

Ne feront-ils donc point de réflexions tous ces ouvriers d'iniquité, qui devorent mon peuple comme un morceau de pain.

Ils n'ont jamais invoqué le Seigneur : mais le temps viendra où ces hommes qui faisoient gloire de ne rien craindre, sécheront de frayeur ; car le Seigneur est l'appui des justes.

Vous ne cherchez qu'à traverser les vues et les desseins du pauvre ; parce qu'il a mis son espérance dans le Seigneur.

Qui fera sortir de Sion le salut d'Israël ? lorsque le Seigneur aura fait cesser la captivité de son peuple, Jacob sera dans la joie, et Israël dans l'alegresse.

Consilium inopis confudistis, * quoniam Dominus spes ejus est.

Quis dabit ex Sion salutare Israël ; * cum averterit Dominus captivitatem plebis suæ, exultabit Jacob, et lætabitur Israel.

P S E A U M E 15.

Conservez-moi, Seigneur ; car j'ai mis mon espérance en vous.

J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu, vous n'avez pas besoin de mes biens.

Mais ils peuvent être employés aux besoins des saints de la terre, pour lesquels le Seigneur m'a donné une tendresse admirable.

Que les autres multiplient leurs infirmités, et qu'ils se hâtent de courir après la vanité.

Pour moi je ne prendrai point de part à leurs sanglantes libations ; et mes levres ne prononceront pas même leurs noms.

Le Seigneur est mon partage, et tout le bien

Conserva me, Domine ; * quoniam speravi in te.

Dixi Domino, Deus meus es tu ; * quoniam bonorum meorum non eges.

Sanctis qui sunt in terra ejus, * mirificavit omnes voluntates meas in eis.

Multiplicatæ sunt infirmitates eorum : * postea acceleraverunt.

Non congregabo conventicula eorum de sanguinibus, * nec memor ero nominum eorum per labia mea.

Dominus pars hæreditatis meæ et cali-

cis mei; * tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.

Funes ceciderunt mihi in præclaris: * etenim hereditas mea præclara est mihi.

Benedicam Dominum qui tribuit mihi intellectum: * insuper et usque ad noctem increpuerunt me renes mei.

Providebam Dominum in conspectu meo semper; * quoniam à dextris est mihi, ne commovear.

Propter hæc lætatum est cor meum, et exultavit lingua mea: * insuper et caro mea requiescet in spe;

Quoniam non derelinques animam meam in inferno, * nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

Notas mihi fecisti vias vitæ; adimplebis me lætitia cum vultu tuo: * delectationes in dextera

qui m'est échu: c'est vous-même, ô mon Dieu, qui m'établirez dans cet héritage qui m'est destiné.

La part qui m'est échue est excellente; et mon héritage m'est très-précieux.

Je bénirai le Seigneur, qui me donne l'intelligence, et qui m'instruit pendant la nuit même par les mouvemens secrets de mon cœur.

J'ai toujours le Seigneur présent devant moi, car il est à ma droite, de peur que je ne sois ébranlé.

C'est pour cela que mon cœur est dans la joie; et ma langue suffit à peine aux transports de ma reconnaissance: ma chair même reposera dans une ferme espérance;

Parce que vous ne laisserez pas mon ame dans l'enfer, et vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption.

Vous me découvrirez les sentiers de la vie; vous me rassasierez de joie, lorsque je jouirai de votre présence; et vous me fe-

rez goûter à votre droite | tua usque in finem.
des délices éternelles.

Ant. Conservez-moi, Seigneur ; car j'ai mis | *Ant.* Conserva me,
mon espérance en vous. | Domine ; quoniam
speravi in te.

Capitule du Lundi. Le reste au Dimanche.

LE JEUDI, A VÊPRES.

P S E A U M E 115.

J'Ai cru avec une ferme | **C**Redidi , prop-
foi ; c'est pourquoi | ter quod locu-
j'ai parlé malgré l'état | tus sum ; * ego au-
d'humiliation où j'étois | tem humiliatus sum
réduit. | nimis.

J'ai dit dans le trouble | Ego dixi in excessu
qui m'agitoit : Il n'est | meo : * Omnis homo
point d'homme qui ne | mendax-

Que rendrai-je main- | Quid retribuam
tenant au Seigneur, pour | Domino , * pro om-
tous les biens dont il m'a | nibus quæ retribuit
comblé ? | mihi ?

Je prendrai le calice | Calicem salutaris
d'action de grâces , et | accipiam , * et no-
j'invoquerai le nom du | men Domini invo-
Seigneur. | cabo.

En présence de tout le | Vota mea Domino
peuple , je m'acquitterai | reddam coram omni
des vœux que j'ai faits au | populo ejus : * pre-
Seigneur : la mort des | tiosa in conspectu
Saints du Seigneur est | Domini mors Sancto-
précieuse à ses yeux. | rum ejus.

Vous prenez soin de | O Domine , quia
moi , ô mon Dieu , parce | ego servus tuus ; *
que je suis votre serviteur : | ego servus tuus , et
je suis votre serviteur , et | filius ancillæ tuæ.
le fils de votre servante.

Dirupisti vincula mea; * tibi sacrificabo hostiam laudis, nomen Domini invocabo.

Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi ejus, * in atriis domus Domini, in medio tuâ, Jerusalem.

Ant. Que rendrai-je maintenant au Seigneur pour tous les biens dont il m'a comblé ?

P S E A U M E 137.

Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo: * quoniam audisti verba oris mei.

In conspectu Angelorum psallam tibi: * adorabo ad templum sanctum tuum.

Et confitebor nomini tuo super misericordia tua et veritate tua; * quoniam magnificasti super omne, nomen sanctum tuum.

In quacumque die invocavero te, exaudi me: * multiplicabis in anima mea virtutem.

Vous avez rompu mes liens, c'est pourquoi je vous offrirai un sacrifice de louange: et j'invoquerai le nom du Seigneur.

Je m'acquitterai des vœux que j'ai faits au Seigneur en présence de tout son peuple, dans les parvis de la maison du Seigneur, au milieu de toi, ô Jérusalem.

Seigneur, je vous rendrai grâces de tout mon cœur, de ce que vous avez exaucé mes prières.

Je vous chanterai des cantiques en présence des Anges: je vous adorerai dans votre saint temple, je bénirai votre nom.

Je louerai votre miséricorde et la fidélité de vos promesses: j'annoncerai aux nations que la gloire de votre saint nom est infinie.

En quelque temps que je vous invoque, exaucez moi: donnez à mon âme de nouvelles forces.

Que tous les rois de la terre vous louent, Seigneur, car ils connoissent la certitude de vos promesses.

Qu'ils publient votre gloire en considérant la conduite que vous tenez à l'égard de votre peuple.

Le Seigneur est infiniment élevé, cependant il considère les humbles, et il ne voit que de loin les superbes.

Si je marche au milieu de l'affliction, vous me conserverez la vie, vous étendrez votre main contre la fureur de mes ennemis, et votre bras tout puissant me sauvera.

Le Seigneur prendra ma défense; votre miséricorde Seigneur est éternelle: n'abandonnez pas les ouvrages de vos mains.

Ant. Je bénirai votre nom, Seigneur, j'annoncerai votre miséricorde et la fidélité de vos promesses.

P S E A U M E 144.

JE vous glorifierai, ô mon Dieu et mon Roi; je bénirai votre nom dans la suite de tous les siècles.

Je vous bénirai tous

Confiteantur tibi Domine; omnes reges terræ; quia audierunt omnia verba oris tui.

Et cantent in viis Domini, * quoniam magna est gloria Domini.

Quoniam excelsus Dominus, et humilia respicit, * et alta à longè cognoscit.

Si ambulaverò in medio tribulationis, vivificabis me; * et super iram inimicorum meorum extendisti manum tuam, et salvum me fecit dextera tua.

Dominus retribuet pro me; * Domine, misericordia tua in seculum; opera manuum tuarum ne despicias.

EXaltabo te, Deus meus rex; * et benedicam nomini tuo in seculum, et in seculum seculi.

Per singulos dies

benedicam tibi ; * et
laudabo nomen tuum
in seculum et in se-
culum seculi.

Magnus Dominus,
et laudabilis nimis ; *
et magnitudinis ejus
non est finis.

Generatio et gene-
ratio laudabit opera
tua ; * et potentiam
tuam pronuntiabunt.

Magnificentiam glo-
riæ sanctitatis tuæ
loquentur , * et mira-
bilia tua narrabunt.

Et virtutem terribi-
lium tuorum dicent ; *
et magnitudinem
tuam narrabunt.

Memoriam abun-
dantiæ suavitatis tuæ
eructabunt , * et justi-
tia tua exultabunt ,

Ant. Une génération transmettra à une autre
génération le récit de vos merveilles , Seigneur ;
tous publieront les effets de votre puissance.

DIVISION DU PSEAUME 144

Miserator , et mi-
sericors Domi-
nus * patiens et mul-
tùm misericors.

Suavis Dominus
universis : et misera-
tionis ejus super om-

les jours , et je louerai
votre nom dans la suite
de tous les siècles.

Le Seigneur est grand
et au dessus de toutes nos
louanges ; sa grandeur
est incompréhensible.

Une génération trans-
mettra à une autre géné-
ration le récit de vos
merveilles , Seigneur :
tous publieront les effets
de votre puissance.

Tous les âges célèbre-
ront l'éclat et la gloire de
votre majesté sainte ; ils
publieront vos merveilles.

Ils annonceront la puis-
sance de vos prodiges :
ils annonceront votre
grandeur.

Ils feront éclater le sou-
venir de vos miséricor-
des : ils chanteront votre
justice avec des trans-
ports de joie.

LE Seigneur est plein
de tendresse et de
bonté : il est patient , et
riche en miséricorde.

Le Seigneur est bon
envers toutes ses créatu-
res : sa miséricorde s'étend

sur tous ses ouvrages.

Que tous vos ouvrages vous louent. Seigneur, et que tous vos Saints vous bénissent.

Qu'ils publient la gloire de votre regne, et qu'ils annoncent votre puissance ;

Pour faire connoître votre force aux enfans des hommes, pour leur faire connoître l'éclat et la magnificence de votre regne.

Votre regne est un regne de tous les siècles, et votre empire s'étendra sur toutes les générations.

Le Seigneur est fidele dans toutes ses promesses ; il est saint dans toutes ses œuvres.

Le Seigneur soutient tous ceux qui tombent, et il relève ceux qui sont renversés.

Toutes les créatures ont les yeux tournés vers vous, Seigneur, et vous donnez à chacun la nourriture qui lui est propre, dans le temps convenable.

Vous ouvrez votre main libérale, et vous comblez de biens tous les êtres animés.

nia opera ejus.

Confiteantur tibi, Domine, omnia opera tua, * et sancti tui benedicant tibi.

Gloriam regni tui dicent, * et potentiam tuam loquentur ;

Ut notam faciant filiis hominum potentiam tuam, * et gloriam magnificentiæ regni tui.

Regnum tuum, regnum omnium seculorum, * et dominatio tua in omni generatione et generationem.

Fidelis Dominus in omnibus verbis suis, * et sanctus in omnibus operibus suis.

Allevat Dominus omnes qui corruunt, * et erigit omnes elisos.

Oculi omnium in te sperant, domine, * et tu das escam illorum in tempore opportuno.

Aperis tu manum tuam, * et imple omne animal benedictione.

Ant. Le Seigneur est fidele dans toutes ses promesses ; il est saint dans toutes ses œuvres.

DIVISION DU PSEAUME 144

Justus Dominus in omnibus viis suis, * **L**E Seigneur est juste dans toutes ses démarches, et saint dans toutes ses œuvres.

Propè est Dominus omnibus invocantibus eum, * omnibus invocantibus eum in veritate. Le Seigneur est près de tous ceux qui l'invoquent, mais de tous ceux qui l'invoquent dans la vérité.

Voluntatem mentium se faciet, et deprecationem eorum exaudiet, * et salvos faciet eos. Il accomplira les desirs de ceux qui le craignent : il exaucera leurs prières et il les sauvera.

Custodit Dominus omnes diligentes se, * et omnes peccatores disperdet. Le Seigneur garde tous ceux qui l'aiment ; mais il perdra les méchants.

Laudationem Domini loquetur os meum, * et benedicat omnis caro nomini sancto ejus in seculum, et in seculum seculi. Ma bouche annoncera les louanges du Seigneur : que tous les hommes bénissent la sainteté de son nom dans tous les siècles, et dans toute l'éternité.

Ant. Le Seigneur est près de tous ceux qui l'invoquent dans la vérité : le Seigneur garde tous ceux qui l'aiment.

CAPITULE Rom. 10.

IL faut croire de cœur pour obtenir la justice, et confesser de bouche ce que l'on croit, pour obtenir le salut. C'est pourquoi l'Écriture dit : Tous ceux qui croient en Jesus-Christ ne seront point confondus ; car il n'y a point de distinc-

tion entre les Juifs et les Gentils , parce qu'ils n'ont tous qu'un même Seigneur , qui répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent.

L'Hymne comme au Propre.

A Magnificat.

Ant. Le Seigneur est tout - puissant , et son nom est saint.

L'Oraison au Propre.

A COMPLIES. PSEAUME III.

SAUVEZ-moi, Seigneur, car il n'y a plus de saints sur la terre : les vérités sont altérées par les enfans des hommes.

Ils se trompent mutuellement par des mensonges ; leurs langues sont flatteuses , et ils parlent avec un cœur double.

Que le Seigneur extermine toutes les langues flatteuses ; qu'il réprime l'insolence de ces superbes.

Qui disent : Nous nous ferons valoir par la force de nos discours ; nous sommes les maîtres de dire ce qu'il nous plaît ; qui est-ce qui sera au dessus de nous ?

J'ai vu la désolation des pauvres , dit le Seigneur ; j'ai entendu les gémissemens des affligés ; je vais

SALVUM me fac , Domine , quoniam defecit Sanctus , * quoniam diminutæ sunt veritates à filiis hominum.

Vana locuti sunt unusquisque ad proximum suum : * labia dolosa , in corde et corde locuti sunt.

Disperdat Dominus universa labia dolosa , * et linguam magniloquam ,

Qui dixerunt : Linguam nostram magnificabimus ; labia nostra à nobis sunt , * quis noster dominus est ?

Propter 'miseriam inopum et gemitum pauperum , * nunc exurgam , dicit Do-

minus.

Ponam in salutari: *
fiducialiter [agam in
εσ.

Eloquia Domini elo-
quia casta: * argen-
tum igne examina-
tum, probatum ter-
ræ, purgatum septu-
plum.

Tu, Domine, ser-
vabis nos, * et custo-
dies, nos à generatio-
ne hac in æternum.

In circuitu impii
ambulant, * secun-
dum altitudinem
tuam multiplicasti fi-
lios hominum.

paroître pour les secourir.
Je les mettrai en sûre-
té, et je serai fidele à ma
promesse.

Les paroles pures, c'est
comme del'argent éprou-
vé au feu, purifié dans le
creuset et raffiné jusqu'à
sept fois.

Seigneur, vous ne ces-
sez de nous défendre et
de nous soutenir contre
les efforts des méchants.

Les impies nous envi-
ronnent de toutes parts;
mais si vous en laissez
croître le nombre, c'est
un effet de la profondeur
de vos jugemens.

P S E A U M E 38.

Dixi custodiam vias
meas, * ut non
derelinquam in lin-
gua mea.

Posui osi meo cus-
todiam, * cum con-
sisteret peccator ad-
versum me.

Obmutui, et humi-
liatus sum, et silui à
bonis, * et dolor
meus renovatus est.

ma douleur
Concaluit cor meum
intra me, et in medi-

J'Ai formé la résolution
d'être attentif sur moi-
même, pour ne point pé-
cher dans mes paroles.

J'ai mis un frein à ma
bouche, pendant que les
méchants s'élevoient con-
tre moi.

Je me suis tenu dans
un humble silence, j'ai
supprimé le bien même
que j'aurois pu dire; mais

n'en a été que plus vive.
Mon cœur s'est senti
atteint d'une secrette ar-

deur, et mes réflexions l'ont embrasé; je vous ai dit :

Seigneur, faites-moi connoître ma fin, et quelle est la mesure de mes jours; afin que je sache ce qui m'en reste à passer sur la terre.

Je vois, Seigneur, que vous les avez réduits à une mesure bien petite, et que ma durée n'est devant vous qu'un néant.

Et véritablement tout homme vivant sur la terre n'est que vanité.

Oui, l'homme passe comme l'ombre; et c'est bien en vain qu'il s'agite et qu'il s'inquiète.

Il amasse des trésors, sans savoir pour qui il travaille.

Mais pour moi, qui est-ce que j'attends? n'est-ce pas le Seigneur? tout mon trésor est en vous, ô mon Dieu.

tatione mea exardescet ignis, * locutus sum in lingua mea.

Notum fac mihi, Domine, finem me et numerum dierum meorum, quis est; * ut sciam quid desit mihi.

Ecce mensurabiles posuisti dies meos, * et substantia mea tanquam nihilum ante te.

Verumtamen universa vanitas, * omnis homo vivens.

Verumtamen in imagine pertransit homo, * sed et frustra conturbatur.

Thesaurisat, * et ignorat cui congregabit ea.

Et nunc quæ est expectatio mea? nonne Dominus? * et substantia mea apud te est.

DIVISION DU PSEAUME 38.

DÉlivrez-moi de tous mes péchés, Seigneur, vous m'avez rendu l'opprobre de l'insensé.

Je suis demeuré muet, et je n'ai pas ouvert la

AB omnibus iniquitatibus meis erue me, * opprobrium insipienti dedisti me.

Obmutui, et non aperui os meum, *

quoniam tu fecisti.

Amove à me plagas tuas , * fortitudine manûs tuæ ego defeci.

In increpationibus propter iniquitatem corripuisti hominem ; et tabescere fecisti sicut araneam animam ejus , * verumtamem vanè conturbatur omnis homo.

Exaudi orationem meam Domine, et deprecationem meam, * auribus percipe lacrymas meas.

Ne sileas , quoniam advena ego sum apud te , et peregrinus , * sicut omnes patres mei.

Remitte mihi ut refrigerer , priusquam abeant , * et amplius non ero.

Ant. Tu , Domine , servabis nos , et custodies nos.

bouche ; car tout est arrivé par votre ordre.

Cessez de me frapper ; car je suis prêt de succomber sous la pesanteur de votre main.

Vous punissez l'homme à cause de ses iniquités , et vous réduisez son ame à la foiblesse d'une fragile araignée : certes c'est bien en vain qu'il s'agite et qu'il s'inquiete.

Ecoutez ma priere, Seigneur , et prêtez l'oreille à mes cris , ne soyez pas insensible à mes larmes.

Ne demeurez pas dans le silence ; car je suis devant vous un étranger et un voyageur , comme l'ont été mes peres.

Donnez-moi du relâche , afin que je goûte quelque tranquillité avant mon départ , avant que je cesse de vivre.

Ant. Vous ne cesserez , Seigneur , de nous garder et de nous soutenir.

Capitule du Lundi , 48. Le reste au Dimanche.



LE VENDREDI A VÊPRES.

P S E A U M E 128.

QU'Israël dise maintenant : j'ai été souvent attaqué depuis ma jeunesse.

Meș ennemis m'ont souvent attaqué depuis ma jeunesse ; mais ils n'ont jamais eu l'avantage sur moi.

Les pécheurs ont appesanti leur joug sur moi ; j'ai ressenti pendant longtemps les effets de leur injustice.

Mais le Seigneur qui est juste , brisera la tête de ces méchans.

Que tous ceux qui haïssent Sion , soient couverts de confusion , et mis en fuite.

Qu'ils soient semblables à l'herbe des toïts , qui seche avant qu'on l'arrache :

Qui ne remplit jamais la main du moissonneur , ni le sein de celui qui recueille les gerbes.

Et à qui les passans ne disent pas : Que la bénédiction du Seigneur soit sur vous : nous vous bé-

Sæpè expugnaverunt me à juventute mea ; * dicat nunc Israël.

Sæpè expugnaverunt me à juventute mea ; * etenim non potuerunt mihi.

Suprà dorsum meum fabricaverunt peccatores : * prolongaverunt iniquitatem suam.

Dominus justus * concidit cervices peccatorum.

Confundantur et convertantur retrorsum * omnes qui oderunt Sion.

Fiant sicut foenum tectorum , * quod priusquam evellatur , exaruit :

De quo non implevit manum suam , qui metit ; * et sium suum qui manipulos colligit.

Et non dixerunt qui præteribant : Benedictio Domini super vos ; * benediximus vobis

In nomine Domini. nissons au nom du Seigneur.

Ant. Les pécheurs ont appesanti leur joug sur moi : j'ai ressenti pendant long-temps les effets de leur injustice : mais le Seigneur brisera la tête de ces méchans.

PSÉAUME 138.

Domine, probasti me, et cognovisti me : * tu cognovisti sessionem meam, et resurrectionem meam.

Seigneur, vous sondez les replis les plus secrets de mon ame, et vous me connoissez parfaitement dans le repos ou dans l'action, je suis également présent à vos yeux. Vous découvrez mes pensées avant qu'elles soient formées : vous observez toutes mes démarches et tous mes pas.

Intellexisti cogitationes meas de longè, * semitam meam et funiculum meum investigasti.

Vous savez ce que je dois dire, avant même que la parole soit sur ma langue. Vous actions passées, et ce que je dois faire dans toute la suite de ma vie, vous est présent, Seigneur, car c'est vous qui m'avez formé, et vous tenez sans cesse la main sur moi.

Et omnes vias meas prævidisti ; * quia non sermo in lingua mea.

Mes actions passées, et ce que je dois faire dans toute la suite de ma vie, vous est présent, Seigneur, car c'est vous qui m'avez formé, et vous tenez sans cesse la main sur moi. Votre connoissance m'étonne : elle est si élevée ; que je n'y saurois atteindre.

Ecce, Domine, tu cognovisti omnia, novissima et antiqua ; * tu formasti me et posuisti super me manum tuam.

Mirabilis facta est scientia tua ex me : * confortata est, et non potero ad eam.

Quò ibo à spiritu tuo ? * et quo à facie dérober à votre esprit ?
où

où fuirais-je pour n'être plus en votre présence ?

Si je monte au ciel, c'est-là où vous habitez : si je descends dans les enfers, vous y êtes présent.

Quand j'aurois des ailes, et que prenant l'essor dès le matin, j'irois habiter aux extrémités de la mer.

Ce seroit votre main qui m'y conduiroit, et je serois soutenu par votre droite.

Si je dis : les ténèbres me déroberont peut-être à vos regards, je trouverai que la nuit elle-même devient une lumière pour éclairer toutes mes actions.

Les ténèbres ne sont point obscures pour vous : la nuit est à votre égard aussi claire que le jour : la lumière et les ténèbres sont pour vous une même chose.

Vous êtes le maître de mes reins et de mon cœur : vous m'avez couvert de votre protection dès le sein de ma mère.

Ant. Où irois-je pour me dérober à votre esprit, Seigneur ? où fuirais-je pour n'être plus en votre présence ?

tua fugiam ?

Si ascendero in cœlum, tu illic es : * si descendero in infernum, ades.

Si sumpsero pennas meas diluculo, * et habitavero in extremis maris.

Etenim illuc manus tua deducet me, * et tenebit me dextera tua.

Et dixi : forsitan tenebræ conculcabit me ; * et nox illuminatio mea in deliciis meis.

Quia tenebræ non obscurabuntur à te, et nox sicut dies illuminabitur : * sicut tenebræ ejus, ita et lumen ejus.

Quia tu possedisti renes meos : * suscepisti me de utero matris meæ.

DIVISION DU PSEAUME 138.

Confitebor tibi
(Domine) quia
terribiliter magnifi-
catus es : * mirabilia
opera tua , et anima
mea cognoscit ni-
mis.

toutes ses
Non est occulta-
tum os meum à te ,
quod fecisti in occul-
to ; * et substantia
mea in inferioribus
terræ.

Imperfectum meum
viderunt oculi tui ;
et in libro tuo omnes
scribentur ; * dies
formabuntur , et ne-
mo in eis.

Mihi autem nimis
honorificati sunt ami-
ci tui , Deus : * nimis
confortatus est prin-
cipatus eorum.

Di numerabo eos ,
et super arenam mul-
tiplicabuntur : * exur-
rexi , et adhuc sum
tecum.

Si occideris , Deus ,
peccatores ; * viri

JE vous rends graces ,
Seigneur , de ce que
vous avez fait éclater vo-
tre grandeur d'une ma-
nière étonnante : vos œu-
vres sont admirables , et
mon ame s'applique de
toutes ses forces à les comprendre.

Vous distinguez tous
mes os , lorsque vous les
formiez dans le secret :
vous avez vu la substan-
ce de mon corps , lors-
qu'elle étoit encore dans
les entrailles de la terre.

Vos yeux m'ont vu ,
lorsque je n'étois qu'une
masse informe : tous mes
jours ont été écrits dans
votre livre : ils se succé-
deront les uns aux au-
tres , et pas un ne sera
retranché.

Que vos amis , ô Dieu ,
me sont chers et pré-
cieux ! Qu'ils me paroîs-
sent élevés en puissance
et en honneur !

Si je les veux compter ,
je les trouve en plus
grand nombre que le sa-
ble de la mer : votre
bonté pour eux m'occu-
pe le jour et la nuit.

Très-certainement , ô
Dieu , vous tuerez l'im-

pie : éloignez-vous donc de moi, hommes sanguinaires ;

Qui formez dans vos cœurs l'injuste dessein de détruire l'héritage du Seigneur.

Vous savez, Seigneur, que je hais ceux qui vous haïssent, et que je seche de zele contre vos ennemis.

Je les hais d'une haine parfaite ; et ils sont devenus mes ennemis.

Secondez - moi, mon Dieu, et connoissez le fond de mon cœur : interrogez-moi, et considérez les sentiers dans lesquels je marche.

Voyez si je ne serois pas dans la voie des méchans ; et remettez-moi dans celle qui conduit à l'éternité.

Ant. Je vous rends graces, Seigneur, de ce que vous avez fait éclater votre grandeur partout l'univers : mon ame s'applique de toutes ses forces à comprendre vos merveilles.

P S E A U M E 139.

Délivrez - moi, Seigneur, de l'homme méchant : délivrez - moi de l'homme injuste.

Ils forment dans leurs cœurs de mauvais desseins contre moi : ils me font une guerre continuelle.

sanguinum, declinate à me ;

Quia dicitis in cogitatione : * Accipient in vanitate civitates tuas.

Nonne qui oderunt te, Domine, oderam ; * et super inimicos tuos tabescebam ?

Perfecto odio oderam illos, * et inimici facti sunt mihi.

Proba me, Deus, et scito cor meum : * interroga me, et cognosce semitas meas.

Et vide si via iniquitatis in me est, * et duc me in via æterna.

ERipe me, Domine, ab homine malo * à viro iniquo eripe me.

Qui cogitaverunt iniquitates in corde, * totâ die constituebant prælia.

Acuerunt linguas suas sicut serpentis : * venenum aspidum sub labiis eorum.

Custodi me, Domine, de manu peccatoris ; * et ab hominibus iniquis eripe me.

Qui cogitaverunt supplantare gressus meos : * absconderunt superbi laqueum mihi.

Et funes extenderrunt in laqueum : * juxta iter scandalum posuerunt mihi.

Dixi Domino : Deus meus es tu ; * exaudi, Domine, vocem deprecationis meæ.

Ant. Défendez-moi, Seigneur, contre les attaques des méchants, et délivrez-moi de leurs violences.

DIVISION DU PSEAUME 139.

Domine, Domine, virtus salutis meæ, * obumbrasti super caput meum in die belli.

Ne tradas me, Domine, à desiderio meo peccatori : * cogitaverunt contra me : ne derelinquas me, ne forte exaltentur.

Caput circuitus eo-

Ils aiguissent leurs langues comme des serpents : ils ont sur leurs levres un venin d'aspics.

Défendez - moi, Seigneur, contre les attaques des méchants, et délivrez-moi de leurs violences.

Ils cherchent les moyens de me faire tomber : ces orgueilleux me dressent secretement des pieges.

Ils me tendent des filets : ils préparent des embûches près du chemin où je dois passer.

J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu ; Seigneur, exaucez la priere que je vous adresse.

Seigneur, mon Dieu, vous êtes ma force et mon salut : c'est vous qui me couvrez de votre bouclier au jour du combat.

Ne me livrez pas, Seigneur, à l'injuste haine des méchants : ils ont résolu ma perte ; ne m'abandonnez pas, de peur qu'ils s'en élèvent.

Leurs artifices et leurs

détours tourneront à leur confusion : le mal qu'ils me veulent faire par leurs calomnies , retombera sur eux.

Des charbons ardents tomberont sur leurs têtes : vous les précipiterez dans un feu dévorant qui les consumera.

Le calomniateur ne prospérera pas sur la terre : l'homme injuste sera accablé de maux à la mort.

Je sais que le Seigneur jugera la cause des faibles , et qu'il vengera les pauvres.

Les justes loueront votre nom , Seigneur ; et ceux qui ont le cœur droit jouiront d'un repos éternel en votre présence.

Ant. Seigneur , Seigneur , qui êtes ma force et mon salut , ne m'abandonnez pas.

C A P I T U L E. *Hebr.* 12.

DEgageons-nous de tout ce qui nous appesantit , et des liens du péché qui nous serrent , et courons par la patience dans la carrière qui nous est ouverte , jetant les yeux sur Jésus , l'auteur et le consommateur de la foi , lequel ayant en vue la gloire qui lui étoit promise , a souffert la croix , en méprisant la honte et l'ignominie qui y étoient attachées.

L'Hymne au Propre.

ψ. Seigneur , j'ai crié vers vous durant tout le jour. R. J'ai élevé les mains vers votre sanctuaire.

rum , * labor labiorum ipsorum operiet eos.

Cadent super eos carbones : in ignem dejicies eos : * in miseriis non subsistent.

Vir linguosus non dirigetur in terra : * virum injustum mala capient in interitu.

Cognovi quia faciet Dominus judicium inopis , * et vindictam pauperum.

Verumtamen justi confitebuntur nomini tuo , * et habitabunt recti cum vultu tuo.

A Magnificat.

Ant. Le Seigneur a déployé la force de son bras : il a renversé les superbes en dissipant leurs desseins. *L'Oraison au Propre.*

A COMPLIES. PSEAUME 37.

Domine, ne in furore tuo arguas me, * neque in ira tua corripas me.

Quoniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi, * et confirmasti super me manum tuam.

Non est sanitas in carne mea à facie iræ tuæ : * non est pax ossibus meis à facie peccatorum meorum.

Quoniam iniquitates meæ supergressæ sunt caput meum; * et sicut onus grave gravatæ sunt super me.

Putruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ, * à facie insipientiæ meæ.

Miser factus sum, et curvatus sum usque in finem : * totâ die contristatus ingrediebar.

Quoniam lumbi mei impleti sunt illusionibus, * et non est sa-

Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colere.

Car vos fleches ont fait en moi de profondes blessures, et votre main s'est appesantie sur moi.

Votre colere ne laisse aucune partie saine dans ma chair : la vue de mes péchés me trouble jusque dans la moëlle de mes os.

Mes iniquités sont comme des flots qui m'ont submergé : c'est un pesant fardeau qui m'accable, et sous lequel je succombe.

La pourriture et la corruption s'est formée dans mes plaies : la violence de mon mal est un effet de mon égarement et de ma folie.

Courbé et abattu sous le poids de ma misere, je marche tout le jour avec un visage triste et défiguré.

Je sens dans mes flancs une ardeur qui me brûle ; et je n'ai plus aucune par-

tie saine dans mon corps.

Je suis tout languissant et tout brisé; et mon cœur pousse des sanglots et des gémissemens.

Seigneur, vous voyez où tendent tous mes desirs; et le gémissement de mon ame ne vous est point caché.

Mon cœur est dans le trouble et l'inquiétude: mes forces m'abandonnent, et mes yeux sont éteints.

DIVISION DU PSEAUME 37.

A La vue de mes plaies mes amis et mes proches se sont retirés de moi.

Ceux qui m'étoient le plus attachés, se sont éloignés de moi: pour mes ennemis, ils ne s'occupent que des moyens d'attenter à ma vie.

Ceux qui méditent ma ruine, ont recours au mensonge, et concertent tout le jour de nouveaux artifices pour me perdre.

Mais je suis comme un sourd qui n'entend point: je suis comme un muet qui n'ouvre point la bouche.

nitias in carne mea.

Afflictus sum et humiliatus sum nimis: * rugiebam à gemitu cordis mei.

Domine, ante te omne desiderium meum: * et gemitus meus à te non est absconditus.

Cor meum conturbatum est, dereliquit me virtus mea; et lumen oculorum meorum, et ipsum non est mecum.

A Mici mei et proximi mei * adversum me appropinquerunt et steterunt.

Et qui juxta me erant, de longè steterunt; * et vim faciebant qui quærebant animam meam.

Et qui inquirebant mala mihi, locuti sunt vanitates; * et dolos totâ die meditabantur.

Ego autem tanquam surdus non audiebam, * et sicut mutus non aperiens os suum.

Et factus sum sicut
homo non audiens, *
et non habens in ore
suo redargutiones.

Quoniam in te,
Domine, speravi; *
tu exaudies me, Do-
mine Deus meus.

Quia dixi: Nequan-
do super gaudeant
mihi inimici mei; * et
dum commoventur
pedes mei, super me
magna locuti sunt.

Quoniam ego in
flagella paratus sum; *
et dolor meus in
conspectu meo sem-
per.

Quoniam iniquita-
tem meam annuntia-
bo, * et cogitabo pro
peccato meo.

Inimici autem mei
vivunt, et confirmati
sunt super me; * et
multiplicati sunt, qui
oderunt me iniquè.

Qui retribuunt ma-
la pro bonis, detra-
hebant mihi; quon-
iam sequebar boni-
tatem.

Ne derelinquas me,
Domine Deus meus: *

Je suis comme un hom-
me qui n'a point d'oreil-
les pour entendre, ni de
langue pour répliquer.

Mais vous répondrez
pour moi, Seigneur mon
Dieu, et vous m'exauce-
rez, puisque j'ai mis mon
espérance en vous.

Je vous ai dit: Que je
ne sois point un sujet de
joie pour mes ennemis;
ils ont parlé insolemment
contre moi, lorsqu'ils ont
vu mes pieds chancelans.

Cependant je suis prêt
à tout souffrir; et mon
péché qui est la cause de
ma douleur, est toujours
présent à mes yeux.

Je reconnois publique-
ment mon péché, et je
ne cesse de le détester.

Cependant mes enne-
mis sont pleins de vie,
leur puissance s'accroît;
et le nombre de ceux qui
me haïssent injustement,
s'augmente tous les jours.

Ceux qui rendent le mal
pour le bien, me déchi-
rent par leurs calomnies;
quoique mes vues soient
conformes à la justice.

Seigneur, ne m'aban-
donnez pas: ô mon Dieu,

ne vous éloignez pas de moi. ne discesseris à me.

Mon Sauveur et mon Dieu, hâtez-vous de me secourir. Intende in adiutorium meum, Domine Deus salutis meæ.

P S E A U M E 55.

Ayez pitié de moi, mon Dieu ; car les hommes me foulent aux pieds, ils ne cessent de me faire la guerre, et de me persécuter. **M**iserere mei, Deus, quoniam conculcavit me homo : totâ die impugnavit me.

Mes ennemis me foulent aux pieds durant tout le jour ; parce que le nombre de mes persécuteurs est très-grand. Conculcaverunt me inimici mei totâ die ; * quoniam multi bellantes adversum me.

Mais en quelque temps que j'aie sujet de craindre, je mettrai en vous ma confiance. Ab altitudine diei timebo ; * ego vero in te sperabo.

Je louerai à jamais la fidélité des promesses du Seigneur : j'espere en Dieu ; je ne craindrai point tout ce que la chair me pourra faire. In Deo laudabo sermones meos, in Deo speravi : * non timebo quid faciat mihi caro.

Ils ne cessent d'empoisonner mes paroles ; et ils ne pensent qu'à me faire du mal. Totâ die verba mea execrabantur : * adversum me omnes cogitationes eorum in malum.

Ils s'assemblent, et ils me dressent des embûches : ils épient toutes mes démarches. Inhabitabunt et abscondent : * ipsi calcaneum meum observabunt.

Comme des gens qui Sicut sustinuerunt

animam meam , pro
nihilò salvos facies
illos : * in ira popu-
los confringes.

Deus, vitam meam
annuntiavi tibi : *
posuisti lacrymas
meas in conspectu
tuo , sicut et in pro-
missione tua.

Tunc convertentur
inimici mei retror-
sum , in quacumque
die invocavero te.

Ecce cognovi *quo-
niam Deus meus es.

In Deo laudabo
verbum : in Do-
mino laudabo ser-
monem.

In Deo speravi : *
non timebo quid fa-
ciat mihi homo.

In me sunt , Deus ,
vota tua ; * quæ red-
dam , laudationes
tibi.

Quoniam eripuisti
animam meam de
morte ; et pedes meos
de lapsu ; * ut pla-
ceam coram Deo in

cherchent à m'ôter la vie,
leur iniquité demeurera-
t-elle impunie ? au jour
de votre colere vous pré-
cipiterez cette foule de
méchans.

Je vous expose toutes
les traverses de ma vie ,
ô mon Dieu : arrêtez vos
regards sur mes larmes ;
selon votre promesse.

En quelque temps que
je vous invoque , dissipez
mes ennemis.

Je reconnoîtrai par-là
que vous êtes mon Dieu.

Je louerai en Dieu la
fidélité de ses promesses :
je louerai dans le Sei-
gneur l'immobilité de sa
parole.

J'espere en Dieu , je ne
craindrai point tout ce
que l'homme me pourra
faire.

Je conserve , ô mon
Dieu , le souvenir des
vœux que je vous ai faits ,
et des actions de grâces
que je vous dois rendre ;

Parce que vous avez
garanti mon ame de la
mort , et mes pieds du
précipice ; afin que je
marche devant vous dans

la lumière des vivans.

Ant. Seigneur mon Dieu, ne vous éloignez pas de moi.

Capitule du Lundi, 424. Le reste au Dimanche.

lumine viventium.

Ant. Domine Deus meus, ne discesseris à me.

LE SAMEDI A VÊPRES.

P S E A U M E 127.

HHeureux tous ceux qui craignent le Seigneur, et qui marchent dans ses voies.

Vous vous nourrirez du travail de vos mains : en cela vous serez heureux et comblé de bien.

Votre femme dans l'intérieur de votre maison sera comme une vigne fertile et abondante.

Vos enfans, comme de nouveaux plants d'oliviers, environneront votre table.

C'est ainsi que sera béni celui qui craint le Seigneur.

Que le Seigneur répande de Sion ses bénédictions sur vous, et qu'il vous fasse voir la gloire et le bonheur de Jérusalem tous les jours de votre vie.

Qu'il vous fasse voir les enfans de vos enfans, et la paix dans Israël.

BEati omnes qui timeant Dominum, qui ambulavit in viis ejus.

Labores manuum tuarum quia manducabis ; * beatus es et benè tibi erit.

Uxor tua sicut vitis abundans * in lateribus domûs tuæ.

Filii tui sicut novellæ olivarum * in circuitu mensæ tuæ.

Ecce sic benedicetur homo * qui timet Dominum.

Benedicat tibi Dominus ex Sion ; * et videas bona Jerusalem omnibus diebus vitæ tuæ.

Et videas filios filiorum tuorum, * pacem super Israël.

Ant. Heureux tous ceux qui craignent le Seigneur, et qui marchent dans ses voies.

P S E A U M E 131.

Memento, Domine, David, * et omnis mansuetudinis ejus.

Sicut juravit Domino, * votum vovit Deo Jacob.

Si introiero in tabernaculum domus meæ, * si ascendero in lectum strati mei ;

Si dederò somnum oculis meis, * et palpebris meis dormitationem ;

Et requiem temporibus meis, donec inveniam locum Domino, * tabernaculum Deo Jacob.

Ecce audivimus eam in Ephrata : * invenimus eam in campis sylvæ.

Introibimus in tabernaculum ejus : * adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus.

Surge, Domine, in requiem tuam ; * tu et arca sanctificationis tuæ.

Seigneur, souvenez-vous de David et de sa patience, au milieu de son affliction.

Souvenez-vous, ô Dieu de Jacob, du vœu qu'il vous fit avec serment.

Je jure, vous dit-il, que je n'entrerais pas dans mon palais, que je ne monterai point sur mon lit ;

Que je ne permettrai pas à mes yeux de dormir, ni à mes paupières de sommeiller ;

Que ma tête ne reposera point, jusqu'à ce que j'aie trouvé une demeure au Seigneur, et un tabernacle au Dieu de Jacob.

Nos pères nous ont appris que l'Arche avoit été en Ephrata : nous l'avons trouvée dans un pays plein de bois.

Nous entrerons enfin dans le temple du Seigneur, et nous l'adorerons dans le lieu qu'il veut habiter.

Levez-vous, Seigneur, venez dans le lieu de votre repos, vous et l'Arche où éclate votre sainteté.

Que

Que vos Prêtres soient revêtus de justice, et que vos Saints chantent des cantiques de joie.

A cause de David votre serviteur, ne rejetez pas votre Christ.

Ant. Nous entrerons dans le temple du Seigneur, et nous adorerons notre Dieu dans son auguste sanctuaire.

DIVISION DU PSEAUME 131.

LE Seigneur a fait à David un serment véritable, et il ne le rétractera point : J'établirai sur votre trône un fils qui naîtra de vous.

Si vos enfans gardent mon alliance, et les préceptes que je leur enseignerai ;

Eux et leur postérité seront assis sur votre trône pour toujours.

Car le Seigneur a choisi Sion : il l'a choisie pour sa demeure.

C'est ici le lieu de mon repos pour jamais, a-t-il dit : j'habiterai ici, parce que c'est le lieu que j'ai choisi.

Je verserai sur la veuve de Sion une bénédiction

Sacerdotes tui induantur justitiam, * et Sancti tui exultent.

Propter David servum tuum, * non avertas faciem Christi tui.

Juravit Dominus David veritatem, et non frustrabitur eum ; * De fructu ventris tui ponam super sedem tuam.

Si custodierint filii tui testamentum meum, * et testimonia mea hæc quæ docebo eos.

Et filii eorum usque in seculum * sedebunt super sedem tuam.

Quoniam elegit Dominus Sion : * elegit eam in habitationem sibi.

Hæc requies mea in seculum seculi : * hic habitabo quoniam elegi eam.

Viduam ejus benedicens benedicam : *

pauperes ejus satura-
bo panibus.

Sacerdotes ejus in-
duam salutari : * et
sancti ejus exultatio-
ne exultabunt.

Illuc producam cor-
nu David : * paravi
lucernam Christo
meo.

Inimicos ejus in-
duam confusione ; *
super ipsum autem
efflorescit sanctifica-
tio mea.

Ant. Le Seigneur a choisi Sion : il l'a choisie pour sa demeure.

P S E A U M E 143.

Benedictus Domi-
nus Deus meus ,
qui docet manus meas
ad prælium , * et di-
gitos meos ad bellum.

Misericordia mea ,
et refugium meum ; *
susceptor meus et li-
berator meus.

Protector meus ,
et in ipso speravi : *
qui subdit populum
meum sub me.

Domine , quid est
homo , quia inno-

abondante : je rassasierai
ses pauvres de pain.

Je comblerai ses Prê-
tres de mes bienfaits ; et
ceux qui me sont consa-
crés, seront transportés
de joie.

C'est-là que je ferai écla-
ter la puissance de David :
j'y ai préparé pour mon
Christ une lumière qui ne
s'éteindra pas.

Je couvrirai de honte
ses ennemis ; et la cou-
ronne que j'ai mise sur
sa tête, ne se flétrira ja-
mais.

Ant. Le Seigneur a choisi Sion : il l'a choisie pour sa demeure.

Beni soit le Seigneur
mon Dieu, qui a for-
mé mes mains au com-
bat, et me les a rendu
propres à la guerre.

Il me fait sentir conti-
nuellement les effets de
sa miséricorde : il est
mon refuge, mon appui
et mon libérateur.

Il est mon protecteur,
et j'ai mis en lui mon es-
pérance : c'est lui qui
tient mon peuple dans la
soumission.

Seigneur, qu'est-ce que
l'homme, pour vous faire

misti David servum tuum de gladio maligno, eripe me. David votre serviteur de l'épée des méchans, délivrez-moi.

Et erue me de manu filiorum alienorum, quorum os locutum est vanitatem, * et dextera eorum dextera iniquitatis. Tirez-moi des mains d'une nation étrangère, dont la bouche ne profère que des paroles de vanité, et dont la main est souillée d'iniquités.

Quorum filii sicut novellæ plantationes * in juventute sua. Leurs enfans croissent dans leur jeunesse comme de nouvelles plantes.

Filiæ eorum compositæ, * circumornatæ ut similitudo templi. Leurs filles sont parées et ornées comme des temples.

Promptuaria eorum plena, * eruciantia es hoc in illud. Leurs celliers sont pleins et regorgent de toutes sortes de fruits.

Oves eorum fetosæ, abundantes in egressibus suis; * boves eorum crassæ. Leurs brebis sont fécondes, et sortent en grand nombre de leurs bergeries : leurs vaches sont grasses.

Non est ruina maceriæ neque transitus, * neque clamor in plateis eorum. Leurs murs sont sans breche, et leurs villes bien fermées : leurs places ne retentissent point du bruit des allarmes.

Beatum dixerunt populum cui hæc sunt : * beatus populus, cujus Dominus Deus ejus. Heureux, disent-ils, le peuple qui jouit de ces avantages : mais le peuple véritablement heureux est celui qui a le Seigneur pour son Dieu.

Ant. Heureux est le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu.

CAPITULE. Tit. 12.

Notre Sauveur Jesus-Christ s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité : de nous purifier, et de faire de nous un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

L'Hymne au Propre.

ψ. Le Seigneur chérit son peuple : R. Et il élèvera ceux qui le craignent au bonheur d'une parfaite délivrance.

A Magnificat.

Ant. Je chanterai les louanges du Seigneur, qui a comblé mon ame de ses faveurs : je célébrerai dans mes cantiques le nom du Très-haut.

L'Oraison au Propre.

A COMPLIES. PSEAUME 50.

Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon l'étendue de votre miséricorde.

Et effacez mon iniquité, selon la grandeur et la multitude de vos bontés.

Lavez - moi de mon iniquité de plus en plus, et purifiez-moi de mon péché ;

Car je reconnois mon iniquité ; et ma faute est toujours présente à mes yeux.

C'est contre vous seul que j'ai péché, j'ai commis le mal en votre présence : pardonnez-moi,

Miserere mei, Deus, * secundum magnam misericordiam tuam.

Et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam.

Amplius lava me ab iniquitate mea, * et à peccato meo munda me.

Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, * et peccatum meum contra me est semper.

Tibi soli peccavi et malum coram te feci ; * ut justificeris in sermonibus tuis,

et vincas cum iudicaris.

Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum : * et in peccatis concepit me mater mea.

Ecce enim veritatem dilexisti : * incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestati mihi.

Asperges me hyssopo, et mundabor : * lavabis me, et super nivem dealbabor.

Auditui meo dabis gaudium et lætitiâ, * et exultabunt ossa humiliata.

Averte faciem tuam à peccatis meis, * et omnes iniquitates meas dele.

Cor mundum crea in me, Deus ; * et spiritum rectum innova in visceribus meis.

Ne projicias me à facie tua, * et Spiritum sanctum tuum ne auferas à me.

afin que vous soyez reconnu fidele dans vos promesses, et irréprochable dans vos jugemens.

Vous savez que j'ai été engendré dans l'iniquité, et que ma mere m'a conçu dans le péché.

Vous voulez que l'on soit à vous du fond du cœur, et vous m'avez instruit des mysteres de votre sagesse.

Purifiez-moi donc avec l'hyssope, et alors je serai pur : lavez-moi, et je deviendrai plus blanc que la neige.

Faites-moi entendre une parole de consolation et de joie ; et mes os que vous avez brisés, tressailleront d'alegresse.

Détournez vos yeux pour ne plus voir mes offenses, et effacez tous mes péchés.

Créez en moi un cœur pur, ô mon Dieu ; et renouvelez au fond de mes entrailles l'esprit de droiture et de justice.

Ne me rejetez pas de votre présence, et ne retirez pas de moi votre Esprit saint.

Rendez-moi la joie de
votre assistance salutaire,
et fortifiez-moi par votre
Esprit souverain.

J'apprendrai vos voies
aux pécheurs ; et les
impies se convertiront à
vous.

O Dieu, ô Dieu mon
Sauveur, délivrez-moi
des peines que méritent
mes actions sanguinaires ;
et ma langue publiera
avec joie votre justice.

Seigneur, vous ou-
vrirez mes levres ; et ma
bouche annoncera vos
louanges.

Si vous aimez les sa-
crifices, je vous en offri-
rois : mais les holocaustes
ne sont pas ce que
vous demandez.

Le sacrifice que Dieu
demande, est un esprit
pénétré de douleur : vous
ne mépriserez pas, ô mon
Dieu, un cœur contrit et
humilié.

Par un effet de votre
bonté, Seigneur, répandez
vos bénédictions sur
Sion, et bâtissez les murs
de Jérusalem.

Vous agréerez alors les
sacrifices de justice, les
offrandes et les holocaustes.

Redde mihi læti-
tiam salutaris tui ; *
et Spiritu principali
confirma me.

Docebo iniquos vias
tuas ; * et impii ad te
convertentur.

Libera me de san-
guinibus, Deus, Deus
salutis meæ ; * et
exultabit lingua mea
justitiam tuam.

Domine labia mea
aperies ; * et os meum
annuntiabit laudem
tuam.

Quoniam si voluis-
ses sacrificium dedis-
sem utique : * holo-
caustis non delecta-
beris.

Sacrificium Deo spi-
ritus contribulatus : *
cor contritum et hu-
miliatum, Deus, non
despicias.

Benignè fac, Do-
mine, in bona volun-
tate tua Sion ; * ut
ædificentur muri Je-
rusalem.

Tunc acceptabis
sacrificium justitiæ,
oblationes et holo-

causta : tunc impo-
nent super altare
tuum vitulos.

tes : alors on vous offrira
des victimes d'actions de
grâces sur votre autel.

P S E A U M E 85.

Inclina, Domine,
aurem tuam, et
exaudi me ; * quo-
niam inops et pauper
sum ego.

Seigneur, prêtez l'o-
reille à ma prière, et
exaucez-moi ; car je suis
sans secours, et dans
l'indigence.

Custodi animam
meam, quoniam
sanctus sum : * sal-
vum fac servum tuum.
Deus meus, speran-
tem in te.

Conservez mon ame,
parce que je vous suis
consacré : sauvez, ô mon
Dieu, votre serviteur
qui espere en vous.

Miserere mei, Do-
mine, quoniam ad te
clamavi totâ die : *
letifica animam servi
tui ; quoniam ad te,
Domine, animam
meam levavi.

Faites-moi miséricor-
de, Seigneur ; parce que
je crie vers vous durant
tout le jour : répandez la
joie dans mon ame, Sei-
gneur ; parce que je la
tiens élevée vers vous.

Quoniam tu, Do-
mine, suavis et mi-
tis ; * et multæ mise-
ricordiæ omnibus in-
vocantibus te.

Car vous êtes bon et
indulgent, Seigneur :
vous êtes plein de misé-
ricorde envers tous ceux
qui vous invoquent.

Auribus percipe,
Domine, orationem
meam ; * et intende
voci deprecationis
meæ.

Seigneur, écoutez mes
vœux, et soyez attentif
à la voix de ma prière.

In die tribulationis
meæ clamavi ad te, *
quia exaudisti me.

Je vous adresse mes
cris au jour de mon afflic-
tion ; parce que vous
m'avez déjà exaucé.

Non est similis tui

Entre les dieux des na-

tions, il n'y en a point qui vous ressemble, Seigneur, ni qui opere les merveilles que vous faites.

Toutes les nations que vous avez créées, viendront vous adorer, Seigneur, et elles glorifieront votre nom.

Car vous êtes grand ; vous êtes celui qui fait les merveilles : il n'y a point d'autre Dieu que vous.

DIVISION DU PSEAUME 85.

SEigneur, enseignez-moi votre voie, et je marcherai dans votre vérité : remplissez mon cœur de joie, afin qu'il revere et craigne votre nom.

Seigneur mon Dieu, je vous louerai de toute mon ame ; et je glorifierai votre nom éternellement.

Car vous m'avez fait éprouver la grandeur de votre miséricorde ; et vous avez tiré mon ame de l'abyme le plus profond.

Les méchans se sont élevés contre moi, ô mon Dieu ; une troupe d'hommes puissans cher-

in diis Domine ; * et non est secundum opera tua.

Omnes gentes, quascumque fecisti, venient et adorabunt coram te, Domine, * et glorificabunt nomen tuum.

Quoniam magnus es tu, et faciens mirabilia : * tu es Deus solus.

DEduc me, Domine, in via tua, et ingrediar in veritate tua : * lætetur cor meum, ut timeat nomen tuum.

Confitebor tibi, Domine Deus meus, in toto corde meo, * et glorificabo nomen tuum in æternum.

Quia misericordia tua magna est super me, * et eruisti animam meam ex inferno inferiori.

Deus, iniqui insurrexerunt super me, et synagoga potentium quæsierunt animam

meam ; * et non posuerunt te in conspectu suo.

Et tu , Domine , Deus miserator et misericors , * patiens et multæ misericordiæ , et verax.

Respice in me , et miserere mei : * da imperium tuum puero tuo , et salvum fac filium ancillæ tuæ.

Fac mecum signum in bonum , ut videant qui oderunt me , et confundantur ; * quoniam tu , Domine , adjuvisti me , et consolatus est me.

Ant. Miserere mei , Domine ; quoniam ad te clamavi totâ die.

chent à m'ôter la vie ; et ils n'ont point votre crainte devant les yeux.

Mais vous , Seigneur , vous êtes un Dieu de bonté et de clémence , vous êtes lent à punir , infiniment miséricordieux et fidele dans vos promesses.

Jetez les yeux sur moi , et ayez pitié de moi : donnez votre force à votre serviteur , et sauvez le fils de votre servante.

Faites paroître quelque signe de votre bonté envers moi ; afin que ceux qui me haïssent soient couverts de confusion , en voyant que je trouve en vous , Seigneur , mon secours et ma consolation.

Ant. Faites-moi miséricorde , Seigneur , parce que je crie vers vous durant tout le jour.

Capitule du Lundi. Le reste au Dimanche.



PROPRE DU TEMPS.

PENDANT L'AVENT.
H Y M N E.

ENfin, les temps marqués par les décrets de Dieu vont s'accomplir : le ciel est prêt de s'ouvrir, et déjà nous annonce cet heureux jour, l'objet des vœux de tant de siècles.

La postérité du premier homme, héritière de son crime, languissoit dans un abyme de maux ; et le genre humain étoit enseveli dans les ombres de la mort.

Condamné à la seconde mort et aux flammes éternelles, il ne lui restoit plus que l'attente effroyable du souverain Juge, toujours juste, mais inexorable.

Hélas ! qui auroit été capable de retirer l'homme d'un si profond abyme ? et quelle main assez puissante pour appliquer un remède convenable à de si terribles plaies ?

STATUTA decreto
Dei
Tandem propinquunt
tempora :

Emptus tot annorum
morâ

Affulget è cœlo dies.

PATRIS nefando
crimine

Proles jacebat saucia :

In mortis umbra con-
ditum

Sedebat humanum
genus.

MORTI secundæ
debitos

Et sempiternis igni-
bus

Horrenda justî Judi-
cis

Manebat expectatio.

HEU ! quis ruinæ
tam gravis

Sarcire damna ? quæ-
manus

Afferre tam grandi
queat

Parem medelam vul-
neri ?

Dd 6

<p>T U , Christe , tu solus tuo Delapsus è throno Deus , Imagini potes tuæ Formam decusque reddere. RORATE , cœli , desuper ; Justumque fœcundo sinu Complexa tellus , perdito Orbi salutem germi- net. SIT sempiterna laus tibi , Verbum Patris fac- tum caro , Cum Patre cumque Spiritu , Nunc , et per omne seculum. Amen.</p>	<p>Vous seul, ô Jesus, qui êtes le Dieu suprême , pouvez en descendant du trône de votre gloire , rendre à votre image sa premiere dignité et sa premiere splendeur. Cieux, répandez d'en haut votre rosée ; et que la terre, saintement fé- conde, enfante le Juste qui doit la sauver.</p> <p>Gloire au Verbe éter- nel, qui s'est revêtu de notre chair : qu'elle soit aussi rendue au Pere et au Saint-Esprit, mainte- nant et dans tous les sie- cles.</p> <p>Amen.</p>
---	--

L E J O U R D E N O E L .

A U X I I . V È P R E S .

Ps. Dixit, p. 386. Confitebor, p. 387. Beatus vir qui timet, p. 389. De profundis, p. 438. Memento, avec sa division, p. 468.

H Y M N E .

<p>J E S U Redemptor omnium. Summi Parentis Uni- ce , Qui solus ante secula</p>	<p>O Jesus, que nous ado- rons comme le Ré- dempteur de tous les hom- mes, et le Fils unique du Très-haut, et qui seul</p>
---	--

avant tous les siècles, naissez égal au Père ;

Vous êtes notre paix et notre gloire ; vous êtes l'unique espérance des mortels : recevez l'encens de nos prières, qui s'élève du sanctuaire de nos cœurs vers le trône de votre miséricorde.

Vous prenez en naissant une chair semblable à la nôtre ; et par un heureux échange, vous associez notre nature à votre divinité.

Faites qu'élevés à ce haut comble de gloire, et devenus vos frères, notre vie soit conforme à la dignité de notre état, et que de nouveaux péchés ne nous fassent pas retomber dans notre première bassesse.

C'est la grâce que nous vous demandons dans ce jour qui nous rappelle le souvenir de votre naissance ; ce jour sacré, où sortant de votre lit nuptial, comme un époux plein de majesté, vous venez éclairer le monde, dont vous êtes le véritable soleil.

Patri Deo par nasceris.

Tu nostra pax et gloria,

Spes una tu mortali-
um :

Intende quas tibi preces ;

De cordis ara fundimus.

Qui corporis nostri volens

Nascendo formam suscipis,

Divinitatis nos simul Das esse consortes

tuæ.

Ad illuc evectos decus

Tuere fratres ; degener

Ne vita fontes pristina-
nam

In vilitatem deprimat.

Hoc sancta te poscit dies,

Ortus dies tui memor,

Quæ lucido surgens thoro

Sol verus orbem visitas.

<p>NUNC ergo terra , nunc polus ; Vastique tractus æ- quoris , Qui te dedit , festis Patrem Laudare certant can- ticis.</p>	<p>Aussi le ciel , la terre et la mer s'empres- sent à l'envi de rendre grâces au Pere céleste qui vous a donné au monde ; et ils ne cessent de le louer par de saints cantiques.</p>
---	---

<p>ET nos , perennis ô quibus Salutis auctor nasce- ris , Faustum triumphali juvat Ornare concentu diem.</p>	<p>Nous sur-tout , à qui vous apportez en naissant le salut éternel , nous mettons notre joie à célé- brer cet heureux jour par des chants de triomphe.</p>
--	---

<p>QUI natus es de Virgine , Jesu , tibi sit gloria Cum Patre , cumque Spiritu , In sempiterna secula.</p>	<p>Gloire à vous , ô Jesus , qui êtes né d'une Vierge : soyez honoré avec le Pere et le Saint-Esprit , dans tous les siècles des siècles. Amen.</p>
--	---

S A I N T É T I E N N E .

Pseaumes du jour de Noël. H Y M N E .

<p>MIRIS probat sese modis Suos in hostes caritas : Et blandiens et incre- pans Amica semper cari- tas.</p>	<p>L'Amour d'un cœur chrétien pour ses en- nemis se manifeste en dif- férentes manières : tan- tôt il emploie la douceur et les caresses , tantôt il fait d'utiles reproches ;</p>
--	---

mais c'est toujours le même esprit
de charité qui le fait agir.

<p>QUI stans perora- bat sibi , Cadens et expirans humi ,</p>	<p>Jusqu'au moment de sa mort , Etienne prioit pour lui-même : lorsqu'il tombe et qu'il expire , il</p>
---	---

implore par la voix éloquente de son sang la miséricorde de Dieu pour ses persécuteurs.

Dieu entend du haut du ciel les dernières paroles de son Martyr : Saul, auteur et complice de sa mort, devient lui-même sa glorieuse conquête.

Etienne renversé par terre ; brisé de coups , et plein de joie de mourir pour vous , Seigneur , s'écrie : O Jésus , recevez mon esprit , et acceptez le sacrifice de ma vie.

Alors une mort douce et tranquille , semblable à un paisible sommeil , lui ferme le yeux : mais son esprit en liberté s'envole vers le séjour de la lumière éternelle.

Pendant votre vie mortelle, ô saint Martyr, vous étiez employé à distribuer la nourriture des pauvres ; maintenant admis à la table de Dieu, vous vous nourrissez de lui-même, et vous partagez avec lui ses délices.

Revêtu d'une pourpre éclatante, acquise au prix de votre sang, et

Linguâ disertis sanguinis

Suis perorat hostibus.

AUDIVIT è cœlo
Deus

Suprema verba Martyris :

Duc Saulus et testis necis,

Necis fit ipse præmium.

FRATRIS jacens
cervicibus,

Et sic perire lætior :
O Christe, dixit, suscipe

Quem pono pro te,
spiritum.

TUM blanda mors
amabili

Sopore clausis luminâ :

Ad lucis æternæ jubat
Exurus artus evolat.

SERVIRE mensis
pauperum,

Id muneris quondam
tui :

Convivat nunc dignus
Deo,

Mensis supernis assides.

Tu nuptiali splendidus

Tui cruoris purpurâ,

Ad immolati trans- couronné de gloire, vous
volas êtes assis au festin des
Admissus Agni nup- noces de l'Agneau qui
tias. s'est immolé pour le salut
des hommes.

QUID non, Deus, si De quoi n'est pas ca-
respicis, pable, grand Dieu, le
Humana possunt pec- cœur de l'homme, quand
tora ! vous le soutenez ! accor-
Cujus triumphum dez-nous la grace de sui-
pangimus vre l'exemple de celui
Fac nos et exemplum dont nous célébrons le
sequi. glorieux triomphe.

QUI natus es de Gloire à vous, ô Jesus,
Virgine, qui êtes né d'une Vierge ;
Jesu, tibi sit gloria soyez honoré avec le Pe-
Cum Patre, cunque re et le Saint-Esprit, dans
Spiritu, tous les siècles des siècles.
In sempiterna secula. Amen.

S. JEAN, APOTRE ET EVANGÉLISTE.

Pseaumes du jour de Noel. HYMNE.

Sit qui ritè canat te **G**rand saint, vous
modo virginem ; méritez nos louanges
Te scriptis celebrem par bien de titres ; vous
dicat Apostolum. êtes le Disciple vierge,
Jungat veridicis te vous êtes un Apôtre il-
quoque vatibus : lustre par vos écrits ;
Christi te cano Mar- vous prenez place entre
tyrem. les Prophètes, mais ici je
vous celebre comme un
Martyr de Jesus-Christ.

DIRI testis erat fu- Vous fûtes le témoin et
neris, et comes : le compagnon fidele de
Votis cum Domino la mort qu'il souffrit pour
fixus eras cruci : nous sur la croix ; vous y
Hoc tantum licuit étiez attaché avec lui par

vos desirs : vous ne pûtes alors partager aucune-ment ses douleurs.

Ce divin Maître , du haut de sa croix , vous substitue à lui-même , en vous donnant pour fils à sa mere affligée ; pou-voit-il mieux confier une mere vierge qu'à un Dis-ciple qui l'a toujours été.

Que ce dépôt est pré-cieux pour vous ! Celle qui est véritablement la mere de Dieu , va désor-mais être appelée votre mere ; vous êtes par le même privilege appelle son fils : et par ce nom vous réparez à son égard la perte d'un Fils qui est Dieu lui-même.

Jésus-Christ sans voix, vous parle par ses regards mourans ; et sa croix tein-te de son sang , devient une chaire , d'où il ins-truit en même temps le monde entier.

Fidèle Disciple de Jésus-Christ, faites par vos prie-rés , que nous arrivions en vous imitant au terme où votre amour vous a conduit : quel bonheur

tunc tibi ; mutuis Respondere dolori-bus.

PENDENS funerâ Christus ab ar-bore ,

Te matri miseræ jam sine filio.

Natum substituit. Credere virginem

Quam par est tibi virgini !

TALI . deposito quid pretiosius ?

Mater veras Dei jam tua dicitur :

Natus jure pari dice-re : mortui

Jactura reparas Dei.

la perte d'un Fils qui

CHRISTUS vocis e-gens , te mo-rientibus ,

Quâ fas est, oculis dis-cipulum docet :

Ex illa cathedra quam cruor imbuit ,

Terris prædicat. om-nibus.

CHRISTI fide comes , passibus æmulis ,

Quo te ducit amor, te liceat sequi :

Ingens ille mihi fit favor et pari

Cum Christo, simul | pour nous de pouvoir
et mori. | souffrir et mourir avec
Jesus-Christ !

SIT laus summa Pa- | Gloire infinie au Père,
tri, summaque | gloire infinie au Fils,
Filio ; | gloire infinie au Saint-
Sit par, sancte tibi | Esprit : telle est la foi cer-
gloria, Spiritus : | taine et immuable qui
Hæc est certa fides, | nous a été révélée dans
fontibus è tuis | vos divins écrits. Amen.
Quam divinitus hau-
simus. Amen.

LES SAINTS INNOCENS.

Pseaumes du jour de Noel. HYMNE.

SALVETE, flores | NOUS vous honorons,
Martyrum : | Neux enfans, pré-
In lucis ipsolimine | mices des Martyrs, jeunes
Quos sævus ensis | et tendres fleurs, qui avez
messuit, | été moissonnées par une
Ceu turbo nascentes | main cruelle dès l'aurore
rosas. | de votre vie, comme des
roses emportées par un

touillon impétueux, lorsqu'elles
ne font que d'éclorre.

Vos prima Christi | Vous êtes les premières
victima, | victimes immolées à Je-
Grex immolatorum | sus-Christ, et un trou-
tener, | peau de foibles agneaux
Aram sub ipsam sim- | sacrifiés à sa gloire : dans
plices | votre aimable simplicité,
Palmâ et coronis lu- | il semble que les palmes
ditis. | et les couronnes cueil-
lies au prix de votre sang,

soient dans vos mains comme
les jouets de votre enfance.

QUID proficit tan- | Mais à quoi se termine
tum nefas ? | une telle barbarie ? et que

revient-il à Hérode d'un si grand crime ? au milieu de tant de meurtres , Jesus-Christ , le seul qu'ils veulent faire périr, est le seul qui se dérobe à sa fureur.

Parmi les flots de sang que versent des milliers d'enfans encore au berceau , le Fils d'une Vierge échappe seul au fer cruel qui les enleve aux autres meres.

C'est ainsi que Moïse, le libérateur de son peuple et la figure de Jesus-Christ, évita l'édit sanguinaire de l'impie Pharaon.

Gloire à vous , ô Jesus, qui êtes né d'une Vierge : soyez honoré avec le Pere et le Saint-Esprit , dans tous les siècles des siècles.

Amen.

Quid crimen Herodem juvat ?
Unus tot inter funesta
Impunè Christus tollitur.

INTER cœvi sanguinis
Fluenta, solus integer
Ferrum quod orbabat
nurus,
Partus fefellit Virginis.

SIC dira regis impii
Edicta quondam fugerat,
Christi figuram præferens

Moses, receptor civium.

QUI natus es de Virgine,
Jesu tibi sit gloria
Cum Patre, cumque Spiritu,

In sempiterna secula

LA CIRCONCISION DE N. S.

AUX II. VEPRES, les 4 premiers Pseaumes du Dimanche, et pour le cinquième, Confitebor . . . quoniam. pag. 446.

H Y M N E.

QUE les conquérans de la terre empruntent un nom fastueux de celui des peuples qu'ils ont vaincus : combien vous

VICTIS sibi cognomina
Sumans tyranni gentibus :
Tu, Christe, quantò

dignius
Ab his capis quos li-
beras !

NON alterum mor-
talibus
Ægris quod invocent
datum
Resurgerent quomor-
tui ,
Perennè per quod vi-
verent.

TANTI , quod illi
constitit ,
Toto quod emptum
sanguine ,
Nostro ne rursum cri-
mine
Insana gens delebi-
mus ?

SACRO pati pro
nomine
Summisit instar mu-
neris :
Amara non mors am-
plius ,
Fit mors per hoc
amabilis.

Tu qui vocari sus-
tines ,
Jesu , salus morta-
lium ;
Audi vocantes nos ,
tuo ,
Qui gloriamur no-
mine.

Qui natus es de

est-il plus glorieux , ô
Jesus , d'en porter un
qui annonce à l'univers
son libérateur !

Votre nom est le seul
que doivent invoquer les
misérables mortels : il est
le seul capable de rendre
la vie aux morts , le seul
capable de les faire revir-
vre éternellement.

Ce nom qui vous a tant
coûté , que vous avez
acheté de tout votre sang ,
serions-nous assez insen-
sés pour nous le rendre
inutile par de nouveaux
crimes ?

Nous devons regarder
comme une insigne fa-
veur , le privilege de
souffrir pour ce nom sa-
cré : si nous sommes im-
molés pour sa gloire , la
mort doit perdresur nous
son amertume , et nous
devenir aimable.

Vous qui daignez être
appelé Jesus , parce que
vous êtes le Sauveur des
hommes , exaucez les
prieres de ceux qui font
gloire de porter votre
nom.

Gloire vous soit rendue ,

<p>ô Jesus , qui êtes né d'une Vierge : soyez honoré avec le Pere et le Saint- Esprit , dans tous les sie- cles des siecles. Amen.</p>	<p>Virgine , Jesu, tibi sit gloria Cum Patre , cumque Spiritu , In sempiterna secula.</p>
--	---

LES DIMANCHES

Depuis la Circoncision jusqu'à la Présentation.

H Y M N E.

<p>JESUS-Christ sur la fin de sa vie parcourt la Judée pour y répandre la lumière de sa doctrine : mais cette nation rebelle n'a que du mépris pour les instructions du Sei- gneur.</p>	<p>CH R I S T U S tene- bris obsitam Lustrando Judæam docet : Gens obstinato pec- tore Christum docentem respuit.</p>
--	--

<p>Il prouve sa divinité par une multitude de prodiges : les aveugles voient, les muets recou- vrent la parole, les boi- teux sont redressés, les morts sortent de leurs tombeaux.</p>	<p>SESE Deum signis probat ; Surgunt sepulcris corpora : Erepta muto vox re- dit, Claudo gradus , cæco dies.</p>
--	--

<p>Mais le Juif indocile et endurci ferme les oreilles aux discours de la Sagesse éternelle : et parce qu'il aime ses ténèbres , il craint et fuit la lumière.</p>	<p>GENS dura , flecti nescia , Aures sacris sermo- nibus Obturat , et solem fugit , Amore noctis perdita.</p>
--	---

<p>Pour nous qui recher- chons votre lumière , ô Splendeur de la gloire du Pere , ne permettez pas que les ténèbres de l'er-</p>	<p>NOS lumen ambi- mus , Patris In quo refulget cla- ritas : Ne mentibus subre-</p>
--	---

<p>pere Terram finas caliginem. NUNQUAM recedas à piis, Lux sempiterna cordibus ; Te veritate fulgeant, Te caritate ferveant.</p> <p>QUI natus es de Virgine , Jesu , tibi sit gloria Cum Patre , cumque Spiritu , In sempiterna secula. Amen.</p>	<p>reur ou du vice s'emparaient de nos cœurs.</p> <p>N'abandonnez pas , ô Lumiere eternelle , les cœurs sinceres qui vous servent avec piété : remplissez-les de vous , qui êtes la vérité : embrasez-les du feu de votre amour.</p> <p>Gloire vous soit rendue , ô Jesus, qui êtes né d'une Vierge : soyez honoré avec le Pere et le Saint Esprit , dans tous les siecles des siecles.</p> <p>Amdn.</p>
--	--

**L'ÉPIPHANIE DE N. S.
AUX II. VÊPRES.**

Ps. Dixit Dom. p. 386. Laudate , pueri , p. 390.

P S E A U M E 116.

<p>Laudate Dominum , omnes gentes : * laudate eum omnes populi.</p> <p>Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus , * et veritas Domini manet in æternum.</p> <p><i>Ps.</i> Lætatus sum. p. 425. Confitebor... quoniam. p. 446.</p>	<p>Nations , louez toutes le Seigneur : peuples , louez-le tous.</p> <p>Parce qu'il a signalé envers nous la grandeur de sa miséricorde , que la vérité du Seigneur est éternelle.</p>
--	---

<p>Huc vos , ô miseri ! Huc surda reliquite, Quæ cæci colitis mu-</p>	<p>HYMNÉ, Accourez , peuples infideles ; quittez ces dieux sourds et muets,</p>
--	---

qu'un aveuglement déplorable vous fait adorer ; une nouvelle et sainte cité , où réside le vrai Dieu , s'ouvre pour vous recevoir.

Déjà les Mages qui sont vos prémices , vous montrent la voie ; les oracles des Prophètes se vérifient ; la lumière brille de toutes parts sur une nation ensevelie jusqu'ici dans les ténèbres de la superstition et de l'erreur.

Le Juif et le Gentil , qu'un mur de division séparoit depuis si longtemps , se réunissent ainsi dans le Sauveur , et ne sont plus en lui qu'un seul corps. Puissent-ils l'un et l'autre conserver un si précieux avantage.

Mais , ô profondeur des conseils de la Sagesse éternelle ! Peuple Juif , le premier objet des miséricordes de Dieu , je te vois dégradé : la richesse des Nations vient de tes pertes , et ta ruine est la source de leur salut.

Je vois tomber les branches naturelles de l'olivier , maintenant destituées de suc et de vie , et

taque numina :
Se vobis aperit splendida civitas ,
Veri Numinis hospita.

EN vestræ præeunt
primitiæ Magi :
Vatum dicta patent ;
exitialibus
Errorum tenebris ob-
sita gens diu ,
Miro lumine spargitur.

AMBO sic populi ,
dissociabilis
Quos dudum paries
separat , unicum
In corpus coeunt ;
Hoc proprium modò
Ambobus maneat de-
cus !

O arcana Dei con-
silia ! ô tuo
Deturbata gradu , pri-
mus amor Dei ,
Plebs Judæa , tuis
gloria Gentium
Damnus , vitæque nas-
citur.

JAM nativa olæ
brachia decidunt ,
Rami degeneres ger-
men adulterum ;

Miraturque novos se- | devenue une race adul-
mine non suo | tere : le tronc qui les por-
Arbor crescere surcu | toit, est surpris de se trou-
los. | ver orné de nouvelles

branches qui lui étoient inconnues.

Nos radix oleæ su- | Nous sommes entés sur
stinet. Ah ! cave, | la racine de ce mystérieux
Qui stas, ne sterili | olivier. Mais que celui qui
deficias fide. | est debout, prenne garde

Tu ramos veteres | qu'une foi morte et stéri-
insere denuò ; | le ne le fasse tomber. Ah !

Tu serva, Deus, insi- | Seigneur, faites revivre
tos. | les anciennes branches,
et ne cessez pas de con-
server les nouvelles.

Qui nos membra | Gloire infinie au Père,
sacri corporis ef- | qui nous rend membres
ficat, | du corps de son Fils : gloi-
re infinie au Fils, dont

Sit laus summa Patri : | nous sommes les mem-
laus quoque Filio, | bres : gloire égale au

Cujus membrasumus ; | Saint Esprit : qui répand

Membris, laus tibi, | la vie dans tout le corps.
Spiritu. Amen. | Amen.

DEPUIS LA SEPTUAG. JUSQ. CARÊME.

H Y M N E.

Vos, ante Christi | **S**Aints Patriarches, qui
tempora, | stant de siècles avant
Christi fideles asseclæ | la venue de Jesus-Christ,
Verenda justorum | avez été ses fideles disci-
cohors, | ples, et les premiers pe-
Primique credentûm | res des croyans.

Patres : |
VESTRAM quis ô | Qui pourra jamais assez
dignis queat | louer la grandeur de vo-
tre

tre foi ? qui pourra dignement raconter vos soupirs, et l'ardeur de votre espérance ?

Exilés et étrangers ici bas, vous avez méprisé la figure d'un monde qui passe : vous êtes entrés dans l'esprit des promesses, sans vous borner à l'écorce de la lettre qui les couvre.

Le cœur occupé de Dieu seul, vous n'envisagiez que les demeures éternelles : faites, ô Jesus, qu'imitant ces grands modèles, nous ne désirions comme eux que la céleste patrie.

Gloire au Père, gloire au Fils : gloire éternelle à vous, Esprit saint, qui êtes Dieu égal au Père et au Fils, et qui les unissez l'un et l'autre.

Amen.

Efferre laudibus fidem ?

Crebros anhelantis spei

Quis explicet suspiratus ?

Hic exules, hic advenæ,

Mundi figuram spernitis :

Non litteras sed spiritu Promissa pensatis bona.

INTENTA mens uni Deo

Respectat æternas domos :

Fac, Christe, nos veram quoque

Desiderare Patriam.

SIT laus Patri, laus Filio,

Utrumque qui nectis, Deus

Utrique compar, sit tibi

Laus sempiterna, Spiritus. Amen.

PENDANT LE CARÊME.

Pseaumes du Dimanche. HYMNE.

Dieu de bonté, qui nous avez créés par votre puissance, écoutez les prières accompagnées de larmes, que nous vous

AUDI, benigne Conditor, Nostras preces cum fletibus, In hoc sacro jejunio
Ee

Fusas quadrage-
rio.

SCRUTATOR alme
cordium,

Infirma tu scis vi-
rium,

Ad te reversis exhibe
Remissionis gratiam.

MULTUM quidem
peccavimus;

Sed parce confitenti-
bus :

Ad nominis laudem
tui

Confer medelam lan-
guidis.

SIC corpus extra
conteri

Dona per abstin-
tiam,

Jejunet ut mens so-
bria

A labe prorsus crimi-
num.

PRÆSTA, beata
Trinitas;

Concede, simplex
Unitas,

Ut fructuosa sint
tuis

Jejuniorum munera.
Amen.

offrons dans ce saint jeû-
ne de quarante jours.

Vous sondez les reins
et les cœurs, et vous con-
noissez notre foiblesse :
nous retournons à vous
maintenant ; remettez-
nous Seigneur, nos ini-
quités.

Nous avons beaucoup
péché ; mais pardonnez
à des coupables qui vous
font un humble aveu de
leurs crimes : et pour la
gloire de votre nom,
guérissez nos ames lan-
guissantes.

Faites qu'en mortifiant
notre corps par l'absti-
nence des viandes, notre
ame par un jeûne enco-
re plus saint s'abstienne
aussi de tout péché.

Faites, ô Trinité bien-
heureuse, qui êtes sim-
ple et unique dans votre
essence, que nous profi-
tions de ce saint jeûne
que vous nous accordez
par votre miséricorde.

Amen.



AU TEMPS DE LA PASSION.

Pseaumes du Dimanche. H Y M N E.

JE vois paroître l'éten-
dard du Roi de l'uni-
vers : le mystere de la
croix frappe les yeux de
toutes parts : le Créa-
teur du monde revêtu de
la même chair qu'il avoit
formée, est immolé pour
nous sur un bois infame.

Son côté ouvert par le
fer meurtrier d'une lan-
ce, répand le sang ado-
rable qui appaise la jus-
tice de son Pere, et l'eau
qui doit laver nos iniqui-
tés.

C'est par ce mystere
ineffable que s'accom-
plit la parole du Roi
Prophète, qui avoit an-
noncé que le Sauveur ré-
gneroit par le bois.

Que votre sort est ho-
norable, arbre salulaire
et précieux ! vous êtes
couvert du sang du Roi
des rois, et votre noble
destination vous élève
jusqu'à toucher les mem-
bres de celui qui est la
sainteté même.

VEXILLA Regis
prodeunt :

Fulget crucis myste-
rium,

Quo carne carnis
Conditor

Suspens est pati-
bulo.

Q u o vulneratus
insuper

Mucrone diro lan-
cæ,

Ut nos lavaret cri-
mine,

Manavit undâ et san-
guine.

IMPLETA sunt quæ
concinit

David fidelis carmine,
Dicens : In natio-

nibus
Regnavit à ligno

Deus.
ARBOR decora et

fulgida,
Ornata Regis pur-

purâ,
Electa digno stipite

Tam sancta mem-
bra tangere.

E e 2

BEATA cujus bra- chiis Bæcli pependit pre- tium, Statera facta corpo- ris, Prædamque tulit tar- tari.	Vous êtes heureux de porter sur vos branches sacrées le prix de la ré- demption du monde : vous êtes comme la ba- lance dans laquelle sa rançon est pesée, et vous devenez dans la main du
--	---

Tout-puissant un instrument formi-
dable pour dépouiller les enfers.

O Crux, ave, spes unica, Hoc Passionis tem- pore, Auge piis justitiam, Reisque dona ve- niam.	Nous vous adorons, ô divine Croix, devenue notre unique espérance ; et nous supplions l'Au- teur de la vie qui expire entre vos bras, d'aug- menter par ses mérites la
---	--

justice de ses fideles serviteurs, et
de pardonner aux coupables des pé-
chés qu'il a déjà lavés dans son sang,

TE , summa Deus Trinitas, Collaudet omnis spi- ritus : Quos per crucis mys- terium Salvas rege per secu- la, Amen.	Que tout esprit vous loue et vous adore, Tri- nité souveraine : proté- gez dans le cours de tous les siècles ceux que vous daignez sauver par le mystere de la Croix. Amen.
---	--

LE SAINT JOUR DE PASQUE.

A VÊPRES. PROSE.

V ICTIMÆ Pascha- li laudes, immo- lent Christiani.	Q UE les Chrétiens of- firent un sacrifice de louanges, à J. C. leur Agneau Paschal.
---	--

A GNUS redemit oves : Christus. inno-	L' Agneau a racheté les brebis : J. sus-Christ,
---	---

Innocente même, a réconcilié les pecheurs avec son Pere. | cens Patri reconciliavit peccatores.

Il s'est livré un combat entre la mort et la vie : l'Auteur de la vie, qui a bien voulu s'assujettir à la mort, en triomphe par sa résurrection. | Mors et vita duelo conflixere mirando : dux vitæ mortuus, regnat vivus.

Dites - nous , Marie , qu'avez vous vu , en allant au sépulcre ? | DIC nobis , Maria : quid vidisti in via ?

J'ai vu le tombeau vuide de Jesus qui est vivant, j'ai vu la gloire de sa résurrection. | SEPULCRUM Christi viventis, et gloriam vidi resurgentis :

J'ai vu des Anges qui en ont été les témoins ; j'ai vu son suaire et ses linceuls. | ANGELICOS testes, sudarium et vestes.

Jesus, mon espérance, est ressuscité : il doit aller devant ses disciples en Galilée. | SURREXIT Christus spes mea : præcedet suos in Galilæam.

Nous savons que J. C. est véritablement ressuscité d'entre les morts. O Roi , vainqueur de la mort, ayez pitié de nous. | SCIMUS Christum surrexisse à mortuis verè. Tu nobis , victor Rex , miserere. Amen.

LE DIM. DE L'OCTAVE DE PASQUE.

Pseaumes du Dimanche. HYMNE.

Nous sommes sortis victorieux de la mer rouge , protégés par le bras du Tout-puissant : il vient enfin de briser le joug du tyran cruel, qui | FORTI tegente brachio , Evasimus rubrum mare , Tandemque durum peridi.

E e 3

Jugum tyranni fregimus. nous opprimoit depuis si long-temps.

NUNC ergo lætas vindici
Grates rependamus Deo ;
Agnique mensam candidis
Cingamus ornati stolis. Maintenant donc ,
pleins d'alégresse , ren-
dons graces au Dieu ven-
geur, qui s'est armé pour
notre défense ; et revêtus
de l'innocence , allons
manger à sa table la chair
de l'Agneau ressuscité.

HUJUS sacro corpore,
Amoris igne fervidi,
Vescamur atque sanguine ;
Vescendo , vivimus Deo ,
JAM Pascha nostrum Christus est :
Hic Agnus , hæc est Victima ,
Cruore cujus illitos Transmittit ultor Angelus. Embrasés de l'amour
céleste, nourrissons-nous
du corps et du sang adora-
ble de ce divin Agneau :
c'est en mangeant cette
viande sacrée , que nous
vivons pour Dieu.

JAM Pascha nostrum Christus est :
Hic Agnus , hæc est Victima ,
Cruore cujus illitos Transmittit ultor Angelus. Jesus-Christ est notre
Pâque , et le véritable
Agneau : il est la victime
favorable , dont le sang
détourne l'épée de l'An-
ge exterminateur.

O digna cœlo Victima ,
Mors ipsa per quam vincitur ;
Per quam refractis , inferi
Prædam relaxant , postibus ! O victime sainte , Vic-
time véritablement digne
du ciel , par qui la mort
elle-même est vaincue :
et qui brisant les portes
de l'enfer , le force d'a-
bandonner ses captifs !

CHRISTUS sepulcri faucibus
Emersus , ad lucem reddit :
Hostem retrudit tar- Jesus-Christ sortant du
tombeau , rentre dans la
lumière d'une vie glorieu-
se et immortelle : il préci-
pité l'ennemi dans les en-

fers , et nous ouvre le sanctuaire des cieux.

Faites , ô Jesus , que nous mourions et que nous ressuscitions avec vous : faites que méprisant les biens de la terre, nous ne soyons touchés que de ceux du ciel.

Gloire soit rendue au Pere éternel : gloire au Fils , qui vainqueur de la mort , nous conduit avec lui au royaume céleste : gloire pareille au Saint-Esprit. Amen.

taro ,
Coelique pandit intima.

DA , Christe , nos tecum mori ;

Tecum simul da surgere :

Terrena da contemnerere ;

Amare da caelestia.

SIT laus Patri : laus Filio ,

Qui nos , triumphatâ nece ,

Ad astra secum dux vocat :

Compar tibi laus , Spiritus. Amen.

L'ASCENSION DE N. S.

AUX II. VEPRES.

Pseaumes. Dixit , p. 386. Confitebor , p. 387. Laudate , p. 390. Lætatus sum , p. 425. Confitebor... quoniam , p. 446. HYMNE.

Vous avez consommé votre ouvrage , Seigneur : vous avez vaincu la mort ; il est temps que vous entriez en possession de la gloire éternelle, dont vous vous étiez privé pour l'amour de nous.

Déjà vous elevant sur une nuée lumineuse, vous vous éloignez de la terre, environné d'une multitu-

OPUS peregisti tuum

Te , Christe , victorem necis

Æterna , quam reliqueras ,

Cælo repositit gloria.

JAM nube vectus fulgidâ ,

Terras jacentes despicias :

Educta longò carcere, | de de justes, qui tirés par
 Regem sequuntur ag- | vous des ténèbres d'une
 mina. | longue prison, suivent
 leur Roi dans son triomphe.

MIRANTE turmâ | Les portes éternelles
 Cœlitum, | s'ouvrent à la vue des Es-
 Panduntur æternæ | prits célestes saisis d'é-
 fores ; | tonnement et de joie :
 Ovansque sublimem | Homme-Dieu, vous pre-
 Patris ; | nez place sur le trône
 Homo Deus, scandis | majestueux de votre
 thronum. | Pere.

ILLIC, patronus, | Là, Pontife, médiateur,
 pontifex, | avocat du genre humain,
 Pacis sequester, | vous ne cessez d'offrir au
 quem tua | Dieu suprême ce même
 Semel profudit cari- | sang, que votre immense
 tas, | charité vous a fait répan-
 Offerre pergis san- | dre une fois pour nous
 guinem. | sur l'arbre de la croix.

ILLINC adornas et | De - là, comme un
 foves | époux plein de tendresse,
 Ecclesiam sponsus | vous nourrissez et vous
 tuam ; | embellissez votre Eglise:
 Cunctisque vitam di- | vous êtes l'ame vivifian-
 vidis, | te, qui répandue dans
 Infusa ceu mens ar- | tout le corps, communi-
 tubus. | que l'esprit qui l'anime,
 à tous ses membres.

ILLINC tôt inter | De - là vous soutenez
 prælia | cette Eglise au milieu des
 Periclitantem susti- | tempêtes qui l'agitent :
 nes : | vous la rendez victorieu-
 Dasmilitanti vincere. | se dans ses jours de com-
 Palmam triumphanti | bats; et vous lui préparez
 paras. | une couronne pour le
 jour de son triomphe.

Vous appelez, ô divin chef, le corps entier à la gloire où vous êtes entré le premier : faites que marchant sur vos pas, vos membres ne s'écartent jamais de la route que vous leur avez tracée.

Gloire vous soit rendue, ô Jesus, qui retournez victorieux dans le ciel : qu'elle soit aussi rendue au Pere et au S. Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.

Quo, Christe, præcedis caput,
Huc integrum corpus vocas :

Vestigiis tritam tuis
Fac membra sectentur vitam.

† Qui victor ad cœlum redis ;
Jesu tibi sit gloria
Cum Patre, cumque Spiritu,
In sempiterna secula. Amen.

LE DIMANCHE DE LA PENTECOSTE.

A TIERCE, HYMNE.

Venez Esprit créateur ; daignez visiter ceux qui font gloire de vous appartenir, et remplissez de votre grace les cœurs que vous avez formés.

Nous vous regardons comme notre consolateur et notre avocat : vous êtes par excellence le don du Très-haut, la source de la justice et de la vie, le feu sacré de la charité, et la divine onction qui nous consacre à notre Dieu.

Nous trouvons en vous tous les dons célestes : vous êtes par rapport à

VENI, creator Spiritus :

Mentes tuorum visita,

Imple superna gratiâ
Quæ tu creasti pectora.

Qui paracletus diceris,

Donum Dei altissimi,
Fons vivus, ignis,
caritas,

Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,

Dextræ Deitu digitus,

Tu ritè promissum | nous le doigt de la droite
 Patris, | de Dieu, et le premier
 Sermone ditans gut- | objet de sa promesse :
 tura. | c'est vous seul qui faites
 publier vos merveilles, et chan-
 ter dignementses louanges.

ACCENDE lumen | Venez donc, ô divin
 sensibus : | Esprit, éclairer nos ames
 Infunde amorem cor- | par votre lumiere, et ré-
 dibus, | pandre l'amour divin dans
 Infirma nostri corpo- | nos cœurs : soutenez no-
 ris | tre foiblesse par les se-
 Virtute firmans per- | cours continuels de vo-
 peti. | tre grace.

HOSTEM repellas | Nous vous supplions
 longius, | d'écarter loin de nous
 Pacemque dones pro- | notre ennemi ; de nous
 tinus ; | rendre la paix, et d'être
 Ductore sic te præ- | vous-même notre con-
 vio ; | ducteur, pour nous faire
 Vitemus omne no- | éviter tout ce qui seroit
 xium. | nuisible à notre salut.

PER te sciamus da | Faites que nous con-
 Patrem | noissions par vous le Pere
 Noscamus atque Fi- | et le Fils, et que nous ne
 lium ; | cessions jamais de vous
 Te utriusque Spiri- | adorer commel'esprit de
 tum | l'un et de l'autre.

Credamus omni tem- |
 pore. |
 Sit laus Patri, laus | Gloire au Pere : gloire
 Filio : | au Fils : gloire au Saint-
 Par sit tibi laus ; Spi- | Esprit, dont le souffle
 ritus, | divin répand la charité
 Afflante quo mentes | dans les cœurs, et les
 sacris | remplit d'une celeste lu-
 Lucent et ardent ig- | miere. Amen.
 nibus. |

AUX II. VÉPRES. HYMNE.

Allez, Apôtres de l'Agneau, allez annoncer la parole du Seigneur par-tout où la gloire de votre divin Maître et le salut du monde vous appellent : les besoins de nos propres freres sont la premiere moisson qui s'offre à vous, et qui doit intéresser votre cœur.

De quelle abondante récolte vos premiers travaux ne sont-ils pas suivis ! trois mille hommes reçoivent avec foi la divine parole : Dieu fait mûrir cette précieuse semence au fond de leur cœur ; et devenus une bonne terre, ils portent

On voit de toute part les hommes touchés et pénitens, qui pleurent amerement leurs iniquités passées, et qui brûlent d'ardeur de les effacer dans les eaux salutaires du baptême.

Mais votre zele, ô saints Apôtres, ne se bornera pas aux limites de la Judée. Toutes les régions que le soleil éclaire, seront l'objet de vos conquêtes, et la matière de votre triomphe.

Quò vos Magistri gloria, quò salus Invitat orbis, sancta cohors Dei Portate verbum : vos reposit. Prima seges, pia cura fratrum.

PROH ! quanta messis protinus extitit !

Ter mille verbum concipiunt viri : Deoque maturante, reddunt

Multiplicem, bona terra, fructum. du fruit au centuple.

COMPUNCTA passim pectora fletibus Mœrent amaris, atque piaculo

Ardent salutaris lavacri Præteritas abolere labe.

AT non Hebræis limitibus sacer Hærebit ardor, Sol habitabiles

Quà lustrat oras, hac triumphis Materies patet ampla vestris.

JAM mille divùm templa solo ruunt:	Déjà les temples profanes se renversent : l'orgueil de la sagesse humaine cede à l'esprit saint
Cedit superbæ vis sapientię :	qui parle par votre bouche : les tyrans sont vaincus par votre courage ;
Cedunt tyranni : victa cedit	et la fureur des bourreaux ne peut surmonter votre patience.
Carnificum rabies furentùm	

NOVUM potentis gratia Spiritûs	L'Esprit tout-puissant a créé par sa grace un monde nouveau : faites ,
Creavit orbem ; nos quoque , nostræ	ô Dieu de bonté , que nous soyons nous-mêmes embrasés du feu de sa charité , et qu'il nous renouvelle dans tout ce que nous sommes.
Succendat ardor caritatis ,	
Alme Deus , renovetque totos.	

SIT summa Patri , summaque Filio :	Gloire infinie au Pere ; gloire infinie au Fils :
Sit , sancte , compar laustibi , Spiritus ,	gloire pareille vous soit rendue , Esprit saint , qui
Quo dura mitescunt , novasque	amollissez les cœurs les plus durs , et qui embrassez d'un nouveau feu ceux
Concipiunt pia corda flammas. Amen.	qui vous aiment. Amen.

LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

Pseaumes du Dimanche. H Y M N E .

T ER sancte , ter- potens Deus ,	O Dieu , trois fois saint et trois fois puissant ,
Incomprehensa Tri- nitas !	Trinité incompréhensible ! ô lumière éternelle ,
O lux perennis ! pro- priis	et trois fois heureuse par un bonheur qui naît de
O ter beata gaudiis !	vous-même !

O véritable et parfaite
Unité ! ô unique et simple
Vérité, ô sainte et
divine Charité, source
inépuisable de tous les
biens !

Vous vous couvrez d'un
nuage épais, et vous ha-
bitez une lumière inac-
cessible : les Anges, qui
tremblent devant vous,
brûlent sans cesse d'un
nouveau desir de péné-
trer de plus en plus dans
l'océan de gloire qui vous
environne.

Les hommes renouvel-
lés et baptisés en votre
nom, s'empresent aussi
de publier vos louanges ;
et leur amour, soutenu
par une grande foi, com-
mence à goûter par
avance le bonheur qu'il
attend de vous.

Donnez-nous, ô Pere
tout-puissant, la force
d'accomplir ce que vous
commandez : donnez-
nous, ô Fils éternel, l'in-
telligence de ce que vous
enseigniez : et vous, Es-
prit saint, faites-nous
vouloir le bien que vous inspirez.

Accordez-nous cette
grace, Pere saint et plein

O vera semper
Unitas !

O una semper Veritas !
O sancta semper, quæ
bonum

Diffundis omne, Ca-
ritas !

TE densa circum
nubila,

Te circum inaccessum
jubar,

Quod intus ardent
Angeli

Circum trementes
cernere.

TE confitetur in
tuo

Et plebs renata no-
mine ;

Firmaque prælibat
fide

Amor quod ambit
præmium.

DA posse quod ju-
bes, Pater :

Da scire, Fili, quod
doces :

Fac corde toto Spiritus,

Nos velle quod pro-
bas bonum.

PRÆSTA, Pater
piissime,

F f

Patrique compar Uni- ce, Sancto simul cum Spiritu, Regnans per omne seculum. Amen.	de bonté, et vous, Fils unique égal au Pere, qui régnerez avec le Saint-Es- prit dans tous les siecles des siecles. Amen.
---	---

LÀ FÊTE DU S. SACREMENT.

AUX II. VÊPRES.

Ps. Dixit, p. 386. Confitebor, p. 387. Credi-
 didi, p. 445. Beati omnes, p. 467.

P S E A U M E 147.

L auda, Jerusalem, Dominum : * lau- da Deum tuum, Sion ;	J erusalem, loue le Sei- gneur : Sion, loue ton Dieu ;
---	---

Quoniam confor- tavit seras portarum tuarum, * benedixit filiis tuis in te.	Car il a mis de fortes barrières à tes portes ; il a béni tes enfans au mi- lieu de toi.
--	---

Qui posuit fines tuos pacem, * et ad- ipe frumenti satiat te.	Il a établi la paix sur tes frontieres : il te rassa- sie du plus pur froment.
---	--

Qui emittit elo- quium suum terræ : * velociter currit ser- mo ejus.	Il envoie ses ordres à la terre ; et ses ordres sont portés par-tout avec diligence.
---	---

Qui dat nivem, sicut lanam, * ne- bulam sicut cinerem spargit.	Il fait tomber la neige sur la terre, comme des flocons de laine : il y répand le brouillard comme la cendre.
---	---

Mittit crystallum suam sicut buccellas : * ante faciem frigoris ejus quis sustinebit ?	Il la couvre aussi de glace, comme de plu- sieurs morceaux de crys- tal : qui peut alors sou- tenir la rigueur du froid qu'il envoie ?
---	---

Il commande , et la glace se fond : il envoie le vent du midi , et les eaux coulent.

Il manifeste sa parole à Jacob , ses loix et ses ordonnances à Israël.

Il n'a point fait la même grace à toutes les nations , et il ne les a pas instruites de ses commandemens.

Emittet verbum suum , et liquefaciet ea : * flabit spiritus ejus , et fluent aquæ.

Qui annuntiat verbum suum Jacob , * justitias et judicia sua Israël.

Non fecit taliter omni nationi , * et judicia sua non manifestavit eis.

H Y M N E.

CHantez , ma langue , chantez le mystere du corps adorable de J. C. et du sang précieux que ce Roi de l'univers a répandu pour être le prix de la rançon du monde , après avoir pris naissance dans le sein d'une Vierge dont l'heureuse fécondité fait les richesses de la terre.

Envoyé par le Très-haut , et né pour nous d'une Vierge sans tache , il a paru sur la terre pour y répandre la semence de sa divine parole ; et il a terminé son ministere par une merveille digne de l'excès de son amour.

Dans le temps de la dernière cène , étant à

P ANGE , lingua , gloriosi Corporis mysterium , Sanguinisque pretiosi Quem in mundi pretium Fructus ventris generosi Rex effudit gentium.

NOBIS datus , nobis natus Ex intacta Virgine , Et in mundo conversatus , Sparso verbi semine , Sui moras , incolatus Miro clausit ordine.

IN supremæ nocte cœnæ
F f 2

Recumbens cum fra-
tribus.

Observata lege plenè
Cibus in legalibus,
Cibum turbæ duode-
næ

Se dat suis manibus.

VERBUM caro pa-
nem verum

Verbocarnem efficit;
Fitque sanguis Chris-
ti merum

Et si sensus deficit,
Ad firmandum cor
sincerum

Sola fides sufficit.

TANTUM ergo Sa-
cramentum

Veneremur cernui,
Et antiquum docu-
mentum

Novo cedat ritui:
Præstet fides supplè-
mentum

Sensuum defectui.

GENITORI, geni-
toque

Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus
quoque

Sit et benedictio:
Procedenti ab utro-
que

Compar sit laudatio.
Amen.

table avec ses disciples
qu'il avoit élevés au rang
de ses freres; après avoir
observé tout ce qui étoit
ordonné par la loi de la
Pâque, il se donne lui-
même à eux de ses pro-
pres mains pour leur ser-
vir de nourriture.

Le Verbe fait chair
change par sa parole le
pain en sa divine chair,
et le vin en son sang; et
si les sens ne peuvent
s'élever jusqu'à un tel
prodige, la foi suffit pour
affermir un cœur docile.

Adorons avec un pro-
fond respect un Sacre-
ment si digne de nos
hommages: que ce nou-
veau mystere prenne la
place des anciennes cé-
rémonies; et que la foi
supplée à la foiblesse de
nos sens.

* Gloire, louange, bé-
nédiction, puissance,
action de graces au Pere,
à son Fils unique, et au
Saint-Esprit, qui procé-
de de l'un et de l'autre.

Amen.

PROPRE DES SAINTS.

VÊPRES DE LA SAINTE VIERGE.

Ps. Dixit, p. 386. Laudate pueri, p. 390. Lætatus sum, p. 245. Nisi Dominus, p. 437. Lauda Jerusalem, p. 506.

HYMNE de la Nativité et de la Conception.

O Dieu, source de tout bien, que votre main est libérale et magnifique dans ses dons ! de combien de faveurs inouïes ne comblez-vous pas celle qui doit enfanter votre fils unique !

Comme une rose, elle sort du milieu des épines ; mais elle en brave les atteintes cruelles : une grâce puissante arrête le cours de la seve empoisonnée qui infecte la tige du genre humain.

Combien sa pureté incomparable ne surpasse-t-elle pas celle de toutes les autres Vierges qui la suivent, quoique de loin, comme leur reine et leur modèle, et qui environnent le trône sublime préparé dans le ciel à la mère du Roi des rois !

UNUS bonorum fons, Deus omnium,

Quam liberali fundis opes manu !

Non antè concessis Mariam

Quot properas cumulare donis !

INTER rigentes, ceu rosa clauditur

Spinas et acres vincit aculeos :

Præsens amaram virulenti

Gratia vim fruticis retundit.

QUANTUM pudicas inclyta virgines

Præstat, remoto quæ Dominam gradu

Sequuntur, et Regis parentem

Siderea comitantur aulâ !

NEC Angelorum | La gloire même des
 par decus: hi Deo | Esprits célestes n'égale
Astant sedenti, fert | pas celle de Marie : ils
Hominem Deum | sont toujours présens de-
Maria, nomen dulce | vant le trône du Seigneur;
 matris | mais le privilege de Ma-
Virgineo socians ho- | rie est d'être l'auguste
nori. | sanctuaire du Dieu su-
 prême, incarné pour l'amour de nous,
 et de joindre au glorieux titre de mere
 l'honneur de la virginite.

REGINA mundi, Vir- | O Vierge, Reine du
 go, clientium | monde, la protectrice de
Tutela, mœstis per- | ceux qui implorent votre
 fugium reis, | secours, et l'asyle des pé-
Fer nostra nato vota : | cheurs pénitens, daignez
 tristem | présenter nos vœux à ce-
Non patitur genitrix | lui qui a bien voulu deve-
 repulsam. | nir votre Fils : les prie-
 res d'une mere telle que
 vous ne sont pas rejetées.

SIT Trinitati per- | Gloire éternelle soit
 petuum decus, | rendue à la sainte Tri-
Inflicta mundo quæ | nité, qui touchée des
 miserans mala, | malheurs de la terre, lui
In matre pignus nas- | donne par la conception
 cituri | de Marie un gage certain
Non dubium dat ha- | de la venue de son Sau-
 bere Christi. | veur. Amen.

Pour le jour de la Purification.

STUPETE, gentes, | **P**Euples de la terre,
 fit Deus hostia. | soyez dans l'étonne-
Se sponte legi Legi- | ment : un Dieu se rend
 fer obligat. | victime : le souverain lé-
Orbis Redemptor | gislateur s'assujettit à ses
 nunc redemptus; | propres loix : le Rédemp-

teur du monde consent à être racheté ; et sa mère la plus pure des Vierges, se soumet à l'humiliante cérémonie de la Purification.

Quoique Vierge dans son enfantement, elle s'est abstenue d'entrer dans le temple pendant le temps prescrit aux femmes ordinaires. Pourquoi craignez-vous d'entrer dans le lieu saint, ô vous qui étiez devenue le sanctuaire de la Divinité ?

Au pied du même autel se consacrent à la fois trois victimes : une Vierge s'offrant elle-même à Dieu, lui immole la gloire de paroître aux yeux des hommes aussi pure qu'elle est : un Dieu enfant fait à son Père l'offrande de ce corps qu'il vient de prendre par obéissance pour lui : un saint vieillard fait le sacrifice de sa vie.

Hélas ! que de glaives perceront un jour votre cœur, ô Vierge sainte ! à combien d'amertumes et de douleurs profondes n'êtes-vous pas réservée ? l'Agneau sacré que vous portez entre vos bras, arrosera l'autel de tout son sang.

Le Christ du Seigneur dont le corps encore tendre se présente comme

Seque piat sine labe mater.

DE more matrum
Virgo puerpera
Templo statutos absti-
tinuit dies.

Intrare Sanctum quid
pavebas,
Facta Dei prius ipsa
templum ?

ARA sub unâ se vo-
vet hostia

Triples : honorem
virginium im-
molat,

Virgo sacerdos, par-
va mollis

Membra puer, se-
niorque vitam.

Membra puer, se-
niorque vitam.

EHEU ! quot enses
transadigent tuum

Pectus ! quot altis
nata doloribus,

O Virgo ! quem ges-
tas, cruentam

Imbuet hic sacer Ag-
nus aram.

CHRISTUS futuro
corpus adhuc ten-
der,

Ff 4

Præluit insons victima funeri : une victime sans tache ;
 Crescet ; profuso vir et un prélude du sacrifice
 cruore , qu'il doit offrir sur la
 Omne scelus moriens , croix ; il croitra ; et par-
 piabit. venu à l'âge d'un homme
 fait , il répandra son sang , et expiera
 par sa mort tous les crimes du monde.

SIT summa Patri , Gloire infinie au Pere ;
 summaque Filio , gloire infinie au Fils : gloi-
 Sanctoque compar re infinie au Saint-Esprit :
 gloria flamini : rendons à la sainte Tri-
 Sanctæ litemus Tri- nité un culte perpétuel ,
 nitati en lui offrant sans cesse
 Perpetuo pia corda les louanges d'un cœur
 cultu. Amen. plein d'amour et de piété.

Pour le jour de l'Annonciation.

HÆC illa solemnis **V**Oici le grand jour , ce
 dies , jour qui nous annon-
 Dies salutis nuntia , ce le salut , où le ciel ré-
 Quà missa cœlo tris- pand la joie sur la terre ,
 tibus et la délivre de la tristesse
 Venere terris gaudia. où elle étoit plongée.

UNIUS omnes cri- Par le crime d'un seul
 mine , nous avons tous fait une
 Casu gravi lapsi su- chute mortelle : pour
 mus : nous relever de cette
 Ut ipse lapsos erigat , chute , Dieu lui-même
 Descendit in terras descend sur la terre.

Deus.

QUI , Patris æterno Le Verbe éternel qui
 sinu naît éternellement du
 Æterna proles nasci- sein de son Pere , s'assu-
 tur jettit à naître dans le
 obnoxius sit tempori , temps , et il n'a point
 Sinum nec horret horreur du sein d'une
 Virginis. Vierge.

Il se revêt d'un corps mortel, pour être la victime des crimes du monde, et laver dans son sang les iniquités de l'homme pécheur.

Celui qui remplit l'univers par son immensité, se renferme dans l'espace étroit d'un corps semblable au nôtre : pour nous ramener à Dieu, voici Dieu même qui vient habiter avec nous.

Gloire à vous, Fils unique du Pere, qui venez pour être notre libérateur : gloire au Pere et au Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

Amen.

Pour le jour de l'Assomption.

ESprits célestes, faites eclater des transports de joie : voici le jour sacré du triomphe de Marie, où cette bienheureuse mere du Très-haut, après une mort douce et tranquille est reçue par son Fils dans le royaume éternel.

Avec quelle abondance ne répand-il pas ses dons sur vous, Vierge sainte !

MORTALE corpus induit,
Orbi piando victimam,
Ut innocenti sanguine
Scelus nocentium diluat.

QUI cuncta complet numine,
Nostros se in artus colligit:
Ut nos reducat ad Deum,
Est ipse nobiscum Deus.

MUNDO redemptor qui venis,
Fili, tibi laus maxima
Cum Patre : nec tibi minor
Laus, utriusque Spiritus.

OVOS ætherei, plaudite, cives :
Hæc est illa dies clara triumpho,
Quâ Matrem placidâ morte solutam
Natus sidereâ suscipit aulâ.

QUÆ non, Virgo, tibi dona rependit !

F f 5

Cœli divitias explicat omnes.

Verbum vestieras carne ; vicissim

Te Verbum proprio lumine vestit.

Qui velo latuit carnis , aperti

Pleno te satiat numinis haustu ;

Et quem virgineo lacte cibasti ,

In jugem tibi dat se Deus escam.

O concessa tibi quanta potestas !

Per te quanta venit gratia terris !

Cunctis Cœlitibus celsior una ,

Solo facta minor , Virgo , Tonante.

QUÆ Regina sedes proxima Christo ,

Alto de solio votatorum

Audi : namque potes flectere Natum ,

Virgo Mater : amas nos quoque natos.

il déploie toute sa magnificence en votre faveur.

Vous aviez revêtu d'un corps le Verbe éternel ; le

Verbe vous revêt à son tour de sa propre lumière.

Celui qui se cache sous le voile de notre chair, se

montre à vous sans voile et sans nuage, et vous rassasie de sa divinité : vous

le nourrîtes autrefois de votre lait , aujourd'hui

il se donne lui-même à vous pour être votre

nourriture immortelle.

Combien est grand le pouvoir qu'il vous accorde ! et quelles graces ne

procurez-vous pas à la terre ! Elevée au dessus

de tous les Bienheureux , vous ne reconnoissez que

le Très-haut au dessus de vous.

Daignez, ô Reine pleine de bonté, de ce trône

sublime où vous êtes assise auprès de Jesus-Christ,

recevoir les vœux de ceux qui implorent votre secours : Mere de Dieu ,

vous pouvez fléchir votre Fils : vous êtes aussi notre

mere, et vous nous aimez comme vos en-

fans.

Gloire au Pere, qui a voulu donner à son Fils éternel une mere sur la terre : gloire au Fils, qu'une Vierge a enfanté : gloire à vous, Esprit saint, par l'opération duquel elle est devenue féconde. Amen.

DIVINÆ Soboli qui dare matrem
In terris voluit, gloria Patri :
Cujus Virgo parens, gloria Nato :
Quo fœcunda, tibi gloria, Flamen.

V Ê P R E S D E S A P O T R E S .

Ps. de la Férie. H Y M N E .

LE Fils de Dieu, qui est descendu sur la terre pour nous sauver par sa mort, vous choisit ici-bas, saints Apôtres, pour être ses successeurs et les coopérateurs fideles

QUEM misit in terras Deus,
Ut morte nos servet suâ,
Amoris hinc fidos sui
Vos eligit vicarios.
de sa charité.

Cet innocent Agneau égorgé par des loups ravissans, vous envoie comme des agneaux au milieu des loups : et bientôt réformant les mœurs des peuples barbares, vous changez les loups en agneaux.

OCCISUS Agnus à lupis.
Vos misit agnos ad lupos :
Mores ferinos exuunt,
Agni repente de lupis.

La terre étoit souillée par des sacrifices impies ; vous l'avez purifiée par vos sueurs et par votre sang.

QUÆ victimarum cædibus
Tellus madebat impiis,
vestris eam sudoribus
Vestro piastis sanguine.

Engraisée par cette rosée féconde, que de fruits n'a-t-elle pas porté !

HOC rore facta pinguior,
Quot illa fructus pro-

tulit !
 Quæ quanta surrexit
 seges !

Et ista nos seges sumus.

QUAM si bonus respexeris ,

Qui das rigatis crescere ,

Frumenta nos cœlestibus

Matura condas horreis.

placerez comme un excellent froment dans les greniers de votre Pere céleste.

UNI sit et trino Deo
 Suprema laus , summum decus ,

De nocte qui nos ad sua

Lumen vocavit gloriæ.

Amen.

Au temps Paschal. H Y M N E.

NATUS Parenti redditus

Non vos amicos deseret :

Sub imbre lapsum flammeo

Infundet in vos Spiritum.

HAUSTO repleti Numine ,

Terras in omnes liberi ,

Quelle abondante moisson n'a-t-on pas vu sortir de son sein ! Et nous-mêmes nous sommes cette heureuse moisson.

Si vous daignez jeter sur nous un regard de miséricorde , ô Jesus , qui donnez seul l'accroissement aux plantes que vos ministres arrosent ; nous arriverons à une parfaite maturité , et vous nous

Gloire , louange , honneur au Dieu unique en trois personnes , qui de l'épaisse nuit où nous étions plongés , nous a appelés à son admirable lumière.

Amen.

LE Fils de Dieu , en rentrant dans la gloire de son Pere , ne vous abandonnera pas , saints Apôtres , qu'il daigne appeler ses amis ; mais répandant sur vous une pluie de feu , il vous inondera de son Esprit.

Remplis alors du Dieu puissant que vous aurez reçu dans vos cœurs , vous irez avec une sainte

liberté parcourir toute la terre ; et votre bouche , comme une céleste trompette , publiera la gloire de Jesus-Christ dans tout l'univers.

La crainte de la mort ne vous tiendra plus renfermés ; et les dangers les plus évidens ne mettront aucun obstacle à la ferveur de votre zele.

Pleins de force et de courage devant les rois , vous mépriserez les supplices les plus cruels : et mourir pour Jesus-Christ, ce sera pour vous le comble de la gloire.

Demandez pour nous une foi toujours constante et courageuse , jointe à une ferme espérance ; et qu'une ardente charité bannisse de nos cœurs toute racine terrestre.

¶ Da , Christe , nos tecum mori , p. 499.

Christum tubis celestibus ,
Christum Deum vulgabitur.

NON jam tenebit
amplius
Formido mortis abditos :
Aperta non euntibus
Addent moras pericula.

Vos ante reges fortiter
Spernetis armatas necces :

Hæc nempe pro
Christo mori
Suprema vobis gloria.

ORATE , firma sit fides ,
Et certa spes erigat ;
Illapsa nostris cordibus
Pellat timorem caritatis.

LA DÉDICACE D'UNE ÉGLISE.
A VEPRES. Ps. Lætatus sum , p. 425. Nisi Dominus , p. 437. Memento , avec sa division , p. 468. Super flamina , p. 418. Lauda Jerusalem , p. 506. H Y M N E.

C'Est dans ce lieu sacré
Qu'est le trône du
Tout-puissant, et la porte

ECCĒ sedes hîc Tonantis ,
Ecce cœli janua ;

Hic sacerdos , ara | du ciel : c'est-là qu'un
 templum , | Dieu devient lui-même
 Hic Deus fit hostia : | le temple, l'autel, le Prê-
 Incruentâ mortejugis | tre et le sacrifice : c'est-
 Hic amor litat Deum. | là que l'amour toujours
 subsistant d'un Dieu fait homme, s'im-
 mole sans cesse à son Pere, par l'obla-
 tion non sanglante de sa mort.

QUALIS ara, quanta | Quel autel, quelle au-
 sedes | guste demeure, qui peut
 Ipsius capax Dei ! | recevoir la majesté de
 Quem nec universa | Dieu même ? Celui que
 terra , | ni la terre ni le ciel ne
 Omne nec cœlum ca- | peuvent contenir, se ren-
 pit , | fermant dans un étroit
 Orbe parvo se coarc- | espace consent à demeurer
 tans | présent et voilé au
 Hic latere sustinet. | milieu de nous.

QUAM libenter hic | Avec quelle bonté ne
 pudicis | se communique-t-il point
 Inserit se cordibus ! | aux ames pures dans ce
 Hic amantis tota | saint lieu ? Jesus-Christ,
 Christi | le Dieu de charité, y pro-
 Exerit se caritas : | digue toute sa tendresse
 Hic Pater caros se- | pour nous : c'est un Pere
 dere | qui se plaît à se voir au
 Gestit inter filios. | milieu de ses enfans.

HINC facesse quem | Loin de ce temple,
 profana* | vous tous dont le cœur
 Polluit contagio : | est souillé par la conta-
 Neu sacrum transire | gion du péché : craignez,
 limen | profanes, de porter sur
 Inquinatus audeas ; | ce seuil auguste un pied
 Ultor astat cum fla- | sacrilege ; un Dieu ven-
 gellis | geur vous y attend le bras
 Puniens sontes Deus. | levé pour punir votre
 témérité.

<p>Gloire éternelle au Pe- re : gloire éternelle au Fils : gloire éternelle à vous , Esprit saint qui unissez le Pere et le Fils ; et dont la divine onction se répandant sur nous , nous consacre et nous rend des temples vivans. Amen.</p>	<p>SIT perennis laus Parenti : Sit perennis Filio : Laus tibi qui nectis ambos , Sit perennis, Spiritus, Chrisma cujus nos in- ungens ; Viva templa conse- crat.</p>
---	--

SAINTE GENEVIEVE VIERGE.

AUX II. VEPRES. Ps. de la Férie. HYMNE.

<p>UNissez-vous, Esprits célestes, à la gloire d'une Vierge dont la nais- sance fut pour vous un sujet de joie : Genevieve monte aujourd'hui triom- phante dans le royaume destiné aux épouses fi- delles du Roi des rois.</p>	<p>CŒLO receptam plaudite, Cœ- lites : Quæ vestra nascens gaudia fecerat , Sponsæ fideli desti- natum Intrat ovans Geno- vefa regnum.</p>
---	--

<p>Pendant que votre ame jouit de Dieu dans le sein du souverain bonheur , illustre Genevieve , la terre demeure enrichie de votre dépouille mor- telle : vous ne nous quit- tez pas entierement , et nous ressentons ici bas les Dieu conserve à vos ossemens et à vos cendres.</p>	<p>DUM mens adepto perfruitur Deo , Tellus verendas exu- vias habet ; Non tota discedis ; superstes Ossibus est cinerique virtus. effets de la vertu que</p>
--	---

<p>Les peuples qui vous invoquent, trouvent dans votre intercession un puissant remede à leurs maux : les maladies et la</p>	<p>PROCUL malorum jussa fugit cohors, Utcumque votis te populi colunt, Arcere morbos effi-</p>
--	---

cacem , Atque trucidare jura letho.	mort même paroissent reconnoître vos loix.
TE civis ambit, seu calamo seges Arente languet , seu madido natat : Et imbris et solis po- tentem Supplicibus venera- tur ulnis.	Si nos moissons languis- sent par la sécheresse, ou qu'elles soient inondées par des pluies qui les font périr, les fideles accou- rent à votre tombeau, pleins de confiance au pouvoir que Dieu semble vous avoir donné sur les élémens même.
HEU quot procellis cingimur, ô Deus! Diri quot hostes in- sidias parant ! Da corpus invictum periclis : Da niveam sine labe mentem.	Hélas, Seigneur, de quels maux et de quelles tempêtes ne sommes- nous pas environnés ! que d'ennemis cruels nous dressent des embûches ! faites que notre ame de- meure pure et sans tache devant vous, et que notre corps soit victorieux de tous les périls.
LAUS summa Patri, summaque Filio: Tibique compar glo- ria, Spiritus, Per quem triumphat- rix refulget Magnificis Genovefa signis. Amen.	Gloire infinie au Pere; gloire infinie au Fils : gloire infinie au Saint- Esprit, qui fait triompher l'illustre Genevieve, et la rend célèbre par une multitude de prodiges. Amen.

SAINT JEAN-BAPTISTE.

AUX II. VÉPRES.

Pseaumes de la Férie. H Y M N E.

QUID moras nec-
tis ? Domino
jubenti

Pourquoi hésitez-vous,
ô saint Précurseur ?
cédez aux ordres de vo-

tre Maître : celui qui purifie les cœurs par le feu sacré de son amour, exige que vous le baptisiez dans les eaux du Jourdain.

Mais quels furent les sentimens de votre cœur, lorsque vous vîtes s'abaisser devant vous en posture de suppliant, celui dont vous tiendriez à honneur de dénouer les souliers ?

Quel spectacle s'offre à vous ! du milieu d'une nuée lumineuse le Saint-Esprit descend pour se reposer sur le Fils, pendant que la voix du Pere se fait entendre, toute la Trinité se manifeste.

Ardent à remplir votre ministere, vous annoncez l'Agneau sans tache, la Victime qui ôte les péchés du monde : témoin sûr et fidele, vous le montrez du doigt et de la main.

Oubliant votre propre gloire, vous vous empressez de rendre à Jesus-Christ l'unique maître les disciples que vous avez formés pour lui : lui seul devoit croître ; et vous desiriez ardemment de vous anéantir devant lui.

Cede : qui sacro lavat igne corda,

Hic tuis ardet manibus, Joannes,

Amne lavari.

QUIS fuit sensus tibi, cum videres

Supplicis ritu dare colla pronum,

Cui pedum summo reputes honori

Solvere lora ?

CERNIS ut, nimbo rutilante, Christo

Spiritus, Patris comitante voce,

Incubat, sese Triadisque tota

Pandit imago.

DILIGENS iustas operi minister :

Victimam mundi scelus auferentem

Prædicas Agnum, digitoque fidus

Indice monstras.

IMMEMOR laudis propriæ, magistro

Debitos Christo propeas alumnos

Reddere : ardebas mihi ; decebat

Crescere Christum.

NEC fidem vitâ sat erit probasse : Vindicem læsi rigi- dum pudoris Te manet carcer ; Domino cruentâ Morte præibis.	Mais ce n'est pas assez d'avoir prouvé votre zèle et votre foi par la sainte- té de votre vie : une obs- cure prison doit être le prix de votre généreuse liberté à reprendre le vi- ce ; et vous serez en souffrant une mort cruelle le précurseur de celle de J. C.
LÆTUS æternum ce- lebret Parentem Orbis : æternum ce- lebret Parentis Filium : par sit tibi laus per omne . Spiritus ævum. Am.	Que l'univers plein d'allégresse rende gloire au Pere éternel , au Fils qu'il engendre de toute éternité , et au Saint-Es- prit , dans tous les siècles des siècles. Amen.

S. PIERRE ET S. PAUL , APOSTRES.

AUX II. VÈPRES.

Pseaumes de la Férie. HYMNE.

T ANDEM laborum, gloriosi Princi- pes, Fructum tenetis : fa- na passim cor- ruunt : Quia ipsa late Roma victrix gentium, Se Christiano jam stu- pet subdi jugo. SÆVIT tyrannus, at triumphans victimæ : Alter per ensem vic- tor ; alter per cru- cem ,	V Ous jouissez enfin , illustres Apôtres , du fruit de vos travaux : de toutes parts les temples profanes sont renversés ; et Rome , victorieuse de tous les peuples , se voit elle-même avec étonne- ment soumise par vous au joug de l'Évangile. Le tyran déploie toute sa fureur ; mais deux vic- times ont la gloire du triomphe : tous deux vainqueurs , l'un en suc- combant sous le glaive ,
---	---

l'autre en mourant attaché à une croix, obtiennent dans le ciel une couronne immortelle ; et le sang qu'ils répandent sur la terre, devient une féconde semence de Chrétiens.

Les orgueilleux cadavres des Césars, qu'honorait d'un culte profane une ville mere et protectrice de toutes les superstitions, ne sont plus désormais que des objets de mépris : elle met sa gloire à posséder les cendres des saints Apôtres, et elle adore la croix plantée sur ses superbes collines.

Rome, c'est maintenant que teinte d'un sang si noble, et établie plus heureusement par de nouveaux fondateurs, tu tires un nouveau lustre de leurs trophées ; et à ce titre tu deviens plus véritablement qu'autrefois

la reine des cités. Gloire éternelle au Pere éternel : gloire éternelle au Fils, qui est la gloire du Pere : gloire semblable à vous, Esprit saint qui êtes égal au Pere et au Fils, et qui les unissez éternellement.

Amen.

Cœlo coronam laureati possident ;
Fususque sanguis
Christianos seminat

SUPERBA sordent,
Cæsares cadavera,
Queis urbs litabat impii cultûs ferax :
Apostolorum gloriatur ossibus,
Fixamque adorat collibus suis crucem.

NUNC ô cruore purpurata nobili,
Novisque felix Roma conditoribus ;
Horum trophæis aucta, quantò veriùs
Regina fulges orbe toto civitas !

SIT sempiterno sempiterna laus Patri,
Sit sempiternum Filio Patris decus :
Qui nectis ambos æquus ambobus, tibi,
Divine, sit laus sempiterna, Spiritus.

LA SUSCEPTION DE LA STE. COURONNE.

A VÊPRES. Pseaumes de la Férie.

H Y M N E.

<p>CHRISTI cruentæ splendida prin- cipum Non certet unquam purpura purpuræ: Juncopalustrisceptra cedant ; Textilibus diadema spinis.</p> <p>HIS fretus armis victor aheneos Postes revulsit, claus- traque tartari ; Cœtusque captivos piorum In patrias revocavit arces.</p> <p>QUIN et premebat quos fera servitus ? Tristi gementes eri- puit jugo, Et nocte damnatos profunda Ad superas dedit ire sedes.</p> <p>HÆC tincta cæsi sanguine prædicat Dei supellex : hinc aliam nefas Ambire gazam Chris- tians,</p>	<p>Que la pourpre écla- tante des princes de la terre disparoisse de- vant celle de Jesus-Christ teinte de son sang : que leur sceptre cede à son roseau , et le diadème royal à sa couronne d'é- pines.</p> <p>Muni de ces armes , ce Dieu puissant entre vic- torieux dans les enfers : il en brise les portes : il tire de prison une multi- tude de justes, et les con- duit triomphans au royau- me céleste.</p> <p>Il affranchit même de la servitude ceux qui gé- missoient sous le joug funeste du péché et de la mort ; et il élève sur le trône de sa gloire , des malheureux condamnés à une nuit éternelle.</p> <p>Voilà ce qu'annoncent ces précieuses dépouilles, teintes du sang adorable d'un Dieu mort pour nos péchés : il n'est pas per- mis à des Chrétiens , qui</p>
--	--

doivent acheter le bonheur éternel aux dépens même de leur vie , d'aspirer à un autre trésor.

Gloire infinie au Pere, qui nous a créés : gloire infinie au Fils qui nous a rachetés : gloire égale à vous , Esprit saint, qui êtes le lien de l'un et de l'autre , et qui nous consacrez par votre divine onction.

Morte quibus redimenda vita.

QUI nos creavit ,
maxima laus Patri :

Qui nos redemit ,
maxima Filio :

Qui consecrando nos
inungis .

Par tibi laus , utriusque nexus. Amen.

S. LOUIS ROI DE FRANCE.

AUX II. VÊPRES.

Pseaumes de la Férie. H Y M N E.

DE nouveaux combats
ô saint Roi , vous
appellent pour la gloire
du vrai Dieu : vos vaisseaux ont la croix pour gouvernail , l'espérance chrétienne leur tient lieu d'une ancre inébranlable : c'est ainsi qu'enrôlé sous l'étendard de J. C. , vous allez de nouveau porter la guerre aux tyrans.

Vous triomphez en mourant ; la mort vous ôte et vous assure la victoire : encore sans sépulture sur le rivage barbare , votre corps est couvert de vos lauriers ; mais le ciel vous offre un triom-

TE , sancte rursus
Ludovice, prælia
Divina poscunt : tu
crucis clavum tenens ,

Spejque sacras anchorâ fundans rates ,

Moyestyrannis bella,
Christo militas.

VINCIS cadendo :
mors tibi victoriam

Aufert , et addit :
corpus hic palmæ tegunt

Nondum sepultum ;
sed triumpho nobili

Cœlum paratur , et
coronis sidera. | phe plus glorieux , et les
astres une couronne im-
mortelle.

Tuus paternæ red-
ditus terræ cinis | Vos cendres rendues à
votre patrie protègent le
Regnum tuetur, dum | royaume pendant que
votre ame , dans le sein
throno præsens | de Dieu , se repose par-
Dei , | mi les lys immortels ,
Æterna regnans pa- | d'où vous jetez sur nous
scis inter lilia. | un regard favorable.

Favensque blando
nostra cernis lu-
mine.

SIT Trinitati sem-
piterna gloria , | Gloire , louange, hon-
neur , au Dieu unique en
Honor , potestas , | trois personnes , le sou-
atque jubilatio , | verain arbitre de l'uni-
vers , qui vit et regne
In unitate quæ gu- | dans tous les siècles des
bernans omnia , | siècles. Amen.

Per cuncta regnat se-
culorum secula.

S A I N T M I C H E L .

A U X I I . V È P R E S .

Pseaumes de la Férie. H Y M N E .

CHRISTE , qui se-
des olympe , | **O** Jesus égal au Dieu
suprême , qui réglez
Par Deo Patri Deus , | au plus haut des cieus , et
que les plus purs Esprits
Quem tremiscunt in-
tuendo | adorent avec un saint
tremblement : faites qu'u-
Puriores Spiritus : | nis à ces cœurs angéli-
ques , nous chantions di-
Da choris junctos su-
pernis | gnement vos louanges.

Ore puro psallere.

INTER omnes ful-
guranti

Ense victor emicat ,

Parmi les Anges qui
sont vos ministres , il en
est un victorieux , que son

glaive étincelant fait remarquer entre tous les autres : c'est lui qui confondit l'insolente audace du dragon , et qui du haut des cieux le précipita dans l'abîme.

Pendant que vous terrassez ce superbe ennemi , ô Prince de la milice céleste, vous faites retentir ces paroles : Qui est égal à Dieu ? A ces mots , la troupe rebelle tombe du ciel par une chute commune , et vous recevez la couronne du triomphe , des mains de celui qui vous donne la victoire.

Vous surpassez en gloire tous les esprits immortels , dont vous êtes le plus parfait : vous êtes le dépositaire des conseils du Très-haut , le plus voisin de son trône : vous ouvrez et fermez le ciel par son ordre, et vous nous présentez à son tribunal.

Si le mourant s'adresse à vous aux approches du moment redoutable, vous volez aussi-tôt à lui , et lui faites sentir votre présence : vous recevez alors son esprit , et le portez dans le sein de Dieu.

Quidraconis insolentem

Contudit ferociam ,
De polo trusit rebellem

In profunda tartara.

DUM superbum
sternis hostem,
Intonas. Quisut Deus?
Obstinata turba præceps

Clade communi ruit:
Te triumphantem coronat

Qui tibi dat vincere.
triumphe , des
mains de celui qui vous donne la victoire.

TU decore vincis
omnes
Alitum pulcherrime :
Assides Deo propinquus ,

Consili tu particeps:
Astra claudis et recludis ,

Nosque sistis Judici.

TE tremendo poscat æger

Mortis in luctamine.
Advolantis efficacem
Sentiet præsentiam ;
Corporis vinculis solutum

Mox ad astra transferes.

SIT suprema laus Parenti, Qui creavit omnia ; Filioque qui redemit Morte nos volens suâ : Par et illi, cujus almo Confovemur halitu. Amen.	Gloire infinie au Pere créateur de l'univers : gloire à son Fils unique, qui a bien voulu nous racheter par sa mort : gloire pareille au Saint - Esprit, qui nous anime par son souffle divin. Amen.
---	---

S A I N T D E N Y S .

AUX II. VÊPRES. Ps. Dixit, p. 386. Credidi propter, p. 445. Nisi quia Dominus, p. 416. Qui confidunt, p. 436. In convertendo, p. 417.

H Y M N E .

L UX de Luce, Deus, fons quo- que luminum, Quo stat perpetuus Cœlitibus dies ; Tristem sub misera nocte Lutetiam Quanto lumine re- creas !	V Erbe adorable, qui sortant du sein du Pere des lumieres, êtes vous-même un abîme de splendeur, et la source de la lumiere des bien- heureux : quelle clarté ne répandez-vous pas maintenant sur la ville de Paris, plongée jusqu'à ce jour dans les plus épaisses ténèbres ! Envoyé par le succes- seur de Pierre, Denys plein d'ardeur, accourt dans ces contrées ; et par la puissance de votre nom qu'il fait retentir de tou- tes parts, il renverse les autels, les statues et les temples, et convertit une multitude d'idolâ- tres.
---	--

Huc de sede Petri
 fervidus advolat :
 Aras, fana, deos
 funditus eruit ;
 Et Christum reso-
 nans dedocet im-
 pios
 Dux verbi Diony-
 sius.

Deux

Deux ministres fideles
unis à ce chef de la sainte
mission, répandent dans
les cœurs la semence de
la vraie foi : et le peuple
barbare devenu docile à
la parole de Dieu, s'em-
presse de se revêtir de Je-
sus-Christ dans les eaux sacrées du Baptême.

La foi fait chaque jour
de nouveaux progrès ; et
Paris devient une ville
toute nouvelle : l'ennemi
frémit de rage contre ce
troupeau naissant : il se
jette sur les Pasteurs, qui
sans craindre la mort,
travaillent à détruire son
empire.

On emploie contr'eux
les glaives, les fouets,
les entraves : pour eux
ils trouvent leurs délices
dans les tourmens, ils
présentent leurs têtes aux
bourreaux ; tous trois
souffrent ensemble la
mort : tous trois ils s'en-
volent au ciel.

Gloire à Dieu unique
en trois personnes, à qui
trois heureuses, victimes
se consacrent aujourd'hui
par une glorieuse
mort.

Amen.

ADDUNT se comites,
et rudibus pia,
Committunt fidei se-
mina mentibus :
Sacris barbara gens,
jam docilis Deo,
Christum fontibus
induit.

CRESKIT sancta fi-
des, fit nova ci-
vitas :
Hinc sævit rabies in
tenerum gregem :
Intentos operi, nec
timidos mori
Pastores furor impe-
tit.

APTANTUR gladii,
verbera, compe-
des :
Illi supplicium deli-
cias putant :
Subdunt se gladiis,
tres simul occi-
dunt,
Tres cœlo simul ad-
volant.

PATRI maxima laus :
maxima Filio ;
Amborumque sacro
maxima Flamini,
Cui se ritè litans fu-
nere splendido
Triplex consecrat
hostia. Amen.

Gg

LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS.

AUX I. VÉPRES.

Pseaumes du Dimanche. H Y M N E.

CŒLO quos eadem gloria consecrat,
 Terris vos eadem concelebrat dies:
 Læti vestra simul præmia pangimus
 Duris parta laboribus.

Héureux habitans des tabernacles éternels,
 comme une même gloire
 vous couronne dans le
 ciel nous vous consacrons
 un même jour sur la terre,
 pour y célébrer ses triomphes
 qui vous ont coûté tant
 de peines et de travaux.

JAM vos pascit amor nudaque veritas:
 De pleno bibitis gaudia flumine:
 Illic perpetuam mens satiat sitim
 Sacris ebria fontibus.

Le céleste amour, et la vérité qui se montre à vous à découvert, sont maintenant votre immortelle nourriture: vous plongez dans des torrens de délices, dont votre ame est saintement enivrée; c'est-là que puisant à la source même du vrai bonheur, vous désaltérez une soif toujours ardente et toujours satisfaite.

ALTI secum habitans in penetrabilibus
 Rex ipse suo contuitu beat;
 Illabensque, sui prodigus, intimis
 Sese mentibus inserit.

Dieu, dans son sanctuaire inaccessible, fait lui-même son bonheur, en contemplant ce qu'il est; et il se communique à vous avec une riche effusion de sa gloire: prodigue de ses dons, il vous remplit de sa divinité.

ALTA RI medio, cui Deus insidet,
 Agni fumat adhuc innocuus cruor:

Sur l'autel où réside le Dieu suprême, fume encore le sang de l'Agneau sans tache: immolé une

fois à la justice de son
Pere, il lui offre conti-
nuellement ses souffran-
ces, et perpétue à jamais

Autour du trône céleste,
et dans l'océan de lumie-
re qui l'environne, une
troupe de vieillards, le
visage prosterné, met
aux pieds du Roi des rois
le diadème dont il les
couronne, et lui en fait
un continuel hommage.

Une multitude innom-
brable d'élus de toutes
nations, vêtus de robes
éclatantes, blanchies dans
le sang de l'Agneau, por-
tent en main des palmes
de victoire, et célèbrent
à l'envi dans leurs canti-
ques le Dieu trois fois saint.

Gloire infinie au Pere :
gloire infinie au Fils :
gloire infinie vous soit
rendue, Esprit saint, ar-
bitre des différens méri-
tes ; qui vous communi-
quez tout entier à tous
vos Saints, selon les loix
de votre souveraine équi-
té. Amen.

Quæ mactata Patri
se semel obtulit,
Se jugis litat hostia.
son sacrifice.

PRONIS turba se-
num cernua fron-
tibus,

Inter tot rutili ful-
gura luminis,

Regnanti Domino
devovet aurea

Quæ ponit, diade-
mata.

GENTES innumeræ,
conspiciuæ stolas

Agni purpureo san-
guine candidas,

Palmis læta cohors,
cantibus æmulis

Ter sanctum cele-
brant Deum.

SIT laus summa Pa-
tri, summaque
Filio :

Sit par sancte tibi
laus quoque,
Spiritus.

Qui das pro meritis,
optimus arbiter,

Te totum simul om-
nibus. Amen.

VÊPRES DES MORTS.

Pseaumes, Dilexi, p. 414. Ad Dominum, p. 424.

Levavi, p. 415. De profundis, p. 438. Confi-
tebor.... quoniam, p. 446.

S. MARCEL, EVÊQUE DE PARIS.
AUX II. VÊPRES.

Pseaumes de la Fêrie. H Y M N E.

<p>CHRISTE , Pasto- rum caput atque princeps , Præsulis festam ve- nerata lucem , Debitis supplex tua templa votis Turba frequentat.</p> <p>ILLE non vano te- nuit tremendam Spiritu sedem , pro- prio nec ausu , Sed sacrum jussus, Do- mino vocante. Sumpsit honorem.</p> <p>pas résister à l'ordre</p> <p>STRENUM bello pugilem superni Chrismatis pleno tuus unxit intus Spiritus cornu , po- suitque sanctam Pascere gentem.</p> <p>FIT gregis pastor , pater atque forma Lætus impendit sua , seque ; servus Omnium , curis gra- vis , omnibusque Omnia factus.</p>	<p>Nous nous assemblons dans vos temples , ô Jesus , qui êtes le chef et le Prince des Pasteurs , et nous venons de vous y rendre grâces des dons excellens que vous avez accordé au saint Pontife dont nous célébrons la Fête.</p> <p>Ce ne fut ni par vaine gloire , ni de son propre mouvement , qu'il monta sur le trône redoutable où il fut élevé pour le bien de ses freres ; mais il ac- cepta cet honneur par obéissance , et pour ne céleste qui l'y appelloit.</p> <p>Il y parut comme un rempart impénétrable , et comme un chef invin- cible dans le combat ; parce que votre Esprit , ô mon Dieu , répandit abondamment sur lui son onction , en lui confiant vos brebis.</p> <p>Il fut tout à la fois le pasteur , le pere et le mo- dele du troupeau : il don- na ses biens avec joie , et il se donna lui-même tout entier ; accablé de soins et de travaux ; il se</p>
--	---

regarda comme le serviteur de ses freres, et se fit tout à tous pour les gagner tous.

Il ne cessoit de prier pour les pécheurs, de consoler les affligés, et de relever ceux qui avoient fait des chûtes funestes: il dissipa les ténèbres de l'ignorance: il fut puissant en paroles sublimes qu'il annonçoit, d'erreur, et mit en fuite les ennemis du salut.

Faites, ô Jesus, que nous soyons aidés par les prieres de ce S. Pontife, et que nous vous honorions dans l'éternité avec le Pere et le Saint-Esprit par des actions de graces proportionnées à vos bienfaits. Amen.

PRO reis orat, ré-
ficit gementes,
Erigit lapsos, tene-
brasque pellit;
Fit potens verbo, do-
cet alta pravum
Conterit hostem.

et par les vérités su-
blimes qu'il annonçoit,
il confondit l'esprit
les ennemis du salut.

FAC ut illius preci-
bus juvemur,
Christe, fac Patrem
pariterque tecum
Spiritus jugi celebre-
mus hymno

Omne per ævum.
Amen.

S A I N T M A R T I N .

A U X I I . V Ê P R E S .

Pseaumes de la Férie. H Y M N E .

Saint Martin regarde le ciel avec un visage baigné de larmes; les yeux fixés sur sa bienheureuse patrie, il pousse des gémissemens et des soupirs. O mort, s'écrie-t-il, pourquoi tardes-tu si long temps à briser les liens qui me retiennent! Celui qui aime Jesus-Christ regarde la perte

PERFUSUS ora lacrymis,
Martinus astra suspicit!
Et in beato patriæ
Defixus obrutu gemit.
O mors, ait, quid tamdiu
Differs levare vincula?
Amore Christi saucium

G g 3

Privare vitâ munus est. de la vie comme un gain.

QUID tu minaci
gutturè ,
Draco cruenta , sibi-
las ?
Redi sub umbræ tar-
tari :
Me lucis aula devo-
cat.

Et toi , dragon cruel ,
pourquoi fais-tu retentir
à mes oreilles tes horri-
bles sifflemens ; retourne
dans tes prisons inferna-
les , la lumiere éternelle
m'invite et m'attend.

ET vos flagrans
quos caritas
Mihi dat esse filios ,
Fletu molesto parcite
Tardare patris gau-
dia.

Et vous , qui êtes mes
ensans dans la charité de
Jesus-Christ , ne retardez
pas par des larmes qui
m'affligent , le bonheur
de votre pere.

QUOD si tamen nos-
tros adhuc
Tellus labores exigit,
Jam lauream pren-
sans manu
Reddar libenter præ-
lio.

Si néanmoins la terre
exige encore mes soins et
mes travaux : quoique
je touche à la couronne,
je retournerai volontiers
au combat.

Sic fortis et cons-
tans sibi
Martinus usque pers-
titit ,
Nec pro Deo timens
mori ,
Sed nec recusans vi-
vere.

Ainsi toujours le mê-
me , et toujours plein de
courage , le Saint se sou-
tient jusqu'au dernjer mo-
ment de sa vie , desirant
de mourir pour Dieu ,
mais ne refusant pas de
vivre pour ses freres.

SIT Trinitati gloria,
Sermonibus quam
vindicans ,
Martinus et miraculis
Adeptus est in præ-
mium. Amen.

Gloire soit rendue à la
sainte Trinité , dont saint
Martin a établi la foi par
ses discours et ses prodi-
ges , et qui fait mainte-
nant son bonheur.

COLLECTES

des Dimanches et Fêtes de l'Année.

PROPRE DU TEMPS.

Le premier Dimanche de l'Avent.

Déployez votre puissance, Seigneur, et venez au milieu de nous; afin qu'étant délivrés par votre secours des périls auxquels nos péchés nous exposent, nous soyons sauvés par vous, qui êtes notre libérateur; c'est la grâce que nous vous demandons, Seigneur, qui étant Dieu, vivez et régnez avec Dieu le Père, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.

Le second Dimanche de l'Avent.

Seigneur, animez nos cœurs à préparer les voies de votre Fils unique: afin que par la grâce de son avènement, nous méritions de vous rendre un culte pur et sincère: c'est ce que nous vous demandons par J. C. qui étant Dieu vit, etc.

Le troisième Dimanche de l'Avent.

Daignez, Seigneur, écouter favorablement nos prières, et venez dissiper les ténèbres de nos âmes par la grâce de votre avènement; Vous qui étant Dieu, vivez et régnez, etc.

Le quatrième Dimanche de l'Avent.

Déployez votre puissance, Seigneur, et par un effort de votre grande miséricorde, venez nous secourir; afin que votre bonté pleine d'indulgence se hâte de nous accorder le don céleste dont nos péchés retardent l'effet: Vous qui étant Dieu, vivez et régnez dans tous les siècles, etc.

Le jour de Noël.

Faites, ô Dieu tout puissant, que la nouvelle naissance de votre Fils unique selon la chair, affranchisse des captifs que le joug du péché tient depuis si long-temps dans une continuelle servitude; nous vous le demandons par le même Jesus-Christ notre Seigneur.

Le jour de saint Etienne.

Seigneur, faites-nous la grace d'imiter l'exemple qui nous est proposé en ce jour, afin que nous apprenions à aimer nos ennemis, en célébrant la mort bienheureuse d'un Martyr, qui a prié pour ses persécuteurs; par N. S. J. C. votre Fils, qui, etc.

Le jour de saint Jean, Apôtre.

Daignez, Dieu de bonté, répandre sur votre Eglise les rayons de votre céleste lumière, afin qu'éclairée par les divines instructions de l'Apôtre et Evangéliste saint Jean, elle arrive au bonheur éternel: Par N. S. J. C. Amen.

Le jour des saints Innocens.

O Dieu, dont les saints Innocens Martyrs publient aujourd'hui la gloire, non en parlant, mais en répandant leur sang: faites mourir en nous tous les vices, afin que la foi que nous confessons de bouche, soit aussi annoncée par la sainteté de notre vie: Par notre Seigneur Jesus-Christ.

Le Dimanche dans l'Octave de Noël.

Dieu tout-puissant et éternel, faites que toutes nos actions soient conformes à votre volonté; afin qu'au nom de votre Fils bien aimé, nous méritions d'être remplis de bonnes œuvres; par le même J. C. N. S.

Le jour de la Circoncision.

O Dieu, qui après vous être fait homme pour nous, avez encore voulu être circoncis en ce

jour , et recevoir le nom de Sauveur , faites que renonçant aux œuvres de la chair , nous obtenions la récompense du salut éternel par l'invocation de votre saint nom ; vous qui étant Dieu , vivez et régnés dans tous les siècles des siècles. Amen.

Le Dimanche entre la Circoncision et l'Epiphanie.

Dieu tout-puissant et éternel , qui nous avez rendus de nouvelles créatures dans votre Fils unique ; conservez les ouvrages de votre miséricorde , et purifiez-nous de plus en plus des restes corrompus de l'ancien levain ; afin que par le secours de votre grace , nous devenions semblables à celui qui a uni en lui notre nature à la Divinité , par le même J. C.

Le jour de l'Epiphanie.

O Dieu , qui manifestez aujourd'hui votre Fils unique aux Gentils , par l'apparition d'une nouvelle étoile : faites que vous connoissant déjà par la lumière de la foi , nous parvenions un jour au bonheur de vous contempler dans tout l'éclat de votre divine Majesté , par le même J. C. N. S.

Le Dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie.

O Dieu , qui avez voulu relever les dehors humilians de l'enfance de votre Fils , par l'éclat d'une sublime sagesse , faites que remplis de la véritable prudence , nous travaillions à vous plaire par une sincère humilité ; Nous vous en supplions par le même J. C. N. S.

Le II. Dimanche après l'Epiphanie.

Dieu tout-puissant et éternel , qui réglez avec une souveraine sagesse tout ce qui se passe dans le ciel et sur la terre , écoutez favorablement les prières de votre peuple , et faites régner en nos jours la paix que vous seul pouvez donner ; Par etc.

Le III. Dimanche après l'Epiphanie.

Dieu tout-puissant et éternel, jetez un regard de miséricorde sur notre foiblesse ; et étendez pour nous secourir , le bras invincible de votre souveraine Majesté ; par N. S. J. C.

Le IV. Dimanche après l'Epiphanie.

O Dieu , qui savez qu'étant aussi foibles que nous sommes , nous ne pouvons nous soutenir au milieu des périls qui nous environnent , donnez-nous la santé de l'ame et du corps ; afin que nous surmontions par votre assistance ce que nous avons à souffrir pour nos péchés : Nous vous , etc.

Le V. Dimanche après l'Epiphanie.

Conservez votre famille , Seigneur , par un secours continuel , et comme elle ne s'appuie que sur l'espérance de votre grace céleste , faites qu'elle soit toujours munie de votre protection : par N. S. J. C.

Le VI. Dimanche après l'Epiphanie.

Faites , s'il vous plaît , Dieu tout-puissant , qu'occupés sans cesse de pensées saintes et raisonnables , nos paroles et nos actions soient conformes à votre sainte volonté : Par , etc.

Le Dimanche de la Septuagésime.

Nous vous supplions , Seigneur , d'exaucer par votre bonté les prieres de votre peuple ; afin que pour la gloire de votre nom , votre miséricorde nous délivre des maux dont votre justice nous afflige en punition de nos péchés : Nous vous en supplions par N. S. J. C.

Le Dimanche de la Sexagésime.

O Dieu , qui voyez que nous ne mettons notre confiance dans aucune de nos propres œuvres , fortifiez-nous par le secours de votre grace contre toutes les adversités qui nous environnent : Nous vous en supplions par N. S. J. C.

Le Dimanche de la Quinquagésime.

Exaucez nos prières, Seigneur, par votre miséricorde : délivrez-nous des liens de l'iniquité : et préservez-nous de toute adversité : par N. S. J. C.

Le I. Dimanche de Carême.

O Dieu, qui purifiez votre Eglise par la pratique annuelle du jeûne du Carême ; faites que vos serviteurs obtiennent de vous par les bonnes œuvres, ce qu'ils s'efforcent de mériter par l'abstinence : Nous vous en supplions par N. S. J. C.

Le II. Dimanche de Carême.

O Dieu, qui nous soutenez au milieu des périls qui nous environnent, par l'attente d'une céleste béatitude : faites que méprisant les choses de la terre, nous n'ayons de goût que pour les biens du Ciel : par N. S. J. C.

Le III. Dimanche de Carême.

Dieu tout-puissant, recevez favorablement les vœux et les prières de nos cœurs humiliés, et daignez étendre, pour nous protéger, le bras invincible de votre Majesté ; par, etc.

Le IV. Dimanche de Carême.

Faites, s'il vous plaît, Dieu tout-puissant, qu'étant affligés à cause de nos iniquités, nous soyons consolés par votre grace. Nous vous en supplions par N. S. J. C.

Le V. Dimanche de Carême.

O Dieu, qui par les mérites de la passion de votre Fils bien-aimé, humilié jusqu'à la mort pour notre salut, avez brisé l'orgueil de l'ancien ennemi du genre humain ; accordez à vos fideles la grace de célébrer dignement la mémoire des souffrances qu'il a endurées pour nous, et de supporter patiemment, à son imitation, toutes les adversités de la vie pré-

sente ; Nous vous en supplions par N. S. J. C.
Le Dimanche des Rameaux.

Dieu tout-puissant et éternel , qui pour donner à l'homme un modèle d'humilité qu'il pût imiter , avez voulu que notre Sauveur se revêtit de notre chair , et souffrit le supplice de la croix : faites qu'utilement instruits par sa patience , nous méritions d'avoir part à sa résurrection ; par le même.

Le Dimanche de Pâques.

O Dieu, qui nous ouvrez aujourd'hui l'entrée de la bienheureuse éternité , par la victoire que votre Fils unique a remporté sur la mort , secondez par votre divin secours les prières et les vœux que vous nous inspirez vous-même , en nous prévenant par votre grace : Nous vous en supplions par le même Jesus - Christ notre Seigneur.

Le Lundi de Pâques.

Seigneur , qui par la résurrection de votre Fils, avez consommé la rédemption du monde, continuez à répandre sur votre peuple les dons célestes ; afin qu'il mérite d'obtenir la parfaite liberté des enfans de Dieu, et qu'il s'avance de plus en plus vers le terme de la bienheureuse éternité : par, etc.

Le Mardi de Pâques.

O Dieu, qui multipliez sans cesse les membres de votre Eglise, par les nouveaux enfans que vous lui donnez, faites que vos serviteurs conservent, par une vie sainte, la justice qu'ils ont reçue par la foi dans le sacrement de Baptême, nous vous en supplions par N. S.

Le Dimanche de Quasimodo.

Faites, s'il vous plaît, Dieu tout-puissant, qu'ayant achevé de célébrer les jours consacrés au mystère de la Pâque, nous en conservions
 l'esprit

l'esprit dans toute la conduite de notre vie , nous vous en supplions par N. S. J. C.

Le II. Dimanche après Pâque.

O Dieu , qui faites briller la lumière de votre vérité sur ceux qui sont dans l'égarement , afin qu'ils puissent rentrer dans la voie de la justice , accordez à tous ceux qui font gloire de porter le nom de chrétien , la grâce de rejeter tout ce qui est contraire à cet auguste nom , et de suivre constamment ce qui convient à sa sainteté : par N. S. J. C.

Le III. Dimanche après Pâque.

O Dieu , qui par le profond abaissement de votre Fils , avez relevé le monde abattu , accordez à vos serviteurs une joie pure et durable ; afin que ceux que vous avez délivrés des péchés qui méritent une mort éternelle , jouissent par votre grace d'une éternelle félicité : nous vous en supplions.

Le IV. Dimanche après Pâque.

O Dieu , qui unissez tous les fideles dans un même esprit et une même volonté : accordez à votre peuple la grâce d'aimer ce que vous commandez , et de désirer ce que vous promettez ; afin qu'au milieu de l'instabilité des choses du monde , nos cœurs demeurent fixés vers le terme où se trouve le véritable bonheur : par N. S. J. C.

Le V. Dimanche après Pâque.

O Dieu , qui êtes l'auteur de tout bien , nous vous supplions de nous inspirer de saintes pensées , et de nous les faire exécuter par la conduite de votre grace : nous , etc.

Le jour de l'Ascension.

Nous croyons fermement , Dieu tout-puisant , que votre Fils unique notre Rédempteur , est aujourd'hui monté dans les cieus ; faites

H h

que nous y habitons aussi nous-mêmes en esprit, par l'ardeur de nos desirs : nous vous en supplions.

Le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.

O Dieu, dont le Fils unique, en s'élevant au plus haut des cieux, nous a délivrés de notre captivité par sa souveraine puissance, pour nous mener en triomphe à sa suite ; faites qu'il répande sur nous les mêmes dons qu'il répandit alors sur ses fideles disciples ; lui qui étant Dieu, vit et regne, etc.

Le jour de la Pentecôte.

O Dieu, qui avez instruit en ce jour les cœurs des fideles par la lumiere du Saint-Esprit : donnez-nous par ce même Esprit, la connoissance et l'amour de la justice ; et faites qu'il nous remplisse toujours de ses divines consolations ; par N. S. J. C... en l'unité du même Saint-Esprit.

Le Lundi de la Pentecôte.

O Dieu, qui avez formé toutes les créatures, accordez à vos serviteurs, que vous avez renouvelés par le Baptême, et fortifiés par la plénitude du Saint-Esprit, la grace d'être admis pour jamais au nombre de vos enfans adoptifs ; par...

Le Mardi de la Pentecôte.

Faites, ô Dieu de miséricorde, que votre Eglise, rassemblée et unie par le Saint-Esprit, ne soit jamais troublée par les attaques de l'ennemi : nous vous en supplions par...

La Fête de la sainte Trinité.

Dieu tout-puissant et éternel, qui avez fait la grace à vos serviteurs, de reconnoître par une sincere confession de foi la gloire de l'éternelle Trinité, et d'adorer dans la puissance de votre majesré, l'unité de votre nature :

faites qu'un attachement inviolable à cette même foi nous affermisse contre toutes sortes d'adversités ; nous vous en supplions par , etc.

La Fête du saint Sacrement.

O Dieu , qui nous avez conservé le souvenir de votre passion et de votre mort , en établissant un Sacrement admirable ; faites que par une vénération profonde pour le mystère sacré de votre corps et de votre sang , nous éprouvions sans cesse le fruit de la rédemption que vous nous avez méritée ; vous qui étant Dieu , vivez et regnez , etc.

Le II. Dimanche après la Pentecôte.

O Dieu , qui nous invitez sans cesse à nous rassasier des célestes délices : augmentez de plus en plus dans nos cœurs le goût des biens ineffables que vous nous préparez : afin que dociles à la voix qui nous appelle , nous courions à votre festin , en méprisant tout le reste : nous vous en supplions.

Le III. Dimanche après la Pentecôte.

O Dieu , qui êtes le protecteur de ceux qui espèrent en vous : sans lequel il n'y a dans l'homme ni force , ni sainteté : répandez sur nous de plus en plus les effets de votre miséricorde ; afin que vous ayant pour conducteur et pour guide , nous passions de telle sorte par les biens temporels et périssables , que nous ne perdions pas les éternels : nous vous , etc.

Le IV. Dimanche après la Pentecôte.

Faites , s'il vous plaît , Seigneur , que le cours des choses humaines soit tellement réglé par l'ordre de votre providence , qu'il soit calme et tranquille pour nous , et que votre Eglise puisse vaquer librement aux saints exercices de la piété : par N. S. J. C.

Le V. Dimanche après la Pentecôte.

O Dieu , qui préparez des biens invisibles à ceux qui vous aiment , répandez dans nos cœurs le mouvement et l'impression de votre amour ; afin que vous aimant en tout , et plus que toutes choses , nous obtenions ces biens promis , qui surpassent tous nos souhaits et tous nos desirs : par , etc.

Le VI. Dimanche après la Pentecôte.

Dieu des vertus , l'unique auteur de tout vrai bien , imprimez dans nos cœurs l'amour de votre nom ; et augmentez en nous l'esprit de religion ; afin que vous fassiez fructifier le bien que nous avons reçu de vous , et que vous le conserviez , en nous inspirant un goût persévérant pour la piété ; par N. S. J. C.

Le VII. Dimanche après la Pentecôte.

O Dieu , dont la providence ne se trompe jamais dans l'ordre de ses conseils , nous vous supplions d'écartier loin de nous tout ce qui peut nous être nuisible , et de nous accorder tout ce qui nous est salutaire : Nous vous.

Le VIII. Dimanche après la Pentecôte.

Nous vous supplions , Seigneur , de nous donner par votre saint-Esprit la grace de penser et d'agir toujours d'une manière conforme à la justice : afin que ne pouvant subsister sans vous , nous menions une vie conforme à votre sainte volonté.

Le IX. Dimanche après la Pentecôte.

Seigneur , qui êtes le Dieu des miséricordes , prêtez l'oreille aux prières de ceux qui implorent votre secours : et afin que leurs vœux soient toujours exaucés , faites qu'ils ne vous demandent que ce qui vous est agréable : par N. S. J. C.

Le X. Dimanche après la Pentecôte.

Ô Dieu, qui signalez principalement votre puissance, en pardonnant aux pécheurs, et en leur faisant miséricorde; répandez de plus en plus sur nous les effets de votre bonté; afin qu'ayant soupiré sur la terre après les biens célestes que vous nous avez promis, nous en jouissions éternellement dans le Ciel, par N. S. J. C.

Le XI. Dimanche après la Pentecôte.

Dieu tout-puissant et éternel, qui par un excès de bonté surpassez les mérites et les desirs de ceux qui vous prient, répandez sur nous les richesses de votre miséricorde, et en nous pardonnant des péchés dont le souvenir nous effraie, accordez-nous les graces que nous n'oserions attendre de la foiblesse de nos prieres, nous vous en supplions par N. S.

Le XII. Dimanche après la Pentecôte.

Dieu tout-puissant et miséricordieux, de qui les fideles reçoivent la grace de vous offrir un culte sincere et digne de vous; faites que marchant avec ardeur vers les biens promis, rien ne nous arrête dans notre course: Nous vous.

Le XIII. Dimanche après la Pentecôte.

Dieu tout-puissant et éternel, augmentez en nous la foi, l'espérance et la charité; et afin que nous méritions d'obtenir les biens que vous nous promettez, faites-nous aimer ce que vous nous commandez: Nous vous en supplions.

Le XIV. Dimanche après la Pentecôte.

Conservez votre Eglise, Seigneur, par une assistance continuelle de votre miséricorde, et parce que l'homme est si foible, qu'il tombe à chaque pas, si vous ne le soutenez: faites que votre divin secours le préserve de tout

ce qui peut lui nuire , et le porter vers ce qui peut contribuer à son salut : Par N. S. J. C.

Le XV. Dimanche après la Pentecôte.

Daignez , Seigneur , purifier et défendre votre Eglise par une suite continuelle de votre miséricorde : et comme elle ne peut subsister sans vous ; conduisez-la perpétuellement par votre grace : par N. S. J. C.

Le XVI. Dimanche après la Pentecôte.

Que votre grace , Seigneur , nous prévienne et nous accompagne toujours ; et que par son secours , nous soyons appliqués sans cesse à la pratique des bonnes œuvres ; par.

Le XVII. Dimanche après la Pentecôte.

Faites , Seigneur , que nous soyons toujours animés de la crainte et de l'amour de votre saint nom , puisque vous ne cessez jamais de protéger ceux que vous avez établis dans la solidité de votre amour ; par N. S. J. C.

Le XVIII. Dimanche après la Pentecôte.

Daignez , Seigneur , conduire toujours nos cœurs par l'opération de votre miséricorde ; parce que sans vous nous ne pouvons être agréables aux yeux de votre divine Majesté : Nous vous en supplions par N. S. J. C.

Le XIX. Dimanche après la Pentecôte.

Dieu tout-puissant et plein de miséricorde , éloignez de nous avec bonté tout ce qui est contraire à notre salut ; afin que libres de corps et d'esprit , nous nous occupions sans obstacle de tout ce qui regarde le culte saint qui vous est dû ; par N. S. J. C.

Le XX. Dimanche après la Pentecôte.

Laissez vous fléchir , Seigneur , aux prières de vos fideles ; et accordez-leur le pardon de leurs offenses , et la véritable paix ; afin qu'étant purifiés de tous leurs péchés , ils vous

servent dans la tranquillité d'une sainte confiance ; par etc.

Le XXI. Dimanche après la Pentecôte.

Seigneur, conservez, s'il vous plaît votre famille, par une miséricorde continuelle ; afin que délivrée de toute adversité, par votre secours, elle rende gloire à votre saint nom, par la pratique des bonnes œuvres ; Nous vous en supplions par N. S. J. C.

Le XXII. Dimanche après la Pentecôte.

O Dieu, qui êtes notre refuge et notre force, écoutez les ferventes prières de votre Eglise, vous qui lui avez donné la piété même, qui la porte à vous prier ; et daignez nous accorder par votre bonté, ce que nous vous demandons avec une foi vive et persévérante ; nous vous en supplions, etc.

Le XXIII. Dimanche après la Pentecôte.

Pardonnez, s'il vous plaît, Seigneur les iniquités de votre peuple ; afin que votre bonté nous délivre des liens du péché, dans lesquels nous nous sommes engagés par la fragilité de notre nature ; nous vous en supplions par N. S. J. C.

Le XXIV. Dimanche après la Pentecôte.

Seigneur, animez de votre esprit les cœurs de vos fideles, afin que produisant avec plus de ferveur le fruit des bonnes œuvres, ils reçoivent de votre bonté des secours plus abondans ; nous vous le demandons par N. S. J. C.

PROPRE DES SAINTS.

30 Novembre. *Saint André, Apôtre.*

Nous supplions humblement votre divine Majesté, Seigneur, que l'Apôtre saint André, qui a instruit et gouverné votre Eglise,

intercede sans cesse pour nous au pied du trône de votre miséricorde , par N. S. J. C.

8 *Décembre. La Conception de la Ste. Vierge.*

Seigneur , daignez accorder à vos serviteurs le don de votre grace céleste ; afin que la solennité de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie , dont l'enfantement a été pour nous le principe du salut , nous procure de plus en plus une paix solide et durable ; par N. S. J. C.

21 *Décembre. Saint Thomas , Apôtre.*

Faites , Seigneur , que nous célébrions avec une sainte joie , la Fête de l'Apôtre S. Thomas ; et que secourus sans cesse par ses prières , nous imitions sa foi par une sincère piété , etc.

3 *Janvier. Sainte Genevieve.*

Donnez-nous , Seigneur , le même esprit de lumière et d'amour , dont vous avez rempli votre fidelle servante sainte Genevieve , afin qu'attentifs à l'imiter dans l'obéissance qui vous est due , nous vous soyons agréables par la pureté de notre foi , et la pratique des bonnes œuvres ; par N. S.

2 *Février. La Présentation de N. S. J. C.*

Dieu tout-puissant et éternel , faites , nous vous en supplions , que comme votre Fils unique vous a été aujourd'hui présenté dans votre temple , revêtu d'une chair semblable à la nôtre , nous vous soyons aussi présenté avec la pureté de cœur et d'esprit que vous demandez de nous : nous , etc.

24 ou 25 *Février. S. Matthias , Apôtre.*

O Dieu , qui avez voulu que saint Matthias fut élevé au rang de vos Apôtres , faites , par son intercession , que nous éprouvions sans cesse les effets de votre miséricorde ; par notre Seigneur Jesus-Christ.

25 *Mars. L'Annonciation.*

O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prit une chair semblable à la nôtre dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, au moment que l'Ange lui annonça ce mystère; accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement Mere de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession; nous vous en supplions par, etc.

1 *Mai. S. Philippe et S. Jacques, Apôtres.*

O Dieu, qui nous inspirez une sainte joie par la solennité des Apôtres S. Philippe et S. Jacques; faites qu'honorant leur mémoire, nous soyons animés par leurs exemples.

24 *Juin. La Nativité de S. Jean-Baptiste.*

O Dieu, qui avez rendu ce jour respectable par la naissance de saint Jean-Baptiste; faites que les fideles soient remplis d'une joie céleste, et qu'ils marchent de tout leur cœur dans la voie du salut éternel; par N. S. J. C.

29 *Juin. S. Pierre et S. Paul.*

O Dieu, qui avez consacré cet heureux jour, par le martyre de vos Apôtres saint Pierre et saint Paul; faites que votre Eglise soit toujours fidelle à observer les préceptes de ceux qui ont été les premiers ministres de la religion sainte qu'elle professe: nous vous en supplions par N. S. J. C.

25 *Juillet. S. Jacques, Apôtre.*

Dieu tout-puissant et éternel, qui avez consacré les prémices de vos Apôtres, par le martyre de saint Jacques; donnez à votre Eglise l'amour des vérités qu'il a scellées de son sang, et la force d'annoncer les maximes qu'il a enseignées; par N. S. J. C.

10 *Août. Saint Laurent.*

Eteignez en nous, Seigneur, les flammes

de la cupidité, par votre grace, comme vous avez donné à saint Laurent la force de supporter la violence du feu qui l'a consumé : nous.

15 Août. *L'Assomption de la sainte Vierge.*

Faites, Seigneur, que l'auguste solennité que nous célébrons attire sur nous votre grace en ce jour, dans lequel la bienheureuse Mere de Dieu a souffert la mort temporelle, sans que la mort ait pu retenir dans ses liens celle qui a enfanté notre Seigneur Jesus - Christ votre Fils, qui étant, etc.

24 Août. *S. Barthelemi, Apôtre.*

Dieu tout-puissant et éternel, qui nous inspirez une sainte joie, par la solennité de l'Apôtre saint Barthelemi ; donnez à votre Eglise l'amour des vérités qu'il a crues, et la force d'annoncer les maximes qu'il a enseignées ; par, etc.

25 Août. *S. Louis.*

O Dieu, qui avez fait passer le Roi saint Louis d'un regne temporel à la gloire du royaume éternel ; faites par son intercession et ses mérites, que nous participions un jour avec lui à la gloire du Roi des rois, notre Seigneur Jesus - Christ, qui étant Dieu, vit et regne, etc.

8 Septembre. *La Nativité de la Ste. Vierge.*

O Dieu, qui par un effet de votre bonne volonté, avez accordé au monde la grace de la réconciliation ; faites que célébrant avec piété la naissance de la mere du Sauveur, nous obtenions par son intercession le salut que son divin Fils nous a mérité par son sang : nous vous en supplions, etc.

21 Septembre. *S. Matthieu, Apôtre.*

O Dieu, qui par une miséricorde ineffable, avez élevé saint Matthieu de l'état de Publi-

cain à la dignité d'Apôtre de votre Eglise ; faites par son intercession , qu'imitant son exemple , nous abandonnions tout pour vous suivre , et que nous vous demeurions inviolablement unis pour jamais , etc.

29 Septembre. S. Michel et tous les SS. Anges.

O Dieu , qui réglez avec une sagesse infinie les différens ministeres des Anges et des hommes ; accordez à nos prieres , que nous ayons pour protecteurs sur la terre , ces Esprits bienheureux qui sont sans cesse dans le Ciel au pied de votre trône , pour exécuter vos divines volontés ; nous vous , etc.

9 Octobre. S. Denys et ses Compagnons.

O Dieu , qui fortifiez en ce saint jour votre Martyr et Pontife saint Denys , en lui inspirant un courage invincible au milieu des souffrances , et qui lui associez Rustique et Eleuthere , pour annoncer votre gloire aux nations ; faites-nous la grace de mépriser à leur exemple les prospérités du monde , et de n'en point craindre les adversités : par N. S. J. C.

28 Octobre. S. Simon et S. Jude , Apôtres.

O Dieu , qui nous avez manifesté la grandeur de votre nom par la prédication de vos saints Apôtres ; faites que nous célébrions avec plus de ferveur la gloire immortelle de S. Simon et S. Jude , à mesure que nous avançons dans la piété : et qu'en la célébrant , nous fassions toujours de nouveaux progrès dans la vertu : nous vous en supplions par N. S. J. C.

1 Novembre. La Fête de tous les Saints.

Dieu tout-puissant et éternel , qui nous accordez la grace d'honorer dans une même solennité les mérites de tous vos Saints ; faites , en multipliant nos intercesseurs auprès de vous , que nous éprouvions de plus en plus la multi-

tude de vos miséricordes : par N. S. J. C.

2 *Novembre. La Commémoration des Morts.*

O Dieu , qui êtes le Créateur et le Rédempteur de tous les Fideles , accordez aux ames de vos serviteurs et de vos servantes , la rémission de tous leurs péchés ; afin qu'ils reçoivent de vous , par les prieres de votre Eglise , l'indulgence qu'ils ont toujours attendue de votre miséricorde ; vous , etc.

3 *Novembre. S. Marcel.*

Donnez-nous , Seigneur , à nous qui sommes vos serviteurs , une foi ferme et inviolable ; afin que célébrant la mort hienheureuse de S. Marcel, Pontife, nous obtenions par ses mérites le bonheur du royaume céleste ; par etc.

11 *Novembre. S. Martin.*

O Dieu , qui avez été glorifié par la vie et par la mort de saint Martin, Pontife ; renouvellez dans nos cœurs les merveilles que vous opérâtes en lui par votre grace : afin que ni la mort ni la vie ne puissent jamais nous séparer de la charité de N. S. J. C. qui étant Dieu , etc.

Pour le jour de la Dédicace.

O Dieu , qui gouvernez toutes choses par une vertu invincible , et qui donnez néanmoins quelquefois des signes sensibles de votre puissance , pour le salut du genre humain , faites éclater cette puissance souveraine dans ce temple que vous habitez ; accordez à ceux qui viendront vous y offrir leurs prieres , qu'en quelque tribulation qu'ils se trouvent , ils aient le bonheur d'éprouver les effets consolans de vos miséricordes : Par N. S. J. C.



PSEAUMES DE LA PENITENCE.

Pseaumes Domine, ne in furore. p. 420. Beati quorum. p. 431. Domine, ne in furore... quoniam. p. 462. Miserere mei, Deus. p. 473.

P S E A U M E 101.

SEigneur, écoutez ma prière ; et que mes cris montent jusqu'à vous.

Ne détournez pas votre visage de dessus moi : et en quelque temps que je sois dans l'affliction prêtez l'oreille à ma voix.

En quelque jour que je vous invoque, hâtez-vous de m'exaucer.

Car mes jours se sont évanouis comme la fumée ; et mes os se sont desséchés comme du bois à demi consumé par le feu.

Semblable à l'herbe fauchée, je suis tombé dans une extrême langueur, parce que j'ai oublié de prendre ma nourriture.

A force de gémir et de soupirer, mes os tiennent à ma peau.

Je suis devenu semblable au pélican des déserts, et au hibou qui n'habite que les lieux solitaires.

Je passe la nuit sans dormir, et je me trouve

Domine exauditionem meam, * et clamor meus ad te veniat.

Non avertas faciem tuam à me, * in quacumque die tribulor, inclina ad me aurem tuam.

In quacumque die invocavero te, * velociter exaudi me.

Quia defecerunt sicut fumus dies mei, et ossa mea sicut cremorium aruerunt.

Percussus sum ut foenum, et aruit cor meum, * quia oblitus sum comedere panem meum.

A voce gemitus mei * adhæsit os meum carni meæ.

Similis factus sum pellicano solitudinis : * factus sum sicut nicticorax in domicilio :

Vigilavi, * et factus sum sicut passer soli-

tarius in tecto.

Tota die exprobrabant mihi inimici mei ; * et qui laudabant me , adversum me jurabant.

Quia cinerem tanquam panem manducabam , et potum meum cum fletu miscbam.

A facie , iræ et indignationis tuæ , * quia elevans allisisti me.

Dies mei sicut umbra declinaverunt , * et ego sicut fœnum arui.

Tu autem , Domine , in æternum permanes , * et memoriale tuum in generationem et generationem.

Tu exurgens miseraberis Sion : * quia tempus miserandi ejus , quia venit tempus.

Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus , * et terræ ejus miserebuntur.

comme un passereau qui est tout seul sur un toit.

Tous les jours mes ennemis me couvrent d'opprobre ; et ceux qui autrefois me combloient de louanges , me chargent à présent d'imprécations.

Je mange la cendre comme le pain , et ce que je bois est arrosé de mes larmes.

Je sens le poids de votre colere et de votre indignation ; car après m'avoir élevé bien haut , vous m'avez renversé par terre.

Mes jours se sont écoulés comme l'ombre ; et je suis devenu sec comme l'herbe.

Pour vous , Seigneur , vous demeurez éternellement : et la mémoire de votre nom passera de siècle en siècle.

Vous paroîtrez enfin , et vous aurez pitié de Sion ; puisque le temps est venu d'avoir compassion d'elle , ce temps que vous avez marqué vous-même.

Car les prieres de Sion sont cheres à vos serviteurs , et ils s'attendrissent sur ses ruines.

Les nations craindront
votre nom, Seigneur, et
tous les rois de la terre
publieront votre gloire ;

Lorsque vous aurez re-
bâti Sion, et que vous y
aurez fait éclater votre
puissance.

Le Seigneur a tourné
ses regards sur la prière
des humbles, et il n'a pas
méprisé leurs demandes.

Vos merveilles, ô mon
Dieu, passeront jusqu'aux
races futures, et la posté-
rité la plus éloignée en
rendra gloire à votrenom.

Le Seigneur, a regardé
du haut de son sanctuaire:
il a daigné jeter les yeux
sur la terre,

Pour écouter les gémis-
semens des captifs, pour
tirer des liens ceux qui
étoient condamnés à
mort ;

Afin qu'ils célèbrent son
nom dans Sion, et qu'ils
chantent ses louanges
dans Jerusalem.

Lorsque les peuples et
les rois se réuniront dans
son enceinte pour servir
le Seigneur.

Dans l'attente de vos
jugemens, ô mon Dieu,
votre serviteur vous a dit :

Et timebunt gentes
nomen tuum, domi-
ne, * et omnes reges
terræ gloriam tuam ;

Quia ædificavit Do-
minus Sion, * et vi-
debitur in gloria sua.

Respexit in oratio-
nem humilium, * et
non spreuit precem
eorum.

Scribantur hæc in
generatione altera, *
et populus qui creabi-
tur laudabit Domi-
num.

Quia prospexit de
excelsæ sancto suo ; *
Dominus de cœlo in
terram aspexit.

Ut audiret gemitus
compeditorum, * ut
solveret filios inte-
remptorum.

Ut annuncient in
Sion nomen Domi-
ni, * et laudem
ejus in Jerusalem.

Inconveniando po-
pulos in unum ; et re-
ges, * ut serviant Do-
mino.

Respondite ei in via
virtutissuæ, * Pauci-
tatem dierum meo-

rum nuntia mihi.

Ne revoces me in dimidio dierum meorum; * in generationem et generationem anni tui.

Initio tu, Domine, terram fundasti, * et opera manuum tuarum sunt cœli.

Ipsi peribunt, * tu autem permanes.

Et omnes sicut vestimentum veterascent; * et sicut operitorium mutabis eos et mutabuntur.

Tu autem idem ipse es, * et anni tui non deficient.

Filii servorum tuorum habitabunt; et semen eorum in seculum dirigetur.

Pseaume De profundis. p. 438.

P S E A U M E 142.

Domine, exaudi orationem meam: * auribus percipe obsecrationem meam in veritate tua; exaudime in tua justitia.

Et non intres in ju-

Aprenez-moi le peu de jours qui me restent à vivre.

Ne me rejetez pas du monde au milieu de ma courses, vos années dureront dans la suite de tous les âges.

Seigneur, vous avez créé la terre au commencement du monde: et les cieux sont l'ouvrage de vos mains.

Ils périront: mais vous demeurerez.

Ils vieilliront comme un vêtement: et vous leur ferez changer de forme comme un manteau.

Pour vous, vous serez toujours le même, et vos années ne finiront pas.

Les enfans de vos serviteurs auront enfin une habitation stable; et leur postérité subsistera toujours en votre présence.

Seigneur, écoutez ma prière: prêtez l'oreille à mon humble demande selon votre promesse: exaucez-moi selon votre justice.

Mais n'entrez point en jugement avec votre ser-

viteut : parce que nul homme vivant ne sera trouvé innocent devant vous.

L'ennemi me poursuit pour m'ôter la vie ; déjà il m'a renversé par terre.

Il m'a obligé de demeurer dans des lieux obscurs comme ceux qui sont morts depuis long-temps, mon esprit est dans la détresse, et mon cœur est saisi de trouble et d'effroi.

Je me rappelle le souvenir des jours anciens ; je repasse dans mon esprit toutes vos merveilles, je médite sur les œuvres de votre puissance.

J'éleve les mains vers vous et mon ame vous attend comme une terre sèche attend la pluie.

Seigneur, hâtez-vous de m'exaucer ; car mon esprit tombe dans la défaillance.

Ne détournez pas de moi votre visage, autrement je deviendrais semblable à ceux qui descendent dans le tombeau.

Faites - moi entendre dès le matin la voix de

dicium cum servo tuo, * quia non iustificabitur in conspectu tuo omnis vivens.

Quia persecutus est inimicus animam meam, * humiliavit in terra vitam meam.

Collocavit me in obscurissimum mortuos seculi, * et anxius est super me spiritus meus : in me turbatum est cor meum.

Memor fui dierum antiquorum : meditatus sum in omnibus operibus tuis ; * in factis manuum tuarum meditabar.

Expandi manus meas ad te : * anima mea sicut terra sine aqua tibi.

Velociter exaudi me, Domine, * deficit spiritus meus.

Non avertas faciem tuam à me ; et similis ero descendentibus in lacum.

Auditam fac mihi mane misericordiam

tuam, * quia in te speravi.

Notam fac mihi viam in qua ambulem; quia ad te levavi animam meam.

Eripe me de inimicis meis, Domine ad te confugi, * doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu.

Spiritus tuus bonus deduces me in terram rectam: * propter nomen tuum, Domine, vivificabis me in æquitate tua.

Educes de tribulatione animam meam; * et in misericordia tua disperdes inimicos meos.

Et perdes omnes qui tribulant animam meam; * quoniam ego servus tuus sum.

vosre miséricorde, parce que j'ai mis en vous mon espérance.

Faites - moi connoître la voie par laquelle je dois marcher; parce que je tiens mon ame élevée vers vous.

Délivrez - moi de mes ennemis, Seigneur, puisque j'ai recours à vous; enseignez - moi à faire votre volonté, car vous êtes mon Dieu.

Que votre esprit plein de bonté me conduise par un chemin droit: Seigneur, faites - moi vivre selon les regles de votre nom.

Tirez mon ame de l'affliction; et que votre bonté pour moi ôte à mes ennemis le pouvoir et la volonté de me nuire.

Confondez les desseins de tous ceux qui affligent mon ame, parce que je suis votre serviteur.

F I N.

T A B L E

Des Prières et Instructions Chrétiennes.

P R É F A C E. <i>Pag.</i> iij	A la sainte Vierge. 34
Exhortation aux Riches. vj	A Saint Joseph. 35
Exhortation aux Pauvres. xiiij	Acte de rénovation des vœux du Baptême. <i>Ibid.</i>
Instruction sur l'obligation où sont les Peres et Meres d'envoyer leurs enfans à l'école et au catéchisme. xv	Prières à l'Ange Gardien. 37
L'Ordinaire de la Messe. xix	A son Patron. 39
Cantique d'action de grâces. xlix	Aux SS. qui ont été pauvres sur la terre. 40
Sur la Priere et l'Office Divin. liij	Instructions sur la Sainte Messe. 41
Regles pour vivre chrétiennement. i	Exercice durant la sainte Messe. 47
Instructions sur les actions de la journée. 6	Instruction sur la Priere. 68
Du Lever. <i>Ibid.</i>	Explication du <i>Pater</i> . 76
De la Priere du Matin. 7	Explication de l' <i>Ave Maria</i> . 85
De la Messe. <i>Ibid.</i>	Explication du <i>Credo</i> . 89
Du Travail. 8	Instructions sur les vertus et sur les péchés. 114
Du Parler. 10	Instr. sur les Sacremens. 117
Des Repas. 11	Du Baptême. 119
De la Priere du Soir. 13	De la Confirmation. 122
Du Coucher. 14	De l'Eucharistie. 124
Du Sommeil. 15	De la Pénitence. 125
Prières pour les actions de la journée. 16	De la Confession. 126
Pour le Lever. <i>Ibid.</i>	De la Contrition. 130
Prières du Matin. 17	De la Satisfaction. 135
Prières pour le cours de la journée. 23. <i>et suiv.</i>	De l'Absolution. 136
Prières du Soir. 26	De l'Extrême-Onction. 139
Prières sur différens sujets. 33	De l'Ordre. 140
A la sainte Trinité <i>Ibid.</i>	Du Mariage. 141
A Jesus-Christ. <i>Ibid.</i>	Exercice pour la Confession. 143
	Exam. de Conscience. 144
	Priere après l'Examen. 160
	Immédiatement avant la Confession. 161
	Prières après la Confession et l'Absolution. 163

T A B L E.

Prière quand on n'a pas reçu l'Absolution. 164	Abrégé de chaque Livre de l'Ancien Testam. 306
Exercice pour la sainte Communion. 165	Le Nouveau Testament 348
Prières avant la Commu- nion. 168	La vie de J. C. extraite des quatre Evangélis- tes. 352
Prières après la Commu- nion. 170	La Doctrine de J. C. extraite du Nouveau Testament. 385
Explication des Commen- demens de Dieu. 172	Maximes Evangéliques sur les devoirs de la piété Chrétienne envers Dieu. 365
Des Commandemens de Dieu en général. 173	Maximes Evangéliques sur les devoirs de la Justice Chrétienne envers le Prochain. 369
Des Commandemens de Dieu en particulier. 178	Maximes Evangéliques sur les devoirs de la Tempérance Chrétien- ne pour le Règlement de nos mœurs. 374
Abrégé des Commande- mens de Dieu, contenus dans le précepte de la charité fraternelle. 238	Le Dimanche à None. 379
Explication des Comman- demens de l'Eglise. 257	A Vêpres. 386
Explication de certains usages de l'Eglise. 263	Antiennes à la Vierge. 410
Du Signe de la Croix. <i>Ib.</i>	Le Lundi à Vêpres. 414
De l'Eau bénite. 264	Le Mardi à Vêpres. 424
Du Pain béni. 265	Le Mercredi à Vêpres. 436
Des Processions. <i>Ibid.</i>	Le Jeudi à Vêpres. 445
De l'Offrande. 266	Le Vendredi à Vêpres. 455
Du Prône, des Prédica- tions et Instructions. 267	Le Samedi à Vêpres. 467
De l'usage de payer les Dîmes. <i>Ibid.</i>	Propre du Temps. 479
Pratiques pour passer chrétiennement l'an- née. 268	Propre des Saints. 509
Instructions sur les Fêtes. 286	Collectes des Dimanches et Fêtes de l'année. 533
Idée de l'Ecriture Sainte. 300	Les Pseaumes de la Pe- nitence. 535
L'Ancien Testament. 304	

Fin de la Table.